This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

~~AS n.1 d. 24~~

A/S 729 n.2

~~NS 27 d 24~~

APOLOGIE

POUR

HÉRODOTE

TOME II

C.MOTTEROZ

APOLOGIE

POUR

HÉRODOTE

[Satire de la Société au XVIe siècle]

PAR

HENRI ESTIENNE

Nouvelle Édition, faite sur la première et augmentée de Remarques

PAR

P. RISTELHUBER

Avec trois Tables

TOME II

PARIS

ISIDORE LISEUX, ÉDITEUR

Rue Bonaparte, n° 2

1879

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
7 FEB 1952
OF OXFORD

L'INTRODUCTION
AU
Traité de la Conformité
DES MERVEILLES ANCIENNES
AVEC LES MODERNES
OU
TRAITÉ PRÉPARATIF
A l'Apologie pour Hérodote

CHAPITRE XXI

De la lubricité et paillardise des gens d'église.

Premièrement donc quant à la paillardise, regardons jusques à quel degré ell' est montée depuis le temps de Menot. *Est filia seducta* (dit-il, feuill. 82. col. 3) *quæ fuit per annum inclusa cum sacerdote cum poto et cochleari,* à pot et cueillier : *hodie venit ad confessionem : vis dicere quod cras debet ire ad dormiendum cum canonico vel cum alio sacerdote, et sic perseverare toto tempore vitæ suæ?* Il parle aussi des

chambrières ou garces des prestres; et mesme que c'estoit le premier butin que cerchoyent les gensdarmes entrans en un village. Mais oserois-je bien parler de l'infame tribut qu'on souloit faire payer aux prestres pour estre dispensez d'en tenir (1), et le nommer par

(1) Ce passage a été remplacé par le suivant dans les exemplaires cartonnés :

[Mais oserois-je bien parler de l'infame tribut qu'on souloit faire payer aux prestres pour estre dispensez d'en tenir, qui a aussi esté nommé d'un nom de mesme? Et si nous voulons sçavoir l'origine de ceste belle solemnité, la voici. Au concile de Tolete premier (*a*), qu'on dit avoir esté tenu du temps d'Arcadius et Honorius empereurs, pour monstrer quel sainct esprit présidoit dès lors entre plusieurs prélats assemblez en leurs conciles, fut ordonné touchant le concubinage ce qui sensuit : *Cæterum is qui non habet uxorem, et pro uxore concubinam habet, a communione non repellatur : tamen ut unius mulieris aut uxoris aut concubinæ* (*ut ei placuerit*) *sit conjunctione contentus.* Et depuis encores environ deux cens ans après, Isidore (comme récite Gratian en son grand *Décret*, dist. 34) en a escrit ces propres mots : *Christiano non dicam plurimas, sed nec duas simul habere licitum est, nisi unam tantum, aut uxorem, aut certe loco uxoris* (*si conjunx deest*) *concubinam.* Depuis ce temps peu à peu les prestres concluans, que puisque selon ce texte cela estoit permis au commun des Chrestiens, eux qui faisoyent les autres Chrestiens, avoyent quelque privilège d'avantage, ont quitté le mariage du tout comme une règle trop estroite : mais quant au concubinage, ils s'y sont tellement portez que du temps de Maximilian empereur, l'Alemagne entr'autres griefs contre l'église Rommaine (appelez *gravamina*) en proposa deux en ces propres termes (à propos du tribut susdict) au 75 : *Insuper etiam clericos religiososque et seculares accepto ab eisdem annuo censu publice cum suis concubinis, pellicibus, et aliis id genus meretricibus illegitime cohabitare liberosque procreare sinunt.* Et derechef au 91 : *Item in locis plerisque epi-*

(*a*) Le premier concile de Tolède se réunit dans cette ville au mois de septembre 400, et fut composé de dix-huit évêques présidés par Patronus, archevêque de Tolède. Voy. Mansi, t. III, p. 997, Harduoin, t. I, p. 990. Florez, *Espana sagrada*, t. XVI, p. 49. « Le concubinage étoit regardé par les Romains comme une société d'un homme et d'une fille également libres et vivans ensemble sans être unis que par le cœur; ainsi l'on donnoit différens noms à la concubine; elle est nommée *convictrix* dans une ancienne inscription rapportée par Gruter... On leur donnoit encore le nom honorable de *uxor gratuita*, de *sodalitiaria*, de *usuraria*, comme dans le prologue de l'*Amphitrion* de Plaute :

Alcumenem uxorem cepit usurariam.

Enfin, le nom de *concubine* étoit plus honnête que celui d'*amie*, comme nous l'apprenons du jurisconsulte Paul, dans la loi 144, ff. *de verb. signif.....* » Richelet, *Dict.*

son nom, le couilliage ? (J'ay dict le mot (1), pour ne frustrer la postérité). Voire une farce n'estoit trouvée bonne il y a quelques ans, où il n'y avoit un messire Jan allant ayder à ses voisins à faire leur besongne en leur mesnage : et de faict alors il ne faloit qu'un bon prestre enluminé comme le *Boy* de *Beati quorum* (2) pour servir comme d'estalon ou de taureau banier à tout un grand village. Mais en la fin tant les prestres que les moines, estans las de chevaucher des haridelles, ont voulu monter sur aussi belles hacquenées que les prélats : voire aucuns sur des plus belles jumens d'Espagne. Tesmoin le Cordelier et docteur en théologie nommé Dicquo Darnac, qui ayant de long temps présenté son service à la femme d'un chevalier d'une ville d'Espagne, nommé Rhodoric, fut en la fin estranglé par luy (auprès duquel il se trouva couché, pensant estre couché auprès d'elle) : faute de s'estre mis en

scopi et eorum officiales non solum sacerdotum tolerant concubinatum, dummodo certa persolvatur pecunia, sed et sacerdotes continentes, et qui absque concubinis degunt, concubinatus censum persolvere cogunt, asserentes episcopum pecuniæ indigum esse : qua soluta licere sacerdotibus ut vel cœlibes permaneant vel concubinas alant. Mais ne se contentans de leurs concubines ou putains, ils ont aussi par subtils moyens abusé des femmes honnestes. Pour exemple dequoy est racontée par la feu roine de Navarre (*b*) un'histoire fort mémorable et fort tragicque, dont j'ay délibéré de faire le récit sommairement. Un Cordelier logé chez un gentilhomme, etc.]

(1) Suivant Le Duchat (*Œuvres de Rabelais*, l. II, chap. VII, note 57), « couillage n'est devenu scandaleux que par sa ressemblance à un mot d'où il ne vient pas. C'est de *couletage, collectagium*, qu'il s'est formé. » Ce n'est pas l'opinion de Lacurne ni de Roquefort (v. *Couletage*). « *Culagium, cullage, couillage*, synonyme de *maritagium*, était le nom vulgaire, l'expression populaire par lesquels on désignait les redevances acquittées aux seigneurs par les nouveaux épousés. » A. de Barthélemy, *Le droit du seigneur, Revue des questions historiques*, 1866.

(2) Enluminé comme le B initial du psaume *Beati quorum* dans les livres de lutrin : « Nous sommes de pauvres rustiques qui n'entendons ni A ni Boy. « (*L'Advis et Remonstrance, etc., par six Paisans*, 1615, page 19.)

(*b*) Trois. journée, vingt-trois. nouvelle.

bonne dévotion alors qu'il s'alloit mettre en besongne, ou faute d'avoir bien faict le signe de la croix, ou faute de s'estre bien recommandé à son maistre sainct François. Nous lisons aussi de quelques autres moines qui ont bien sceu choisir les plus belles montures des autres pays : comme tesmoigne l'histoire d'un Cordelier qui négocia si dextrement avec un duc d'Allemagne et la duchesse sa femme, qu'il leur tira de dessous l'aile leur fille, belle en perfection (qui estoit toute leur lignée), pour en jouir mieux à son aise : sous prétexte de la mettre en un monastère, pource qu'il remonstroit que de sa nature ell' estoit dévotieuse. Aussi nous a laissé la roine de Navarre dernière défuncte un' histoire d'un Cordelier qui par humilité s'alla coucher auprès de la femme d'un gentilhomme Périgourdin, et fut receu d'elle pour son mari, comme elle s'asseuroit qu'il fust. Et pource que ceste histoire est très-mémorable, et plus que tragicque (d'autant que du court plaisir que se donna ce Cordelier avec la damoiselle, s'ensuivirent trois meurdres), j'ay délibéré d'en faire le récit sommairement. Un Cordelier logé chez un gentilhomme Périgourdin (qui se laissoit gouverner par luy paisiblement, et se tenoit fort privé de lui entant qu'il estoit son confesseur) ayant esté tesmoin et en partie auteur de l'entreprise qu'il avoit faicte après soupper, d'aller ceste nuict-là coucher avec sa femme (accouchée depuis trois semaines), joua si bien son personnage, qu'il se trouva devant l'heure de l'assignation au lieu du mari : et ayant bien fait ses besongnes (1), s'en alla sans estre descouvert par elle, d'autant que le mystère s'estoit joué sans parler (2) : et delà s'en vint droict au portier se faire ouvrir la porte, et bailler sa monture, luy ayant faict croire aisee-

(1) Exemplaires cartonnés : [ayant eu son plaisir].
(2) *Ibid.* [d'autant qu'il s'estoit bien gardé d'en parler].

ment ce qu'il avoit voulu, par le grand crédit qu'il avoit. Le mari venant puis à l'heure de l'assignation, la femme qui pensoit que c'estoit luy qui un peu auparavant estoit parti d'auprès d'elle, ne se put tenir de luy user de language par lequel il congnut en fin le mauvais tour qu'on leur avoit joué : et d'autant qu'en ce corps de logis ne couchoit que le frère d'elle et le Cordelier, le gentilhomme se doutant du Cordelier, alla hastivement en sa chambre, laquelle il trouva vuide : ce qui luy augmenta le souspeçon. Mais quand il eut parlé au portier, il s'en tint pour asseuré, et en vint porter les nouvelles à sa femme. Lesquelles la troublèrent si fort, et mirent en tel désespoir, qu'estant demeurée seule (car son mari l'avoit laissée pour aller poursuyvre le Cordelier) s'estrangla de ses propres mains. Et en se remuant, ainsi qu'elle estoit en l'agonie de cette cruelle mort, tua d'un coup de pied son petit enfant. Mais en mourant il jetta un cri, qui esveilla une femme couchée en la mesme chambre : laquelle ayant veu ce piteux spectacle, alla toute effrayée querir le frère de sa maistresse. Luy l'ayant veue en tel estat, ensemble son petit enfant, et après plusieurs cris et profonds soupirs ayant demandé à la chambrière qui avoit commis un tel crime, quand elle luy eut respondu qu'elle ne sçavoit, mais qu'elle sçavoit bien qu'autre que son maistre n'estoit entré en la chambre : y alla pour le trouver en icelle. Où ne le trouvant point, et d'autant plus s'asseurant qu'il avoit commis ce cas, monta à cheval, et courut après luy : et l'ayant attendu en un chemin, ainsi qu'il retournoit de poursuyvre son Cordelier (lequel il n'avoit peu attrapper), si tost qu'il l'apperceut, l'appelant lasche et meschant, mit la main à l'espée : luy, n'ayant loisir de s'enquérir de l'occasion de tel assaut, se mit en défense : et ne cessèrent de charger l'un sur l'autre, jusques à ce que le sang perdu

et la lasseté (1) les contraignit de se rendre. Alors ayant entendu le frère de la femme que son beau-frère estoit innocent et mesmes ignorant de ce faict, ayant d'autre part entendu l'acte du Cordelier, et que pendant qu'il l'alloit poursuyvre, cest autre malheur estoit avenu, luy demanda pardon de ce qu'il l'avoit ainsi navré : et l'ayant remonté à cheval le mieux qu'il avoit pu, le remena en sa maison, où le lendemain il trespassa : confessant en présence de ses parens et amis que luy-mesme estoit cause de sa mort. Toutesfois pour satisfaire à justice, fut conseillé le beau-frère d'aller demander sa grace au roy François premier de ce nom : laquelle il obtint. Par ceste histoire nous voyons le plaisir désordonné d'un moine couster la vie à trois personnes : toutesfois encore verrons-nous ci-après un acte beaucoup plus horrible d'un autre moine de ceste mesme religion, commettant trois meurdres de ses propres mains pour parvenir à sa maudite intention d'avoir la jouissance de la damoiselle de la maison, et pour cest effet la voulant emmener en son convent. Mais je garderay ce conte pour le chapitre où il sera parlé des homicides. Cependant je diray ce mot, qu'il a esté un temps qu'ils faisoyent un ordinaire d'emmener ainsi les damoiselles en leurs convens, les desrobbans ou dedans l'église (quand la dévotion les y faisoit demourer plus tard que les autres), ou en autre lieu où ils pouvoyent avoir la commodité de ce faire : comme mesme c'est un conte assez vulgaire de la damoiselle qui fut recouvrée par son mari alors qu'elle passoit pardevant sa maison, venant d'un convent des Cordeliers (dans lequel ell' avoit esté long temps pri-

(1) « *Lasseté*, entièrement hors d'usage aujourd'hui, était si usité du temps de Nicot, qu'on ne trouve point celui de lassitude dans son dictionnaire. » Note de Coste sur Montaigne, I, 25. Le *Roman de la Rose* donne *lassesse*.

sonnière) et allant en un autre, pour y estre baillée en eschange. Or estoit-elle conduite par quelques beaux pères, estant habillée de mesme eux, et tondue aussi semblablement. Toutesfois à fin qu'on ne pense qu'il n'y eust alors et qu'il n'y ait encore pour le présent que les damoiselles au danger de tomber entre ces pates pelues, je n'ay pas si grand'haste que je n'ajouste bien encores ce qui avint à un boucher de Strasbourg, quelques ans devant que les cordeliers en fussent chassez (1). C'est qu'ayant perdu sa femme, et mesme pensant qu'elle fust morte (au moins estoit-elle bien perdue pour luy, mais non pas pour les cordeliers, avec lesquels ell' estoit *cum poto et cochleari*, à pot et cueillier, ainsi que nous avons ouy parler Menot) et voyant un novice qui venoit ordinairement avec un beau père en sa boucherie, il disoit souvent que ce novice resembloit si bien à la femme qu'il avoit eue, que s'il ne s'asseuroit qu'ell'estoit morte, il penseroit que ce fust elle en habit desguisé. Or en la fin congnut-on que ce povre boucher avoit raison, et que ce novice (c'est à dire ceste personne portant l'habit d'un cordelier novice) estoit la femme qu'il pensoit avoir perdue. Mais Dieu ne permit point que ceste meschan-

(1) Les cordeliers ne furent pas chassés : ils invoquèrent eux-mêmes (1523 et 1524) l'intervention du magistrat, et une de leurs requêtes jette un jour curieux sur le régime intérieur du couvent. Le provincial Hofmann surtout n'y est pas ménagé, on fait allusion à ses aventures galantes du couvent de Sainte-Claire : « Il exige plus de 40 florins par an pour son entretien, il lui faut deux pains blancs par jour, et au lieu d'assiettes d'étain, des assiettes de bois qui ne doivent être présentées qu'une fois sur sa table comme chez un prince. Il aime mieux résider à Strasbourg qu'à Esslingen, et il se moque des membres de la communauté. Plus d'une fois il a prêché qu'on ne devait plus rien leur donner parce que c'étaient de mauvais sujets, il les a appelés têtes d'âne, qui ne savent pas l'*abc* et auxquels on ne devrait pas se confesser parce qu'ils ne sont pas capables de donner l'absolution. » V. Jung, *Beitr. zur Gesch. der Reformation*, II, 264.

ceté fust descouverte jusques à ce que les abus de la religion papale furent pareillement descouverts, pour lesquels et les cordeliers et les autres moines, ensemble tous les mangeurs de crucefix furent chassez de la ville. Il se trouve aussi plusieurs autres exemples de tels tours que souloyent jouer n'a-guère ces bons supposts de S. François : et mesmes ladicte roine de Navarre fait aussi un plaisant conte (1) et venant bien à propos de deux cordeliers qui voulurent forcer leur bastelière, et la payer en ce payement, pource qu'ils ne portent point d'argent : toutesfois alors la bonne volonté laquelle ils ne sçeurent mettre en exécution, fut réputée pour le faict. Mais puisque ceste bonne princesse nous a faict tant de bien et à nostre postérité de vouloir prendre la peine de rédiger par escrit quelques tesmoignages de la chasteté de ces vénérables, laisserons-nous derrière le plus notable de tous (2), d'un cordelier en un village de Périgourd, lequel aux noces de la fille de son hostesse, ayant faict conscience de se seoir à table avec les autres, et s'estant faict porter à soupper en sa chambre pour soy et son compagnon, ne fit point de conscience après soupper de s'aller coucher auprès de l'espouse par humilité, et prit luy-mesme par charité la peine qu'il sçavoit que l'espoux estoit délibéré de prendre? Laisserons-nous aussi passer le tour du Cordelier (3) qui maria un sien compagnon à une damoiselle Italienne? et sçeut si bien et si dextrement manier ceste trafficque que quant à luy, il eut pour son vin les cinq cens ducats qu'avoit receus sondict compagnon pour le douaire de sa femme : et le feit jouir d'elle paisiblement, et recevoir tous les bons traitemens que peut recevoir un nouveau-marié auprès

(1) Prem. journée, cinq. nouvelle.
(2) Cinq. journée, quarante-huit. nouvelle.
(3) Sixième journée, cinquante-six. nouvelle.

de sa femme et de sa mère, estant femme veufve. Ce gentil Cordelier, père confesseur de ceste veufve, l'avoit si bien faict croire en ses dieux, qu'elle pensoit fermement sa fille avoir plus heureusement rencontré qu'il n'eust esté possible de souhaiter : et pour mieux la persuader (combien qu'il n'estoit besoin de grande rhétorique pour ce faire, veu la bonne opinion qu'elle avoit de luy pour la dévotion qu'elle portoit à son ordre), luy usa de ceste harangue, suyvant la prière qu'elle luy avoit faicte de luy trouver parti pour sa fille : « Je croy sans faute que Dieu m'a envoyé son » ange Raphaël, comme il fit à Thobie, pour trouver » un perfaict espoux à vostre fille. Car je vous asseure » que j'ay en main le plus honneste jeune gentilhomme » qui soit en Italie : lequel a quelquesfois veu vostre » fille, et en est si bien pris, qu'aujourd'huy, ainsi que » j'estois en oraison, Dieu le m'a envoyé, et m'a dé- » claré l'affection qu'il avoit à ce mariage. Et moy, qui » congnoy sa maison et ses parens, et qu'il est de vie » notable, luy ay promis de vous en parler. » Voilà l'entrée de laquelle usa ce beau père à l'endroict de ceste bonne femme : et pour faire bien la fourbe, et oster tout souspeçon, il adjousta : « Vray est qu'il y a » un inconvénient que seul je congnoy en lui : c'est » qu'en voulant secourir un de ses amis, qu'un autre » vouloit tuer, tira son espée, pensant les départir : » mais la fortune avint que son ami tua l'autre. Par- » quoy luy, combien qu'il n'ait frappé nul coup, est » fugitif de sa ville, pource qu'il assista au meurdre. » Et par le conseil de ses parens s'est retiré en ceste » ville en habit d'escholier, où il demeure incongneu » jusques à ce que ses parens ayent faict son appoincte- » ment, ce qu'il espère qu'ils feront en bref. Par ce » moyen faudroit le mariage estre célébré secrette- » ment, et que vous fussiez contente que le jour il

» allast aux lectures publiques, et tous les soirs vinst » soupper et coucher céans. » La bonne dame trouva la plus grande apparence du monde à tous ses propos, (comme le proverbe dit qu'*aisé est à tromper qui à nul mal ne pense) :* de sorte qu'à ces mesmes conditions ils furent fiancez ce jour mesme, et après minuict fut dicte la messe à laquelle ils espousèrent : et le mariage consommé, vescurent quelque temps ensemble avec un contentement réciproque, duquel la mère disoit avoir occasion de louer Dieu. Mais un *Dominus vobiscum* prononcé en la messe par ce tant honneste jeune gentilhomme (qui estoit Cordelier et prestre prestrisant) commença à gaster le mystère. Car ceste jeune mariée estant allée avec sa mère (suyvant la dévotion que j'ay dict qu'elle portoit à S. François) pour ouïr messe au convent des Cordeliers, ainsi que ce gentilhomme se retournant vint à dire *Dominus vobiscum,* demoura la povre jeune femme plus estonnée qu'un fondeur de cloches : et dit à sa mère que celuy qui disoit la messe estoit son mari, ou pour le moins un qui luy resembloit bien fort. La mère, faisant scrupule de penser seulement que si sainctes gens eussent usé d'une telle tromperie, et mesmes estimant ceste pensée ne pouvoir estre sans grand péché, tascha de destourner sa fille de telle opinion. Mais le *Ite Missa est* accusa tout : car alors se retournant encores, non seulement conferma la fille en son opinion, mais y feit aussi entrer la mère : laquelle toutesfois ne le voulut point croire du tout jusques au soir, qu'elle le vint trouver couché avec sa femme, et (suyvant le complot qu'elles avoyent faict ensemble) lui prit ses deux mains comme par jeu, cependant que la fille luy ostoit sa coeffe : sous laquelle s'estant trouvée la belle couronne, ne fut plus question de douter s'il estoit prestre, mais bien de penser comment on se pourroit vanger tant de

luy que du père confesseur : lequel la mère envoya soudain querir, feignant avoir quelque grand secret à luy dire. Toutesfois en la fin fut avisé de les mettre entre les mains de ceux de la justice. Lesquels ne laissèrent la chose impunie, s'ils estoyent gens de bien : comme ajouste ladicte Roine au bout de ce conte. Mais j'ay entendu depuis en Italie que les juges les quittèrent à fort bon marché : comme nous sçavons que le temps passé les juges faisoyent scrupule de mettre la main sur ces sainctes gens, et les rendoyent volontiers à leurs gardiens, pour les mettre *in pace* (1), ou en faire tout ce que bon leur sembleroit. J'inséreray ici (à propos d'Italie) le paillard de la femme de Bérenger, marquis Italien. Cette femme, sans avoir esgard à la maison dont ell'estoit sortie, s'abandonnoit à un sien chappelain, combien qu'il fust de fort petite stature et fort difforme. Mais ce galand n'eschappa à si bon marché que plusieurs autres : car estant descouvert par l'abbay d'un chien, il fut pris et despouillé tout nud, et luy fut coupée la partie de laquelle il avoit faict le mal. Ce qui avint desjà du temps du pape Estienne huictième, environ l'an 941. Mais pour retourner aux cordeliers, je n'ay pas oublié l'histoire du cordelier soy disant sainct François, qui joua si bien son personnage à l'endroit d'une povre bigotte, qu'elle luy fit place en son lict : mais avant qu'il peust mettre en exécution sa bonne volonté, la farce fut achevée autrement qu'il ne pensoit, et par ceux desquels il ne se doutoit pas. Car S. Pierre (comme portier de Paradis) et S. Thomas (comme celuy qui ne pouvoit croire telle chose) le vindrent cercher jusques au lict, et le remenèrent un peu plus rudement qu'il n'estoit venu. Je n'ay pas (di-je) oublié cest'histoire, mais je luy sçay bien sa place autre part.

(1) Voy. aux *Notes complémentaires*, à la fin du tome II (v° *In pace*).

Or ne se sont contentez ces galans de faire et dire en temps et lieu pis que tous les ruffiens qui entrèrent jamais au huleu (1) de Paris, mais ont bien osé en plaine chaire et en présence du crucifix et de tous les saincts et sainctes qui sont là faisans bonne mine, user de propos pour faire rougir toutes les putains, au moins toutes les courtisanes de Venise et de Romme. Tesmoin un Cordelier de Tours preschant en un village nommé S. Martin le Beau (2), près la ville de Bleré en Touraine, lequel au mardi d'après Pasques, faisant ses recommandations, dict : « Mes dames, je suis tenu de » vous rendre graces de la libéralité dont vous avez » usé envers nostre povre convent : mais si faut-il que » je vous die que vous n'avez pas considéré les néces- » sitez que nous avons. Car la plus part de ce que vous » nous avez donné, ce sont andouilles : et nous n'en » avons point faute, Dieu merci : nostre convent en est » tout farci. Que ferons-nous donc de tant ? Sçavez-vous » quoy, mes dames ? je suis d'avis que vous mesliez vos » jambons parmi nos andouilles : vous ferez belle » aumosne. » Le mesme galand au mesme sermon tint ce propos : « Eh dea, messieurs et mes dames de sainct » Martin, je m'estonne fort de vous, qui vous scanda- » lisez pour moins que rien, et sans propos : et tenez » vos contes de moy par tout, en disant, C'est un grand » cas : mais qui l'eust cuydé que le beau père eust » engrossi la fille de son hostesse ? Vrayement, » dit-il, « voilà bien de quoy s'esbahir qu'un moine ait » engrossi une fille : mais venez çà, belles dames, ne » devriez-vous pas bien vous estonner d'avantage si la » fille avoit engrossi le moine ? » Voilà ce que raconte ladicte roine de Navarre (3) : ce qui m'est fort aisé à

(1) Voy. aux *Notes complémentaires*, à la fin du tome II (v° *Huleu*).
(2) A neuf kilomètres d'Amboise.
(3) Voy. 2e journée, 11e nouvelle, dans les éditions à partir de 1559.

croire, quant au sale propos duquel usa ce cordelier, pourceque j'ay souvenance qu'estant environ de l'aage de quinze ans, j'oyois souvent les serviteurs de feu mon père rire de ce que disoit ordinairement un cordelier en l'église de S. Estiene à Paris, passant parmi les femmes pour aller en sa chaire, « Ouvrez-vous, femmes, à fin » que j'entre. » Mais pour lors je n'entendois pas son ord et sale équivoque. Bref il n'y a vilanie de laquelle ces cagots ne se soyent avisez : voire jusques à requérir (ainsi que quelcun escrit) qu'ès confessions auriculaires il leur fust permis (1) de manier les parties qui auroyent esté instrumens du mal duquel on se confesseroit. Et estant remonstré par un Évesque à l'un de ceux qui faisoyent ceste requeste, la grande ordure que ce seroit s'il faloit qu'hommes et femmes leur monstrassent leurs parties honteuses : il fit response que si on ne trouvoit

(1) Tout ce passage a été remplacé par le suivant dans les exemplaires cartonnés :

[... « vous n'avez pas considéré les nécessitez que nous avons. » Puis ajousta un propos si vilain, c'est à dire si digne de son convent (suivant le commun proverbe, qu'*on ne peut tirer du sac que ce qui y est*) et si indigne de toutes chastes aureilles, que je n'en ay voulu souiller ce papier. Et si d'aventure je m'oubliois tant ailleurs que de le souiller de quelques autres semblables, je prie le lecteur de ne s'en offenser, et de n'estimer que le récit de telles et si énormes vilanies me plaise : mais plutost estre persuadez que le seul désir que j'ay de faire bien congnoistre et hayr les vilains par leur vilanie et les meschans par leur meschanceté, m'a faict ensuyvre la manière de faire des Lacédémoniens, qui pour instruire leur jeunesse à sobriété, faisoyent venir les yvrongnes en leur présence, à fin que voyans leurs vilains actes ils apprinsent de bonne heure à détester l'yvrongnerie. Or si toutesfois quelcun estoit si curieux qu'il vousist sçavoir quel estoit ce vilain propos monachal, il le trouvera avec plusieurs autres ès Nouvelles de la feu roine de Navarre, laquelle a voulu par le récit d'iceux faire entendre à la postérité combien desbordée a esté la vilanie de ceux qu'on jugeoit estre non seulement honnestes, mais sainctes personnes. Or comme dit le poëte satyrique que *Nemo repente fuit turpissimus* (*a*), il est certain que peu à peu et de jour en jour le desbordement s'est augmenté : mais nostre temps l'a veu monté jusques au dernier degré, quand ceste canaille est venue jusques à requérir (ainsi que quelcun escrit) qu'ès confessions auriculaires il leur fust permis...

(*a*) Juvénal, Sat. II, v. 83.

point déshonneste que ceux qui oyoyent les confessions, contemplassent quandetquand des yeux de l'esprit (qui sont trop plus précieux que ceux de la chair) non seulement les membres qui ont commis les actes vilains, mais aussi les vilanies par iceux commises, qui leur sont descouvertes en la confession : moins devroit-on trouver déshonneste qu'ils regardassent ces membres des yeux corporels. Et allégua en outre, que le confesseur, entant qu'il représente le médecin spirituel, doit toucher son malade, ainsi que le médecin du corps touche et manie celuy qu'il visite. Et entremeslant parmi sa gosserie du blasphème et de la prophanation du texte formel de l'Évangile, amena aussi ces mots de nostre seigneur Jésus Christ : *Va, et te monstre au prestre*. Comme estant leur coustume de se despouiller et monstrer nus au prestre. Mais pour retourner à ces gentils prescheurs, de quel language pensons-nous qu'ils usoyent en leur privé, quand ils parloyent ainsi salement en public ? Quand je di en leur privé, je n'enten pas seulement en leurs cloistres, mais aussi ès cloistres de leurs très-chères sœurs : car on les souloit faire voisins les uns des autres ; dont prit occasion un bon compagnon de dire : « Voici la grange et voilà les » bateurs. » Et sur ceci me souvient aussi de ce qui fut dict au Roy Henri deuxième de ce nom par un certain plaisant (1). Car estant question d'aviser les meilleurs moyens pour faire trouver argent au Roy, il luy en proposa deux : dont l'un estoit que si le Roy vouloit faire son office alternative, il luy feroit donner deux millions d'or. L'autre, qu'il commandast que les licts de tous les moines fussent vendus, et qu'il s'en fist apporter les derniers. Le Roy luy

(1) Brusquet ; voy. Estienne, *Dial. du nouveau lang. fr. italianisé*, p. 251. Cf. Des Périers, nouv. XCII ; Brantôme, *le mar. d'Estrozze ;* E. Fournier, *Variétés historiques, passim*.

ayant demandé où coucheroyent les moines quand ils n'auroyent plus de licts : il respondit : — « Avec les » nonnains. — Mais il s'en faut beaucoup qu'il y ait » tant de nonnains que de moines, » répliqua le Roy. A quoy il eut aussi sa responce toute preste : — « Il » est vray, sire : mais chacune nonnain en logera bien » pour le moins demie douzaine. »

Mais dont vient cela (dira quelcun) que ces povres Cordeliers sont volontiers mis en jeu, plustost que nuls autres? Ce n'est pas qu'il ne se trouve aussi bien des exemples ès autres moines, et ès simples prestres : mais pource que les Cordeliers se disent estre montez en un plus haut degré de saincteté que les autres, on ha plustost l'œil sur eux. Et quand on a prouvé que les meilleurs (c'est à dire ceux qui se disent les plus saincts) ne valent rien, il est certain que le procès des autres est tout faict. Toutesfois, à fin de contenter celuy qui pourroit faire telle objection, j'allègueray des exemples notables de simples prestres, c'est à dire n'estans point moines. Or ne se faut-il esmerveiller si ces galans (et principalement les curez et vicaires) entroyent par tout et en prenoyent par tout : veu que chacun (au moins la plus part) leur ouvroit la porte, et se fioit bien à eux de sa femme, pensant qu'ils avoyent les ames en recommendation, et non pas les corps : de sorte mesme qu'à grand peine un povre homme trouvant messire Jan sur le faict avec sa femme, osoit-il croire (de peur de pécher) que messire Jan fust venu à mauvaise intention. Dequoy les femmes estans bien averties, n'estoyent fort empeschées à trouver des eschappatoires, quand on les surprenoit avec leur bon pasteur (comme aussi nous avons amené ci-dessus, ès pages 267 et 268, etc., des exemples de la subtilité des femmes à donner la trousse à leurs maris, toutes et quantes fois qu'elles estoyent surprises ou avec

les uns, ou avec les autres). Mais voyons comment les prestres et moines de leur costé estoyent pourveus de merveilleuses inventions pour venir à leurs desseins, quand ils trouvoyent quelque résistence. On raconte de deux ou trois (desquels l'un demeuroit en une bourgade entre les montagnes de Daulphiné et de Savoye) qui donnèrent ce conseil à leurs paroiçiennes de contrefaire les démoniacles (1), à fin que les maris allans en pèlerinage pour leur délivrance, les leur recommandassent cependant, à ce qu'ils n'y espargnassent ni leurs estoles, ni leurs autres instrumens. Item on lit de plusieurs par le conseil desquels les femmes feignoyent estre malades de quelcune des maladies ausquelles leur sexe est subject, à fin que sous couleur de leur apporter les reliques et de les leur applicquer, ils eussent moyen de leur applicquer autre chose. Comme sceut bien faire en Sicile un frère mineur à la jeune femme d'un vieil médecin : car elle nommée Agathe ayant descouvert en sa confession à ce moine une partie de ce qu'elle avoit sur le cueur, et principalement le desgoustement (2) qu'elle avoit de son mari, et ayant assez donné à entendre (au moins à un si bon entendeur) qu'elle cercheroit volontiers appétit ailleurs, la conclusion fut prise (avant que luy bailler l'absolution) que le lendemain, sitost que son mari seroit parti pour aller à sa pratique, elle feindroit estre malade d'une suffocation de la matrice (comme de vray ell'y estoit un peu subjecte) et lors ell'invoqueroit l'aide de monsieur S. Bernardin. Ce qu

(1) *Démoniacle* n'est pas un diminutif de *démoniaque*, comme le veut Le Duchat, c'en est une variante. *Démoniacle* est dans Monstrelet Paré, Montaigne, *démoniaque* dans d'Aubigné.

(2) *Dégoustement* se trouve non dans la préface de la *Conformité* comme le dit Littré, mais dans la dédicace. *Dégoust* est dans d'Aubigné; Paré et Montaigne emploient l'un et l autre.

fut faict : de sorte qu'on alla supplier ce gentil frère mineur qu'il luy pleust apporter à cette povre patiente les miraculeuses reliques de monsieur S. Bernardin. Luy, joyeux de ce que sa trame estoit en si bons termes, ne fut paresseux : mais arrivant au lict de la malade, et y trouvant plus de tesmoins qu'il n'estoit besoin, dict qu'il faloit commancer par la saincte confession; lequel mot fut suffisant pour les faire retirer : de sorte qu'avec luy ne demeura que son compagnon et la chambrière de ladicte patiente. Et alors fut question tant à maistresse qu'à chambrière d'employer le temps à autre chose qu'à confession. Or ainsi qu'ils estoyent bien en train, arrive le povre médecin (ne donnant loisir au porteur de reliques de rechausser ses brayes, mais seulement de sortir du lict) : lequel trouvant ces deux beaux pères si près de sa femme, commença à se gratter la teste, n'osant pas dire tout ce qu'il en pensoit : et ce qui rengrégea bien son mal de teste, fut qu'après leur départ, en raccoustrant l'oreiller de sa femme, il trouva derrière, les brayes d'un desdicts beaux pères. Mais comme la moralité avoit esté bien jouée, encore sceut-on mieux jouer la farce. Car la femme incontinent prévenant, vint à dire : « Mon ami, » voyant que la relique du glorieux S. Bernardin m'a- » voit guarie, j'ay prié le beau père qu'il me la laissast, » craignant que le mal me reprist. » Ce moine, averti par la chambrière de ceste eschappatoire qu'avoit trouvée sa maistresse, pour achever le jeu de mesme qu'il estoit commancé, retourna querir ces brayes à grand branle et quarrillon de cloches, avec la croix et l'eau béniste, accompagné de tout le convent, et mesmement du gardien : lequel les ayant desvelopées du beau linge blanc où ceste femme les avoit mises, les fit baiser à toute l'assistence, et au povre mari tout le premier : puis les ayant serrées en un certain tabernacle, s'en

retourna avec ce précieux et si miraclifique joyau. Les autres (desquels est Poge) (1) racontent que ce furent les brayes de S. François qui couvrirent le déshonneur du haut de chausse qui avoit esté laissé par le frère mineur. A propos duquel Bocace escrit aussi d'une abbaisse au pays de Lombardie, qui se levant à la haste d'auprès un prestre avec lequel ell'estoit couchée, pour aller surprendre une de ses nonnains qui estoit couchée avec son ami, pensant mettre sur sa teste certains voiles, qu'en quelques lieux on appelle le psautier, y mit les brayes de son prestre : dequoy la povre nonnain s'apperceut à l'instant mesme qu'elle devoit recevoir condamnation, et luy ayant dict (pource-que les lassets desdictes brayes pendoyent des deux costez) : « Madame, je vous prie que vous attachiez vostre » coeffe, et puis je suis contente que me disiez tout ce » qu'il vous plaira, » la fit appercevoir de ce qu'elle avoit mis sur sa teste par mesgarde, et par conséquent la fit changer de language. Mais je ne veux pas laisser passer un point en l'histoire précédente, duquel sont d'accord tous ceux qui la racontent (encore qu'ils varient un peu en quelques autres circonstances) : c'est que ce gentil frère mineur de la confession auriculaire de la femme prit occasion de commettre adultère avec elle. Je di que ce point est à noter, entant mesmement qu'il

(1) Voy. sur ce conte, antérieurement à Estienne : Apulée, *Métam.*, l. IX, c. 17-21, éd. Hildebrand ; — *Le livre du chev. de la Tour Landry*, ch. LXII ; — Sacchetti, nov. CCVII ; — Méon, III, 169 ; — Legrand d'Aussy, II, 66 ; — Pogge, notre éd., p. 132 ; — Masuccio, nov. III ; — Sabadino, *Facetiarum poretanarum opus*, Bologna, 1483, in-fol. ; — Postérieurement : D'Argens, *Lettres juives*, lettre CXI ; — Grécourt, *Œuvres : la Culotte et le Cordelier ;* — De Théis, le *Singe de la Fontaine*, Florence (Paris), 1773, 2 v. in-12 : *le Caleçon ;* — Vergier, *Œuvres : la Culotte ; — Contes et poésies du cardinal Collier*, Saverne, 1792, 2 v. in-18 : *la Culotte de S. Raymond de Pennafort ;* — (Casti), *Novelle galanti*, Parigi, 1793, in-12 : *le Brache di San-Griffone.*

conferme le dire du prescheur Olivier Maillard : qui se plaignoit que les galans, après avoir entendu les confessions des femmes, et par icelles avoir congnu celles qui se mesloyent du mestier, couroyent après : *Qui auditis confessiones mulierum, deinde curritis post eas.* Mais il se trouve des tesmoignages encore bien plus anciens : car Poge Florentin raconte (1) d'un ermite nommé Ansimirius, qui à Padoue du temps de François septième duc de Padoue, estant tenu pour un sainct homme, desbauchoit plusieurs femmes, et mesmement des meilleures maisons, par le moyen de la confession. Et ajouste une chose qui est pour rire, c'est que quand il fut descouvert, on l'amena au duc, lequel luy demanda et luy fit demander aussi par un sien secrétaire les noms des femmes desquelles il avoit eu jouissance. L'ermite donc en ayant nommé un grand nombre, et de celles mesmement qui hantoyent ordinairement en la maison du duc, dit qu'il les avoit nommées toutes : mais le secrétaire, qui enregistroit ces noms, le pressa d'en déclarer d'avantage, et n'en celer une seule; et alors ce bon ermite en souspirant : — « Escrivez donc aussi la vostre, monsieur. » Desquelles nouvelles fut si estonné le povre secrétaire, que la plume luy tomba des doits, et le duc au contraire s'esclata de rire. Or sans ces exemples, on en voit assez tous les jours par lesquels il nous est suffisamment tesmoigné que la confession auriculaire sert aux prestres et moines de filets tendus pour attrapper les femmes. De ma part j'ay bonne souvenance d'avoir ouy reprocher à Paris à un prestre qu'il avoit paillardé avec une femme dedans l'église mesme, incontinent après l'avoir con-

(1) Voy. notre édition, p. 87. Cf. *Chronique burlesque*, Londres, P. du Noyer (Hollande), 1742, in-12, p. 293 : *la Curiosité bien payée*; — Mérard de St-Just, *Espiégleries, joyeusetés*, etc., 1761, t. I : *la Curiosité punie*.

fessée. Aussi ay ouy faire le récit d'un curé qui fut surpris (il y a environ douze ans, auprès de Vienne en Daulphiné) paillardant derrière le grand autel, le jour du grand vendredi (1), avec une qu'il faisoit semblant de confesser, avec laquelle il avoit jà de long temps intelligence. Pour punition dequoy il fut condamné par l'Évesque du lieu de ne chanter messe dedans un certain temps. Ce qui me remet en mémoire la peine qu'ordonna un évesque d'Italie il y a environ quarant'ans, contr'un prestre qui avoit batu à toute outrance un povre homme de mestier : qui fut que de trois mois il ne mettroit le pied en aucun temple (2). Laquelle sentence le magistrat du lieu ayant trouvée trop avantageuse pour le prestre, fit par personne interposée tellement encourager le povre homme qui avoit esté battu, qu'il se délibéra totalement d'avoir sa revenche. A quoy il ne faillit : car quelque temps après, trouvant son messire Jan en quelque lieu où il n'estoit le plus fort, il luy rendit les coups à très-bonne mesure. Dequoy la plainte estant venue audict magistrat, il condamna cestuy-ci à ne mettre le pied en aucune taverne de trois mois. Ce qu'estant rapporté à l'Évesque, il fut fort indigné d'une telle sentence : mais le magistrat, qui avoit ceste matière à cueur, ne fut muet, ni despourveu de response, ains luy sceut très-bien réplicquer : — « Et dites-moy, » monsieur, en conscience, n'est-ce point plus grande » punition à celuy qui n'est accoustumé de vivre » ailleurs qu'à la taverne, d'en estre privé pour trois

(1) Le vendredi saint, qu'on appelait aussi vendredi aoré (d'*adorare*); voy. plus bas.

(2) Voy. les *Cent Nouvelles nouvelles*; V : *le Duel d'Esguillette*. Cf. *Joyeuses* (les) *Adventures et nouvelles récréations contenans plusieurs contes et facétieux devis* (par Des Périers, Pelletier et Denizot), Lyon, Rigaud, 1582, in-16, devis LIV.

» mois, que n'est à un prestre d'estre privé trois mois » du temple, duquel il se soucie si peu que pour légère » occasion il s'en voudroit passer toute sa vie? » Je n'ay voulu omettre ceste histoire, venant très-bien à propos de la légère punition qu'ordonna cest autre évesque contre ce vilain prestre, qui avoit osé paillarder, non simplement au temple, mais tout auprès le grand autel : non pas un jour de quaresmeprenant, mais un jour du grand vendredi, un jour du vendredi auré, un jour du vendredi sainct, un jour que chacun est si empesché à plorer le povre Dieu qu'on tient en prison, un jour auquel rire seulement, c'est un demi péché : et puis à la veue de tous les saincts et sainctes dudict temple, qui ayans le visage tourné de l'autre costé, ne laissoyent pourtant de voir aussi bien par derrière que pardevant : bref, qui avoit commis un crime pour lequel il devoit perdre cinquante vies s'il les eust eues, je di mesme selon leurs canons. Mais encore que ceste peine fust si légère, si est-ce que le légat d'Avignon la trouva si griève, qu'il la luy remit. De sorte que monsieur le curé paillarda depuis mieux que jamais avec la mesme et au lieu mesme, en despit de tous ceux qui en avoyent parlé : et ne laissa de chanter ses messes ordinaires, qui furent trouvées d'aussi bonne saveur et d'aussi bon goust, voire d'aussi bonne digestion, par ceux qui en mangent volontiers, que celles du plus puceau prestre qui fut jamais. Or qui voudroit faire la recerche des maux de toute sorte commis par les gens d'église, il en trouveroit grand nombre, voire presque infini : mais quant aux punitions, il les trouveroit ou fort rares, ou pour la pluspart si légères que ce n'estoit que pure moquerie. Dequoy entr'autres tesmoignages nous en avons un fort bon ès Cordeliers d'Orléans, après avoir usé de l'horrible et exécrable imposture qui depuis par tous les coins du monde fut divulguée.

Mais laissant ce propos, et retournant aux paillardises de ces bons compagnons, pour monstrer qu'en icelles ils n'ont aucunement voulu estre inférieurs à leurs prélats, je feray ici le récit d'un inceste superlatif, commis par un prestre, ainsi qu'il est autentiquement enregistré ès escrits de la roine de Navarre dernière défuncte (1) : sinon que j'useray de plus grande briefveté. En un village près de Coignac, nommé Cherves, une vierge (c'est à dire une qui se disoit vierge et aussi estoit tenue pour telle), sœur du curé de la paroice, fut trouvée grosse : et d'autant qu'elle menoit une fort saincte vie en apparence, faisoit aiseement croire au peuple que le ventre luy estoit ainsi enflé par œuvre du sainct Esprit, et qu'elle estoit une seconde vierge Marie. Le bruit estant venu jusques aux oreilles du comte Charles d'Angoulesme, père du roy François premier de ce nom, il envoya de ses gens sur le lieu pour informer diligemment de ce cas, d'autant qu'il se doutoit qu'il y avoit de l'abus. En la présence desquels la fille (qui estoit aagée d'environ treize ans) ayant esté jà par son frère le curé adjurée sur la damnation de son ame de dire la vérité, ayant eu pour la seconde fois ceste mesme adjuration, respondit : — « Je pren le corps de nostre » Seigneur ici présent à ma damnation devant vous, » messieurs, et vous, mon frère, si jamais homme » m'attoucha non plus que vous, » et en disant ce, receut le corps de nostre Seigneur (car je retien les termes quant à ceci tels qu'ils sont là). Ayans ouy un tel serment s'en retournèrent vers le Comte ; lequel ayant ouy leur rapport, s'avisa de ce qu'eux ne s'estoyent avisez, à-sçavoir que ce n'estoit sans cause qu'elle juroit en ceste forme, que jamais homme ne luy avoit touché non plus que son frère : et qu'il tenoit pour

(1) Quatr. journée, trente-troisième nouvelle.

seur que son frère se trouveroit luy avoir faict cest enfant. Pourtant les renvoya pour faire emprisonner le curé : ce qu'estant faict, il confessa incontinent la vérité estre telle ; et bien-tost après fut brulé avec sa sœur, quelques jours auparavant accouchée. Nous lisons aussi d'un Thomas, abbé d'Abindon en Angleterre (1), que ne se contentant d'entretenir trois paillardes, il eut deux enfans de sa propre sœur.

Mais sans plus prendre la peine de recueillir de divers endroits ce qui sert à ce mien propos, je me serviray de l'extraict auquel cela est escript, tiré d'un livre Anglois, contenant le récit des meschancetez qui furent descouvertes en la visitation des monastères, convents, églises collégiales, et autres du pays d'Angleterre, par le commandement du roi Henri VIII. Entre lesquelles meschancetez sont déclarées les paillardises, adultères, incestes, bougreries des prestres et moines d'iceux, sans oublier leurs noms et leurs surnoms : ainsi qu'il s'ensuit. Au monastère de Belle, ou Battell (2), du diocèse de Cicestre, ceux-ci furent trouvez sodomites en la première visitation : Jan Abbé, Richard Salchurst, Thomas Cuthbert, Guillaume Marche, Jan Hastinge, Grégoire Champion, Clément Westfelde, Jan Crosse, Thomas Crambroke, Thomas Bayll, Jan Hamfelde, Jan Hierom, Clément Grigge, Richard Touye, et Jan Austyn. Autres sodomites en l'église de Cantorbie, entre les moines de S. Benoist, Richard Godmershan (3), Guillaume Lichefelde, Christofle Jamys, Jan Gold-

(1) Thomas Pentecost, *alias* Rowland, signa la dissolution du monastère le 9 février 1538 et reçut une pension de 200 l. st. Dugdale, *Monast. anglicanum,* Lond., 1846, I, 510.

(2) Le monastère de Battle avait pour abbé John Hamond et pour prieur Richard Salesherst ; Dugdale, III, 233.

(3) Godmersham était *master of the firmary,* Lichfield sacristain et Clément prieur ; v. Dugdale, I, 81.

myston, Nicolas Clément, Guillaume Cawston, Jan Ambroise, Thomas Farleg et Thomas Morton. Autres sodomites en l'église cathédrale de Cicestre (1), Jan Champion et Roger Barham. Item au monastère de S. Augustin, Thomas Barham sodomite. Quant aux paillars et adultères il y en a un trop grand roole, et pourtant ne parleray que des plus vaillans, c'est à dire de ceux qui en avoyent plusieurs : et dont aucuns ne se contentoyent de demie douzaine, *comme de chiens courans* (ainsi qu'on dit par proverbe), mais en avoyent aucuns neuf, aucuns onze (au nom des onze mille vierges), aucuns treze, aucuns vint. Mais pour ne les frustrer de l'honneur que nous avons faict à leurs compagnons, voici leurs noms. En l'Église de Cantorbie, entre les moines de S. Benoist, Christofle Jamys paillardoit seulement avec trois femmes mariées. Guillaume (2), Abbé de Bristol, n'avoit que quatre paillardes, dont l'une estoit mariée. Au chasteau de Vindesore (3), Nicolas Whyden, prestre, n'avoit aussi que quatre paillardes. Là mesmes, Georges Whitethorne, cinq : Nicolas Spotre, cinq : Robert Hunne, cinq : Robert Danyson, six : Richard, prieur de Mayden Bradley (4), cinq paillardes. Au monastère de Shulbrede (5), au diocèse de Cicestre, George Walden, prieur, avoit sept paillardes, Jean Standney, sept paillardes, Nicolas Duke, cinq. Au monastère de Bathon (6), Richard Lyncombe avoit sept paillardes, dont trois estoyent mariées : et outre cela estoit sodomite. En l'église cathédrale

(1) Sur Chichester, voy. Dugdale, VI, 1159.
(2) William Newport; v. Dugdale, IV, 333.
(3) Voy. Dugdale, VI, 1353.
(4) V. Dugdale, VI, 643.
(5) V. Dugdale, VI, 580.
(6) Bath : Richard Kygge, *alias* Lincombe; v. Dugdale, II, 256.

de Cicestre, Jan Hylle n'avoit que treze paillardes. C'est beaucoup, dira quelcun : mais qu'est-ce toutesfois au pris de Jan Blanke, prieur de Bermondsey (1), qui en avoit vint? Or tient-on qu'il y avoit en Angleterre plus de quatre cents convents de diverses sortes de moines et moinesses, outre ceux des frères Mendians, qui approchoyent de deux cents. Je laisseray maintenant au lecteur calculer combien pour le moins devoyent estre de fils de putains en Angleterre, je di seulement fils de moines et de putains. Je luy laisse aussi à penser, qui eust faict la visitation par toute la France, Italie, Espagne, en ce mesme temps, quels mesnages on eust trouvez. Je di en ce temps-là, pource qu'il n'avoit pas encores tant plu sur leur mercerie (2), comme il a plu depuis : et pourtant avoyent beaucoup meilleurs moyens de fournir à tels appointemens qu'ils n'ont eu depuis. Je n'ay rien dit de l'Allemagne : pourceque, combien qu'elle soit plus grande que les autres régions que j'ay nommées, on estime qu'ell'estoit moins fertile de telle vermine. Mais il ne faut point douter que ceux de là n'ayent suyvi le train des autres. Pour le moins on lit au procès des Jacopins de Berne qu'ils furent trouvez faisans grand' chère au milieu de belles dames dedans leur convent, non point accoustrez en moines, mais en gentilshommes.

On fait aussi plusieurs contes de Cordeliers et de Jacopins surpris en menant avec eux leurs putains habillées en novices : et de faict ç'a esté une subtile invention de se faire permettre de mener des novices, pour sous ce titre avoir tousjours ou un bardache, ou

(1) V. Dugdale, V, 85.

(2) « On dit qu'*il a plu sur la mercerie de quelqu'un,* pour dire que son trafic va mal. » *Dict. de Trévoux.* Deux passages de Des Périers (nouv. X et XCI) donnent au proverbe un sens plus matériel.

une garse. Mais je croy que depuis qu'il avint à un novice que menoit un Cordelier, de faire l'enfant au milieu du basteau dedans lequel ils passoyent la Garonne (chose quasi aussi admirable que l'enfantement du Pape Jan), ils ont depuis mieux observé la règle qui leur commande, *Si non caste, tamen caute* (1).

Or n'est-ce pas ni de nostre temps, ni du temps de Menot, que ces galans ont monstré par effect que le simple peuple s'abusoit, pensant qu'il y avoit telle différence entr'eux et les séculiers, quant à sentir les aiguillons de la chair, qu'il y a entre les chappons et les coqs. Car en un livre nommé *Sagette de feu*, escript contre les Carmes environ l'an 1270, il leur est reproché entr'autres choses : « La cause principale de tous vos tracassemens que vous faites par les villes, ce n'est pas à fin que vous visitiez les pupilles, mais les pucelles : non pas les veufves qui sont en peine et tribulation, mais les jeunes filles et mal avisées, les béguines, nonnains et dames. » Or celuy qui parloit ainsi à eux estoit général de leur ordre, lequel depuis renonça à cest office, et (selon aucuns) à son ordre aussi. Aussi Guillaume de S. Amour (2), qui estoit environ l'an 1256 : « Les frères mendians » (disoit-il) « mènent par tout des béguines, se fondans sur ce passage de S. Paul : *N'avons-nous pas puissance de mener une femme sœur ?* » Voilà que disoyent dès lors ces povres gens : et qu'eussent-ils

(1) « Ayant toujours devant les yeux le proverbe des moines : *Si non caste, tamen caute.* » *Conformité*, préface.

(2) Guillaume, né à S. Amour en Franche-Comté, mort en 1272, auteur du *De periculis novissimorum temporum*, 1256, dirigé contre les frères mendiants. A la suite de la publication de cet ouvrage, le peuple, selon Matthieu Pâris, tourna les religieux mendians en ridicule : on leur refusa les aumônes qu'on leur avait données jusque-là, on les appelait hypocrites, successeurs de l'Antechrist, faux prédicateurs, conseillers des rois, contempteurs des ordinaires, prévaricateurs des confessions, et qui, voyageant en des pays où ils sont inconnus, excitent à pécher avec plus d'audace. Cf. ch. XXXIX.

dict doncques s'ils eussent ouy parler d'un tel roole que celui que j'ay mis ci-dessus? Mais à fin de se mieux mocquer et de Dieu et des hommes, ils ont bien osé (à propos des béguines qu'ils menoyent alors) forger de nostre temps une religion, selon l'institution de laquelle moines et moinesses, après avoir faict quelques essays de leur continence, se veautroyent ensemble, et cependant vouloyent faire croire que c'estoit sans entrer en aucune tentation de charnalité, non plus que si deux troncs de bois eussent esté mis l'un auprès de l'autre.

C'est assez parlé des gestes de ces bons compagnons : je voudrois seulement, pour la conclusion de ce chapitre, pouvoir résouldre une question, à-sçavoir pourquoy ils ont estez nommez beaux pères. Quelcun ayant esgard à leurs actes, et s'arrestant sur le mot de père, en a faict ce sizain, à l'imitation d'un distiche Latin :

Or ça, Jacobins, Cordeliers,
Augustins, Carmes, bordeliers,
Dont vient qu'on vous nomme beaux pères?
— C'est qu'à l'ombre du crucefix
Souvent faisons filles ou fils
En accointant les belles mères.

Mais pour parler à bon escient (car l'auteur de ce sizain s'est voulu jouer, ne leur reprochant rien toutesfois que nous ne sçachions estre vray), je pense que ceste appellation de Beaux pères(1) vaut autant comme

(1) « C'est se tromper que de croire que nous avons appelé beaux pères, et les Grecs caloyers ou calogers, du grec Καλος γερων, les Religieux, sous ombre qu'entre eux il se trouve effectivement quantité de beaux vieillards frais et bien nourris. C'est un terme purement affectueux, de caresse et de respect, pour marquer la tendresse et l'estime qu'on a pour eux en tant que pères spirituels, pleins de douceur et d'indulgence pour leurs enfants. » Le Duchat. Καλόγηρος, *monachus quasi bellus senex, nam* γέροντας *sese ipsi appellabant monachi.* Stephani *Thesaurus.*

si on disoit Beaux vieillards : et ce qui me conferme en ceste opinion, est le mot du Grec vulgaire *Kaloiro*, ou *Kaloero*, qui semble corrompu de *Kalos* (c'est à dire beau) et de *Geron*, c'est à dire vieillard. Or ceste appellation nous monstre qu'ils ont vescu de tout temps à leur aise : car on appelle un beau vieillard qui en despit de la barbe blanche est encore frais, et auquel la peine ou le chagrin n'ont point effacé les beaux traits de visage. Et de faict selon ceste signification les plus beaux vieillards qu'on voye en Italie, et principalement à Venise, sont les moines, et sur tous les mendians (combien que là ils soyent appelez seulement Pères, sans ajouster ce mot Beaux); et feroit bien aussi beau voir ceux de France, s'ils portoyent barbe comme ceux-là. Toutesfois ce que j'en di, ce n'est pas pour faire envie à personne de leur porter envie.

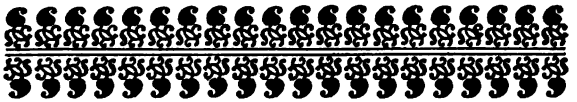

CHAPITRE XXII

De la gourmandise et yvrongnerie des gens d'église.

On dit volontiers qu'après la panse vient la danse : et pourtant il semble qu'il eust esté plus convenable de parler en premier lieu de la gourmandise et yvrongnerie qui mènent la danse, c'est à dire mettent au chemin de paillardise, comme nous avons dict parcidevant, alléguans plusieurs proverbes à ce propos. J'ay toutesfois parlé premièrement de ce vice que des autres, pour garder l'ordre que j'avois suivi parcidevant, me fondant sur ce que Juvénal avoit dict, que la paillardise estoit beaucoup plus ancienne que les autres vices : combien que ce soit une parole prononcée à plaisir plustost qu'autrement. Je di donc premièrement que si nous voulons parler de la qualité des viandes avant que de la quantité (c'est à dire de la friandise avant que de la gourmandise), il ne nous faut que considérer ce qu'on appelle vin théologal, et ce qu'on appelle pain de chapitre (1). Car quand

(1) « *Una lagena vini theologici sive vermelli,* » dit le *Passavant.* « *Ex bono vino plus quam ex quocunque alio potu generantur et multiplicantur spiritus subtiles, clari et puri. Et inde est quod theologi contemplari soliti circa altissima, bona vina diligunt.* »

il est question d'exprimer en un mot un vin bon par excellence, et fust-ce pour la bouche d'un roy, il faut venir au vin théologal. Pareillement s'il est question de parler d'un pain ayant toutes les qualitez d'un bon et bien friand pain (voire tel que celuy de la ville Eresus, pour lequel Mercure prenoit bien la peine de descendre du ciel, et en venir faire provision pour les dieux, si nous croyons au poëte Archestrate) (1), ne faut-il pas venir au pain de chapitre? Je di, au vray pain de chapitre, dont celuy que vendent à Paris les boulengers, a retenu le nom, mais non la bonté, sinon qu'en partie. Or est-ce là bon commancement : car la feste ne peut estre mauvaise où il y a bon pain et bon vin. Quant à la pitance, en premier lieu il est certain que ce qu'on dit *Traité en commissaire, de chair et de poisson,* mériteroit bien mieux d'estre dict *traité à l'ecclésiastique* (2). Car pour qui achète-on quelquesfois les gros brochets six escus, sinon pour la bouche de nostre mère saincte église? Qui pensons-nous qui a premièrement faict courir les chassemarées, sinon nostre mère saincte église? Mais je confesse bien qu'ils ne mangent pas chair et poisson

Arnaldi de Villa nova Opera, ed. Murchius Genuensis, Lugd. Fradin, 1509, in-fol. f° 133, dans le *Commentum super regimen Salernitanum.*

Pain de chapitre : « le pain le plus délicat est celui qu'on appelle pain mollet... le pain dit bourgeois et celui nommé de chapitre suivent le mollet... le bourgeois s'élève plus en rondeur que celui de chapitre qui est plus pressé et plus plat. » O. de Serres.

(1) Voy. Athénée, ed. Dindorf, Γ, 77 ; trad. III, 28.

(2) « On appelle chère de commissaire un repas où on sert chair et poisson, parce que les juges commis se font bien traiter quand ils sont en voyage. Ce qui vient des commissions qui se donnaient dans les chambres mi-parties, où il y avait des huguenots et des catholiques, qui se faisaient traiter chacun à leur manière. » *Dict. de Trévoux.* Littré, qui cite cependant Estienne, dit qu'il s'agit des commissions chargées de l'exécution de l'Édit de Nantes : or l'Édit de Nantes est de 1598 et l'*Apologie* de 1566.

l'un parmi l'autre (comme aussi les médecins ne leur conseillent pas de ce faire), ains attendent volontiers qu'ils soyent si saouls de chair qu'ils commencent à crever : comme les Flamens, quand ils veulent faire leur grand gaudeamus, font conscience de taster du vin qu'ils ne soyent yvres de bière. Toutesfois il y en a plusieurs maintenant qui font provision d'appétit, quant au poisson, pour la quaresme. Quoy qu'il en soit, ce n'est sans cause qu'on dit par proverbe, *Vin théologal*, et *Table d'Abbé :* comme on peut voir par la description non pas d'un disner ou soupper, mais seulement d'un desjeuner, non pas d'un Abbé, mais seulement d'un Prieur, contenue ès vers suyvans :

Un gros Prieur son petit fils baisoit
Et mignardoit au matin en sa couche,
Tandis rostir sa perdris on faisoit.
Se lève, crache, esmeutit, et se mouche.
La perdris vire : au sel de broque en bouche
La dévora : bien sçavoit la science.
Puis quand il eut pris sur sa conscience
Broc de vin blanc, du meilleur qu'on eslise,
« Mon Dieu, » dit-il, « donne-moy patience :
» Qu'on ha de maux pour servir saincte église ! » (1)

Que sera-ce donc des disners et souppers de ceux qui ont une douzaine de crosses et autant de mitres, si le desjeuner d'un simple Prieur est d'une perdris (et faut entendre avec le comment), et encore se plaind-il du

(1) C'est la 86e épigramme de Marot. La pensée en est prise du *Margarita facetiarum*, Argentorati, 1508, in-4, où le 1er ch. des *Facetiæ Adelphinæ* intitulé *De indocto prælato*, contient ce qui suit : « *Magnus prælatus in alma urbi Roma cum interesset prandio delicatissimo et opiparo, et solum synapium deesset, suspirans et dolens exclamavit : O quanta patimus pro ecclesia Dei !* » *Alter ad latus assidens et ipsius errorem castigans, dixit :* — « *Patimur.* » *Tum primus subinfert :* — « *Non magni refert si patimus aut patimur dixerimus, utrumque enim genitivi est casus.* »

mal qu'il endure pour servir saincte église ? Il est vrai qu'il avint bien à un autre, qui estoit aussi homme d'église, de faire la mesme plainte, à cause qu'on lui faisoit manger et perdris et becquasses et faisans sans orenge : mais notez que c'estait un évesque, au lieu que cestuy-ci n'est qu'un prieur. Mais retournant encores à ces proverbes, *Vin théologal*, et *Table d'Abbé*, ou *Table de prélat*, je di que sans eux on n'eust jamais peu avoir la vraye intelligence d'un beau passage d'Horace, où il dit,

Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus : nunc saliaribus
Ornare pulvinar deorum
Tempus erat dapibus, sodales (1).

Ni cestuy-ci du mesme poëte :

Absumet hæres cæcuba dignior,
Servata centum clavibus : et mero
Tinget pavimentum superbo
Pontificum potiore cœnis (2).

Et qu'il soit vray qu'on ait eu besoin de ces proverbes pour donner bien à entendre ces passages, voici, mot pour mot, que dit une glose sur ce dernier : *Mero dicit potiore (i.meliore) cœnis pontificum, i.quam quo pontifices in cœnis suis, quæ semper sumptuosissimæ fuerunt (unde nunc theologicum dicunt vinum), usi sunt.* Voilà dequoy sont tenus aux théologiens et aux prélats ceux qui font profession d'estre expositeurs des poëtes. Mais quant au vin théologal, je sçay bien qu'il y a une grande question s'il le faut appeler *vinum theologale*, ou *vinum theologalis, per appositionem*, car on dit

(1) Od. I, 37.
(2) Od. II, 14.

que quand ils ont bien beu, ils s'accordent comme chiens et chats : mais je la laisseray vuider aux lecteurs. Car je ne sçay pas si cela est vray, qu'ils viennent aux poings quand ils ont bien beu : j'ay bien mémoire qu'une fois les Sorbonistes tenans leur synaguogue aux Bernardins, avant que boire (au moins ainsi qu'ils disoyent, et de vray il estoit encores bien matin), après qu'ils m'eurent faict retirer, aussi mon advocat et mon procureur, et qu'ils vindrent à délibérer quelle response il falloit faire à une lettre par nous présentée, que feu mon père avoit impétrée du Roy Henri (par laquelle il leur faisoit quelque commandement qui ne leur plaisoit guères), nous les veismes en grand danger de s'entrepigner, après estre las et tous enrouez de force de crier. Ce que je n'eusse osé raconter si je n'eusse eu ces deux bons tesmoins : lesquels en furent beaucoup plus scandalisez que moy, qui avois un peu ouy parler de leurs gentillesses. Et de faict je crois que quand ils se fussent entrepeignez les barbes, ce n'eust esté la première fois, et ne leur fust avenue chose qu'on n'ait veue avenir au Concile entre l'Évesque de la Cava et l'Évesque Greguetto. Et à propos de proverbes, ces deux là me font souvenir encore d'un autre, qui est, *Face d'Abbé* (1), lequel proverbe estant ancien, me fait croire que desjà anciennement les Abbez eussent les faces enluminées. Quant au Cardinal des bouteilles (2), il semble bien que je luy fay tort, de

(1) Le Duchat trouve que Rabelais fait allusion à ce proverbe, II, 7, et dans son *Rabelais* il renvoie au *Moyen de parvenir*, XVII ; il cite encore Rabelais dans les notes sur le *Passavant* à propos de : *glossa quæ est valde abbatialis, id est stulta et stupida* ; mais une face enluminée et une face d'âne font deux.

(2) Le Duchat dit, dans les notes de l'*Apologie*, que le cardinal des bouteilles est Louis de Lorraine, cardinal de Guise, mort à Paris en 1578 ; dans le *Passavant* il penche pour le cardinal Jean-Pierre Caraffa, depuis Pape sous le nom de Paul IV ; enfin dans l'*Histoire*

l'oublier en ce propos : mais je n'en parle pas volontiers, pour ce qu'il me ramentoit l'injure que les Italiens ont accoustumé de nous dire, nous appelans boutillons. Or si ces bons prélats vouloyent dire, qu'en faisant telle chère ils ne laissent de conférer à table de quelques bons et honnestes propos, Olivier Maillard leur respondra qu'ils ont menti, et qu'au contraire ils ne parlent que de paillardise. Voici les propres mots de son texte : *Vadatis ad mensam prælatorum, vel dominorum magnatum : semper loquuntur de luxuria, vel aliquibus detrahunt : et ille qui vilius loquitur, dicitur melior.*

Je pense maintenant à une objection qu'on me pourra faire : c'est que quant aux chanoines, prieurs, abbez, et autres grosses créatures du Pape, il y a bien apparence qu'ils facent si grand'chère : et mesme ne seroyent pas sages s'ils ne se donnoyent du bon temps, quand toute la poursuite qu'ils ont faicte pour avoir des bénéfices n'a esté à autre fin et intention (et de faict nous lisons d'un qui avant qu'estre Pape, souloit manger sur une rets (1), par une certaine humilité dévotieuse : estant parvenu au papat, « Ostez-moy ceste-

de De Thou, il dit que c'est le cardinal de Guise que le *Passavant* désigne sous le sobriquet de *Cardinalis lagenifer*. Il faut opter ; Passavant parle du passage récent du cardinal à Genève et son épître date de 1553 ; or à cette époque Jean-Pierre Caraffa était en Italie, et quant à son neveu Charles Caraffa, il ne vint en France qu'en 1556 ; le cardinal des bouteilles est le cardinal de Guise ; voy. d'ailleurs L'Estoile, *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, etc. 1875, I, 238 ; Cf. De Thou, liv. 65, ainsi que Brantôme, *le Mareschal de Cossé*.

(1) Rets est féminin dans Froissart, Christ. de Pisan, Calvin, masculin dans Paré. *Les rois* se trouve dans le *Lai de Melion, leur roys* dans Joinville. M. Brachet, qui met l'original *retis* dans la deuxième déclinaison, dit que l'ancien français avait *ret* au cas-régime, mais il nous doit les exemples. Littré pense que *rois* indique *retia*, les pluriels neutres du latin devenant souvent des singuliers féminins. Il y a d'ailleurs aussi le sing. neutre *retium* (*Schol. ad Juvenal.*) et Ducange donne *rethum*.

» rets, » dit-il, « j'ay pesché ce que je voulois prendre »; mais quant à tant de povres moines, qui n'ont ni rente, ni revenu, qui n'ont pas un pouce de terre, qui mesmement sont appelez porteurs de rogatons, pource qu'ils ne vivent que des aumosnes des gens de bien, et de grammercis, et mesme ceux qui sont appelez mendians (qui vaut autant que belistres), comment sera-il vraysemblable que ceux-ci ayent de quoy faire bonne chère ? Il me semble que la response est aisée, si nous regardons le proverbe commun, qui dit qu'*il n'est vie que de coquins, quand ils ont assemblé leurs bribes.* Quoy qu'il en soit, ce n'est pas sans cause qu'on dit, *C'est un frère*, au lieu de dire, *C'est un bon compagnon, qui ne cherche qu'à se donner du bon temps.* Aussi ne dit-on sans cause, *Il est gras comme un moine,* duquel proverbe j'ai faict mention ci dessus. Je confesse bien toutesfois qu'on dit aussi ce Comme, *Gras comme un pourceau,* ou *Gras comme un cochon.* Et de faict, qu'il y ait quelque correspondance, ou analogie, ou sympathie occulte entre les pourceaux et les moines (je di prenant les moines *in puris naturalibus*), leur bon sainct Antoine l'a bien monstré : lequel en sa vie ayant gouverné un troupeau de pourceaux, voulut en sa mort avoir en gouvernement un troupeau de moines : comme tesmoigne l'épigramme suyvant (combien que ceux qui pour le jourd'huy vont crians, N'y a-il rien pour les pourceaux de monsieur S. Antoine ? le facent encore porcher, et que sa légende porte qu'en son vivant aussi il a été gouverneur des moines) :

Diceris, Antoni, porcos pavisse subulcus,
Vivus : adhuc monachos lumine cassus alis.
Par stupor ingenii est ventrisque abdomen utrisque :
Sorde pari gaudent ingluvieque pari.
Nec minus hoc brutum genus est mutumve suillo,
Nec minus insipidum, nec minus illepidum.

Cætera conveniunt : sed non levis error in uno est :
Debuerat monachis glans cibus esse tuis (1).

Qu'on a traduict ainsi :

En ton vivant, Antoine, te plaisois
(Ainsi qu'on dit) à nourrir des pourceaux :
Et maintenant tu fais ce que faisois,
En nourrissant tous pareils animaux,
Moines bien gras, stupides et brutaux
Comme les porcs, et de mesme nature.
Dont leur convient pareille nourriture.
Et c'est pourquoy tu faux en cest endroit :
Car par raison, pour la vraye pasture
De tes cagots, le gland leur conviendroit.

Il est bien vray qu'un autre Escoçois a faict aussi un épigramme Latin par lequel il met en doute si c'est un mesme S. Antoine pasteur des pourceaux et des moines : mais en la fin sa résolution est :

Credibile est Circen mutasse potentibus herbis
In monachosque sues, inque sues monachos (2).

C'est à diré :

Je croy donc que Circé par ses herbes et eaux
De pourceaux moines fit, et de moines pourceaux.

Mais sans aller cercher ailleurs des tesmoignages,

(1) Voy. Buchanan, *Fratres fraterrimi.*

(2) L'animal dont se recrute le troupeau d'Épicure apparaît déjà dans le colloque d'Érasme *Abbatis et eruditæ.*
C. Marot, dans sa traduction, l'a remplacé par le veau :

...Je vous demande,
Si vous aviez vertu si grande
De muer les corps et les testes
De vous et vos moynes en bestes,
Les feriez-vous pas estre veaulx ?

contentons-nous du leur, contenu en ces beaux vers :

Sanctus Dominicus sit nobis semper amicus,
Cui canimus nostro jugiter præconia rostro,
De cordis venis, siccatis ante lagenis.
Ergo tuas laudes si tu nos pangere gaudes
Tempore paschali, fac ne potu puteali
Conveniat uti : quod si fit, undique muti
Semper erunt fratres qui non curant nisi ventres.

Je di que voici le tesmoignage qu'eux-mesmes rendent touchant leur sobriété Sardanapalicque : car il est quasi impossible que ces vers ne soyent ou d'un moine, parlant sans hypocrisie, ou d'un au corps duquel fust entrée l'ame d'un moine, pour le faire parler si monachalement. Pour le moins rencontre fort bien ce tesmoignage avec cestuy-ci,

O monachi, vestri stomachi sunt amphora Bacchi :
Vos estis (Deus est testis) teterrima pestis.

Quant aux simples prestres, qui ne font pas profession d'une si austère vie, et qui de leur mestier sont messotiers, il semble bien qu'ils ayent raison de ne vouloir boire que du meilleur. Et pourtant j'excuse bien le messire Jan d'un certain gentilhomme, lequel ayant demandé à son sommelier du meilleur, et n'ayant eu que du moindre, prit ce tour si à cueur, et l'estima si grand outrage, qu'ayant apperceu ledict sommelier assister à sa messe, il fut espris de telle cholère qu'il en perdit la parole. Le gentilhomme qui avoit grand'-haste, et désiroit d'avoir une messe de chasseur (1)

(1) « Il despesche sa messe, laquelle il dit en chasse. » Des Periers, nouv. LXXIII. « On appelle abusivement une messe de chasseurs une messe courte et dite à la hâte. » *Dict. de Trévoux.* Littré confond la messe de chasseur avec la messe sèche, qui est une messe sans consécration. Cf., ch. XXXIX.

(d'autant qu'il avoit ses chevaux qui l'attendoyent devant la porte), se choléra fort d'autre costé d'une telle pause, pour prolonger ce qu'il désiroit estre abbrégé : mais en la fin il luy fut force d'envoyer son laquais demander à messire Jan quelle mousche l'avoit ainsi soudainement picqué. Messire Jan respond qu'il y avoit un excommunié en la compagnie, lequel l'empeschoit de poursuyvre sa messe : et ayant puis déclaré au laquais envoyé vers luy pour la seconde fois, que c'estoit le sommelier, persuada aiseement au gentilhomme de le chasser. Ce qu'estant faict, il poursuyvit sa messe : après laquelle le povre sommelier fut désexcommunié, à la charge de donner tousjours à messire Jan du vin de monsieur et de madame. Or les raisons pour lesquelles je di qu'ils font bien de ne vouloir boire que du meilleur, sont telles : premièrement, pource qu'il les garde de cruditez lesquelles leur pourroyent faire eschapper quelque chose déshonneste en célébrant la messe : secondement, pource qu'il y a apparence que la dévotion soit plus ardente en un estomach eschauffé qu'en un refroidi : tiercement pource qu'il est question de chanter. Car puisque entant qu'ils chantent, ils tiennent des poëtes (lesquels sont mesmement appelez quelquefois en Grec d'un mot qui signifie proprement chantres) (1), ils font très-bien de se gouverner selon l'opinion des poëtes, qui a esté telle de tout temps, qu'on ne sçauroit chanter chose qui vaille sinon qu'on ait beu du meilleur et d'autant. Mais on me dira qu'il y a danger qu'ils s'enyvrent. Et qu'en est-ce, pourveu qu'ils s'enyvrent à bonne intention? Car s'il n'y a point de mal de dire *Hoc est nasum meum*, au lieu de *Hoc est corpus meum*, pourveu

(1) Ἀοιδοὶ, voy. Hes., *Theog.* 95; Homère, *Od.* Ψ, 133, Θ, 73 Hérod., I, 23.

que ce soit *cum intentione consecrandi :* et s'il n'y a point de mal de jetter un enfant en un puis, pourveu que ce soit *cum intentione baptizandi,* ainsi que disent quelques gloses : quel mal y aura-il non plus de s'enyvrer *cum intentione missificandi?* Et pourtant on eut raison d'excuser et supporter l'acte d'un povre curé auprès de Fère en Tartenois, lequel avec intention de chanter gayement le sacrifice de la messe le lendemain au matin, avoit si bien sacrifié à Bacchus le soir de devant, que le lendemain au lieu d'administrer le baptesme à un enfant, il luy administra l'extrême onction. Aussi estoit bien à excuser celuy qui ayant ainsi faict ses préparatifs le soir auquel chacun crioit *Le roi boit,* chantant le lendemain sa messe, s'endormit à son Memento; et se resveillant ajousta à son Memento à haute voix, *Le roi boit.* Mais celuy de S. Marri à Paris, qui s'estant endormi sur son Memento, se laissa desrobber son calice et sa platine, par un qui luy aidoit à dire messe, et puis estant resveillé, sortit en la rue crier au larron, fut mocqué à bonne raison, comme mal-avisé : car il devoit avoir marchandé premièrement avec luy qu'il vouloit avoir pour luy aider à dire messe. Au demeurant ce dormir luy procédoit (comme aux autres) du devoir qu'il avoit faict de s'apprester à bien chanter.

Et puisque je suis entré si avant en ce propos des bons gaudeamus des gens d'église, je diray un mot en la faveur des povres prestres prestrizans ou messotizans, non pas pour affection que je leur porte, mais pour la pitié qu'ils me font : c'est que s'ils sçavoyent bien débatre leur cause, ils pourroyent monstrer qu'on leur fait grand tort en ce qu'on leur taille les morceaux si cours au pris des prieurs, abbez, et autres qui sont audessus. Car si le sacrifice qu'ils célèbrent tous les jours est conforme à celuy que célébroyent les

prestres instituez par Numa Pompilius, appelez *salii* (comme l'a doctement et Chrestiennement prouvé l'auteur du livre intitulé *Sommaire recueil des signes sacrez, sacrifices et sacremens)* (1), quelle raison y a-il que ceux qui sont *salii* en leur endroit, n'ayent point aussi en leur endroit *saliares dapes* (desquelles nous avons parlé ci-devant), ains soyent contrains de les quitter à ceux qui n'exercent l'office qu'en un an une fois? Mais je leur laisseray plaider leur cause.

(1) *Sommaire recueil des signes sacrez, sacrifices et sacremens instituez de Dieu depuis la création du monde. Et de la vraye origine du sacrifice de la messe.* S. l. 1561, in-8, 143 p. — Genève, 1569, et Quevilly, 1616. Attribué à Th. de Bèze.

CHAPITRE XXIII

Des larrecins et rapines des gens d'église.

Je sçay bien que si je me veux fourrer avant en ce propos, je me trouveray incontinent entré en un abysme. Car si desjà le proverbe ancien disoit que *l'église pilloit les vifs et les morts* (1), et les inventions de piller ont esté tousjours depuis multipliées, quel nombre y en doit-il maintenant avoir? Premièrement donc, je ne parleray point pour ceste heure des gros larrons, qui ne se cachent point, ains au contraire font gloire de desrobber, et monstrent leurs larrecins à quiconque veut ouvrir les yeux : mais je parleray des prestres et moines, qui n'ayans rien ne laissent de faire grand' chère. Car si les Égyptiens et aussi Solon depuis (ainsi que nous raconte Hérodote), ayans mis ceste loi que chacun eust à déclarer quel train il menoit, et quels moyens il avoit de vivre, n'alléguoyent autre raison que ceste-ci, sçavoir est

(1) Dans le recueil de Pierre Grosnet, ce proverbe est tel :

Trois choses sont tout d'ung accord,
L'Église, la Court et la Mort :
L'Église prend du vif et mort,
La Court prend le droict et le tort,
La Mort prend le foyble et le fort.

qu'un homme qui despendoit sans avoir aucun bien, ou aucun moyen de gangner, ou quelcun qui luy fournist, il estoit force qu'il fust larron : que diront aujourdhuy les mendians, si on les vient à examiner? Car s'ils n'ont pas un pouce de terre, comme ils confessent (autrement ils auroyent tort de mendier), s'ils ne sçavent rien faire dequoy ils puissent gangner leur vie, dequoy donc vivent-ils, et non seulement vivent, mais vivent si grassement? S'ils respondent que c'est des aumosnes des bonnes gens, cela est du tout contrariant à la plainte qu'ils font ordinairement, à-sçavoir que la charité n'est pas seulement refroidie envers eux, mais du tout morte. Que s'ils veulent dire qu'ils vivent d'emprunts, qui est-ce qui leur ajoustera foy? Car on sçait bien que prester à gens qui n'ont rien, c'est donner : selon mesme le proverbe commun, qui dit que *où il n'y a rien, le roy perd son droit* (1). Je m'en rapporteray donc à leur conscience, et l'en croiray des moyens qu'ils ont eus de nostre temps (depuis qu'ils ont commancé à se plaindre de la faute de charité) de faire venir l'eau à leur moulin. Mais pource que je croy que j'attendrois long temps s'il me faloit attendre la confession d'icelle, je prendray la charge de respondre pour elle : ou, pour mieux faire, je raconteray aucuns de leurs tours qui serviront de response. Qui ne sçait donc qu'ils ont tenu le monde en si grande servitude, qu'ils arrachoyent non seulement des riches mais aussi des povres personnes, ou tout ou une partie de ce dont devoyent hériter les enfans? Qui ne sçait le motif de la tragédie de l'esprit d'Orléans avoir esté, que ces corbeaux voyoyent la proye qu'ils pensoyent desjà tenir, leur estre eschapée? Et à dire la vérité, c'estoit grand'

(1) *Le roy perd son droit là où il ne trouve que prendre. Proverbia Gallica,* ms. xve siècle.

avanture quand on pouvoit jouer si finement qu'on ne passast par dessous leurs pates. Car en venant confesser les povres personnes qui estoyent en l'article de la mort, ils ne leur donnoyent autre espérance d'estre sauvez qu'en faisant héritier S. François, ou S. Dominique, ou quelqu'autre sainct, patron de la religion de celuy qui estoit confesseur. Voire sçavoyent si bien ensorceler les consciences de ceux qu'ils confessoyent, que non seulement ils se faisoyent donner ou la moitié ou les deux tiers du bien duquel devoyent hériter la femme et les enfans : mais encores au cas que les enfans ne s'allassent rendre l'un à S. François, l'autre à S. Dominique, l'autre à un autre, ces gentils saincts sçavoyent qu'ils devoyent avoir. Tellement que si après le décès du père les enfans refusoyent de se faire moines, ces saincts se portoyent pour héritiers, les enfans en estans du tout frustrez. Et de ceci font foy des testamens qui se trouvent encores aujourdhuy. Mais c'est bien le pis que souventesfois ils n'attendent pas jusques à ce que ceux qu'ils tiennent en leurs laqs, soyent prochains de leur fin, mais par subtils moyens les font *despouiller avant qu'ils se vueillent coucher,* ainsi qu'on parle en commun proverbe (1).

Et quel plus grand et plus tyrannique larrecin, quelle plus cruelle rapine sçauroit-on songer que la croisade? Jamais brigans tenans la dague sur la gorge des passans pour se faire bailler la bourse, ont-ils pillé de la sorte que les supposts de la croisade? Car au moins les povres gens qui ont la bourse vuide sont hors du danger des brigans, selon qu'a dict un poëte, *Cantabit vacuus coram latrone viator* (2) : mais la povre personne à

(1) « On dit qu'*il ne faut point se dépouiller avant qu'on se couche* pour dire qu'il ne faut pas donner tout son bien de son vivant, si ce n'est par testament. » *Dict. de Trévoux.*

(2) Juvénal, X, 22.

laquelle on faisoit croire que si elle donnoit telle ou telle somme d'argent, elle seroit sauvée avec ses père et mère, et enfans, et à faute de la donner, ils seroyent tous damnez, n'estoit-elle pas beaucoup pis qu'entre les mains des brigans? Car plustost que de faillir à trouver argent, si elle n'en avoit point, elle se fust engagée aux Sarrasins. Voire ne faut douter que plusieurs povres gens n'ayent non pas engagé mais vendu leurs ames au diable, en cerchant par moyens illicites argent, par lequel ils espéroyent au contraire racheter leurs ames de la puissance du diable. Or est-il bien vray que jà long temps auparavant ils avoyent dict haut et clair que paradis se vendoit (comme tesmoignent les vers Latins qui ont esté trouvez en l'église de S. Estiene à Bourges (1), engravez en des tables de pierre, en un pilier, dont le premier est, *Hic des devote : cælestibus associo te)* : mais ils ne contraignoyent point d'acheter paradis, comme ils ont faict du temps de la croisade. Pour la confirmation et autorization de laquelle les prescheurs alléguoyent force textes à propos, non pas de la Bible, mais de quelques cagots : et aucuns disoyent des folies telles qu'il sera impossible à la postérité de les croire. Et entr'autres on en raconte une d'un beau père preschant à Bordeaux, qui affermoit que quand on donne de l'argent pour les trespassez, les ames qui sont en purgatoire, oyans le son de l'argent qui en tombant dedans le bassin ou le tronc, fait Tin tin, elles se prennent tellement à rire qu'elles font Ha ha ha, hi hi hi (2).

(1) L'église S. Étienne est la cathédrale bâtie au XIIIe siècle. Voy. Frémont, *Le Département du Cher*, Bourges, 1862, 2 v. in-8o.

(2) A escouter vos prescheurs, bien souvent
Chapitre n'est que donner au convent.
C. Marot, *L'Enfer*, v. 193.

François Ier fut obligé d'intervenir par un édit (12 janv. 1538,

Or ont-ils aussi plusieurs autres moyens subtils équipollens à larrecins, voire aucuns pires que larrecins : mais pourtant ils ne laissent pas de commettre aussi des larrecins qualifiez. Comme (pour exemple) il y a environ dix ans qu'il avint à Casal qu'un qui avoit trouvé une bourse de trois cens escus le révéla à un moine auquel il se confessoit. Lequel luy remonstra qu'il ne la devoit pas retenir, mais la bailler à un tiers en garde, en attendant qu'on la vinst demander; et fit si bien qu'en la fin il fut luy-mesme ce tiers. Au bout de quelque temps estant venu le personnage qui avoit perdu la bourse, et s'estant adressé à celuy qui l'avoit trouvée, fut renvoyé audict moine qui en estoit le gardien : mais au lieu d'en estre seulement gardien, il en voulut demeurer possesseur, et demeura, quelqu'ordre qu'y pensast donner feu monsieur de Brissac, alors gouverneur pour le Roy en Piémont. Car il n'y avoit autre tesmoin que celuy qui la luy avoit baillée.

Et comment appellerons-nous le tour que joua le frère frappart (de ceux qui vont demandans s'il y a rien pour les pourceaux S. Antoine) à la bouchère Calabroise, quand pour deux glands qu'il donna aux deux pourceaux d'icelle, il emporta une pièce de toile? Mais je garderay ce conte pour l'endroit où je parleray des miracles supposez : et pour le présent ajousteray un seul autre larrecin, mais qui est de telle façon qu'on n'oit point parler d'un semblable : de sorte que s'il faloit parangonner les larrons ecclésiastiques (s'il est licite d'ainsi parler) avec les laiz ou séculiers, ce faict pourroit estre cause que les ecclésiastiques emporte-

Isambert, *Anc. lois françaises*, XII, 551), pour défendre de la manière la plus formelle aux frères quêteurs de S. Jean de Jérusalem et autres, de vendre des indulgences et des pardons venus de Rome.

royent le pris. Car combien qu'anciennement on parlast assez communeement de ceux qui alloyent aux tumbeaux pour desrobber les morts (lesquels estoyent appelez en Grec *tymvorychi*, comme qui diroit *Fouissans ès tumbeaux* (1), toutesfois on s'est depuis contenté de desrobber les vifs, au moins s'en sont contentez les séculiers. Mais les moines de l'abbaye de Bourgmoyen à Bloys monstrèrent bien qu'ils ne vouloyent en rien céder à l'antiquité en cest endroit, quand ils déterrèrent le corps d'une femme qui avoit esté enterrée en leur église, à-fin de desrobber la bière de plomb en laquelle on l'avoit mis. Voilà comment les moines font vray ce proverbe, *L'église prend du vif, du mort*, non seulement en la sorte que tous les jours on leur voit pratiquer, mais aussi en l'autre, à-sçavoir en l'interprétant selon la lettre.

Quant aux gros larrons ecclésiastiques, c'est un cas à part, et principalement quant à leur chef : et semble bien que quelque povre galefrotier (2) de moine repris par luy de larrecin, luy pourroit faire une pareille response à celle que fit le pirate à Alexandre le grand. Car le larrecin commis par celuy qu'on appelle Père-sainct sous couleur de la donation de Constantin, n'est-ce point vrayement un tel larrecin, au pris de ceux que commettent ses enfans, qu'estoyent les larre-

(1) Τυμβωρύχοι, voy. Lucien, *Jov., trag.*, c. 52; Pollux, *Onom.*, VI, 151.

(2) « Deux galefretiers qui n'avoient de moyne que l'habit, » a dit Paradin dès 1552. Certaines éditions de Rabelais, l. I. prol., donnent *calfreté* en place de *beluté*; au l. II, c. 1, il y a *gallefreté*, enfin au prol. du l. V, *guallefretier*. Estienne a-t-il voulu jouer sur le mot en remplaçant un e par un o : *galefrotier*, *a scabie fricanda ?* Quoi qu'il en soit, Littré donne pour étymologie *calfat*, avec sens péjoratif. Cela ne nous empêchera pas de citer Frisch, *Teutsch-latein. Wœrterbuch*, Berlin, 1741, pag. 241 : « *gaufretier, galefretier, galfertier* est l'allemand *Walfarter* pris dans le sens de vagabond, parce que pareils pèlerins firent beaucoup de mal sous le masque de la piété. »

cins d'Alexandre à comparaison de ceux qui estoyent commis par ce pirate, ou escumeur de mer? Or est-il bien raison que ceux qui sont les premiers après cest archilarron, ne s'amusent point à des larrecins indignes de leur grandeur. Ce qu'ils considèrent très-bien, comme l'expérience le monstre : car les moindres qu'ils commettent, est de piller les reliques des églises, non pas d'ossemens, mais d'or ou d'argent : comme encore de fraische mémoire a esté publié un livre appelé *Harengua*, où quelques Jacobins ajournent un certain grand Cardinal à leur rendre leur couronne d'or (1).

Au demeurant j'ay oublié ci-dessus, en parlant de la croisade, un Cordelier Milanois nommé Samson, qui y avoit amassé cent et vint mille ducats, qu'il offrit depuis pour avoir le siège papal.

(1) Ces Jacobins pourraient être ceux de Metz chassés de leur couvent par les Bénédictins de S. Arnoul à l'occasion du prochain siège, et ce cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz. Le Duchat.

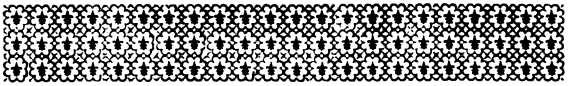

CHAPITRE XXIV

Des homicides des gens d'église.

Je commenceray ce chapitre par le conte duquel j'ay faict promesse au ch. XXI, où parlant du Cordelier, le plaisir désordonné duquel cousta la vie à trois personnes, j'ay promis de raconter un acte beaucoup plus horrible d'un autre moine de ceste mesme religion, qui commit quatre meurdres de ses propres mains pour parvenir à sa maudite intention d'avoir jouissance de la damoiselle de la maison. Voici donc quelle est l'histoire. Du temps de l'empereur Maximilian premier, il y avoit en ses terres un convent de Cordeliers fort renommé : auprès duquel un gentilhomme avoit sa maison, qui portoit grande affection aux moines d'iceluy, et leur faisoit de grands biens, en espérance d'avoir part en leurs bienfaicts, jeusnes et oraisons. Entr'autres y avoit un grand et beau Cordelier que le gentilhomme avoit pris pour son confesseur, et auquel il avoit donné toute puissance en sa maison. Ce Cordelier estant devenu si amoureux de la femme du gentilhomme qu'il perdoit patience, un jour délibérant exécuter son entreprise s'en alla tout seul en la maison du gentilhomme : où ne le trouvant point, demanda à la damoiselle où il

estoit allé. Elle luy fit response qu'il estoit allé à une sienne terre où il devoit demeurer deux ou trois jours : mais s'il avoit à-faire à luy, elle y envoiroit un homme exprès. Il dict que non, et commença à aller et venir par la maison, comme celuy qui avoit quelque affaire d'importance en son entendement. Ce que considérant la damoiselle, et qu'il avoit le visage d'un homme qui n'estoit pas content, envoya l'une de ses femmes après luy pour sçavoir s'il vouloit rien. Ce beau père qui se promenoit en la cour, luy respondit qu'ouy : et la tirant en un coin, prit un poignard qu'il avoit en sa manche, et le luy mit dedans la gorge. Sur ces entrefaites arriva en la mesme cour un serviteur du gentilhomme estant à cheval, lequel apportoit la rente d'une ferme. Incontinent qu'il fut à pied, salua le Cordelier, qui en l'embrassant luy mit par derrière le poignard en la gorge, et ferma la porte du chasteau sur luy. La damoiselle, voyant que sa chambrière demouroit tant, envoya son autre chambrière sçavoir à quoy il tenoit que sa compagne ne revenoit point. La chambrière s'y en va, et sitost qu'elle fut descendue, et que le beau père la vit, il la tira à part en un coin, et en fit comme de l'autre. Quand il se vit seul en la maison, s'en vint à la damoiselle, et luy dict qu'il y avoit long temps qu'il estoit amoureux d'elle, et que l'heure estoit venue qu'il faloit qu'elle luy obéist. Elle, qui ne s'en fust jamais doutée, luy dict : — « Mon père, je croy que si » j'avois une volonté si malheureuse, vous me voudriez » lapider le premier. » Le Cordelier luy dict : — « Sortez en ceste cour, et vous verrez ce que j'ay » faict. » Quand elle vit ses deux chambrières et son valet morts, elle fut si effrayée qu'elle demeura là comme une statue sans sonner mot. A l'heure le meschant (qui ne faisoit son conte de jouir d'elle pour une fois) ne la voulut prendre par force, mais luy dict : —

« Ma damoiselle, n'ayez peur, vous estes entre les mains » de l'homme du monde qui plus vous aime. » Disant cela, il despouilla son grand habit, dessous lequel il en avoit un plus petit, qu'il présenta à la damoiselle : en luy disant que si elle ne le prenoit, il la mettroit au reng des trespassez qu'elle voyoit devant ses yeux. La damoiselle, plus morte que vive, délibéra de feindre luy vouloir obéyr, tant pour sauver sa vie que pour gangner le temps auquel ell'espéroit que son mari reviendroit. Et par le commandement dudict Cordelier, commança à se descoeffer, et demoura le plus long temps à ce faire qu'elle put. Mais en fin quand elle fut en cheveux, le Cordelier ne regarda à la beauté qu'ils avoyent, mais les coupa hastivement : et ce faict la fit despouiller toute en chemise, et luy vestit le petit habit qu'il portoit, reprenant le sien accoustumé : et le plustost qu'il put, partit de léans, menant avec soy son petit cordelier que si long temps il avoit désiré. Mais Dieu voulut que le mari, ayant faict ses affaires plustost qu'il ne cuidoit, retournoit en la maison par un mesme chemin que sa femme s'en alloit. Quand donc le Cordelier l'apperceut de loing, il dict à la damoiselle : — « Voicy vostre mary que je voy venir. Je » sçay que si vous le regardez, il vous voudra tirer » hors de mes mains : parquoy marchez devant moy, » et ne tournez nullement la teste du costé où il ira : » car si vous faites un seul signe, j'auray plustost mon » poignard en vostre gorge, qu'il ne vous aura délivrée » de ma main. » En ce disant le gentilhomme approcha, et luy demanda dont (1) il venoit. Il luy dict : — « De vostre maison, où j'ay laissé ma damoiselle vostre » femme, qui se porte très-bien, et vous attend. » Le

(1) Dont *(de unde)* a conservé son sens étymologique dans C. Marot et jusque dans Corneille, *Nic.* V, 2.

gentilhomme passa outre, sans appercevoir sa femme mais le serviteur qui estoit avec luy, lequel avoit tousjours accoustumé d'entretenir le compagnon du Cordelier, nommé frère Jan, commença à appeler sa maistresse, pensant que ce fust ce frère Jan. La povre femme, qui n'osoit tourner la teste du costé de son mari, ne luy respondit mot : mais son valet pour la voir au visage traversa le chemin : et sans respondre rien, la damoiselle luy fit signe de l'œil, qu'ell' avoit tout plein de larmes. Le valet s'en va après son maistre, et luy dit : — « Monsieur, en traversant le chemin j'ay avisé » le compagnon du Cordelier, qui n'est point frère » Jan, mais resemble totalement à madamoiselle vostre » femme : qui avec un œil plein de larmes, m'a jetté » un piteux regard. » Le gentilhomme luy dict qu'il resvoit, et n'en tint conte. Mais le valet persistant le supplia luy donner congé d'aller après, et qu'il attendist au chemin, pour voir si c'estoit ce qu'il pensoit. Le gentilhomme luy accorda, et demoura pour voir que son valet luy rapporteroit. Mais quand le Cordelier ouit derrière soy le valet qui appeloit frère Jan, se doutant que la damoiselle eust esté congneue, vint avec un grand baston ferré qu'il tenoit, et en donna un si grand coup par le costé au valet, qu'il l'abattit du cheval à terre. Incontinent saillit sur son corps, et luy coupa la gorge. Le gentilhomme, qui de loing vit trébucher son valet, pensant qu'il fust tombé par quelque fortune, courut après pour le relever. Mais sitost que le Cordelier le vit, il luy donna de son baston ferré comme il avoit faict à son valet, et le portant par terre, se jetta sur luy : mais le gentilhomme, qui estoit fort et puissant, embrassa le Cordelier de telle sorte, qu'il ne luy donna pouvoir de luy faire mal : et luy fit saillir le poignard des poings, lequel la femme incontinent alla prendre, et le bailla à son mari : puis de

toute sa force empoigna le Cordelier par le chaperon : et cependant le mari luy donna plusieurs coups de poignard : en sorte qu'il luy requit pardon, confessant toute la vérité de sa meschanceté. Le gentilhomme ne le voulut point achever de tuer, mais envoya sa femme en sa maison querir ses gens. Qui y accoururent, et l'ayans emmené en icelle, de là le firent conduire à la justice de l'empereur en Flandres. Où il confessa sa meschante volonté, et fut trouvé par sa confession et preuve faicte par commissaires sur le lieu, qu'un grand nombre de gentifemmes et autres belles filles avoyent esté menées en ce monastère par le mesme moyen que ce Cordelier y vouloit mener ceste damoiselle. Après donc avoir retiré de ce monastère les femmes qui y avoyent esté par eux détenues, il fut brulé avec les moines enfermez dedans, pour perpétuelle mémoire (1).

Je feray suyvre après l'acte de ce moine, celuy d'un prestre de Limoges, qui pareillement commit plusieurs

(1) Cette histoire est prise presque textuellement de la Reine de Navarre, 4e journ., 31e nouvelle. La soixantième des *Cent Nouvelles nouvelles* n'a guère de commun avec celle de Marguerite que le fait du déguisement religieux. Il en est de même pour le *Dit de Frère Denise*, de Rutebeuf. Les *Cordeliers de Catalogne*, de La Fontaine, sont tirés de la 32e des *Cent Nouvelles*, mais la fin est conforme au récit de Marguerite et d'Estienne :

La penaille ensemble enfermée,
Fut en peu d'heures consumée,
Les maris sautant alentour,
Et dansant au son du tambour.

Dans les *Annales galantes* de Mme de Villedieu, un frère quêteur brouille un ménage et profite de la vengeance de la femme. Elle laisse une lettre où elle avertit qu'elle va se noyer. On trouve effectivement ses habits sur le bord de l'eau, mais elle en avait pris un du moine et l'avait suivi au couvent. Le secret ayant transpiré, le quêteur va trouver le mari et lui fait accroire que sa femme ressuscitera. Il le conduit à la rivière où l'on voit tout à coup madame sortir de l'eau. Cette aventure n'a pas toujours été un conte : « En 1577, » dit le *Journal de Henri III*, « fut prise et découverte dans le couvent des

meurdres ensemble, il y a environ unz'ans. Un gentilhomme Limosin, monsieur de S. Jean de Ligoures, parent du mareschal S. André (1), ayant paillardé avec la mère de sa femme, et mesmes en ayant eu des enfans, se descouvrit à un prestre comme en confession. Ce prestre, qui estoit faux-monnoyeur, prit ceste occasion de luy persuader (comme le tenant en sa cordelle à cause de la dicte déclaration) de s'addonner avec luy à faire de la fausse monnoye. Après avoir pratiqué ensemble par quelque espace de temps ce mestier, voyant le prestre que ledict gentilhomme avoit toujours cest inceste sur sa conscience, quelque absolution qu'il luy en donnast ordinairement, et qu'il prenoit plus de plaisir à la mère qu'à la fille, luy persuada que la mère estoit plustost sa femme que la fille, et que pourtant son mariage et tout ce qui en estoit sorti, seroit maudict. Suyvant lesquels propos entreprit ledict prestre d'exterminer tout cela. Ce qu'il exécuta ainsi, en l'absence du gentilhomme, mais de son consentement toutesfois. Estant entré une nuict au chasteau à la manière accoustumée (mais menant avec soy quelques autres meurdriers), vint droit en la chambre des damoiselles, où il les tua en leur lict : et de là s'en alla à deux petits enfans, et leur en fit autant : l'un desquels l'appelant par son nom luy tendoit les bras : comme ledict prestre depuis exécuté en France, et ledict gentilhomme depuis exécuté à Lausanne, ont notamment confessé. Dequoy ce prestre ne se contentant, mais

cordeliers de Paris, une garce fort belle desguisée et habillée en homme, qui se faisoit appeler Antoine. Elle servoit, entre les autres, Frère Jacques Berson... et par dévotion avoit servy bien dix ans les beaux Pères, sans avoir jamais esté intéressée en son honneur. » L'auteur ajoute qu'elle fut mise en prison et condamnée au fouet.

(1) Jacques d'Albon, marquis de Fronsac, tué à la bataille de Dreux en 1562 ; voy. Brantôme, de Thou, liv. XXXVI, Vieilleville, liv. VIII, ch. 37.

ayant aussi massacré, avec l'aide des meurdriers qu'il menoit, tous les domestiques, il mit tous les corps ensemble en une chambre, et puis le feu au chasteau, pour couvrir son maléfice. Mais Dieu voulut que la chambre et les corps ne brulèrent point : tellement qu'ils y furent trouvez, et le forfaict avéré. Et pourtant le gentilhomme ne sçachant de quel costé se tourner, vint en Savoye : mais passant par Genève, il y fut recongnu, puis poursuyvi et pris à Lausanne : où il fut exécuté par justice, recongnoissant sa faute, avec un merveilleux exemple de la miséricorde de Dieu. Voilà le faict comme je l'ay ouy réciter à quelques notables personnages qui l'ont veu condamner et exécuter. Or combienque j'aye abbrégé ceste histoire le plus que j'ay peu (comme aussi je fay volontiers les autres), si est-ce que je n'ay voulu omettre le point touchant le petit enfant, qui, pendant qu'il appeloit ce prestre par son nom et luy tendoit les bras (ce que n'ont accoustumé de faire les enfans sans un petit soubris), fut par luy massacré. Et n'est pas sans cause que Dieu permit que ceste circonstance fut confessée volontairement tant par le prestre que par le gentilhomme, de laquelle on ne se fust pas douté. Car à dire la vérité, la cruauté est beaucoup augmentée, voire quasi redoublée par ceci : et principalement si on oppose le faict de quelques payens à cestuy-ci : comme de ceux dont fait mention Hérodote en son livre v (1), qui estans envoyez pour tuer un enfant nouveau-né, eurent tous dix le cueur rompu par un petit soubris qu'il leur fit. Toutesfois il y a tant d'autres points à considérer en ce forfaict, qu'il est difficile de dire sur lequel on se doit plustost arrester.

Et ce pendant que le nom de Lausanne, où fut faicte

(1) V, 92, Histoire de Cypsélus.

ladicte exécution, me fait souvenir de Genève qui est voisine, où fut aussi exécuté un prestre meurdrier, j'en feray le récit. Un certain dom Jan, prestre en Foucigni (1), au mandement de Thiez (que tenoit lors Genève), ayant auparavant crevé les yeux à son propre frère d'une alesne pendant qu'il dormoit, et de ceci obtenu grace de celuy qui estoit pour lors évesque de Genève, quelque temps après bailla sondict frère à un sien compère pour le noyer en le jettant du haut d'une planche, sous prétexte de le mener à Chambéri au sainct suaire, qui estoit lors en grande réputation (2). Ce que ledict compère n'ayant sceu accomplir par le chemin, pour n'avoir eu le courage requis en un tel acte, le prestre quelques jours depuis fit semblant de vouloir conduire sondict frère à S. Claude : et usant de ceste couverture, le mena de nuict en une grange, à l'entrée de laquelle il l'assomma, estant aidé par un sien complice : et puis le jeta en un torrent. Auquel estant trouvé par une femme qui cerchoit un veau esgaré, le prestre fut pris en son lict avec sa putain, et mené à Genève, où on lui coupa le poing, et puis la teste : ayant premièrement confessé tout le contenu ci-dessus, et n'ayant allégué autre raison de haine contre son frère, sinon qu'il estoit trop grand despensier. On dit que quand il luy eut percé les yeux, ayant entendu qu'il en voyoit encore quelque peu, pour la seconde fois il les luy perça d'une cheville de bois. La punition fut bientost après la réformation de la ville.

(1) Moréri écrit encore ainsi ; Trévoux préfère *Faussigny*. Le Faucigny était borné au n. par le Chablais, à l'o. par le Genevois, au s. par la Tarentaise, à l'e. par le Valais.

(2) « Les uns se vouaient à S. Jacques, les autres au saint suaire de Chambéry, mais il brusla trois mois après, si bien qu'on n'en peut sauver un seul brin. » Rabelais, I, 27. On prétend qu'il fut miraculeusement garanti et que le feu n'en consuma que le reliquaire ; voy. Guichenon, *Hist. généal. de la maison de Savoie*, I, 95.

Mais il ne faut pas oublier, entr'autres prestres meurdriers, celuy dont il est faict mention ès Chroniques de France, qui n'eut pas si bon marché que celuy duquel je vien de parler. L'an mille cinq cens trente, le dix-neufième jour d'Avril, un vicaire, qui estoit venu voir son maistre, lequel se tenoit à Paris au collège d'Autun, séant devant sainct André des Ars (1), de nuict tua le serviteur de sondict maistre et curé : et puis coupa la gorge audict curé. Pour lequel meurdre fut ledict vicaire dégradé au parvis de nostre Dame, le mercredi quatrième jour de May du dict an, et habillé en habit de fol, puis délivré à noble personne maistre Jan Morin (2), lieutenant criminel : et par sentence fut condamné avoir le poing coupé, et estre attaché à une potence, avec le braquemar dont il avoit faict ledict meurdre, fiché devant ledict collège : puis estre brulé tout vif devant l'hostel de la ville. Ladicte sentence, confermée par arrest de la cour de parlement, fut mise à exécution le jeudi ensuyvant, cinquième jour dudict mois de May.

Et sans partir de Paris il est certain qu'on trouveroit plusieurs autres exemples de meurdres commis par gens d'église, et nommeement par prestres. Toutesfois pour le présent je n'en puis ajouster qu'un, d'un meurdre qui vint aussi en notice, et fut puni par la justice. L'histoire est telle. En une hostellerie de Soissons dicte *La grosse teste*, la fille de l'hoste n'estant point mariée, mais s'estant jouée avec quelcun, accoucha d'une fille. L'hoste, qui ne voyoit volontiers cest enfant, qui luy ramentevoit l'impudicité de sa fille,

(1) Estienne écrit bien ce mot : la charte de fondation du couvent des Sachets, 1261, dit : *parochia S. Andreæ de Arsiciis* (Félibien, I, 206 b), et Ménage, après Ad. de Valois, rapproche *arsis* de *ardent* : « S. Pierre des Arsis, *hoc est* des Ars. »

(2) Voy. sur Morin, ch. 26.

l'envoya à Paris chez une lingère, pour apprendre à coudre. Et depuis estant venu à Paris, s'accosta d'un prestre nommé messire Hector, natif de Noyon, fils d'un boulenger : auquel il conta qu'il avoit une fille aagée de sept à huict ans, laquelle il désireroit estre en quelque monastère, ou ailleurs, si loin de luy qu'il n'en ouist jamais parler : et que pour ce il voudroit avoir donné cent escus. Ledict prestre prit cela en sa charge, et s'estant faict amener la fille, et délivrer quelque argent dont ils estoyent d'accord, prit congé de luy, et la mena chez soy. Et là n'attendit guères à luy couper la gorge : puis ayant porté le corps au cimetière de S. Nicolas des champs, et l'ayant jetté dedans des orties, commença à se pourmener par ledict cimetière, faisant semblant de dire son bréviaire. Et bien-tost après estant survenu un fossoyeur, et s'estant mis à faire une fosse, ce prestre le vint trouver, et luy dict qu'il venoit de voir un piteux spectacle, à sçavoir une petite fille ayant la gorge coupée, qu'on avoit jettée dedans des orties : et le pria, pour éviter le scandale qui en pourroit estre, de l'enterrer : jusques à luy offrir un teston pour sa peine. Le fossoyeur toutesfois n'en voulut rien faire, mais dict qu'il en avertiroit la justice. Ce qu'il fit : et cependant le prestre se retira à Noyon. Ceste fille, après que la justice fut avertie, ayant esté portée en Chastelet, pour estre veue d'un chacun, Dieu voulut que la lingère aussi, qui avoit esté sa maistresse, y allast : laquelle la recongnut, et avertit la justice comment ledict hoste père-grand de ceste fille l'avoit mise entre les mains de ce prestre nommé messire Hector. Aussi fut avertie la justice par ledict fossoyeur des propos qu'il luy avoit tenus. Laquelle ayant entendu ces choses, mit en prison un beau-frère de ce prestre, pour luy faire dire qu'il estoit devenu, pource qu'il hantoit souvent en sa maison. Où pendant qu'il

estoit détenu, avint que ce prestre son beau-frère (duquel on luy demandoit nouvelles, et toutesfois n'en sçavoit point) arriva à S. Denys près de Paris : et de là luy manda (pensant qu'on le trouveroit en sa maison et non en prison) qu'il le vinst trouver, pour sçavoir qu'on disoit de luy. Mais le messager s'estant adressé à la femme du prisonnier, qui estoit sœur du prestre, fut mené à la justice. Laquelle le fit amener à Paris : où après avoir confessé, il fut condamné en Chastelet à estre dégradé, avoir le poing coupé, estre rompu sur la roue, et puis jetté au feu. Mais il en appela au Parlement, qui modérant la sentence ne le condamna qu'à estre dégradé, avoir le poing coupé, estre estranglé, et puis brulé, il y a environ quatorz'ans. Mais je n'oublieray ce bon traict : c'est qu'après avoir le poing coupé, quand on le menoit au supplice, il dict à un de ses familiers qu'il rencontra : « Avise un peu, Herri men » ami : je ne sçauray pu canter messe : on m'a coupé » une main. » Celuy duquel je tien cest'histoire, est de la mesme ville, qui dit luy avoir ouy chanter sa première messe, avec les solennitez en telle chose accoustumées.

A Orléans aussi il y a environ trente-sept ans qu'un prestre estant entré en jalousie contr'une putain qu'il entretenoit, la mena en une taverne : où après l'avoir retirée à l'escart, feignant de se vouloir jouer à elle la jetta sur un lict, et d'un rasoir qu'il avoit en sa manche, luy coupa la gorge. Pour lequel meurdre il ne fut condamné qu'à perpétuelle prison. Ce qui m'a esté raconté par un advocat fameux, qui pour lors estoit escholier en ladite ville.

Quant aux cruautez (combien que nul meurdre, comme j'ay dict parcidevant, soit sans cruauté), en voudroit on une plus grande que celle qui est la plus commune entre les moines, et laquelle ils confessent,

à-sçavoir de leur façon de mettre *in pace?* Il est vray qu'ils n'avouent pas ce nom de cruauté : c'est à dire ne confessent pas que la façon de mettre *in pace* soit un acte cruel. Mais s'ils veulent nier que mettre *in pace* soit chose cruelle, il faudra qu'ils nient que mourir de faim et de soif, soit une mort cruelle : ce qui est répugnant mesmes au sens commun. Toutesfois laissant ceste dispute, je parleray d'autres cruautez notables : voire en diray une entr'autres, d'une sorte de supplice qui approche de celuy que les Chrestiens séculiers n'ont point voulu prendre des payens, mais leur ont volontiers quitté, comme supplice trop barbare. C'est le supplice que descrit Plutarque en la vie du roi Artoxerxes, appelé *scapheusis* (1). De laquelle cruauté je di que cesteci tient laquelle je vay raconter. Après que le dernier duc de Limbourg fut décédé sans hoirs, les princes ausquels de plus près appartenoit la succession, à-sçavoir le duc de Brabant et le comte de Gueldres, eurent grand' guerre l'un contre l'autre pour la jouissance de ceste duché. En fin le duc de Brabant eut la victoire. Aussi y fut pris l'évesque de Coulongne (2), qui avoit donné secours au comte de Gueldres : et fut mis en la prison du comte de Mont en Haynaut, où il fut détenu captif

(1) Plut., *Art.* 19, 20. Cf. Ctesias, *Persic.* c. 30, ap. Phot. *Bibl.*, p. 40, 14. Voy. encore Eunape, p. 59, éd. Boissonade et Tzetzès, *Hist.*, X, 885.

(2) Siffrid de Westerbourg, archevêque de Cologne de 1275 à 1297. « *Ab Adolpho duce Montensi captivatus septennio detinetur in carcere. Interea ejus castra et oppida victori deduntur aut expugnantur... Solutis vinculis ac casu fortior effectus plurima recuperavit, diruta castra reparavit, comitem Adolphum incautum, imo et contra fidem datam, ut aiunt auctores, intercepit et in cavea ferrea inculsum æstate nudum melleque illitum muscarum aculeis cruciandum exposuit quoad vixit, et quamvis comes illa omnia quæ extorserat se redditurum polliceretur et multo plura additurum ut libertatem consequeretur, nihil tamen impetravit præterquam insolens responsum : habere D. Petrum quo suos enutrire posset nec quidquam rerum ipsius egere, velle se docere ipsum*

sept ans, jusques à ce qu'il luy accorda toutes les conditions qu'il demanda. Alors cest évesque, estant délivré, pria le comte de Mont de luy faire compagnie jusques à Tuits, qui est un village joignant le Rhein, vis à vis Coulongne. Ce que le comte fit volontiers. Mais eux passans sur le pont du Rhein, une embuscade de gens de cheval que l'évesque avoit dressée là auprès, se rua sur le comte, qui ne se doutoit aucunement d'une telle venue. Ainsi l'évesque se saisit de ce comte, et lui fit finer ses jours en prison. Et pour le bien traiter, il luy fit faire une cage de fer, laquelle en esté on oignoit de miel et exposoit-on au soleil, et puis on faisoit entrer ce povre comte dedans pour endurer tel assaut des mousches que chacun peut penser. Voilà la cruauté épiscopale (conjointe avec trahison) que je di avoir du Busirisme et Phalarisme. Car il est certain qu'entre toutes les cruautez il n'y en a point de plus grandes que celles qui font long temps languir et en grand tourment.

Nous lisons aussi de deux chanoines de Coulongne qui usans pareillement de grande trahison, convièrent à disner un consul de la ville nommé Herman Grin, faisans semblant de l'aimer, au lieu qu'ils le hayssoyent mortellement : et quand il fut venu ils le menèrent voir un lyon qu'ils nourrissoyent pour faire honneur à leur évesque. Et sçachans qu'alors il estoit affamé, après que ce consul fut entré au lieu où il estoit, ils l'enfermèrent avec luy. Cest homme, voyant en quel danger on l'avoit mis, prit courage, et ayant entortillé son manteau autour de sa main gauche, la

quid sit archiepiscopum tenere captivum. Exemplum prorsus inauditum barbaries quam in pectus cadere christianum potuisse vix crediderim, quantumvis eam auctoris non unius consensus asserat et confirmet. Certe illam tacet magnum Chron. Belg., tacet et Levoldus, tacent et alii nonnulli. » *Gallia christ.* III, 694.

fourra dedans la gueule du lion qui venoit pour l'assaillir : et de la droite luy tira un coup d'estoc en la gorge, duquel il le tua.

Et pour retourner aux prélats, nous lisons aussi d'un archevesque de Coulongne nommé Henri (1), qui fit endurer un supplice fort horrible à un comte dict Frideric : car après luy avoir faict rompre d'une roue les bras, les jambes, les cuisses, le dos et le col, luy fit achever le reste de sa vie en grande langueur, l'ayant exposé aux corbeaux.

Que si quelcun veut ouyr parler d'une cruauté ne procédante point de vengeance, mais exercée de gayeté de cueur contre ceux desquels on n'avoit jamais receu aucune offense, la voici. Au temps de l'empereur Othon le grand, il y eut un évesque à Mayence, nommé Hatto (2), lequel voyant la grande famine qui estoit survenue, eut telle sorte de compassion des povres, qu'il en assembla un grand nombre en une grange, et dedans icelle les brula : disant qu'ils ne différoyent en rien des rats qui mangent le grain et ne servent de rien. Mais Dieu commença à exercer une vengeance horrible et fort notable contre luy estant encores en ce monde : car il envoya de grandes trouppes de rats, qui après luy avoir donné beaucoup de tourment, en fin le mangèrent tout vif. Mesme ne luy servit rien de

(1) Henri I de Molenark, 1225-1238. « *Fredericum comitem interceptum sibique bis mille marcarum pretio traditum in vincula conjecit, ac quarta post die fractis brachiis et cruribus in rotam egit Coloniæ, ubi pœnitens et confessus suum scelus animam exhalavit.* » *Gallia chr.* III, 690.

(2) Hatto II, 968. 970. « *Imperite multi recentioris fabulantur a muribus fuisse corrosum, quod nimium avarus et in pauperes inclemens, facultatibus suis eos in extrema famis indigentia minime juvarit. Non est autem quod pluribus commentitiam hanc assertionem centuriatorum refutare tentemus, cum eam Serarius in historia sua pluribus argumentis refellat.* » *Gallia christ.* V, 456.

s'estre retiré au sommet d'une haute tour, mais fut poursuyvi par eux jusques là : dont elle fut appelée *la tour des rats*. Et toutesfois le frère de Héribert, archevesque de Coulongne, en temps de cherté traita de mesme façon les povres (1).

Et que dirons-nous du Jacobin qui empoisonna l'empereur Henri septième, de son dieu lequel il luy donna à manger en l'hostie? Que sera-ce du diable des moines, si leur dieu mesmes est ainsi dangereux? Sur lequel propos je me suis esbatu à faire ce huictain :

Les payens ne vouloyent mettre au nombre des dieux
Ceux qui au genre humain estoyent pernicieux.
Si le dieu de paste est un dieu qui empoisonne
(Dont l'empereur Henri tesmoignage nous donne),
Que diroyent les payens de ces gentils docteurs,
Qui les hommes ont faict de luy adorateurs?
Car si leur dieu ne fait de meurdrir conscience,
Entre leur diable et dieu quelle est la différence (2)?

Que si d'aventure quelcun me fait ceste objection, que ces exemples de cruautez ne sont de nostre temps, mais beaucoup plus anciens, je respondray que si les

(1) Henri de Rottenburg, frère utérin de Héribert, fut évêque de Würzbourg, de 995 à 1018. « *Vir magnificus,* » dit Trithème, « *et sempiterna memoria dignus, instaurator et fundator multarum ecclesiarum, cujus animam regnare cum Christo nullus fidelium dubitabit.* » Ann. I, 159.

(2) Barthold *(der Rœmerzug Heinrichs von Lutzelburg,* Kœnigsb., 1830) a démontré la fausseté de cette histoire. Les auteurs contemporains, Ptolomée de Lucques, Mussato, Jean de Cermenate, Ferreto, Ventura, G. Villari, sont à peu près d'accord là-dessus ; qu'il nous suffise de citer le premier : « *Post hæc Cæsar fortunam in mari experiri conatur. Jussit per nuntios tractari varia et plurima, et profectus usque Orgiam fluvium, peracta cœna, in fluvii ripa consedens tinctis ob refrigerationem in aqua etiam cruribus, subeuntem sensit languorem et comperta sub dexteri cruris genu pustula quæ antrax vocatur, noctem duxit insomnem. Et mane dato signo*

hommes tousjours depuis sont allez en empirant, et encore plus les gens d'église que les séculiers (comme tesmoignent mesmement les trois prescheurs que nous avons souvent alléguez ci-dessus), ces cruautez doivent estre tenues pour bien petites à comparaison des autres qui sont suyvies. Ce que toutesfois si on ne veut croire, qu'on lise les procédures qu'aucuns moines et prélats ont tenues de nostre temps contre ceux qui ne vouloyent adhérer à la religion Rommaine, et de quelle sorte ils ont traité ceux qui sont tombez en leurs mains. Et entr'autres de frère Jan de Roma, Jacobin, inquisiteur de la foy, complice des persécuteurs de Merindol et Cabrière, qui de jour en jour inventoit des tourmens pour faire endurer à ces povres gens et à leurs adhérans : du nombre desquels tourmens estoit cestuy-ci, qu'il emplissoit des bottines de graisse bouillante, et puis les faisoit chausser à ceux lesquels il devoit interroguer : à-fin que ceste extrême douleur qu'ils sentiroyent, les gardast de respondre si pertinemment qu'il fust rendu confus (1). Et ne faut demander si telles gens alors avoyent moyen de des-

tollendorum castrorum, Bonconventum properat parum XII milliaribus a Sena distantem, ibique viam universæ carnis ingressus est regni sui anno V, Imperii autem anno I, mense I et die XXIV in festo S. Bartholomæi. »

(1) Voy. De Bèze, *Hist. ecclésiastique*, 3 v. in-8, Lille, 1841. Nous complétons Estienne par cet extrait du t. I, p. 23 : « ... de quoi averti le roi, quelque adversaire qu'il fust de ceux qui tenoient autre religion que lui, commanda qu'en toute diligence il fust appréhendé. Mais le moine, averti de bonne heure, se sauva dans Avignon, là où ayant eschappé la main des hommes, il tomba entre les mains du Dieu vivant qui en fit une terrible justice au veu et sceu d'un chacun. Car tost après il fut privé de toutes ses pilleries par un autre larron et frappé en son corps d'une maladie si horrible et si puante que nul ne pouvoit approcher de lui, et finalement mené à l'hospital, finit ses jours en une horrible détresse, étant pourri tout vif en tous ses membres, grinçant les dents et criant que quelqu'un le tuast, après qu'en vain il eust essayé de se tuer soi-mesme. » Cf. ch. XXVI.

ployer leur furieuse cruauté contre telles personnes, veu qu'ils se donnoyent une puissance presque royale. Dequoy sans cercher exemple plus loin, nous lisons de ce mesme moine, que sous prétexte de l'office d'inquisiteur, il estoit accusateur, juge et partie : menant par le pays de Provence un nombre de meschans garnemens bien équippez, et par les lieux où il passoit (principalement ès villages) rompoit les coffres, prenoit or et argent, et autres biens qui estoyent aisez à emporter : et ceux qu'il ne pouvoit piller en ceste façon, il les pilloit par amendes, condamnations et confiscations de biens.

J'avois deliberé de mettre ici fin à ce chapitre : mais il m'est souvenu que je n'avois faict mention, entre les autres homicides, de ceux qui l'avoyent esté d'eux-mesmes. Ce que j'ay mieux aimé mettre ici un peu loin de sa place, que du tout omettre. Et toutesfois quant aux gens d'église qu'on trouve avoir esté meurdriers de leurs personnes, je ne m'amuseray point à recueillir des exemples semblables à ceux qui ont esté amenez ci-dessus, où j'ay parlé des séculiers qui se sont desfaicts eux-mesmes pour telles ou telles occasions : mais me contenteray d'en alléguer un qui vrayement leur soit péculier. Je di donc que tous les exemples produits ci-dessus, où nous avons parlé des personnes qui avoyent esté meurdrières d'elles-mesmes, sont communs aux gens d'église avec les séculiers : mais que celuy que je vay réciter, est péculier à eux, et que les séculiers n'y ont aucune part : d'autant que c'est l'exemple d'un homicide, l'occasion duquel a esté l'opinion que les gens d'église conçoivent de leurs mérites par dessus les séculiers. Car les séculiers se fient bien aussi sur leurs mérites, mais non point en telle sorte qu'en se fiant à l'appuy qu'ils penseroyent avoir sur iceux, ils se vousissent précipiter du haut

d'une maison, ou jetter en un puis profond. Ce que nous voyons estre avenu à celuy duquel il est question : qui estoit un certain moine nommé Heron, lequel après avoir demouré cinquant' ans en un ermitage, et avoir gardé les règles de ceste profession fort estroitement, entra en une telle présomption de ses mérites, qu'un ange de Satan luy estant apparu et l'ayant exhorté de faire expérience quel pouvoir ils avoyent, en se jettant en un puis (car il l'asseuroit qu'il en sortiroit sans se faire aucun mal, par la vertu et puissance desdits mérites), il luy fut très-obéyssant, pensant que ce fust un ange de lumière : et se précipita dedans un puis dont l'œil ne pouvoit voir le fons. Duquel après qu'on l'eut retiré avec bien grand' peine, jamais ne fut possible de luy persuader que c'estoit le diable qui s'estoit apparu à luy, et qui l'avoit ainsi tenté : mais mourut en ceste obstination le troisième jour après. Or ay-je trouvé ceste histoire en un fragment d'un livre Latin duquel l'auteur n'y est point nommé : au demeurant est escript en parchemin d'une fort bonne lettre, et qui semble monstrer assez grand' ancienneté, pour le moins autant que tels escrits ecclésiastiques en peuvent avoir. Mais quiconque soit l'auteur, il est aisé à voir qu'il ne hayoit point les moines, ains semble parler comme estant du nombre, et les avertissant fraternellement de se tenir sur leurs gardes. Je produiray donc icy l'histoire Latine tout au long, mot pour mot, ainsi que je l'ay copiée dudict fragment : lequel je pense estre d'un livre qui ne soit point imprimé : car autrement je me fusse contenté d'enseigner au lecteur l'endroit où il la trouveroit. Si toutesfois elle se trouvoit imprimée, je n'auray faict tort qu'à moy-mesme, qui en la transcrivant auray relevé le lecteur d'autant de peine que je m'en seray donné. Aucuns miens amis ausquels j'ay montré ce

fragment, se doutent que ce soit du livre intitulé *Vitæ patrum* (1).

DE MORTE HERONIS SENIS

HERONEM POST MULTORUM LABOREM ANNORUM DECEPTUM, QUOD NON HABUIT DISCRETIONEM

Et ut hanc eandem definitionem antiquitus a sancto Antonio et cæteris patribus promulgatam, recens quoque (sicut promisimus) confirmet exemplum, recolite id quod nuper gestum, oculorum vestrorum vidistis obtutibus : senem videlicet Heronem, ante paucos admodum dies illusione diaboli a summis ad ima dejectum : quem quinquaginta annis in hac eremo commoratum, singulari districtione rigorem continentiæ tenuisse meminimus, et solitudinis secreta ultra omnes hic commorantes miro fervore sectatum. Hic igitur quo pacto quave ratione post tantos labores ab insidiatore delusus, gravissimo corruens lapsu, cunctos in hac eremo constitutos luctuoso dolore percussit? Nonne quod minus virtute discretionis possessa, suis definitionibus regi, quam consiliis vel collationibus fratrum atque institutis majorum maluit obedire? Siquidem tanto rigore immutabilem jejunii continentiam semper exercuit, et solitudinis cellæque ita jugiter secreta sectatus est, ut ab eo participationem ineundi confraternitate convivii, ne veneratio quidem diei paschalis aliquando potuerit obtinere : in qua fratribus cunctis pro anniversaria solennitate in ecclesia retentatis, solus non poterat aggredi, ne quantulumcunque, perceptione leguminis parvi, a suo videretur proposito relaxasse. Qua præsumptione deceptus, angelum Satanæ veluti angelum lucis cum summa veneratione suscipiens, ejusque præceptis prono obediens famulatu, semetipsum in puteum, cujus profunditatem oculorum non attingit intuitus, præcipitem dedit : de angeli

(1) *Rufini Historia eremitica seu Vitæ patrum*, Ulm, s. d., in-fol Nuremberg, 1478, in-fol.; réimprimé encore seize fois avant l'édition de Rosweyde, Anvers, 1615, 1628, in-f°. Ces vies de trente-trois Pères du désert ont été traduites dans presque toutes les langues de l'Europe, en français par Arnauld d'Andilly, 1668, 3 v. in-8. Elles ont été données abrégées par George Major, avec une préface de Luther, Wittembergæ, 1544, in-16. Le précis de l'histoire ci-dessus se trouve au f. 231 b.

videlicet sui sponsione non dubitans, qui eum pro merito virtutum ac laborum suorum nequaquam posse firmaverat ulli jam discrimini subjacere. Cujus rei fidem ut experimento suæ sospitatis evidentissime comprobaret, supradicto se puteo nocte intempesta illusus injecit : magnum scilicet virtutis suæ meritum probaturus quum inde exisset illæsus. De quo quum pene jam exsanguis ingenti fratrum labore fuisset extractus, vitam die tertia finiturus, quod his deterius est, ita in deceptionis suæ permansit obstinatione, ut et nec experimento quidem mortis suæ potuerit persuaderi quod fuisset dæmonum calliditate deulsus. Quamobrem pro meritis laborum tantorum, et annorum numerositate qua in eremo perduravit, hoc miseratione et humanitate summa ab iis qui ejus compatiebantur exitio, vix a presbytero et abbate Paphnutio potuit obtineri, ut non, inter βιοθανάτους *reputatus, etiam memoria et oblatione pausantium judicaretur indignus.*

J'ay bien voulu extraire du mesme livre cest autre passage, où il parle aussi d'un Abbé qui eut pareillement une illusion du diable : il est vray qu'elle ne fut si dangereuse.

DE ILLUSIONE ABBATIS JOHANNIS

*In quo etiam abbatem Johannem qui * lico commoratur, novimus nuper illusum. Nam quum exhausto corpore atque defecto, perceptionem cibi biduano jejunio distulisset, accedenti ei ad refectionem die postero, veniens diabolus in figura Æthiopis tetri, atque ad ejus genua provolutus, « Indulge » (inquit) « mihi quod ego tibi hunc laborem » indixi. » Itaque ille vir tantus et discretionis ratione perfectus, sub colore continentiæ incongruenter exercitatus, intellexit se ob hoc calliditate diaboli circumventum, talique distentum jejunio ut lassitudinem non necessariam, imo etiam spiritui nocituram, fatigato corpori superponeret : et paracharaximo scilicet illusus numismatis, quum in illo veri regis imaginem veneratus est, parum discutit an esset legitime figuratum. Ultima vero observatio hujus probabilis trapezitæ, quam de inquisitione ponderis esse prædiximus, taliter implebitur, si quicquid gerendum cogitatio nostra*

suggesserit, omni scrupulo retractantes atque in nostri pectoris trutina collocantes, æqui libratione justissima perpendamus an plenum honestate communi sit, an timore Domini sit grave, an integrum sensu, aut humana ostentatione aut aliqua novitatis præsumptione sit leve : an meriti ejus pondus inanis cenodoxiæ non imminuerit vel adroserit gloria : et sic ea protinus ad examen publicum trutinantes, id est, ad Prophetarum et Apostolorum actus ac testimonia conferentes, vel tanquam integra atque perfecta et illis compensantia teneamus, vel tanquam imperfecta atque damnosa, nec illorum ponderi consonantia, omni cautione ac diligentia refutemus.

CHAPITRE XXV

Des blasphèmes des gens d'église.

Je donne un' autre place aux blasphèmes des gens d'église que je n'ay donné à ceux des séculiers. Ce que toutesfois je ne fay pensant que ceste-ci leur soit plus commode, mais plustost m'accommodant à ma mémoire, qui né me fournit pas les exemples dont j'ay à-faire toutes les heures que je les luy demande : ains me fait souvent attendre, et suis contraint ce pendant de traiter quelqu'autre point, des exemples duquel je luy puis faire rendre comte. Et à dire la vérité, le lecteur ne peut rien perdre à telle attente : car tant plus ma mémoire me fait attendre, tant plus elle m'assemble d'exemples, lesquels puis je communique à iceluy.

Mais pour n'user de plus longue préface, il faut premièrement noter qu'au lieu qu'aucuns disoyent il y a quelques ans par manière de proverbe, *Il jure comme un gentilhomme* (1) (pourcequ'on n'estimoit pas qu'il appartinst à un vilain de renier Dieu, *non pertinere ad*

(1) Bouchet, Serée 25, nous montre les pionniers jurant comme les soldats et comme s'ils eussent été gentilshommes, et les soldats leur rappelant qu'il n'appartient pas à un vilain « de jurer Dieu. »

rurales renuntiare Deum, comme il a esté allégué de Menot ci-dessus, en la page 102, et les autres disoyent et disent encores aujourdhuy, *Il jure comme un chartier :* on souloit dire aussi, *Il jure comme un Abbé,* ou *Il jure comme un prélat* (1). De ma part, laissant ceste question aux autres, lequel COMME de ces trois est fondé sur meilleure raison, je me contenteray de dire ce petit mot en passant, c'est que je pense que les gentilshommes et les chartiers ayent appris le mestier de blasphémer des prélats, et autres gens d'église, et non pas ceux-ci de ceux-là : et croy que toutes gens de bon sens et entendement, et qui ne seront préoccupez de quelque affection particulière, seront de mon opinion. Que si ils me confessent que les gens d'église en ont esté les maistres, mais que leurs disciples les ont en fin surmontez, je leur accorderay bien qu'en une sorte de blasphèmes les gens d'église ont pu estre surmontez par les séculiers : mais je di qu'il y en a deux autres sortes qui leur sont propres et péculières. Car au lieu que les séculiers ne blasphèment Dieu que de paroles, les ecclésiastiques le blasphèment aussi de faict : c'est-à-dire, luy font opprobre et vitupère (car je pren ici le mot plus généralement qu'on ne le prend ordinairement, me réglant à l'étymologie Grecque de laquelle j'ay parlé parcidevant) (2). Et quand bien encores il ne seroit question que des blasphèmes qui consistent ès paroles, combien en trouvons-nous de sortes ès escrits

(1) Jurer comme un gentilhomme, comme un abbé, comme un chartier, est dans Oudin, *Curiosités.*

Moi-même j'en suis perturbé,
Je jure en chartier embourbé,

Scarron, *Virg. trav.*, liv. II.

Le *Virgile* est de 1648 et la fable de La Fontaine (VI, 18) de 1668 : ce n'est donc pas La Fontaine qui a donné naissance à l'expression.

(2) Voy. t. Ier, p. 201.

mesmement de ces messieurs, ausquels jamais les séculiers n'ont pensé?

Pour parler donc premièrement des blasphèmes que les uns ont communs avec les autres (c'est à dire des paroles qui sont proférées contre l'honneur de Dieu par ceux qui jurent, ou sans intention de jurer, sont fort despitez et cholérez), je ne pense point que les séculiers en ayent jamais dict de pires que les ecclésiastiques, ains croirois plustost le contraire. Pour le moins je puis asseurer que combien que j'aye demouré long temps en Italie (qui est le pays le plus fertile de blasphèmes) (1) et contre mon gré me sois trouvé souventes fois en des compagnies où j'oyois dire des outrages merveilleux à nostre seigneur Jésus Christ et à la vierge Marie pareillement (à laquelle aussi ils s'attachent bien d'autre façon qu'on ne fait en France), je n'en ay jamais ouy un tel que cestuy-ci, qui fut proféré à Romme par un prestre, *Al dispetto di quel can che pendeva nella croce* (2). Or en avoit-il dict plusieurs autres avant que venir à cestuy-ci, lequel il garda pour le dernier comme le plus horrible. Et d'où venoit son despit? D'une putain, qui luy avoit joué quelque mauvais tour, ainsi qu'il disoit. Comme si c'estoit bien raison que comme elle luy avoit faict despit, aussi luy despitast Dieu de telle façon qu'il n'y a Turc ni Juif qui en sçeust dire d'avantage. Car encores ajoustoit-il quelque chose plus exécrable, que je suis délibéré de taire. Quant aux blasphèmes qui se disent hors de cholère, je croy que tant s'en faut que les ecclésiastiques en doivent rien aux autres, qu'au

(1) Cf. Du Bellay, *Deffence*, l. I, ch. II : « siècles fertiles de bons poëtes et orateurs. » Malherbe, l. IV, *Stances pour une mascarade* :

On tient que ce plaisir est fertile de peines.

(2) « En dépit de ce chien qui pendait à la croix. »

contraire les autres leur en doivent beaucoup de retour. Et qu'ainsi soit, comme j'ay ci-dessus allégué exemples de ceux des uns, j'allégueray aussi maintenant exemples de ceux des autres. Et commenceray par ce mot qui se dit par manière de proverbe, *N'en pleurez pas : peut-estre n'est il pas vray*. Car on dit que ceci est venu d'un qui preschoit la passion, lequel après avoir faict pleurer le povre peuple à chaudes larmes, par ses piteuses exclamations qu'il faisoit sur la cruelle mort que nostre Seigneur avoit endurée, en la fin voyant qu'il avoit le passetemps qu'il demandoit, leur dict qu'ils n'en pleurassent point, et que paraventure il n'estoit pas vray. Et que dirons-nous du beau père qui preschant à Tours depuis trois ou quatre ans, tenoit ce language : « Ces meschans huguenots rejettent totalement le Pape, et disent que nous nous devons tenir à cela seulement que Jésus Christ a dict : et moy je vous di que quand Jésus Christ et le Pape seroyent là assis chacun en une chaire, et que l'un me commanderoit une chose, l'autre m'en commanderoit un'autre, j'obéyrois plustost au Pape. » Ce qui se rapporte fort bien à ce qu'a escrit un certain Italien de ce qui fut dict par un Cardinal, qui estant malade à la mort, et ayant voulu estre confessé, quand le confesseur luy parla d'adorer un seul Dieu il dict, qu'aussi faisoit-il, mais que c'estoit le Pape. « Car d'autant que le Pape est Dieu en » terre, je l'ay mieux aimé adorer, pourcequ'il est visible, » que non pas l'autre qui est invisible : puisqu'il n'en » faut pas adorer deux. » Le confesseur luy ayant remonstré que le Pape n'estoit ni Dieu, ni Christ, encore que le povre monde abusé le tinst pour son vicaire, — « Comment » (luy dict le Cardinal) « veut-on » dire que le Pape soit vicaire de Christ en terre? » Si ainsi estoit, il s'ensuyvroit que Jésus Christ se- » roit plus grand que le Pape. Et au contraire je veux

» bien que tu entendes que si Jésus Christ venoit visi-
» blement à Romme, le Pape ne le recevroit point si
» premièrement il ne s'humilioit devant luy, voire
» ne luy baisoit la pantoufle. » Toutesfois le pape Jules III (1), autrement Jan Maria De monte, se contenta de s'appeler vicaire de Dieu, quand il dict que si Dieu se voulut si fort courroucer pour une pomme qu'à cause d'icelle il jetta nostre premier père Adam hors de paradis, il estoit bien permis à luy, qui estoit vicaire de Dieu, de se courroucer pour un paon, qui est bien plus grand' chose. Or entendoit-il d'un paon lequel il avoit commandé qu'on luy gardast du disner au soupper, pour le manger froid (2). Ce qui n'avoit esté faict : pour lequel meschef estant entré en une cholère extrême, un Cardinal qui estoit avec luy assis à table, luy remonstra qu'il ne se devoit si fort cholérer pour telle chose : et alors il luy fit la susdicte response. Ce

(1) V. Crespin, *État de l'Église dès le temps des Apôtres jusqu'à 1560*; 1564, in-8. Cf. Du Bellay, sonnet 104 des *Regrets* :

Si fruicts, raisins et bledz et autre telles choses
Ont leur tronc et leur sep et leur semençe aussi,
Et s'on voit au retour du printemps addoulci,
Naistre de toutes parts violettes et roses :

Ny fruicts, raisins ny bledz ny fleurettes descloses
Sortiront (Viateur) du corps qui gist icy :
Aulx, oignons et porreaux et ce qui fleure ainsi
Auront icy dessous leurs semences encloses.

Toy donc qui de l'encens et du basme n'as point,
Si du grand Jules tiers quelque regret te poinct,
Parfume son tombeau de telle odeur choisie :

Puisque son corps qui fut jadis égal aux Dieux
Se souloit paistre icy de tels metz précieux
Comme au ciel Jupiter se paist de l'ambrosie.

(2) L'orateur Hortensius fut le premier qui fit servir un paon sur sa table; la mode passa aux empereurs romains et s'introduisit aussi en France. Le pape Paul I envoya au roi Pépin un manteau tissu de plumes de paon.

mesme Pape, en un repas ne voyant point sur table son plat de porc à la façon accoustumée (pource qu'il aimoit naturellement la chair de porc et de paons), et son maistre d'hostel luy ayant dict que le médecin avoit ordonné qu'on ne luy en servist point, pource-qu'elle luy estoit contraire, il ne prit point ceste raison en payement, mais commença à despiter celuy duquel il se vantoit estre vicaire, disant, « *Porta mi quel mio* » *piatto, al dispetto di Dio.* » C'est à dire, « *Apporte-moy* » *mon plat, en despit de Dieu.* » Or en lisant ceci, il m'est souvenu de ce que j'ay ouy réciter de Pape Paul III, c'est qu'en une procession faicte à Romme, où on pourmenoit solennellement le *corpus Christi* qu'ils appellent, il dict qu'on luy feroit renier Christ si ceux qui estoyent devant s'arrestoyent ainsi. Tellement qu'il vint un vers eux leur dire qu'ils marchassent, et que sa saincteté estoit si cholérée qu'elle renioit Christ, à cause qu'ils s'arrestoyent (1). Et pensez, lecteur, si cela s'accordoit pas bien, de dire que celuy qui faisoit faire une procession générale au corps de Christ (ainsi qu'ils veulent qu'on le croye) renioit Christ. Mais ceux ausquels Dieu a fait la grace d'avoir les yeux ouverts à tels abus, doivent considérer sous tels propos ce que dit le proverbe Grec, à sçavoir que *souventes fois la langue en faillant rencontre à dire la vérité.* Car s'il faut considérer l'abus qui est en telles choses, n'est-ce pas bien renier Christ que de luy vouloir faire jouer une telle farce ? Ainsi en prenoit à celuy qui disoit à un prestre, « Venez dire la messe, de par tous les dia- » bles : monsieur se courrouce. » Ainsi en prenoit à un gentilhomme Lorrain philomesse, qui se courrouçant contre un sien fils qui aucontraire estoit misomesse,

(1) Cf. *Satire Ménippée*, éd. de Ratisbonne, 1, 54 : *altramento i sacro Collegio rinegarà Christo.*

luy disoit, « A la messe, de par tous les diables, à la » messe. » Dequoy le fils sçavoit bien faire son proufit, recongnoissant que son père disoit mieux qu'il ne pensoit dire. Mais pour retourner à nos blasphémateurs, nous trouvons que les vicaires susdicts ne faisoyent point conscience de s'attribuer (les uns à bon escient, les autres en risée, comme il me semble) les passages de l'Escriture, èsquels celuy duquel ils se faisoyent vicaire, parloit de soy. Comme nous lisons qu'Alexandre V dit en mourant à ceux qui estoyent autour de luy les mesmes mots qu'avoit dict Jésus Christ à ses Apostres, « *Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix.* » Aussi sçeut bien Pape Paul III faire son proufit de ces mots de S. Paul, « *Je voudrois estre séparé de Christ pour mes frères, qui sont mes parens selon la chair.* » Car luy estant une fois remonstré par les Cardinaux en plein consistoire qu'il ne pouvoit donner aux siens Parme et Plaisance sans se damner, il leur sçeut très-bien respondre : — « Si S. Paul a porté telle affection » à ceux de sa nation, lesquels il a appelez ses frères, » qu'il a désiré d'estre séparé de Christ à-fin qu'ils » fussent sauvez, pourquoy ne porteray-je telle affec- » tion à mon propre fils et à mes neveux, que je m'ef- » force les faire grans au danger d'estre damné ? » Quant au propos du Pape Léon, il est plus conforme à celuy que nous avons raconté le premier, du galand qui disoit, « N'en pleurez point : peut estre n'est-il pas » vray. » Car ce Pape respondit au Cardinal Bembe, qui luy alléguoit quelque passage du nouveau Testament, — « Que de biens nous a acquis ceste fable de » Jésus Christ (1) ! » Lequel blasphème peut estre attri-

(1) « On voit ce conte dans le *Mystère d'iniquité* (de Duplessis Mornay) et dans une infinité d'autres livres, toujours sans être muni de citation ou n'ayant pour toute preuve que l'autorité de Baléus : de sorte que trois ou quatre cents auteurs plus ou moins qui ont

bué non seulement à ce Pape, mais à la plus part de ses compagnons, si par leurs actes nous voulons juger du cueur.

Il y a plusieurs autres sortes de blasphèmes, qui sont proférez par ces messieurs tant en leurs disputes qu'en leurs sermons, et en leurs escrits : desquels blasphèmes aussi nous amènerons des exemples. Un certain Évesque disputant contre quelques autres, vint à dire qu'il s'esbahissoit comment on ne s'estoit point apperceu d'un passage du nouveau Testament (1) fort propre pour rembarrer les Luthériens en ce qu'ils disent que la seule foy justifie. « Voylà » (dit-il) « les Apostres sur » la mer en une petite nasselle fort agitée des vens : » où S. Pierre, estant Luthérien, et croyant que la » foy luy suffit pour le sauver, dit à Christ, Com- » mande que je vienne à toy. Et après que Christ luy » a dict qu'il vienne, il saute en la mer avec sa foy, et » peu s'en faut qu'il ne se noye. Et mesmes il se fust » noyé, si Jésus Christ par miracle ne l'eust secouru, » le remettant en la nasselle, et le faisant retourner » aux œuvres : c'est à-sçavoir à tirer à l'aviron. Or » aillent avec S. Pierre ceux qui voudront s'appuyer » sur leur foy : de ma part, je n'ay pas délibéré d'aban- » donner la petite nasselle, mais y veux demeurer » tirant la rame, c'est à dire prenant peine de faire des » bonnes œuvres. » Quand nous n'aurions autre exemple que cestuy-ci, il nous donneroit suffisamment à congnoistre comment ces messieurs se jouoyent de l'escriture saincte : mais on en trouve un nombre infini d'autres. Entre lesquels est assez commun celuy d'un

débité cela en se copiant les uns les autres, doivent être réduits à un seul témoin qui est Baléus, témoin manifestement récusable, puisqu'il écrivait en guerre ouverte contre le pape et contre toute l'église romaine » Bayle, *Dict.*

(1) Math. XIV, 24 et seq.

certain prélat, qui n'eut point honte de proférer ces mots, à-sçavoir que S. Paul avoit dict plusieurs choses desquelles il se fust bien passé de dire : et que s'il eust pensé le scandale qui en devoit avenir, il se fust bien gardé d'en parler. Mais quels plus grans blasphèmes tous les diables d'enfer pourroyent-ils forger que ceux que nous lisons au livre *Des conformitez de S. François à Jésus Christ?* Ce livre fut imprimé à Milan chez Gotard Pontice l'an 1510 (1), et depuis ailleurs aussi : mais il y a plusieurs passages lesquels quand on lit, il semble qu'on songe. Car combien que nous sçachions que le monde a esté merveilleusement aveuglé le temps passé, voire d'un tel aveuglement qu'il semble que luy-mesme (par un juste jugement de Dieu) se soit bouché les yeux, si est-ce qu'il y a là des blasphèmes tels qu'on ne peut quasi croire que des hommes ayent osé les desgorger. Desquels voici des exemples : Christ a esté transfiguré une seule fois : mais S. François vint fois. Christ seulement une fois a changé l'eau en vin : mais S. François l'a faict trois fois. Christ pour un peu de temps a senti douleur de ses playes : mais S. François

(1) La première édition parut à Venise sans date, la deuxième en 1480 et la troisième en 1484 sous le titre : *Li fioretti di S. Francisco assimilati alla vita ed alla passione di N. Signore.* P. Vergerio réfuta cet ouvrage dans ses *Discorsi sopra i fioretti di S. Francisco.* Cette réfutation a été réimprimée dans les éditions de Milan, 1510, in-fol. et 1513. Érasme Alber fit un extrait du livre en allemand, sous le titre de : *Der Barfüsser Mönch Eulenspiegel und Alcoran* (l'Ulespiègle et l'Alcoran des cordeliers, et non pas le FRANCISCAIN FARÇEUR, comme traduit la *Biographie Hœfer).* Conrad Badius, qui n'attribua nullement cet extrait à Luther, quoi que dise la même *Biographie,* le fit paraître en français avec texte latin, Genève, 1556, 1560 ; la dernière édition est d'Amsterdam, 1734, 2 vol. in-12. Il faut encore citer le remaniement de Bucchius : *Liber aureus inscriptus liber Conformitatum,* Bononiæ, 1590, in-fol., et le rosier d'Osiander : *Ein schœner wohlriechender Rosenstrauch,* Tubingen, 1591, in-4°. Érasme Alber fut combattu par Sedulius, Anvers, 1607, in-4°, auquel répondit Betulejus dans *Franciscus profano-redivivus,* Halæ Sax., 1615, in-4°.

a senti douleur des siennes l'espace de deux ans entiers. Et quant aux miracles de guarir les aveugles, de redresser les boiteux, de jetter les diables hors des corps, de ressusciter les morts, Christ n'a rien faict à comparaison de S. François et ses frères. Car S. François et ses frères ont illuminé plus de mille aveugles, ils ont redressé plus de mille boiteux, tant hommes que bestes, ils ont jetté les diables hors des corps de plus de mille démoniaques, ils ont ressuscité plus de mille morts. Est-il possible qu'on ait ouy prescher ceci à ces caphards sans leur cracher au visage? Que di-je sans leur cracher au visage? mais sans les deschirer par pièces? Il est vray qu'ils n'ont pas osé faire la conclusion, à-sçavoir que Jésus Christ n'estoit digne de deschausser S. François (et se sont contentez de dire haut et clair que S. François surpassoit les Apostres, les saincts, voire les Anges mesme); mais après avoir monstré que les miracles de S. François surpassent sans comparaison ceux de Christ, ils ont pensé qu'il n'y avoit lecteur qui ne peust faire aiseement la conclusion, encore que jamais il n'eust étudié en dialectique. Mais je prieray le lecteur prendre la patience d'escouter quelques autres propos dudict livre. Au fueillet 5 de l'impression susdicte, *B. Maria ut Franciscus mitteretur in mundum Patri supplicavit. Item, Maria Francisci precibus indulgentiam pro peccatoribus in ecclesia S. Mariæ de Portiuncula impetravit.* C'est à dire, « La vierge Marie fit prière à Dieu le père à ce que S. François fust envoyé au monde. Laquelle aussi par l'intercession d'iceluy impétra pardon pour les pécheurs en l'église de S. Marie de Portiuncula. » Mais en ce est le comble d'impudence, qu'ils faisoyent servir mesmement les passages de l'Escriture à leurs diaboliques mensonges qu'ils escrivoyent de leur S. François. Comme au feuillet mesme, *Franciscus est in gloria*

Dei patris, *Phil.* 2. C'est à dire, S. François est en la gloire de Dieu le père, *Philip.* 2. Et qui voudra ouyr en un mesme endroit plusieurs telles falsifications de la saincte escriture, encore plus incroyables, lise ce passage du 4. fueillet : *Christus fecit Franciscum sibi similem : primo, in vita virtuosa : deinde impressione stigmatum. Hinc de beato Francisco illud* Ecclesiastici *44 dicitur, Non est inventus similis illi, qui conservaret legem Excelsi. Quibus verbis, beati Francisci celebritas, præclaritas, sanctitas, et fama radiosa declaratur. Fuit enim homo syncerissimus. Item, Qualiter, quomodo et ad quid Deus fecit Franciscum, ostenditur* Genesis *1 et 2, ubi sic scribitur, Faciamus hominem (id est Franciscum) ad imaginem et similitudinem nostram : et præsit piscibus maris, et volatilibus cœli, et bestiis terræ, universæque creaturæ, omnique reptili quod movetur in terra. Et sequitur : Formavit Deus hominem de limo terræ : et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem. Sequitur : Posuit eum in paradiso, ut operaretur et custodiret illum. Et ibidem : Ex omni ligno paradisi comede : de ligno autem scientiæ boni et mali ne comedas. Et subditur quod Deus ait quod non erat bonum esse hominem solum : et fecit ei adjutorium simile sibi. Et tulit unam de costis ejus, et ex ea Evam ædificavit. In quibus verbis ostenditur quod B. Franciscus fuit homo, primo singularissimus, et a Deo in mundum destinatus, non casu fortuito, aut hominum consilio : sed divina providentia, qua regulantur omnia. Ideo ad hoc ostendendum dicitur, Faciamus. Verbum est totius Trinitatis beatum Franciscum ad mundum dirigentis. Secundo, quod fuit homo syncerissimus et a corporis brutalitate segregatus : quia homo fuit, et per consequens non sensualis, aut sensualitati corporis deditus, sed ab ea separatus, rationabilis, et*

rationi subditus et subjectus. Sic enim motus sensuales refrænavit pœnitentia arctiori ut hostem domesticum perfecte subjiceret, et sine difficultate rationi pareret. Tertio, quod fuit homo perfectissimus : quia ad imaginem Dei. Quarto, homo exemplarissimus : quia ad Dei similitudinem. Quinto, in vita rigidissimus : quia piscibus maris præfuit. Sexto, Angelis dilectissimus : quia volatilibus cœli junctus fuit. Septimo, cunctis peccatoribus amicissimus : quia bestiis terræ. Octavo, Deo unitissimus : ideo præfuit universæ creaturæ. Nono, diabolo infestissimus : quia omni reptili terræ. Decimo, sua reputatione abjectissimus : quia de limo terræ. Undecimo, gratia plenissimus : quia inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ. Decimosecundo, operatione virtuosissimus : quia factus est in animam viventem. Decimotertio, Dei contemplatione intentissimus, quia in paradiso semper erat. Decimoquarto, verbo efficacissimus, quia operatus est salutem multorum. Decimoquinto, in omnibus ordinatissimus : quia custodivit se et alios. Decimosexto, imitator Apostolorum et perfectorum : quia ex omni ligno comedit. Decimoseptimo, execrator scelerum contra Deum commissorum : quia de ligno mali non comedit. Decimooctavo, paupertatis desponsator, et abdicator terrenorum : quia adjutorium simile sibi, videlicet contubernium paupertatis, est sibi datum. Ultimo, ordinator omnis sanctitatis et religionis : quia ex eo Ecclesia quoad tres ordines est formata : tres enim propagines ex ipso sunt, velut ex lateris costa germinatæ et productæ.

C'est à dire :

« Christ a faict S. François semblable à soy : premièrement en sa vie vertueuse : puis en imprimant en son corps ses playes. Dont vient que ce passage de l'*Ecclésiastique* au chap. 44 est dict de luy, *Il n'en a point esté trouvé de semblable à luy, qui gardast la loi*

du Souverain. Par lesquelles parolles est déclarée la renommée, excellence, saincteté, et nom resplendissant de S. François. Item, de quelle qualité, comment, et à quelle fin Dieu a faict S. François, il est monstré en *Genèse* au 1 et 2 chap. où il est escript, *Faisons l'homme* (c'est à dire S. François) *à nostre image et semblance : et qu'il ait seigneurie sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux du ciel, et sur les bestes de toute la terre, et sur tout reptile qui se bouge* (1) *sur la terre*. Puis sensuit, *Dieu forma l'homme du limon de la terre, et souffla en la face d'iceluy respiration de vie : et l'homme fut faict en ame vivante*. Item, *Le Seigneur Dieu print l'homme, et le colloqua au jardin d'Eden, pour le cultiver et le garder. Adonc le Seigneur Dieu commanda à l'homme, disant, De tout arbre du jardin tu mangeras : mais de l'arbre de science de bien et de mal tu n'en mangeras point*. Et après il y a ce que Dieu dict, *Il n'est pas bon que l'homme soit seul :* et luy fit un' aide semblable à luy. Et prit une des costes d'iceluy, et en édifia Ève. Par lesquelles paroles il est monstré que S. François en premier lieu a esté un homme très-singulier, et lequel Dieu avoit destiné au monde, non point par cas fortuit ou par le conseil des hommes, mais par sa providence, par laquelle toutes choses sont dispensées. Or pour monstrer cela, il est dict, *Faisons :* qui est la parole de toute la Trinité présentant S. François au monde. Secondement, qu'il a esté très-entier, et exempt de toute brutalité corporelle : car il a esté homme, et par conséquent non sensuel, ou adonné à la sensualité du corps, comme les bestes : mais exempt d'icelle, raisonnable et obéyssant à raison, et s'y assujettissant. Tellement que par

(1) *Se bouger* a été usité depuis *Girard de Rossillon* (XIVe s.) jusqu'à Molière (*Dép. amour.*, V, 7).

estroite pénitence il refrénoit si bien ses affections sensuelles, qu'il surmontoit en tout et par tout son ennemi domestique, et obéyssoit à raison sans nulle difficulté. Tiercement, très-parfaict, pourcequ'il a esté faict à l'image de Dieu. Quartement, exemplaire de tout bien : pourcequ'il a esté formé à la semblance de Dieu. En cinquième lieu, de vie très-austère : pourcequ'il a eu seigneurie sur les poissons de la mer. En sixième, très-aimé des Anges : pourcequ'il estoit conjoinct aux oiseaux du ciel. En septième, grand ami de tous les pécheurs : pourcequ'il a eu domination sur toutes les bestes de la terre. En huictième, très-uni avec Dieu : pourcequ'il a esté ordonné sur le gouvernement de toutes les créatures. En neufvième, ennemi mortel du diable : pourcequ'il a eu puissance sur tout reptile de la terre. En dixième, le plus abject de tous selon sa réputation : pourcequ'il estoit formé de la poudre de la terre. En onzième, très-plein de grace : d'autant que Dieu avoit soufflé en luy respiration de vie. En douzième, plein de vertu et d'opération : pource qu'il estoit faict en ame vivante. En trezième, ravi en la contemplation de Dieu : pourcequ'il estoit tousjours en paradis. En quatorzième, très-puissant en parole : car il a faict le salut de plusieurs. En quinzième, bien réglé en toutes choses : car il a gardé les autres et soy aussi. En sezième, imitateur des Apostres et des parfaicts : car il a mangé de tout arbre. En dix-septième, détestant les meschancetez commises contre Dieu : pourcequ'il n'a point mangé de l'arbre de science de mal. En dix-huictième, l'espous de povreté, et renonçant aux biens de ce monde : pource que Dieu luy fit une aide pour luy assister, à-sçavoir povreté pour compagnie. Finalement, dispensateur de toute saincteté et religion : pource que de luy l'Église a esté formée, quant à ce qui concerne les trois ordres, car les trois branches

sont provenues et ont germé de luy, comme de la coste prise du costé. » Voire il n'est pas jusques à l'*Apocalypse* qui ne soit employée à magnifier l'ordre de S. François. Fueillet 83 : *Et ideo Johannes Evangelista, postquam* Apoc. *cap. 7 descripsit tempus missionis B. Francisci, scilicet sub apertione sexti sigilli, et quomodo est missus : quia ut Angelus habens signum Dei vivi : subdit de multitudine, Francisci prædicatione, vita et exemplo, et suorum sociorum, ad Christum conversa et convertenda. Quum dicit quod vidit numerum signatorum, centum quadraginta quatuor millia ex omni tribu filiorum Israel : hoc potest exponi, quod in hoc ordine tot essent futuri fratres, sive convertendi per fratres, deducto populo ad Dominum, et hoc in ordinis processu. Vel tempore Antichristi, quando hic ordo destructis aliis ordinibus, prædicabit contra Antichristum. Et tunc juxta dictum Apostoli et Scripturæ, et* Apoc. *cap. 8, reliquiæ Israel ad Dominum convertentur. Vel potest dici quod per numerum certum, juxta modum loquendi Scripturæ, accipit incertum : ut non solum sint signati, scilicet habitu Francisci et crucifixi, centum quadraginta quatuor millia, sed infiniti alii. Et hoc videtur Johannes innuere, quum subdit quod vidit post prædicta turbam magnam, quam nemo dinumerare poterat : ex omnibus tribubus, populis et linguis, etc. Sic ergo multitudine locorum per angulos mundi diffusorum apparet multitudo fratrum qui sunt istius ordinis.*

C'est à dire : « Et pourtant S. Jan Évangéliste (*Apocal.* cap. 7) après qu'il a descrit le temps que S. François sera envoyé, à-sçavoir, au temps de l'ouverture du sixième seau : et en quelle sorte, à-sçavoir que comme Ange ayant le signe de Dieu vivant : il ajouste de la multitude qui devoit estre convertie à Christ par la prédication de S. François et de ses

compagnons, et par leur vie et exemple. Quand il dit qu'il a veu le nombre des signez, cent quarante-quatre mille de tous les tribus d'Israel : cela se peut exposer qu'il devoit avoir en cest ordre autant de frères, ou de ceux qui devroyent estre convertis par eux, le peuple ayant esté amené au Seigneur, et ce en la continuation de l'ordre : ou bien du temps de l'Antechrist, quand cest ordre, les autres estans destruits et abolis, preschera contre l'Antechrist. Et lors selon le dire de l'Apostre, de l'Escriture, et de l'*Apocalypse* chapitre 8, les reliques d'Israel seront converties au Seigneur. Ou bien on peut dire que par le nombre certain, selon la façon de parler de l'Escriture, il prend l'incertain : à-sçavoir qu'il n'en y aura pas seulement cent quarante-quatre mille signez, à-sçavoir de l'habit de S. François et du crucifix, mais aussi une infinité d'autres. Et il semble que S. Jan vueille dire cela, quand il ajouste qu'il a veu après les choses prédites, une grande multitude que nul ne pouvoit nombrer, de tous les tribus, peuples et langues, etc. Ainsi donc par la multitude des convents qui sont espars par les quatre bouts du monde, il appert quelle est la multitude des frères qui sont de cest ordre. » Et au fueillet 4, devant le passage allégué ci-dessus du mesme fueillet : *Quibus, et aliis quæ hic omittuntur, quanta est gloria beati Francisci, evidenter astruitur et monstratur : et consequenter, apparet quod beatus Franciscus in cœlo præmium habet magnum : et in sede celsa sublimatur : ut de ipso dicatur domino Jesu illud psalmi octavi, Gloria et honore coronasti eum, et constituisti super opera manuum tuarum. Dedit enim illi gloriam regni qualem nullus ante eum habuit*, 1 Paral. 29. C'est à dire : « Par lesquelles choses, et plusieurs autres qui sont ici omises, il est clairement monstré et prouvé combien grande est la gloire de S. François : et conséquemment il appert

qu'il ha un grand loyer au ciel, et qu'il est eslevé en un haut siège : tellement qu'au pseaume huitième il est dict de luy à Jésus Christ : *Tu l'as couronné d'honneur et de gloire, et l'as constitué sur les œuvres de tes mains.* Car il luy a donné en son royaume plus grand' gloire qu'à nul autre auparavant luy, 1. *Par.* 29. Et au fueillet 14, *Fuit etiam B. Franciscus ministris pluribus, etc.* C'est à dire, S. François fut aussi déclaré à plusieurs ministres provinciaux quand il establissoit la dernière règle : devant lesquelles paroles de S. François Jésus estant encliné (1), dit que telle estoit son intention touchant l'observation de la règle : et cria à haute voix devant ceux-ci que c'estoit luy qui en estoit l'auteur et non S. François. Il est dict là aussi qu'il ne s'en est pas falu un iota que S. François n'ait observé la loy de Dieu. Et au fueillet 17, nous lisons qu'il a esté Patriarche, Prophète, Apostre, Martyr, Docteur, Confesseur, Vierge, Ange, et devant tous autres saincts le plus conforme à Jésus-Christ. Et au fueillet 46, il nomme par nom et surnom douze apostres dudict S. François : *Petrus Cathanei, Johannes de Capella, Philippus Longus, etc.*, et un peu après il dit que comme Judas Iscariot fut dejetté de l'office d'Apostre sous Christ, ainsi fut dejetté ce *Johannes de Capella* (2)

(1) *Encliner* a été usité depuis la *Chanson de Roland* (LXXV) jusqu'à Vaugelas et à Balzac (le *Prince*, 22).

(2) Barthélemi de Pise au f. 41 du *Livre des Conformités*, éd. de 1513, dit : « *Sicut a collegio Apostolorum Judas Scharioth qui se suspendit amotus est, sic a consortio XII Sociorum B. Francisci frater Joannes de Capella remotus est, qui biretum sive almucium inter fratres invenit et portavit.* » Au f. 92 : « *Tempore b. Francisci unus ex Sociis vocatus Joannes de Capella, quia invenit abusum capellæ et ab ipso denominatus est, ab ordine recedens laqueo se suspendit.* » Vignier, p. 64 de sa *Légende dorée des F. Mandians*, explique cet *abusum capellæ* de quelque chèvre qui tenait lieu de femme à ce frère, mais *capella* doit être interprété par *capuchon*, et l'abus commis était d'avoir introduit l'usage de la barette ou aumusse par dessus le capuchon.

d'office d'Apostre sous S. François. Et que voulons nous d'avantage, quand ils viennent jusques à dire (au fueill. 229.) : *B. Franciscus titulatus fuit titulo* JESUS *per conformitatem quam habuit ad vitam Jesu :* NAZARENUS, *quia virgo purissima ;* REX, *sensuum interiorum et exteriorum custodia et regulatione :* JUDÆORUM, *quia jubilo et gaudio plenus creaturas omnes ad Deum laudandum solicitavit.* C'est à dire, saint François a esté intitulé du titre de JÉSUS, à cause de la conformité qu'il a eue à la vie de Jésus : NAZARIEN, pource qu'il a esté vierge très-pure : ROY, par la garde et règle des sens intérieurs et extérieurs : DES JUIFS, pource qu'estant plein de joye et mélodie il a solicité toutes créatures à louer Dieu. Voici l'endroit où je mettray fin à ces diaboliques propos et vrayement infernaux : car je pense estre venu au dernier degré de l'impiété blasphématoire de ces malheureux moines : s'il est licite d'ainsi parler, pour exprimer l'impiété de laquelle ils rendent tesmoignage par leurs blasphèmes.

Quant aux blasphèmes qui sont et encore plus souloyent estre proférez en chaire par les prescheurs faisans profession de la religion Romaine, j'en allégueray ici à part quelques exemples, pour ajouster à ceux que j'ay amenez ci-dessus : à la charge toutesfois que si j'en omets ici quelques-uns desquels il me souvienne en la seconde partie de ce livre (et nommeement où je monstreray comment nos prédécesseurs se sont laissez mener par le nez à leurs prescheurs), je ne faudray alors de les ajouster. Pour le présent donc j'ay souvenance d'un propos que disent deux prescheurs, l'un François, à-sçavoir Menot, l'autre Italien, à-sçavoir Barelete ; lequel propos contient un blasphème si estrange qu'il est pour faire dresser les cheveux en la teste : c'est que plustost que Jésus-Christ eust failli à

estre crucifié, la vierge Marie l'eust crucifié de ses deux mains. Il est vray que chacun allègue son auteur, et ajouste que ce vouloir luy fust procédé de la grande affection qu'elle portoit au salut du genre humain. Mais d'autant que ce propos pourroit sembler incroyable, je mettray leurs propres mots, et cotteray aussi le fueillet où ils sont. Premièrement donc ès sermons de Menot, au fueill. 169, col. 3, un peu devant la fin, où il y a *Finis evangeliorum quadragesimalium*, nous lisons ce qui sensuit : *Audivi ab ore magistri Huet in conventu Parisiensi prædicantis, quod si non alius se obtulisset, virgo Maria tanto zelo amabat redemptionem generis humani, quod propriis manibus filium crucifixisset.* Quant à Barelete, voici comme il parle de la vierge Marie, au fueill. 115, c. 2 : *Quia tempore passionis, quanvis sui dolores essent intensi, videndo filium affligi, tamen volebat filium mori pro humanæ generationis salute. Et ut dicit archiepiscopus, Si alius modus non fuisset, ipsamet filium proprium occidisset. Quia non minor erat charitas sua quam Abrahæ qui filium suum erat paratus occidere.* Ce mesme prescheur dit que les Apostres vindrent à la vierge Marie se plaindre de ce que Jésus-Christ son fils ne leur tenoit point promesse quant à envoyer le sainct Esprit : et mesme que pour ce il y eut dissension entre le Père et le sainct Esprit, qui craignoit qu'on le traitast comme on avoit traité Jésus-Christ. *Unde isto mane ad Mariam veniunt, dicentes, Heu filius tuus nobis promisit mittere Spiritum sanctum : hodie sunt decem dies quod ascendit, et adhuc Spiritum sanctum non misit. Et Virgo, Non dubitetis quod hodie omnino mittet : nec ante mittere debuit. Et ratio, Quando Deus traxit populum de captivitate Ægypti, quinquagesimo die descendit in forma ignis in monte Sina, dando legem : fuit figura*

quod quinquagesimo die resurrectionis suæ nos liberaret et vivificaret. Unde ponamus nos in oratione. Petrus cum aliis se ad unam partem posuit : Lazarus cum LXXII, *ad aliam : et Magdalena cum aliis mulieribus, ad aliam : et virgo Maria in medio. In cœlesti palatio facta est dissensio inter Patrem et Spiritum sanctum. O pater (inquit Filius), promisi Apostolis meis paraclitum et consolatorem : tempus advenit ut promissionem attendam. Cui Pater, Sum contentus : indica Spiritui sancto. Cui Spiritus sanctus, Dic mihi quomodo te tractavere. Cui filius, Vide me per charitatem. Ostendit ei latus et manus et pedes perforatos. Heu mihi ! Sed vadam in aliam effigiem, quod non audebunt me tangere. Qui descendit cum maximo strepitu. Factus est repente de cœlo sonus tanquam advenientis, etc.* Voyez au fueillet 178, col. 1.

Oyons un discours du mesme prescheur, plein de blasphèmes encore plus incroyables que les précédens, veu mesmement que par iceux est profané le principal mystère de la religion Chrestienne. Il est au fueillet 229, col. 4, *Quanvis ab æterno Deus prædestinaverit, etc.* Car d'autant qu'il est long, il me suffira d'en mettre la traduction Françoise, en abbrégeant toutesfois quelques lieux. Combienque Dieu (dit-il) eust de toute éternité prédestiné l'incarnation de son fils et le salut du genre humain, il a voulu toutesfois qu'il fust impétré par les prières de nous et des saincts personnages. Tellement que les saincts Pères avec larmes ont requis ce jour : et nous appert par les Escritures combien grand a esté leur désir. Or voyans, Adam, Enos, Enoch, Mathusalem, Lamech, Noé (desquels chacun a vescu si longtemps), qu'ils n'obtenoyent point ce qu'ils demandoyent, ils prirent une résolution d'envoyer des ambassadeurs : premièrement Esaie, disant en son chapitre 16, Seigneur, envoye l'agneau domi-

nateur de la terre. (Car il met, *agnum dominatorem terræ,*) Et au 45, Vous, cieux, envoyez la rosée de dessus, etc. Et au 64, O si tu desrompois les cieux, et que tu descendisses : à fin que les montagnes s'escoulassent de ta présence. En après les prophètes envoyent Moyse, *Exode*, chap. 4, *Obsecro, Domine, mitte quem missurus es.* Je te prie, Seigneur, envoye celuy que tu envoiras. C'est à dire, Tu m'as envoyé parcidevant, mais ç'a esté pour une particulière délivrance : envoye maintenant pour la délivrance générale. Puis les rois envoyent David, lequel parla ainsi, Seigneur, monstre nous ta miséricorde, et nous donne ton salut. Aaron vint après tous ceux-là, envoyé par les prestres, et parla ainsi, Seigneur, baisse les cieux, et descen. La dernière qui vint, fut l'église, qui dict, Excite ta puissance et vien ; ô Seigneur, lève-toy. Or voyans ces patriarches qu'on ne leur ottroyoit leur requeste, ils envoyèrent des femmes. Premièrement vint madame Ève, qui usa de ce language, Tu nous a condamnées pour nostre péché : mais, ô Dieu, n'aye point esgard à cela : délivre-moy de cette obscure prison. A laquelle Dieu fit response, Ève, tu as péché : tu n'es pas digne de mon fils. La seconde fut madame Sara, qui dict, O Dieu, aide-nous. A laquelle Dieu respondit, Tu n'es pas digne : car tu as esté incrédule touchant ton fils Isaac. La troisième fut madame Rebecca : et Dieu luy dict, Tu t'es monstrée partiale en Jacob et Esaü. La quatrième, madame Judith : à qui Dieu respondit, Tu as esté meurdrière. La cinquième, madame Esther : à qui il dict, Tu as trop aimé la vanité par ta gloire, quand tu t'attifois pour plaire à Assuère. En la fin fut envoyée la chambrière de l'aage de quatorz'ans : laquelle tenant la veue basse et toute honteuse s'agenouilla, et puis vint à dire, Que mon bien-aimé vienne en son jardin, à-fin qu'il mange du fruict de ses pommes. Le jardin fut le

ventre virginal. Or le fils ayant ouy ces paroles, dict à son père, Mon père, j'ay aimé ceste-ci dès ma jeunesse, et ay cerché les moyens de l'avoir pour mon espouse. A l'instant mesme Dieu le père appela Gabriel, et luy dict, O Gabriel, va t'en vistement en Nazareth à Marie, et luy porte et présente de ma part ces lettres : et luy di que je la choisi pour mon espouse. Et le fils ajousta, Dite-luy de ma part que je la choisi pour ma mère : et que je prendray corps de ses entrailles : et je seray son fils, et elle, ma mère. Présentez-luy ces lettres. Après ces deux parla ainsi le sainct Esprit, Et j'habiteray en elle, et elle sera mon temple. Présentez-luy ces lettres de ma part. Gabriel estant arrivé vers elle, luy dit, *Ave gratia plena : Dominus tecum. Ab a (quod est sine) et ve, culpa : immunis a triplici ve : de quibus Apoc. 12, Ve ve ve habitantibus in terra. Gratia plena. Hieronymus, Bene, Gratia plena, quod cæteris per partes, etc.* Oyant les paroles de l'Ange, elle fut troublée. Or avoit-elle avec soy trois damoiselles, Prudence, Virginité, Humilité. Elle s'adressa donc premièrement à Prudence, pour avoir son conseil, disant, O ma compagne, dite-moy qu'il vous semble que je doy faire. Prudence respond, Marie, je considère ce qui est escrit au 29. chapitre de l'*Ecclésiastique,* Qui croit de léger est volage de cueur. Et pourtant est bien-dict. Marie pensoit en soy-mesme quelle estoit ceste salutation, *Ecclésiastique,* chap. 32, *Audi tacens, et pro reverentia accedet tibi bona gratia,* Escoute en te taisant, et pour révérence te viendra bonne grace. L'Ange voyant qu'elle estoit ainsi troublée, luy dict, Marie, ne craignez point. Pourquoy craignez vous ? La vierge demanda conseil à sa seconde damoiselle, à-savoir Virginité. Laquelle luy dict, Marie, demandez à l'Ange le moyen d'avoir cest enfant, et s'il vous dit que ce sera par le moyen de la semence

d'homme, chassez-le à coups de baston. *O juvenculæ, quando vestri amatores nominant impudica, etc.* Comment se fera ceci, veu que je ne congnoy point d'homme? L'Ange respondit, Le S. Esprit surviendra en toy, et la vertu du Souverain t'enombrera (1), et pourtant, etc. Et un peu après, Il y eut une dispute qui devoit faire ceste rédemption, ou le Père, ou le Fils, ou le sainct Esprit. Il fut conclu que c'estoit au Fils à la faire. Et la raison, etc.

Que s'il est possible au lecteur d'avoir tant de patience, je le prieray de lire encore ce discours du mesme prescheur, à fin qu'il voye comment il est par tout semblable à soy-mesme, et pareillement qu'il considère comment un blasphème attire l'autre. Il dit donc au fueill. 168, col. 4, *Altercatio facta est quis debebat ire ad matrem nuntiare hanc resurrectionem. Adam dixit, Mihi incumbit, etc.* Desquels mots, et pareillement de ce qui s'ensuit appartenant au mesme passage, voici la traduction : Il fut débatu qui devoit aller à la mère annoncer cette résurrection. Adam dict, Ceste charge m'appartient : car j'ay esté cause du mal : et maintenant aussi au contraire. Christ luy respondit, Tu t'arresterois peut-estre par le chemin à manger des figues. Abel aussi vint à dire que c'estoit à luy à faire. Christ luy respondit, Non est certainement ; car tu pourrois trouver Caïn par le chemin, qui te tueroit. Noé aussi se présenta, disant que cest honneur luy appartenoit. Auquel Christ fit response, Tu n'iras pas : car tu aimes trop à boire. Jan-Baptiste dict, J'iray moy. Christ luy dict, Non feras certes : car ta robbe n'est que de poils. Le larron dict qu'on luy devoit bailler cest office. Christ luy refusa. Car tu as (dit-il) les jambes rompues.

(1) *Inumbrabit.* Rob. Estienne, Nicot et Oudin ne donnent qu'enombrager.

En la fin fut envoyé un Ange, qui se prit à chanter, *Regina cœli, lætare : alleluya. Resurrexit sicut dixit : alleluya.* Et incontinent Christ vint avec tous les saincts : et la vierge, etc. Il y a bien plusieurs autres propos blasphématoires tant en ce prescheur qu'ès autres (plus toutesfois en cestuy-ci) ; mais pourceque aucuns qui me viennent en mémoire présentement, sont plus tolérables que ceux-ci et que je n'ay loisir d'en cercher d'autres, je me contenteray des susdicts pour cest'heure. Au demeurant, quant aux passages de la Bible, je les ay mis de la mesme sorte qu'ils sont en Latin. Or avec quelle hardiesse ils avoyent accoustumé d'en abuser, j'ay délibéré de le monstrer ci-après.

Je vien maintenant à ceux qui blasphèment Dieu de faict aussi : ce que j'ay dict estre péculier aux ecclésiastiques, au lieu où j'ay averti le lecteur que parlant ainsi je prenois le mot de *blasphémer* plus généralement qu'on ne le prend ordinairement : ayant esgard à l'étymologie Grecque dont j'ay faict mention ci-devant. Car tout ainsi que celuy qui auroit mis sur sa teste la couronne du roy duquel il seroit vassal, pour se l'attribuer, ou auroit occupé son siège royal, n'auroit moins commis crime de lèse-majesté que celuy qui auroit proféré quelque parole de mespris contre sa puissance et autorité ; ainsi me semble-il que celuy qui s'attribue la puissance divine et l'honneur divin par quelques actes, peut estre dict blasphémer Dieu. Toutesfois, d'autant que la signification de ce mot n'a accoustumé d'estre estendue si avant, je ne disputeray beaucoup s'il est licite d'en user ainsi ; mais me suffira d'avoir donné à entendre pour quelle raison j'ay ainsi usé de ce mot. Et mesme si quelcun trouve meilleur que j'appelle cela Crime de lèse-majesté divine, je m'accorderay aiseement avec luy. Quant aux exem-

ples, il n'y a celuy qui ne s'en puisse aiseement aviser. Car encore qu'on ne vienne point jusques à celuy qui se disant Dieu en terre, se fait faire (en tant qu'en luy est) tel hommage qu'à Dieu : ne dirons-nous pas que ceux-là sont usurpateurs de l'honneur appartenant à un seul Dieu, qui entreprennent de faire les consécrations, de donner les bénédictions et absolutions? voire qui entreprennent d'ouvrir paradis aux uns et le fermer aux autres? Et toutesfois nous sçavons le monde estre plein de telles gens partout où l'église Romaine n'a rien perdu de son crédit. Or combienque j'aye dict que ceste sorte de blasphèmes est péculière aux ecclésiastiques, je n'ignore pas toutesfois que les princes aussi qui de leur majesté humaine en veulent faire une divine, méritent bien d'estre mis du nombre. Mais en combien de manières ils tombent en ceste faute, ce seroit un argument non moins odieux, que long, et mesmement pour moy qui cerche tous moyens pour trouver bientost la fin du présent traité.

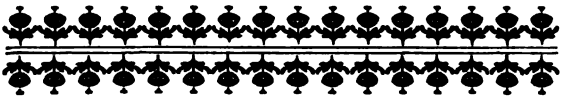

CHAPITRE XXVI.

COMMENT, AINSI QU'IL Y A EN NOSTRE TEMPS DES MESCHANCETEZ PLUS ESTRANGES QUE JAMAIS, AUSSI DIEU LES CHASTIE PAR FAÇONS PLUS ESTRANGES.

SAINCT Augustin a dict un beau propos entre plusieurs autres, et digne d'un tel homme qu'il estoit : à-sçavoir que si Dieu punissoit maintenant chacun péché manifestement, on ne penseroit point qu'il réservast rien pour le dernier jugement : d'autre part, si Dieu n'en punissoit aucun évidemment, on ne croiroit qu'il y eust aucune providence divine. Encore donc que nous voyons plusieurs commettre des meschancetez énormes sans que les punitions s'en ensuyvent, (au moins qu'elles nous viennent en notice), nous avons grand tort si par là nous voulons inférer que les meschans eschappent la main de Dieu, et que leurs malheurtez demeurent impunies. Et m'esbahi comment ce point ne peut entrer en l'entendement de tant de personnes qui portent le titre de Chrestiens, attendu que les payens par un seul instinct naturel sont montez jusques à ce secret de la Providence divine : comme nous pouvons voir en Plutarque (1), et en la plus part

(1) Traité des *Délais de la justice divine.*

des poëtes, et nommeement en certains vers alléguez par Justin Martyr (1). Toutesfois voici encores un' autre considération que nous devons avoir : c'est que Dieu en ce monde n'use pas seulement de telles punitions que les hommes qui sont establis pour le fait de la justice, mais s'en réserve aucunes que l'œil ne peut voir, lesquelles il desploye quand bon lui semble. Ce sont les tourmens et les gehennes incomparables qu'il fait endurer à plusieurs meschans en leurs consciences, non point pour une heure ou pour un jour, mais pour maintes années : voire permet souvent que le ver leur ronge le cueur presque tout le temps de leur vie. Mais si ceste punition est cachée aux yeux humains, comment en pouvons-nous parler ? Il est certain qu'outre une infinité de tesmoignages que nous en avons tant ès sainctes qu'ès profanes lettres, elle nous est descouverte en plusieurs personnes par les effects : ne plus ne moins que par iceux les médecins descouvrent les maladies, tant bien cachées soyent-elles. Or comme le temps passé les grans personnages ont esté plus subjets à tels tourmens (comme les histoires nous racontent d'un grand nombre de princes tyrans), ainsi encore pour le jourdhuy voyons-nous que c'est la punition des plus haut montez et jusques au dernier degré de richesses

(1) Dans le traité *de Monarchia*. Les vers allégués sont attribués à Sophocle, à Philémon et à Euripide. Ceux de Sophocle sont cités sans nom d'auteur par Clem. Alex., *Strom.*, V, 14, § 122, et par Eusèbe, *Præp. evang.*, XIII, 13. On les retrouve dans Wagner, *Poet. trag. gr. fragmenta*, Vratislav., 1848, 111, 241. Cf. Grotius, *Excerpta ex trag. et com. græc.*, p. 145 : celui-ci les attribue à un Sophocle postérieur au grand tragique.

Les vers de Philémon sont attribués à Diphile par Clém. d'Alex., liv. VII, et Eusèbe ; cf. Meinekes, *Menandri et Phil. reliq.*, p. 433.

Les vers d'Euripide sont attribués à la tragédie de Phrixus par Sextus Empiricus, *Adv. Mathem.*, I, 13. Walckenaer (*Diatribe de Aristobulo*), Bœckh, *Græcæ tragœdiæ principum genuina*, Hartung (*Euripides restitutus*), regardent une partie de ces vers comme ajoutée par un juif ou un chrétien.

et honneurs, depuisqu'ils viennent à s'oublier : et qu'il leur faut par une continuelle pratique vérifier le proverbe ancien, disant *estre force que celuy qui est craint de plusieurs, craigne plusieurs*. Dequoy nous avons maintenant un exemple fort notable en la personne d'un qui a pour quelque temps faict du royaume de France comme Diogenes de son tonneau, quand il le rouloit, le trainoit, le culebutoit, le défonçoit : ou plustost, qui pour quelque temps s'est comme joué à la paulme de ce royaume, et de celuy auquel il appartenoit. Car quel plaisir pensons-nous que luy puisse maintenant apporter sa vie (quelque bonne mine qu'il face), veu qu'il n'y a rien qui plus l'espouvante que les armes (1), et rien toutesfois où il puisse cercher plus d'asseurance qu'aux armes? Veu qu'il ne s'ose fier à personne, et toutesfois n'ose monstrer particulièrement se desfier de personne? Veu que la crainte qui l'accompagne au milieu de sa maison, luy fait aussi compagnie dehors? Attendu qu'il est contraint de ne mettre point de différence entre amis et ennemis, mais les avoir tous également suspects? Bref, considéré que tant plus il pense aux occasions de sa crainte, tant plus il est occasionné de craindre, pensons-nous point qu'un tel homme commance son enfer en ce monde, au lieu d'avoir quelque plaisir au reste de sa vie? Pourroit-on demander à Dieu une meilleure vengeance de ses crè-

(1) Le cardinal Charles de Lorraine, 1524-1574. D'Aubray, dans sa harangue, dit que Montmorency « lui fit faire tout en ses chausses, parce qu'il portoit armes deffendues sans son passeport. » La *Légende du cardinal de Lorraine* montre le cardinal « si résolu que ses chausses lui servirent de bassin et son pourpoint de selle percée. » D'Aubigné rapporte que ceux qui avaient senti le parfum des culottes du cardinal, apprirent au peuple à chanter avec eux dès le soir même sous les fenêtres de l'hôtel de Cluny, où le cardinal et le duc d'Aumale s'étaient sauvés : *Fi, fi, du cardinal*, et plusieurs autres railleries. Le *Réveille-matin des François*, etc, parle aussi de la chanson de *Fi, fi*, qu'il dit avoir pris son origine en cette occasion.

tismes (1), de ses catilinismes, de ses phalarismes, que celle que nous voyons? Mais parlons des meschans qui ne sont montez en si haut degré de dignité, ains sont contrains de ployer eux-mesmes sous tels galans que cestuy-ci. Chacun peut ou avoir veu et congneu ou pour le moins avoir ouy parler du lieutenant qui par un poëte François fut honoré du titre de Rhadamanthus (2), lequel lieutenant méritoit en deux sortes d'estre nommé criminel. Il fut saisi d'une forte maladie (ce que j'ay ouy raconter en très-bonne compagnie aux médecins qui le gouvernoyent), pendant laquelle il pensa si bien à sa conscience qu'il demoura long temps qu'on ne luy pouvoit oster de la fantasie qu'il ne fust condamné à estre pendu et estranglé. Hélas! (disoit-il)

(1) Façons à la crétoise. Minos, dit Aristote, *Pol*, II, avait donné des lois aux Crétois et mis toute l'autorité entre les mains des Cosmes, qui devaient être choisis dans certaines familles et qui retenaient cette dignité tant qu'il leur plaisait, et du conseil composé de ceux des Cosmes qui avaient abdiqué volontairement. S. Paul appelle les Crétois *mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri*.

(2) Ce poète c'est Cl. Marot :

Pour abreger : il trouue en vne salle
Rhadamantus (Iuge assis à son aise),
Plus enflammé qu'vne ardente fournaise,
Les yeulx ouuerts, les oreilles bien grandes,
Fier en parler, cauteleux en demandes,
Rebarbatif quand son cueur il descharge :
Brief, digne d'estre aux Enfers en sa charge.

Marot, *L'Enfer*.

Le lieutenant c'est Jean Morin, avocat au Parlement, nommé lieutenant civil du bailli de Paris le 17 mars 1522, en même temps que la charge de bailli était instituée au profit de Jean de la Barre. Ce nouveau tribunal, érigé « pour congnoistre des causes et matières privilégiées tant de bénéfice qu'en matières civiles » siégea d'abord à l'hôtel de Nesle; « mais parce qu'il y avoit trop grande peyne à y aller, il fut mis et institué en Chastelet, tellement que le dict siège se tenoit les mardys et vendredys matin, auquel jour on ne playdoit point au Chastelet. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 127.) Bèze, en trois endroits de son *Hist. ecclés.*, fait un horrible portrait de cet homme qu'il dit être mort en 1548 « d'un feu qu'il avoit à ses

je congnoy que j'ai bien gangné la mort : car j'ay faict telle extorsion, j'ay participé à telle et telle pillerie, je me suis laissé corrompre par les malfaicteurs pour les laisser eschapper, et ay traicté trop rudement ceux qui estoyent trouvez innocens : bref j'ay vendu ma conscience en toutes sortes. Et ne se contentant de parler ainsi en général, il venoit jusques à nommer ceux de la mort desquels il se sentoit coulpable, et à leur demander pardon. En la fin il s'avisa que le roi donnoit bien quelquesfois grace à ceux qui avoyent mérité la mort : et depuis ne cessa d'en parler. Mais combien qu'on s'efforçast de le confermer en ceste espérance de grace, il en estoit destourné toutes les fois qu'il considéroit l'énormité de ses maux, et disoit que quand le roy les auroit entendus, jamais il ne luy pardonneroit. Et fust mort ce povre misérable en ceste appréhension de gibet, auquel il luy sembloit qu'on l'alloit mener : n'eust été

jambes qu'il avoit dès long-temps toutes pourries d'excès. » Une satire sur sa mort, en forme d'épitaphe, se termine ainsi :

Il n'a fait rien digne de renon
Que de mourir et si vescut long age.

Voici une autre pièce qui le concerne :

TESTAMENT DU BAILLY MORIN

Ie meurs cassé comme vn vieillard
Qui a toux, flus, loups et grauelle,
Plus iaulne et pourry que vieil lard
A qui faut saulmeure nouuelle.
Ie laisse à Lizet ma ceruelle,
Ma fureur à ce veau Bruslard,
Mon credit à la grand iument,
Et à Dida mon Billouard
Par qui ie viz en ce tourment.

(B. N., ms. 22560, 2e p. fo 51)

Ayant réussi à se faire nommer tour à tour seigneur de Paroiz en Brie, conseiller du roi, lieutenant civil de la prévôté de Paris et prévôt des marchands (*Arch. h.*, 1781, fo 1), Jean Morin maria sa fille à Michel de l'Hospital, plus tard chancelier de France.

un de ses médecins qui trouva cest expédient, de faire venir un homme botté et esperonné tenant de grandes lettres, heurter à la porte assez rudement : lequel criast grace, incontinent qu'il seroit entré. Ce qui fut ainsi faict, mais non sans exposer le patient en grand danger de sa vie : car ayant ouy ainsi heurter à la porte, il se persuada que c'estoit le bourreau : et combien que cest homme botté et esperonné sceust bien jouer son personnage, il eut grand'peine à luy faire croire que le roy luy avoit ottroyé sa grace. Toutesfois en la fin on le fit peu à peu s'asseurer et prendre courage. Et vescut encore quelque temps après, au bout duquel il changea ceste tant misérable vie à une plus misérable mort, comme nous verrons ci-après. Maintenant je laisseray aux lecteurs juger en quelle misère devoit estre cest homme auquel sa conscienee donnoit tels assaux : car il est certain qu'alors par occasion de la maladie, qui luy avoit altéré l'entendement, se monstroit par dehors ce qui souloit auparavant demeurer caché dedans. Or pouvons-nous bien penser que le chancelier pareillement avoit esté fort combatu par sa conscience, qui en mourant s'escria : « Ha! cardinal, tu » nous fais tous damner. »

De la punition occulte (de laquelle on se doit asseurer que plusieurs sont frappez) je viendray à l'autre qui se fait devant nos yeux. Premièrement donc nous sommes appris par les sainctes lettres de recongnoistre au milieu des guerres, des pestes, des famines, la main de Dieu exécutant ses justes jugemens alencontre de nos péchez. Ce qu'aussi les prescheurs que j'ay alléguez ci-dessus, n'ont point oublié de remonstrer. Comme quand Menot dit, *Quæ est causa quod fames totiens regnat super terram, nisi peccata et iniquitates enormes quæ nunc regnant?* Et Barelete, *Nonne vidisti temporibus elapsis Italiam peste percussam? Vere hoc*

totum propter inaudita peccata hominum et mulierum. Et encore Menot dit particulièrement des blasphémateurs que Dieu leur envoye une rose rouge de Naples (1). Or si telles afflictions sont certains tesmoignages des péchez régnans au monde, et qu'en nostre temps elles ayent esté renforcées, voire redoublées, cela ne suffit-il pas pour nous monstrer évidemment que la meschanceté pareillement est redoublée ? Toutesfois mon intention n'est pas de m'arrester à tels chastimens ordinaires, mais plustost de monstrer (selon que porte le titre du présent chapitre) que comme nostre siècle ha des meschancetez plus estranges que jamais, aussi Dieu les chastie par façons plus estranges. Et qu'ainsi soit, combien voyons-nous aujourdhuy de maladies nouvelles tenir le monde comme assiégé de toutes pars ? Mais c'estoit bien raison que comme il ne s'estoit point contenté de tous les péchez de ses prédécesseurs, mais en avoit ajousté de nouveaux, Dieu pareillement ne se contentast point de ses chastiemens ordinaires, ains ajoustast des extraordinaires. Or avoit-il ajousté jà parcidevant pour punition de la paillardise particulièrement, ceste maladie que nous appelons le mal de Naples, et les Neapolitains et autres Italiens, le mal François : mais la meschanceté des hommes a esté si grande que ce qui leur devoit servir de bride, leur a servi comme d'esperon, et principalement depuisqu'on a trouvé les remèdes pour guérir telles playes. Il est vray qu'on dit que depuis peu de temps on a commancé à voir une nouvelle sorte de ceste maladie (qui en est comme une quinte essence), laquelle est du tout incurable. Que si ainsi est, nous ne devons pas douter que Dieu ne vueille monstrer combien il est dangereux de s'endurcir aux

(1) La vérole.

coups qu'il nous donne. Mais ne faut-il pas tenir pour nouveaux chastimens, tant d'autres maladies auquelles tous les médecins perdent non pas seulement leur Latin, mais leur Hippocrat et leur Galien? tant de vengeances non accoustumées, que Dieu fait sentir aux petis par la main des grans, et aux grans par la main des petis? tant de morts plus soudaines que jamais, plus pitoyables qu'oncques? et souvent aussi avec un plus grand désespoir et plus grande rage que nos prédécesseurs ayent jamais veu. Dequoy on trouveroit aiseement plusieurs exemples si on ouvroit les yeux à tels spectacles toutes et quantes fois qu'ils se présentent. J'ai jà parlé ci-dessus (en traitant de ceux qui s'estoyent desfaicts eux-mesmes) de Bonaventure Des Periers, auteur du détestable livre nommé *Cymbalum mundi*, comment nonobstant la peine qu'on prenoit à le garder (à cause qu'on le voyoit estre désespéré), fut trouvé s'estant tellement percé de son espée qu'il avoit appuyée le pommeau contre terre, que la pointe entrée par l'estomach sortoit par l'eschine (1). J'ay aussi parlé d'un secrétaire d'une ville de Suysse, qui pressé du sentiment de ses meschancetez se précipita, ayant trouvé moyen d'eschapper de ceux qui l'avoyent en garde, et depuis me suis souvenu de quelques histoires semblables : mais sans venir à ceux qui par une juste vengeance de Dieu sont ainsi meurdriers d'eux-mesmes, il est certain que nous en voyons tous les jours mourans de maladie en leurs licts avec un désespoir et une rage non moindre que celle de ceux qui sont homicides de leurs propres personnes. Voire ne faut douter que plusieurs qui de nostre temps, mesmement de fraische memoire, sont mors de maladie estans désespérez, n'eussent faict une pareille fin

1) Cf. ch. XVIII, *in fine*.

(j'enten, se fussent pareillement desfaicts) si on n'eust faict bon guet à l'entour d'eux. Le nombre desquels seroit fort grand, si on en vouloit faire songneusement la recerche : mais je me contenteray de parler de quelques persécuteurs qui ont en fin esté persécutez par le juste jugement de Dieu, à la veue de tous. Et commanceray par ce lieutenant criminel duquel j'ay parlé à l'entrée de ce chapitre. Après donc estre eschappé de la maladie en laquelle il avoit enduré un si grand tourment de conscience, fut quelque temps après frappé de loups aux jambes, tellement qu'il perdit l'usage d'icelles : finalement mourut aliéné de son sens, après avoir par plusieurs jours renié et blasphémé Dieu. Le chancelier et légat du Prat (1) n'eut pas meilleur marché, nonobstant son brave hostel-Dieu (duquel le roy François premier de ce nom disoit qu'il n'estoit pas assez grand pour loger tous les povres que ledict du Prat avoit faicts) : car il mourut en sa maison de Nantouillet ayant l'estomach rongé et percé de vers, non sans maugréer et despiter Dieu d'une extrème impatience, occasionnée tant par la douleur qu'il sentoit, qu'aussi (comme quelques-uns racontent) d'un grand despit qu'il avoit de ce qu'il voyoit qu'on seelloit desjà tous ses coffres : tellement qu'il vint jusques à dire : « Voilà » que c'est d'avoir servi le roy et de corps et d'ame. » Or ce du Prat avoit esté le premier qui avoit déféré au parlement la congnoissance des hérésies, d'autant

(1) Du Prat avait fondé à l'Hôtel-Dieu une salle destinée à recevoir un grand nombre de pauvres malades. C'est celle qui a été connue sous le nom de salle du Légat jusqu'à l'incendie de l'Hôtel-Dieu en 1772. Il mourut en 1535 d'une phthiriase ou maladie pédiculaire. « Il augmenta l'Hôtel-Dieu, » dit le P. Anselme, « d'un grand portique de pierre de taille du côté du petit port, à la dextre duquel se voit sa statue à genoux en habit de cardinal, les mains jointes. Les grands évènements qui arrivèrent pendant son ministère dans l'état et la religion ont donné lieu au proverbe : *il a autant d'affaires que le légat.* » Cf. Duchesne, *Hist. des chanceliers.*

qu'il disoit qu'il y a du blasphème meslé parmi. Ce fut luy aussi qui donna les premières commissions pour faire mourir ceux qui contredisoyent à la religion Rommaine, estant ennuyé des longues procédures tenues au procès de Berquin. Et comment en prit-il à feu Estienne Poncher (1), archevesque de Tours? En poursuyvant l'érection d'une chambre ardente, il fut ars et brulé du feu de Dieu, qui luy commença au talon, mais gangna si avant au long de son corps, que s'estant faict couper un membre après l'autre, en la fin il mourut misérablement, et ne tenant en sa mort plus beaux propos que tenoyent les susdicts. De mesme punition fut puni un maistre Jan Ruzé, conseiller en parlement. Car estant le plus grand bruleur de son temps (c'est-à-dire, qui faisoit la plus cruelle poursuite contre les ennemis de la religion Rommaine, à ce qu'ils fussent brulez), luy avint un jour que venant de faire rapport d'un procès contr'iceux, fut pris du feu au petit ventre : et à peine put-il estre conduict en sa maison, que ce feu se prit aussi à ses parties secrettes : dont mourut misérablement, le feu ayant gangné par tout le ventre : sans toutesfois monstrer aucun signe de recongnoistre Dieu. Et comme le jugement divin fut exécuté sur cestuy-ci promptement, aussi fut-il sur un autre conseiller de ladicte Cour, nommé Claude des Asses. Car le jour mesme qu'il donna son opinion pour faire bruler un des susdicts, après disner se mit à paillarder avec une chambrière, et en l'acte mesme estant frappé d'un' apoplexie,

(1) « *Stephanus II de Poncher, Baiouensi primum præfectus ecclesiæ, translatus est anno 1551 ad metropolin Turonensem, abdicata sub idem tempus Claritatis Dei præfectura... Decessit Parisiis 15 Martii 1553.* » *Gallia chr.*, XIV, 134. Cf. Maan, *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis*, Augustæ Turonum, 1667, in-fol.

mourut sur le champ. Un libraire aussi qui servoit d'espie (1) à ces deux persécuteurs et à leurs compagnons, nommé Jean André, en cheminant fut surpris d'une fureur et rage, laquelle l'accompagna jusques à l'heure de son trespas, qui fut bientost après. Nous lisons aussi des merveilleux jugemens de Dieu contre ceux qui furent les chefs de la persécution faicte contre le povre peuple de Cabrière et Merindol : et apprenons par cela comment ceux qui eschappent les mains des hommes doivent tousjours penser ce que dit le commun proverbe, à-sçavoir que *celuy n'est eschappé qui traine son lien*. Car à dire la vérité, tels malheureux trainent bien leur lien quant à la justice de Dieu, encore que les juges de ce monde les ayent mis en liberté : voire trainent leur lien non seulement en ceste vie, mais encore après. Je di ceci tant pour Jean Menier seigneur d'Oppède, qu'autres, auquels fut tellement faict le procès pour les concussions, pilleries, saccagemens, violences, et toutes sortes de cruautez qu'ils avoyent exercées alencontre des habitans desdictes places, contre le devoir de leurs charges, qu'au lieu qu'on s'attendoit qu'après plusieurs notables plaidoyers, par lesquels ces choses estoyent très-bien remonstrées, on feroit aussi telle justice d'eux qu'il en seroit mémoire à jamais, on apperceut en fin que ce n'estoyent que mines. Mais ayans ainsi échappé la punition de justice par l'injustice des hommes, ils

(1) « Une espie ou ung espion, *speculator*. » *Dict. fr. lat.* de Rob. Estienne. Littré fait venir espie d'*épier* et regarde ainsi le mot comme un substantif verbal formé par apocope de l'infinitif. Diez s'en tient au v. h. a. *spêha*, f., *exploratio*. Il ajoute qu'on a prétendu retrouver dans le mot roman le latin perdu *spicare*, mais qu'on sait par la phonétique italienne que le c latin entre deux voyelles ne tombe pas. Cependant l'h de *spihan*, épier, peut tomber et le c peut faire partie de l'aspiration. Cf. Graff, *Sprachschatz*, VI, 321; Vanicek, *Etym. Wœrterbuch der lateinischen Sprache*, p. 198.

n'eschappèrent pas la main du grand juge, ainsi que j'ay dict. Et entr'autres Menier la sentit fort horrible, par une strangurie et un feu qui le bruloit depuis le nombril jusques en haut : lesquels maux il porta en telle patience que depuis qu'il en fut saisi, jusques au dernier souspir il ne cessa de blasphémer et despiter Dieu : faisant fort mal son proufit des exemples de plusieurs hommes et femmes lesquels il avoit ouys louer Dieu entre les tourmens alors qu'il les faisoit massacrer. Mais aussi il faut considérer qu'il enduroit la mort comme un brigand et meurdrier, les autres l'enduroyent comme martyrs (1). Or entre les gens d'Église qui auparavant ledict d'Oppède avoyent persécuté les povres fidèles de Provence, y eut un Jacobin nommé de Roma (des cruautez duquel j'ay faict mention ci-dessus) qui pareillement sentit la main de Dieu bien pesante. Car sous couleur de la charge qu'il avoit d'inquisiteur de la foy, ayant tyrannizé tant ès corps qu'ès biens tous ceux qu'il trouvoit n'adhérer point à la religion Rommaine, il se retira en Avignon, en délibération de faire grand'chère du pillage qu'il avoit apporté de divers lieux dudict pays de Provence. Mais le pillard fut pillé par ses domestiques et mis à povreté : et bien-tost après il tomba en une maladie espouvantable, et incongnue aux médecins. Car elle luy engendra des ulcères en plusieurs places, lesquels s'emplirent de vers, tellement que sa chair tomboit par morceaux : et devint si puant que nul, non pas luy-mesme, pouvoit endurer sa puanteur. Ainsi en vint là qu'il voulut persuader à quelques-uns qu'ils le tuassent : ce que n'ayant sceu persuader, il essaya

(1) Voy. *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol... déduite dans le plaidoyer de Jacques Aubery, lieutenant civil au Chastelet de Paris*, Paris, Séb. Cramoisy, 1645, in-4°.

luy-mesme de se desfaire. Mais n'ayant pu mettre en exécution ceste malheureuse délibération, il fut contraint d'endurer jusques à la fin : non sans plusieurs cris ou plustost hurlemens, conjoints avec maints blasphèmes et despitemens de Dieu : comme c'est ordinairement le refuge de tels meschans, se sentans pressez de douleurs. Et à propos des gens d'église, il me souvient aussi d'un qu'on n'a pas accoustumé d'oublier, quand on parle de tels jugemens de Dieu : à-sçavoir Petrus Castellanus (1). Car de faict nous avons en luy (aussi bien qu'en aucun autre) un exemple notable du jugement de Dieu : pourceque après avoir faict grande profession de l'évangile pendant le règne du roy François premier de ce nom, jusques à encourir la male-grace de la Sorbonne pour ceste raison (laquelle il ne craignoit à cause de l'appuy qu'il se sentoit avoir dudict prince), il retourna sa robbe au règne du roy Henri deuxième de ce nom (pourtant qu'il voyoit que ceux qui faisoyent

(1) Pierre Du Chastel, mort le 2 février 1552. Dans la préface de la *Conformité du françois avec le grec*, « l'évêque Castellan » est mieux traité par Estienne. Les exagérations de celui-ci ont trouvé de l'écho dans De Bèze, *Hist. eccl.*, II, Chassanion, *Histoires mémorables*, 1586, D'Aubigné, *Hist. univ.*, l. II, ch. 11. Là-dessus il faut entendre Bayle : « Je crois pouvoir dire trois choses : 1° que Bèze et H. Etienne, etc., ont agi, non par pure médisance, mais par zèle de religion ; 2° que ce qu'ils ont dit est très-propre à rendre service à leur cause, en confirmant dans ses opinions le peuple déjà réformé ; 3° qu'apparemment ils alloient trop vite dans leurs décisions. Calvin, Bèze et plusieurs autres se persuadèrent que tous ceux qui avoient d'abord favorisé la réformation, soit en tâchant d'adoucir l'esprit des persécuteurs, soit en témoignant un désir extrême de voir cesser les maux de l'Eglise, étoient autant d'apostats et de traîtres à leur conscience s'ils demeuroient dans la communion romaine et s'ils changeoient de conduite à l'égard des réformés. Je dis que c'étoit juger trop vite. Croire que l'Eglise a besoin de réformation et approuver une certaine manière de la réformer, sont deux choses bien différentes. Blâmer la conduite de ceux qui s'opposent à une réformation, et désapprouver la conduite de ceux qui réforment, sont deux choses très-compatibles » Voy. sur Du Chastel, *Gallia chr.*, VIII, 1483; Rebitté, *Guill. Budé*, 1846.

profession de l'évangile, n'avoyent pas du bon alors en la Cour), voire la retourna tellement qu'on n'y recongnoissoit plus rien. Et encore ne se contentant de cela, vint à Orléans (de laquelle ville il avoit obtenu l'évesché nouvellement) pour prescher fort et ferme contre la religion qu'il avoit paravant maintenue. Et de faict monta en chaire quelquesfois : mais en un presche pendant qu'il desgorgeoit des blasphèmes contre la vraye religion et contre sa conscience, il fut saisi de quelque maladie, qui ne le laissa descendre de la chaire en la mesme sorte qu'il y estoit monté. On dit qu'elle fut telle que la moitié de son corps bruloit et l'autre estoit froide comme glace : on parle aussi d'une dysenterie. Tant y a que la mort s'en ensuivit en peu de jours, avec cris et gémissemens espouvantables. Or prieray-je les lecteurs ne trouver mauvais que j'aye ici mis les noms de quelques-uns, contre la façon que j'ay accoustumé de suivre presque par tout ce traité : et d'entendre que je n'ay point esté le premier, ains que je les ay trouvez ainsi nommez en trois divers livres publiez depuis peu de temps. Joinct que telles histoires qui redondent à l'exaltation des jugemens de Dieu, méritent bien d'estre enregistrées authentiquement. Toutesfois je me contenteray d'avoir mis les noms de ceux-ci, et espargneray deux autres (quant à leurs noms) lesquels je ne trouve point avoir encores esté nommez. L'un est encore vivant (s'il n'est mort depuis bien peu de temps), qui ayant premièrement faict profession de l'évangile, depuis estre devenu courtisan, a tellement voulu temporizer et s'accommoder aux humeurs diverses de la Cour, qu'il s'est laissé posséder d'une qui luy fait perdre toute la réputation qu'il avoit acquise par le passé. Tellement qu'on ne peut croire, à ouyr ses propos, qu'il soit celuy que Dieu avoit doué d'une si grande perfection en la congnoissance tant des langues,

que des sciences, qu'à grand'peine depuis a-il esté secondé. L'autre fut un qui avoit esté premièrement conseiller du Roy Henri, et depuis par luy-mesme employé en divers ambassades : qui en perdant le goust qu'il avait pris à la vraye religion (de peur que cela ne l'empeschast de monter au degré auquel il aspiroit), perdit quand et quand une si bonne partie de son sens et entendement, que ce qui lui en restoit luy faisoit grand besoin. Aussi avons-nous veu depuis peu d'années des jugemens de Dieu sur quelques princes, voire de si fraische mémoire et si notables qu'on ne les peut encores avoir oubliez : et pourtant n'est besoin de les ramentevoir.

Or ce qui m'a faict alléguer ces exemples des jugemens de Dieu sur les persécuteurs plus que sur autres, c'est pour ce que la persécution telle que nous l'avons veue, est vrayement une chose propre et péculière à nostre temps, et où s'est plus monstrée la cruauté et toute sorte de meschanceté des hommes de nostre siècle : dont aussi nous avons veu ce qui s'en est ensuivi : et Dieu vueille par sa saincte grace que nous ayons veu le commancement et la fin de tels maux tout ensemble!

SECONDE PARTIE

DU TRAITÉ PRÉPARATIF A

L'Apologie d'Hérodote

PRÉFACE

Je vien à la seconde partie du présent traité. Car ayant proposé deux points au commancement d'iceluy, l'un de l'honneur et révérence qu'aucuns portoyent à l'antiquité, l'autre du mespris et deshonneur qu'elle recevoit par aucuns; et ayant déclaré que ceux qui l'honoroyent et révéroyent, avoyent esgard à la preudhommie des anciens : ceux qui au contreire la mesprisoyent, considéroyent leur lourderie : il m'a semblé que le plus expédient estoit, pour rendre les lecteurs satisfaicts, de leur alléguer des exemples, par lesquels je leur feroye comme toucher au doigt ce que je prétendois prouver. Dequoy pensant m'estre aquitté à leur contentement quant au premier point

(car j'ay, selon mon avis, monstré assez par le menu en iceux de combien de degrez la meschanceté de nostre siècle estoit montée plus haut que celle mesmement du précédent), il reste que je m'efforce de faire le pareil du second. Ce qu'ayant faict, il me semble que j'auray un très-bon préparatif pour l'Apologie d'Hérodote. Et comment (dira quelcun) ces allégations pourront-elles servir pour donner crédit et autorité à l'histoire d'Hérodote, veu que vous ne prenez vos exemples que du siècle précédent et du nostre? Voici donc que je di pour response, et pour donner à congnoistre le but où je preten. Comm' ainsi soit qu'ès histoires d'Hérodote nous trouvions des faicts ou dicts incroyables, les uns pourceque nous ne croyons les hommes avoir esté si meschans, les autres, pourautant que nous ne pouvons croire qu'ils ayent esté si lourds et grossiers, il me semble qu'ayant monstré en premier lieu quelles sont les meschancetez de nostre siècle et combien estranges à comparaison de celles du précédent, j'auray occasion de dire que tout ainsi que nous en voyons au nostre qui jamais n'ont esté au précédent, et encore moins ès autres qui ont esté devant luy, et toutesfois nos yeux et nos oreilles, ou tous les deux ensemble, nous contraignent d'y ajouster foy (car autrement nous leur ferions tort en nous desfiant d'eux), ainsi devons-nous penser que le siècle d'Hérodote et le précédent en peuvent avoir eu des péculières, qui semblablement ne nous eussent point esté incroyables si nous eussions vescu alors. J'en di autant de l'autre point : c'est que je m'asseure que quand j'auray monstré combien les hommes du siècle précédent le nostre ont esté non seulement simples, mais lourds et grossiers au pris de nous, toutes personnes de bon jugement m'accorderont volontiers que comme les certains tesmoignages de la lourderie de nos prochains

prédécesseurs ne nous laissent point douter d'icelle, combienqu'autrement elle surpasseroit la foy : pareillement il est à présumer que les siècles qui précèdent le nostre de tant de centaines d'ans, ayent eu leur lourderie propre et péculière : laquelle ne nous eust esté incroyable (comme ell'est à présent) si nous leur eussions esté prochains successeurs : d'autant qu'ils nous en eussent laissé semblablement des certains tesmoignages. Lequel argument sera traité ainsi généralement pour servir comme de préparatif à l'Apologie d'Hérodote : en attendant que j'aye le loisir et le moyen de le traiter particulièrement et par le menu, et de trouver des faicts de nostre temps correspondans et sortables à ceux qui nous semblent si estranges en Hérodote.

Et comment donc? (pourra dire le lecteur) estimez-vous que tous les actes descrits par Hérodote, auquels nous ne pouvons ajouster foy, ne nous soyent incroyables que pour les deux raisons susdictes? à-sçavoir ou pour la trop grande meschanceté, ou pour la trop grande sotise que nous y trouvons? Certainement mon opinion n'est point telle : ains recongnoy très-bien que l'incrédulité de plusieurs en cest endroit provient aussi d'un' autre troisième raison : c'est que plusieurs n'ont aucun esgard au grand changement qui est presque en toutes choses entre ce temps-là et le nostre, ains veulent que le naturel et manière de vivre des hommes d'alors se rapporte tellement aux nostres qu'ils ayent pris plaisir aux choses qui nous sont plaisantes, et au-contraire aussi que tout ce qui nous desplaist leur ait despleu. Qui plus est, veulent trouver convenance entre l'estat des républiques et des royaumes d'alors et autres gouvernèmens de peuples, avec ceux que nous voyons aujourd'huy estre establis. Voire sont aucuns si inconsidérez en lisant les anciennes histoires, qu'ils

veulent mesurer le climat des pays si lointains à la mesure du nostre. Or ne se faut esbahir si trouvans au contraire un grand discord entre ces choses, ils estiment les histoires anciennes estre autant eslongnées de vérité que ce qu'ils y lisent est eslongné de ce qu'ils ont accoustumé de voir et ouyr. Congnoissant donc ceste troisième cause de l'incrédulité de plusieurs, je luy gardois la troisième partie du présent traité : mais je prieray le lecteur qu'il me permette laisser pour le présent ce que mes occupations ne me permettent d'ajouster. Il est vray que j'ay espérance de donner comme un eschantillon de ceste troisième partie en la préface que je mettray au devant de cest œuvre.

CHAPITRE XXVII

COMMENT AUCUNS POËTES, AU CONTRAIRE DES AUTRES, ONT PRÉFÉRÉ LEUR SIÈCLE AUX PRÉCÉDENS, COMME AYANT DES FAÇONS DE FAIRE PLUS GENTILES ET DE MEILLEURE GRACE.

Les souspirs d'Hésiode et de Tibulle qu'ils ont jettez pour le mescontentement qu'ils avoyent de la façon de vivre de leur siècle, nous ont esté ci-dessus tesmoignez par leurs vers : èsquels nous les oyons dire qu'au lieu qu'ils estoyent malheureux d'estre nez alors, ils eussent esté bien-heureux s'ils fussent nez ès siècles précédens : et que dirons-nous de ceux qui au-contraire se resjouissent comme d'un grand heur, de ce que leur naissance s'est rencontrée en une si bonne saison, au pris que s'ils fussent nez quelques siècles auparavant? Car escoutons que dit Ovide (1) entr'autres :

Prisca juvent alios : ego nunc me denique natum
Gratulor : hæc ætas moribus apta meis.

(1) *Artis amat.*, l. III, v. 121.

C'est à dire,

> Le temps passé aimera qui voudra :
> Le temps présent convient et conviendra
> A mon esprit : et quoy qu'on me responde,
> Je suis venu à la bonne heure au monde.

Mais combien qu'Ovide contrarie aux poëtes susdicts quant à leur souhait, il ne leur contrarie pas quant à la cause d'iceluy. Car ce qui leur faisoit souhaiter d'avoir esté nez en un autre siècle, c'estoit la grande meschanceté du leur : et ce qui fait au contraire Ovide se contenter du sien, voire le préférer à tous les précédens, n'est pas pourceque la meschanceté d'iceluy estoit moindre, mais pourceque la façon de vivre estoit plus gentile. Car il dit notamment :

> *Sed quia cultus adest, nec nostros mansit in annos*
> *Rusticitas priscis illa superstes avis.*

Or si j'avois à déduire le propos de ce poëte, je monstrerois par le menu en combien de choses son siècle estoit plus poli que les précédens, et ceux principalement qui approchoyent le plus près du siècle de ce vieil resveur Saturne (pour parler selon les poëtes) : et puis je pourrois, pour traiter encore plus généralement cest argument, monstrer comment de siècle en siècle les hommes ont eu l'esprit plus esveillé, et par ce moyen ont regardé de plus près à leurs affaires, et ont donné tousjours de plus en plus quelque polissement à leurs façons de faire : tellement que les anciennes estans rapportées à celles-ci, se trouveroyent fort lourdes et grossières : mais il me suffira, selon que j'ay promis, de faire comparaison du siècle précédent avec le nostre, sans entrer plus avant en ceste matière, laquelle autrement seroit infinie. Et encore

ne veux-je pas entreprendre d'esplucher par le menu tous les points appartenans à ceste comparaison : mais après en avoir touché quelques-uns qui sont de moindre conséquence, je viendray au principal et qui mérite d'estre traité au long. Il est vray qu'avant que passer outre, je m'acquitteray d'une promesse que j'ay faicte ci-dessus, c'est de produire quelques façons de parler Françoises, par lesquelles nous déclarons évidemment un mespris de l'antiquité : et ce pour la mesme raison pour laquelle Ovide a escrit *Prisca juvent alios, etc.* Je di donc qu'outre ceste façon de parler, *Faict à l'antique* ou *Faict à la vieille mode,* par laquelle nous voulons donner à entendre une chose estre faicte un peu lourdement et avec peu d'art (il est vray que *Faict à l'antique* se dit aucunesfois aussi sans mespris, selon la chose de laquelle on parle), nous en avons encore quelques autres par lesquelles nous déclarons apertement l'opinion que nous avons de la lourderie des gens du temps passé. Car mesme quand nous disons *Cela se faisoit au temps jadis,* nous déclarons que c'est une chose qui est hors d'usage, et *quæ obsolevit,* selon que parlent les Latins : tellement qu'elle seroit de mauvaise grace en nostre temps. Quant à cestui-ci, *Du temps des hauts bonnets*, il semble estre dict à propos de la lourderie qui estoit pour lors ès habits, combien qu'on ne face mention que d'un' espèce, comme si on disoit *Du temps qu'ils s'habilloyent si lourdement,* ou, *Du temps qu'ils n'avoyent pas l'esprit de choisir une façon d'accoustremens qui fust propre et aisée.* Pareillement se dit par dérision, *Du temps que les bestes parloyent.* Car c'est autant que si on disoit, *Au temps jadis que les hommes estoyent si sots qu'ils se laissoyent persuader que les bestes parloyent*(1).

(1) « Au temps que les bestes parloient (il n'y a pas trois jours). »

Ce qui est dict (comme je croy) pour le regard des fables d'Ésope, lesquelles se trouvoyent dès lors traduites en nostre langue (1). Item on dit, *Du temps qu'on se cachoit pour prester de l'argent*. Mais ceste façon de parler, combien qu'elle se die par dérision aussi bien que les autres, si est-ce qu'elle tesmoigne plus une simplicité qu'une lourderie. Car il est certain que ceux-là alloyent bien à la bonne foy et n'estoyent pas mesfians, qui au lieu de prester argent devant plusieurs bons tesmoins (voire en faisant obliger le deteur pardevant notaires, comme on fait aujourd'huy) le prestoyent en cachette, ayans plustost esgard à l'honneur de celuy qui empruntoit, à ce qu'il ne fust sceu avoir nécessité, que non pas à bien asseurer leur argent. Et pourtant ce proverbe pourroit bien estre mis au nombre de ceux dont j'ay faict mention au commancement de ce traité, qui monstrent la bonne opinion qu'on avoit de la preudhommie des personnes du temps passé. Outre lesquelles manières de parler nous avons ces trois qui se disent des roys, *Du temps que les roys se mouchoyent à leur manche* (2), (ou,

Rabelais, II, 15; — « Du temps que les bestes parloyent (il n'y a pas deux heures). » Du Fail, *Propos rustiques*, De Robin Chevet.

(1) La première traduction française est de Lyon, Mathis Hucz, 1484, in-fol. goth. Elle a pour auteur, frère Julien des Augustins (Macho), et elle est suivie des fables d'Avian, d'Alfonse et « d'aulcunes fables ioyeuses de Poge ». Le second traducteur, traducteur en *rithme*, est Gilles Corrozet, dont les vers furent imprimés chez Denys Janot, (Paris), 1544, in-8, texte encadré et fig. sur bois. Puis viennent Haudent, 1547, et Du Moulin, 1549.

(2) « On dit, *cela étoit bon du temps qu'on se mouchoit sur la manche*, pour dire au temps jadis, quand on n'étoit pas si raffiné qu'on est. Ce proverbe vient de ce qu'autrefois on mettoit un mouchoir sur sa manche pour se moucher. Il en est resté une marque dans cet ornement ecclésiastique qu'en latin on appelle *manipulus*, en françois *fanon* et en terme de blason *destrochere*; ce qui étoit un vrai mouchoir que portoient les prêtres autrefois sur la manche pour essuyer les larmes qu'ils versoient en songeant aux péchés du peuple au temps

Du temps que les roys faisoyent de leur manche un mouchoir) et, *Du temps que les roys estoyent bergers :* et, *Avant que les roys sortissent hors de page*. Quant à ce dernier, il est aucunement péculier aux roys de France : pourcequ'on dit que ce fut le roy Louys onzième qui les mit hors de page : c'est à dire, qui apprit à ses successeurs et leur donna le moyen de commander de puissance royale, et dire *Sic volo, sic jubeo*. Quant aux deux autres, l'un est un peu malplaisant, et aussi moins usité : à-sçavoir celuy qui nous veut donner à entendre que les roys estoyent si malhonnestes ou si méchaniques, qu'ils faisoyent le tour qu'on voit faire aux petis enfans quand ils ne se trouvent point de mouchoir, ou pour avoir plustost faict. De ma part je ne doute pas qu'il n'y ait de l'hyperbole en ce proverbe. Ce que je ne dirai pas de l'autre qui dit, *Quand les roys estoyent bergers :* et quand je le dirois, je serois contredict par un' infinité de passages de toutes sortes d'auteurs. Bien est-il vray que de roys qui ayent faict le propre office de pasteurs, il s'en trouvera peu : mais de ceux qui ayent faict mestier et marchandise de vendre du bestial, et qui ayent eu en ceci leur principale richesse, il s'en trouvera grand nombre. Et nostre historien mesmement (je di Hérodote) nous avertit en son VIII livre, que les roys anciens avoyent bien peu d'argent, mais nourrissoyent force bestial, dont ils faisoyent traffique. Où aussi il nous parle d'une roine qui mettoit les mains à la paste. Je ne di pas, mettoit les mains à la paste, en la façon qu'on use de ceste manière de parler pour s'entremesler du mesnage, mais les y mettoit réale-

de la consécration. La prière qu'ils disent encore en se revêtant de cet ornement, en rend témoignage : *Merear portare, Domine, manipulum fletus et doloris.* » *Dict. de Trévoux.*

ment et de faict. Quoy qu'il en soit, nous lisons d'un cardinal d'Avignon qui se sceut bien servir de ce proverbe pour rendre le change à un roy de France. Car quand le roy voyant les pompes de la cour du Pape, et nommeement des cardinaux, luy eut demandé si les Apostres alloyent en tel équipage : — « Il est certain » que non » (dit-il), « mais il faut noter qu'ils estoyent » apostres au mesme temps que les roys estoyent ber- » gers » (1).

(1) Pogge, *Facéties*, CCXXVIII.

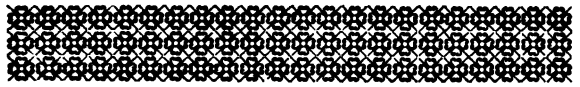

CHAPITRE XXVIII

Comment nos prédécesseurs estoyent grossiers en plusieurs actes.

omme nous voyons qu'aucuns poëtes ont exalté les siècles passez et orné de grandes louanges, mesprisans cependant le leur : et qu'au contraire aucuns (pour un autre respect) ont faict conte du leur plus que de tous les autres précédens : ainsi tous les jours on peut voir les vieilles gens louer et priser grandement le bon temps qui estoit de leur jeun'aage, au pris de celuy où ils sont : au-contraire les jeunes gens ne faire estime que de leur temps. Que si d'autre-part nous considérons bien ce qui meut les uns et les autres à tenir tel language, nous trouverons qu'ils ont un mesme esgard. Car comme les poëtes qui ont tant prisé et honnoré l'antiquité, l'ont faict (ainsi qu'il a esté dict ci-devant) pour raison de la preudhommie qui estoit lors beaucoup et sans comparaison plus grande, et ceux qui au contraire l'ont eue en mespris, l'ont faict pour cause de la lourderie d'alors : ainsi est-il certain que ce dont les vieillars de maintenant peuvent attribuer quelque louange à leur temps passé plus qu'à leur temps présent, est une plus grande preudhommie : et au contraire ce dont les jeunes gens ont occasion d'estimer le

leur plus que le passé, est une plus grande dextérité, et une manière de vivre plus polie. Sur quoy si quelcun m'allègue que quand les vieilles gens parlent du bon temps qu'ils ont veu en leur jeunesse, ils ne l'entendent pas seulement pour la preudhommie plus grande, mais aussi pour autres choses, je confesseray cela estre vray : mais ce sera à la condition que luy de son costé me confessera qu'ils ont toutesfois plus d'esgards à icelle qu'à nulle autre chose. Car quand Horace descrivant les meurs d'un vieillard, dit entr'autres points,

... laudator temporis acti
Se puero, censor castigatorque minorum, (1)

C'est à dire,

Louant tousjours le temps qu'il a veu en jeunesse,
Et les jeunes voulant régler par sa vieillesse,

il est certain qu'il entend la coustume des vieilles personnes estre telle que pour l'opinion qu'ils ont que le monde va tousjours en empirant, ils disent que du temps de leur jeun'aage toutes choses se portoyent bien mieux, et n'y avoit tel desbordement : et suyvant cela veulent régler et réformer les jeunes gens non seulement en leurs meurs, mais aussi en toutes sortes d'actions. Exemple : le vieillard qui parlera des jeunes gens d'aujourdhuy, dira qu'il ne s'esbahit pas si on voit maintenant tant de maux régner au monde, et si ne faut plus attendre le bon temps tel qu'il l'a veu en sa jeunesse, pourceque toutes les façons de faire sont changées : en sorte qu'à grand'peine peut-il rien recongnoistre de ce qu'il a veu. Et principalement allèguera que les pompes et délices sont de beaucoup plus grandes

(1) Hor., *Art. poét.*, v. 173.

qu'alors : ce qui est cause de la cherté qu'on voit, cause de tant de dissolutions, cause aussi de rendre les hommes plus efféminez. Il est vray qu'ils passent bien quelquefois plus avant, voulans faire les jeunes gens de leur temps presque saincts ; comme quand ils disent (ce que l'auteur du *Courtisan* (1) raconte de bonne grace), *Io haveva vent' anni che anchor dormiva con mia madre, et mie sorelle : ne seppi ivi à gran tempo che cosa fossero donne : et hora i fanciulli non anno à pena asciutto il capo, che sanno piu malitie che in que tempi non sappeano gli homini fatti.* Or comme les vieillars qui passent si avant, passent les limites de la vérité : aussi les passerions-nous si nous voulions nier qu'ils n'eussent raison de se plaindre du changement en pis quant aux meurs. Pour conclusion donc nous accorderons aux vieillars que du temps de leur jeunes ans le monde n'estoit si malitieux : mais ce sera à la charge qu'ils nous accordent qu'aussi estoit-il plus grossier et plus lourdaut, et n'avoit pas peut-estre autant d'esprit pour avoir autant de malice.

Et à-fin qu'ils ne dient point que je parle à l'avanture, je viendray dès maintenant aux exemples. Et pource-que quant au corps, nous n'avons aucunes choses en plus grande recommandation, voire n'estimons plus nécessaires, que celles qui servent à nous nourrir et vestir, et pourtant sommes fort curieux de cercher toutes commoditez en cest endroit, j'en parleray premièrement. Mais quant à la nourriture, pource que je présuppose que nos ancestres ne s'y soyent monstrez guère plus subtilement curieux que s'y monstrent encores à présent plusieurs nations, je prieray le lecteur ne trouver mauvais si je fay aussi comparaison de quelques façons de faire d'icelles avec les nostres. Il est vray

(1) Castiglione, liv. II, p. 111, de l'éd. de Lyon, 1553.

que je commanceray par une qui est entrée si avant dedans nostre temps que ceux mesmement qui n'ont dix ou douze ans passez, en peuvent estre tesmoins (et peut-estre que quand je dirois qu'ell'est encores en usage en quelques lieux de la France, je ne mentirois pas). C'est que ès bonnes maisons les maistres et maistresses, pour bien tromper leurs serviteurs et chambrières, se faisoyent servir à table premièrement je ne sçay quelles fricassées, hachis, vinaigrettes, saupiquets, salmingondins, et puis force chair de mouton et de veau, et de beuf la pièce tremblante qu'on appelle (1) : et ordinairement s'attachoyent à ceste pièce de beuf plustost qu'aux autres. Et après que l'estomach avoit deschargé sa cholère sur telles viandes, et qu'il estoit appaisé, on apportoit la viande creuse, à-sçavoir force bestes à deux pieds : et encore non pas tout à une fois, mais on gardoit les perdris et les phaisans et autres viandes qui sont des plus délicates, pour le dernier service, l'estomach estant jà non seulement appaisé, mais du tout fermé. Dont s'ensuivoit une grande pitié, c'est qu'il estoit force

(1) « Ils servoyent à l'entrée de table, de grands plats pleins de pois au lard, jambons, langues de bœufs salées, de grosses pièces de bœuf tremblantes, des poullailles bouillies avec un potage dessouz, du mouton bouilly, du veau et autres grossières viandes, communes presque à toutes familles ordinairement : et se gorgeoyent de ces viandes tant qu'ils n'en pouvoyent plus mettre dans leurs corps. Puis on mettoit d'autres viandes, semblables aux précédentes, mais rosties et lardées de lard, le plus souvent rance, mais il y avoit des cochons et lièvres de plus. Après que ce second service avoit demeuré quelque temps (presqne inutil) sur la table, on revenoit à servir de viandes creuses, qui sont oyseaux comme canards, cannes, palombes, pigeonneaux perdris, beccasses, cailles, faisans, gelinottes, pluviers, tourds tourterelles, jeunes dindes et autres.... » Guyon, *Diverses leçons*, 3e éd. Lyon, 1625, in-8, 3 v ; t. 1, l. 2. c. 6. « On appelle à la boucherie la pièce de bœuf tremblante, celle qui est à la poitrine, parce que cette partie est si entrelardée de graisse qu'elle tremble au moindre mouvement. *Frustum bovis tremulum.* « *Dict. de Trévoux* « Viande creuse, se dit des choses qui se mangent par friandise et qui ne rassasient pas beaucoup. *Leves cibi.* » *Id.*

aux povres serviteurs qu'ils prissent la patience de manger des viandes auquelles ils n'estoyent aucunement accoustumez, et celles qui leur estoyent coustumières et ordinaires, ils les quittassent à leurs maistres et maistresses : c'est à dire, qu'ils prissent la patience de manger des menues viandes de toute sorte de gibbier, et qu'ils leur laissassent manger les grosses. Et que respondra ici le vieillard *laudator temporis acti se puero?* de quoy pensera-il couvrir la lourderie de son temps passé? Certainement il me semble que si je n'appelle que lourdaux ceux qui faisoyent ce tour, je les espargneray beaucoup. Il est vray que si je n'avois peur de les fascher, je leur ferois volontiers encores un'autre question en matière de perdris et autre tel gibbier, à-sçavoir-mon où ils avoyent le nez, ou bien quelle sorte de nez ils avoyent, quand ils ne trouvoyent bon le gibbier sinon qu'il cornast un peu, c'est à dire (sans desguiser les matières) qu'il ne fust un peu puant : et quand ceste petite puanteur estoit à leur nez senteur de venaison ou sauvagine.

Mais je vien aux façons de quelques autres nations, lesquelles (comme j'ay dict) ont paraventure esté en usage entre nos ancestres pareillement. Comm'ainsi soit donc qu'il n'y ait aujourdhuy François (j'enten natif de la vraye France), de ceux qui sont aucunement aisez, qui ait le palez si mal appris qu'il ne sçache bien faire distinction entre chair mortifiée et celle qui ne l'est point, au contraire ce seroit presque miracle de trouver un Allemand n'estant jamais parti de son pays, qui entendist ou se souciast d'entendre cette distinction. Pour exemple, à fin d'éviter *ne gallina malum responset dura palato* (comme parle Horace) (1), c'est à dire qu'une poulaille n'ait la chair si longue qu'elle ne puisse

(1) *Sat.* II, 4, v. 18.

complaire au palez, le François qui n'aura eu le loisir de la faire tuer un jour ou deux devant pour la laisser mortifier et attendrir d'elle-mesme, sçaura et pratiquera plusieurs receptes outre celles que donne Horace : mais au contraire quand laissant sa France il viendra en Allemagne, il sera bien estonné qu'il se verra présenter sur table la poulaille (ou quelque maistre coq, à faute d'icelle) qu'il aura veu se pourmener en la cour il n'y aura que demie heure : tellement qu'ell'aura esté quasi en un mesme temps tuée, plumée, bouillie. Or si nos ancestres (à-fin de ne m'attacher aux Alemans) ont faict le pareil, n'aurons-nous pas très-juste occasion de dire qu'ils ont esté bien lourdaux et grossiers en cest endroit ? Sinon que quelcun vousist respondre qu'ils avoyent les estomachs plus chauds que nous, tellement qu'ils pouvoyent aussi bien digérer la viande à demi crue comme nous la bien cuite. Mais les livres des médecins qui estoyent lors, nous tesmoignent le contraire. Voilà un exemple quant à l'apprest ou cuisinement des viandes : voyons-en maintenant un quant au choix d'icelles. Je ne di pas quant au choix entre diverses espèces, mais entre celles qui sont d'une mesme sorte. Nous trouverons certainement qu'encor de nostre temps il y a eu plusieurs desquels Galien se pourroit mocquer à aussi bon droit qu'il se mocque de ceux qui faisoyent l'amour à la Pénélope d'Homère, de ce qu'ils mangeoyent les grans vilains pourceaux et donnoyent à leurs serviteurs les petis cochons. Car combienque le proverbe soit tout commun, *Jeune chair et vieil poisson*, nos ancestres n'ont-ils pas eu bien peu d'esprit au pris de nous, quand ils mangeoyent les mères et laissoyent les enfans ? quand ils mangeoyent les perdrix et laissoyent les perdreaux ? mangeoyent les lièvres et ne touchoyent aux levraux ? Et toutesfois ce que nous dirons de nos ancestres

quant à ceci, il le nous faudra dire de plusieurs nations de nostre temps. Car à Venise mesmement j'ay ouy dire à quelques seigneurs qu'ils avoyent appris des ambassadeurs du Roy de France à eux envoyez, que les perdreaux et les levraux estoyent bons à manger. Et à ce mesme propos me souvient de ce qui m'a esté raconté touchant le seigneur Conrad Resch : qu'estant à Basle il respondit à certains Suysses qui luy demandoyent qu'il vouloit faire de quelques petis levraux qui lui avoyent esté apportez, que c'estoit pour faire de l'eau distillée pour ses gouttes : et leur persuada. Je parlerois aussi de ceux qui jettoyent les oreilles et la coine des petis cochons, les extrémitez des oyes (ce qu'on appelle aujourdhuy la petite oye) (1), qui jettoyent les pieds de veau et de mouton et d'autres, voire jettoyent jusques aux foyes de chappon : et se faisoyent tort en plusieurs autres telles choses : mais je crain d'une part qu'on ne m'ajouste point foy, d'autre part, que ce discours ne soit trouvé trop vil et abject, tellement qu'il dérogue aux matières graves du présent livre.

Je viendray donc à la lourderie que nos prédécesseurs ont monstrée en leurs vestemens, de laquelle les tableaux et les statues nous rendent certain tesmoignage. Imaginons un peu s'il faisoit pas beau voir un homme coeffé d'un grand chaperon (dont l'usage n'est encore du tout perdu) ou d'un haut bonnet (2), ou d'un

(1) Petite oie se dit encore des rubans qui ornent un habit, et des moindres faveurs qu'on peut obtenir d'une femme quand on ne peut en avoir les dernières; voy. *Trévoux*.

(2) « En ce temps aussi les hommes se prindrent à vestir plus court qu'ils n'eurent oncques fait : tellement que l'on veoit la façon de leurs culs et de leurs genitoires, ainsi comme l'on souloit vestir les singes, qui estoit chose tresmal honneste et impudique : et si faisoient les manches fendre de leurs robbes et de leurs pourpoints, pour monstrer leurs chemises déliées, larges et blanches : portoient aussi

bonnet à la coquarde, ou d'un bonnet à l'arbaleste, ou approchant de celuy des Suysses, mais si grand que maintenant d'autant de drap on en pourroit faire trois ou quatre. Ne faisoit-il pas bon voir le gent corps de monsieur le muguet quand il avoit vestu sa jaquette qui luy passoit les genoux de quatre grans doits, de laquelle on feroit maintenant un casaquin et un robbon, ou une cappe à l'Espagnole? Et puis ne faisoit-il pas beau voir non seulement tout le col descouvert, mais souvent tout le haut des espaules aussi, pareillement tout le sein, par le moyen des habillemens eschancrez en demi rond? Et quant aux femmes, madame à la grand'gorre (1) (comme parlent les prescheurs d'alors) n'avoit-elle pas bonne grace quand ell'avoit vestu sa robbe, les manches de laquelle estoyent si larges qu'elles suffiroyent maintenant à en faire une entière? Ne les faisoit-il pas bon voir quand elles avoyent les grandes queues troussées, ou quand d'icelles trainantes elles balioyent les églises? Et s'il faut aussi parler de la méchaniquerie, faisoit-il pas bon voir un grand seigneur, voire un roy, portant des manches de deux paroiçes (2)? c'est à dire, dont la moitié estoit d'ostade, et l'autre moitié de velours? Voire quelquesfois un pourpoint de

leurs cheveux si longs qu'ils leur empeschoient leurs visages, mesmement leurs yeurs et sur leurs testes portoient bonnets de drap hauts et longs d'un quartier ou plus. » Monstrelet, sous l'année 1467, vol. III, feuill. 130 b. de l'éd. de 1572, Paris, Chaudiere.

(1) Voy. plus bas, note.

(2) Le Duchat dit que cette expression proverbiale est une allusion à ce qu'autrefois chaque paroisse habillait de ses couleurs les pionniers qu'elle fournissait pour l'armée, et il renvoie à Monluc, *Commentaires*, l. II, an. 1544, à Bouchet, *Serée* 25, à d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. II, l. I, ch. 10, et *Fœneste*, l. IV, ch. 7 et 14. Ces exemples ne sont pas concluants. Nous préférons nous en tenir à *Trévoux* : « On dit de deux choses dépariées qu'on porte ensemble, qu'elles sont de deux parroisses, comme deux bas, deux souliers, deux gants, un pourpoint et un haut de chausses de différente parure. »

trois paroices : car le corps estoit de demie ostade, le haut de manches, de cuir, et le bas, de velours. Bien est-il vray que le devant avoit aussi environ deux doits de velours. Et pource qu'il n'y en avoit aucunement à l'endroit du dos, on appeloit ceste sorte de pourpoint Nichil au dos. Duquel mot ont depuis usé plusieurs qui n'entendans son origine, ont prononcé Nichilodo : et a esté appliqué ce mot généralement à toutes choses qui avoyent une monstre en extérieur à laquelle l'intérieur ne respondoit point : mais principalement quant aux habits : comme encore pour le jourdhuy les cottes ou vasquines qui n'ont que le devant de quelque drap de soye et le reste de toile ou de quelque autre telle matière (telles que les portent aujourdhuy plusieurs damoiselles), selon ceste signification peuvent estre appelées cottes à la nichilodo. Mais comme il seroit à souhaiter que le plus mauvais mesnage des damoiselles de nostre temps fust cestuy-ci, ainsi faut-il confesser qu'alors il n'y avoit grand mal en telle méchaniquerie. Et à dire la vérité, ce que j'en parle, n'est qu'en estendant mon propos aussi avant qu'Ovide estend le sien, au mesme passage où sont les vers alléguez ci-dessus. Car là il ne dit pas seulement que son siècle a apporté des façons de faire plus gentiles, mais aussi une magnificence et sumptuosité non accoustumée paravant : comme de faict ce sont ordinairement choses conjointes. Mais nous sçavons combien de maux proviennent de la sumptuosité, et au contraire combien est proufitable la frugalité. Et de faict nous lisons en un certain historien François que du temps du roy Charles sixième, la noblesse de France commit deux personnages pour luy aller faire remonstrance du changement qui estoit quant à l'estat du royaume depuis le temps de son feu père Charles cinquième : et entr'autres points,

quant à la despense de sa maison excédant de beaucoup celle de sondict père. Mais ils se plaignoyent spécialement de ce que le chancelier avoit pour un an despendu en habits deux cents francs fournis des deniers du roy (1). Et trouvoit-on ceste faute si grande que, craignant la punition, il abandonna le pays. Or maintenant je vous laisse penser, lecteur, de combien le monde est plus misérable aujourd'huy avec sa sumptuosité (qui est si grande qu'un petit compagnon despendra bien cent francs ou à peu près, pour une seule paire de chausses) qu'il n'estoit lors avec sa frugalité. Toutesfois quand tout sera bien considéré, on doutera si ce que j'ay appelé méchaniquerie, se pourroit nommer honnestement frugalité : d'autant que cependant qu'ils n'osoyent porter des manches toutes entières de velours, ils osoyent bien faire des despenses beaucoup plus impertinentes et extraordinaires.

Si nous voulons considérer aussi l'entretènement du corps quant à l'extérieur, imaginons s'il y avoit pas grand plaisir à voir un homme ayant la barbe rase, et au demeurant avec sa grande perruque bien esperlucat (2). Car c'est le mot duquel ils usoyent alors : voire se trouve mesmement en Menot, au lieu (comme je croy) de ce que le Latin dit *calamistratus*. Aussi en

(1) Le Duchat dit qu'il s'agit de Miles de Dormans et renvoie à Monstrelet, vol. I, ch. 99, feuill. 128, b. de l'éd. de 1512; il se trompe, il s'agit de Henri de Marle, fait chancelier le 8 août 1413. et massacré le 12 juin 1418 par des hommes du parti bourguignon. Monstrelet rapporte que le chancelier, pour éviter d'être poursuivi, promit de payer une grosse somme; Cf. l'édition Buchon, p. 263.

(2) Noël dit : « *experlucat, experrectus ante lucem*, éveillé avant le jour. Homme éveillé, fin, adroit, plus propre à tromper qu'à être trompé. Oudin, *Dict. des trois langues*, marque ce mot d'un astérisque. » Esperlucat vient de perruque, qui vient de l'ital. *perruca*, transformation du sarde *pilucca*, touffe de cheveux, qui dérive du latin *pilus*.

la ryme d'un bon compagnon (1), qui a esté assez long temps devant luy, nous lisons,

Plus fringant et esperlucat,
Et cent fois plus gay que Perot,
Ou le valet d'un avocat.

Pouvons-nous excuser leur lourderie en ce qu'ils prenoyent grand'peine à entretenir ce qui les mettoit en grand'peine? Car qui ne sçait non seulement les incommoditez, mais aussi les maladies qu'apportent les longues perruques? (combien qu'encore pour le jourdhuy elles plaisent à aucuns.) Et quant à la barbe, si elle sied bien à un homme, ou non, je m'en rapporte à ceux que nous voyons si honteux de n'en avoir point. Je m'en rapporte aussi à ces vers,

... turpis sine frondibus arbor,
Turpis equus nisi colla jubæ flaventia velent :
Pluma tegit volucres, ovibus sua lana decori est :
Barba viros hirtæque decent in corpore setæ (2).

Et toutesfois il faloit que les povres crucefis de ce temps-là s'accommodassent à l'humeur des hommes d'alors, et que tombans entre les mains de ceux qui aymoyent à porter la barbe du tout rase, ils eussent la patience de la porter rase pareillement : s'ils se rencontroyent parmi autres qui aimoyent à porter une barbette seulement au lieu d'une barbe, il leur estoit force se contenter d'une barbette. Comme au contraire quand ils estoyent ès pays où on portoit la barbe nouée à la ceinture, ou touchante jusques aux genoux, il leur estoit force de s'accoustumer à ceste mode, en-

(1) Coquillart en son *Monologue des perruques*, selon Le Duchat, mais nous n'y avons rien lu de pareil.

(2) Ovide, *Met.* XIII, 847.

core qu'elle ne leur fust plaisante. Car chacun vouloit que son crucefis trouvast beau ce qu'il trouvoit beau : et voilà d'où vient qu'il y a tant de sortes de crucefis.

Je n'oublieray pas entr'autres choses leur façon de bastir, qui estoit telle qu'ils se privoyent presque de toutes les commoditez lesquelles aujourdhuy nous requérons (et à bon droit) en nos bastimens. Et se peut quasi dire qu'ils s'emprisonnoyent en leurs maisons, c'est à dire, faisoyent leurs maisons en façon de prisons. Car ne se soucians que de faire des grosses murailles et espesses, ils se privoyent cependant de la commodité de la clarté, faute d'avoir l'esprit de faire le fenestrage tel qu'on le fait aujourdhuy. Au lieu aussi qu'ils se pouvoyent mettre au large, se mettoyent à l'estroit : faisans force trous ou nids à rats, au lieu de faire quelque nombre de membres aisez, larges et spatieux. Et de regarder que les maisons n'eussent quelque subjection les unes aux autres, aussi que leurs voisins n'eussent veue sur eux, il n'en estoit point de nouvelles. Mesmement quant à l'endroit de la maison qui n'est pas honneste à nommer et toutesfois y est nécessaire, ils n'ont pas imité la nature quant à luy choisir sa place. Car au lieu qu'ell'a destourné si loin des yeux et du nez la plus vile et malplaisante partie du corps, ils mettoyent ceste partie de la maison à la veue d'un chacun et comm'en parade.

Et s'il faut parler des ouvrages d'alors au pris de ceux de maintenant, où dirons-nous que les artisans avoyent l'esprit? Si on regarde bien le plus beau buffet ou chalit (1) d'alors, ne dira-on pas que c'est char-

(1) Chalit, dont l'origine est inconnue à M. Brachet, se trouve dans *Th. Martyr* (XIIe siècle, 104) sous la forme *chaelit*, dans *Huon de Bordeaux* (v. 4918) sous la forme *kaalit*. Il a pour équivalent l'it. *cataletto*, l'esp. *cadalecho* et vient de *captare, lectus*.

penterie et non pas menuiserie? Et quant à la ferrure soit d'un buffet, soit d'un coffre, soit d'une porte, si on la contemple, on doutera si les serruriers d'alors usoyent de limes, ou non : ou (pour mieux dire) on doutera de quelle façon estoyent leurs limes. Car on voit bien que quelques limes ont passé pardessus, mais on n'y recongnoist rien de telle besongne que nos limes ont accoustumé de faire, c'est à dire, ceux qui de nostre temps manient les limes. Il est vray que pour récompense ils n'estoyent point chiches d'ouvrage sur leur besongne : mais la sausse ne valoit pas mieux que le poisson : j'enten quant à leurs compartimens et autres tels enrichissemens de besongne. Une chose faut-il confesser, c'est qu'au lieu qu'aujourdhuy on espargne les estoffes, alors on les employoit comme par despit et comme si elles n'eussent rien cousté : tesmoin les harnois d'alors, si pesans que quand on les avoit sur soy, on estoit presque inutile, au lieu qu'aujourdhuy on les fait ne pesans que la moitié d'autant, et toutesfois à l'espreuve de la pistole. Ce que nous pouvons dire aussi des morions : mais j'enten, quant aux uns et aux autres, de ceux qui ont esté forgez depuis l'invention des harquebouses. Car il est certain que paravant on se contentoit qu'ils fussent de l'espesseur d'une lame de fer. Et pour parler de la plus commune sorte d'armes, ne feroit-on pas bien aujourdhuy trois espées d'une d'alors? Voire on en voit telle dont la garde seule pèse plus que deux de maintenant (je di avec leurs gardes) qui toutesfois avec ce qu'elles ne chargent tant le bras, sont de meilleure défense.

Et du language de nos prédécesseurs, qu'en dirons-nous? quelles pensons-nous qu'estoyent les oreilles d'alors qui portoyent patiemment Mon frère Piarre? Mon frère Robart? La place Maubart? Et toutesfois nostre Villon, un des plus éloquens de ce temps-là,

parle ainsi. Voilà exemple du language auquel on prenoit plaisir de faire la grand' bouche (1), à la façon de ceux d'entre les Grecs qui estoyent nommez Doriens, et de ceux d'entre les François qui sont nommez Savoyars. Or au contraire on a veu une secte de certains contrefaiseurs de petite bouche, qui faisans conscience de dire François, Anglois, disoyent Francés, Anglés. Et encore pour le jourdhuy se trouvent des courtisans qui affectent ceste prononciation, s'accommodans en cela à quelques mignardes et non à la raison. Car il est certain que ceci est venu premièrement des femmes qui avoyent peur d'ouvrir trop la bouche en disant François et Anglois. Comment qu'il en soit, je ne pense point que ni elles ni les hommes qui les ensuivent, puissent rendre aucune raison de ceste prononciation, non plus que la damoiselle Savoysienne eust peu rendre raison de son *Chanter magnifiquet*, qu'elle disoit pour *Chanter magnificat*, pensant éviter le vice de son language naturel, qui est de mettre A au lieu de E. Et ne peuvent ces mignars et mignardes alléguer pour leur défense la langue Italienne, en tant qu'elle dit *Francese*, et *Francesi*, sinon qu'ils vueillent faire ce tort à leur nation, de dire qu'ell' ait appris son nom des Italiens. Il est vray qu'ils disent aussi *Inglese*, et *Inglesi* : mais il n'y a point de doute qu'ils ne nous ayent ensuivi aussi bien en l'un qu'en l'autre, ne pouvans pas juger si nous parlions bien ou mal.

Quant aux termes et manières de parler, je confesse

(1) Érasme sur le mot Μεγαλορροῦντας de sa *Folie*, p. 179 de l'éd. de Bâle, 1676, dit en note : « *Id est ostentantes sese. Utitur hoc verbo Lucianus de Diis loquens, quod fastu quodam vivant. Dictum est a* μεγάλον, *magnum, et* ῥῆσις, *oratio, quod omnia magna loquantur, nihil plebeium. Galli quoque vulgo vocant*, la grande gorre. » Et Ch. Patin, l'éditeur, ajoute entre parenthèse : *Fateor me etsi Gallum hoc non intelligere*. Cf., p. 130 : Madame à la grand' gorre. « Gorre, vieux mot français qui signifie pompe et braverie, » Ménage.

que nos prédécesseurs ne s'y sont monstrez guère plus subtils qu'au reste : mais quand je considère d'autre part les grandes fautes qui s'y commettent aujourdhuy par ceux qui veulent estre trop subtils (ou plustost, sottement subtils), ils me semblent mériter qu'on leur pardonne. Car nous avons tellement laissé ce qui estoit de mauvais au vieil François, que nous avons laissé quand et quand la plus part de ce qu'il avoit de bon : et puis avons faict un tour de mesnagers à contrepoil, allans emprunter chez nos voisins ce que nous pouvions trouver chez nous (voire qui eust esté meilleur), si nous eussions voulu prendre la peine de le cercher : comme j'ay monstré en mon livre *De la conformité du language François avec le Grec.*

Au demeurant qu'ils sçavoyent faire en leur patois de belles harengues et bien troussées, il appert par les historiens d'alors. Quant à leurs rymes aussi (j'enten rhythmes), c'estoit triomphe, pourveu qu'on n'y cerchast ni ryme, ni raison, voire ni mesure aussi en la plus part. De quoy on ne se doit esmerveiller, veu que Marot mesmement en ses premiers escrits rymoit à l'aventure, sans sçavoir que c'estoit de la coupe ou césure, ni de la différence de E masculin avec E feminin. Et à dire la vérité plusieurs rymes du temps passé semblent n'avoir esté faictes que pour nous apprester à rire : principalement celles qui sont de telle vene que ceste-ci,

Priez pour Martin Preudom
Qui a faict faire ceste vie,
Que Dieu luy face pardon
En ryme et en tapisserie (1).

(1) Voici comme cette épitaphe est rapportée par Costar dans la *Défense des ouvrages de M. de Voiture :*

Cy gist Barthelemy Preudon,
Qui a fait faire cette vie,

Car l'auteur de ce beau quatrin a esté tant à la bonne foy, qu'il a pensé que la contrainte de sa ryme excuseroit envers les lecteurs ce qui est ridicule, estant pris selon l'ordre des mots, à-scavoir que Dieu luy pardonne en ryme et en tapisserie. Un autre ancien rymeur ne fit difficulté de clorre un sien épitaphe par ces deux vers,

Et mourut quatre cens et neuf,
Tout plein de vertu comme un œuf.

Pareille grace avoit la plus part de leurs rymes Latines, et principalement en épitaphes : comme,

Qui jacet intus,
Fuit Carolus Quintus.
Dic pro illo bis vel ter
Ave Maria et Pater noster.

Mais il est temps de parler de leur lourderie en choses de plus grande conséquence, qui concernent le point principal mentionné ci-dessus, à-sçavoir le salut de nos ames.

Le bon Dieu luy face pardon
En ryme et en tapisserie.
Il mourut l'an mil cinq cens neuf
Tout plein de vertus comme un œuf.

Estienne met deux rymeurs où Costar n'en donne qu'un. « Cette épitaphe, » dit la *Suite de la défense de Voiture,* « se voyoit au bout d'une tapisserie dans une église du Santerre qui fut bruslée par les Cravates au temps du siège de Corbie, et cette tapisserie contenoit la vie de saint Lubin en figures et en rimes, comme le témoigne l'épitaphe mesme. »

CHAPITRE XXIX

De l'ignorance qui estoit spécialement ès gens d'église, et principalement ès prestres messotiers.

Nous avons pu voir évidemment au chapitre précédent une très-grande ignorance du siècle précédent : toutesfois encore qu'ell' eust esté plus grande (si possible eust esté) pourveu que les gens d'église n'en eussent point eu leur part, le povre monde n'eust pas esté beaucoup à plaindre. Mais nous verrons maintenant qu'au contraire la plus grand' part de l'ignorance leur est demeurée, et principalement aux prestres missotiers. Dequoy il ne se faut esbahir, veu que Menot leur reproche qu'au lieu de trouver des livres en leurs chambres, on n'y trouvoit que des espées ou un arc ou arbaleste ou autres sortes d'armes : *Sed nunc*, dit-il, *quid in cameris sacerdotum reperietis? an expositionem epistolarum, aut postillam super evangelia? Non. Faceret eis malum in capite magister Nicolaus De lyra. Quid ergo? Unum arcum, vel balistam, spatham, aut aliud genus armorum.* Et comment envoyoit-on *ad ordos* gens si ignorans? Il faut noter que ceux qui les examinoyent n'en sçavoyent guère d'avantage qu'eux, et pourtant en jugeoyent comme clercs

d'armes. Ou encores qu'ils eussent du sçavoir assez pour congnoistre leur insuffisance, les faisoyent passer pour faire plaisir à ceux qui les leur avoyent recommandez. On parle d'un entr'autres auquel l'évesque qui estoit en table ayant demandé, *Es tu dignus?* il fit response, — « Nenni, monsieur : mais je dineray bien » avec vos gens. » Car il pensoit que *dignus* (c'est à dire digne) signifiait diné. On conte aussi d'un autre qui estoit venu pareillement pour estre faict prestre, lequel on interrogua, pour esprouver son bon entendement, qui estoit le père des quatre fils Aimond. A quoy n'ayant sceu respondre, il fut renvoyé. Estant retourné et ayant raconté l'occasion pour laquelle il avoit esté refusé, son père luy remonstra comment il estoit bien beste de n'avoir sceu respondre qui estoit le père des quatre fils Aymond. « Voilà » (dit-il) « grand » Jan le mareschal qui ha quatre enfans : si on te de» mandoit qui est leur père, dirois-tu pas que c'est » gran Jan le mareschal? — Ouy, » dit-il : « j'enten » bien maintenant. » Là dessus s'en retourne pour estre receu, comme ayant bien mieux appris sa leçon depuis. Estant donc interrogé pour la seconde fois qui estoit le père des quatre fils Aimond, respondit que c'estoit grand Jan le mareschal. On leur faisoit plusieurs telles interrogations joyeuses pour donner passe-temps à monsieur le prélat qui assistoit là, et pour essayer s'ils étoient point du tout niais et begaux (1). Comme quand on en interrogua un qui estoit le meilleur morceau d'un petit cochon, il respondit que c'estoit la peau, et pour ceste pertinente

(1) Begault, sot, niais, voy. *Contes d'Eutrapel,* XXIII. Dans le *Dict.* d'Oudin il est expliqué par *bigot.* De *bègue,* dont l'origine est inconnue à Brachet, mais non à Dieffenbach, qui penche pour le bas. breton *besk* = écourté. *Besk-téod, bestéod* = bègue (de *téod* langue).

response il fut jugé digne d'estre faict prestre. Mais au contraire, un qui vint après, estant interrogué qui estoit le meilleur morceau d'un veau, et ayant respondu que c'estoit la peau (car il vouloit ensuivre la response de l'autre), fut jugé indigne d'estre faict prestre, comme ayant faict une sotte response, et par laquelle il monstroit n'avoir assez d'esprit pour estre de ce mestier.

J'ay honte de m'amuser à escrire autres telles sottes interrogations qu'on leur faisoit pour voir s'ils estoyent bons compagnons; et cependant estoyent faictes *pro forma*, à fin qu'ils pussent dire qu'ils avoyent esté examinez. Que si quelcun trouve ceci trop malaisé à croire, je le prieray de considérer s'il estoit possible de tirer des prestres du tout ignorans response à quelque demande concernant leur office, c'est à dire l'office duquel ils demandoyent estre pourveus. Comment ignorans? voire jusques à ne sçavoir pas bien lire. Et si on trouve ceci encore moins aisé à croire, j'appelle leur droit canon en tesmoin. Car il est là escrit d'un prestre, qui en baptizant disoit, *Baptizo te in nomine patria et filia, et spiritua sancta*. Et pource que ceci est notable, je mettray le passage entier. Voici donc en propres termes ce que nous lisons en la III partie du *Décret, De consecratione, distinctione* IIII, *Canone* LXXXIIII: *ZACHARIAS PAPA BONIFACIO EPISCOPO, Retulerunt mihi nuntii tui quod fuit sacerdos in eadem provincia qui Latinam linguam penitus ignorabat, et, dum baptizaret, nescius Latini eloquii, infringens linguam diceret,* BAPTIZO TE IN NOMINE PATRIA ET FILIA ET SPIRITUA SANCTA: *et per hoc tua reverenda sanctitas consideravit eos rebaptizare. Sed, sanctissime frater, si ille qui baptizavit, non errorem inducens vel hæresin, sed pro sola ignorantia Romanæ locutionis, infringendo linguam (ut supra diximus) baptizans dixisset,*

non possumus consentire ut denuo baptizetur. Et de ce canon Petrus Lombardus a très-bien fait son proufit, *lib.* IIII. *Sentent. Distinct.* VI. Car pour toute response à ceste question, *Si baptismus sit verbis corrupte prolatis*, il n'allègue autre chose que ce canon. *Quæri etiam solet* (dit-il) *si corrupte proferantur verba illa, an baptismus sit; De hoc Zacharias Bonifacio scribit, Retulerunt, etc.* De ma part j'ay bonne souvenance d'en avoir ouy quelques-uns qui disoyent en baptizant aussi *Abrinuntio*, au lieu de *Abrenuntio*, et en consécrant (comme ils parlent) disoyent *Hoc est corpum meum.*

Mais tous ne sont ni n'ont esté si ignorans (respondra leur advocat), ains y a des simples prestrots qui non seulement sçavent lire promptement, et correctement, mais entendent honnestement ce qu'ils lisent. Je confesse qu'ils ne sont tous si ignorans: mais je di que les plus ignorans sont les moins dangereux. Et qu'ainsi soit, par qui ont esté corrompus les passages du nouveau Testament, sinon par ceux qui avoyent un peu estudié? Qui a faict corriger le passage de S. Luc, où il est parlé de la femme qui ayant perdu une pierre précieuse, balie la maison pour la trouver? qui a fait mettre ici *evertit domum*, Ell' abbat la maison: au lieu de *everrit domum*, c'est à dire, Elle balie la maison: sinon celuy qui avoit tant fueilleté de bons auteurs qu'il avoit bien rencontré *evertit* en quelque coin, mais non *everrit?* Et qui doute que par mesme moyen n'ait esté corrigé ce passage des *Actes des Apostres*, où au lieu de *demissus per sportam* on a mis *demissus per portam?* En l'honneur de laquelle correction fut faict ce quatrin par un qui avoit ouy un prescheur lequel la suivoit en son exposition :

Par ici passa devant-hier
Un très-notable charpentier,

Qui besongna de telle sorte
Que d'un panier fit une porte (1).

Il y a quelques autres passages corrompus de la mesme façon ès premières impressions de l'ancienne interprétation. Et me souvient nommeement quant à *everrit* pour *evertit*, qu'un certain imprimeur (2) fut en grand danger pour l'avoir remis au texte. Or quant à plusieurs mots dudict nouveau Testament desquels ils n'ont pas changé l'escriture, ils ont pour le moins changé la signification, c'est à dire les ont faict signifier ce qu'ils devinoyent, comme en S. Paul au lieu que *hæreticum devita* (3), signifie Évite un hérétique, ou Gardetoy d'un hérétique, ils ont deviné que c'estoit à dire, Oste la vie à un hérétique. Toutesfois encore n'est rien tout ceci au pris de l'interprétation de ce passage *Invenimus Messiam*, S. Jan, chap. 1, Nous avons trouvé la messe. Et de cestuy-ci, *Signa autem eos qui crediderint, hæc sequentur*, Fay le signe de la croix sur ceux, etc. Entre lesquelles braves interprétations ne doit estre oubliée celle d'un curé du pays d'Artois, qui ayant un procès contre ses paroiciens touchant quelques réparations qu'il faloit faire au temple, et entr'autres de le paver, en la fin prit le prophète Jérémie pour son avocat, au chap. 17, où il dit, *Paveant illi, et non paveam ego: induc super eos, etc.* Quand (dit-il) Jérémie dit expresseement, Qu'ils pavent, et non pas moy, ne vous donne-il pas bien à entendre que ce n'est

(1) Ou suivant le recueil de P. Grosnet, p. 55 :

Celluy estoit bon charpentier,
De ce à vous je m'en rapporte :
En contrefaisant son mestier,
D'une corbeille feit la porte.

(2) Apparemment Robert Estienne, père de Henri.

(3) *Ad Titum*, III, 10.

pas à faire au curé de paver l'église, ains aux paroiciens? Mais de ceste interprétation, *Confitemini alterutrum,* Confessez-vous à un prestre, qu'en dirons-nous? Car ici nous ne trouvons point que le mot Latin ait le son du François ou en approche, comme ès passages précédens. De ma part, je ne cèleray point quant à ceste interprétation, et quelques autres semblables, ne sçavoir par quel chemin ils y venoyent.

C'est assez parlé des simples prestres, ou moines: parlons des prélats. Il est certain qu'ils ont bien secondé en cest endroit les simples prestres: tesmoin celuy qui oyant alléguer des loix qu'on nommoit *Clementina* et *Novella* (1), se mit en très-grande cholère de ce qu'on luy amenoit le tesmoignage de paillardes. Et s'il est licite de parler aussi du chancelier du Prat (entant qu'il a esté homme d'église), il monstra bien qu'il avoit du sçavoir, mais non pas plus qu'il luy en faloit pour sa provision: quand ayant leu la lettre que le roy d'Angleterre Henri VIII escrivoit au roy François premier de ce nom, où il y avoit entr'autres choses, *Mitto tibi duodecim molossos* (2) (c'est à dire, Je vous

(1) Dans la facétie de Pogge, 198, d'où ce conte est pris, il regarde un juge et non un prélat. Cf. *Democritus ridens,* p. 148 : *Judex indoctus; — Carpentariana,* Paris, 1724, in-12, p. 325; — (Gayot de Pitaval), *Bibliothèque de cour, de ville et de campagne,* Paris, 1746, 6 v. in-12, II, 142.

(2) « Comment pourrait-on croire qu'un homme qui se distingua au barreau et qui remplit de grandes places dans l'ordre judiciaire, ait pu ignorer la langue dans laquelle on rendait encore la justice et qui était de première nécessité pour toutes les études de droit? On a remarqué, il est vrai, qu'il avait souvent montré de l'éloignement et une espèce de jalousie contre les gens de lettres, trouvant qu'ils le primaient dans l'esprit du public et dans la faveur du roi; mais, quoiqu'il n'aimât point les lettres et qu'il eût cru perdre son temps en recherchant la société de ceux qui les cultivaient, il n'en dut pas moins sa première élévation aux talents de l'esprit et à ses connaissances, parce qu'alors dans les cours de magistrature on ne s'élevait pas autrement. Le parlement de Paris, qui le connaissait bien et qui ne lui aurait pas plus ménagé les reproches d'ignorance que tous les

envoye une douzaine de dogues), il interpréta Je vous envoye une douzaine de mulets. Et se fiant à ceste interprétation s'en alla avec un autre seigneur trouver le roy, pour le prier de leur donner le présent que le roy d'Angleterre luy envoyoit. Le roy, qui n'avoit encores ouy parler de ceci, fut esbahi comment d'Angleterre on lui envoyoit des mulets, disant que c'estoit une grande nouveauté. Or ayant voulu voir la lettre et la faire voir aussi à autres, on trouva *duodecim molossos*, c'est à dire douze dogues. Dequoy ledict chancelier se voyant estre mocqué (et faut penser de quelle sorte), trouva un' eschappatoire qui le fit estre encore d'avantage: car il dict qu'il avoit failli à lire, et qu'il avoit pris *molossos* pour *muletos*.

Quant à se formalizer pour leur Latin, à ce qu'il soit congru, ils en sont dispensez par ces mots de leur S. Grégoire, *Non debent verba cœlestis oraculi subesse regulis Donati*. Et pourtant a eu tort un des prescheurs susdits de reprocher aux prestres qu'ils ne sçavoyent pas leur Donat. Aussi de leur vouloir faire rendre conte de leur prononciation, seroit les recercher de trop près: et croy que le mesme S. Grégoire n'entendoit pas qu'ils s'en donnassent peine, et qu'il n'estimast leur messe aussi bonne avec *Dominu vobiscon*, qu'avec *Dominus vobiscum*, et *Peronnia secula* qu'avec *Per omnia secula*. Et pourtant ne m'esbahi pas si de nostre temps a esté intenté un procès contre le chanoine qui vouloit avoir sa prononciation à part, et discorder de tous les autres, disant: *Per omnia secula*. Il est vray qu'ils se plaignoyent aussi de *Kyrie eleison*, au lieu de *Kyrieleison*, comme nous orrons tantost.

autres, avouait dans une de ses réponses à la régente en 1525, « que le chancelier avait une pénétration vive, des connaissances très-étendues et un travail facile... » Barante père, dans la *Biographie Michaud*.

Quant' au Grec, il leur est à pardonner s'ils n'y ont entendu rien du tout, veu que de plus habiles gens qu'eux n'ont eu honte de dire ce que nous avons raconté ci-devant, à-sçavoir, *Græcum est, non legitur:* et *Transeat, Græcum est* (1). Et si on tient ceste ignorance pour mal, pour le moins on peut dire que ce mal a apporté quelque bien. Car par icelle a esté augmenté le nombre des saincts et des sainctes, tesmoin S. Lonchi ou Longi, quant aux saincts, S. Tiphaine quant aux sainctes : car du mot Grec λόγχη, *Lonchi*, signifiant lance, est sorti ce sainct (2) (combienque desjà ce mesme nom eust esté baillé à celuy qui de ceste lance perça le costé de nostre Seigneur); et d'un autre mot Grec θεοφάνια, *theophania* (comme si on disoit Apparition de Dieu) est sorti saincte Tiphaine. Il est vray que d'autre part ceste mesme ignorance a esté cause d'augmenter le nombre des diables : car de *Macrobius* et quelques autres tels mots on en a faict des noms de diables. Quant au povre Malchus qui eut l'oreille coupée, et auquel depuis on a osté son nom pour le donner à une sorte de glaive (3), je luy laisseray plaider sa cause: afin qu'on ne die que je suis l'avocat des

(1) Du premier de ces dictons nous n'avons pas trouvé de mention antérieure à celle que fait Estienne. Richelet ne mentionne que le second. « Pour du latin, je n'y entends rien, mais pour du grets, je vous en casse. » *La Comédie des proverbes.*

(2) Les *Acta Sanctorum* effleurent ceste question d'origine ainsi : « *Proprium ne id ei nomen fuerit an a* λόγχη *lancea commodato acceptum, quo miles alias anonymus designetur variant auctores. Posteriorum longe verosimilior videtur esse conjectura : cui alia quoque addi posset, videlicet occasionem ejus sic nominandi sumptam ex eo quod sub Longino centurione militiæ romanæ stipendia meruerit : nisi forte etiam huic aliud fuerit proprium nomen.* « *XV Martii.* Le Longin centurion est sorti de Matth., XXVII, 54, Marc, XV, 39, le Longin soldat de Jean, XIX, 34. Cf. Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, p. 1105, n° 117; Tillemont, *Mém.*, t. I, p. 50.

(3) *MALCUS, ensis falcatus, harpe.* Nicot. « Polygame produisant son malchus. » Du Fail, *Baliverneries*, IV.

Juifs. Audemeurant il y a encores un autre bien duquel ceste ignorance a esté cause : car faute d'entendre les vrayes étymologies des mots Grecs, et mesme de sçavoir qu'ils fussent Grecs, quant à la plus part, on a pensé à plusieurs subtilitez desquelles on ne se fust jamais avisé. Exemple : si on eust sceu que *Presbyter* estoit πρεσβύτης, c'est à dire vieillard, il est certain qu'on n'eust pas pris la peine de songer l'étymologie que nous voyons au livre intitulé *Stella clericorum* (1), au chapitre qui commence, *Quos ergo prælati et presbyteri, etc.* à-sçavoir, *Presbyter dicitur quasi præbens iter.* (Et comme les esprits sont plus aigus les uns que les autres, et aussi *facile est addere inventis*), encore n'en est-on pas demeuré là, mais on a bien trouvé quelque chose de plus subtil, à-sçavoir, *Presbyter, quasi Præ aliis bibens ter* (2). Il est vray que ceste-ci n'est pas tant receue. Ainsi est-il du mot *Diabolus*, c'est à dire diable. Car s'ils eussent sceu que διάβολος, *diabolos*, signifioit calomniateur, ou emputeur, nous eussions esté privez de ceste étymologie venant d'une très-profonde spéculation, qui est, *Diabolus, ex dia,*

(1) *Stella clericorum cuilibet clerico summe necessaria*, Lipsiæ, 1515. Sur la fin du livre on lit ce qui suit :

Prælati temere credunt sibi cuncta licere,
Credidit et Caiphas omne nefas sibi fas.
Ut misero mundo, væ primo væque secundo,
Væ per Pontificum dedecus horrificum.
Pontifices muti de jure suo male tuti,
Quamvis cornuti non audent cornibus uti.

Cf. *Antiqua literarum monumenta autographa*, Brunswic. 1690, t. I, p. 30 et 31 de la préface. « Les primats de Bourges et de Lyon ont aussi voulu oster du rang des traditions les *Conformitez de S. François*, le *Doctrinal de Sapience*, le *Jardin des Ames désolées*, le *Marial*, les *Sermons* de Menot, le *Manipulus curatorum*, *Stella clericorum*... » D'Aubigné, *Conf. de Sancy*, l. I, c. 2.

(2) L'auteur d'*Allotria*, 2e éd., Berlin, Denicke (1878), attribue cette étymologie à Maillard.

quod est duo: et bolus, id est morcellus: quasi faciens duos bolos de corpore et anima. C'est à dire que ce mot *Diabolus,* vient de *Dia*, qui signifie Deux, et de *Bolus*, qui signifie Morceau: comme faisant deux morceaux de nous, un de nostre corps et l'autre de nostre ame. Laquelle étymologie est (si j'ay bonne mémoire) de Huguo Carrensis, mais est suivie par les prescheurs susdicts, et notamment par Olivier Maillard, fueillet 176. col. 2.

Que si nous leur pardonnons volontiers l'ignorance de la langue Grecque, à plus forte raison leur devons-nous pardonner l'ignorance du language Hébraïque, que nous sçavons avoir tousjours esté moins commun. Et nous faut considérer que ceste ignorance a esté pareillement cause d'aguiser les esprits de plusieurs docteurs pour leur faire trouver des étymologies fort plaisantes, et mesme des spéculations sur les mots. Comme nous lisons de *Jesus*, que ce nom ha deux syllabes, ce qui signifie deux natures en Jésus Christ. *Jesus* ha cinq lettres, trois voyeles et deux consonantes. Les trois voyeles signifient la trinité, les deux consonantes signifient les deux substances de Jésus Christ, la chair et l'ame. Laquelle subtilité est prise du livre *Des conformitez de S. François à Jésus Christ*, au fueillet 193. et y est allégué pour auteur le pape Innocent en ses Sermons. Et de *Cephas* nous en tairons-nous? Ils l'ont faict Grec, Latin, François, plustost qu'Hébrieu, ou Syriaque (1). Car premièrement voici que dit Barelete, pour monstrer que S. Pierre doit estre préféré à S. Paul: *Quod ad prælationem vero, Petrus est major quam Paulus, quia papa major*

(1) « Jésus à diverses reprises déféra à Pierre dans son Église une certaine primauté et lui donna le surnom cyriaque de *Képha* (Pierre), voulant signifier par là qu'il faisait de lui la pierre angulaire de l'édifice. » Renan, *Vie de Jésus*, p. 158.

est quam legatus. Petrus fuit universalis Christi vicarius. Cui dixit Christus, Tu es Petrus, tu es Simon: tu vocaberis Cephas: quod Græce dicitur major et primus, quia scilicet fuit papa. Quant à ceux qui ont voulu dire, pour prouver la mesme chose, que c'estoit un mot de François duquel nostre Seigneur avoit là usé (d'autant que chef signifie en nostre language Teste, et aussi celuy qui est le principal et le conducteur en quelque affaire), ils ont eu par trop mauvaise grace : et eussent-eu encore plus de raison de le prendre du Grec (s'ils l'eussent sçeu), en ostant les deux dernières syllabes de κεφαλή. Car c'est d'ici que nous aussi avons pris ce mot Chef (1).

Voilà comment on s'est joué des mots de Grec et d'Hébrieu (estans en la Bible) quant à l'interprétation. Or estans le Grec et l'Hébrieu beaucoup plus eslongnez du commun usage, il ne se faut esmerveiller si ceux qui se scandalizoyent du chanoine qui prononçoit *per omnia*, non pas *per onnia* (voire jusques à l'en mettre en procès), estoyent encore plus scandalisez de l'ouyr prononcer *Kyrie eleison*, non *Kyrieleison*, et encore d'avantage de *allelu-Iah* (en faisant I consonant) au lieu de leur *alleluya*. Et quant à ce qu'ils disoyent que ceste prononciation leur rendoit ledict chanoine suspect de luthéranisme, c'estoit pourcequ'en voulant soustenir sa façon de prononcer, il alléguoit des raisons par lesquelles il descouvroit qu'il avoit estudié èsdictes langues Grecque et Latine, qui de long temps ont esté estimées luthéranifiques et hérétifiques. Tesmoin nostre maistre Beda, qui en la présence du roy François premier de ce nom objecta à feu Guil-

(1) Dans le recueil qui termine le *Traité de la Conformité*, Estienne avait déjà dit : chef, quasi ceph, de κεφαλή. — Chef est la romanisation régulière du radical *cap* de *caput*.

laume Budé (qui par tous moyens s'efforçoit d'entretenir le roy en sa bonne délibération, voire la luy accroistre de plus en plus, touchant l'establissement des professeurs de ces langues) que l'Hébrieu et le Grec seroyent la source de plusieurs hérésies. Mais ledict Budé rembarra vaillamment ledict Beda, luy prouvant sur le champ qu'il estoit un bedier (1), auquel il n'appartenoit pas de juger de telles choses où il ne congnoissoit que le blanc et le noir. Ainsi fut ceste très-vertueuse entreprise du roy (2) heureusement exécutée au grand despit et déshonneur de Beda et de ses compagnons, et au très-grand contentement et très-grand honneur tant dudict prince que dudict Budé. Et ne faut douter que si ces gentils rabbis qui s'y opposoyent, eussent osé confesser la vérité, ils eussent dict ce qu'un poëte François leur sceut bien reprocher quelque temps après : à-sçavoir qu'il y avoit danger que ce Grec, cest Hébrieu, ce Latin, ne descouvrissent le pot aux roses (3).

(1) Cf. t. I, p. 9, *Au lecteur*.

(2) « C'est au succès glorieux de cette entreprise », dit Le Duchat, « que doit se rapporter le surnom de grand donné au roi François Ier. » « La postérité, » dit-il ailleurs (*Ducatiana*, p. 163), « a été assez injuste pour lui ravir un surnom qu'il avoit si bien mérité. » Cf. De Bèze, *Hist. des Églises réformées*, liv. I, et Bayle, *Dict. historique*, art. *François Ier*, lettre S.

(3) Ce Grec, cest Hebreu, ce Latin
Ont descouvert le pot aux roses.

C. Marot. Epître 43 ou seconde épître du *Coq à l'asne*. A Lyon Jamet, 1535.

CHAPITRE XXX

Comment nos prédécesseurs se sont laissez oster ou falsifier la saincte Escriture.

Je ne doute point qu'entre les choses qui seront malaisées à croire à la postérité, ceste-ci n'en soit une, que nos prédécesseurs ayent esté privez de la lecture des sainctes lettres. Dequoy j'ay pensé qu'il seroit bon de parler dès maintenant, pourceque ceux qui ignoreront ceci, s'esbahiront comment on aura presté l'oreille à plusieurs propos que nous orrons ci-après, et aucuns aussi que desjà nous avons ouys, s'accordans si mal, voire du tout répugnans à ce qui est contenu en icelles. Sçache donc la postérité qu'il n'y a pas trent'ans qu'il se faloit autant cacher pour lire en une bible traduite en langue vulgaire, comme on se cache pour faire de la fausse monnoye ou quelqu'autre meschanceté encore plus grande. Car à quiconque estoit surpris y lisant, ou seulement en ayant en sa maison, le procès estoit tout faict : et principalement s'il vouloit respondre aux interrogations qu'on luy faisoit, selon ce qu'il avoit leu en ladicte bible. Laquelle rigueur est tesmoignée par plusieurs complaintes mises en lumière environ ce temps-là, mais

sans le nom des auteurs. Aussi fut faicte une chanson l'an 1544 sur ce propos, laquelle commance ainsi :

Vous perdez temps de me vouloir défendre (1)
D'estudier en la saincte escriture.
Plus m'en blasmez, plus m'en voulez reprendre,
Plus m'esjouit, plus me plaist la lecture.
Ce que Dieu nous commande,
Faut-il qu'on le défende
Par tourmens et menaces?
Cessez vos grans audaces.
Que l'Éternel ne bransle sa main dextre,
Pour vous monstrer que lui seul est le maistre.

Or en prenoit-il ainsi à plusieurs docteurs d'alors comme à ceux auxquels nostre Seigneur reproche qu'ils avoyent retiré la clef de congnoissance, et qu'eux-mesmes n'y estoyent point entrez et avoyent engardé ceux qui y entroyent : car ainsi ceux-là ni ne vouloyent lire la bible, ni ne vouloyent permettre aux autres de la lire. Et mesmes un vieillard des plus révérens souloit dire publiquement (comme il a jà esté ci-devant tesmoigné par autres) (2): « Je suis esbahi de ce que » ces jeunes gens nous allèguent le nouveau Testa- » ment : per diem j'avois plus de cinquant'ans que je » ne sçavois que c'estoit du nouveau Testament. » Et quelle raison alléguoyent-ils de défendre la bible traduite en langue vulgaire? Ceste belle raison-ci, qu'il y avoit danger que le simple peuple ne leust plusieurs choses en la bible dont il fist mal son proufit, faute de les bien entendre : et mesmes jusques à entrer en des

(1) Sur l'air d'une chanson qui commence par : *Vous perdez temps de me dire mal d'elle*. C'est la 35e des Chansons de Marot, attribuée à François Ier dans un Recueil imprimé à Venise en 1550.

(2) Voy. *Erasmi Stultitiæ laus, libellus Gerardi Listrii commentariis explanatus*, Basileæ, Froben, 1515, in-4°, la note sur : *Ut evangelium aut paulinas epistolas*, et Robert Estienne : *Les censures des théologiens de Paris*, 1552, réimpression Fick, feuillet 5, verso.

erreurs. A laquelle allégation fut faicte il y a environ quinz'ans ceste response par un personnage (1) excellent dès lors, mais auquel toutesfois Dieu augmente encor de jour en jour ses graces excellentes :

Nos grans docteurs au cherubin visage
Ont défendu qu'homme n'ait plus à voir
La saincte bible en vulgaire language,
Dont un chacun peut congnoissance avoir.
Car (disent-ils) désir de tant sçavoir
N'engendre rien qu'erreur, peine et souci.
Arguo sic, S'il est donques ainsi
Que pour l'abus il faille oster ce livre,
Il est tout clair qu'on leur devoit aussi
Oster le vin, dont chacun d'eux s'enyvre.

Et comment donc s'entend ce que nous lisons en Olivier Maillard, ancien prescheur, quand il dit aux bourgeoises de Paris qu'elles ont leur bible en François? (2) Il entend une façon de bible qui estoit premièrement d'un'interpretation faicte à leur poste, et puis glosée de la glose d'Orleans (3), à-sçavoir qui gastoit le texte : voire ayant la glose meslée parmi le texte, laquelle faisoit accorder avec iceluy les abus et la fausse doctrine

(1) Th. de Bèze.

(2) Voy. *Le premier* (et le second) *volume de la bible historiée translatée de latin en françois de Pierre Comestor par Guyart des Moulins et revue par Jean de Rely,* impr. pour Jacques Sacon, Lyon, 1518, 2 t. en 1 v. in-fol.

(3) Glose d'Orléans plus obscure que le texte, dit le *Dict. de Trévoux*. Le proverbe est fort ancien, puisque Pierre de Belle-Perche en a fait mention, sur le 4e livre des *Instituts,* tit. 6 *de Actionibus*, où il dit : *Licet glossa alio modo exponat, glossa Aurelianensis est quæ destruit textum.* Ce jurisconsulte, depuis évêque d'Auxerre et chancelier de France, mourut en 1307. Le proverbe se trouve dans une lettre du cardinal Jean de Cervantes, évêque de Ségovie, à Æneas Sylvius, l'an 1443 ; dans Nevizan, *Forêt nuptiale*, V, 25; dans Charles de Grassaille, *Regalium Franciæ libri duo,* Lyon, 1538, in-8, l. 1, c. 6; dans Fr. Lemaire, *Antiquités de la ville et du duché d'Orléans,* 1645, in-4°, 1648, in-fol.

de la religion Rommaine. C'estoyent des bibles èsquelles ils disoyent mettre de la contrepoison en tous les endroicts auquels ils craignoyent que les simples lecteurs fussent empoisonnez, selon qu'ils parloyent. Sur lequel propos j'ay faict ce dizain :

Comment ont nos rabbis permis et défendu
Le livre qu'ils ont craint de tous estre entendu?
La bible ont défendu en language vulgaire,
Puis l'ont faict imprimer, pour au peuple complaire.
Ceci s'accorde bien. Car tout-ainsi qu'on voit
Que nous ostons le vin à qui par trop en boit,
Ou qu'avecque force eau tellement on l'appreste
Que faire mal aucun il ne peut à la teste :
Ainsi ont nos rabbis voulu la bible oster,
Ou bien leur mixtions à la bible ajouster.

Or estoyent ces mixtions ce qu'ils nommoyent contrepoison (1) : lesquelles toutesfois méritent au contraire d'estre appelées poison. Car il est certain que le texte de la bible estant leu en la sorte qu'il nous est commandé de le lire, n'empoisonne point (c'est-à-dire, ne met point d'erreurs en la teste, ains si nous y en avons, les oste) : mais leur glose au contraire est celle qui évidemment empoisonne ceux qui ne sont munis de contrepoison.

(1) Allusion à deux ouvrages d'Artus Désiré : *le Contrepoison des cinquante-deux chansons de C. Marot faulsement intitulées par lui Psalmes de David*, Paris, P. Gaultier, 1560, pet. in-8. — *Plaisans et harmonieux cantiques de dévotion qui sont un second contrepoison aux cinquante-deux chansons de C. Marot*, Paris, P. Gaultier, 1561, pet. in-8.

CHAPITRE XXXI

Quelle sorte de paraphrase et de commentaire ces prescheurs faisoyent sur le texte de l'Escriture, et principalement où il contenoit quelque histoire.

Ayant déclaré au précédent chapitre comment les docteurs défendoyent expresseement la lecture des sainctes lettres en language vulgaire, sinon qu'elles fussent avec leur glose telle que j'ay dicte, et avec l'interprétation si cauteleuse qu'elle gardoit que le pot aux roses ne fust descouvert: j'ay maintenant à monstrer en combien d'autres façons ils abusoyent desdictes sainctes lettres en leurs prédications. Et premièrement je monstreray comment ils usoyent d'une sorte de paraphrase par laquelle ils faisoyent le mesme que les farceurs, ou plustost convertissoyent en vrayes farces les sacrées paroles de la bible. Comme pour exemple, nous ne lisons autre chose au nouveau Testament (Luc, chap. 7.) touchant la femme pécheresse qui vint trouver nostre Seigneur estant à table, sinon ce qui s'ensuit: Que nostre Seigneur estant à table chez un Pharisien, une femme de la ville (dicte Naim) qui avoit esté pécheresse (ou, de mauvaise vie) le vint trouver là : et se mit à arrouser les pieds d'iceluy de ses larmes, et les essuyer de ses cheveux, et à les baiser et

frotter d'oignement (1) : et qu'il monstra par une similitude comment on ne se devoit esbahir de ce qu'il remettoit les péchez à ceste femme : et qu'après luy avoir dict, Tes péchez te sont remis, il luy dict encore, Ta foy t'a sauvée : va-t'en en paix. Voilà ce que nous trouvons en l'évangile quant à ceste histoire : voyons maintenant combien plus avant passent ces prescheurs, et entr'autres Menot, que j'ay allégué souventesfois parcidevant. Premièrement ils sçavent le nom de ceste femme, encore que l'évangeliste ne l'ait point déclaré : et non seulement cela, mais sçavent de quelle parenté ell'estoit. Puis sçavent qu'ell'avoit esté au sermon que nostre Seigneur avoit faict devant le disner. Et non seulement cela, mais sçavent quelles remonstrances luy avoient esté faictes, voire en quels termes. Et qui est bien d'avantage, il en parle comme celuy qui l'a veue pourtraicte au vif. Car voici qu'il escrit au fueillet 160 : *Quo ad primum, Magdalena* (car il présuppose comme tout asseuré qu'il est parlé d'elle) *erat domina terrena de castro Magdalon, tam sapiens quod erat mirum audire loqui de sapientia ejus et prudentia. O ergo, Magdalena, quomodo venistis ad tantum inconveniens quod vocemini magna peccatrix? Et non sine causa : quod fuistis male consiliata. Data est tribus consiliariis qui eam posuerunt in tali statu : scilicet primus, corporalis elegantia : secundus, temporalis substantia : tertius fuit libertas nimia. De primo, Proverb. ult. etc. Primum ergo quid fuit causæ hujus mulieris perditionis? Fuit elegantia corporalis.* (C'est à dire, qui a esté cause de la perdition de ceste femme? Une grande beauté de

(1) Oignement est ici une drogue aromatique, tandis que plus bas, ch. XXXIV, il signifie simplement onguent médical. Il est employé dans le premier sens par l'Inventaire de la reine Clémence de Hongrie (Douet d'Arcq, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie*, p. 85), dans le second, par Pasquier, éd. Feugère, lettre II.

corps qu'ell'avoit). *Videbatur* qu'elle fust faicte pour regarder. *Pulchra juvenis, alta,* vermeille, pleine, vermeille comme une rose, mignonne, fringante. *Credo quod non erat nisi* XV, *vel* XVI *annorum quando incepit sic vivere, et* XXX *quando rediit ad bonitatem Dei. Numera, etc. Quando pater fuit mortuus, plena erat sua voluntate. Martha soror non audebat ei dicere verbum : et videbatur ei quod faciebat magnum honorem illis qui veniebant ad illam. Quicquid faciebat, erat vivere* à son plaisir, faire des banquets, *hodie invitare, etc.* Un peu après, Ceste povre sotte abandonnée *erat in castro suo :* le bruit couroit desjà par toute la Judée et le pays de Galilée. *Omnes bibendo et comedendo loquebantur de ea et de ejus vita. Martha soror, timens Deum et amans honorem* de sa lignée, toute honteuse de la honte de sa sœur : *videns quod omnes loquebantur* de sa sœur et de ses beaux miracles, *venit ad eam, dicens, O soror, si pater adhuc viveret, qui tantum vos amabat, et audiret ista quæ per orbem agitantur de vobis,* certes vous luy mettriez la mort entre les dents. *Facitis magnum dedecus progeniei nostræ.* Et dequoy? *quid vis dicere? Heu soror, non opus est ultra procedere, neque amplius manifestare. Scitis bene quid volo dicere, et ubi jaceat punctus.* Les petis enfans en vont à la moustarde. O bigotte, de quoy vous meslez-vous, belle dame? Et tous les grans diables (Dieu soit bénist) (1), *nonne estis magistra mea? Quis dedit mihi* ceste vaillante dame pour controubler ma vie ? *Vadatis precor ad domum vestram : scio quid habeo agere ita bene sicut una alia. Habeo sensum et intellectum* pour me sçavoir gouverner. C'est si belle chose que de ne penser que de

(1) « Le prêcheur venait de jurer, il se corrige », dit Le Duchat. M. Labouderie attribue à tort cette observation à H. Estienne (*Sermons de Michel Menot sur la Madeleine,* Paris, 1832, in-8°, p. 5).

soy-mesme. *Martha rogabat eam ut iret ad sermonem, et consuleret aliquem hominem bonæ vitæ. Magdalena dixit janitori, Non dimittas mihi intrare hoc castrum* ceste enragée de sœur, qui ne nous amène céans que toute dissension et riotte, *ubi non consuevit esse nisi cantus gaudii.* Et puis il fait un grand narré des moyens dont Marthe usa pour luy persuader de venir à la prédication de nostre Seigneur : ne luy disant pas qui c'estoit, mais seulement que c'estoit un fort beau personnage. *O soror, essetis valde felix si possetis videre unum hominem qui prædicat in Hierusalem. Est pulchrior omnibus quos unquam vidistis : tam gratiosus, tam honestus.* Il ha si beau maintien, il sçait si bien son entregent (1) : vous ne vistes jamais le pareil. *Credo firmiter quod si videretis eum, essetis amorosa de eo : est in flore juventutis suæ.* Un peu après, *Illa cepit pulchra indumenta sua, aquam rosaceam pro lavando faciem suam : cepit speculum. Videbatur quod esset unus pulcher angelus, nullus eam aspexisset qui non fuisset amorosus de ea : ipsa ante se misit mangones portantes* force de carreaux de cramoisi, *ut disponerent sibi locum. Martha videbat hæc omnia, fingens nihil videre : et sequebatur eam sicut si fuisset parva ancilla. Christus jam erat in media prædicatione, vel forte in secunda parte.* Après il raconte comment chacun faisoit honneur à Magdalene, s'esbahissant de la voir venir au sermon. Et que quand nostre Seigneur l'apperceut, il commença à prescher combien les bragues et les pompes estoyent une chose détestable. *Tunc* (dit-il) *ipse cœpit detestari vitia, bragas, pompas, vanitates, et specialiter peccatum luxuriæ : et contra has mulieres, etc.* Après ceci il raconte que Magdalene estant vifve-

(1) Estienne avait mis *entretien*. M. Labouderie (p. 6) attribue à tort la mauvaise leçon à Le Duchat.

ment touchée de ce qu'ell'avoit ouy en ceste prédication, et ne pensant plus qu'à repentance, fut en danger d'estre destournée par ses chalans, et remise au premier chemin : *Venerunt* (dit-il), *galandi amorosi et rustici*, les rustes, *qui dixerunt, Surgatis, surgatis : facitis nunc* la bigotte : *vadamus ad domum. Quæ dixit, O amici mei, rogo dimittatis me : non audistis quid dixit ille bonus prædicator de pœnis inferni vobis et mihi præparatis nisi aliud faciamus?* Un peu après, *Habebat in suo armariolo aquam* de senteurs, *quæ vendebatur pondere auri. Cœpit quærere de loco in locum, de platea in plateam, de domo in domum, Quis hodie dabit prandium prædicatori? Dictum est ei quod in domo Simonis.* Et puis il raconte la harangue qu'elle fit en baisant les pieds de nostre Seigneur et les lavant de ses larmes : et pour la fin, qu'elle se tenoit sous la table comme un chien : et que nostre Seigneur lui dict, « O » Marie, levez-vous. » Et qu'elle luy respondit, — « Sei- » gneur, je ne me lèveray jamais de ceste place que » vous ne m'ayez donné la rémission de tous mes » péchez et vostre saincte bénédiction. » Alors luy dict, — « M'amie, levez-vous : vos péchez vous sont remis : » vostre foy vous a sauvée. » Finalement il raconte comment Marthe présenta Magdalene à la vierge Marie: devant laquelle elle s'agenouilla, et dict, « Madame, » pardonnez-moy s'il vous plaist si je parle à vous. J'ay » esté de mauvaise vie et pécheresse : mais par la grace » de Dieu je ne le suis plus. Vostre fils m'a pardonné » aujourd'huy : vous estes bien-heureuse d'avoir un » tel fils. » Voilà comment ce gentil prescheur deschiffre ceste histoire, s'accordant si bien avec les joueurs de passion, qu'il n'est aisé à deviner s'il a emprunté d'eux, ou s'ils ont emprunté de luy. Quand je parle des joueurs de passion, j'enten ceux qui mettoyent l'histoire de la passion en ryme pour estre jouée au lieu

de quelqu'autre moralité ou farce, ou plustost au lieu de toutes les deux. Et premièrement quant à ce point, que ceste femme qui est dicte pécheresse par l'évangéliste, avoit nom Magdalene (selon que nous l'avons maintenant ouy de Menot) et qu'ell'avoit pris ce nom du chasteau qu'on appeloit Magdalon, le voici confermé par un de ceux qui se sont meslez de ladicte ryme (hormis qu'il met en ces deux noms des E non des A), en ces quatre vers, sentans très-bien la vene antique,

J'ay mon chasteau de Magdelon,
Dont l'on m'appele Magdelaine,
Où le plus souvent nous allon
Gaudir en toute joye mondaine (1).

Et quant à mondanité, il luy en attribue toutes les espèces qu'on sçauroit imaginer : mesme la fait chanter chansons lascives : et introduit un certain escuyer nommé Rodigon luy venant faire la cour. Et entr'autres choses est monstré comment elle ne veut aucunement prester l'oreille à sa sœur Marthe. En fin il déduit par le menu comment elle vint à repentance.

Mais pour retourner à Menot, voyons de quelle façon il accoustre l'histoire de l'enfant prodigue : et comment au lieu qu'ell' est briefvement racontée par l'évangéliste, il la raconte au long, l'enrichissant de toutes sortes de circonstances forgées à plaisir et couchées en termes propres pour faire rire. Au fueillet 119, *Pater quidam habebat duos filios, quorum junior se ostendit magis fatuum, quia inconstans fuit.* C'estoit un enfant plein de sa volonté, volage, un mignon, un

(1) Ces vers sont du feuillet 60 b du *Mistère de la passion nostre seigneur Jesucrist*... Imprimé à Paris pour Phelippe le noir libraire, 1532, in-4° goth. à 2 col., CCliii ff. chiffrés et 1 f. non chiffré.

ver-galand. *Ipse erat unus puer plenus suo velle, versatilis, etc., qui quando venit ad cognoscendum seipsum, suam fortitudinem, suam juventutem, suam pulchritudinem, et quod sanguis ascendit frontem*, sa force, sa jeunesse, sa beauté : et que le sang luy fut monté au front : *venit ad patrem resolutus sicut papa, et dixit ei, Pater, da mihi, etc. Pater, sumus tantum duo filii : ego non sum bastardus : et sic, quando placeret Deo* de faire tant pour vos enfans que allissiez de vie à trespas, *non exhæredaretis me, sed haberem partem meam sicut frater meus. Scio consuetudines et leges patriæ, quod te vivente nullum jus habeo in bonis vestris : tamen sum filius vester, et me amatis : rogo detis, etc.* Un peu après, Quand ce fol enfant et malconseillé *habuit suam partem de hæreditate, non erat quæstio de portando eam secum, ideo statim* il en a faict de la cliquaille (1) : il la fait priser, il la vend : *et ponit* la vente *in sua bursa. Quando vidit tot pecias argenti simul, valde gavisus est, et dixit ad se, Ho, non manebitis sic semper. Incipit se respicere. Et quomodo? vos estis de tam bona domo, et estis* habillé comme un belistre. *Super hoc habebitur provisio. Mittit ad quærendum* les drappiers, les grossiers, marchans de soye, et se fait accoustrer de pied en cap : il n'y avoit que redire au service. *Quando vivit, emit sibi pulchras caligas* d'escarlate, bien tirées, la belle chemise froncée sur le colet, le pourpoint fringuant de velours, la tocque de Florence à cheveux pignez. *Et quando sensit* ce damas voler sur le dos, *ut sensit hunc damascum volantem supra dorsum, hæc secum dixit, Oportetne mihi aliquid? non, etc.* Or me faut-il rien ?

(1) « Vieux mot populaire pour monnaie. » Noël. La Curne ne mentionne pas ce sens et attribue à tort la variante *clinquaille* à l'*Apologie pour Hérodote*.

Non : tu as toutes tes plumes : il est temps de voler plus loing. Et puis il raconte comme il disoit qu'il luy faloit aller voir le monde, et que ceux qui n'auront jamais bougé d'entre les bras de leur mère ne seront que niais et begaux. Brief, qui ne fréquente pays, *nihil videt*. Mon père m'a avalé la bride sur le col, *pater meus laxavit habenam supra collum*. Puis il récite comment allant par pays il faisoit banquets aux uns et aux autres, et tenoit table ronde, ayant tousjours par les hosteleries des joueurs de farces, et des garces et truandes. En fin, comment *postquam nihil amplius erat fricandum*, quand il n'y eut plus que frire, *mittitur pulchra vestis domini bragantis, caligæ, bombicinium : quisque secum ferebat peciam* de monsieur le bragard (1), chausses et pourpoint : chacun en emportoit sa pièce : *ita quod in brevi tempore* mon galand fut mis en cueilleur de pommes, habillé comme un bruleur de maisons, nu comme un ver, etc. ; à grand' peine luy demeura sa chemise, nette comme un torchon, nouée sur l'espaule, pour couvrir sa povre peau : si bien l'avoyent entretenu en sa prospérité et en ses pompes ses galoises.

Pareillement au chap. VII de S. Jan nous lisons seulement que les principaux sacrificateurs envoyèrent des officiers pour prendre Jésus Christ, après qu'il eut crié au temple : « Et vous me congnoissez et sçavez » d'où je suis, et ne suis point, » etc. Et qu'il dict à ces officiers : « Je suis encore pour un peu de temps

(1) *Bragard*, fier de ses bragues ou de ses hauts-de-chausse. Porter des bragues était, aux yeux de ceux qui n'en avaient point, une espèce de distinction, la marque d'un état supérieur et un motif de vanité. C'est ainsi que *gorgias*, qui s'est dit d'abord d'une fraise, a été employé pour magnifique, et que le mot *rouge* désigna un homme fier, parce que le rouge était une couleur affectée à l'habillement des chevaliers et des docteurs. Par opposition, *trumelier* se prit pour paysan, fripon : au propre, celui qui montre ses trumeaux ou ses cuisses.

» avec vous, puis je m'en vay à celuy qui m'a envoyé. » Vous me cercherez, et ne me trouverez point : et là » où je seray, vous n'y pouvez venir, » etc. Et qu'il y eut dissension entre le peuple pour luy : et aucuns d'eux le vouloyent prendre, mais nul ne mit les mains sur luy. Ainsi les officiers s'en revindrent aux principaux sacrificateurs et aux Pharisiens : qui leur dirent : « Pourquoy ne l'avez-vous amené? » Les officiers respondirent : — « Jamais homme ne parla comme cest » homme. » Parquoy les Pharisiens leur respondirent : — « Ne seriez-vous point aussi vous-mesmes séduits? » Aucun des gouverneurs ou des Pharisiens a-t-il creu » en luy? Mais ce populaire ici qui ne sçait que c'est » de la Loy, est exécrable. » Voilà que porte le texte de S. Jan : oyons maintenant que porte d'avantage la paraphrase de ce gentil prescheur : « Ceux de la synagogue ouyrent que Christ estoit caché au désert. Et pourtant n'en demandans que la dépesche (1), levèrent une grosse armée de sergeans et mauvais garsons, bateurs de pavé : et leur dirent : « Allez, et par tout » où vous le pourrez empoigner, amenez-le nous, » comme perturbateur du peuple. Et là où il se vou- » droit rebeller, tuez-le : vous ne devez point crain- » dre : vous estes bien embastonnez. » Quand ces galans-ci furent venus au désert, et qu'ils eurent circui tout le bois, en fin ils le trouvèrent ayant les genoux

(1) Le mot est dans Menot même, feuill. 155. Il traduit *expeditionem*, c.-à-d. l'action de se débarrasser promptement d'une chose incommode. Il a été employé par C. Marot :

Pauline est riche et me veut bien
Pour mari. Je n'en ferai rien,
Car tant vieille est que j'en ay honte ;
S'elle estoit plus vieille d'un tiers,
Je la prendrois plus volontiers :
Car la dépesche en seroit prompte.

Ép. 248, d'après Martial.

en terre, et priant Dieu pour les pécheurs, estant pieds nuds. Le Seigneur les ayant ouys derrière soy, tourna le visage vers eux, et leur dict : « O mes enfans, je » voy bien que vous venez ici pour me prendre et » mettre à mort : mais je vous prie de me laisser en- » cores un peu vivre. Je suis encore pour un peu de » temps avec vous, etc. Ne vous souciez : tout vient à » point qui peut attendre. En bref vous ferez de moy » tout ce que bon vous semblera. » Alors voyans ses paroles si douces et son visage si amiable, tous d'un accord se mirent à genoux devant luy, demandans pardon de leurs fautes, de leur hardiesse, présomption et felon courage. Et retournèrent en Hiérusalem à leurs maistres, qui leur demandèrent : « Où est-il ? ne » l'avez-vous-point trouvé ? — Si-avons. — A quoy a-il » donc tenu que vous ne l'avez amené ? Ne vous avions- » nous-pas donné commission de l'amener ou mort ou » vif ? Dites-nous, ne vous est-il pas eschapé ? comme » souvent il nous a joué de tels tours ? — Eschapé » dea ? non non : mais aussi tost que nous avons esté » devant luy, il nous a si bien preschez que nous avons » esté tous estonnez : et nous a donné de si beaux » enseignemens que jamais homme ne parla si bien. » — Comment ? estes-vous gens pour vous laisser » abatre de paroles ? — O messeigneurs nos maistres, » que vous parlez bien à vostre aise ! Plust à Dieu » que vous eussiez esté avec nous quand nous estions » devant luy ! Il est tant doux et gratieux. O vray » Dieu, qui ne t'aimeroit ? Quand nous avons esté » auprès de luy, il n'a dict à personne de nous, » Qu'est cela ? mais il nous a saluez humblement, » et s'est offert promptement à nous. » Alors les Juifs leur respondirent : — « Les diables luy sont familiers, » qui luy font faire cela. Il vous a enchantez et su- » bornez. »

Or n'estoyent moins hardis à paraphraser ainsi les passages du vieil Testament que ceux du nouveau. Pour exemple : au III livre des Roys, chap. III, en l'histoire qui nous raconte le jugement du roy Salomon qu'il fit entre les deux femmes pour rendre l'enfant à celle à qui il appartenoit, le texte ne porte point que ces femmes s'entrebatoyent en la présence dudict roy, ni aussi que l'une juroit par sa foy. Encore moins que le roy leur dict, Taisez-vous, taisez-vous : car comme je voy, vous n'avez jamais estudié à Angers ou à Poictiers pour sçavoir bien plaider (1). Et toutesfois ledict Menot nous feroit volontiers croire que tout ceci est de ceste histoire.

(1) « *Cessate loqui : ut video, nunquam studuistis Andegavis vel Pictavis, ut sciretis bene litigare.* » Menot, feuill. 47. Cf. Rabelais, IV, 13 : « Angiers, voire Poictiers avec leur parlouoire. »

CHAPITRE XXXII

COMMENT CES MESMES PRESCHEURS ABUSOYENT DES PASSAGES DE L'ESCRITURE, OU PAR IGNORANCE, OU PAR MALICE.

MAIS ils ne se sont pas contentez d'ajouster ainsi aux histoires de la bible, comme ceux qui racontent quelque chose ont accoustumé d'enrichir le conte pour le faire trouver meilleur : ains se sont donnez la licence d'en abuser en toutes sortes, voire jusques à produire les passages d'icelle pour la confirmation de leurs fausses doctrines. Car nous voyons qu'il n'y a si lourd et si sot article en toute leur doctrine, voire si plein d'impiété, qu'ils n'ayent voulu soustenir par des passages de l'Escriture. Et des exemples de ceci sont remplis les livres de tous ceux qui les ont vifvement rembarrez. Car en iceux on voit clairement comment ils estoyent si impudens que quelquesfois ils alléguoyent pour leur défense des passages mesmement qui les combatoyent, mais c'estoit en renversant l'exposition d'iceux : pourcequ'ils sçavoyent bien qu'ils avoyent à faire à gens, les uns qui n'y pouvoyent, les autres qui n'y vouloyent rien entendre. Et voilà pourquoy il ne se faut esmerveiller s'ils crai-

gnoyent que la bible fust leue en language vulgaire. Car ils pensoyent bien que si une fois cela avoit lieu, ils n'en pourroyent plus faire ainsi à leur plaisir. Joinct qu'ils sçavoyent qu'on les pourroit assaillir de plusieurs pars, quand on se seroit armé d'un grand nombre de passages d'icelle, contre lesquels ils ne se voyoyent avoir défenses suffisantes. Parquoy nous pouvons bien penser que celuy d'entr'eux qui se plaignoit que S. Paul avoit dict plusieurs choses qu'il se fust bien passé de dire (veu les scandales dont il a esté cause) n'estoit point hypocrite, mais parloit de l'abondance du cueur. Ce que nous devons croire aussi de l'autre docteur, qui disoit que s'il n'y avoit que luy qui eust les épistres de S. Paul, il les jetteroit au feu : usant de ce brave Latin doctoral, *Per diem si putarem quod non esset nisi me qui haberet epistolas Pauli, ego mitterem in ignes.* Il est vray que le gentil docteur Espagnol duquel j'ay faict mention ci-dessus, n'avoit besoin de souhaiter que les épistres de S. Paul fussent bruslées, puisqu'il estoit quitte pour toute response qu'il luy faloit faire aux passages pris d'icelles ou des autres livres de l'Escriture, de dire, *Ego non sum theologus, ego sum canonista.* Or puisque les livres susdits sont remplis d'exemples, j'espère que le lecteur me tiendra pour excusé si je n'en fay pas grand amas ici, mais en produis seulement quelques-uns du nombre de ceux qui semblent les plus propres pour descouvrir leur impudence.

Je me tairay toutesfois de *Invenimus Messiam,* allégué pour approbation de la messe, et autres tels passages dont j'ay faict mention ci-devant, en parlant de l'ignorance (pourcequ'il est bien certain que tels prescheurs que les trois qui ont esté ci-dessus mentionnez souventesfois, n'eussent eu garde de venir à telles allégations) : mais je ne me tairay pas de celle

de Picard (1), qui a succédé à un des susdicts, et a comme effacé de nostre temps la renommée d'iceux envers tous ceux qui ont fait profession de la religion Rommaine. Voulant donc ce tant fameux prédicateur prouver que nous estions sauvez par nos œuvres, « Est-il possible, » dict-il, « que ces meschans Luthériens soyent si effrontez de nier que nous sommes sauvez par nos œuvres, quand nous avons le texte formel de S. Pierre? Car qu'ils me disent que c'est à dire *Justus vix salvatur* : n'est-ce point à dire qu'à grand peine le juste est-il sauvé? Et si c'est avec grand' peine, n'est-ce point avec les œuvres? » Ici, lecteur, je vous prieray, avant que passer outre, considérer combien malicieusement et impudemment équivocquoit ce prescheur, et penser de combien d'autres passages devoit abuser celuy qui ne faisoit point conscience de se jouer ainsi de cestuy-ci. Si toutesfois jeu doit estre appelée une telle imposture, par laquelle sont séduites tant de povres personnes, et au lieu de recevoir une doctrine salutaire, en reçoivent une qui leur est autant de poison.

Mais pour m'arrester aux exemples de quelques sottes ou malicieuses allégations appartenantes à un mesme point (puisque j'ay délibéré d'en choisir bien petit nombre parmi un bien grand), je parleray de certaines qui sont mesmement autorizées par un concile, auquel les prélats faisoyent d'icelles leur achilles (2) pour sou-

(1) François Le Picart, né en 1504 à Paris, où il mourut en 1556. Sa piété, sa douceur et son désintéressement le rendirent si cher au peuple de Paris, que plus de vingt mille personnes assistèrent à son enterrement. On a de lui des *Sermons*, Reims, 1557, Paris, 1574. Le P. Hilarion de Coste a écrit sa vie sous le titre du *Parfait ecclésiastique*, Paris, 1658, in-8°. Son éloge par Robert Cenaux est inséré dans Launois, *Hist. du collège de Navarre*, p. 301, Cf. le *Passavant* de Bèze, éd. Liseux, p. 58 et 80; d'Aubigné, *Conf. de Sancy*, I, 7.

(2) C.-à-d. leur bouclier. Dans les écoles on appelait Achille tout

stenir les grands coups qu'on voudroit ruer contre les images. Car au concile Nicene (non pas le grand qui fut assemblé sous Constantin l'empereur, mais un autre qui fut assemblé du temps de Charlemagne (1), il y a un peu plus de huict cens ans, par un'impératrice si bonne Chrestienne qu'elle creva les deux yeux à son fils et puis le fit mourir misérablement en prison), il fut déterminé que non seulement il estoit bon d'avoir des images, mais aussi qu'il les faloit adorer. Or les plus forts arguments dont ils s'armoyent, estoyent ceux-ci. Premièrement, un certain évesque nommé Jan, ambassadeur des églises orientales, allégua le passage de Moyse au commancement de Genèse, *Dieu a créé l'homme à son image :* dont il conclut, Il faut donc avoir des images (2). Item allégua ce passage du 2. chap. des Cantiques, *Monstre-moy ta face, pourcequ'ell'est belle.* Un autre évesque, voulant prouver que les images doivent estre mises sur les autels, allégua ce propos de Jésus-Christ, au 5. chap. de S. Matthieu, *On n'allume point une lampe pour la mettre sous un boisseau, mais sur le chandelier, et elle esclaire à tous ceux qui sont en la maison.* Un autre évesque, voulant prouver que le regard des images estoit proufitable, allégua ce passage du 4. Pseaume, *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine,* ainsi que traduit l'ancien interprète, c'est à dire, *La clarté de ta face est marquée sur nous.* Un autre s'aida du verset 8 du Pseaume 26, *Domine, dilexi decorem domus tuæ,* c'est

argument dirimant; au barreau on a donné le même nom au moyen décisif d'un procès.

(1) En 787, sous Irène, qui fit crever les yeux à son fils Constantin VI. Voy. Mansi, *Concil. coll.*, XII et XIII.

(2) Jean dit que Dieu était apparu à Jacob sous la forme humaine : *Vidi Dominum facie ad faciem et salva facta est anima mea, Gen.*, XXXII. Voy. Héfelé, *Conciliengeschichte,* III, 465; Cf. Mansi.

à dire, *Seigneur, j'ay aimé la beauté de ta maison.* Aussi voulurent faire leur proufit de ce passage, qui est au 48. Pseaume, vers. 9. *Comme nous l'avons ouy, ainsi l'avons veu :* disans qu'on ne congnoist pas Dieu pour ouyr sa parole seulement, mais aussi par le regard des images. Un autre évesque nommé Théodore s'avisa de ceste subtilité : « Il est escrit, » dit-il, « *Dieu est merveilleux en ses saincts :* et en un autre passage il est dict, *Aux saincts qui sont en la terre.* Ergo il faut contempler la gloire de Dieu ès images. » Un autre allégua ceste similitude : « Comme les patriarches ont usé des sacrifices des payens, aussi les Chrestiens doivent avoir des images au lieu des idoles des payens. » Voilà les belles allégations qui pour estre ainsi autorizées par ce concile, ont esté proumenées par les sermons de maints caphards de nostre temps, avec plusieurs autres d'aussi bonne grace et partans d'aussi bon esprit et bon jugement.

Que si quelcun s'esmerveille comment il est possible qu'en nostre temps mesmement se soyent trouvez des prescheurs si sots que d'appliquer ainsi les passages de l'Escriture, je luy conteray (sur ce mesme propos) une sottise de fraische mémoire beaucoup plus esmerveillable. Au colloque de Poissi (duquel le bruit a esté espandu par tous les coins du monde) un certain magister noster nommé Demochares, plaidant la cause des images contre un ministre (1) de la parole de Dieu, quand il vit qu'elle s'alloit perdre, la voulut soustenir par l'allégation des verrières du temple de

(1) Bèze, voy. son *Hist. eccl.*, l. IV, année 1561. Demochares est le pseudonyme d'Antoine de Mouchy. M. Fisquet, dans la *Biographie Hœfer*, dit que c'est à tort que Mézeray a prétendu que du nom de Mouchy on avait fait celui de *mouchard*, et ajoute que l'étymologie de ce dernier mot est *emungere*. Mouchard vient de mouche; voy. Ch. Nisard, *Curiosités de l'étymologie française*, p. 324.

S. Benoist, disant que ce temple avoit esté basti dès le temps de S. Denys, et que puisqu'il y avoit des images ès verrières, les images avoyent esté dès le temps de S. Denys. A quoy ledict ministre luy fit une très-pertinente response et de très-bonne grace en quatre paroles, luy disant que son argument estoit de verre.

Pour continuer ce propos de l'abus des passages de l'Escriture, il faudroit venir à ceux qui en abusent tellement que ce n'est point sans blasphémer plusque Mahométiquement : c'est à dire, sans faire plus de déshonneur et d'outrage à la religion Chrestienne que jamais ne luy a faict Mahomet ni tous les Mahométistes. Qui sont ceux qui en abusent ainsi? Ceux qui l'appliquent à sornettes et à colibets (1) : mais bien plus les caphars qu'on a veus de nostre temps appliquer à leurs saincts (c'est à dire aux saincts sous le nom desquels ils faisoyent leur queste, en preschans les miracles d'iceux) plusieurs passages escrits expresseement et spécialement de nostre seul sauveur et rédempteur Jésus Christ.

Premièrement donc, quant à ceux qui veulent gosser aux despens de la parole de Dieu, il en a esté jà parlé ci-dessus, au chapitre des blasphèmes qui sont maintenant communs entre les séculiers. Car là j'ay averti comment on avoit faict servir plusieurs passages de l'Escriture à broquarder les uns et à louer les autres. Laquelle invention je penserois bien estre premièrement venue de nostre maistre Pasquin (comme estant près la personne de celuy qui ne prend pas seulement la hardiesse d'entreprendre sur la parole de Dieu, mais

(1) *Quolibet* dans Joinville et *quolibets* dans la *Satire Ménippée*. Noël croit qu'il était nouveau du temps de La Bruyère, parce qu'il le met en italique ; il n'en est rien, mais du temps de La Bruyère on connaissait déjà l'éloquence de certains caractères typographiques.

aussi sur le throne d'iceluy) : mais depuis a esté en usage entre plusieurs, et principalement entre courtisans. Comme nous sçavons que au commencement du règne du roy Henri, on jettoit force tels broquards contre les seigneurs et dames qui n'estoyent plus en crédit comme du temps de son père, mais estoyent autant reculez qu'auparavant ils souloyent estre avancez. Et me souvient d'un passage entr'autres qui fut appliqué à un seigneur (1) qui n'estoit plus qu'au reng du commun, au lieu qu'il souloit avoir grande autorité, *Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est*. Pareillement de ceste madame (2) qui avoit eu lors si bien le vent en poupe, *Regnum meum non est de hoc mundo*. Or ay-je là parlé aussi de quelques passages appliquez par les moines à pareil usage, c'est à dire, à faire rire : ausquels passages toutesfois on en pourroit ajouster plusieurs, et entr'autres cestuy-ci, *Si non esset hic malefactor, non tibi tradidissemus eum* : qui fut dict par certains moines d'un pasté qui leur avoit esté envoyé par leur abbé : voulans signifier que si ce pasté n'eust point esté malfaict, et qu'il l'eust trouvé bon, il ne leur eust pas envoyé. On dit aussi que ceste belle interprétation de ce passage, *Qui dat nivem sicut lanam*, Qui donne le froid selon le drap, est venue des moines.

Mais il est question maintenant de parler de ceux qui abusent des passages et en font des risées en preschant mesmement. Pour donc retourner à mes prescheurs, il faut noter qu'il y en a eu d'entr'eux depuis

(1) Claude d'Annebaut, baron de Retz et de la Hunaudaye, maréchal de France 1538, amiral 1543, mort à La Fère le 2 nov. 1552.

(2) Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, favorite de François Ier, née en 1508, morte vers 1576. Henri II exila la duchesse après lui avoir repris les diamants que François lui avait donnés, et dont il fit aussitôt présent à Diane de Poitiers.

nostre temps qui ont faict mestier et marchandise de telle chose : du nombre desquels est Menot. Comme au fueillet 209. col. 3, il dit que quand on s'est mis à table, pour le commancement on ne dit mot, car chacun entend à son jeu. *In medio enim exit sermo inter fratres. Dicunt enim* Voici bon vin et bon pain. Mais en la fin, *In omnem terram exivit sonus eorum.* Et au fueillet 196. col. 4, *Dominæ ancillis quæ intrant cameram earum, et non custodiunt se ab ipsis, sæpe ostendunt quæ non licet hominibus loqui.* Voire sont venus jusques aux paroles de l'évangile S. Jan ; ausquelles ils portoyent telle révérence, que les ayans escrites en du parchemin ils les enchassoyent richement pour estre pendues au col, et là servir de préservatif contre tous dangers et plusieurs autres. Et mesme (si j'ay bonne mémoire de ceste philosophie) ils appeloyent tels préservatifs ou semblables, des *agnus Dei.* Ils sont (di-je venus jusques à ces paroles-là, et les ont converties en sornettes aussi bien que les autres, comme nous voyons ès presches dudict Menot.

Quant aux autres qui appliquoyent (comme j'ay tantost dict) à leurs saincts les passages escrits expresseement et spécialement d'un seul Jésus Christ, nous ne sçaurions trouver ni pourrions demander des exemples plus notables que ceux que nous avons veus ci-dessus au chapitre xxv, pages 81, 82, etc., pris du livre intitulé *Des conformitez de S. François à Jésus Christ.* Car que sçauroit faire pis le diable d'enfer estant venu en propre personne, quant à la profanation de l'Escriture, que nous voyons avoir esté faict par l'auteur de ce livre ? Et non seulement les passages qui sont escrits de Jésus Christ (jusques à mettre en la fin du livre, *Multa quidem et alia signa fecit Franciscus quæ non sunt scripta in libro hoc*), mais aussi quelques-uns qui sont escrits d'autres, sont là appliquez à

ce diabolique imposteur. Toutesfois si quelcun ne se contente desdicts exemples de l'abus de l'Escriture à l'endroit de S. François, je luy en mettray ici de S. Dominique pareillement. Escoutons donc ce que Barelete aussi dit de son sainct Dominique et de l'ordre d'iceluy, ne se contentant de luy attribuer des passages dicts de Jésus-Christ, *Hæc est illa religio quæ in uno veteri Testamento significata, Zachar. 6, Ecce quatuor quadrigæ, etc.* C'est à dire (car je ne mettray que l'interprétation de ses mots), Voilà quelle est ceste religion qui a esté signifiée par le vieil Testament. Par Zacharie, disant au chap. 6, Voilà quatre charrettes qui sortent du milieu de deux montaignes. En la première charrette estoyent des chevaux roux (c'est à dire LES FRÈRES MINEURS), en la seconde charrette, des chevaux noirs (c'est à dire LES ERMITES), en la troisieme charrette, des chevaux blancs (c'est à dire LES CARMES), en la quatrième charrette, des chevaux pommelez et forts c'est à dire LES FRÈRES PRESCHEURS) (1).

(1) Frères mineurs. « L'habillement de S. François consistait en une robe de méchant drap de couleur cendre, avec un capuce pointu attaché à la même robe. » Hélyot, *Hist. des ordres monastiques*, VII, 35. — Ermites ou Augustins ; voici ce qu'on trouve dans leurs statuts au sujet de leurs vêtements : « *Quod ad materiam attinet, habitus exterior, pallium et capucium erunt composita ex panno nigro, grossiori, qui in provincia et locis in quibus degimus inveniri poterit.* » — Carmes : à l'origine ils avaient leurs chapes barrées de blanc et de tanné, en souvenir d'Élisée qui jeta son manteau à son disciple Élie, lorsqu'il fut ravi au ciel sur un char de feu. Les parties extérieures du vêtement se trouvèrent noircies par le contact de ce feu miraculeux, tandis que les autres conservèrent leur blancheur. On raconte que les Carmes ayant été empêchés par les Sarrasins de porter des manteaux blancs, parce que c'était le costume des chefs de cette nation, reprirent ce costume lors de leur établissement en Europe. — Frères prêcheurs : Dominique de Guzman, leur fondateur, changea le costume des chanoines réguliers, qu'il avait pris d'abord, contre celui que la Ste Vierge avait montré au bienheureux Renaud d'Orléans. Ce costume, consistant en une robe blanche et un scapulaire de même couleur, fut augmenté de la chape et du chaperon noir. On voit les Dominicains représentés sous la figure de chiens blancs et noirs (*Domini canes*) aux

Or ne se sont contentez ces docteurs d'abuser de l'Escriture ou pour en tirer du plaisir, comme quand ils convertissoyent quelques passages à sornettes : ou pour en tirer du proufit (comme quand le cordelier prenoit pour son sainct François ce qui avoit esté dict de nostre seigneur Jésus Christ, ou le Jacobin le prenoit pour son sainct Dominique) : mais par estre accoustumez à une desbordée licence de se jouer de l'Escriture, faisoyent venir les passages d'icelle à propos des spéculations qu'ils songeoyent, encore que d'eux-mesmes ils n'y vinsent non plus à propos que *Magnificat à matines*, pour user de leur proverbe. Il est vray que d'autant plus volontiers faisoyent-ils ceci, qu'ils s'en voyoyent acquérir beaucoup plus grand bruit, comme monstrans ainsi une beaucoup plus grande subtilité que les autres. Et de ceci se trouvent des exemples quasi autant qu'il y a de fueillets ès livres des prescheurs susdicts : mais je me contenteray de deux ou trois : commençant par Barelete. Ce gentil prescheur sur ce passage du dernier chapitre de S. Luc, *Es-tu seul pèlerin en Hiérusalem, qui ne sçaches point les choses qui y ont esté faictes ces jours-ci ?* dit que Jésus-Christ a esté pèlerin en trois choses (car pour bien s'accommoder à son propos, il me faut traduire

prises avec une bande de loups dans une fresque de Simon Memmi à l'église de S. Maria Novella à Florence. Dans Rabelais, le vieux poète Rominagrobis, sous les traits duquel les commentateurs ont cru reconnaître Guill. Crétin, demande au moment de mourir, que l'on écarte du chevet de son lit « un tas de villaines, immondes et pestilentes bestes noires, guarres, fauves, blanches, cendrées, grivolées, lesquelles laisser ne le vouloient à son aise mourir. » *Pantagruel*, III, XXI.

L'un en corbeau se vest pour triste signe :
L'aultre s'habille à la façon d'un cigne :
L'aultre s'accoustre ainsi qu'un ramoneur :
L'aultre tout gris : l'aultre, grand sermoneur,
Porte sur soy les couleurs d'une pie.

C. Marot, *Second chant d'Amour fugitif.*

peregrinus pèlerin), à-sçavoir quant à l'habit, quant aux logis où il est entré, quant aux marques qu'il a rapportées. Quant à l'habit, le pèlerin porte quatre choses avec soy, une scalvine (1), un'escarcelle, un chapeau, un baston. Ainsi Christ a porté premièrement une scalvine, c'est à dire la chair laquelle la vierge Marie avoit faicte en son ventre. Laquelle chair a eu trois couleurs. En premier lieu a esté blanche par la purité virginale. *Apocal.* ch. XIX, *Puis je vi le ciel ouvert, et voici un cheval blanc.* Secondement, rouge de sang en la croix : Esaie, chap. LXIII, *Pourquoy ton vestement est-il rouge?* Tiercement, noire : quand il devint pasle en la croix, Is. LIII, *Et livore ejus sanati sumus.* Puis Christ a eu un'escarcelle : qui a esté son ame, pleine de l'or de graces et de gloire. Pour le troisième, il a eu un chapeau, à-sçavoir une couronne d'espines. Pour le quatrième, il a eu un baston : à-sçavoir la croix. Et voilà pourquoy il est dict, *Es-tu seul pèlerin en Jérusalem?* C'est à-sçavoir quant à l'habit. Après il a esté pèlerin quant aux logis, car les pèlerins, etc. Et Menot ha-il point bonne grace quand ayant argumenté ainsi (hormis que son argument n'est point *in forma*) : *Chorea est iter circulare : diaboli iter est circulare : ergo chorea est motus diaboli*, il vient à prouver que *diaboli iter est circulare* par ces passages,

(1) *Scalvine* est transposé pour *sclavine* : « *sclavina, sclavinia, vestis longior, sagi militaris instar, Sclavis, ut videtur, familiaris... hac potissimum utebantur peregrinantes.* » Ducange. Le *Roman* d'Aubery :

Qu'il viegne à moy ausement come espie,
S'ait Esclavine et bordon de Surie.

Esclavine a : 2° le sens de *javelot* ; 3° on trouve *scalvine* dans le sens de gourde, voy. le *Dict. fr.* de Raymond, 1835, et le *Dict. all.* de Mozin, 1863. Frisch, au mot *Schalk*, de son *Dict.*, fait mention de la métathèse *scalvinia* pour *sclavinia*, Campe traduit par *Sklavenkittel.*

Job. chap. I, *Circuivi terram* (notez que c'est le diable qui parle) *et perambulavi eam*. En la I. de S. Pierre, chap. V, *Circuit quærens quem devoret*. Et au Pseaume XI, *In circuitu impii ambulant*. Mais oyons une resverie de luy-mesme encore plus estrange en matière d'allégation des passages de l'Escriture, et considérons comment il accoustre UT, RE, MI, FA, SOL, LA, donnant à chacune note son lardon ou brocard, pris de l'Escriture : comme s'ils avoyent esté dicts tout à propos. car UT est brocardé par un passage commenceant par UT : RE par un qui ha Re au commencement, et ainsi les autres, semblablement. Laquelle estrange et phantastique rencontre malaiseement pourroit estre gardée en interprétant les passages en François. Voici donc son Latin, au fueill. 29. col. I. *Vos mundani audite, quia ad vos dirigitur verbum : nec est meum, sed illius qui pependit in cruce, Luc.* VI, *Væ vobis qui ridetis, quia flebitis. Et timeo ne cantetis semel cantilenam damnatorum, qui (sicut columba) habent gemitum et fletum pro cantu. Hic cantus habet sex notas valde miserabiles : scilicet* UT, RE, MI, FA, SOL, LA. *Primam notam profert quilibet damnatus, dicens, Utinam consumptus essem : ne oculus me videret, Job.* X. *Secundam vero addit, dicens, Repleta enim malis anima mea, Psalmo* LXXXVII. *Et omnes alii respondent cum eo, Repleti sumus despectione, Psalmo* CXXII. *Tertiam omnes insimul cantant, dicentes, Miserabiles facti sumus omnibus hominibus,* I. *ad Corinth.* XV. *Quartam cantat quilibet eorum, dicens, Facies mea intumuit a fletu, Job.* XVI. *Item, Faciem meam operuit caligo, Job.* XXIII. *Quintam addunt omnes simul, dicentes, Sol justitiæ non est ortus nobis : et in malitia nostra consumpti sumus, Sapientiæ* V. *Sextam cantant simul, dicentes, Lassati sumus in via iniquitatis, Sapientiæ* V. *Et iterum, Lassis non datur requies : et pellis nostra quasi*

clibanus exusta est : et defecit gaudium cordis nostri : ac conversus est in luctum chorus noster : et cecidit corona capitis nostri. Væ nobis quia peccavimus, Thren. ultimo.

Ils abusent des passages de l'Escriture encore d'une sorte outre celles que j'ay déclarées : c'est quand ils s'attachent aux mots, sans considérer les circonstances, au lieu que leur ordinaire est de ne s'arrester aucunement à la lettre, mais rapporter tout à certains sens allégoriques, anagogiques, tropologiques. Comme pour exemple, Menot voulant monstrer qu'il ne se faut esmerveiller si les plus saincts sont saisis de crainte quand ils voyent que leur dernière heure est venue, « Et comment donc? » (dit-il) « voudrions-nous estre plus asseurez de nostre salut que S. Paul n'estoit du sien? qui avoit esté ravi jusques au troisième ciel et avoit esté esleu par nostre Seigneur? Nous voyons que luy pour un temps disoit, Je désire desloger et estre avec Christ : mais quand il fut question de mourir, il dict, J'en appelle à César, *Act.* chap. 25.

Encore se trouvera-il qu'ils abusent de l'Escriture en plusieurs autres manières : mais je me contenteray pour cest'heure de celles-ci. Car quant à l'abus qu'ils commettent à l'endroit de certains passages en ce qu'ils suyvent l'ancienne interprétation, encore qu'il y ait faute évidente, et insistent tellement sur les mots d'icelle, que mesmes ils fondent force argumens sur iceux, cela leur est encore plus pardonnable que le reste : car il est certain que leur marché de bastelerie (1) (je di bachelerie) ou de doctorerie, ne porte point qu'ils se doivent amuser au Grec ou à l'Hébrieu, mais s'en-

(1) Qualité de bateleur : un bateleur joue avec des bateaux, c.-à.-d. des bâtons ou baguettes soi-disant magiques ; de *bastellus*, dim. de *bastus* ; voy, Du Cange, v° *bastaxius*.

tend qu'ils doivent laisser ces languages pour tels qu'ils sont.

Je vien à ce qui est non seulement abus, mais pire beaucoup et plus meschant qu'abus : c'est qu'ils ont osé alléguer des sentences sous le titre de la bible qui ne se trouvent en aucun livre d'icelle. Et d'autant moins se faut-il esbahir s'ils ont usé de ceste hardiesse envers les docteurs : dequoy nous tesmoignent certaines sentences et certains dictons de plusieurs docteurs touchant la vertu et efficace de la messe, qui sont en la fin du livre *Des conformitez de S. François avec Jésus Christ.* Car là sont assemblez des propos en la louange de la messe, recueillis (ainsi que là est dict) de S. Hiérome, S. Augustin, S. Chrysostome, et autres, lesquels toutesfois ne se trouvent en leurs livres, ains sont du tout contrarians à ce qu'ils disent ailleurs : comme aussi nous sçavons qu'ils n'ont esté gens pour proférer tels blasphèmes. Du nombre desquels est cestuy-ci, attribué à S. Chrysostome, *Tantum valet celebratio missæ quantum Christi passio : quia sicut mors Christi redemit nos a peccatis, sic missæ celebratio salvat nos.* C'est à dire, La célébration de la messe vaut autant que la passion de Christ. Car comme la mort de Christ nous a rachetez de nos péchez, ainsi la célébration de la messe nous sauve. O exécrables cafars !

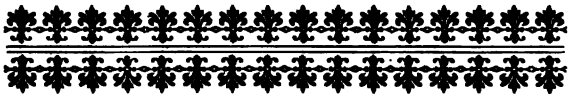

CHAPITRE XXXIII

En quelles autres sortes ils ont abusé du nom de la saincte Escriture.

Nous avons entendu par le chapitre précédent comment ceux qui faisoyent profession de la religion Romaine souloyent prendre les passages de la saincte escriture à tors et à travers, et n'y avoit ni ryme ni raison en leurs allégations : et qu'aucuns commettoyent cest abus par ignorance, aucuns par malice : maintenant nous entendrons comment on a abusé du nom d'icelles encores en autres manières. Et premièrement il faut noter que où ils voyoyent leur estre impossible de couvrir leurs menteries de quelque allégation (d'autant qu'ils ne trouvoyent texte qui pust estre tellement forcé qu'il semblast avoir quelque apparence), ils ne laissoyent de mentir hardiment et sans rougir, non plus que si ils eussent eu leurs manches pleines d'allégations. Et comment s'y gouvernoyent-ils? De tels mensonges ils en faisoyent comme des principes qui n'avoyent besoin d'estre prouvez par aucun passage de la bible (combienqu'ell'estoit pleine de tesmoignages, ainsi qu'ils donnoyent à entendre), pourcequ'ils les voyoyent estre hors de doute et de dispute à l'endroit du povre monde par eux ensorcelé. Et qu'ainsi soit,

considérons combien de fois nous avons ouy dire ce proverbe, *Aussi vray que Dieu est en la messe*, par ceux qui pensoyent qu'en la religion Chrestienne il n'y avoit article plus certain et indubitable que cestuy-ci. Car qui estoit celuy du temps de nos prédécesseurs qui ne pensast que chacune page de la saincte escriture tesmoignoit de cela? Pourtant ne se faut-il esbahir s'ils croyoyent telle chose sans demander allégation d'aucun texte. Mais encore passoyent-ils bien plus outre quand ils preschoyent que ce meschant Caïn (1) resembloit aux Luthériens (qu'ils ont depuis nommez huguenots) qui ne vouloyent aller à la messe. Et que jamais il n'avoit esté possible de faire aller Caïn à la messe une seule fois en sa vie : au contraire que son frère Abel y alloit tous les jours. Encores un certain curé du pays de Savoye ne se contenta pas de cela : mais exhortant ses paroiciens à faire leur devoir de payer les dismes, leur dict : « Gardez-vous bien de suivre l'exemple de ce malheureux Caïn, mais suivez celuy du bon Abel. Caïn ne vouloit jamais payer les dismes, n'aller à la messe, au contraire Abel les payoit très-volontiers, et tousjours du plus beau et du meilleur : et ne failloit pas un seul jour d'ouyr la messe. Or en un besoin fourniroit-on bien du nom de ce gentil curé, mais je luy pardonneray pour le présent : en ajoustant toutesfois ce mot, touchant luy-mesme, c'est qu'il monstra bien puis après qu'il n'estoit pas des mieux fournis de response, quand on luy prouva par son dire que les prestres estoyent mariez alors. Car il fut rendu muet par un

(1) Voy. Viret, *Seconde et troisième partie des Disputations chrestiennes. Dialogues du désordre qui est à présent au monde et des causes d'iceluy et du moyen pour y remédier; desquels l'ordre et le titre est le Monde à l'Empire*... Londres, 1545, in-8. Matthieu de Launoy, en sa *Déclaration et réfutation*,.. Paris, 1577, in-8, prétend que c'est un conte inventé par Viret pour faire rire aux dépens des prêtres.

qui l'assaillit de cest argument : « Monsieur le curé, en ce temps-là que vous dites, le monde n'avoit encore que quatre personnes, Adam, Ève, Caïn, Abel. Caïn ne chantoit point la messe puisqu'il ne la vouloit point ouyr : Abel ne la pouvoit pas chanter luy-mesme et l'ouyr : il falloit donc qu'Adam la chantast, et qu'Abel ou Ève la respondist et tinst la torche. Dequoy il s'ensuivroit que pour lors les prestres estoyent mariez. » Mais si ce curé eust eu un peu d'esprit, il n'avoit qu'à respondre qu'alors ils estoyent prestres Martins (1), chantans et respondans. Or luy donneray-je pour compagnon un autre curé, qui preschoit que quand l'ange Gabriel vint à la vierge Marie, il la trouva disant les heures de nostre Dame (2). Mais à propos d'Abel qui oyoit tous les jours la messe, il ne faut pas oublier Abraham, Isaac, Jacob et les autres bons patriarches, qui ne s'alloyent jamais coucher sans faire le signe de la croix et dire leur *Pater noster* et *Ave Maria*. Et si on eust demandé au povre peuple comment il le sçavoit, il luy eust suffi pour toute responce, qu'il l'avoit ouy dire à un bon prescheur. Tesmoin le proverbe, *Il est vray : car je l'ay ouy dire à un bon prescheur.*

Voici encore un'autre invention que le diable a trouvée pour abuser du nom de l'Escriture, prévoyant bien que quelque jour le simple populaire se voudroit

(1) Prestre Martin, celui qui remplit à la fois le rôle du prêtre et celui de Martin, de l'officiant et du clerc, l'homme qui fait les questions et les réponses :

Ilz sont chappelains et prelatz,
Ilz sont les drois prestres Martin.
Ilz chantent hault, respondent bas.

Coquillart, *Droits nouveaux*, 2e partie.

Cf. Cl. Marot, Épître XLIII.

(2) « *Maria dicebat horas suas in Hebræo, sicut testis est rosarium ejus.* » *Passavant* de Bèze, éd. Liseux, p. 19.

enquérir des points contenus en la bible, et congnoistroit quand on passeroit plus avant. C'est que craignant de perdre ses droits, faute de les monstrer par ses lettres et instruments, il en a supposé un grand nombre pour s'en servir à l'endroit de toutes personnes qui ne pourroyent s'appercevoir de la fausseté. Qui sont ces instrumens supposez? Un tas de livres qui ont emprunté le nom de quelques apostres, ou disciples des apostres, et cependant contiennent une doctrine totalement répugnante à la leur : voire contiennent aucunes fables de telle sorte que les oreilles ne les peuvent non plus porter que celles qu'on trouve en l'Alcoran de Mahomet. Or n'est-ce d'aujourd'huy que le diable s'est aidé de ce moyen pour ruiner entant qu'en luy seroit les fondemens de nostre religion (car nous sçavons qu'il y a assez long temps qu'il a mis en lumière *Evangelium Nicodemi, Evangelium Thomæ, Evangelium Bartholomæi, Evangelium Nazareorum, liber Pastoris*, et autres) (1) : mais encores aujourdhuy il s'efforce d'infecter le monde d'une nouvelle puanteur de tels livres. Comme il l'a bien monstré par celuy qui est intitulé *Protevangelium, sive De natalibus Jesu Christi, et ipsius matris virginis Mariæ*. Car pour faire avouer ce très-prophane livre entre ceux de la saincte et sacrée escriture, il luy a faict usurper le nom de S. Jacques, le disant cousin germain et frère de Jésus Christ. Et cependant que nous est-il raconté là? Premièrement comment Anne, mère de la vierge Marie, femme de Joachim, fait sa complainte à Dieu de ce qu'ell'est

(1) L'opinion d'Estienne n'était pas partagée par Saint-Marc Girardin. « Les livres apocryphes du I et du IIe siècle de l'ère chrétienne servent parfois à faire mieux comprendre les livres authentiques dont ils sont contemporains ; ils donnent de précieux renseignements sur l'état de la société chrétienne à cette époque ; ils nous font connaître ses mœurs, son esprit. A tous ces titres, ils méritent, j'imagine, notre attention. » *Essais de littérature et de morale*, 1853, t. II, p. 57.

stérile, luy alléguant qu'il luy fait pis qu'à aucune autre sorte de créatures, voire pis qu'aux élémens, d'autant que les uns et les autres portent fruict. Mais allègue premièrement l'exemple des oiseaux : desquels elle se souvient en voyant le nid d'un passereau dedans le laurier sous lequel ell'estoit. Et plustost n'a achevé sa doléance que l'ange du Seigneur prend son vol vers elle (car il y a expresseement *advolavit*) et luy vient dire, « Anne, Anne, » Dieu a exaucé ton oraison : tu concevras, et en- » fanteras, et sera ton nom célébré par tout le » monde. » Alors Anne fait vœu à Dieu de luy faire présent de l'enfant qu'ell'aura, soit masle, ou femelle. L'ange vint annoncer ces nouvelles à son mari pareillement : qui toutesfois ne voulut pas croire à l'ange, mais bien à une certaine preuve qu'il fit, laquelle luy conferma le dire de l'ange. Pour conclusion, Anne enfante la vierge Marie au bout de neuf mois. De laquelle, estant parvenue à l'aage de trois ans, le père et la mère font un présent à Dieu, selon le vœu susdict : et est receue avec plusieurs cérimonies, par le souverain sacrificateur qui luy prédit que par elle sera racheté le genre humain. Et entr'autres choses est raconté qu'il la mit sur le troisième degré de l'autel, sur lequel estant elle se prit (par la grace de Dieu) à danser gayement. Ce qui fit que toute la maison d'Israel luy porta grand amour. Or faut-il noter que cependant qu'ell'estoit au temple, ell'estoit nourrie comme une coulombe, recevant nourriture de la main de l'ange. Mais quand ell'eut atteint le douzième an, les prestres de la Loy s'assemblèrent, et consultèrent comment il devoyent faire d'elle qui avoit jà douze ans, pour éviter que la sanctification du Seigneur ne fust polue. En la fin Zacharie le souverain sacrificateur s'estant mis en oraison, eut une révélation qu'il faloit assembler

d'entre tout le peuple les hommes veufves (1), et leur faire apporter à chacun une verge : à fin que ceste fille fust baillée en garde à celuy sur lequel Dieu auroit monstré quelque signe. Cela estant faict, une coulombe sortit de la verge que tenoit Joseph, et vola sur sa teste. Alors luy dict le souverain sacrificateur : « Dieu nous » a déclaré par ce signe que c'est toy qui dois avoir en » garde la vierge de Dieu. » A quoy Joseph contredict, respondant, — « J'ay des fils, et suis vieil : et ell'est encore » une bien jeune fille. Pourtant j'ay peur que je n'en » sois mocqué par les enfans d'Israel. » En la fin ayant esté proposée à Joseph la vengeance que Dieu exécuta sur Dathan, Abiron et Coré, estant tout espovanté vint à dire, « Marie, je te pren du temple du Seigneur : » mais je te laisseray à la maison, et m'en iray pour » exercer mon mestier de charpentier. Et je prie le » Seigneur qu'il te garde tous les jours de ta vie. » Il avint quelques ans après, ainsi que Marie alloit pour puiser de l'eau, tenant une seille (2), une voix du ciel luy dist, *Ave gratia plena*, *etc.* Puis sont entremeslez quelques propos pris des évangelistes : après lesquels il est dict qu'elle estant jà grosse de six mois (et estant aagée de seize ans) Joseph revint de sa besongne, à-l'entour laquelle il avoit demeuré quelques ans sans revenir. Or la trouvant grosse fut bien estonné, et luy tint plusieurs propos : toutesfois en la fin il fut averti par l'ange qui luy apparut, de tout le faict. Mais la pitié fut qu'ainsi qu'un scribe alloit pour parler à Joseph, il apperceut Marie grosse : qui s'en alla incon-

(1) Cette terminaison féminine appliquée au masculin se rencontre aussi dans Froissart, II, 19, et dans le roman de *Perceforest*.

(2) Vieux mot qui signifiait un seau et qui est spécial à la Normandie (dép. de l'Orne); en latin *sitella*, en italien *secchia*, lequel a donné le nom au poème héroï-comique de Tassoni, *la Secchia rapita*, traduit par Perrault.

tinent le crier par tout. Et aussi tost la justice la fait empoigner avec Joseph : lequel dit et maintient n'avoir eu sa compagnie : elle dit n'avoir eu ni la sienne, ni celle d'aucun autre. Là-dessus le prestre s'avise de leur faire boire de l'eau de rédargution (1) : laquelle ne leur ayant faict aucun mal, le prestre dict que puisque Dieu n'a point manifesté leur péché, luy pareillement ne les vouloit point condamner. Puis est inséré ce qui est raconté par S. Luc au second chapitre, comment il falut que Joseph la menast en Beth-lehem à cause de l'édict faict par César Auguste. Mais ce n'est pas sans enrichir le conte, et mesmes user de propos vilains, comme cestuy-ci, que Marie ayant dict à Joseph, *Depone me ab asina : quia quod in me est, me urget ut progrediatur*, il la descendit de dessus l'asnesse, et luy dist, *Ubi te inducam et tegam pudenda? quia locus desertus est.* En la fin est récité qu'elle accoucha de l'enfant en une caverne qui est auprès de Beth-lehem (sauf l'honneur de S. Luc qui l'escrit autrement), Joseph lui ayant trouvé une sagefemme par grand miracle. Laquelle sagefemme en rencontra puis un' autre nommée Salomé : laquelle ne voulant croire qu'une vierge eust enfanté, vint à en faire la preuve. Mais pour raconter ceci en François, il me faudroit estre garni de pareille impudence que celuy qui l'a premièrement escrite : je me contenteray donc du Latin, qui est tel : *Exiitque obstetrix ex spelunca, et obviavit illi Salome. Et dixit obstetrix ipsi Salomæ, Magnum tibi spectaculum habeo narrare, Virgo genuit quem non*

(1) Les dictionnaires ne donnent que *rédarguer*. *Rédargution* est la traduction mot à mot de *redargutio*, employé par Postel dans sa version latine du texte grec du *Protévangile* de S. Jacques. « *Sic Boetius* », dit Ducange, « *transfert græcum* ἔλεγχος, *minus probante Vossio, qui mavult* confutatio, reprehensio. *Hunc consule in* Etym., p. 43 et l. 3 de Vitiis sermonis, *cap. 41.* »

capit natura ipsius : et virgo manet virgo. Dixitque Salome, Vivit Dominus Deus meus, nisi scrutata fuero naturam ejus, non credam quod peperit. Et ingrediens obstetrix, dixit ipsi Mariæ, Reclina teipsam, magnum enim tibi certamen incumbit. Quum autem in ipso loco palpavit eam Salome, egressa est, dicens, Væ mihi impiæ et perfidæ : quoniam tentavi Deum viventem. Et ecce, manus mea igne ardens cadit a me. Et flexit genua ad Deum, et ait, Deus, etc.

Je laisseray lire le demeurant à ceux qui pourront avoir la patience de le lire, où il y a choses encore beaucoup pires en toutes sortes. Mais je prieray le lecteur de considérer comment le diable s'est mocqué évidemment de la Chrestienté en faisant publier ce livre, et a aveuglé les yeux de plusieurs. Car il l'a publié par le moyen d'un qui apertement s'est efforcé par ses escrits de faire une meslinge de la religion Mahométique, Judaïcque (si religions se doivent nommer) avec celle des Chrestiens : par un qui a presché publiquement et soustenu des hérésies lesquelles ne sont seulement pleines de blasphème, mais répugnantes à l'honnesteté naturelle, voire des payens. Qui est cestuy-là? Guillaume Postel (1). Et comment (dira quelcun) a-il esté possible que le livre venant de la

(1) « Il suffit de jeter les yeux sur le Protévangile de S. Jacques pour être convaincu que c'est une pièce fausse. L'on ne peut pas néanmoins dire que Postel, qui l'avoit apporté du Levant, l'ait supposé, comme quelques-uns l'ont cru trop facilement : car Eustache, évêque d'Antioche, et plusieurs autres écrivains ecclésiastiques en ont fait mention, et ils nous en ont même laissé quelques fragmens. J'en ai vu deux exemplaires mss. dans la Bibliothèque du Roy... Il est bon d'observer qu'on trouve dans les mss. les mêmes fables que dans l'imprimé. Si Postel s'étoit contenté de dire que cet Évangile, tout apocryphe qu'il étoit, a quelque autorité dans l'Église orientale, il n'auroit rien avancé que de véritable : car quelques Grecs semblent le faire aller de pair avec les sermons de S. Ephrem, de S. Jean de Damas et de plusieurs autres Pères. » Rich. Simon. *Nouv. obs. sur le texte du N. Test.*, chap. I, p. 4.

main de ce monstre exécrable, n'ait point esté tenu pour suspect, qui de soy-mesme le devoit estre quand il fust sorti de la main d'un ange? C'est en quoy nous devons congnoistre que le diable s'est évidemment mocqué de la Chrestienté, comme j'ay dict, et a bouché les yeux à plusieurs de ceux mesmement qui devoyent estre les plus clair-voyans. Il est vray que je confesseray bien que la meschanceté du susdict n'estoit pas alors si bien descouverte qu'ell'a esté depuis : mais elle l'estoit assez pour congnoistre qu'il se faloit donner garde de luy. Lequel je laisseray comme estant (Dieu merci) assez congnu pour le présent : et viendray au stile dudict livre. Je di donc et veux soustenir devant toutes gens qui ont quelque jugement en telles choses, que plusieurs hébraismes que nous y lisons, sont supposez, estans toutesfois meslez parmi autres que nous sçavons estre vrays et ordinaires en la saincte escriture. Au demeurant quant à la simplicité des façons de parler, on voit bien aussi que c'est une chose affectée, et qui se dément soy-mesme. Quant au contenu, il est certain qu'il a esté forgé par un tel esprit que celuy dudict Postel (si d'aventure luy-mesme n'en est l'auteur) en dérision de la religion Chrestienne. Mais pour faire la fourbe meilleure, on y a inséré par forme de rapsodie quelques propos des évangélistes : item on y en a mis quelques-uns ausquels on a veu qu'on pouvoit donner couleur par quelques passages du vieil Testament : comme ce qui est dit des eaux de rédargution. Voilà jusques où est venue l'impudence et la meschanceté d'aucuns esprits diaboliques. Or si quelcun est curieux de voir plusieurs escrits semblables, ainsi supposez par la cautèle et astuce de Satan, il en trouvera un grand amas en un livre appelé *Orthodoxogra-*

pha theologiæ sacrosanctæ (1), et orné de plusieurs autres titres, qui semblent estre totalement mis en despit de la religion Chrestienne. D'autant que si une grand'part des choses qui y sont contenues sont orthodoxes, il est certain que nous avons des choses en la bible qui ne sont point orthodoxes : et faut nécessairement choisir ausquels escrits on donnera ce titre, veu qu'en le donnant aux uns, on l'oste aux autres, entant qu'ils se contrarient. Que si quelcun allègue qu'aucuns sont traduits de l'Hébrieu, aucuns du Grec, quand bien il aura prouvé cela, il n'aura pas beaucoup gangné : car la response est aisée, que le diable peut aussi bien estre diable en Hébrieu et en Grec qu'en autre language. De ma part je me suis attaché à ce *Protevangelion* plustost qu'à un autre, pourcequ'il est attribué à S. Jacques, cousin germain et frère de Jesus Christ, ainsi que porte le titre. Car la première impression de ce livre (2) qui est en petite forme, avec des apostilles, ha ce titre, *Protevangelion sive De natalibus Jesu Christi et ipsius matris virginis Mariæ, sermo historicus divi Jacobi minoris, consobrini et fratris domini Jesu, apostoli primarii et episcopi Christianorum primi Hierosolymis.* Il est vray qu'en l'impression qui est au volume susdict intitulé *Orthodoxographa,* on n'a point faict ce S. Jacques cousin germain et frère, mais seulement frère. Je me suis attaché (di-je) à ce livre, plustost qu'aux autres, à-fin que les lecteurs jugeassent par ceci que ce peut estre des autres. Car si ils ont osé publier telles choses sous le nom de S. Jacques, que peut-on penser qu'ils auront publié sous le nom de

(1) *Orthodoxographa : theologiæ sacro sanctæ, ac syncerioris fidei doctores numero LXXVI, Ecclesiæ columina luminaque clarissima...* Basileæ, H. Petri, 1555, in-fol. (publ. par J. Basile Hérold).

(2) Basileæ, ap. Oporinum, 1552, in-8.

Nicodème (1), et tant d'autres qui sont contenus au volume susdict ? Et encore s'en faut-il bien que tous les escrits semblables soyent là : car sous ce mesme nom de S. Jacques a esté publié depuis un autre malheureux livre. Aussi ont esté mis en lumière les actes des Apostres, composez par un certain Abdias (2), duquel combien qu'on voye les escrits estre du tout profanes, on n'a point toutesfois eu honte de mettre en la préface et en la marge en quelque endroit, qu'il avoit pris de S. Luc, ou que S. Luc avoit pris de luy. Outreplus a esté publiée l'histoire ecclésiastique d'un diable de moine nommé Nicephorus Callistus (3). Lequel non sans cause j'appelle diable de moine : car outre ce qu'il estoit moine de profession, il se monstre ignorant comme un moine, impudent comme un moine, meschant et profane comme un moine : ignorant, jusques à ignorer ce que sçavent les petis enfans : impudent, jusques à dire des mensonges tous évidens : meschant et profane, jusques à se mocquer de Dieu et de sa parole : comme toutes ces choses seront un jour évidemment monstrées, s'il plaist à Dieu.

Or encore que ces prescheurs peussent trouver en ces livres et autres semblables, tant de beaux contes tous prests pour quand ils voudroyent monter en chaire, si ne laissoyent-ils de s'en fournir encore d'ailleurs, et d'en avoir tousjours quelques-uns tous nouveaux pour mesler parmi les vieux, à-fin qu'on ne

(1) Voy. sur l'Évangile de Nicodème, A. Maury, *Croyances et Légendes de l'antiquité*, Paris, 1863, p. 289 et suiv.

(2) *Histoire du combat apostolique*, attribuée à Abdyas ; elle parut pour la première fois dans le recueil de Lazius, *Collect. rar. Monum.* Basil. 1551, in-fol. Paris, 1566, in-8. Fabricius l'a reproduite dans le tome II de son *Codex apocryphus*.

(3) L'*Hist. ecclésiastique* de Nicéphore Calliste, trad. en latin par Jean Lange, parut à Bâle, 1553, in-fol., et fut réimprimée à Anvers, 1560, Paris, 1562, 1566, etc.

s'ennuyast. Ou bien s'ils alléguoyent leurs auteurs, c'estoyent aussi auteurs nouveaux : c'est à dire desquels on n'avoit point encores ouy parler. Et sur ce propos il me souvient de ce que j'ay ouy réciter d'un presche faict à Ipre, ville de Flandres, par un cordelier nommé Bonaventure : auquel il raconta que si-tost que Jésus Christ fut grandelet, tellement qu'il pouvoit aucunement besongner, Joseph commança à le faire travailler de son mestier : et qu'une fois entr'autres Joseph luy ayant commandé de scier une pièce de bois, il la scia sans bien prendre garde à la marque que luy avoit faicte Joseph, de sorte qu'elle se trouva trop courte. Dequoy Joseph estant fort fasché voulut batre Jésus Christ : et de faict eust esté batu s'il ne l'eust ralongée : ce qu'il fit en prenant un bout, et faisant prendre l'autre par Joseph, et puis chacun tirant de son costé. Et d'où disoit ce moine qu'il en avoit tant appris? De l'évangile de S. Anne. Et en récitant ce conte, un autre m'est venu en mémoire, lequel aussi vient bien à propos : car c'est pareillement d'un cordelier nommé Bardotti, qui prescha à Bordeaux quant au bon larron auquel Jésus Christ donna paradis, qu'il avoit trouvé en un certain évangile la raison pour laquelle il alla en paradis tout droit sans passer par purgatoire. A-sçavoir que pendant qu'on menoit Jésus-Christ en Égypte, ledict larron empescha ses compagnons de destrousser Jésus Christ et ceux qui estoyent avec luy. Et aussi qu'alors il dict à Jésus Christ, Je vous prie d'avoir mémoire du bon tour que je vous fay. Ce qui luy fut promis, et la promesse fut tenue alors qu'ils se trouvèrent ensemble en une mesme croix. Voilà comment ces beaux pères ne pouvoyent jamais faillir, ayans tant de sortes d'évangiles qu'ils vouloyent : et prenans des uns, plusieurs contes plaisans et propres pour faire rire leurs auditeurs : des autres, plusieurs miracles

propres pour les ravir en admiration (je di miracles n'estans mentionnez ès évangélistes receus par l'Église), des autres, plusieurs solutions aux objections qu'on leur pouvoit faire. Comme nous voyons que ce gentil Bardotti, qui autrement eust eu beaucoup à faire à soustenir son purgatoire contre ce passage de l'évangéliste, allégua ceste histoire pour response à ce qu'on objectoit. J'ay ouy parler d'un autre prescheur aussi qui fit fort bien son proufit de ce voyage faict en Égypte, pour soudre une question à laquelle il se voyoit fort empesché : à-sçavoir quand avoit esté accompli ce qui estoit prédict par le prophète Ezéchiel, *Et disperdam simulacra, et cessare faciam idola de Memphis :* car il dict que ç'avoit esté alors que nostre Seigneur fut mené petit enfant en Égypte.

Les légendes et les révélations seront pour le chapitre suivant.

CHAPITRE XXXIV

Des contes qu'on prenoit ès legendes, et d'autres telles drogues dont aussi estoyent farcis leurs presches ou sermons.

Mais le siège épiscopal des fables les plus fériales (1) et vrayement monachales estoit et est encore maintenant le livre intitulé *La légende dorée des saints et sainctes, etc.* (2). Voire d'aucunes si fériales qu'il faut estre bien vaillant pour se pouvoir garder de faire en ses chausses (à force de rire) ce qu'on y fait plus souvent en temps de vendange qu'en autre saison. Il est vray que d'autre part il est besoin que le lecteur ne soit tendre du cueur : car il y a plusieurs passages desquels il ne sortiroit jamais sans faire ce que font sur la mer ceux qui ne l'ont accoustumée. Du nombre

(1) *Férial* dérive de *férie*, qui est, en style de bréviaire, le jour considéré par rapport à l'office, abstraction faite du dimanche; férial = journalier, ordinaire.

(2) L'édition originale de la traduction française vit le jour à Lyon, achevée d'imprimer par Barthélemy Buyer le 18 avril 1476, et diligemment corrigée auprès du latin par maistre Jean Batallier. Ant. Vérard donna, en 1490, 1493 et 1496, trois éditions de la *Légende* en français. Diverses éditions de Lyon, Jehan de Vingle, 1512, Paris, Leber, 1525; Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1552; Paris, Jehan Ruelle, 1554, et trois autres sans date.

desquels passages (à juger de mon cueur l'autruy) on peut mettre ceux-ci. *Frater Juniperus* (lequel estoit tenu par S. François pour un vrayement sainct homme) s'estant avisé une fois de faire la cuisine fort bravement, mit en une grande chaudière des poulets, sans les plumer, ni vuider, ni laver : et d'autre chair fraische et salée, des herbes, des pois, des fèves, et toute autre sorte de légume, sans aussi rien laver ni nettoyer : et ayant faict bouillir tout cela ensemble sur un grand feu, apporta ce beau plat de viande à ses compagnons. Le mesme *frater Juniperus* (il faut avoir ici encore meilleur courage) ayant esté un jour couché par quelcun en un bon lict et en de beaux draps blancs, lascha de la matière fécale dedans, laquelle il laissa en payement à son hoste, sans luy dire autrement à Dieu. Or sont ces deux contes pris du livre des *Conformitez* que j'ay allégué ci-dessus, le premier, au feuillet 62, le second, au feuillet 63. Et sont là récitées ces deux honnestes histoires pour monstrer l'humilité de ce sainct frère. Mais quant à la seconde histoire, si l'humilité consistoit en ce qu'elle nous raconte, il n'y auroit telle humilité que de petis enfans : car ils font ce tour plus que les nourrices ne veulent. Toutesfois il ne faut témérairement juger de cest acte de *Juniperus* : car il avoit entendu peut-estre par révélation qu'il devoit faire changer de couleur aux draps avant que d'en sortir. Aussi que sçait-on si c'estoit point quelque recepte qu'il avoit apprise en quelque légende? Car de dire pour excuse que la puanteur de ses excrémens n'estoit telle qu'elle seroit d'un autre homme, il y auroit bien peu d'apparence : et principalement veu ce que nous lisons au mesme livre, au fueillet 51, d'un autre moine du mesme convent, nommé Ruffin, à-sçavoir qu'il fit fuir un diable par ceste seule menace, qu'il luy fienteroit en la gueule. Voire est là dict que

le diable ayant ouy cela s'enfuit avec une merveilleuse furie et tempeste, au lieu que quand il se retire pour l'eau béniste, il ne se daigne pas haster d'un pas. Que si le diable mesme a eu si grand peur d'estre ainsi perfumé par frère Ruffin, ne doutons pas que le perfum que laissa *frater Juniperus* au lict de son hoste pour payement, ne fust pareillement plus que memphitique (1), c'est à dire très-puant et très-puantifique.

Pardonnez-moy, lecteur, si je parle si gras, estant contraint de m'accommoder au propos que je traite. Car (comme dit un proverbe Grec), *il est bien difficile de trouver honnestes paroles aux choses déshonnestes :* et toutesfois je n'ay pas dict du pis que j'ay pu (comme vous voyez) de ces frères, pour le respect que je porte à leur mère saincte église : mais s'ils y retournent plus, je ne les espargneray point.

Qui sera aussi tant héraclitique qui ne s'esclatte de rire quand il lira en la vie de S. Dominique qu'il tenoit les diables assiégez dedans le corps d'un homme, ne leur voulant permettre de s'en aller sans donner plèges? et qu'en la fin ils donnèrent pour plèges les saincts martyrs qui reposoyent en l'église? Mais à fin qu'on soit plus satisfaict, je mettray les propres mots de ceste histoire tels qu'ils sont en vieil language François : Un homme estoit démoniacle de plusieurs diables, lequel luy fut présenté (à-sçavoir à S. Dominique) et il prit l'estole, et la mit sur son col. Et puis en ceignit le col au démoniacle, et commanda à iceux que d'oresenavant ils ne tourmentassent celuy homme.

(1) Memphitique aujourd'hui veut dire : qui appartient à Memphis. Méphitique dérive de *mefitis* qui « paraît venir des dialectes italiotes du Samnium, où ce nom se donnait aux sources d'eau sulfureuse et aux divinités qui y présidaient. » Littré. Il est difficile de ne pas rapprocher de mefitis *mofette*, terme d'ancienne chimie, gaz irrespirable, bien que Diez le dérive de l'allemand *muff*, moisissure. Cf Perse, III, 99, et Tacite *Hist.*, III, 33.

Et tantost ils furent tourmentez dedans luy fourment, et dirent, « Laisse-nous aller. Pourquoy nous con-» trains-tu à estre tourmentez? » Et il dict, — « Je ne » vous laisseray jusques à tant que vous m'aurez donné » plège que vous ne retournerez plus. » Et ils dirent, — « Quels plèges vous pouvons-nous donner? » Et il dit, — « Les saints martyrs qui reposent en ceste » église. » Et ils dirent, — « Nous ne pouvons : car » nos mérites ne le requièrent pas. » Et il dict, — « Il » convient que vous les donniez, ou je ne vous lais-» seray pas aller quittes. » Et ils respondirent qu'ils y mettroyent peine. Et après un peu de temps ils dirent, — « Jaçoit ce que nous ne soyons pas dignes, nous » avons impétré que les saincts martyrs nous plège-» ront. » Et il requit avoir signe de ceste chose. Et ils dirent, — « Allez à la chace où les chefs des martyrs » sont : et vous les trouverez renversez. » Et adonques allèrent, et fut ainsi trouvé comme ils avoyent dict (1). Après laquelle histoire (ou plustost fable) suit ceste-ci, qui semble pour sa bonne grace mériter d'accompagner ici pareillement la précédente : Si comme il preschoit une fois aucunes dames qui avoyent esté déceues des hérésies, si s'agenouillèrent à ses pieds et luy dirent, « Serviteur de Dieu, aide-nous : si ce est » vray que tu as presché, l'esprit d'erreur a jà pieçà » aveuglé nos pensées. » Et il leur dict, — « Soyez » fermes, et attendez un peu : si verrez auquel sei-» gneur vous estes prinses. » Et tantost elles virent saillir du milieu d'elles un chat greigneur d'un chien noir : et avoit gros yeux, et flamboyans : la langue moult longue jusques au nombril, et large, et sanglante : et avoit torte queue, et levée en hault : et dé-

(1). Cf. la *Légende dorée*, trad. du latin par G. B., Paris, 1843, t. I, p. 210.

monstroit son cul quelque part qu'il se tournast, duquel il issoit horrible pueur (1). Et quand il eut tourné çà et là, et entour les dames longuement, à la parfin il monta parmi la corde des cloches : et laissa cheoir moult grande pueur après luy. Et ces dames rendirent graces à Dieu, et se convertirent à la foy catholique (2). Mais d'autant que je sçay tels propos estre monachaux mal-plaisans aux oreilles qui ne sont point monachalizées, je suis d'avis, pendant qu'elles leur sont ouvertes, faire entendre tout d'un train le reste qui me vient pour le présent en mémoire. Premièrement donc au fueillet 211 du livre susdict des *Conformitez*, nous lisons que S. François pour prouver qu'il estoit vierge, se despouilla nu en la présence de l'évesque de la ville d'Assise, et autres, et donna son haut de chausses audict père : monstrant comment il n'estoit point souillé ne corrompu. Voilà quant au maistre : oyons comment les disciples l'ont bien ensuivi. Il est escrit au fueillet 62 que frère Léonard estant à la porte de Viterbe, déchaussa ses brayes et les mit sur sa teste, liant son habit en forme de fardeau à l'entour de son col : et passa tout nu en ceste sorte par le milieu des places de la ville, où il endura beaucoup de vilenies. En fin il s'en alla ainsi tout nu en la maison des frères, lesquels se prindrent tous à crier contre luy pour ceste faute : mais tant fut sainct ce bon frère qu'il n'en fit aucun conte. Or avoit-il récité auparavant comment il avoit jà faict le mesme tour en passant par deux autres villes. En ce mesme livre est faict mention d'un autre disciple, qui prenoit plaisir à ce mesme acte :

(1) Du lat. *putor*. Nous n'avons plus que *puanteur*, le seul mot en *eur* qui vienne d'un adjectif en *ant*, si nous ne voulons rapprocher ni *lenteur* ni *grandeur*.

(2) Voy. la *Légende dorée*, ainsi que : Lecoy de la Marche, *Anecdotes tirées du recueil d'Étienne de Bourbon*, p. 34.

duquel je fay juge les lecteurs, s'il ne sent pas son chien Diogénique.

Je vien maintenant aux exemples des passages qui ne sont pour faire ainsi mal au cueur, mais seulement pour faire rire plus que son saoul, voire jusques à estre en danger de ce que j'ay dict (1). Et si nous voulons commancer par sainct François, escoutons un peu sa grande sagesse, enregistrée au fueillet 114 du livre susdict. Il saluoit les oiseaux, parloit à eux, et les appeloit ses frères, leur faisant commandement d'ouyr la parole de Dieu. Lesquels oiseaux oyans parler S. François, s'esjouissoyent d'une façon merveilleuse, allongeans le col, entrouvrans le bec : et le regardoyent fort attentivement. Après le sermon, S. François passa par le milieu d'entr'eux, leur permettant qu'ils s'en allassent. Et

(1) Estienne pourrait être appelé un voltairien avant Voltaire Nous ne rions plus tant de la partie légendaire de la vie de S. François, à preuve ce morceau que nous empruntons à un écrivain qui n'est pas suspect : « S. François agit sur les contemporains en développant dans les âmes, par son exemple et par les traditions qu'il a laissées, un sentiment qui devait leur imprimer une direction toute nouvelle. Ce sentiment est celui de la fraternité, non-seulement de toutes les âmes, mais encore de tous les êtres et de l'universelle communion des créatures, quelles qu'elles soient, au sein de Dieu. Tous les saints, nous dirons plus, toutes les âmes où est descendue la vie chrétienne, ont toujours compris plus ou moins cette unité profonde de la nature. Aux yeux des anciens, il semble qu'entre Dieu et l'homme il y ait un abîme, et cet abîme est comblé par une vaste hiérarchie d'êtres de natures diverses qui s'échelonnent les uns au-dessous des autres, et dans laquelle chacun d'eux ne communique qu'avec ceux du degré immédiatement supérieur ou immédiatement inférieur. Pour le chrétien, au contraire, toutes les forces que Dieu a créées, bien que distribuées en espèces invariables, se touchent pour ainsi dire et se pénètrent et vivent en lui d'une même vie. De là cette magnifique conception, non-seulement d'un ordre hiérarchique dans les êtres, mais encore de certaines lois réellement, intimement universelles, s'appliquant aux astres qui gravitent dans les cieux comme au grain de sable qui tombe sur le sol : conception exclusivement propre aux peuples modernes ou aux peuples chrétiens, et qui est le principe de leurs immortelles découvertes scientifiques. » Fréd. Morin, *S. François d'Assise et les Franciscains*, Paris, 1853.

lors s'en voloyent tous, menans un grand bruit : et se divisèrent en quatre bandes selon les quatre parties du monde, comme s'ils eussent voulu dire que la règle de S. François seroit renommée et semée par toute la terre. Item au fueillet 149 nous trouvons qu'une cigale demeura huict jours avec S. François au lieu de S. Marie : et comme il l'appela, elle vola sur sa teste, et de là s'en alla, après avoir pris congé de luy. Aussi qu'un rossignol et S. François chantèrent un jour entier l'un après l'autre. Item au fueillet 114 il est récité qu'il fit arrester le caquet de quelques harondelles, les appelant ses sœurs. Item au mesme fueillet il est dict qu'après qu'en faisant le signe de la croix il eut guari un loup enragé qui avoit blessé plusieurs en la ville, il vint faire ceste stipulation avec luy, « Mon » frère le loup, tu me dois promettre que tu ne seras » jamais ainsi ravissant comme tu as esté, et pour cela » ceux de la ville te nourriront. » Ce que le loup promit accomplir, inclinant la teste évidemment. Alors S. François luy dict, « Donne moy la foy. » Ce disant S. François luy estendit sa main pour le recevoir : et le loup levant sa patte droite, la mit doucement entre les mains de S. François. Lequel luy dict, « Mon frère le loup, je te » commande au nom de nostre seigneur Jésus Christ » que tu viennes maintenant avec moy. » Ce que fit le loup. On lit aussi de plusieurs autres saincts qui prenoyent plaisir à deviser avec des bestes, mais je croy ceste fraternité avec les loups estre péculière à S. François.

Et à propos des bestes, qui se pourra garder de rire quand il lira que S. Macaire fit sept ans pénitence ès espines et buissons pour avoir tué une puce? Ceci, à dire la vérité, est encore bien autre chose que la pénitence que fit S. François pour avoir mangé *coquinam de lardone*. Je n'oublieray pas un autre acte du mesme

S. Dominique, récité vers la fin de sa légende, acte vrayement d'un bon compagnon, pour le moins récité en telle sorte qu'il est pour faire rire les bons compagnons, et leur donner matière de gosser. C'est qu'une nonnain dicte Marie estant malade en la cuisse, endura grand mal l'espace de cinq mois, sans espérer qu'ell'en deust eschapper. Alors elle dict en soy-mesme qu'elle ne se sentoit digne de prier Dieu ni d'estre ouye de luy, et pourtant pria S. Dominique d'estre médiateur entre Dieu et elle, pour lui impétrer le bénéfice de santé. Et après ceste oraison s'estant endormie elle vit auprès de soy S. Dominique, qui tira de dessous sa chappe un onguent (1) de grand'odeur, duquel il luy oignit la cuisse. Et quand elle demanda comment cest onguent s'appeloit, S. Dominique respondit que c'estoit l'onction d'amour. Maintenant je laisseray interpréter ceci au lecteur comme bon luy semblera, sans dire tout ce que j'en pense. Je diray bien cela, que je n'en pense ni pis ni mieux que de la privauté de S. François avec saincte Claire, descrite au fueillet 84 des *Conformitez :* et de la privauté de luy-mesme avec frère Massé, fort beau jeune homme, qui fut embrassé une fois par luy, et souslevé de terre : dont ledict frère Massé sentit une si grande chaleur qu'il estoit comme en un feu.

Item en la légende de S. Germain est raconté qu'une fois qu'il preschoit en Bretagne, le roy luy esconduit l'hostel à luy et à ses compagnons, et qu'alors le bouvier (qui s'en retournoit de paistre ses bestes, emportant en sa maisonnette la portion qu'il avoit reçeue au palais) voyant le benoist sainct Germain et autres qui avoyent faim et froid, les receut humainement en sa maison, et leur fit tuer un veau lequel seul il avoit.

(1) Voy. ch. XXXI.

Mais après soupper S. Germain fit apporter tous les os dessus la peau, et ayant faict son oraison dessus, le veau se leva sur ses pieds au mesme instant. Le lendemain il vint trouver le roy, et luy demanda, usant de grosses paroles, pourquoy il luy avoit refusé sa maison. A quoy le roy ne luy ayant sçeu respondre, S. Germain luy dict, « Va hors, et laisse le royaume à » un meilleur. » Et lors S. Germain fit venir ce bouvier avec sa femme par commandement, et l'establit roy devant tous: qui s'en esbahirent. Et après ledict bouvier et ses successeurs aussi eurent ce royaume.

Item en la légende de S. Cosme et S. Damien (1) nous lisons ceste histoire fabuleuse, mot pour mot: Félix, pape huictième, après S. Grégoire, fit une noble église à Romme à l'honneur de S. Cosme et S. Damien: et un homme servoit les saincts martyrs en celle église, auquel le chancre vint, et avoit toute la cuisse gastée. Et celuy dormant, les saincts Cosme et Damien s'apparurent à luy, et portoyent avec eux ferremens et oignemens (2). Et l'un dict à l'autre, « Où prendrons- » nous chair pour remplir le lieu dont nous osterons » la chair pourrie? » Et l'autre dict, — « Un Éthiopien » est aujourdhuy tout frais enseveli au cimetière sainct » Pierre aux liens: apporte-nous de sa chair pour met- » tre ici. » Et lors il alla au cimetière, et porta la cuisse de ce mort: et coupèrent la cuisse du malade, et boutèrent au lieu la cuisse du mort: et oignirent la playe diligemment, et portèrent au mort la cuisse de celuy.

(1) Cf. Dehn, *Syntagmatis historici seu veterum Græciæ Anargyrorum Cosmæ et Damiani partes 2*. Viennæ, 1660, in-4°; Bœrner, *De Cosma et Damiano artis medicinæ diis commentatio*, Helmentadj, 1751, in-4°; *Acta Sanctorum*, 27 sept., VII, p. 469; au second concile de Nicée, trois miracles de ces saints furent rappelés à l'appui du culte des images, voy. Mansi, t. XIII.

(2) Voy. ch. XXXI.

Et quand il s'esveilla il se sentit sans douleur, et mit la main à la cuisse, et ne trouva rien de sa blessure: et print la chandelle, et quand il ne vit rien de mal en sa cuisse, il se pensa que ce n'estoit-il mie, mais estoit un autre. Et quand il fut retourné à soy, il sailli̇t du lict de joye. Et après il raconta aux autres ce qui luy estoit avenu en dormant, et comment il avoit esté guéri: et ils envoyèrent hastivement voir au tombeau du mort, et trouvèrent la cuisse du mort coupée, et la cuisse de l'autre au tombeau en lieu d'icelle.

Qui voudra voir d'avantage de tels contes, lise ledict livre des légendes, lise Nicéphore (qui raconte entr'autres choses que long temps après que S. Jan Chrysostome fut mort et enterré, son corps parla, auquel corps l'empereur Théodose avoit escrit des lettres), lise les sermons d'Olivier Maillard, et de Michel Menot: et pour en trouver encore plus, lise *fructuosissimos atque amœnissimos sermones F. Gabrielis Barelete a toto verbisatorum cœtu diu desideratos:* lise *sermones Dormi secure* (1): car ils sont là entassez fort drus. Mais le livre mentionné ci-dessus, intitulé *Des conformitez de S. François avec Jésus Christ*, en contient plus, tant pour tant, que ces autres. Là il verra que resusciter les morts estoit une chose quasi aussi commune aux disciples de S. François comme boire un verre de vin. Et mesme S. François tua un homme de gayeté de cueur, pour puis après avoir le plaisir de le resusciter. Voici les propres mots au fueillet 120, *Locus est dictus de Nuceria, in quo beatus Franciscus fecit illud insigne miraculum, quod cujusdam medici*

(1) *Sermones dominicales intitulati Dormi secure,* Lugd., 1494, in-4, Paris, 1520, in-4, par Richard de Maidstone, mort en 1396. Ce théologien était carme et non cordelier, comme le prétend M. A. Méray *(Les libres prêcheurs devanciers de Luther et de Rabelais),*

filium primogenitum prius occidit, et contritum suscitando restituit. Et sans cercher ailleurs qu'au présent livre, on pourra voir ci-dessus (au chapitre qui monstre les blasphèmes des gens d'église) combien de sortes de miracles luy sont attribuez. Mais le bon est qu'au mesme livre plusieurs siens miracles ne sont tesmoignez que par le diable (tant se sont oubliez les malheureux qui ont esté auteurs de ce livre) : plusieurs aussi tant de luy que de ses compagnons ou disciples, ne sont faicts que par charmes et illusions de Satan. Ce que toutesfois n'est pas dict là, mais Dieu a voulu les récits estre faicts en sorte, qu'on le peut aiseement conclurre.

Or avois-je délibéré de mettre ici fin à ce recueil des passages tirez des légendes : mais il m'est depuis souvenu de deux lesquels je fay scrupule d'omettre, estans pris dudict livre intitulé *Conformité, etc.* Au fueillet 72, Un aveugle touchant ses yeux du froc de frère François de Duratio, recouvra la veue. Au fueillet 74, Une femme de Thoulouze ayant esté travaillée du flux de sang par quatorz'ans, disoit en elle mesme, Hélas, si je pouvois toucher le bord de sa robbe, je serois guarie, ce qui fut faict, etc. Au fueillet 64, Frère Benoist d'Arezze fut fort dévot envers S. Daniel, duquel le sépulchre est en Babylone gardé par les dragons. Lequel ledict frère désira voir. Ce qu'il ne put accomplir pour la longueur du chemin ; et pour la crainte des dragons et serpens. Adonc un grand dragon luy apparut, et le mettant sur sa queue, le porta droit audict sépulchre de Daniel. Alors ledict frère ouvrant le sépulchre, prit un doit (1) du corps de Daniel par dévotion : et le frère fut reporté en son lieu par le mesme dragon.

(1) Dans l'inventaire de Clémence de Hongrie, *doit* a le sens de bague qui a plusieurs pierreries.

Et pense-on que ce fut un ange de Dieu. Le mesme frère fut comme un second Jonas, jetté en la mer en temps de tourmente : mais soudain estant envelopé d'une petite nuée, il fut porté en paradis terrestre. Or Enoch et Elie le voyans, luy demandèrent qui il estoit. Ausquels il respondit, — « Je suis le frère de sainct » François. » Ce qu'oyans Elie et Enoch dansèrent de joye, et menèrent par tout ledict frère. De là il fut reporté en la mer par une petite nuée. Ce que les hommes voyans, furent merveilleusement estonnez.

Et pour retourner à frère *Juniperus*, au fueillet 91, il est affermé par frère Jan Des valées qu'il sentoit l'odeur et la venue dudict *Juniperus* de douze lieues loin. Et faut noter que je mets douze lieues à bon conte : car il y a au Latin, *Hujus odorem seu adventum frater Johannes De vallibus dixit se sensisse per viginti-octo milliaria.* Item le mesme frère *Juniperus* ainsi comme il faisoit par humilité ce qui a esté raconté ci-dessus, aussi fut-il trouvé jouant par humilité avec un enfant à un jeu qui s'appelle La bascule (1), ou La hausse qui baisse. Et à propos d'humilité, voici la plus estrange folie du monde attribuée aussi à humilité, au fueillet 72. *Frater Thomas pollicem sibi amputavit propter humilitatem, ne sacerdos fieret. Claruit multis*

(1) D'Aubigné (*Hist.*, II, 4, 76), Carloix (V, 10) et Rabelais (I, 22 écrivent *bacule*, ce qui est la vraie écriture ; de *bacula*, que Ducange interprète *scaphula*. Les mots d'Estienne : la *hausse qui baisse*, indiquent le mouvement d'un esquif. « Dans les jeux de Stella on lit sous la Balançoire :

Ceux-ci qui tiennent le haut bout,
Peuvent être au-dessus de tout ;
Mais leur descente sera prompte :
La chance tourne, et c'est ainsi
Que tout roule en ce monde-ci,
Où l'un descend quand l'autre monte.

La Bascule s'appelait autrefois Collevo. » *Jeux de l'enfance* (par Adry.)

miraculis. C'est à dire, Frère Thomas se coupa le pouce par humilité de peur d'estre prestre, et fut excellent en beaucoup de miracles. J'ay bien voulu, quant à ce conte, produire l'original, à-sçavoir les propres termes èsquels il est escrit : pourceque j'ay pensé que le lecteur ne le trouveroit moins estrange que je l'ay trouvé : veu mesmement la raison qui est rendue, que ce fut par humilité : c'est à dire (comme je l'enten) pour autant qu'il se jugeoit indigne de tant d'honneur que de célébrer la messe. Au lieu que le povre malheureux devoit au-contraire le se couper, et non seulement vouloir perdre un membre, mais mourir de mille mors, pour avoir horreur d'estre du nombre des messotiers, c'est à dire des bourreaux du corps de nostre seigneur Jésus Christ : je di bourreaux entant qu'en eux est. Or quelle punition il méritoit pour ceste tant indiscrette voire folle humilité, j'en laisseray le jugement à autres : mais la punition que le roy François premier de ce nom ordonna à deux qui s'estoyent coupez la main l'un à l'autre pource qu'on les vouloit envoyer aux galères, ce fut d'estre pendus et estranglez. Lequel conte j'ay ouy faire à feu Charles Marillac estant lors évesque de Vienne et ambassadeur pour le roy à Ausbourg.

Quant aux autres drogues mentionnées au titre de ce chapitre, j'ay entendu par ce mot autres contes qui ne viennent de mesmes boutiques, à-sçavoir des légendes des saincts : mais sont forgez les uns ès boutiques des contemplations, les autres ès boutiques des révélations, les autres en quelques autres boutiques secrettes. Car ces gentils prescheurs, et notamment les quatre que j'ay tantost alléguez, racontans un'histoire de quelque sainct ou saincte, quelquesfois disent l'avoir prise de sa légende, ou de tel ou tel auteur : quelquesfois en récitent lesquelles ils disent tenir de ceux qui

les ont eues par contemplation ou révélation : quelquesfois aussi (et fort souvent) n'allèguent aucun auteur, mais se contentent de On dit, ou On lit. Ce que je di non seulement des contes qui se font touchant les saincts, mais aussi touchant autres personnes, et se font toutesfois ordinairement pour l'esgard de quelque miracle. Quant aux exemples, je les laisseray cercher ès livres des susdicts prescheurs (lesquels entr'autres docteurs contemplatifs allèguent Landulphus et Bonaventura (1) : allèguent aussi quelques escrits intitulez livres de révélations, et entr'autres *librum revelationum Elizabeth)*, et mettray seulement trois histoires (ou plustost fables) dont l'une est du nombre de celles que les moines et prestres avoyent en grande recommendation, d'autant qu'elles aidoyent à faire venir l'eau au moulin. Et est telle (ès sermons intitulez *Dormi secure, in dedicatione ecclesiæ, sermone 68) : Legitur de quodam sacerdote, qui in quadam missa liberavit de purgatorio animas nonagintanovem : et quum interrogaretur, etc.* C'est à dire, On lit d'un certain prestre qui en une certaine messe délivra de purgatoire nonante-neuf ames : et estant interrogué à quoy il avoit tenu qu'il n'estoit venu jusques à cent, pour faire le conte rond, il respondit qu'une maudite porte en avoit esté cause, laquelle s'ouvrant et batant contre la paroy, par ce bruit luy avoit faict oublier où il en estoit : et mesmes au lieu qu'il estoit lors ravi en contemplation, l'avoit desbauché de ce bon estat. La seconde histoire ou fable (histoire pour eux, fable pour nous) est telle, *in nativitate Domini, sermone 69, Unde legitur exem-*

(1) Landulf de Columna, théologien français du commencement du XIVe siècle, auteur du *Breviarium historiale*, Poitiers, 1479, in-4. Bonaventure de Fidenza, né en 1221 en Toscane, mort en 1274, appelé docteur séraphique : dans sa *Biblia pauperum*, les sujets si simples de l'original sont presque tous entièrement défigurés.

plum quod fuerint duæ juvenculæ, etc. C'est à dire (en abbrégeant un peu le Latin), Qu'il y eut deux jeunes filles, grandes compagnes, qui en ceste saincte nuict (à-sçavoir de la nativité de nostre Seigneur) après avoir ouy la première messe s'en allèrent en quelque endroit de leur cloistre à l'escart deviser de cest enfant Jésus, en attendant qu'on sonnast la seconde. Or l'une demanda à l'autre, « Pourquoy voulez-vous avoir deux » coussins, veu que je n'en ay qu'un? — J'en mettray » un au milieu, » dit-elle, « pour y faire seoir l'enfant » Jésus : car il a dict (comme raconte l'évangéliste), » Où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon » nom, je suis là au milieu d'elles (1). » Cela estant ainsi faict, elles demeurèrent là assises, prenans grand plaisir à tel devis, depuis la feste de la nativité de Jésus Christ, jusques à la feste de la nativité de S. Jan Baptiste : le temps cependant ne leur ayant rien duré, tellement qu'il leur sembloit qu'il n'y avoit pas plus de deux heures. Or l'abbesse et les autres nonnains estoyent fort estonnées où seroyent demeurées ces deux jeunes filles. Il avint donc en la veille de la feste de S. Jan Baptiste qu'un bouvier passant par devant le lieu où elles estoyent, apperceut un bel enfant assis sur un coussin au milieu d'elles. Dequoy il alla incontinent avertir l'abbesse : laquelle le suivit jusques audict lieu, où elle vit cest enfant qui sembloit se jouer avec elles. Estans là trouvées par leur abbesse, luy demandèrent toutes honteuses si la seconde messe estoit sonnée, pourcequ'elles ne pensoyent avoir arresté plus de deux heures : et furent bien esbahies quand elle leur dict qu'elles avoyent esté là depuis la nativité de nostre Seigneur jusques à la nativité de S. Jan Baptiste. Puis leur demanda où estoit allé cest enfant qui

(1) Matth., XVIII, 20.

estoit au milieu d'elles. Mais elles jurèrent n'en avoir veu aucun. Pourtant elle leur déclara, etc. Escoutons maintenant la troisième, qui est prise de Barelete (1). Saincte Katherine, une fois qu'en disant le pseaume LI, qui commance *Miserere mei Deus*, elle fut venue jusques à *Cor mundum crea in me Deus*, c'est à dire, O Dieu, crée en moy un cueur net, nostre Seigneur s'apparut à elle et luy osta son cueur. Au bout de trois jours (pendant lesquels ell'estoit demourée sans cueur), nostre Seigneur luy donna un nouveau cueur, disant, Ma fille Katherine, je t'ay donné un cueur nouveau, à fin que tu sois totalement nette à mes yeux. En signe dequoy (encore que la place eut esté consolidée) demeura tousjours quelque cicatrice. Or elle ayant esgard à ceci, disoit en son oraison, Seigneur, je te recommande ton cueur, non pas le mien. Toutesfois quant à ce conte de Barelete, il est vraysemblable qu'il soit pris de la légende de ceste saincte, encore que luy ne le die point.

Je pense que le lecteur se tiendroit maintenant content et satisfaict de moy touchant ce que j'ay promis au titre du présent chapitre : pour raison dequoy je ne doute pas que desjà mes mérites ne soyent grans envers celle qui se dit nostre mère saincte église : mais pour venir jusques aux œuvres de supererogation, je prendray encore ceste peine de monstrer comment les susdicts prescheurs accommodoyent leurs contes, histoires ou fables susdictes à leurs presches. Ils commençoyent par un passage de l'Escriture (qui estoit appelé thème : dont vient ceste façon de parler *Juxta thema prælibatum)*, lequel si se trouvoit estre à propos de la matière qui devoit estre traitée, c'estoit tant mieux : sinon, il faloit qu'il demeurast là, prenant

(1) Feuil. ccij, *in festo seraphicæ Katherinæ Senensis.*

patience. Mais il faut noter que le plus souvent quand le sermon devoit estre de quelque sainct, on ne laissoit pourtant de prendre un thème parlant de Jésus Christ, ou autre. Exemple ès sermons intitulez *Dormi secure, De sancto Andrea sermone,* il commance ainsi, *Christo confixus sum cruci, ad Gal. 2. Notate, charissimi (dicit enim beatus August. super verbo prædicto) quod Christus, etc. Certe hoc fecit sanctus Andreas, quum magno desiderio quievit per biduum in cruce, et in ea obdormivit in Domino. Ideo convenienter dicit, Christo confixus sum.* Et au sermon *de sancto Augustino, Tu signaculum similitudinis Dei, plenus sapientia, Ezech.* XXVIII. Un peu après, *Quare merito dicitur de eo* [*sancto Augustino*] *Tu signaculum similit. etc. In quibus quidem verbis tria notantur in quibus Sanctus August. commendatur. Primum est, etc.* Item au sermon XIII, *De sancta Agnete, Quam pulchra es et decora charissima in deliciis, Cantic. 7. Notate charissimi, dicit enim sanctus Gregorius quod mos est amantium mutua collaudatione lætari. Hinc est enim quod Dei filius qui, etc., advertens pulchritudinem sanctæ Agnetis quam habuit in corpore et anima, bene commendat eam, dicens, Quam pulchra es, etc. In quibus quidem verbis sancta Agnes tripliciter commendatur a Christo suo dilecto. Primo, etc.* Il est vray qu'en quelques lieux il a esté un peu plus conscientieux, non pas qu'il se soit gardé d'abuser ainsi de l'escriture, mais il a confessé qu'il appliquoit tel ou tel passage à autre personne qu'à celle de qui il estoit escrit, comme *De sancta Lucia sermone 6, Lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt, Joann.* I. *Notate charissimi : quamvis istud verbum sit dictum de Christo, tamen convenienter potest dici de sancta Lucia. In quibus quidem verbis tria notantur, in quibus sancta Lucia nobis tripliciter commendatur. Primum est nobilitas*

nominis, etc. Mais voici un'impudence encore beaucoup plus grande, où non seulement il applique ainsi le passage à autre personne, mais le corrompt en rongnant ce qui ne sert à son propos, ou plustost ce qui est du tout répugnant à iceluy. Car preschant de la conception de la vierge Marie, et voulant entr'autres choses maintenir qu'ell'avoit esté exempte du péché originel, prend un passage où il est parlé de conception, mais il omet ce qui est là dict de péché accompagnant ceste conception. Voici comment : David au 51 pseaume dit, *Et in peccato concepit me mater mea,* c'est à dire, Et en péché ma mère m'a conceu : mais ce prescheur voulant accommoder ce passage à la vierge Marie, laquelle il soustient avoir esté conceue hors de péché, retrenche ces trois mots *et in peccato,* et allègue seulement, *Concepit me mater mea,* C'est à dire, Ma mère m'a conceu. Or de quelles preuves il use après, nous en parlerons au chapitre suivant, où nous traiterons de leurs questions. J'allégueray seulement cest exemple pour le présent, *Unde bene dicitur illud* I. *Joh. cap.* V, *Tres sunt qui testimonium dant, scilicet virgini Mariæ quod sit sine peccato originali concepta. Et Danielis* III, *Hi tres quasi ex uno ore laudabant Deum, scilicet quod matrem suam præservavit ab originali peccato.* Après le thème l'un suivoit une manière, l'autre en suivait un'autre. Aucuns alléguoyent volontiers quelque sentence morale, ou philosophique, ainsi qu'ès sermons *Dormi secure* l'ordinaire est après le thème d'alléguer Aristote. Comme après le passage susdict du 51 pseaume, *Concepit me mater mea,* il y a, *Notate, charissimi : dicit Arist. in lib.* 2. *de generatione et corruptione, quod melius est esse quam non esse. Quum igitur Deus voluit Mariam, etc.* Et au sermon *de sancto Augustino, Tu signaculum similitudinis Dei, plenus sapientia, perfectus decore, Ezech.* XVIII. *Notate*

charissimi : dicit enim Aristoteles 6. Topic. quod imago est cujus generatio est per imitationem, hinc est enim quod sanctus Augustinus, etc. Et au sermon *de sancto Laurentio, Victoriam et honorem acquirit qui dat munera, Proverb.* XXII. *Notate charissimi : dicit Arist.* IIII. *Ethic. quod laus et gratiarum actio debetur danti a recipiente. Hinc est enim quod sanctus Laurentius, etc.* Or me fait souvenir ceste alléguation des éthiques, du théologien qui disoit que si les livres de la saincte escriture estoyent perdus, on en retrouveroit une grand'partie ès éthiques d'Aristote. Cela sçavons-nous que du temps de nos prédécesseurs ès disputes de théologie, Aristote et les commentateurs d'iceluy estoyent plus souvent alléguez que les livres de la bible et ses expositeurs. Mais pour retourner aux façons de faire de ces prescheurs, aucuns autres incontinent après le thème divisoyent la matière qu'ils avoyent à traiter, en certaines parties. Et la plus ancienne façon estoit de dire qu'une partie seroit allégorique, l'autre anagogique (1), l'autre tropologique : au lieu que pour parler plus véritablement, ils devoyent dire qu'une partie seroit morologique et l'autre mythologique. Aucuns commançoyent par quelques questions, aucuns usoyent de quelqu'autre entrée. Or pour venir à ce que j'ay promis de monstrer, à sçavoir comment ils accommodoyent ces contes : l'ordinaire estoit, pour appliquer à leur temps la doctrine qu'on devoit tirer du texte de la bible, d'user de certaines divisions, et puis amener sur chacun point tous les contes dont ils se pouvoyent aviser. Exemple, Barelete traitant ce passage, *Quum hæc diceret, extollens vocem quædam*

(1) *Anagogique* = relatif au passage du sens littéral au sens spirituel, Littré ne cite qu'un exemple de Voltaire. *Tropologique* = relatif à l'emploi du langage figuré, Littré ne cite qu'un exemple de Fénelon. Quant à *morologique*, il contient μωρός, fou.

mulier, dicit, Beatus venter qui te portavit, un peu après vient à dire, *Applica evangelium. De impedimentis confessionis erit sermo noster. In quo quinque impedimenta sunt videnda in præsenti. Primum dicitur pudor propalandi : secundum dicitur timor recidivandi : tertium, etc.* Et puis il traite ces points l'un après l'autre, alléguant les sentences tant des auteurs ecclésiastiques que des profanes, et les exemples dont il se peut aviser, soyent vrays ou non, viennent à propos ou non. Comme, traitant le second, *Una maxima est in theologia* (dit-il) *quod Deus novit omnia peccata nostra. Non debet peccator, etc.* Un peu après, *O peccator, peccata tua sunt nota. Exemplo patet de abbate Paphnutio, qui ad Thaidem meretricem perrexit in Alexandriam, fingens se esse mercatorem : et ipsam invitat ad turpem actum. Quumque ad secundam et tertiam cameram pervenissent, tandem ipsum conducit ad locum secretiorem. Possumus (inquit Paphnutius) videri. Respondit, Nisi nos Deus videat, alius non videt. Credis, inquit, a Deo videri ? Immo, heu, filia, quantum debemus erubescere coram Deo, si erubescimus coram hominibus ? Compuncta et lacrymis plena, acceptis rebus suis quæ erant pretio quadringentarum librarum, in medio civitatis omnia consumpsit, invitans juvenes ad actum illum. Sanctus Dei ipsam conclusit in quodam loco, sigillans plumbo per annos tres in pœnitentia. Ad propositum. Non erubescas confiteri, etc.*

Or quant à ce que j'ai dict qu'ils employoyent aussi les tesmoignages des auteurs profanes, il faut noter qu'ils ne s'en servoyent pas seulement pour prouver quelques sentences morales ou philosophiques, mais quelquesfois aussi pour prouver ce qui concerne nostre religion. Comme le mesme prescheur Barelete sur ces mots de la vierge Marie, *Beatam me dicent omnes generationes*, dit que les payens mesmement, les Sybil-

les, Ovide, Virgile, ont escrit les louanges de la vierge Marie (au feuillet 71. col. 4.), alléguant toutesfois les mots de Virgile seulement, à-sçavoir *Ultima Cumæi venit jam carminis ætas, etc.* (1). Et au mesme lieu il dit que les Sarrazins et les Turcs l'adorent en leurs temples et punissent ceux qui la vitupèrent, comme il est escrit en l'alcoran. Pareillement l'auteur des sermons intitulez *Dormi secure* ne se contente pas de falsifier évidemment l'exposition de ce passage du cinquième chapitre de la première épistre de sainct Jan, *Car il y en a trois qui donnent tesmoignage au ciel*. en exposant, Qui donnent tesmoignage, à-sçavoir à la vierge Marie, qu'ell'est conceue sans péché originel. Et qui sont ces trois? maistre Alexandre Niccam, Bonaventure cardinal, et sainct Bernard : desquels nous parlerons tantost plus amplement. Ni ne se contente de falsifier là-mesme cestuy-ci du troisième chapitre de Daniel, *Ces trois quasi d'une bouche louoyent Dieu*, en exposant, Louoyent Dieu, à-sçavoir de ce qu'il avoit préservé sa mère du péché originel. Il ne se contente (di-je) de ces fausses allégations des passages de la bible, ni du tesmoignage de quelques docteurs, mais allègue aussi les Sarrazins et l'alcoran de Mahomet. *Nec mirum* (dit-il) *quod ista affirmatio a Catholicis teneatur, quum etiam Sarraceni illud præconium sibi attribuant. Nam in quodam libro suo qui dicitur alcoran, qui liber fuit editus per discipulum Mahometi et est authenticus inter eos, sic inquit Mahometi discipulus, Audivi nuntium Dei dicentem, Nullus de filiis Adam nascitur quem non tangat Satan, præter Mariam et filium ejus. Quapropter et ipse Mahometus collaudans virginem in suo alcorano, sic dicit, O Maria, Deus utique deputavit te et elegit te super fœminas seculorum. O Maria,*

(1) *Eclog.* IV, 4.

Deus annuntiavit tibi verbum suum de se. Nomen ejus Messias, et Jesus Mariæ filius honorabitur in hoc seculo et in alio, etc. Or faut-il noter qu'avant que venir au tesmoignage de l'alcoran, il avoit produit toutes les autoritez de la bible et des docteurs desquelles il pensoit pouvoir faire son proufit : ajoustant mesme, pour mieux autorizer leur opinion, *Sancta synodus dicit quod dicta sanctorum doctorum scilicet Augustini, Hieronymi, et aliorum, a cunctis fidelibus sunt retinenda sicut quatuor evangelistæ.* Et que fait-il après ? Il vient aux contes, de l'accommodation desquels je traite maintenant. *Tertio,* (dit-il) *dico quod virgo Maria est sine originali peccato concepta, quia est exemplis confirmatum : specialiter autem tribus exemplis quæ facta sunt in tribus magnis doctoribus sanctæ matris ecclesiæ, scilicet in magistro Alexandro Niccam, in domino Bonaventura cardinali, et in sancto Bernardo.* Et que contiennent ces contes ? Comment la vierge Marie a monstré qu'ell'estoit indignée contre ceux qui soustenoyent qu'ell'estoit conceue en péché originel : et nommeement quant à maistre Alexandre Niccam, que luy ayant faict courir le bruit par trois diverses fois qu'il prouveroit que la vierge Marie avoit esté conceue en péché originel, toutes les trois fois fut par maladie empesché de ce faire. Toutesfois encore depuis reprit ceste délibération : mais la nuict dont il devoit le lendemain tenir ses conclusions, il tomba en une très-griefve maladie. Alors il invoqua la vierge Marie à son aide : laquelle ne faillit à le venir trouver sur l'heure, et luy dict de prime arrivée, *Hanc infirmitatem pateris pro eo quod me esse conceptam in peccato originali probare niteris.* C'est à dire, Tu endures ceste maladie pourceque tu t'efforces de prouver que j'ay esté conceue en péché originel. Et après luy avoir dict cela, elle prit le couteau de la chambrière qu'elle menoit, duquel elle coupa au costé dudict mai-

stre Alexandre une pièce de chair pourrie (1), puis avec un'aguille et du fil de soye (car il y a *serico filo*) raccoustra la place. Et pourtant ne faillit ce maistre Alexandre après cela de quitter ceste mauvaise opinion, voire composer un gros livre pour l'opinion contraire. Je laisseray les deux autres contes pour la fin du chapitre suivant. Or pour la fin il met ceste belle alléguation de laquelle j'ay parlé ci-dessus. *Tres sunt qui testimonium dant, scilicet virgini Mariæ, etc.* Voilà donc comment il accommode ces contes, les ayant gardez pour la dernière et plus seure preuve. Car voici comment il avoit disposé ses argumens touchant ce point *quod est concepta sine originali peccato : Primo, quia fuit a Deo præservata : Secundo, quia hoc est per sacram scripturam præfiguratum, ac per dicta sanctorum doctorum approbatum : Tertio, quia est exemplis prænuntiatum ac confirmatum.* Je monstreray encore ci-après comment ils se servoyent de ces contes en choses qui concernoyent le bien ou l'honneur de nostre mère sainct'église, ou tous les deux.

Quant aux contes qu'ils avoyent coustume de réciter

(1) Le Duchat veut voir une allusion à ceci dans ces vers de J. Marot (*Chant royal de la Conception de Nostre-Dame*) :

Quant noble cueur qui d'or portoit une M
En champ d'asur, luy ravyt une lame
De son harnoys...

Alexandre Neckam, né à Hartfort, en Angleterre, vers 1150, mourut en 1227. A sa requête pour avoir la direction de l'école de S. Alban, l'abbé Guérin répondit : *Si bonus es, venias; si nequam, nequaquam.* M. Th. Wright a publié quelques fragments de son poème *Laus Divinæ Sapientiæ.* Le n° 376 du fonds de S.-Germain des Prés, où il se rencontre, contient encore des *Carmina diversa,* parm lesquels six fables qui ont été publiées par Robert, *Fables inédites des* XIIe, XIIIe et XIVe siècles, 1825. Le traité de Neckam, *De nominibus utensilium,* existe dans le n° 900 du fonds de S. Victor ; il est plein de détails curieux sur l'ameublement d'une maison à la fin du XIIe siècle.

ès presches qu'ils faisoyent sur la louange de quelque sainct ou saincte, l'accommodation estoit telle qu'à chacune vertu qu'ils luy attribuoyent (or n'en oublioyent-ils pas une s'ils pouvoyent), ils ajoustoyent pour un tesmoignage irréfragable, quelque conte ou quelques contes de ce qui avoit esté faict ou dict par luy.

CHAPITRE XXXV

De plusieurs sortes de questions, et aucunes non moins meschantes que frivoles, dont aussi estoyent garnis lesdicts prescheurs.

Ils employoyent aussi une partie de leurs presches à des questions qui ne valoyent guère mieux que le reste : je di questions les unes trop curieuses, les autres non seulement curieuses, mais aussi frivoles et inutiles, et puis, pour la plus part, fort sottes et ridicules. Et toutesfois nous sçavons que telle curiosité a esté reprise de tout temps. Car nous voyons combien ell'a despleu à S. Paul (1), et puis à plusieurs anciens docteurs. Entre lesquels Sainct Augustin raconte (si bien me souvient) d'un qui fit response à un curieux telle que sa curieuse et outrecuidée question méritoit. Car ayant demandé que Dieu faisoit avant la création du monde, il luy fut respondu qu'il bastissoit un enfer pour tels curieux. Nous trouvons aussi un' epistre de l'empereur Constantin en laquelle il monstre le mal qu'apportent les questions curieuses. Mais cela n'a point gardé Thomas d'Aquin, Pierre Lombard, et autres, de mettre en avant plusieurs

(1) *Ep. ad Tit.*, III, 9.

questions frivoles et inutiles, voire aucunes pernicieuses et ayans du blasphème : ni aussi n'a gardé les docteurs de nostre temps de tenir en leurs escholes disputes de telles questions, et en inventer tous les jours de nouvelles. Et touchant quoy sont ces questions? Touchant Dieu, touchant la divinité et humanité de Jésus Christ, touchant les anges. Comme, *Utrum Deus posset peccare si vellet, etc.* A-sçavoir-mon si Dieu pourroit pécher s'il vouloit. A-sçavoir-mon si Dieu peut faire maintenant tout ce qu'il a pu faire par le passé. A-sçavoir-mon si Dieu peut sçavoir quelque chose qu'il ne sçache. A-sçavoir-mon si Dieu pouvoit prendre la nature humaine en sexe féminin. Mais celles-ci principalement sont réservées aux plus illuminez docteurs (je di *illuminatis doctoribus*) : *Utrum plures in Christo filiationes. Item, Utrum Deus potuerit suppositare mulierem, vel diabolum, vel asinum, vel cucurbitam, vel silicem. Et si suppositasset cucurbitam, quemadmodum fuerit concionatura, editura miracula, et quonam modo fuisset fixa cruci.* Item, A-sçavoir-mon qu'eust consacré S. Pierre s'il eust consacré alors que le corps de Jésus Christ estoit pendu en la croix. Item, A-sçavoir-mon si après la résurrection il sera licite de manger et boire. Et quant aux anges, A-sçavoir mon si les anges sont bien d'accord ensemble. A-sçavoir-mon si Dieu se sert de tous. A-sçavoir-mon si les anges sont marris de la damnation des hommes qu'ils ont en garde. Je laisse les questions des noms des anges et archanges, de leurs prééminences et leurs sièges : combien est haut monté l'un pardessus l'autre, et autres choses qui concernent leur hiérarchie. Ils ont aussi force questions *de notionibus, relationibus, instantibus, formalitatibus, quidditatibus, ecceitatibus,* et autres mots qui semblent avoir esté faicts pour conjurer les diables, et souloyent toutesfois

estre ordinairement en la bouche des docteurs scholastiques, tant nominaux que réaux, Thomistes, Albertistes, Occanistes, Scotistes, et autres. Aussi se sont-ils amusez et s'amusent à des questions fort sogrenues (1) touchant leurs articles de la religion Chrestienne, et nommeement touchant ce qu'ils appellent le sainct sacrement de l'autel : comme on peut voir au livre appelé *Cautelæ missæ* (2). Et encores n'ont ils sçeu faire tant de questions touchant ce point, qu'on n'en trouve de jour en jour un grand nombre de nouvelles. Dequoy il ne se faut esmerveiller, veu les dangers ausquels leur sacrifice est suject. Car quant à l'hostie, ils ont bien meu force questions touchant les inconvéniens qui luy pouvoyent avenir : mais si en est-il avenu desquels ils ne se fussent jamais doutez. Et mesme ils ne parlent point d'un accident tel que celuy qui avint à S. François, c'est qu'en disant la messe (au fueillet 72 du livre *Des conformitez* allégué souvent ci-dessus) il trouva en son calice une araignée, laquelle ne voulant point jetter hors, il la but avec le sang. Il est vray que se frottant et gratant la cuisse là où il sentoit une démangezzon, il se fit sortir ladicte araignée par icelle cuisse. Voici, à dire la vérité, un conte lequel peut estre motif de plusieurs questions qui n'ont point encores esté ouyes. Car premièrement on pourra demander si ce sang ainsi empoisonné avoit autant de vertu que s'il ne l'eust point esté, et notamment si ell'estoit alors pénétrative jusques en purgatoire. Item si ceste araignée estoit venue là de son propre mouvement, ou bien par quelque révélation qu'ell'avoit eue miraculeu-

(1) *Saugreneux* dans Brantôme, *saugrenu* dans Oudin, *Cur. franç.*

(2) *Les Cauteles et canon de la messe, ensemble la messe du corps de Jésus Christ, le tout en latin et en françois, le latin fidèlement extrait du Messel à l'usage de Rome..., avec annotations de P. Viret*, Lyon, C. Ravot, 1563, in-8°, 198 p.

sement et contre tout ordre de nature. Item si elle participa point aux mérites du sacrifice, ou pour le moins si elle fut pas sanctifiée. Aussi pourroit-on mouvoir un' autre question, si ceste araignée se pouvoit enyvrer de ce breuvage. Voire ceux qui entendent ces subtilitez, en pourroyent mouvoir encore deux ou trois douzaines : qui est la raison pour laquelle je di qu'on ne se doit esbahir s'ils ne peuvent trouver le bout des questions qu'engendre ceste mystiquement ou mystérieusement estrange façon de sacrifice.

Toutesfois encore n'y auroit-il pas si grand' pitié en eux s'ils ne se rompoyent la teste qu'après les questions qui appartiennent aux points susdicts : mais tant s'en faut qu'ils se contentent de celles-là, qu'ils veulent entrer jusques au conseil privé de Dieu (1), quant à toutes choses généralement. Aussi les a incitez ceste curiosité à ajouster par leur hardie invention à ceste partie de la bible qui contient des histoires, toutes sortes de circonstances : comme on a pu voir ci-devant où j'ay parlé de leurs paraphrases : voire jusques à vouloir assujettir les histoires de la saincte escriture à cela mesme à quoy ils ont assujetti les fables des légendes, à-sçavoir jusques à leur faire rendre conte du nom qu'avoit le chien de S. Roch (2).

Pour donc prouver par exemples ce que je vien de dire, et commancer par les questions curieuses où il y a moins de danger, escoutons la plaisante raison qu'allègue Menot (au fueillet 47, col. 4) pour laquelle Jésus Christ ne voulut permettre à S. Pierre d'user de son espée. Pource (dit-il) qu'il n'avoit point appris à en

(1) C'est dommage, Garo, que tu n'es point entré
Au conseil de celui que prêche ton curé.

La Fontaine, *Fables*, IX, 4.

(2) Voy. de Ring, *Symbolisme et légende de saint Roch*, 1857.

jouer, comme il monstra bien quand au lieu de couper la teste à Malchus, il luy coupa l'oreille. Car pensez vous (dit-il) qu'il feroit beau voir qu'un homme portast un livre, auquel il ne sceust pas lire? ainsi est-il de porter l'espée sur la cuisse, et n'en sçavoir pas jouer. Or notons ici outre ceste tant outrecuidée sentence, touchant la raison qui mut nostre Seigneur à faire ce commandement à S. Pierre (au lieu que la vraye raison est toute évidente), deux autres points qu'il tient pour tous certains, combienque ni luy ni homme du monde ne les ait pu asseurer, par les mots de l'Évangile, auquel seul on se doit arrester. Ces deux points sont : l'un, que S. Pierre vouloit couper la teste à Malchus, alors qu'il luy coupa l'oreille, mais il faillit son coup : l'autre est, que le glaive duquel il luy coupa l'oreille, estoit un'espée. Je laisse un autre point, qui n'est pas moins plaisant : à sçavoir que Pierre estoit pape dès lors. Car il dit, *Sed cur Dominus noluit quod Petrus gladio uteretur, viso quod papa erat?* Et à dire la vérité ceste parole a donné beaucoup d'affaires à plusieurs autres docteurs et prescheurs. Car il n'a pas esté jusques à Pasquin qui n'ait objecté ceste parole de nostre Seigneur au pape : mais on luy a bien sçeu quelquesfois trouver sa response, comme on pourra voir en ces deux epigrammes :

Quum tibi non ætas habilis sit, Caraphe, bello,
Et castris habeas cognita claustra magis :
Quum desit miles bellique pecunia nervus,
Quis te præcipitem cogit ad arma furor?
Infirmis humeris damnata quid induis arma?
Quæ tibi quum libeat ponere, non liceat?
Cur respirantem et curantem vulnera mundum
Concutis, et Martem solus ad arma cies?
Da miseris requiem, et spatium concede malorum,
Si nobis pater es, si tua cura sumus :

Conde senex gladium, et Christi reminiscere verbi :
Quod dixit Petro, dixit et ille tibi.

Response,

Quod dixit Petro Christus, nolim esse putetis
Dictum (pontificum pace Petrique) mihi.
Nam neque sum Petri successor, nec quoque talem
Agnoscit bona pars Christicolarum hodie.
Pauli ego (successu cœptis meliore deinceps
Dii faveant) sumpsi nomen et arma simul :
Et Christi verbi memor intrepidusque minister,
Non veni pacem mittere, sed gladium.

Et à propos de Malchus, auquel S. Pierre, adressant mal son coup, coupa l'oreille, pensant couper la teste, le mesme prescheur dit que ce n'est pas sans cause que Malchus estoit serviteur du prince des prestres : mais que c'est pourceque Malchus signifie roy (1). Sur quoy il sçait très-bien faire sa conclusion, que comme Malchus ayant un nom qui signifie roy, servoit au prince des prestres, ainsi la majesté royale est assujetie à la puissance et autorité prestrale. Aussi me souvient d'une question du mesme prescheur sur le propos dudict S. Pierre : c'est pourquoy Jésus Christ bailla plustost les clefs de l'église audict S. Pierre qu'à S. Jan, lequel (dit-il) valoit bien pour le moins S. Pierre. Voici donc ce qu'il respond : C'est pourceque S. Jan estoit de la parenté de Jésus Christ, voire son cousin germain : à fin qu'il monstrast par cest exemple qu'en conférant les dignitez ecclésiastiques on ne doit avoir esgard à la parenté, mais à la vie. A quoy aussi Moyse (dit-il) eut esgard quand au lieu de résigner sa principauté à ses deux enfans, jaçoit qu'ils fussent bien entendus, il la résigna à un estran-

(1) En hébreu, où il s'écrit : מלך, Malek.

ger, c'est à dire d'un autre tribu, à-sçavoir à Josué.

Ils ont aussi force questions curieuses touchant Jésus Christ et la vierge Marie, lesquelles ils prennent des docteurs qu'ils nomment contemplatifs (du nombre desquels estoyent *Landulphus et Bonaventura).* Comme, A-sçavoir-mon si Jésus Christ a ri. Olivier Maillard (1) respond de l'autorité de *Landulphus,* qu'il a souvent pleuré, mais jamais n'a ri. Et au passage mesme où il dit cela, il ajouste plusieurs autres curiositez touchant la robbe que portoit Jésus Christ : à-sçavoir qu'ell'estoit de couleur de cendres, ronde tant par haut que par bas, ayant aussi les manches faictes en rond : et des bordures par bas, à la façon des Juifs; et que ceste robbe estoit faicte à l'aiguille, de la main de la vierge Marie : et qu'à mesure que Jésus Christ croissoit, sa robbe croissoit aussi : et qu'elle ne s'usoit point. Item qu'un an devant sa passion il avoit accoustumé de porter un'autre petite robbe sous ceste-ci. Menot d'autre costé tient pour résolu que Jésus Christ avoit la charnure fort tendre, voire si tendre que heurtant du talon contr'une petite pierre, il sentoit plus de mal qu'un autre n'en eust senti en la prunelle de l'œil. Et voici la raison, *quod corpus ejus fuit formatum ex purissimis sanguinibus beatissimæ virginis Mariæ.* Aussi a-il falu sçavoir quelle a esté la plus grande douleur de toutes celles que Jésus Christ a souffertes. Et a esté trouvé que ç'avoit esté quand il entra au jardin à XI heures, et sua de l'eau et du sang en telle abondance qu'il y en avoit un petit ruisseau. Et com-

(1) « A propos de cette question de l'école : *le Christ a-t-il jamais ri?* Maillard s'écrie avec un poignant accent de douleur, après avoir compté tous les maux auxquels l'incarnation avait initié l'homme-Dieu, et qui sont comme l'héritage fatal de l'homme : « Non, le Christ n'a jamais ri, mais il a beaucoup pleuré. » Ch. Labitte, *Revue de Paris,* 1839.

ment l'a-on sçeu? On ne l'a pas sceu par la contemplation des docteurs, comme le reste, mais par la révélation faicte à une femme dévote : laquelle en cest endroit a relevé de grand' peine lesdicts docteurs contemplatifs. Ce n'est pas tout : on est venu jusques à vouloir sçavoir comment estoyent faictes les verges desquelles Jésus Christ fut fouetté en la maison de Pilate. Item combien il eut de coups. Item combien il y avoit d'espines en sa couronne. Et ont si bien contemplé aucuns docteurs qu'ils ont trouvé certaines nouvelles de tout ceci. Premièrement donc en chacun sion des verges estoit attaché un certain instrument trenchant en façon de rasoir. Quant au nombre des coups les contemplations ne s'accordent pas du tout. Car par la contemplation de quelques docteurs ne s'en trouve que cinq mille de conte faict : mais la contemplation de quelques autres luy en donne mille d'avantage : qui disent qu'il en eut cinq mille sur le corps, et mille sur la teste (1). Quant à sa couronne, Bonaventure dit qu'il y avoit mille espines (2). Et quelles sortes d'espines? *Dicit Lyra* (3) (dit Olivier Maillard,

(1) « Selon sainct Bonaventure, eut icy cinq mille quatre cens soixante et quinze playes. » O. Maillard, *Cy commence l'istoire de la Passion douloureuse de nostre doulx Sauveur...* Paris, Jehan Lambert, 1493, in-4, réédité par Peignot.

(2) « Mille poinctures, selon sainct Bernard et sainct Anselme. » *Id. ibid.* Voy. sur la couronne de Jésus-Christ : Glauch, *Dissertatio de Jesu regis patientis corona spinea*, Lipsiæ, 1661, in-4; — Frenzel, *Dissert. de corona Christi*, Wittemb., 1679, in-4; — Muller, *Diss. de spinis coronæ Christi, ad Matth.*, XXVII, 29, dans *Thesaur. theol. philolog.* Amstel., 1702, in-fol., t. II, p. 230-233; Schlichter, *Obs. de corona spinea Christi* dans ses *Decim. sacr.* Bremæ, 1732, in-8, p. 115-119.

(3) Cf. c. XII, p. 171 : Nicolas naquit vers 1270, à Lyre, près d'Evreux, et mourut à Paris en 1340. Ses contemporains exprimèrent l'admiration que leur inspiraient ses connaissances par ces vers :

Si Lyra non lirasset,
Totus mundus delirasset.

fueill. 208, col. 2) *quod erant de junco marino* (1). *Et quæsivit ab illis qui fuerant cum beato Ludovico rege in terra sancta, quod quidam dixit quod illæ spinæ penetrabant sotulares cum duplici semella, quantumcunque essent novi et fortiter reparati. Corona erat sicut corona imperatoris, in qua erant mille cuspides : et ponebant super caput ejus, prementes cum magnis baculis et lapidibus.*

Mais S. Jan leur a bien taillé de la besongne quand il ne leur a point voulu dire qu'escrivit nostre Seigneur alors qu'on luy eut amené la femme qui avoit esté surprise en adultère. Or de plusieurs opinions touchant cela Menot en amène quelques-unes au fueillet 138. col. 4., où il dit aussi que l'homme avec lequel ell'avoit esté surprise se cachoit derrière les autres. Et tout d'un train en la colomne précédente on trouvera la response à une question meue touchant le bon larron, à sçavoir si Dieu peut pardonner à quelcun ses péchez sans qu'il ait faict pénitence et satisfaction.

Ils n'ont pas esté si empeschez à deviner qu'avoit dict nostre Seigneur à ses disciples touchant le figuier qu'il avoit faict devenir sec : mais ont incontinent trouvé en leur cerveau, qu'il leur avoit dict que le figuier signifioit la synagogue des Juifs, qui devoit estre destruite en brief, à cause de la malédiction que Dieu avoit donnée. Et qui ne me voudra croire, lise Menot au fueillet 166, col. 3., où il rend aussi la raison pour laquelle nostre Seigneur avoit eu faim alors. Asçavoir, pource qu'il avoit mal souppé. Et pourquoy

(1) Selon la tradition latine à Jérusalem, la couronne fut prise sur le *lycium spinosum*. Hasselquist croit qu'on employa le nabka des Arabes (*Voyage à la Terre sainte*, Paris, 1762). — Forbin, *Voyage dans le Levant*, Paris, 1819, p. 96, dit : « Plusieurs auteurs pensent que la couronne d'épines fut formée d'une branche de rhamus. »

avoit-il mal souppé? Pourcequ'il estoit arrivé tard. Car nous sçavons que c'est l'ordinaire que *ceux qui arrivent tard, ont la petite part* (1). Il est vray qu'il dit que selon aucuns docteurs cette faim n'estoit corporelle mais spirituelle.

Ils ont faict aussi telle diligence qu'ils ont trouvé presque tous les noms (à propos de ce que j'ay tantost dict touchant le nom du chien de S. Roch) de tous ceux et celles dont il est faict mention ès Évangiles : tellement qu'il n'y a si petit entr'eux qui ne responde à telles questions. Exemple : quant au nom de la femme pécheresse qui vint oindre les pieds de Jésus Christ estant à table chez le Pharisien, c'est une chose hors de doute entr'eux qu'ell'avoit nom Marie Magdelaine, comme j'ay monstré ci-devant. Quant à ceste femme qui dict à Jésus Christ, *Bienheureux est le ventre qui t'a porté*, ils tiennent pour aussi certain qu'elle se nommoit Marcelle, que si l'évangeliste l'eust dict. Barelete au fueillet LXXI, col. III, *Quum hæc diceret, extollens vocem quædam mulier (scilicet sancta Marcella, famula beatæ Marthæ sororis Lazari) dixit, Beatus venter qui te portavit.* Il est vrai qu'Olivier Maillard dit seulement que c'estoit une damoiselle de Marthe, au fueillet 140. col. 3. Or quand ils se sont veus estre empeschez à trouver les noms de quelques personnes, ils ont usé de nouvelles métamorphoses : comme quand ne pouvans trouver le nom de celuy qui donna le coup de la lance, ils l'appelèrent luy-mesme Lance : car lonchi (comme nous avons dict ci-dessus) signifie lance; lequel nom lonchi ils ont donné à celuy qui fit ledict coup. Il est vray qu'on l'a depuis corrompu en Longi;

(1) *Sero venientibus ossa*, dit un proverbe latin d'origine récente, selon Faselius, *Latium*, Weimar, 1865. Une forme plus ancienne serait : *post festum venire*, tiré du grec κατοπιν της ἑορτης ἡκειν Platon, in *Georgic.*).

et mesmes depuis avoir eu ce crédit d'estre mis au nombre des saincts (pour raison de ce grand mérite d'avoir percé le costé à nostre Seigneur), son nom luy a esté augmenté d'une syllabe, en l'appelant selon la terminaison Latine *Longinus*.

Or leur curiosité a bien encore passé plus outre quand ils sont venus jusques à ces questions, A-sçavoir-mon, si Jésus Christ n'eust point esté crucifié, si Judas ne l'eust point trahi : A-savoir-mon si la vierge Marie eust crucifié son fils, si autre ne se fust trouvé qui l'eust voulu faire. La première est ès sermons de Barelete au fueillet 158. col. 4. La seconde ne se trouve pas seulement ès siens, au fueillet 115 : mais aussi en ceux de Menot au feuillet 169. col. 3, comme j'ay dict parcidevant. Et qui est la pitié, ils ne s'estonnent pas de telles questions, ni ne s'y trouvent autrement empeschez : au-contraire se trouvent empeschez (j'enten irrésolus et en grand'doute) en quelques questions desquelles les payens mesmes faisoyent conscience de douter. Pour exemple : *Sed quicquid sit de corpore* (dit Menot) *anima quæ peccaverit, ipsa morietur. Sic relinquo quæstionem arduam de immortalitate animæ.* Et toutesfois encore les deux questions que je vien de proposer, ne sont rien au pris de quelques autres que nous avons amenées ci-dessus de Barelete, au chapitre des blasphèmes : A-sçavoir-mon quels propos avoyent esté tenus en paradis quand il fut délibéré et conclu de faire prendre à Jésus Christ chair humaine au ventre d'une vierge, au fueill. 229. col. 4. Item, quelle controverse il y avoit eu entre ceux qui s'offroyent pour aller annoncer la résurrection de nostre Seigneur à la vierge Marie, au fueillet 164. col. 4. Item, que dirent les Apostres à la vierge Marie, estans faschez de ce que son fils ne leur tenoit promesse quant à leur envoyer le S. Esprit. Et quel débat il y eut (ô très-exécrable bla-

sphème) en paradis entre le Père et le S. Esprit, refusant de descendre en terre, de peur qu'on ne le traictast de la mesme sorte que Jésus Christ (au fueillet 178. col. 1.). Mais que di-je questions? Il récite ces choses et autres semblables aussi asseureement que s'il les avoit trouvées en la saincte escriture.

Je vien à une question qui n'est pas si horrible que quelques autres dont j'ay faict mention ci-dessus, et nommeement que ces trois dernières : mais toutesfois je l'ay expresseement gardée pour la fin de ce chapitre pour luy donner toute la place qui resteroit, comme à celle qui me sembloit mériter que j'en fisse mention bien ample. La raison est que jamais question de nostre religion n'a esté démenée si courageusement, si asprement, voire si felonnement, que ceste-ci : jamais pour aucune question les docteurs de la religion Rommaine ne se sont tellement bandez les uns contre les autres : jamais n'y a eu telles partialitez. C'est la question touchant la vierge Marie, à-sçavoir-mon si ell'a esté conceue en péché originel. Or le plus grand débat et qui a esté accompagné de maints coups de poing, a esté entre les Jacopins (ou Jacobins) et les Cordeliers, car les Jacobins tenoyent qu'ell' avoit esté conceue en péché originel, les Cordeliers le contraire. Sur quoy il me souvient d'un' histoire contenue ès annales de France : c'est qu'environ l'an 1384, il y eut aucuns docteurs et autres de l'ordre des frères prescheurs qui preschèrent publiquement que la vierge Marie avoit esté engendrée et conceue en péché originel. Et y eut un entr'autres qui dict que s'il ne le prouvoit par vives raisons, il vouloit qu'on l'appelast Huet (1). Et pour-

(1) Huet, homme auquel on crie hu, hu, comme dans Rabelais, V, 12, Frère Jean crie ho, ho, à Grippeminaud. « Comme Hugues Capet a été appelé autrefois communément Huë pour Hugue, et son père Huë le Grand pour Hugues le Grand, de même il semble que l'on

tant quand on voyoit quelcun desdicts frères prescheurs Jacopins par les rues de Paris, le peuple par dérision crioit après eux Aux Huets, aux Huets : tellement qu'ils avoyent honte de se plus monstrer. Et pour ledict erreur fut assemblé un grand conseil de clercs et notables gens à Paris, et par eux fut ladicte proposition déclarée erronée, en pleine assemblée et procession générale de l'Université de Paris. Voilà ce que portent nosdictes chroniques telles que nous les avons. Maintenant voyons combien toutes les deux parties se sont eschauffées après ceste question. Un Jacopin de Francford dict Vigand composa un livre il y a environ soixante ans par lequel il soustenoit que la vierge Marie avoit esté conceue et née en péché ; et reprenoit tant les docteurs anciens qui avoyent esté de contraire opinion, que ceux de son temps qui la tenoyent : et entr'autres taxoit un Cordelier nommé Jan Spengler, qui se sentant picqué par ledict Vigand fit tant qu'une dispute touchant ceste question fut assignée à Heidelberg : mais le prince Philippe Palatin (1) l'empescha. Et pourtant le Jacopin cita le Cordelier à Romme, où ceste cause a demeuré long temps pendue au croq. Quelque temps après avint que les Jacopins tindrent un chapitre général à Vimpffen : auquel entr'autres choses consultèrent comment ils pourroyent soustenir leur opinion, combienque presque tout le monde la

ait appellé par dérision Huets pour Huguets ou petits Hugues les petits hommes qui portoient ce nom. » *Valesiana*, p. 120. Quant à *Huguenot*, dont M. Brachet ne veut pas connaître l'origine, il semble que de Bèze fût bien placé pour en donner l'explication. Nous renvoyons donc à son *Hist. ecclésiastique*, l. III ; *Huguenot* est un diminutif de *Hugues*, mais il est inutile de rattacher le mot, comme fait Mahn, à quelques hérétiques ou conspirateurs de ce nom.

(1) Philippe l'Ingénu, 1476-1508. Il regardait, dit Laguille, les foudres de l'Eglise comme des éclairs qui passent et qui n'assomment pas.

rejettast : et que plusieurs docteurs eussent escrit et aussi faict croire le contraire par l'autorité de quelques miracles forgez par eux. Et qu'il faloit aviser aux moyens qu'on pourroit avoir d'en forger aussi bien que ceux-là avoyent faict. La conclusion estant faicte en ce chapitre conventuel de procéder par faux miracles, il fut résolu que ceste entreprise seroit exécutée par quatre Jacopins de Berne (1) (dont les noms et surnoms seront déclarez ci-après). Pour donc en venir à bout, ayans communiqué avec le diable (auquel l'un d'eux, qui estoit nécromancien, adressa les autres) et ayans eu promesse de luy qu'il leur aideroit, regardèrent depuis songneusement si quelque moyen se présenteroit point à eux. Or avint-il au bout de quelque temps qu'un compagnon cousturier nommé Jan Jetzer, natif de Zurzac, fut receu de leur ordre. Et bientost après qu'on luy eut baillé l'habit, l'un des quatre l'alla trouver de nuit en la cahuette (2) qu'on luy avoit baillée, et se mit à contrefaire l'esprit, s'estant envelopé d'un linceul, et menant un fort grand bruict tant par pierres qu'il jettoit, qu'autrement. Dequoy ce povre novice s'estant plaint aux quatre principaux (qui estoyent ceux mesmes dont venoit cette tromperie, et mesmes l'un desquels estoit le contrefaiseur d'esprit), il fut consolé par eux et exhorté à prendre patience. Une nuit entr'autres cest esprit contrefaict parle à ce povre novice, et luy encharge de faire certaine péni-

(1) Voy. t. I, p. 270.

(2) *Cahuette* est-il le féminin de *cahuet* ou une variante de *cahute*? *Cahuet de caputions*, dit Rabelais, V, 27, et Lacurne l'explique par la partie du capuchon qui couvre la tête, ce qui n'est pas suffisant. Cahute ou cahutelle, casa, dit Nicot. « Cahuette, ce mot est bas et de raillerie. Cahute, ce mot est bas et de raillerie quand on goguenarde. » Richelet. En somme, cahute vient du néerlandais *kajuit*, qui contient les deux éléments germaniques *koje*, place à dormir, et *hütte*, hutte.

tence pour luy. Ce que le novice ayant communiqué aux quatre susdicts, il fut avisé de luy faire faire publiquement ceste pénitence, qui estoit pour la délivrance dudict esprit. Lors un d'entr'eux commença à prescher de cest esprit, et exposer au peuple pourquoy ceste pénitence se faisoit. Et ce n'estoit sans magnifier leur ordre (auquel cest esprit s'estoit adressé pour estre aidé par leurs mérites), et au contraire blasmer celuy des Cordeliers. Une fois entr'autres cest esprit exalta fort à ce novice l'ordre des Jacopins, tant pour les bons personnages qui en estoyent, que pour la bonne manière de vivre qu'on y observoit : ajoustant, qu'il n'ignoroit pas toutesfois que cest ordre estoit hay de plusieurs, à cause de leur docteur S. Thomas, lequel ils suivent en ce qu'ils disent la vierge Marie avoir esté conceue en péché originel : et toutesfois que plusieurs de ces malvueillans estoyent griefvement tourmentez par vengeance de Dieu. Et mesme que la ville de Berne périroit s'ils ne déchassoyent les Cordeliers, qui soustenoyent que la vierge Marie avoit esté conceue sans péché. Et que notamment le docteur Alexandre d'Ales et Jan l'Escot docteur subtil, tous deux Cordeliers, souffroyent grand' peine en purgatoire pour avoir soustenu ceste opinion. En la fin contrefit la vierge Marie, qui elle mesme l'asseura de sa conception impure et souillée, et de plusieurs autres points qu'on vouloit savoir d'elle : aussi luy imprima en la main dextre une cicatrice de la passion de son fils Jésus Christ. Ce qu'elle fit en perçant la main d'un clou bien aigu. Puis pour addoucir la douleur de sa playe, luy donna du cherpis (1) faict des bandelettes de son enfant desquels

(1) Nous disons *charpie*, t. de l'ancien verbe *charpir* (effiler), du l. *carpere*. « Le nouveau traducteur de *Don Quichotte* (Filleau de Saint-Martin) a écrit *charpi* pour *charpie*, mais en cela il n'est point à imiter. » Richelet.

elle l'envelopoit en Égypte. Or non contens de ceci les quatre susdicts luy baillèrent à boire d'un'eau faicte par sorcelerie, par laquelle ils luy firent perdre le sens et l'entendement, et puis d'un'eau forte luy imprimèrent encore quatre playes. Luy estant revenu à soy par le moyen d'un'autre eau qu'ils luy avoyent baillée, s'estonnoit fort de ces autres playes : mais ils luy firent croire que cela venoit de Dieu. Après ils le mirent en un petit poile à part tout tapissé de pourtraits où la passion de Jésus Christ estoit figurée, par laquelle il devoit apprendre les contenances de Jésus Christ. Et faisoyent tout ceci à cause du commun peuple, qui avoit jà ouy le bruit de tous ces beaux miracles : en la présence duquel ils faisoyent jouer la passion à ce povre novice, après qu'ils luy eurent faict faire son apprentissage. Aussi luy bailloyent un breuvage qui le faisoit escumer : et luy faisoyent croire que par grande dévotion il luitoit contre la mort, ainsi que Jésus Christ. Et pour conclusion, ils firent tant de tels tours à ce povre moine qu'une fois il s'apperceut de quelque tromperie : et toutesfois encore firent-ils si bien qu'il se persuada que toutes les apparitions n'avoyent esté fauses : tellement qu'encore depuis ils se servirent de luy à contrefaire quelque miracle. Mais en la fin toute leur meschanceté de laquelle on avoit jà grand souspeçon, ayant esté descouverte par ce povre moine (lequel Dieu avoit miraculeusement sauvé de leurs mains, eux ayans essayé plusieurs moyens pour le faire mourir), leur procès fut tellement faict que les quatre beaux pères estans remis au bras séculier par les ecclésiastiques (qui s'estoyent efforcez de les sauver), ils furent brulez en un pré de ladicte ville de Berne, vis à vis le convent des Cordeliers. Leurs noms estoyent, Jan Vetter prieur, Estiene Boltzhorst prescheur, François Ulchi souprieur (qui contrefaisoit l'esprit,

estant nécromancien), Henri Steniecker receveur. J'ay laissé plusieurs meschancetez notables que le lecteur pourra lire en l'histoire qui en a esté escrite au long. Et maintenant je le prieray de considérer comment ces malheureux estoyent enragez après ceste question quand ils cerchoyent tels moyens pour la confermer. Ce qui ne leur procédoit point de quelque zèle, mais d'ambition laquelle les faisoit crever de despit de ce que l'opinion des Cordeliers leurs adversaires avoit la vogue.

Oyons maintenant le prescheur Barelete (1), comment de sa part aussi il renvoye loin les Cordeliers avec leur opinion, les appelant *æmulos* de son ordre. Car ayant dict qu'il y quarante-neuf docteurs de son opinion (dont il nomme une grande part) vient à dire, *Quid vobis videtur, cives mei, super hoc? Quare omnes religiones non pugnant pro doctoribus suis? Ecce quot doctores, quot sapientes hoc affirmant. Sed dicunt æmuli nostri quod fuit privilegiata, quia a peccato præservata. Ostendant illud privilegium, et eis fidem dabimus.* Et entr'autres passages allègue un d'Alexandre d'Ales où il met son opinion contraire à celle pour laquelle l'esprit susdict apposté par les Jacopins de Berne donnoit à entendre qu'il estoit tourmenté en purgatoire : *Si beata virgo Maria non fuisset concepta in peccato originali, non fuisset obligata peccato, nec pœnæ, nec habuisset reatum peccati. Sed qui non habet reatum peccati, non indiget redemptione (quia redemptio est solum propter obligationem peccati, vel pœnæ, et propter reatum peccati). Ergo beata virgo non indiguisset redemptione : quod non est secundum catholicam fidem ponendum.* Or si ainsi estoit, ledict esprit aposté par les Jacopins de Berne avoit grand tort de faire ainsi

(1) *In festo Conceptionis*, feuill. 223, col. 3.

tourmenter ce povre homme en purgatoire, puisqu'en ce passage il accordoit tout ce qu'ils demandoyent. Mais je laisse le débat à Barelete, qui avoit aussi dict au commancement, *Non solum antiqui doctores, sed etiam posteriores, tenuerunt et in scripturis reliquerunt quod virgo beata et omnes homines (præter Christum) in sui conceptione peccatum contraxerunt. Quod patet triplici testimonio impræsentiarum, primo ecclesiæ doctorum, secundo canonistarum, tertio religionum.*

Au contraire Ollivier Maillard en un sien presche (1) introduit par forme de dialogue deux dames qui disent leur opinion de cest article, Menterie et Vérité. Et premièrement Menterie tient ce language : Je di que la vierge Marie a esté conceue en péché originel, et qu'en ce temps-là ell'estoit fille du diable, et maudite de Dieu, au regard du péché originel : et que si elle n'eust esté rachetée par la passion de Jésus Christ, ell'eust esté damnée. Et qu'ainsi soit, j'ay plusieurs autoritez et raisons. Premièrement, David dict, J'ay esté enfanté en iniquité, et ma mère m'a conceu en péché. Et après que Menterie a allégué quelque nombre d'autres raisons, Vérité vient à parler ainsi : Beau père, mes oreilles ne peuvent porter que la vierge, qui a rompu la teste au diable, qui a esté dès le commancement esleue mère du Dieu et homme, ait esté un seul moment de temps sous l'ire de Dieu. En la fin après que Vérité a dict qu'il est bien vray que la vierge Marie estoit en danger de tomber au péché originel, mais qu'ell'a esté privilégiée, il luy demande, Mais que respondez-vous, madame, à ce que disent tant de docteurs, sainct Bernard (2), Thomas d'Aquin, Bonaventure, Guido, et autres ? A cela elle fait

(1) *De conceptione*, sermo XVIII, feuill. 53, col. 1.

(2) La lettre que S. Bernard adressa, en 1140, aux chanoines de Lyon (*Epist.* 174, éd. Mabillon), et dans laquelle il leur reproche

ceste réponse, pour couper broche (1) à toutes les disputes qui s'en pourroyent encore faire : Je di que devant que l'église en eut déterminé il estoit licite d'opiner d'une sorte ou autre : maintenant pourceque le concile de Basle a esté d'autre avis, il est dangereux de tenir l'autre opinion : voire je croy que cela soit hérétique. Et mesme les mots pris pour nostre thème s'accordent à cela, *Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te, Cantic. cap. 4.* C'est à dire, Ma bien-aimée, tu es toute belle, et en toy n'y a point de macule.

Mais l'auteur des sermons intitulés *Dormi secure* amène d'autres preuves que tous les autres : car il allègue trois miracles faicts tout à propos ; ayant premièrement (comme j'ay dict ci-devant) pris la diabolique hardiesse de falsifier le passage de David, en retrenchant ce qui ne faisoit pour luy, et au lieu de *Et in peccato concepit me mater mea*, alléguant seulement *Concepit me mater mea,* et puis prenant ces mots pour le thème du presche qu'il fait de la conception de la vierge Marie, et les appliquant à elle. Or promet-il de monstrer qu'ell'a esté conceue sans péché originel, par trois sortes de raisons : Premièrement pource que Dieu l'a préservée (car il prend pour tout prouvé ce qui ha le plus grand besoin d'estre prouvé). Secondement, pourceque cela a esté préfiguré par la saincte escriture, et approuvé par les sentences des saincts docteurs. Tiercement, pourceque cela a esté confermé par exem-

d'innover en célébrant une fête que rien n'autorise, est la pièce la plus considérable de cette longue controverse. Voy. Ed. Laboulaye, *La Liberté religieuse,* 1858, p. 150.

(1) « Combien que la broche en fust rompue, *quanquam abscissa res erat, ex Livio.* » Nicot... « Couper, rompre broche à quelqu'un, *agendi nobiscum ansam alicui præscindere.* » Monet. « Couper broche à quelque chose, ces mots se disent figurément et dans le stile bas. » Richelet.

ples. Qui sont donc ces exemples ? Des miracles apostez(1). Desquels je pense estre ceux-mesmes que nous avons tantost ouys estre reprochez aux Cordeliers par les Jacopins. Le premier est (duquel j'ay faict mention desjà parcidevant) que ayant publié par tout qu'il prouveroit la vierge Marie avoir été conceue en péché originel, toutes les trois fois fut surpris de maladie, et ainsi fut empesché de ce faire. Toutesfois encore depuis se délibéra de déterminer touchant cest article, et arresta du jour : mais la nuict précédente il tomba en une très-griefve maladie, de laquelle pressé il invoqua la vierge Marie à son aide. Laquelle l'estant venu trouver incontinent, luy dict qu'il enduroit ceste maladie pourcequ'il s'efforçoit de prouver qu'ell'estoit conceue en péché originel. Toutesfois après luy avoir dict cela, elle prit le couteau de la chambrière qui la suivoit, et d'iceluy coupa au costé dudict maistre Alexandre une pièce de chair pourrie : puis avec un aiguille et du fil de soye (car il y a *serico filo*) raccoustra et consolida la place, puis elle s'en alla. Et après son départ luy se porta très-bien, et déclara ceci à un escholier qui dormoit en la mesme chambre : et alors renonça totalement à ceste opinion qu'il avoit eue touchant la conception de la vierge Marie : et non content de cela, composa un gros livre pour l'approbation de l'opinion contraire. Le second conte est, qu'un bon frère mineur allant chasque nuict faire ses oraisons au chœur du temple, oyoit ordinairement sur l'autel de la vierge Marie un certain son comme d'une mousche : et s'esbahissant que cela pouvoit estre, une fois entre les autres dict à cela qui faisoit un tel son, « Je t'adjure par nostre sei-

(1) Rob. Estienne et Nicot écrivent *apposté*. Le XVIe siècle l'appliquait aux choses : « quelques propos apostez, » Des Périers, nouv. LXXXI ; *miracula fantastice facta*, dit Barelete.

» gneur Jésus Christ que tu me dies quelle chose tu » es. » Alors il y ouyt une voix qui luy disoit, — « Je suis » Bonaventure. » Luy respondit, — « O excellent maistre, » comment vont vos affaires ? et d'où vient que vous » faites un tel son ? » A quoy il fit reponse, — « Mon cas » se portera bien : car je suis du nombre de ceux qui se- » ront sauvez ; mais pourceque j'ay tenu ceste conclu- » sion que la vierge Marie avoit esté conceue en péché » originel, j'endure ici mon purgatoire et ma pénitence » sur l'autel d'icelle. Mais quand j'auray esté purgé, je » voleray au ciel. » *Unde* (dit-il) *Bonaventura potest de ista conclusione dicere illud Psalmi*, *Propter te mortificamur tota die*. Le troisième conte est touchant S. Bernard ; c'est qu'après sa mort il apparut à quelcun avec une tache : et luy dict qu'il avoit ceste tache pourcequ'il avoit soustenu que la vierge Marie avoit esté conceue en péché originel.

Voilà comment la vierge Marie (selon ces contes) se vengeoit de ceux qui avoyent tenu l'opinion d'elle qui ne luy plaisoit. Mais escoutons aussi comment elle monstra bien que ceux qui célébroyent la feste de sa conception luy faisoyent grand plaisir. Un certain abbé nommé Helsin estant sur le point d'estre noyé vit un certain personnage habillé à la pontificale (qui estoit un ange, selon Barelete) (1), lequel luy ayant demandé s'il avoit envie de s'en retourner sain et sauf en son pays, et luy ayant esté respondu par cest abbé pleurant, qu'il désiroit cela de tout son cueur, il luy dict : « Sçaches que j'ay esté adressé à toy par nostre Dame » mère de Dieu, laquelle tu as invoquée de si grand » courage : et que tu eschapperas avec toute la com- » pagnie, si tu me veux promettre que tu célébreras » tous les ans solennellement la feste de la conception

(1) Feuill. 224, col. 3.

» de la vierge Marie, et prescheras qu'on la doit célé-
» brer. » Ce qu'il promit de faire très-volontiers (s'estant faict dire le jour et l'office duquel il faloit user), et ainsi il eschapa avec tous ceux de sa compagnie (1). Lequel conte est aussi récité par Barelete, ajoustant (comme j'ay dict) que celuy qui apparut audict abbé, estoit un ange. Et mesme récite cest argument qu'on fondoit expresseement sur cela : Ce qui est révélé par un ange, doit estre tenu fermement : or a-il esté révélé par un ange que la vierge Marie estoit conceue sans péché (comm'il appert par le conte de l'abbé Helsin, qui, etc.) : ergo il faut tenir fermement que la vierge Marie a esté conceue sans péché. Mais il en met encore trois (entre plusieurs autres) qui sont de si bonne grace que je ferois conscience de les omettre. Le premier argument pour prouver que la vierge Marie estoit conceue sans péché originel, est tel : Ce qui est confermé par plus de voix doit estre suivi : la pluralité de voix est pour ceux qui disent la vierge Marie avoir esté conceue sans péché originel : leur opinion donc doit estre suivie. Le second : On ne célèbre point de feste sinon de chose saincte : or on célèbre la feste de la conception : ergo ceste conception a esté saincte, et par conséquent a esté sans le péché originel. Le troisième : Les indulgences ne se donnent point sinon pour une chose saincte : or le pape Sixte IIII (2) a donné à toutes personnes qui célébroyent la feste de la

(1) Voy. *Anecdotes historiques tirées du recueil inédit d'Étienne de Bourbon*, p. 94. Cf., *Hist. littér.*, XIII, 528, et le poème de l'*Établissement de la fête de la Conception*, éd. Mancel, Caen, 1842, in-8°.

(2) François de la Rovère institua la fête de l'Immaculée-Conception en 1476, mais en 1483 il défendit aux Franciscains et aux Dominicains de s'outrager réciproquement à ce sujet, attendu que la question n'était point décidée. Voici ce que Cave dit de Sixte IV : « *Moribus fœdissimis infamis et libidinibus tam impuris mancipa-*

conception, indulgences pour toute l'octave d'icelle : ergo ceste conception a esté saincte, etc.

J'ajousteray encores un conte qui fera qu'on n'aura occasion de s'esbahir des précédens : et c'est à propos du soin que la vierge Marie avoit de ceux qui pareillement estoyent songneux de son honneur. Environ l'an 1470, sous le pape Sixte IIII, un nommé Alain de la roche (1), Jacopin, forgea du psautier de la vierge Marie ce qui a esté nommé *Rosarium :* et le prescha au lieu de l'évangile, et finalement en institua une confrairie. Laquelle fut approuvée par les bulles dudict pape, usant de grande largesse d'indulgences. Et outre ce, Jaques Sprenger, provincial d'Alemaigne, forgea plusieurs miracles pour l'autorizer. Et qui est bien d'avantage, on n'eut point honte de publier un livre traitant de ceste confrairie, au commencement duquel il estoit récité qu'un jour la vierge Marie estoit entrée en la chambrette dudict Alain, et luy avoit faict un aneau de ses cheveux, avec lequel elle l'avoit espousé. Item qu'elle l'avoit baisé, et luy avoit présenté ses tetins pour les manier et les tetter. En somme, qu'ell'estoit aussi familière avec luy qu'une femme ha coustume d'estre avec son mari.

Je pense, lecteur, vous avoir suffisamment donné à congnoistre quelles estoyent les questions de ces illu-

tus, ut eas prodere scriptores pudeat. Certe primus omnium publicis lupanaribus Romæ aditum et licentiam fecit et ex annuo scortorum vectigali apostolicum ærarium ditavit. » Cf., ch. XXXIX.

(1) Alain de la Roche, né vers 1428 en Bretagne, mort à Zwolle en 1475. Entraîné par un zèle exagéré, il travailla sans relâche à établir la dévotion du Rosaire et n'employa pas toujours à cet effet des moyens convenables. Sixte IV approuva la confrérie de ce nom et lui accorda une indulgence de 11000 ans. « Il est nécessaire d'avertir, » dit Moréri, « que, dans toutes les narrations d'Alain, il n'y a rien qui mérite la moindre créance. »

minez docteurs, et leur façon de disputer, et comment les uns par despit des autres faisoyent des miracles servans à confermer leurs opinions : au-moins comment cela a esté pratiqué en ceste dernière question, après avoir esté si asprement, voire felonnement (comme j'ay dict) débatue : où nous voyons qu'à la fin la vérité par le mensonge a esté surmontée. Or sçay-je bien qu'il y a une infinité d'autres questions outre celles qui ont esté débatues par les docteurs : mais je pense en avoir assez allégué pour prouver la folie qui a régné au temps de nos prédécesseurs, et règne encore au nostre en quelques endroits où on ne s'amuse seulement aux questions susdictes, mais à quelques autres telles que ceste-ci, A-sçavoir-mon quelle est la plus grand feste, ou la feste Dieu, ou la feste de la Toussaincts : les uns alléguans que Dieu est plus grand que les saincts, les autres, que Dieu ne peut estre sans saincts, non plus qu'un roy sans sa cour.

En ce chapitre, parlant de ceux qui ajoustoyent aux évangélistes les noms qu'eux avoyent voulu taire, j'ay oublié ceux qui ont presché et preschent que le petit enfant que nostre Seigneur mit au milieu de ses disciples alors qu'ils disputèrent qui estoit le plus grand d'entr'eux, estoit Ignace, appelé depuis S. Ignace, et tenu pour disciple de S. Jan. Aussi ay-j'oublié ceux qui ont presché que le pèlerin compagnon de Cleophas mentionné par S. Luc, c'estoit luy-mesme. Pareillement ceux qui ont dict en leurs presches que Nathanael estoit celuy qui depuis a esté dict S. Ursin (1). Quant au disciple duquel le nom est teu au chapitre 18 de

(1) « Les Grecs ont dit que Nathanaël n'était autre que S. Barthélemy ou S. Simon, ou quelque autre du nombre des douze. Quelques Latins se sont aussi déclarez pour la première opinion, et ont cru que Barthélemy, qui veut dire fils de Tolomaï ou de Ptolémée, n'était qu'un surnom de Nathanaël. Leurs raisons sont spécieuses sans

S. Jan, on ne s'est pas contenté de sçavoir qu'il estoit, mais on a voulu sçavoir d'où venoit ceste congnoissance entre luy et le souverain sacrificateur, qui est là mentionnée : on a donc si bien cerché qu'on a trouvé (comme mesme tesmoigne ce diable de menteur Nicéphore) que c'estoit Jan qui estoit congnu du souverain sacrificateur par luy avoir vendu sa maison paternelle.

doute, mais nous en voudrions de convainquantes contre l'autorité de S. Augustin et de S. Grégoire le Grand, ou plutôt contre le silence de l'Écriture. » Baillet.

CHAPITRE XXXVI

Des inventions des susdicts prescheurs pour faire rire ou pleurer leurs auditeurs, ou acquérir réputation de saincteté, ou faire venir l'eau au moulin : et de leurs propos ridicules.

Combienque les susdicts prescheurs ayent eu ceste opinion, voire ayent presché comme une chose très-certaine, que Jésus Christ n'avoit jamais ri, si est-ce qu'ils ne l'ont pas voulu ensuivre en cela : mais au contraire, aucuns ont pris si grand plaisir à rire, que mesmement en preschant la passion ils ont meslé des risées, et diverses façons de sornettes et gosseries. Voire ne se sont contentez aucuns de dire des propos pour faire rire, mais aussi ont faict des actes tendans à ceste fin. Du nombre desquels fut un Cordelier, qui ayant gagé de faire en un mesme temps rire une moitié du peuple et pleurer l'autre, et ce le jour du grand vendredi (autrement dict le vendredi sainct), usa de ceste invention. Il prit un habillement qui estoit fort court par derrière, et ne vestit point de haut de chausses : puis estant en une chaire posée au milieu du peuple, et qui n'estoit point close par derrière, quand il vint à faire ses grandes exclamations contre les meschans Juifs, et à déclarer les grands tourmens

qu'avoit endurez nostre seigneur Jésus Christ, il baissa tellement la teste et les espaules en croisant les bras, qu'il descouvrit toutes ses postérieures : lesquelles voyans ceux qui estoyent derrière ceste chaire, ne se purent tenir de rire, au lieu que ceux qui estoyent devant estoyent esmeus à plourer, tant par les propos qu'il leur tenoit, que par les simagrées qu'il faisoit. Voilà comment il gangna la gageure, ayant faict pleurer une partie du peuple et rire l'autre en un mesme temps, voire en un mesme instant.

Un autre cordelier nommé par Érasme Robertus Liciensis (1), s'estant vanté en un banquet qu'il pouroit faire venir les larmes aux yeux à ses auditeurs toutes et quantesfois que bon luy sembloit, fut mocqué par un de la compagnie, disant qu'il n'estoit pas assez habile homme pour faire pleurer quelques personnes d'esprit, mais seulement pourroit faire pleurer quelques femmes des plus idiotes, ou les petis enfans. Alors ce moine, bien fasché de ceste mocquerie, luy dict : — « Vous donc, monsieur, qui faites tant du grave, » trouvez-vous demain en mon sermon en la place » que je vous assigneray vis à vis de moy : à la charge » que si je ne vous fay sortir des larmes des yeux, je » donneray un bon banquet à la compagnie : si je » vous en fay sortir, vous le donnerez. » Cela estant accordé, et cestuy-ci s'estant le lendemain assis où il avoit esté dict, le cordelier vint prescher : lequel ayant bonne mémoire de sa gageure, se mit en propos de la bonté et douceur de Dieu envers les hommes et de sa largesse, et puis vint monstrer comment les hommes estoyent ingrats et mescongnoissans de tant de biens

(1) Robert Caraccioli, né à Lecce en 1425, mort en 1475. Voyez Érasme, *Ecclesiastæ sive de ratione concionandi libri quatuor*, Basil., 1535, l. III, Cf. *Menagiana*, t. I, p. 171.

qu'ils recevoyent de luy journellement : aussi comment ils estoyent si endurcis en leurs mauvaises façons de faire que par remonstrance aucune on ne les pouvoit attirer à faire pénitence et à s'aimer mutuellement. Et après avoir poursuivi ce propos un peu plus avant, en la fin vint introduire Dieu parlant ainsi, O cueur plus dur que fer, ô cueur plus dur que diamant. Le fer se fond par le feu, le diamant est surmonté par le sang de bouc : et moy quoy que je face, je ne te puis tant amollir que tu jettes une seule larme. Et ne se contenta de dire une fois ce propos, mais le réitéra tant de fois, criant tousjours de plus fort en plus fort, qu'en la fin celuy contre lequel il avoit gagé, ne se put garder de pleurer non plus que les autres qui estoyent autour de luy. Ce que voyant le cordelier, tendit la main vers luy, disant, « J'ay gangné. » Lequel mot les autres pensoyent estre dict en parlant encores en la personne de Dieu : comme voulant dire qu'il avoit esté le plus fort, ayant obtenu des hommes ce qu'il demandoit, quant à s'amollir le cueur (1).

Ce mesme Robert avoit un'amoureuse (par dispense de son sainct François) qui luy dict une fois que hormis l'habit, il luy plaisoit bien quant à tout le reste. — « Quel habit » (dit-il) « me faudroit-il prendre » pour vous plaire en tout et par tout? — L'habit de » gendarme, » dit-elle. — « Ne faillez donc » (respondit-il) « de vous trouver demain à mon sermon. » Le lendemain il entra en la chaire portant l'espée, et quant au reste pareillement habillé en soldat, sous sa robbe. Puis en preschant se mit à exhorter les princes

(1) Érasme ajoute : « *In convivio vero epinicio quum Robertus jactaret suam victoriam, non inscite tergiversatus est vicarius : Non tua, inquit, facundia mihi excussit lacrymas, sed mea misericordia reputanti quam indignum esset quod tam felix natura mundo serviret potius quam Christo.* »

de faire la guerre aux Sarrazins et aux Turcs, et à tous autres ennemis de la religion Chrestienne : et en fin vint à dire que c'estoit grand pitié que personne ne se présentoit pour estre chef d'une si louable entreprise. « Que s'il ne tient qu'à cela » (dit-il), « me voilà » tout prest à despouiller ceste robe de S. François » pour vous servir ou de simple soldat, ou de capi- » taine. » Et en disant ceci despouilla ceste robbe, et demeura preschant demie heure en habit de capitaine. Ayant donc esté mandé par quelques Cardinaux qui estoyent de ses amis, et interrogué pourquoy il avoit usé de ceste nouvelle façon de faire, il leur confessa que ç'avoit esté pour complaire à une sienne amoureuse, suivant ce qui a esté tantost dict.

Ce mesme Robert ayant à prescher en la présence du pape et de ses cardinaux, quand il eut bien considéré toutes leurs pompes, et nommeement comme on adoroit le pape, ne dict autre chose estant entré en chaire, sinon, « Fy sainct Pierre, Fy sainct Paul. » Et après avoir plusieurs fois réitéré ces mots, en crachant puis d'un costé puis d'autre (comme font ceux à qui quelque chose fait mal au cueur), il sortit vistement de la chaire, laissant tous ses auditeurs fort estonnez : dont les uns pensoyent qu'il avoit le cerveau troublé, les autres souspeçonnoyent qu'il adhéroit à quelque secte contraire à la religion Chrestienne. Or comme on estoit sur le point de le faire mettre en prison, un cardinal qui congnoissoit de plus près que les autres son humeur, et luy portoit quelque amitié, fit tant qu'il fut mandé par le pape, pour luy rendre raison de ce propos, en présence aussi de quelques cardinaux. Estant donc interrogué à quoy il avoit pensé en blasphémant si horriblement, il respondit qu'il avoit bien délibéré de traiter un' autre matière, laquelle il leur exposa sommairement. « Mais considérant » (dit-il) « que vous

» aviez si bien tous vos plaisirs en ce monde, et qu'il n'y » avoit pompes ni magnificences pareilles aux vostres, » et d'autre part considérant en quelle povreté, en » quelle peine et misère les apostres ont vescu, j'ay » pensé en moy-mesme ou que les apostres estoyent » grans fols d'avoir pris un si fascheux et si pénible » chemin pour aller au ciel, ou que vous estiez au » droit chemin pour aller en enfer. Mais de vous au- » tres qui tenez les clefs du royaume des cieux, je n'ay » peu avoir mauvaise opinion : quant aux apostres, je » ne m'ay pu garder de les desdaigner comme les plus » sottes gens du monde, de ce que pouvans aller au » ciel en vivant de la mesme façon que vous vivez, ils » ont mieux aimé mener une vie si austère et se donner » tant de peine. »

Je parleray maintenant des inventions de quelques autres, descrites par celuy mesme duquel je tien les contes précédens, à-sçavoir Érasme. Un certain prescheur ayant longtemps crié contre ceux qui s'addonnoyent à servir Satan, leur présenta incontinent un homme masqué, ayant les yeux flamboyans, un gros bec crochu, des dens de sanglier, les ongles aussi crochus, tenant un havet (1) faict d'un'estrange façon, et jettant une voix fort espouvantable. Et pendant que chacun regardoit cest homme, « Voilà » (dit-il) « quel » est le maistre à qui vous vous estes rendus serfs » après avoir quitté Jésus Christ. » Lequel conte récité par Érasme (comme j'ay dict) j'accompagneray d'un qui vient très-bien à ce propos, et m'a esté donné en

(1) « Havet, *hamus*, *uncus* ». Nicot. Joachim Périon le dérive de ἁρπάζειν, Ménage de *hamus*, Le Duchat de *haper*, Diez et Grandgagnage de l'all. *Haft*; enfin M. P. Lacroix, dans son *Villon*, dit : « Il nous paraît venir du verbe latin *habere*, avoir : on a dit havet, de *habet*, parce que l'instrument *a* ce qu'il accroche. » Aujourd'hui il est plus connu comme nom propre que comme nom commun.

payement ou plustost en eschange de cestuy-là par une damoiselle de Lorraine, se sentant bien assez privée de moy. C'est qu'un qui preschoit en un village dudict pays de Lorraine, après avoir remonstré à ses auditeurs qu'ils iroyent en enfer s'ils ne s'amendoyent : « Et » quel pensez-vous » (dict-il) « que soit enfer? Voyez-» vous ce trou-là? il est bien puant, mais le trou » d'enfer est encore plus puant. » Mais il faut noter que ce trou qu'il monstroit, estoit le derrière du sonneur de cloches du village, qui s'estoit accordé avec luy de jouer ceste farce.

Je retourne à Érasme, qui raconte avoir veu quelques moines, qui passans parmi le peuple pour aller à leur chaire, couvroyent leur face de leur capuchon : et quand ils s'agenouilloyent pour prier la thrésorière de grace, en disant leur *Ave Maria,* ils heurtoyent si fort leurs genoux contre le bois de leur chaire que chacun pouvoit ouyr le bruit. Il dit aussi avoir ouy parler d'un prescheur Italien, qui passant pour aller monter en chaire se couvroit toute la teste d'un manteau. Il ne preschoit jamais ès temples, mais seulement à descouvert. Aussi ne vouloit qu'on le vinst trouver pour communiquer avec luy, mesmes dénioit cela aux princes. Il couchoit sur la dure, se contentant de pain et d'eau : et aussi avoit le visage si pasle et si exténué qu'on pensoit voir le visage d'un mort. Il parloit par truchement, et usoit de gestes et de cris estranges par lesquels il espouvantoit le peuple. Aucunesfois se serrant le col d'une corde, contrefaisoit des yeux ceux qu'on estrangle et puis se ravisant descouvroit sa poictrine, et frappant du poin (1) dessus crioit en son Italien, *Misericordia, misericordia.* Il avoit coustume de crier

(1) Ceci est l'orthographe la plus ancienne; voy. les *Lois de Guillaume le Conquérant* (XIe siècle). Inutile de dire, comme M. Bra-

fort contre les dez et les cartes, et contre les tabourins. Il en vouloit aussi à ceux qui portoyent des plumes : tellement qu'une fois il osta la plume du bonnet d'un gentilhomme qui estoit auprès de sa chaire, et la mit en plusieurs pièces, lesquelles il jetta çà et là parmi le peuple, faisant des exclamations horribles. Il raconte encore d'un autre, qui après avoir bien crié contre les meschancetez des hommes par lesquelles ils crucifioyent de rechef Jésus Christ, présentoit un'image du crucefix, à laquelle estoyent attachées des vessies pleines de sang, qui sortoit sitost qu'il les touchoit, et puis il l'espandoit sur le peuple.

Oyons maintenant autres faicts et dicts de ces gens de bien, dont je suis tesmoin des uns, les autres je les ay ouy raconter, ou les ay leus, aucuns ès nouvelles de la roine de Navarre, aucuns ailleurs. J'ay ouy parler d'un qui preschant à Orléans se mit à gosser, et vint à dire entr'autres choses qu'il leur monstreroit un cocu, et pour ce faire fit semblant de luy jetter une pierre. Or ayant chacun baissé la teste de peur d'estre frapé, « Oho » (dit-il), « je pensois qu'il n'y en eust qu'un, » mais je voy bien que tous le sont » (1).

chet, que le *g* dur vient d'un *g* dur originaire : il faut reconnaître le *g* de *pugnus* dans l'*i* de *poin*; comp. *juin*, *junius*, d'autant mieux qu'on trouve dans la *Vie de Thomas Martyr* (XIIe siècle) : *puing* et *puins*.

(1) « C'est une observation de M. de Valois, p. 119 du *Valesiana*, que, du temps de Marot comme aujourd'hui, *les Orléanoises étoient toutes laides*. Mais à Orléans il y a une grande Université, c'est beaucoup dire et, dans Rabelais, III, 34, Carpalim se vante qu'en sa jeunesse, étudiant en droit à Orléans, pour réussir auprès des femmes mariées, son grand secret était de leur représenter fortement la jalousie de leurs maris. C'est cette même jalousie qui, faisant croire à ces maris qu'ils étoient cocus, porte ici le prêcheur à témoigner qu'il veut bien le croire aussi. C'est sans doute en partie par rapport au décri où étoient tombées les Orléanoises, par les visites d'une jeunesse libertine, que le *Journal de Paris*, imprimé en 1729, remarque, p. 25, sous l'année 1414, qu'en ce temps-là *toutes femmes estoient vitupérées d'estre menées à Orléans*. Mais une autre raison

Un autre au pays de Beauvois, qui preschoit en un préau, après avoir crié contre les Luthériens, vint à dire à ses auditeurs qu'il craignoit bien qu'il n'y en eust d'entr'eux qui fussent infectez de leur meschante doctrine : et qu'il prioit ceux et celles de la compagnie qui ne s'en sentoyent point entachez, mais estoyent bons catholiques, de prendre une goulée d'herbe à belles dens, en l'honneur de nostre mère saincte église. Ce que les voyant faire, il se prit à dire en riant : « Depuis l'heure que Dieu me fit naître, je ne vi tant » de bestes paistre. »

Aussi quand ils s'eschauffoyent ou faisoyent semblant de s'eschauffer contre leurs auditeurs, ils avoyent coustume de n'espargner point le diable en leurs propos. Tesmoin messire Jan Fouet, vicaire de Villers en Tartenois (1), qui disoit, « Puisque vous ne tenez conte

de ce décri, selon moi, c'est que Louis, duc d'Orléans, qu'en 1407 Jean, duc de Bourgogne, avoit fait assassiner en partie par jalousie comme l'insinue sous cette année-là Jean de Serres, étoit un prince luxurieux qui, non content de débaucher, dans Paris, tout autant de belles femmes qu'il pouvoit, emploioit encore des gens à lui en gagner d'autres qu'ils faisoient conduire à Orléans où ce Prince les tenoit dans une espèce de sérail. » Le Duchat. Nous ajouterons à la dissertation de notre prédécesseur deux passages de Lemaire, *Antiquités d'Orléans*, l'un ainsi conçu : « Ce qui fait que les femmes et filles d'Orléans ont un parler doux, coulans les aspirations plus légèrement et entrelassans leurs voyelles aux consonnes, c'est qu'elles sont d'une *complection plus froide* que les hommes, joinct que notre air est tempéré... » I, 82. Voici l'autre passage : « Je me suis estonné de ce que Chassanée, 10 p. *Catal.*, discourant des mœurs, nclinations et exercices que prennent les Escholiers dans les Universités, attribuant l'Estude à ceux de Tholose, la Crotte à ceux de Paris, la Braverie à ceux d'Angers, il confère la Danse à ceux d'Orléans... J'estime qu'il s'est mespris : qu'au lieu de dire des Escholiers de Poitiers qu'il appelle joueurs de Paume, il devoit dire les Danseurs de Poitiers... et pour les Escholiers d'Orléans il les devoit qualifier joueurs de Paume, car il est vray de dire qu'en ce temps qu'escrivit le dit Chassanée, les Orléanois estoient grands joueurs de Paume... » II, 83.

(1) Villers-Agron ou Villers-sur-Fère : il y a 113 communes de ce nom en France.

» de vous amender, le diable vous emportera, et moy » après vous. » Tesmoin aussi un autre curé qui disoit, « Vous ne tenez aucun conte des remonstrances que » je vous fay, ains au contraire vous allez tous les » jours en empirant : et cependant j'ay la charge de » vos ames, que le grand diable y ait part. » Mais sur le propos des ames données en garde aux curez, je ferois grand tort au curé de Pierrebuffière (1), au haut Limosin, si je l'oubliois. Ce bon personnage, pour mieux exhorter ses parroiciens à bien vivre, leur dict entr'autres choses, « Quand le jour du jugement » sera venu, Dieu voudra que je luy rende conte » de vous autres, et m'appellera, Curé de Pierre- » buffière, qu'as-tu faict de tes brebis? Et moy mot. » Or dict-il ceci par trois fois, se cachant en la chaire chaque fois qu'il disoit Et moy mot. Mais puis il leva la teste, et vint à dire : « Je sçay bien que je » luy respondray, Bestes vous me les avez baillées, » bestes je vous les ren. » Vray est que ceci ne peut avoir telle grace ainsi traduit, qu'il a en sa propre langue, à-sçavoir estant couché en nayfs atticismes Limosins : et pourtant je me suis faict bailler par un du lieu l'original, qui est tel, « *Quan se vendro* » *lou jour deu jugamen, Diou me demandaro que you* » *ly rendo comte de vou autre : et me apelaro, Cha-* » *pelo de Peyrebufiero, en qual eytat son ta olia?* (2) *Et* » *you ny mot. Et eu mapelaro enquero, et diro, Cha-* » *pelo de Peyrebufiero, en quel eytat son ta olia? Et* » *you ny mot. Et enquero eu me diro, Chapelo de* » *Peyrebufiero, en qual etat son ta olia? Jusque à tre*

(1) Touchant ce curé, voy. Des Périers, nouv. XXXIII. M. L. Lacour, dans son édition, indique un faux chapitre de l'*Apologie pour Hérodote*. Pierrebuffière est un bourg à 21 kilomètres de Limoges.

(2) *Olia*. Oullio, s. m. brebis, du lat. *ovilia*, voy. Béronie, *Dict. du patois du Bas-Limousin*, Tulle (1820).

» *viage. Et you ly reypondray, Seigne, beytia* (1) *la* » *ma beylada, et beytia la te rendi.* » Et à propos de celuy qui monstroit le crucefix (comme raconte Érasme ci-dessus), j'ay ouy asseurer qu'à Blois il y eut un moine il y a environ vint ans, qui le jour de la Toussains preschant sur le tard et en un lieu assez obscur, avoit un novice derrière qui de fois à autres levoit en haut une teste de mort attachée au bout d'un baston, laquelle avoit une chandelle esclairante dedans. Ce qu'il faisoit à fin qu'on eust plus grand peur des morts : comme de faict cela donna telle frayeur à quelques femmes, qu'on dit qu'elles en avortèrent.

A propos aussi de ce Robertus Liciensis, qui estonna tant le pape et les cardinaux ses auditeurs par ces mots (lesquels il prononça incontinent qu'il fut monté en la chaire), Fy S. Pierre, Fy S. Paul, il me souvient d'un autre qui commença son presche par ces paroles : « Par » le sang, par la chair, par la mort de Jésus Christ » nous sommes rachetez. » Car cestuy-ci aussi rendit ses auditeurs fort estonnez, pourcequ'il fit quelque pause après avoir dict Par le sang, par la chair, par la mort. Ce que j'ay ouy réciter à un vieillard qui disoit l'avoir ouy. Aucuns toutesfois racontent qu'il dict, « Par le sang Dieu nous sommes sauvez, par la mort » Dieu nous sommes rachetez. » Or ceci me réduit en memoire la meschanceté de deux chanoines de Blois, dont l'un nomma Mort (2) le fils d'un appelé Jan Dieu, l'autre nomma Vertu la fille de cestuy-là-mesme : tellement qu'en ajoustant le surnom paternel, le fils avoit

(1) *Bèytiau*, bétail. *Bèilà*, bailler, voy. Azais, *Dict. des idiomes romans du Midi de la France*, Montpellier, 1877.

(2) Le 15 juillet 1532, furent exécutés à Rome deux Napolitains nommés l'un *Pater noster* et l'autre *Ave Maria*, pour avoir assassiné à divers temps cent seize hommes; voy. Ruscelli, *Épistres des princes, mises en françois par F. de Belle-Forest*, 1574, feuill. 174 b.

nom Mort-dieu, et la fille Vertu-dieu. Mais on dit que ces noms leur furent puis ostez en la confirmation qu'ils appellent.

Lesquelles façons de juremens me garderont d'oublier un certain curé de Paris (1), les presches duquel servoyent de farces à plusieurs. Ce gentil personnage ne fit conscience une fois en preschant de jurer par Dieu, en despit des Luthériens : car voulant prouver qu'ils estoyent pires que le diable, « Le diable » (dict-il) « s'enfuiroit si tost que je luy ferois le signe de la croix : » mais si je faisois le signe de la croix à un Luthérien, » par Dieu il me sauteroit au col et m'estrangleroit. » Et puisque je suis sur le propos de ce curé, je suis délibéré de poursuivre tout d'un train le reste de sa légende, au moins le reste que j'en sçay. Car c'est un homme à qui (par le tesmoignage de luy-mesme) Dieu a faict beaucoup de graces. Je di par le tesmoignage de luy-mesme, pourcequ'en un certain presche ou prosne, il dict : « Je » ne sçay que veut dire que tant d'autres curez de ceste » ville ne preschent aussi bien que moy. Ils disent qu'ils » ne sont pas assez sçavans : et vous sçavez bien qu'il » n'y a qu'un an que je ne sçavois rien, et maintenant » vous voyez comment je presche. » Aussi prouva-il en un autre presche sa chasteté, mais par le tesmoignage de sa sœur. « Il y en a » (dict-il) « qui ont jasé que j'en- » tretien des garçes chez moy : voilà ma sœur » (en monstrant sa sœur au doit) « qui en doit bien sçavoir quelque » chose; car il faut que je passe par sa chambre pour

Du reste, c'étaient là non des prénoms, mais des sobriquets donnés à ces scélérats, ou pris entre eux, par rapport à ce qu'avant de dépêcher leurs prisonniers, l'un leur faisait dire le *Pater* et l'autre l'*Ave Maria*.

(1) On peut inférer que c'est le curé de S.-Eustache, de la phrase qu'on lit plus bas sur « nostre S. Eustace. » Cf. d'Aubigné, *Baron de Fœneste*, l. II, c. 13 et l. IV, c. 10.

» aller en la mienne : qu'elle die tout haut si cela est » vray. » Ce mesme docteur qui en un an estoit devenu si sçavant, ayant porté une fois un papier en son prosne, auquel l'évesque de Paris et l'official excommunioyent quelques-uns, et l'ayant laissé tomber en un pertuis de sa chaire, s'avisa d'un expédient qui n'avoit jamais esté pratiqué, voire auquel peut-estre jamais homme n'avoit pensé. Car avec son papier ayant aussi perdu la mémoire des noms de ceux qui estoyent excommuniez, « J'excommunie » (dict-il) « tous ceux qui sont dedans » ce trou (1). » Il est vray que bien tost après ayant un peu mieux pensé à ceux qui estoyent dedans le trou (c'est-à-dire à ceux qui estoyent escrits au papier lequel y estoit tombé), il dict qu'il exceptoit monsieur de Paris et son official. Ce mesme prescheur se courrouçant un jour de ce que quelques enfans alloyent par la ville chantans vilaines chansons, « Un tas de » petis fils de putains » (dict-il) « s'en vont chantans une » telle chanson : je voudrois estre leur père : Dieu sçait » comment je les accoustrerois. » Aussi bien rencontra-il une fois en parlant au roy Henri deuxième de ce nom (qui l'avoit faict appeler pour en tirer du plaisir). Car le roy luy ayant demandé des nouvelles de ses paroiciens, il lui dict qu'il ne tenoit pas à les bien prescher qu'ils ne fussent gens de bien. Et le roy l'ayant interrogué s'ils se gouvernoyent pas bien : — « En ma pré» sence » (dict-il) « ils font bonne mine, et sont prests de » faire tout ce que je leur commande : mais si tost que » j'ay le cul tourné, soufflez, sire. » Ce qui fut pris en bonne part de luy, comme n'y allant point à la malicè, non plus qu'ès rencontres qui luy estoyent coustumières en ses presches. Car si on eust apperceu qu'il eust équi-

(1) Des Periers attribue cela au curé de Brou (nouv. XXXVI) ; ce qui suit est ajouté par Estienne.

voqué de propos délibéré sur le mot de Soufflez (qui outre sa première signification, se prend au language du commun peuple pour cela aussi qu'il dit autrement De belles : c'est à dire Il n'en est rien), je croy bien qu'on luy eust appris à souffler d'une autre sorte.

Mais pour retourner aux presches de ce férial (1) docteur, il monstra bien une fois une merveilleuse gaillardise de cerveau (combienque par son tesmoignage mesmes tout son sçavoir ne fust venu qu'en un an) quand il n'employa que l'autorité de son cheval pour confondre tous ceux qui nient le purgatoire : au lieu que les autres pour ce faire ont employé les autoritez de tant de menus et gros docteurs, et mesmement aucuns des plus illuminez, voire S. Patrice luy-mesme (2), avec maintes chartées d'ames retournantes de l'autre monde, et toutesfois on leur a fermé la bouche. Parlant donc ce gentil personnage des Luthériens qui ne vouloyent croire qu'il y eust un purgatoire, « Je vay » (dict-il) « vous » faire un conte, par lequel vous congnoistrez combien » ils sont meschans de vouloir nier le purgatoire. Je » suis fils de feu monsieur d'E. (comme vous sçavez) et » nous avons un assez beau lieu au pont d'Antoni : or » y allant un jour, ainsi que la nuict nous avoit surpris, » mon malier (et sçachez que j'ay un fort bon malier, » au commandement de toute la compagnie) s'arresta » contre sa coustume, et commença à faire Pouf pouf. » Je di à mon valet : Picque, picque. Je picque (dict-il), » Monsieur : mais vostre malier voit quelque chose

(1) *Férial* signifie ici gai, plaisant, jovial, parce que les jours de fête sont consacrés à la joie. « Ce ferial Tailleboudin, » Du Fail, *Propos rustiques*.

(2) Saint Patrice, né en 372, mort en 466. Une ancienne tradition voulait qu'il eût, pour convaincre les Irlandais, ouvert, près de Dungal, une caverne miraculeuse qui menait à l'autre monde. Voyez Th. Wright, *Saint Patrick's Purgatory, Essay on the legends*, London, 1842.

» pour certain. Alors il me souvint de ce que j'avois » ouy dire un jour à feu madame ma mère, qu'il y avoit » eu autresfois quelque apparition en cest endroit-là. » Parquoy je me mis à dire mon *Pater* et *Ave Maria*, » qu'elle m'avoit appris la bonne dame : et commande » derechef à mon valet qu'il picque. Ce qu'il fait : mais » le cheval ayant marché deux ou trois pas en avant, » s'arreste de plus beau, et fait encore Pouf pouf. Et » m'ayant asseuré encore mon valet que ce cheval » voyoit quelque chose, j'ajouste mon *De profundis*, » que feu monsieur mon père m'avoit appris. Et incon- » tinent ne faillit le cheval à passer outre. Mais s'estant » arresté pour la troisième fois, je n'eu pas plustost dict » *Avete omnes animæ*, et *Requiem æternam*, qu'il passa » franchement; et jamais depuis n'en fit difficulté. Or » maintenant que ces meschans dient qu'il n'y a point » de purgatoire et qu'il ne faut point prier pour les » trespassez : je les renvoye à mon malier, voire à mon » malier pour apprendre leur leçon. »

Si ne faut-il pas que ce vénérable curé emporte tout l'honneur de telle subtilité : car un Jacopin nommé Divolay (1) s'y opposeroit, qui usa pareillement d'une comparaison fort subtile pour prouver un point où tous les docteurs ont perdu leur Latin. « Ces meschans Lu- » thériens » (dict-il) « ne veulent pas croire que le corps » et le sang de Jésus Christ soit en l'hostie : pource » (disent-ils) que s'ils y estoyent on les verroit. Et vien- » çà, grosse beste, quand tu as un pasté de venaison, » ne dis-tu pas que c'est un pasté de telle chose? et » toutesfois tu ne vois-pas ce qui est dedans. »

On oit tous les jours parler de plusieurs autres com-

(1) Pierre Divolay, né à Auxerre, mort en 1568, auteur de : *Instructions et sermons pour tous les jours de carême*. Paris, 1576, in-8°; *Deux sermons de la saincte messe et cérémonies d'icelle*. Paris, 1581, in-8°; voy. Lacroix du Maine.

paraisons que souloyent faire les prescheurs il n'y a pas long temps, dont les unes ne sont que ridicules, les autres non seulement sont ridicules, mais ordes et sales, voire sont autant de profanations de la religion Chrestienne, qui méritent d'estre mises au nombre des blasphèmes. Car encore qu'on vousist pardonner à ceux qui accomparoyent la grace de Dieu aux crottes de chèvre (disans que tout ainsi que quand une chèvre montée sur un four y fait des crottes, elles s'espandent de costé et d'autre, ainsi la grace de Dieu s'espand par tout), que sera-ce des autres qui profanoyent en tant de sortes le mystère de la Trinité? voire jusques à en faire comparaison avec un haut de chausses. Et comment ils l'accommodoyent, j'aurois horreur de l'escrire, combien que je l'aye souvent ouy reciter. Et n'estoit guère moins meschante (combien qu'ell'eust plus de grace) la comparaison de la Trinité avec un cordelier, faicte par un qui n'estoit pas des amis de S. François : car il disoit qu'en la Trinité il y avoit trois personnes, et que toutesfois ce n'estoit qu'un Dieu, tout ainsi qu'un cordelier est tondu comme un fol, gris comme un loup, lié de corde comme un larron (1), et toutesfois n'est qu'un homme. Aussi parloit bien profanement (encore que ce ne fust sans faire rire) celuy qui disoit à quelques soldats qu'il voyoit en son presche : « Il est de » vous en toutes choses, ainsi que de Jésus Christ. Il

(1) Les cordeliers ont fourni de la matière à plus d'un recueil, depuis celui de Meurier qui dit :

Un mal et un cordelier
Rarement seul par sentier...,

jusqu'au *Dict. de l'Académie*, de 1878, qui cite : *gris comme un cordelier*, etc. C'est aussi à propos des cordeliers que Du Fail met sur le compte d'Homère ces deux vers :

Qui veut tenir nette maison
Ne loge Prestre, Pigeon, n'Oison.

(*Contes d'Eutrapel*, XX.)

» fut pris : aussi serez-vous ; il fut mené devant le juge : » aussi serez-vous ; il fut lié de cordes comme un lar- » ron, aussi serez-vous ; il fut fouetté : aussi serez-vous ; » il fut mené au gibbet, aussi serez-vous ; il descendit aux » enfers, aussi fairez-vous ; mais il en revint, vous y » demeurerez. » Mais pour ouyr une comparaison fort nayfve, il nous faut retourner au curé mentionné ci-dessus, duquel j'ay dict que les sermons servoyent de farces à plusieurs. Ce gentil personnage preschant un jour de la statue d'or que Nabuchodonozor fit ériger, au chapit. III de Daniel, « C'estoit » (dit-il) « une grande » vilaine idole comme nostre S. Eustace : mais ell' » estoit toute d'or massif : pleust à Dieu que nostr » S. Eustace luy resemblast ! »

Que si on a envie d'ouyr plusieurs autres comparaisons de mesme style, ou pour le moins approchant fort de cestuy-cy, il ne faut que s'adresser à quelques vieillards, qui ayent bonne mémoire, ou mesme lire les livres que nous ont laissez quelques gentils prescheurs d'alors. Comme quand Menot escrit (au fueillet 115. col. 2.) qu'on fait en paradis comme ès hosteleries d'Espagne. « La façon de faire de Paradis » (dit-il) « est de payer avant que manger ; comme on fait en Espagne, où il faut que ceux qui arrivent ès hosteleries achètent leurs viandes s'ils veulent manger. Ainsi Lazare a premièrement payé en ce monde, en endurant beaucoup de maux, et puis il est allé banqueter en paradis. Mais au contraire la coustume d'enfer est de faire grand' chère et puis payer, comme on fait en France. Ainsi ce riche a faict grand chère en ce monde, mais maintenant en enfer il conte à son hoste. » Et au fueillet 140. col. 4, il plaisante encore bien mieux, discourant sur le repas que donna nostre Seigneur aux cinq mille personnes (mentionné par les évangelistes). Car premierement il dit que puisque le texte porte

qu'ils estoyent cinq mille personnes sans les femmes et les petits enfans, nous devons conclurre qu'il y avoit bien quatre mille femmes : pourceque nous voyons par expérience qu'à un sermon pour un homme il y a tousjours quatre femmes. « Et puis je croy » (dict-il) « qu'il y avoit grand nombre de petits enfans, si les femmes de ce pays-là avoyent la bonne coustume qu'ont celles d'ici : qui seroyent marries de venir au sermon sans apporter un' enfant pendu à leur mammelle. Et puis il leur faut tousjours une mignée (1) d'autres enfans à la queue, qui ne cessent de crier autant que dure le sermon, et empescher tant les prescheurs que les assistans. » Et puis il vient à faire comparaison du disner que donna notre Seigneur à ces gens avec le disner des Limosins. « Mais je demanderois volontiers » (dict-il) « où nostre Seigneur a appris à faire un disner, ou un banquet. Je croy qu'il n'avoit point fréquenté avec les frians de ceste ville, qui n'oublieront pas en un banquet le boire avec la viande. Ce disner de nostre Seigneur estoit semblable au disner d'un Limosin. Vous voyez aussi en Beausse et en Champagne qu'ils se mettront contre un mur et tireront bien six livres de pain de leurs besaces, sans boire avec cela une seule fois : voire mesme s'ils ont une chopine de vin auprès d'eux, ils feront conscience de regarder qu'il y a dedans. Les François ne font pas cela, et principalement les Picards : qui après avoir

(1) « Nos ancestres ont dit aussi *Tel seigneur telle mesnie*, ou *De tel seigneur telle mesnie*, et *De nouvel seigneur nouvelle mesnie*. Je trouve aussi *A la mesnie congnoit-on le seigneur* : mais aujourd'huy plusieurs escrivent *mesgnie*. Et quant à la prononciation, il me semble qu'en ceste ville de Paris nous prononceons *mignée*. Duquel *mignée* on pourroit dire que vient *mignon*; mais *mesnage*, de *mesnie*, qui se trouve au vieil exemplaire. » *Précellence*, p. 231. *Ménage* et *mesnie* se rattachent à *mansio*, l'un par *mansionaticum*, l'autre par *mainada*; quant à *mignon*, il vient du celt. *mion*, amour.

payé leur hoste boiront bien encore du vin pour six patars (1). Et s'il y avoit un petit pain de deux deniers sur la table, ce seroit un coup de couteau pour celuy qui l'entameroit. Mais nostre Seigneur a faict aujourdhuy le disner d'un Limosin. » Et un peu après : « Je croy » (dict-il) « qu'il estoit quaresme comme maintenant, et que chacun prenoit du poisson tant qu'il vouloit. Or nostre Seigneur premièrement ès noces avoit donné du vin seulement, et non du pain : maintenant du pain seulement, et non du vin. En quoy il monstra bien sa grande prudence : car il tenoit table ronde à tous venans. Il n'est point dict au texte que la vierge Marie y fust : et je croy que si ell'y eust esté, ell'eust dict à son fils comme ès noces (au 2. chap. de S. Jan) : « Ils n'ont point de vin. Hélas, mon fils, quant à rassasier tant de gens, vous en estes très-bien venu à » vostre honneur : je voy qu'ils mangent de si bon » courage : toutesfois le principal leur défaut : ils n'ont » point de vin. La vostre merci : ils font bonne mine, » mais cependant ils n'ont point de vin à boire, ils » n'ont point de quoy ils puissent tremper leurs mor» ceaux. » Et pourquoy nostre Seigneur ne s'est-il point soucié du breuvage aussi bien que de la viande ? Je respon, *propter aquarum approximationem, miraculi majorem declarationem, sacramenti eucharistiæ præfigurationem;* c'est à dire, Pourceque les eaux estoyent près, pourcequ'il vouloit déclarer mieux le miracle, pourcequ'il vouloit préfigurer le sacrement de l'eucharistie. Et quant au premier, il est dict qu'ils

(1) « *Patar,* sou. Le *patar* ou *pater* était une monnaie du Brabant qui valait quinze deniers tournois, c'est-à-dire environ six centimes. Le *patar* porte sur une de ses faces la figure de Saint Pierre. *Patar* est donc probablement une corruption de *Peter*... Le mot est encore usité dans le Brabant, le Hainaut, le Cambrésis, le pays de Liège. » Corblet, *Glossaire picard.*

estoyent delà la mer de Galilée : ils estoyent assis sur la belle herbe verde; et après avoir mangé il leur estoit permis d'aller boire en la mer à tirelarigaud (1). Car il use de ce mot expresseement en son Latin entrelardé de François, parlant ainsi, et *post comestionem habebant licentiam eundi ad bibendum in mari* à tirelarigaud. J'ay bien voulu alléguer tout ce passage (combienque j'eusse besoin pour le présent de l'endroit seulement où il met ceste comparaison) pour monstrer encore plus amplement comment ils se jouoyent de la saincte escriture : dequoy nous avons desjà ci-dessus veu plusieurs exemples. Or cependant je confesse bien qu'ils ont aussi quelques comparaisons ou similitudes qui sont plaisantes sans estre autrement profanes : comme quand Olivier Maillard dit que les moines estans en leurs cloistres, sont comme pois en leur escoce : depuis qu'ils en sont sortis, sont comme pois en pot.

Aussi avoyent cela de bon les susdicts prescheurs, qu'ils n'estoyent point honteux de demander en leurs presches leurs petites nécessitez : mais aucuns avoyent en cela beaucoup meilleure grace que les autres, usans d'équivoques fort à propos, ou mots à deux ententes : comme celuy qui disoit : « En nostre cave on n'y voit » goutte, en nostre grenier on n'y voit grain. » Et

(1) Littré indique comme la plus ancienne source de cette expression les *Quinze joyes de mariage*, 5e joye; nous n'avons rien trouvé dans l'édition Janet, et nous profitons de l'occasion pour déclarer que les fausses indications abondent chez Littré. *Larigot* est pour *arigot*, comme *lierre* pour *ierre*, *lendemain* pour *endemain*, *loriot*, pour *oriot*, *luette* pour *uette*. *Arigot* a été précédé d'*aringot* qui dérive d'*arinca*, mot cité par Pline, XVIII, 10 : « *Galliarum propria, copiosa et Italiæ est.* » Cf. *Riguet* en Dauphiné, *Roggo* en v. h. allemand (seigle). Du sens de tuyau de blé, le peuple a passé à celui de gosier. Enfin, en dépit des ingéniosités de Génin, ne pourrait-on rattacher *haricot* à la même origine ? Le tuyau de blé et la gousse de fève sont des *cavités* analogues, et quant à l'*h* de *haricot*, c'est une lettre adventice et parasite comme dans *hermite*, *huître*, etc.

l'autre : « Quand je vins prescher ici, j'estois phlegma-
» tique, maintenant je m'en retourne sanguin, » faisant un'allusion entre Sanguin et Sans guain. Et l'autre : « La laine me faut » (pourceque c'estoit alors qu'on tondoit les brebis), au lieu que les moins rusez entendoyent : L'alène me faut. Et à propos de La laine me faut, j'ay ouy faire le conte d'un qui au presche auquel il prenoit congé, vint à dire que tout du long du quaresme il avoit bien regardé s'il verroit point une qu'il cerchoit, mais jamais ne l'avoit peu appercevoir. Et luy estant demandé le nom, il dict qu'il se'terminoit en ette. Alors l'un ayant demandé si c'estoit point Toinette, l'autre, Perrette, l'autre, Guillemette, il dict que non. On luy en nomma encore quelques autres ayans semblablement cette terminaison en leurs noms : il dict que ce n'estoit pas une de celles-là. En la fin quelcun luy demande si c'estoit point Jaquette : — « Vous l'avez trouvée », dict-il : « c'est Jaquette que je » vous demande. »

Mais il faut noter que souvent il y avoit de l'envie entre les religions, et principalement entre les Cordeliers et Jacopins : et alors c'estoit à qui sçauroit si bien prescher qu'il ostast la chalandise à ceux d'un autre pour la faire avoir au sien. Comme pour exemple un Italien raconte en un livre imprimé il y a douz' ans, qu'en une ville de Sicile un Cordelier en preschant fit à-croire à ses auditeurs que S. François tous les ans au jour de sa feste descendoit en purgatoire, et délivroit d'iceluy toutes les ames de ceux qui faisoyent des aumosnes à ses frères. Les Jacopins (qui là sont appelez aussi Les frères de la vierge Marie) voyans que ceste opinion qu'on avoit de S. François estoit cause que l'eau ne venoit plus si bien à leur moulin que de coustume, se mirent à prescher que la vierge Marie, comme celle qui avoit plus grande charité et autorité

que S. François, ne laissoit point, comme luy, les dévots et bienfaisans à ses frères, demeurer un an en purgatoire, mais sept jours seulement, pour le plus long temps. Car un chacun samedi, qui est le jour à elle dédié, elle descendoit en purgatoire pour délivrer tous ceux qui avoyent faict des aumosnes à ses frères. Lesquels avertissemens furent cause de les faire retourner en crédit, et estre mieux achalandez que jamais. Et à propos du purgatoire, j'ay faict ci-dessus un conte qui convient très-bien ici, d'un certain beau père qui preschoit à Bordeaux que quand on donne pour les trespassez, les ames oyans le son de l'argent qui fait Tin tin, en tombant dedans le bassin ou le tronc, en reçoivent si grand' joye qu'elles se mettent à rire, et font Ha ha ha, hi hi hi. Aussi appartient ici le conte que j'ay faict d'un curé Savoisien (1) (si j'ay bonne mémoire) qui preschoit qu'Abel alloit tous les jours à la messe, et payoit très-bien les dimes au curé, voire du plus beau et du meilleur : au lieu que Caïn ne tenoit conte de faire ni l'un ni l'autre (2). Quant à ceux qui preschoyent quelques propositions ou quelques miracles qui ne tendoyent point directement à faire venir l'eau au moulin (comme quand Picard preschoit entre les louanges de la virginité, que S. Paul et S. Barbe, pource qu'ils estoyent vierges ne saignirent que du laict quand on leur coupa la teste), il y en a assez d'exemples en divers endroits de ce livre : et mesmement quant aux moyens de faire venir l'eau au moulin, il en sera parlé ci-après.

Or combien familièrement ils preschoyent, nous le pouvons congnoistre par ce que dict messire Adrian Beguin, curé de S. Germain de Noyon, à ses paroi-

(1) Voy. la note, t. I, p. 369.
(2) Voy. t. II, p. 181.

ciens en un prosne : « Mes amis, vous aurez patience » pour ceste fois-ci, à cause que je suis prié au disner » chez monsieur le maistre à manger d'un cochon : » autrement par l'arme du bon fiu men père, je vous » dirois rouge rage enragée. » Et un autre curé au Bourg en Querci, parmi son prosne parlant du Mardi gras, autrement dict Quaresme-prenant, ou Quaresm'-entrant, recommanda à ses paroiciens ces trois bons saincts, S. Panssard, S. Mangeard, S. Crevard.

Encore monstroyent-ils bien plus grande familiarité quand ils se mettoyent sur le propos des femmes : cè qu'ils avoyent accoustumé de faire en certains passages des évangelistes : et notamment où il est dict que Jésus-Christ après estre resuscité se fit voir premièrement aux femmes. Car alors il n'y avoit sornette qui ne fust dicte du babil des femmes : à cause duquel il s'estoit adressé premièrement à elles, sçachant que le bruit seroit bien plustost semé par tout, que s'il s'addressoit aux hommes. De ma part j'ay bonne mémoire de m'estre trouvé en quelque sermon où cest argument fut traité bien au long et jusques à faire rougir toutes les femmes qui n'avoyent perdu leur honte. Et depuis j'ay ouy parler de plusieurs autres semblables. Aucunes fois aussi ils exaltoyent les femmes pardessus les hommes en ce qu'il n'avoit faict à aucun homme tel honneur qu'à la vierge Marie. Mais un certain beau père les accoustra bien une fois en un sien sermon : et ce contre leur espérance. Car ayant pris pour son thème, ces mots du dernier chapitre de l'évangéliste S. Luc, *O fols et tardifs de cueur à croire* (sans ajouster le reste : comme leur coustume estoit de couper les sentences de la saincte escriture, ainsi que bon leur sembloit), il se mit à deschiffrer le grand déshonneur que recevoyent ici les hommes, et qu'en toute la saincte escriture ne se trouvoit point telle injure avoir esté

dicte aux femmes. Et encore si nous regardons à quels hommes a esté dicte ceste-ci, ç'a esté aux principaux de l'église. Et entr'autres choses qu'il allégua pour l'honneur des femmes, fut, qu'il n'y avoit si petit village où si on alloit demander la maison de la sagefemme, on ne la montrast, mais en quelque lieu qu'on allast, on auroit beau demander la maison du sage homme. Et après avoir donné aux femmes plusieurs autres titres d'honneur que n'avoyent point les hommes, congnoissant à leurs contenances qu'elles y prenoyent grand plaisir, et commançoyent à regarder les hommes par dessus l'espaule, « Toutefois, » (dict-il) « ne vous en or- » gueillissez pas trop : car je vous aurois bientost » rabaissé vostre caquet. » Et n'eut pas plustost achevé le mot, qu'il commança : « Premièrement il y a une » religion de bons hommes, il n'y en a point de bonnes » femmes. » Et puis Secondement, Tiercement, etc. sans oublier aucun des propos dont les bons gosseurs font la guerre aux femmes.

Encore n'avons-nous-pas tout dict : car ces vilains prescheurs (et principalement ceux qui estoient dicts beaux pères), ne tenans comte de la leçon qui leur est donnée, *Si non caste, saltem caute* (1) (c'est-à-dire, Si non chastement, au moins cautement), souvent en chaire parloyent si gras qu'il sembloit estre question non pas de prescher la parole de Dieu, mais de célébrer les bacchanales. Or ay-je desjà conté ci-dessus d'un qui disoit à Paris au temple de S. Estiene, quand il vouloit passer parmi les femmes pour aller à sa chaire, « Femmes, » ouvrez-vous, à fin que j'entre. » Mais l'autre rencontroit encore bien mieux, qui ayant en son presche qu'il faisoit en quaresme dict beaucoup de mal des hommes, et au contraire beaucoup de bien des femmes (selon leur

(1) Exemplaires cartonnés : [*Si non caste, tamen caute*].

coustume que je viens de déclarer), quand il vit qu'elles se mettoyent à rire, « O » (dict-il) « si je me mets une » fois sur ces femmes, je n'en bougeray jusques à Pa- » sques. » Mais encore ceci n'est rien à comparaison de quelques autres propos qu'ils tenoyent quelquefois : dequoy nous avons des exemples fort notables en la Nouvelle onzième de la roine de Navarre : où elle récite qu'un Cordelier de Tours qui preschoit en un village dict S. Martin le beau, près la ville de Bleré en Touraine, un jour de jeudi absolut preschant de l'agneau paschal, quand ce vint à parler de le manger de nuict, et qu'il vit à sa prédication de belles jeunes dames d'Amboise, s'adressant tant à elles qu'aux autres qui estoyent là, dict qu'il leur en vouloit faire une question, à-sçavoir-mon comment il faloit manger de la chair crue de nuict. « Si vous ne le sçavez » (dict-il), « mes dames, je » vous le veux apprendre. » Et après leur en avoir conté beaucoup d'autres, quand il fut sur la fin de son sermon, « Or cà » (dict-il), « mes belles dames, tantost en caque- » tant parmi les commères, vous demanderez, Mais » qui est ce maistre frère qui parle si hardiment ? C'est » quelque bon compagnon. Je vous diray, mes dames, » je vous diray : ne vous en estonnez pas, non, si je » parle hardiment; car je suis d'Anjou à vostre com- » mandement. » Ce mesme beau père le mardi d'après Pasques, en faisant ses recommendations, dict, « Mes » dames, je suis tenu de vous rendre graces de la libé- » ralité dont vous avez usé envers nostre povre con- » vent : mais si faut-il que je vous die que vous n'avez » pas considéré les nécessitez que nous avons. Car la » plus part de ce que vous nous avez donné, ce sont » andouilles : dequoy nous n'avons point faute (Dieu » merci), car nostre convent en est tout farci. Que » ferons-nous de tant ? Sçavez-vous quoy, mes dames ? » je suis d'avis que vous mesliez vos jambons parmi

» nos andouilles, vous ferez belle aumosne. » En ce mesme presche ayant changé de propos, « Eh dea » (dict-il), « messieurs et mes dames de S. Martin (1), » je m'estonne fort de vous, qui vous scandalisez » d'une chose qui est moins que rien, et tenez vos » comtes de moy par tout, et dites, C'est un grand cas :

(1) Les quarante-cinq lignes ci-dessus ont été remplacées par ce qui suit dans les exemplaires cartonnés :

[. . . . . mais de célébrer les bacchanales en présence de Margot et Alizon. Lesquels noms je pren de Jan Menard : qui ayant esté long temps de l'ordre des Cordeliers, et grand zélateur d'iceluy, voire jusques à le défendre de bec et d'ongles, et en fin Dieu luy ayant faict la grace de congnoistre l'abus, s'en retira, et alors composa un livre appelé *Déclaration de la règle et estat des Cordeliers*, où il descouvre quelque peu le pot aux roses : et entr'autres choses escrit qu'outre ce qu'il faloit pour la pension du convent de Paris, on demandoit tant souvent argent pour avoir habillemens, livres, papier, ancre, pour la despense faicte en maladies, etc. qu'il en demeuroit assez pour visiter le pannier verd près des Jacopins, et autres tavernes et maisons secrettes : et là on trouvoit des habillemens de toutes sortes que les galans prenoyent pour aller visiter Margot et Alizon : et pour aller jouer à la paume avec des dames desguisées, voire femmes des seigneurs qui ne faisoyent point de résidence en leurs maisons. Il ajouste aussi ceci avoir esté faict à Paris, que les Cordeliers avoyent joué quelques parties à la paume, à la condition que ceux qui gangneroyent, choisiroyent les premiers entre les dames : et celles d'entre les dames qui gangneroyent, choisiroyent les premières entre les Cordeliers. Mais pour retourner à mon propos, ces beaux pères ne faisoyent conscience d'user de tel language en plein sermon, qu'ils eussent usé en plein bordeau. Surquoy je sçay plusieurs rencontres qu'aucuns pourroyent trouver bien plaisantes, mais (comme j'ay desjà souvent protesté) je m'abstien volontiers du récit de telles choses, tant que je puis, pourcequ'à la vérité, c'est assez, et trop avec, que l'air et la terre en ayent esté une fois empuantis. Et quand on n'auroit autres exemples de telle vilanie que les mots qui sont récitez par la Royne de Navarre dernière défuncte en la Nouvelle XI, proférez par un Cordelier en preschant, mon dire seroit assez confermé. Et pour monstrer qu'il ne se soucioit guère du scandale qu'il donnoit par ses propos lascifs, « Or, çà » (dict-il), « mes belles dames, » tantost en caquetant parmi les commères, vous demanderez, Mais » qui est ce maistre frère qui parle si hardiment? C'est quelque bon » compagnon. Je vous diray, mes dames, je vous diray : ne vous en » estonnez-pas, non, si je parle hardiment; car je suis d'Anjou à » vostre commandement. » Et comment eust-il eu peur de donner scandale, quand mesmes il se moqua de ceux qui se scandalizoyent de luy? disant, « Eh dea, messieurs et mesdames de S. Martin,... »]

» mais qui l'eust cuidé que le beau père eust engrossi la » fille de son hostesse? Vrayment » (dict-il) « voilà bien » de quoy s'esbahir, qu'un moine ait engrossi une » fille : mais venez-çà, belles dames, ne devriez vous » pas bien vous estonner d'avantage si la fille avoit » engrossi le moine? » Voilà que contient en somme ladicte Nouvelle. Or qui voudra exemples des faicts consonans à ces paroles, il en trouvera ci-dessus au chapitre qui traite de la paillardise des gens d'église.

J'avois délibéré de mettre ici fin à ce chapitre : mais je fay conscience d'omettre une petite histoire qui vient fort bien à propos de ces grasses paroles dont ces gras-tondus usoyent en chaire : à-fin qu'on sçache qu'ils ne sont jamais desgoustez, ni ne perdent courage, non pas mesme quand ils sont parmi les trespassez. L'histoire est racontée par un qui a faict des annotations ou apostilles sur l'extraict de l'*Alcoran des Cordeliers*, homme digne de foy : et est couchée en ces propres mots : « Quant à moy, puisqu'il vient ici à propos, je diray ce que j'ay veu à Paris. C'est que les quatre mendians (1) estans appelez pour enterrer un corps, le tour des Cordeliers estoit de chanter à haute voix leur *Requiem* et *Libera*, lesquels s'en aquittoyent gayement : car la proye leur demouroit. Cependant les trois autres troupeaux de caymans devisoyent à plaisir : entre lesquels je vi (en descendant d'une maison) deux Augustins jeunes et vers-galans, qui s'entretenoyent par la main, et chantoyent,

» Brunette suis, jamais ne seray blanche. »

(1) Les Carmes, Jacobins, Cordeliers et Augustins. « On appelle abusivement les quatre mendians, quatre sortes de fruits secs qu'on mange en carême et qu'on sert ensemble, qui sont les avelines, les amendes, les figues et les raisins. » *Dict. de Trévoux.*

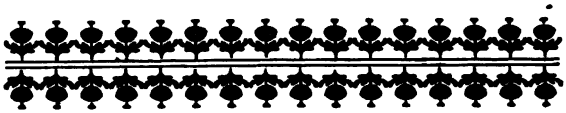

CHAPITRE XXXVII

DU SUBTIL SÇAVOIR ET DE LA SUBTILE DOCTRINE DES SUSDICTS PRESCHEURS, OU DES PROFESSEURS DE THÉOLOGIE DE LA MESME ESCHOLE. ITEM, DES SUBTILES TRADITIONS DES RÈGLES DE S. FRANÇOIS, S. DOMINIQUE, ET AUTRES.

Nous avons parlé ci-dessus des prestres et moines du tout ignorans, et avons produit quelques exemples de leur ignorance : ausquels on en pourroit ajouster plusieurs autres, et celuy pour le moins d'un François valet d'un Escoçois : lequel François estant interrogué en Latin par l'évesque qui le devoit passer prestre, pensa que ce language Latin estoit Escoçois, et pourtant luy fit response que son maistre entendoit bien Escoçois, mais non pas luy. Aussi l'exemple de celuy qui estant interrogué *Quot sunt septem sacramenta,* respondit *Tres : aspergillum, thuribulum, et magnum altare* (1). Mais aussi il faut confesser qu'en récompense de cela aucuns ont esté fort subtilement sçavans, voire jusques à trouver des subtilitez desquelles

(1) « Facetia de diacono qui erat ordinandus in sacerdotem : ab episcopo interrogatus de sufficientia : Quot sunt, inquit, sacramenta ecclesie ? Respondit tribus. Et episcopus : Quibus ? Crismus, Baptismus et missa pro defunctis. Quidam venerabilis pater dixit michi quod alio more fuit facetia : Quot sunt septem sacramenta? Respondit

à grand'peine s'aviseroyent maintenant ceux qui ont bon esprit et bon jugement. Et premièrement, s'il faut venir à leur langage, il est certain que plusieurs en ont parlé qui estoit cerché si loin que Cicero luy-mesme n'en avoit jamais ouy parler. Et puis ils ont amené ceste invention de mistionner le Latin parmi le François de si bonne grace, qu'il est quasi impossible de s'ennuyer en les lisant. Et de ces deux points pourront tesmoigner quelques passages alléguez ci dessus de Menot et d'Olivier Maillard, à ceux qui n'auront pas leurs livres. Car ils voyent là les plaisants entrelardemens de ces languages, non sans quelque subtilité. Mais il y a un troisième point, c'est qu'ils ont exprimé des choses en leur Latin que tous les auteurs de la langue Latine n'ont sçeu exprimer : comme quand Olivier Maillard dit, au feuillet 6. col. 3, *Primo venit ad primam in domo sua existentem, et percutit ad*

tres. Et episcopus in quibus? Turribulum, aspersorium et sancta crux. Et episcopus : vere tu habes jus. » Barelete, *feria sec. hebdomade tertie*, feuill. 76.

Quelqu'un désirant estre prestre
A l'Évesque se présenta,
Qui lui dit : Si tu le veux estre,
Di moi : *quot sunt sacramenta?*
— *Tres*, dit-il, et l'Évesque, *quas?*
— *Est Spes, Fides et Charitas.*
— Vraiment tu as bien respondu.
Greffiers, qu'on despesche son cas
Digne est d'estre Prestre tondu.

Cette épigramme est tirée d'un petit recueil de *Traductions et inventions*, Rouen, 1535, in-16, où elle est signée G. C., initiales qui, selon La Monnoye (*Menagiana*, II, 319), pourraient désigner le poète Germain Colin, dont le nom de famille était Bucher, et non Buchet comme le dit la *Biographie Hoefer*. « Colin, » dit de Bèze, *Hist. eccl.* l. I, « ancien ami de Cl. Marot, lequel avec plusieurs autres se trouvoit aux assemblées de prières, comme aussi quelques prescheurs qui avancèrent grandement la besogne. Mais cela ne put longtemps durer sans estre descouvert et que quelques uns ne fussent attrapés : entre lesquels G. Colin, affaibli par une longue prison, s'oublia tant par infirmité qu'il racheta sa vie par une abjuration. »

ostium, dicendo Trac trac trac (1) : *et ancilla venit, etc.* Car je vous prie, lecteur, pensez-vous que Cicero ou quelque autre auteur de la langue Latine eust eu l'esprit ou la hardiesse de latinizer ce gentil petit mot *Trac*, qui est de si bonne grace, et exprime si bien ce qu'on veut dire?

Or n'est-ce pas tout : car ils ont voulu sçavoir rendre si bonne raison de chasque parole qu'ils disoyent, qu'ils ont laissé passer bien peu de mots sans sçavoir leurs étymologies : de sorte qu'ils en ont trouvé de si subtiles qu'on ne s'en sçauroit assez esbahir. Et pour commancer par AVE, qui est celuy maintenant qui penseroit sous ce mot estre caché un tel secret que nous trouvons en plusieurs prescheurs et théologiens d'alors, et nommeement en Barelete, et en l'auteur des sermons intitulez *Dormi secure?* Barelete au feuillet 230. col. 1, *Ingressus Gabriel ad eam, dixit, Ave gratia plena, Dominus tecum. Ab A (quod est sine) et Ve, culpa : Immunis a triplici Ve : de quibus Apocal. 12. Ve ve ve habitantibus in terra.* Autant en dit l'autre que je viens de nommer, en son cinquième sermon, qui est *De conceptione beatæ Mariæ virginis.* L'habilité n'a esté guère moindre en l'anatomie de ce mot SACERDOS, qui nous est ainsi dépeinte au livre intitulé *Stella clericorum : Quinque enim sunt dignitates sacerdotum præ cæteris. Primo dicitur* SACERDOS *quasi sacris dotatus, scilicet sacris ordinibus : quia ipse est in summo gradu qui est sacerdotum. Secundo* SACERDOS, *quasi sacris deditus id est sacramentis, ad sacrificanda sacramenta : nam ipse sacrificat sacrosanctum corpus Domini cum verbis, signis, prodigiis, et cætera sacramenta. Tertio*

(1) « Le trictrac des frères frappars. » Rabelais, II, 7. « *Trac*, terme factice et populaire qui exprime le bruit d'une chose qui se remue avec violence et qui a donné le nom au jeu du *Triquetrac*. » Trévoux.

dicitur SACERDOS *quasi dans sacra. Dat enim baptismum, confessionem, pœnitentiam, indulgentiam, eucharistiam, benedictionem, et extremam unctionem. Quarto dicitur* SACERDOS *quasi sacra docens : docet enim verba sancti evangelii et articulos rectæ fidei. Quinto dicitur* SACERDOS *quasi sacer dux, quasi ducatum præbens et iter populo ad regna cœlorum, verbo sacræ doctrinæ et vitæ bono exemplo. Unde versus,*

Sacris dotatus et sacris deditus, atque
Sacra docens, sacra dans, et dux sacer, esto SACERDOS.

Et dedans DOMINICUS qui devineroit non plus qu'on y eust trouvé tout le mystère qui sensuit? *Dicitur Dominicus* (dit Barelete, au fueill. 191, col. 4) *quasi totus Domini : vel Dominicus, quasi custos Domini : vel Dominicus, quasi a Domino custoditus.* Et à FRANCISCUS que luy a-on trouvé au ventre? Escoutons que dit sa légende, *Franciscus dicitur a ratione securitatis, ex virtute et operum perfectione et honestatis in conversatione. Aiunt enim franciscos dici quædam signa instar securium quæ Romæ ante consules ferebantur, quæ erant in terrorem et securitatem.* Il est vray qu'elle met plusieurs autres étymologies, mais ceste-ci est là tenue pour la plus seure. Or n'est-ce pas en ces noms seulement qu'on voit telle subtilité, mais en tous les noms des saincts du livre intitulé *La légende dorée*, ou *Les légendes dorées*. Comme, GRÉGOIRE est dict de Grex, qui est à dire assemblée, et de Goire, qui est à dire prescheur. Item, KATHERINE est dicte de Katha, qui est à dire Tout, et de Ruyne, c'est à dire trébucheure, Katherine est autant à dire comme universelle trébucheure : car l'édifice du diable trébucha du tout hors d'elle. Item, QUINTIN est dict de cinq : et de *Teneo tenes*, c'est à dire Tenir : et vaut autant à dire comme

Tenant cinq choses. Que si quelcun respond qu'il ne se faut esmerveiller si les anciens Latins n'ont parlé de ces étymologies, veu que ces mots n'estoyent en usage, je leur répliqueray que la subtilité de ces personnages n'a esté moindre ès mots de l'ancien language Latin : tesmoin ce mot MULIER, étymologizé *quasi Mollis aer* (1). C'a esté aussi une fort subtile invention, de trouver en Latin l'étymologie des mots Grecs et Hébrieux, comme ci-dessus nous avons monstré de *Presbyter* et de *Diabolus*, et de *Jesus*.

Il faut venir aux subtilitez qui consistent en choses plus grandes. Quels cerveaux pensons-nous qu'ayent eu ceux qui ont forgé tant de belles questions qui ont esté mentionnées ci-dessus? Que dirons-nous aussi de leur industrie quant à exposer la saincte escriture, voire quant à la sçavoir si bien manier que d'en faire comme de cire, ainsi qu'il a esté monstré parcidevant? Nous avons veu aussi combien ils estoyent subtils à deviner plusieurs choses dont la sainct' escriture ne fait aucune mention. Outreplus ont esté produits quelques exemples de leurs ingénieuses comparaisons, et des braves argumens qu'ils faisoyent. Et encore si on veut prendre la peine de fueilleter les livres où tout ceci a esté pris, on y trouvera bien autre chose. Comme (pour exemple) quand Menot fait passer Jésus Christ par tous les douze signes du zodiaque (au fueillet 48, col. 3), c'est encores une sorte de subtilité que nous n'avons point veue ès passages alléguez ci-dessus. Mais

(1) « Sans rechercher inutilement pourquoi le jeune Poquelin a voulu s'appeler Molière, on peut remarquer, comme simple rapprochement, que le nom choisi par le poète de la femme est le nom de la femme elle-même : *Mulier. Mulier, mollis aer*, a dit un autre poète de la femme, Shakspeare, *Cymbeline*. » Ed. Thierry, *Registre de la Grange*. *Mulier*, après changement de l'*l* en *d*, laisse apparaître le thème *mud* qu'on retrouve dans le grec μυζάω, teter, μαδζάω, dégoutter, μαζός, poitrine; *mulier* est celle qui allaite; voy. Fick.

ils ont eu l'esprit encore bien plus agu en quelques autres contemplations : comme quand par icelles ils ont trouvé ès deux cornes des mitres épiscopales le vieil et le nouveau Testament (1) : quand au capluchon des moines (2) ils ont trouvé simplicité et innocence : quand aussi ils ont trouvé autres choses semblables, que nous verrons tantost.

Et s'il faut venir jusques aux expositions mystiques de tous les ferremens et de tous les tourdions de là messe, ne faudra-il pas confesser que là-dessous y a de la subtilité si grande que les meilleurs esprits et meilleurs jugemens du monde sont ceux qui y entendent le moins? Car n'est-ce pas bien subtilizé que de faire jouer à un mesme homme en messatizant, vint ou vint-cinq personnages? à-sçavoir de Christ, et de la vierge Marie sa mère, de tous les apostres, et nommeement du traistre Judas : du larron pendu, du centurion; du publicain, et autres? Et comment peut-il représenter tant de personnes? Une partie avec des seules croisades (3). Car notamment par une des croisades qui se font sur l'hostie et une de celles qui se font sur le calice sépareement, il joue deux personnages, de Christ et de Judas. Par trois autres qui se font auparavant il représente le Père, le sainct Esprit, et ledict Christ, estant par soy et par eux livré à la mort. Mais ce seroit peu de chose si c'estoit ici tout le secret des croisades : escoutons donc. Après ces deux

(1) Voy. Pogge, notre édition, p. 3.

(2) *Capluchon* est le diminutif de *Capeluche* (voy. ce dernier mot dans le *Dict. fr. italien* d'Alberti), de même que *capuchon* est le diminutif de *capuche*, et non l'augmentatif comme le veut Littré. Le suffixe *on* est augmentatif en italien et en espagnol; il est diminutif en provençal et en français. Les deux significations contradictoires se rencontrent dans *médaillon*, voy. Darmesteter, *De la création actuelle des mots nouveaux*, p. 113.

(3) Signes de croix.

croisades faictes ainsi sépareement, et après que le croisadeur a estendu ses bras (en quoy il figure Christ estendu en croix) et qu'il a levé son hostie en haut pour la faire adorer (ce qu'ils appellent lever Dieu) par les trois croisades qu'il fait, l'une sur l'hostie, l'autre sur le calice, la tierce sur soy-mesmes, il joue le personnage des trois estats, à-sçavoir de ceux qui sont au ciel, en purgatoire, et en terre. Et quant aux cinq croisades qui viennent après les trois premières, outre ce que de ces cinq les deux, estans sépareement faictes l'une sur l'hostie, l'autre sur le calice, ont telle signification que nous avons dict : toutes ensemble signifient encore beaucoup d'autres choses : et premièrement les cinq jours d'intervalle depuis le jour des rameaux jusques au jour de la passion : après, les cinq playes de Christ, deux aux pieds, deux aux mains, et une au costé dextre. Encore n'est ce pas tout, car de ces cinq les trois premières qui se font sur le calice et sur l'hostie ensembleement, figurent la livraison de Christ aux prestres, aux scribes, et aux Pharisiens : item le pris de la vendition de Christ, à-sçavoir trois fois dix, qui valent trente deniers. Or maintenant considérez, lecteur, si desjà sous les croisades il y a tant de subtilitez et si profondes, quels subtilizémens doivent estre sous tous leurs engins, sous tout leur équippage, sous tous leurs virevoustes (1), sous le frappement d'estomach, et sous tout le reste d'une si belle et si plaisante farcerie, singerie, ou mommerie. Or (qui plus est) chacun a eu des révélations particulières quant à ces subtilizations : je di chacun des alcoranistes de la messe, comme Titelman et Gabriel Biel (2), Brunus,

(1) Nous ne connaissons pas d'autre exemple de *virevouste* masculin, Mme du Deffand écrit *virevousse*.

(2) François Titelmann, natif d'Hasselt, ville de l'Évêché de Liège, dans le XVIe siècle, prit l'habit de religieux de S.-François parmi les

item un certain Philo, et autres. Car l'aube du prestre messatizant déclare la conversation de Jésus Christ en sa chair, selon aucuns : et selon les autres, la purité de son corps incarné au ventre de la vierge : et selon les autres, la robbe blanche présentée par Hérode à Christ, quand il fut renvoyé comme un fol à Pilate : selon les autres, la fermeté de la très-reluisante lumière. Quant au lin duquel est composée l'aube, ils l'interprètent la subtilité des Escritures. Ainsi en prend-il à l'amict comme à l'aube : car aucuns entendent qu'il représente le voile duquel Christ estoit couvert lors que les Juifs se moquans de luy en la maison de Caiphe le souffletèrent : aucuns pensent qu'il signifie la divinité de Christ cachée sous l'humanité : aucuns disent qu'il tient la place de l'ephod Judaïque. Je laisse la zone, le manipule, l'estole, qui sont aussi diversement interprétez. Quant au feu et cierge allumé, aucuns disent qu'il nous figure Christ, comme estant le feu qui consume la rouilleure (1) de nos péchez : les autres sont d'opinion que le feu signifie le feu de charité environnant le peuple Chrestien : et le cierge allumé, la lumière de foy, et la joye de la venue et incarnation

cordeliers de Louvain, puis, étant à Rome, passa dans l'ordre des capucins. Il mourut, selon Le Mire, en 1553. Gilbert Cousin et Érasme ont écrit contre lui.

Gabriel Biel, natif de Spire, fut l'un des fondateurs de l'Université de Tubingue. Il accompagna avec Nauclerus et Reuchlin le duc Eberhard de Wurtemberg à Rome ; dans les dernières années de sa vie il entra dans l'ordre des frères de la vie commune ; il mourut en 1495 comme chanoine du couvent de St-Pierre dans la forêt de Schœnau, et c'est là qu'il fut enterré. Les passages de ses écrits où il s'écarte de l'opinion régnante et déplore la corruption des mœurs l'ont à tort fait placer par quelques auteurs parmi les adversaires de la papauté. Il a laissé : *Sacri canonis missæ expositio resolutissima litteralis et mystica*, Tub. 1499, in-fol. ; publié sous divers titres. L'édition de 1599, dont Clément mit l'existence en doute, se rencontre à Erfurt.

(1) Rouille ou rouillure, dit Rob. Estienne. « Rouillure est le même que rouille et est proprement dicte du fer. » Nicot.

de Christ. La patène aussi figure selon le jugement de quelques-uns, la divinité de Christ, aussi bien que l'amict : selon aucuns elle figure autre chose. Item, le *Gloria in excelsis*, estant prononcé de voix douce et basse, représente (selon aucuns) la voix puérile et beelante de Jésus Christ estant encores au berceau : et selon quelques autres docteurs, il représente quelqu'autre chose. Mais quelle subtilité sçauroit-on demander plus grande que ceste-ci, d'avoir songé que dit le prestrot messatizant alors qu'il ne sonne mot? Bref c'est un abysme de subtilizations, et y a bien d'avantage, c'est que je ne parle que de la farce qui se joue à un personnage : or je vous laisse penser que c'est de celle qui se joue à trois, à-sçavoir quand le messatizant ha pour compagnons le diacre et soudiacre. Car quand il n'y auroit que ceci d'avantage, que le diacre (selon Titelman), quand il joue son roulet (1), en chantant quelque passage découpé de l'évangile, et se tournant vers aquilon (c'est à dire vers le north) (2), déchasse par sa croisade tous les diables aquilonaires, cela ne seroit-ce pas un vrayement monstrueux mystère? Mais je ne poursuyvray plus avant ces subtilitez, de peur de faire venir envie à quelque lecteur de ce livre de se mettre de la confrairie des messatizans. Et pour conclusion diray ceci seulement, que les misomesses appelleront cest acte comme ils voudront : ou farce, ou singerie, ou mommerie (comme il a esté dict), ou bastelerie, ou sorcelerie : mais si faudra-il qu'ils confessent en la fin que jamais Pythagoras n'eut l'esprit par ses mystériaux

(1) O dans *roulet* est non étymologique, mais dialectal : « *o*, dans la prononciation picarde, devient *ou* : opinion, oupignon » Corblet, *Glossaire picard*. « Ce qui est fréquent dans notre idiome, c'est la substitution du son *ou* à la voyelle *o* : *chouse, coûte, couton, estoumac, foussé, goubelet, etc.*, » Jaubert, *Glossaire du centre de la France*.

(2) *Nort* dans *Thomas Martyr*, *north* dans le *Livre des Rois*, 46.

nombres d'inventer un si plaisant et si proufitable jeu. Or n'est-ce sans cause que j'allègue Pythagoras ; car outre ce que nous sçavons la philosophie Pythagorique avoir eu quelques traits de subtilité semblable, nous voyons au livre intitulé *La conformité de S. François avec Jésus Christ*, Pythagoras estre nommé le premier entre les philosophes, l'exemple desquels Jésus Christ a ensuivi à bon droit, quant à avoir des disciples : au fueillet 43 de l'impression susdicte, *Dubium est istud, An Dominus noster Jesus Christus decenter fecit Apostolos eligendo, et discipulos habere speciales volendo : quia videretur melius fore habere multos quam paucos, et omnes quam aliquos speciales. Respondetur quod Dominus decentissime fecit, primo volendo habere discipulos. Ratio prima : quia quum esset virtuosissimus, aliquos ipsius adinstar aliorum imitatores habere debebat. Pythagoras, Plato, Socrates, Aristoteles (et sic de aliis), Johannes Baptista, habuerunt discipulos : quare ipse a fortiori.*

Toutesfois je trouve les allégories du livre intitulé *Quadragésimal spirituel* (1) estre beaucoup plus miraclifiquement subtiles et procédées de plus gaillards cerveaux. Lequel *Quadragésimal spirituel* autrement dict *Quaresme allégorié* fut rimprimé à Paris l'an 1565, et ce avec la reveue et correction de deux vénérables docteurs en la faculté de théologie à Paris. Duquel

(1) *Le Quadragesimal spirituel, cest assavoir la salade, les feubues frites, les poys passez, la puree, la lamproye, le saffren, les orenges, les pruneaux, les figues, les amandes, le miel, le pain, les échaudés, le vin blanc et rouge, l'Ypocras, les Invités au disner, les Cuisiniers, les Serviteurs à table, les Chambrières servant de blanches nappes, serviettes, pots et vaiselle, les Graces après disner, le Luth ou Harpe, la Dragée, Pasques flories, les grands Pasques;* Paris, veufue Michel le Noir (vers 1521), pet. in-4° goth. de 28 ff. non chiff. Sign. A.-G. — Autre édition pet. in-4° de 26 ff. av. fig. Paris, Jehan Janot. — Autre, Paris, Jean Sainct Denys, 1521. — Autre, Jean Bonfons, 1565, in-8° de 35 ff.

j'extrairay ici quelques passages par lesquels le lecteur pourra aiseement faire jugement de tout le livre. Parlant donc l'auteur au premier chapitre de la salade qui se mange en quaresme à l'entrée de table, il dit : « Pour parler spirituellement, par ceste salade qui est faicte de diverses choses, et qui met les gens en appétit, pouvons entendre la parole de Dieu, qui nous doit donner appétit et courage. » Un peu après : « Par l'huile de douceur et le vinaigre d'aigreur (qu'on met par équippollent autant de l'une que de l'autre, dedans la salade) nous pouvons entendre la miséricorde de Dieu et la justice. »

Au chap. II : « Après la salade les fèves frittes viennent à la bouche, par lesquelles nous devons entendre nostre confession. Quand lon veut bien faire cuire les fèves, on les met devant tremper : autrement pas ne cuiront de bonne sorte. Si nous nous voulons amender et corriger de nos fautes, pas ne suffit seulement se confesser à l'aventure, comme font aucuns, mais est licite premièrement mettre tremper en l'eau de méditation sa confession, en distinguant toutes ses offenses de degré en degré. » Un peu après : « Lon ne fait pas cuire dix ne douze fèves, mais toutes celles qu'on veut manger. Aussi ne faut-il pas seulement tremper, c'est à-sçavoir méditer à dix ou douze péchez, ni à dix ou douze jours : mais à toutes les offenses qu'on a commises et à tout le temps qu'on a vescu, s'il est possible d'en souvenir. »

Au chapitre III : « Le pois passé n'est pas à oublier, mes dames : vous le sçavez si bien faire qu'il est friant et de bonne comestion. Par le pois passé autre chose ne chante nostre flute d'allégorie, sinon la vraye contrition du cueur, qui est une des parties de pénitence. Notez que le pois ne cuit pas bien de l'eau du puis ou

de fontaine : mais on le fait cuire de l'eau de la rivière : qui signifie quant au sens spirituel que la vraye pénitence ne peut bien cuire, c'est à-sçavoir estre parfaicte de l'eau du puis ou fontaine, qui représente les larmes d'attrition. Mais qui bien veut le faire cuire, luy est nécessaire prendre de l'eau de rivière, c'est à noter de vraye contrition. Par l'eau du puis qui point ne court, est entendu attrition, et par l'eau de la rivière, contrition. Parainsi disent les docteurs qu'il y a bien différence : car attrition n'est pas certaine, ne n'en cuit bien le pois spirituel : mais contrition est certaine, qui fait bonne décoction du pois de pénitence. L'eau de rivière qui se mouve, court et flue, moult est valable pour faire cuire pois. Je dis qu'il faut avoir contrition de ses péchez, et prendre l'eau courante : c'est à-sçavoir les larmes du cueur, qui doivent courir, mener et venir jusques aux yeux. »

Au chapitre IIII : « La purée moult est à louer, et est une chose qui moult bien pare les disners de Caresme. La purée se passe par l'estamine : par laquelle devons entendre le propos de soy abstenir de péché. »

Au chapitre V : « Après la comestion de la lamproye, lon se prend au poisson. Je trouve que la lamproye devant tout autre genre de poisson est bien nutritive : parquoy j'ay voulu comparer restitution à ce poisson. Aucuns sont qui diront paraventure qu'ils n'ont assez argent pour acheter ceste lamproye (1). Communeement les lamproyes sont chères : il est vray, mais elles sont bonnes aussi. Si vous voulez manger de ceste noble lamproye, qui est la rémission de vos

(1) « La lamproye, en hiver, se mange par la noblesse, parce que c'est un poisson friand, et au printemps par le paysan, car alors elle est cordée (dure). » *Dict. de Trévoux.*

péchez, c'est à-sçavoir l'amour de Dieu, si la faut-il acheter, nonobstant qu'elle soit bien chère. Vous ne l'aurez point pour demi franc, demy escu, ou un franc, un escu : mais il est bien force de bailler tout l'argent, les biens et autres choses que vous retenez sans raison de vostre prochain. Il faut tirer cest argent de vostre bourse pour en faire restitution : pareillement toute rancune du coffre de vostre cueur : ou vous ne mangerez jà ceste lamproye dignement avec son sang, duquel est faicte la bonne sauce, c'est à-sçavoir le mérite de la passion. »

Au chapitre VI : « Par le saffran, qui doit estre mis en tous les potages, sauces et viandes quadragésimales, j'enten la joye de paradis, laquelle nous devons penser en toutes nos opérations, odorer et assortir. Sans le saffran nous n'aurons jamais bonne purée, bon pois passé, ne bonne sauce : pareillement sans penser aux joyes de paradis ne pouvons avoir bons potages spirituels. »

Au chapitre VII : « Les orenges sont bonnes aussi en Caresme selon les médecins. Par l'orenge j'enten la charité que devons avoir envers Dieu, qui est bien dénotée par l'orenge quant à la couleur, et quant aux grains mussez dedans. Ce fruit est de couleur punique (1), c'est à-sçavoir jaune, tirant sur le rouge, qui

(1) *Punique* dans ce sens n'est pas dans les dictionnaires. Littré ne donne que *punicine :* matière âcre et incristallisable de l'écorce du grenadier. A *punique* répond étymologiquement *ponceau*, et le *punicum malum* c'est la grenade. L'orange se dit *malum aureum*, selon Forcellini qui ne hasarde son assertion qu'avec timidité : *poma ea quæ vulgo aurantia dicimus, ut quidam putant*, tandis que M. Aug. Nisard traduit l'*aurea mala* de Virg. *Ec.* III, 71, par pommes d'or. Bien plus, M. Quicherat a jugé à propos de combiner l'expression *flammeus color* pour rendre le punique ou le jaune tirant sur le rouge, de notre texte. Enfin, le *Dictionarium tetraglotton* de Plantin, 1562, traduit *puniceus* par *écarlate*. C'est le cas de dire que des couleurs il ne faut pas trop disputer. Ajoutons toutefois qu'*écarlate* manque

signifie charité en l'escriture saincte. Ceste charité devons avoir en Dieu, l'aimer de tout nostre courage : ou autrement toutes nos opérations ne sçauroyent proufiter. *Si linguis hominum loquar et angelorum : charitatem autem non habeam, nihil sum.* Par les grains qui sont enclos en l'orenge, j'enten les secrettes aumosnes. » Un peu après : « Les grains de l'orenge nous remonstrent, qui sont mussez dedans, la pomme de charité. Parquoy je di (et est vray) que Dieu aime fort ce noble fruit. La couleur luy en plaist : fais-luy en donc présent. Le goust en aime l'ame : donne-luy en à manger à ton disner spirituel. »

Au chapitre VIII : « Mes dames, vous sçavez qu'il n'est chose plus honneste dedans la main d'une femme qu'un beau bouquet. Ce mois de Mars est ouvrier de présenter les beaux bouquets : car communeement en Mars croist la belle violette de couleur céleste, d'azur et de pers (1). Voulez-vous porter durant ce caresme, pareillement en tout temps un beau bouquet qui vous donnera bonne odeur? prenez la violette de Mars. C'est à-sçavoir la vertu d'humilité : car je vous asseure que c'est une vertu qui moult plaist à Dieu, et à l'ame proufite. La violette de Mars, etc. »

Au chapitre IX : « Les pruneaux sont aussi nécessaires pour faire le disner bien complet : pourtant il en faut avoir. Par ces pruneaux, qui sont noirs et de bonne substance, j'enten les abstinences

au *Dictionnaire Devic : écarlate* se décompose en l'arabe-persan *sarlack*, laque de Sar ou de Tyr. Virgile, *Georg.* II, 506 : *Ut gemma bibat et Sarrano dormiat ostro. Ad quod Servius : Quæ nunc Tyrus dicitur, olim Sarra vocabatur.*

(1) « C'est un azur couvert et obscur qu'on prétend être venu de Perse ou d'une couleur de pêche persienne. » *Dict. de Trévoux.* On disait autrefois *pars :*

Sur un beau velours *pars* choisi.

Martial d'Auvergne.

de péché, mortification de la chair, et jeusnes corporels. »

Au chapitre x : « En après pour un autre mets l'on appose sur la table des figues, qui sont moult bonnes et proufitables : car elles tiennent l'estomach fort et de bonne odeur. Par ces figues pouvons entendre la mémoire de la saincte passion de Jésus Christ, qui est une chose qui tient l'estomach fort et de bonne disposition contre toutes tribulations, tentations, ennuis, labeurs, mélancolies, et qui fait bonne odeur. »

Au chapitre xi : « Ce n'est pas tout pour bien se rassasier en caresme : car il faut encores manger les amendes. Les médecins disent que les amendes amères sont plus proufitables que les douces : parquoy je veux de ceux-ci parler. Je di que nonobstant que les amendes soyent amères, si n'en faut-il pas laisser à manger. Il y en a qui prennent les douces et laissent les amères : elles ne sont pas si proufitables. Ce qui n'est pas bon à la bouche, peut estre bon au cueur. Par ces amendes amères j'enten la mémoire de la mort, du jugement et des peines d'enfer, qui doivent accompagner nostre disner en caresme. »

Au chapitre xii : « Le miel est une chose précieuse pour les dames spécialement, lequel se mange en caresme. Le philosophe dit que le bon miel est à l'or semblable. Par le miel je n'enten autre chose que la conversation céleste, que tous devons avoir : mesmement au sainct temps quadragésimal, la conversation laquelle nous devons avoir, doit venir, procéder et distiller du ciel, comme le bon miel précieux. »

Au chapitre xiii : « Puis après le pain blanc, les eschaudez, et le vin, ne se doivent en oubli mettre : car c'est le principal du disner. Par le pain et le vin pou-

vons entendre l'acquisition des joyes de paradis. Par les eschaudez nous entendons la foy que nous devons avoir en un seul Dieu créateur du ciel et de la terre, qui est en trois personnes distinctes. Et ceci bien appert en l'eschaudé qui ha trois cornes : toutesfois les trois cornes ne sont qu'une chose par essence de nature. L'on fait des eschaudez d'autre sorte, c'est-à-sçavoir en forme de croissant, n'ayant que deux cornes, signifiant les deux substances qui sont en Jésus Christ, divinité et humanité. Tout ceci devons fermement croire sur peine d'estre damnez : et le doivent monstrer et apprendre les pères et mères à leurs enfans, prédicateurs au peuple commun : et les maistres d'escoles à leurs disciples : mesmement au sainct temps de caresme, selon la similitude des eschaudez, qui en celuy temps aux jeunes enfans sont donnez à manger. » Un peu après : « Il est de deux manières de vin, blanc et rouge. Le blanc signifie l'espérance qui est en Jésus Christ, et le rouge la charité qu'il nous a monstrée quant à l'acquisition des gloires dessusdictes. Le pain duquel est faicte mention, a esté cuit au four de ceste charité, qui est son costé précieux, de l'amour d'humain lignage totalement embrasé. Retournons au vin, et congnoissons sa nature. Le vin outre ces deux couleurs est fort et savoureux : aussi par la force pouvons entendre la charité de laquelle Dieu nous a aimez, tellement qu'il a mise son ame pour nous : et par la saveur, l'espérance qu'il nous a donnée de parvenir, si nous voulons bien ouvrer et faire modéreement là-sus en paradis. » Un peu après : « Ce vin est de deux couleurs, blanc et rouge. Parquoy il est dict, *Dilectus meus candidus et rubicundus, electus ex millibus*. Le blanc nous donne l'expérience d'aller en paradis : car il fait bon courage, jambes de vin et audace de joyeuseté : et le rouge fait le bon sens, réduisant en mémoire que le précieux sang

de Jésus Christ a esté tiré tout rouge de son costé pour nostre salut. Ce vin est esleu et choisi entre toutes liqueurs : *Electus ex millibus.* »

Au chapitre XIIII : « De ce vin dessusdict est faict le bon et savoureux hipocras, claré, et pigment. Le Roy Salomon le fait et le vend, comme il est dict en ses cantiques, *Dabo tibi vinum conditum.* Le marchand et institeur (1) qui a baillé les drogues, espices et confitures aromatiques, est monsieur sainct Paul, qui de loin comme vray marchand les a apportées, c'est à-sçavoir de paradis. Par ces drogues, espèces diverses et mixtures précieuses, comme sucre, canelle, grene de paradis, cinamomum, et autres choses délicates, nous entendons les diverses espèces et multitudes des gloires de paradis, que ledict sainct Paul apporta de là-sus quand il fut ravi au troisième ciel : et tant en apporta qu'oncques ne peurent renger en l'humaine boutique du cueur humain, comme il est dict : *Vidit arcana quæ non licet homini loqui, nec in cor hominis ascendit quæ præparavit Deus diligentibus se.* Monsieur sainct Paul vit des gloires en paradis et en telle multitude, sumptuosité et contemplation, que le cueur de l'homme ne les peut par méditation recevoir. Ces joyes célestes vend l'apostre sainct au Roy Salomon, vray apoticaire, c'est à-sçavoir à l'homme pacifique, cueur mansuet et contemplatif. »

Au chapitre XVI : « A fin d'avoir bons potages, et viandes bien appareillées, il est requis avoir bons cuisiniers à gens de bien, seigneurs et marchands. Les bons cuisiniers qui nous doivent servir en caresme, sont les monitions de nos bons anges, inspirations et persuasions, ausquels nous devons croire, spécialement

(1) Latinisme, d'*institor*, vendeur. Littré ne donne que l'adjectif *institoire*.

plus en ce sainct temps de pénitence qu'en autre. Car plus ils nous inspirent adonc à bien faire qu'en autre temps, pourceque le diable plus malicieusement nous tente. Communeement l'on mange de plus de sortes de viandes en caresme qu'en autre saison, aussi devons-nous plus manger, user, et prendre des célestes monitions en ce temps, etc. »

Au chapitre XVII : « Les serviteurs qui à table doivent servir en caresme, sont les exemples des martyrs qui ont souffert grande tribulation pour parvenir en gloire. Chacun nous sert en son office : Sainct Laurens présente le poisson et hareng rosti sur le gril : Sainct Jan l'évangéliste le poisson bouilli et marée : Sainct Denis et Sainct Cosme présentent et offrent les pastez cuits au four : car ils ont esté mis en fournaises. Et plusieurs autres servent de poisson frit : ce sont ceux qui ont esté mis et bouillis en poisles et chaudières, pour le nom de Jésus. »

Au chapitre XVIII : « En caresme l'on nettoye la vaisselle, pots, verres et chauderons : lon prend aussi blanche nappe sur table, pareillement sert-on de blanches serviettes : et ceci est l'office des filles, chambrières et ancelles. A l'imitation des vierges de paradis nous devons nos vaisseaux (comme pos, verres et chauderons, c'est à-sçavoir nos cueurs) nettoyer : pourcequ'il n'est plus question qu'on face dedans la chair cuire, c'est à-sçavoir vivre charnellement. Chasteté et mundicité doivent mettre la blanche nape licitement, et estendre sur la table. »

Au chapitre XIX : « Quand une créature si a de toutes ces viandes mangé, il m'est avis que c'est assez compétemment disné : parquoy plus ne reste que graces. Mais maintenant en lieu de dire graces à Dieu, lon prend un tablier, et fait-on les dez dessus courir. Les uns ne demandent que le jeu, et les autres prennent un

luc (1), et jouent quelques chansons dissolues, et tourdions et basses danses. Et aussi en lieu de graces et de l'honneur qu'on deust à Dieu faire, lon fait honneur au diable, qui a esté des jeux inventeur. Sçavez-vous bien que signifie le tablier auquel vous jouez? Par ledict tablier que vous ouvrirez après que vous estes bien saouls corporellement, non pas spirituellement, est entendu enfer, qui sera ouvert après que nous serons bien saouls de nos péchez et offenses : et lors les tables seront là démenées, trainées et traquassées l'une sur l'autre, c'est à-sçavoir les ames tourmentées par divers tourmens, dénotez par les divers lieux du tablier et divers mouvemens des tables qu'on met de lieu en lieu. *Transibunt ab aquis nivium ad calorem nimium.* Diverses sont les peines d'enfer, etc. »

Au chapitre xx : « Quant est de ceux qui jouent du luc et chantent chansons dissolues en lieu de graces, pas n'est-ce chose raisonnable (ce m'est advis) veu que chacun doit Dieu regracier des biens qu'il luy a donnez à son disner. Je monstreray bien à ceux et à celles qui aiment les lucs et instrumens, de quel luc ils doivent jouer. Or escoutez : Le luc ha sept cordes, et est creux : par les sept cordes les sept pétitions de la patenostre peuvent estre notées, par lesquelles nous devons bien Dieu remercier. Car le *Pater noster* est la plus belle mode d'oraison qui soit veue : car elle contient tout ce qui nous est nécessaire. Pareillement les sept cordes signifient les sept vertus, prudence, tempérance, force,

(1) *Leü* dans le *Roman de la Rose, lou* et *luz* au xve siècle (Ducange), *ung luc* dans le *Dict. fr. lat.* de R. Estienne. Nicot ajoute : « aucuns escrivent *luth.* » « Je ne doute pas que *luc,* » écrit Le Duchat dans les *Additions à Ménage,* « dans cette signification d'un petit vaisseau de mer, ne soit une corruption du mot *lut,* et que ce vaisseau n'ait été appellé de la sorte à cause de sa ressemblance avec l'instrument de musique qu'autrefois on appelloit *luc* et qui aujourd'hui se nomme *lut.* » Richelet dit : « prononcez *lu.* » De l'arabe *al-ûd,* luth.

justice, foy, charité, et espérance : lesquelles nous deussions avoir, et prier Dieu nous les envoyer, ou les autres sept vertus qui opposent aux sept péchez mortels, c'est à-sçavoir humilité, dilection, abstinence, diligence, libéralité, chasteté et patience. Voilà les sept cordes que nous deussions sonner devant Dieu, en luy rendant graces et mercis durant le caresme. Par ce que le luc est creux nous pouvons entendre que nostre cueur doit estre creux et vague de toutes choses, fors seulement de la résonnance des bonnes pensées divines, et célestes louanges. Le luc est creux et si il n'y a chose dedans que le résonnement des cordes, qui quand et lesdictes cordes retentit : ainsi doit estre nostre cueur creux, et n'y doit avoir chose que la résonnance des bonnes pensées et autres choses dessusdictes. Le chant des cordes du luc, etc. »

Au chapitre XXI : « Comme je voulois oster la plume de dessus mon livre pour le fermer, l'un de mes neveux me dict, Dea, mon oncle (dict-il), vous avez parlé de tout excepté de la dragée, laquelle vous oubliez. Il est vray, dis-je. Lors je reprins ma plume pour en escrire ce qui s'ensuit. Chacun n'ignore point que la dragée se gouste sus le soir, en lieu de soupper, quand il est jeusne. Nous sommes en temps de jeusner spirituellement : et pourtant si nous voulons jeusner, je trouve qu'il fait bon au soir prendre la dragée, laquelle je vous veux donner. Par la dragée spirituelle j'enten persévérance de bien vivre. Une personne n'est pas réputée d'avoir jeusné le quaresme, quand ell'en laisse deux ou trois jours, mais faut qu'elle jeusne toute la quarantaine. C'est à dire que pas ne suffit s'abstenir seulement aucuns jours de pécher, mais continuellement faut persévérer en bien. *Qui perseveraverit usque in finem, salvus erit : qui vero non, condemnabitur.* Et pourtant qu'il est expédient persévérer, je compare persévérance,

pour obéir à ma fantasie, convenablement à la dragée qui est ronde : car la rondeur signifie persévérance, veu qu'une figure ronde n'ha ne commencement ne fin : comme ceste lettre-ci O, qui est de façon de dragée. »

Laissant le reste de ces subtilitez quadragésimales aux plus curieux qui auront désir d'apprendre d'avantage d'une si belle science (puisque j'ay enseigné le lieu où on les trouvera), je viendray aux subtilitez qui sont ès règles de ceux qui s'appellent religieux, tant des caymans, ou besaciers, ou bribeurs (1), que des autres. Non pas que je vueille entreprendre de parler des subtilitez de chacun ordre particulièrement : mais il me suffira de dire un mot en général de toutes, et puis particularizer sur quelcune d'icelles. Il faut donc noter quand nous voyons un moine, soit blanc, soit noir, soit gris, soit enfumé, soit crotté, soit bien espousseté, qu'il n'y a si petite pièce en tout son équippage sous laquelle il n'y ait de la subtilité cachée. Mais comment est-il possible (dira quelcun) si on vient aux subtilitez des habits du tout contraires, qu'il n'y ait aussi contrarieté en icelles ? Pour exemple, si la ceinture de corde dénote perfection, ne sera-ce pas imperfection d'avoir une large courroye avec des galantes boucles garnies de leurs gentils hardillons (2), comme l'ont les Augustins ? Comment aussi s'accorderont les subtilitez ès couleurs con-

(1) *Bribeur, mendicus*, dans Rob. Estienne et Nicot. Du verbe wallon *briber*, vivre de bribes. L'origine, que Brachet déclare inconnue, est le kymrique *briw*, rompre, briser; voy. Diez, Grandgagnage, Diefenbach, Scheler.

(2) *Hardillon* est un diminutif de *hardille*, qui a le sens de collection de hars, c'est-à-dire de branches d'osier. Le breton donne *éré*, m. ; en pays de Vannes *ari*, voy. Legonidec, *Dict. fr. breton*, St-Brieuc, 1847. Osier, que M. Brachet dérive de οἶσος, vient tout au plus de οἰσάριον par l'intermédiaire d'*ausarium*. Cf. Des Périers, nouv. XCVII.

traires qu'ils portent? Et en quoy est-ce qu'ils ne discordent point les uns des autres outre cela? L'un est nus pieds, l'autre est demi chaussé, l'autre chaussé du tout : l'un porte des souliers fenestrez pardessus, l'autre des souliers couvers pardessus : l'un des souliers de cuir, l'autre des souliers de bois, dicts proprement sabots. Item l'un va à pied, l'autre va à cheval. Item, l'un porte chaperon ou capluchon (1) pointu, l'autre le porte rond : l'autre long, l'autre court. Item, l'un n'ha qu'un peu la teste pelée, l'autre l'ha plus : l'un audessus des oreilles, l'autre au dessous : les autres n'ont du tout qu'un petit floccon de cheveux. Item, les uns portent argent, les autres n'en portent point. Item, les uns mangent de la chair, les autres n'en mangent point. Toutesfois ceux qui se vantent sçavoir subtilizer bien spéculativement, cerchent les moyens d'accorder toutes ces diversitez et contrariétez : mais je crain que ce soit autant de peine perdue. Bien est-il vray que quant à aucuns points on les peut bien mettre d'accord : comme, quant à ce que les Jacopins portent le noir dessus et le blanc dessous, les Carmes au contraire portent le blanc dessus et le noir dessous, on peut respondre que tout ainsi que les Jacopins portent la livrée de la vierge Marie (car elle la révéla à S. Dominique), aussi les Carmes portent la livrée d'Élie et Élisée : et ainsi comme ceux-ci complaisent à leurs fondateurs en leur habit, ainsi ceux-là complaisent à leur fondatrice. Et puis s'il est vray que par la subtilization de la vierge Marie mesmement, la cape blanche signifie purité et virginité, voici qui s'accorde le mieux du monde, que les Jacopins soyent purs et vierges pardedans, les Carmes le soyent pardehors. Que si tout se pouvoit aussi bien accorder comme ceci, on n'auroit

(1) Voy. plus haut, p. 273.

occasion de leur objecter la diversité qui est en leurs sectes : mais il y a de telles contradictions en quelques points, qu'il me semble que la meilleure response qu'ils peuvent donner pour fermer la bouche à toutes les objections qu'on leur sçauroit faire quant aux diversitez ou contrarietez qui sont en leurs sectes, c'est de respondre que comme ils ne tiennent pas un mesme chemin, aussi ne font-ils pas leur conte d'aller en un mesme lieu, c'est à dire en un mesme paradis. Or qu'ainsi soit qu'il y ait plusieurs sortes de paradis selon les moines, il appert par quelques passages du livre intitulé *La conformité de S. François avec Jésus Christ.* Pour le moins est-il à présumer qu'ils ont eu opinion qu'il y avoit un paradis pour les mangeurs de chair, et un autre pour les mangeurs de poisson.

Dequoy toutesfois laissant le jugement aux autres, je particularizeray seulement touchant les subtilitez de la secte minorique, c'est à dire des frères mineurs, autrement dicts Cordeliers ou Franciscains, pourcequ'elle est tenue pour la plus parfaicte, seule canonizée, mise au sixiême livre des *Décrétales* ou *Clémentines*. Mais comme ainsi soit qu'il y ait des subtilitez tant en leurs habits qu'en leurs façons de faire, je ne parleray, quant aux habits, que de la corde et des brayes, pource que c'est là où gist la plus profonde spéculation. Premièrement donc ceste corde toute entière est subtilifiquement exposée persévérance, pourcequ'on lie volontiers d'une corde ceux qu'on craind qu'ils s'enfuyent : selon les autres spéculatifs cerveaux est interprétée diligence, pourceque quand on est ceinct, la robbe n'empesche pas tant de courir. Voilà les allégorifiques significations de la corde toute ensemble : voyons maintenant que signifie chacun nœu à part. Le nœud d'embas qui traine souvent jusques en terre, mystérieusement déclare leur obéissance. Le nœu du

milieu, qui pour estre souvent manié est ordinairement plus mal net que les autres, démonstre par une mystique antiphrase, leur netteté et chasteté. Celuy d'enhaut duquel ils se serrent et lient estroitement, signifie leur estroite povreté. Quant aux brayes, elles sont allégorizées diversement : mais la plus commune opinion est qu'elles déclarent la grande odeur du sacrifice d'obéissance, pourcequ'elles sont communeement perfumées d'une odeur horriblement forte.

Entre leurs façons de faire j'en choisiray aussi quelque nombre seulement : mais sans ajouster l'exposition des subtilitez, pourceque je ne l'ay encore trouvée en aucun docteur. J'appelle leurs façons de faire les coustumes cérimoniales de leur ordre ou règle. Et d'autant que les susdictes brayes sont comme la plus belle rose de leur chapeau (soit pourcequ'elles servent à engrossir les femmes, soit pour autre raison), je commanceray par icelles. Il faut donc sçavoir qu'il est très-expresseement et avec grandes comminations défendu aux Cordeliers de n'aller ne venir, ne manger, ne dormir, ne prescher, ne dire la messe, sans avoir leurs brayes, comm'estans mystifiquement incorporées avec l'habit. Il est vray que quelquesfois se sentans fort escorchez par icelles entre les jambes (comm'il avient en cheminant), ils les mettent pour quelque peu de temps en leurs manches. Audemeurant ce qui s'apprend en l'an de probation et avant qu'ils soyent profez, c'est à tenir le doit au cul du verre en beuvant, ou bien à le tenir des deux mains : à regarder en terre, à contrefaire les torticolles, à cacher les mains ès manches, à faire chatemitiquement l'inclinabo en l'église et autre-part, en haussant le cul, et baissant la teste par égal contrepois : item à baiser la terre, s'agenouiller devant les *patres*, quand on les rencontre, leur baiser la main, la corde, ou les pieds, s'il ne leur plaist de

présenter la bouche. Je laisse les choux qu'on fait planter aux povres novices la racine contremont, les arbres morts qu'on leur fait arrouser, le gros os qu'on leur fait porter en la bouche : et plusieurs autres manières de faire descrites par celuy-mesme dont j'ay tiré ces autres, à-sçavoir Jan Menard, en un livre qu'il a intitulé *Déclaration de la règle et estat des Cordeliers*. Lequel en pouvoit parler et escrire comme celuy qui avoit esté de cest ordre, mais par la grace de Dieu s'estoit descapluchonné, après avoir congnu tant les subtilitez susdictes que plusieurs autres lesquelles il raconte.

Au reste, lecteur, si d'aventure vous n'estes encore saoul de subtilitez, ou les aimez mieux en ryme qu'en prose, je vous en ay aussi trouvé : entre lesquelles est mentionnée aussi celle des mitres épiscopales, dont j'ay desjà parlé.

L'aube et le surplis blanc dénote
Vie sans macule et sans note.
La mitre de deux pars cornue,
Science certaine absolue
Du vieil et nouveau Testamens.
Les gans, des sacrez sacremens
Sincère administration.
La crosse, saine attraction
Des brebis à vraye pasture.
La croix, les livres, l'Escriture,
Des humaines affections,
Avecque les afflictions,
Les avènements signifient.
Voilà où caphars se confient
Par belles contemplations.

CHAPITRE XXXVIII

COMBIEN GRANDES RICHESSES ACQUÉROYENT LES GENS D'ÉGLISE PAR LES ABUS, DU TEMPS DE NOS PRÉDÉCESSEURS, PRINCIPALEMENT : ET COMBIEN ESTOIT IMPUDENTE LEUR AVARICE.

Si nous considérons de près les abus èsquels le clergé a entretenu nos prédécesseurs, et entretient encores aujourd'huy plusieurs, nous trouverons que tous ces abus, depuis le plus petit jusques au plus grand, ont servi à faire venir l'eau à leur moulin; et ce qui à bon droit nous semble inepte et hors de toute raison (pour ne dire bien pis) leur sembloit estre de bonne grace et fondé sur très-bonne raison, quand ils regardoyent le proufit qui leur en revenoit. Et tout ce qu'on leur pouvoit alléguer au contraire, estoyent autant de paroles perdues, pourcequ'on parloit contre leurs *ventres, qui n'avoyent point d'oreilles* : comme aussi n'ont les autres, selon le proverbe ancien (1). Aussi pouvons-nous bien penser qu'ils avoyent tous-

(1) Ce proverbe est mis dans la bouche de Caton par Plutarque (*Cat. Vit.*) : Un jour que Caton voulait parler contre une distribution de blé demandée par le peuple, il commença sa harangue ainsi : Χαλεπόν μέν ἐστιν, ὦ πολῖται, πρὸς γαστέρα λέγειν ὦτα οὐκ ἔχουσαν. Cf. *Apophth. regum*, et Stob., *Florileg.*, VI, 54. Érasme rapproche

jours cest ancien proverbe devant les yeux, *Lucri bonus odor ex re qualibet,* c'est à dire *L'odeur du gain est bonne de quoy que ce soit.* Ni ne faut douter que quand on se moquoit d'eux, en les appelant pilleurs de l'église (au lieu qu'ils se faisoyent appeler piliers de l'Église), mangeurs de crucefix, fesseurs de *requiem*, cafars, pates pelues, chatemites, loups ravissans, ils ne dissent ce que dit en Horace l'avaricieux Athénien,... *populus me sibilat, at mihi plaudo. Ipse domi simulac nummos contemplor in arca* (1). Car desjà du temps de nos prédécesseurs ils commençoyent à estre moquez, comme aussi il sera monstré au chapitre suivant. Mais il est certain que dès lors ils estoyent plus effrontez que vieilles putains. Sur quoy il me souvient de ce qui fut dict il y a assez long temps par un moine à Bloys, respondant à quelques-uns qui se moquoyent de luy et de son ordre : Encore de long temps les séculiers ne se seront tant moquez des gens d'église, que les gens d'église se sont moquez d'eux. Ce qu'il disoit ayant esgard aux abus èsquels ils avoyent entretenu le povre monde si long temps, menans les hommes par le nez comme buffles. Il est vray qu'il ne parloit encore si outrageusement que le pape Léon dizième, qui respondit au cardinal Bembe, luy alléguant quelque

de cette phrase le vers suivant conservé par Jos. Scaliger, *Proverbiales græcorum versus :*

Λιμῷ γάρ οὐδὲν ἐστιν ἀντειπειν ἔπος,

mais il y a une nuance, car l'anonyme parle de ventre affamé ou du moins de faim, et Caton s'adresse à des ventres intempérants. Érasme se trompe d'ailleurs en disant qu'Aulu-Gelle rapporte le propos de Caton. Ce qui ajoute à l'authencité du passage de Plutarque, c'est que Jul. Rufinianus (*De fig.*, 18, p. 210, éd. Ruhnken) cite une phrase latine de Caton où le ventre reparaît : *Qui ventrem suum non pro hoste habet,* etc. Voy. *Catonis præter librum de re rustica quæ extant,* rec. H. Jordan, Lipsiæ, Teubner, 1860, in-8°. Cf. *Apologie*, ch. XL.

(1) *Sat.* I, 1, 66.

passage de l'évangile, Quelles richesses nous a apporté ceste fable de Jésus Christ ! Or quant aux richesses, ce malheureux ne mentoit point : et eust parlé du tout vrayment, s'il eust dict, Quelles richesses nous avons acquis en abusant du nom de Jésus Christ! De vray c'est une chose incroyable combien grans ont esté les biens des gens d'église : veu ce que Baptiste Fulgose (au demeurant fauteur de la religion Rommaine) nous raconte d'un nommé Pierre Riare, qui estant de l'ordre des frères mineurs fut faict Cardinal par le pape Sixte IIII. Car il dit qu'il ne se contentoit pas de porter en sa maison mesmement des robbes de drap d'or, et d'user de couvertes de lict de drap d'or, mais jusques aux coittes de lict, il en avoit de drap d'or, et les autres estoyent de drap de soye (1). Il raconte aussi qu'à Romme il fit un festin à Éléonore d'Arragon, qui passoit pour aller espouser le duc de Ferrare nommé Hercules d'Est, auquel il y avoit tant de sortes de mets, de viandes des plus exquises, qu'il dura sept heures : et de peur qu'on ne s'ennuyast, il faisoit jouer cependant divers jeux. Aussi entr'autres magnificences usa de ceste-ci, que à chacun nouveau service tous les serviteurs prenoyent nouveaux habits. Toutesfois tout ceci n'est rien aupris de ce qu'il récite après touchant la putain dudict cardinal, nommée Tiresie. Car il dit qu'il l'entretenoit publiquement en telle somptuosité qu'il luy faisoit porter des souliers couverts de pierres précieuses. Et si quelcun fait difficulté de me croire, lise ledict Fulgose au livre IX, chapitre I, qui est *De hominum luxu atque deliciis,* lequel parle comme d'une chose qui de son temps estoit congneue à tous. Mais pour retourner au pape Léon, luy-mesme

(1) Estienne a négligé le détail suivant : *argenteis quoque vasis onus ventris excepit.*

qui s'esmerveilloit des richesses que ceste fable (ainsi qu'il parloit) leur avoit apportées, combien les augmenta-il par une seule croisade? En telle sorte qu'un Cordelier Milanois nommé Samson, de l'argent qu'il y avoit gangné, offrit cent et vingt mille ducats pour acheter le siège papal. Que s'il offroit cela, combien pensons-nous qu'il y avoit gangné d'avantage? Car il n'est pas croyable qu'il ne se vousist réserver quelque bonne somme à tous événemens. Et si les richesses des valets estoyent si grandes, quelles faut-il estimer avoir esté les richesses des maistres? Nonobstant lesquelles, nous voyons qu'ils ont vérifié le susdict proverbe ancien (s'accordant à l'opinion des plus vilains avaricieux), *L'odeur du gain est bonne, de quoy que ce soit :* voire vérifié mieux que jamais le fut, quand ils ont voulu estre participans du butin des paillardes. Or considérez un peu, lecteur, s'il est vray ce que dit Ovide (comme il est force de confesser), *Turpe tori reditu census augere paternos* (1), c'est à dire,

> C'est grand' honte qu'un bien par le père acquesté,
> Du revenu du lict soit après augmenté :

considérez, di-je, combien c'est une chose infame que les S. Pierre et S. Paul Romanesques ayent une partie de leur revenu assigné sur celles qui gangnent leur vie à une si misérable sueur de leur corps, et qu'une chose qui est si profane qu'on a honte d'en parler, leur soit consacrée. Il est vray que du temps de pape Paule III, le nombre desdictes filles joyeuses estoit beaucoup diminué : car il n'y en avoit en ses registres que quarante-cinq mille, ainsi que l'ont escrit ceux qui nous ont donné l'histoire des vies des papes. Il est certain aussi que le

(1) *Amor.*, l. I, eleg. X, v. 61.

mot de courtisane (qui est le moins déshonneste synonyme de putain) a pris son origine de la cour de Romme, à-sçavoir des premières dévotes qui fréquentoyent plus que très-familièrement jour et nuit avec les prélats de Romme (1). Au demeurant ce propos des richesses papales me ramentoit le sermon d'un moine Gascon, auquel il preschoit que quand l'antechrist viendroit, il useroit d'une largesse incroyable, et n'espargneroit aucunement les présens pour gangner les cueurs des personnes : bref qu'il sèmeroit l'or et l'argent par tout. Par lesquels mots il fit si bien venir l'eau à la bouche d'un certain Gascon qui estoit l'un de ses auditeurs, qu'il cria tout haut, *E diu quan biera ed aquet bon Segno d'antechrist ?* Si ce povre Gascon (auquel peut-estre il y avoit grand pitié) eust esté averti qui estoit cest antechrist, il n'eust pas demandé quand il viendroit, mais seulement des lettres de recommendation pour luy porter (2). Il est vray qu'il luy eust falu apprendre (si desjà ne le sçavoit) quelque mestier de ceux par lesquels on entre en crédit envers sa saincteté.

Je laisse ces grands terriens ecclésiastiques, et retourne à leurs supposts, employant l'autorité du bon prescheur Barelete, qui parle du proverbe qui couroit de son temps (et avoit couru long temps auparavant), *Les prestres, les moines, la mer, sont trois choses insatiables.* Et d'où pensons-nous que soit venu ce proverbe ? Il est certain que l'expérience commune l'a mis en usage : car quand on a veu les gens d'église tirer

(1) « *Marescallus habet juridictionem in cortesanos seu nos et curiam nostram sequentes.* » Bulle du faux Benoît XIII, 1394. « *Quinquaginta meretrices honestæ cortegianæ nuncupatæ.* » *Journal de Burchard.*

(2) *Ipse vero Antichristus, ut pessimæ generationi satisfaciat, opes malorum irritamenta effodiet et exponet* », dit un docteur cité par Malvenda, *De Antichristo, libri XI*, Romæ, 1604, in-fol., l. VIII, c. 13. Cf. Renan, l'*Antechrist*, 1873, p. 478.

proufit de tout, on a dict ce qu'on voyoit toutes les heures pratiquer devant ses yeux. Car non seulement on les voyoit *prendre du vif et du mort* (ainsi que porte le proverbe François), mais à ceux mesmement qu'ils avoyent jà pillez et vifs et morts, piller les enfans jusques à la troisième et quatrième, voire jusques à la dernière génération. Et quels moyens avoyent-ils si grands de piller ? Les abus leur estoyent des moyens les plus aisez du monde : le nombre desquels abus nous sçavons avoir esté infini, et pourtant ne se faut esmerveiller si leurs richesses pareillement ont esté infinies. Entr'autres a esté ce moyen merveilleux, de se servir des morts pour piller les vifs et les morts : duquel seul je parleray pour le présent. Je di donc premièrement que ce moyen ha deux parties, comme il y a deux sortes de morts. Une partie est par les morts qui sont canonizez, l'autre partie par les morts qui meurent sans canonization : qui sont ceux par lesquels je commanceray le présent discours. Je di donc qu'au lieu qu'ils se sont servis des corps et des ames des morts canonizez, ils ne se sont servis que des biens et des ames des autres, lesquelles ils ont faict revenir de purgatoire pour menacer et espovanter ceux qui ne voudroyent foncer à l'appointement. Car nous sçavons que la meilleure pratique des simples prestres et moines souloit venir et vient encores à présent du *requiem :* tesmoin ceste façon de parler commune entr'eux, *Allons boire sur le premier cuir qui viendra.* Tesmoin aussi le curé qui se plaignoit à ses paroiciens, en disant, Que voulez vous que je face, mes paroiciens ? Vous ne me baillez point d'offrandes, et si ne mourez point, dequoy pensez-vous que je vive ? Mais quand, après avoir bien chanté le *requiem,* on ne leur bailloit à leur appétit matière de chanter *gaudeamus,* alors le diable y estoit : alors les ames de ceux ausquels on avoit chanté un si maigre *requiem,* retour-

noyent pour se venger de leurs enfans, ou parens, ou amis, qui ne donnoyent occasion aux prestres de chanter si gayement pour elles qu'elles n'eussent mauvais temps en purgatoire tant qu'elles avoyent (comme aussi nous voyons ès poëtes anciens tant Grecs que Latins les ames des trespassez retourner pour dire injure à ceux qui n'ont faict le devoir quant à leurs obsèques tel qu'il leur appartenoit). Dequoy nous avons eu un fort notable exemple en l'esprit forgé par les Cordeliers d'Évreux, et un autre depuis en l'esprit d'Orléans : c'est à dire, en un cordelier novice nommé Halecourt qui estant caché sur la voute du temple contrefaisoit l'esprit de la femme du prévost. Et pourquoy? pourceque ce prévost n'avoit donné que six escus aux Cordeliers dudict lieu pour enterrer sa femme, et puis quand ils l'avoyent requis de leur donner du bois, il les avoit esconduits. Sur quoy aussi il nous faut souvenir du cordelier de Bordeaux mentionné ci-dessus, touchant les ames de purgatoire qui rioyent quand on donnoit des offrandes pour les trespassez. Et pourceque la plus part des lecteurs pourra jà avoir les oreilles bàtues de plusieurs contes touchant les esprits retournans la nuit, et du tintamarre qu'ils faisoyent, autour principalement de ceux qui estoyent en leur lict, et des folies qui s'en sont ensuivies, je n'en diray d'avantage, mais viendray à l'autre point.

Cest autre point est touchant les morts canonizez : lesquels je di avoir porté double proufit aux gens d'église, à-sçavoir de leurs corps et de leurs ames, quant à leurs corps en ce qu'ils en ont faict des reliquaires : quant à leurs ames, en ce qu'ils les ont fait servir à diverses offices et divers mestiers, desquels ils ont pris le proufit. Et premièrement quant aux reliquaires, ils ne se sont contentez de faire adorer les charongnes de ceux qui avoyent esté un peu plus gens de bien que les autres, comme ayans

quelque divinité, mais ont faict adorer celles mesmement de quelques damnez. Tesmoin un ancien docteur qui dit, *Multorum corpora adorantur in terris quorum animæ cruciantur in inferis,* C'est à dire, que les corps de plusieurs sont adorez en terre, dont les ames sont tourmentées en enfer. Ce qui nous est confermé par la légende de S. Martin (1), où nous lisons d'un damné qu'on adoroit avec très-grande dévotion pourcequ'on le pensoit estre en paradis. Je laisse deux autres tromperies qui se commettoyent, en ceci: l'une, quand on faisoit à-croire à quelque povre sainct, qui n'y pensoit en nul mal, qu'il avoit eu demie-douzaine de testes, deux ou trois douzaines d'oreilles, autant de mains, autant de bras, autant de jambes. Laquelle imposture a esté suffisamment descouverte il y a jà plus de quinze ans, par un livre (2) qui contient l'inventoire de plusieurs reliques de divers pays. L'autre, quand le corps de celuy qu'on appeloit sainct, ou pour le moins quelque membre, ou ossement, ne pouvant plus estre conservé, au lieu d'iceluy on supposoit le premier qui sembloit estre beau, voire fust-il d'un pendu: et mesme quelquesfois l'os de quelque asne ou chien, ou autre beste. Comme à Genève ce qu'on avoit long temps adoré pour bras de S. Antoine, fut trouvé estre le membre d'un cerf. Et quand bien ils n'eussent usé de ces tromperies,

(1) Un mort était honoré sous le titre de martyr, et Martin ne pouvait rien trouver au sujet de sa vie ou de ses mérites; un jour, il pria Dieu sur le tombeau de cet inconnu de lui faire savoir qui il était. Et se retournant, il vit à sa gauche un fantôme tout noir. Martin l'adjura de dire qui il était, et le fantôme dit qu'il avait été voleur et supplicié à cause de ses crimes. Martin fit détruire aussitôt son autel.

(2) Calvin, *Traité des reliques, ou avertissement très-utile du grand profit qui reviendroit à la chrestienté s'il se faisoit inventaire de tous les corps saints*, etc. Genève, Jean Girard, 1543, pet. in-8o, réimpr. par Collin de Plancy à la suite de son *Dictionnaire des reliques*, Paris, 1822, 3 vol. in-8o, et en fac-similé, d'après l'édition de 1599, par J.-G. Fick, Genève, 1863, in-12.

il est certain que la meschanceté estoit fort grande en ce qu'ils donnoyent le nom de divinité à des charongnes. Car encore que ce fussent vrayement les corps ou les membres de quelques-uns ou quelques-unes qui avoyent vescu en plus grande crainte de Dieu que le commun, il est certain qu'ils ne laissoyent pourtant à estre charongnes. Toutesfois comme nous avons veu qu'ils abusoyent outrageusement du nom de la parolle de Dieu, l'appliquans à des escris meschans et malheureux, il ne se faut esmerveiller s'ils abusoyent aussi du nom de divinité, l'attribuans à tout ce que bon leur sembloit. Car ils ne se contentoyent de faire adorer les corps ou quelques membres des corps des saincts ou sainctes, mais il faloit que les vestemens, les meubles et utensiles d'eux et d'elles fussent participans de la mesme adoration. Comme on dit qu'à Trier (1) en l'abbaye S. Simon les pantoufles S. Joseph ont esté long temps en vogue : et à Aix en Alemagne (2) on souloit monstrer les chausses de luy-mesme, avec une chemise de la vierge Marie : à telles enseignes que la chemise estoit assez grande pour une géante, au-contraire les chausses n'estoyent non plus grandes qu'il les faudroit à un petit enfant, ou à un nain. On dit aussi qu'en quelques lieux estoyent mis en reliques des pots et escuelles d'aucuns saincts. Il n'a pas esté jusques à la queue de l'asne sur lequel nostre Seigneur fut porté, qu'on n'en ait faict une relique à Gennes. Et à propos de l'asne, le sainct foin aussi (c'est à dire le foin qui estoit en la

(1) *Trier* est le nom allemand de Trèves.

(2) Aix-la-Chapelle. L'ouvrage intitulé *Schatzkammer des Aachner Heiligthums*, 1818, ne parle pas de chausses de S. Joseph, il mentionne simplement « la robe blanche dont la Vierge était revêtue lorsqu'elle enfanta le Sauveur : cette robe est en coton et longue d'à peu près six pieds et demi, d'où il faut conclure que la mère de Dieu était d'assez grande taille, comme l'ont d'ailleurs écrit Nicéphore et Epiphane. »

crèche où fut mis nostre Seigneur sitost qu'il fut né) a eu grand bruit en quelque pays, en Lorraine, si j'ay bonne mémoire (1). Mais que dirons-nous d'une resverie encore plus estrange, à-sçavoir de ceux qui ont faict adorer des pierres, comme estans celles dont sainct Estienne fut lapidé ? comme en Arles aux Augustins, au Vigand en Languedoc, et à Florence. De ceux qui ont pareillement faict adorer les flesches desquelles ils disoyent sainct Sébastian avoir esté tiré ? dont l'une souloit estre à Poitiers aux Augustins, l'autre à Lambesc en Provence, les autres ailleurs. Si les pierres lapidatoires méritoyent estre adorées, combien plus les lapidateurs? Semblablement si les flesches estoyent dignes de cest honneur, combien plus ceux qui les avoyent descochées ?

Toutesfois à fin que le lecteur ne s'estonne par trop de ceste resverie, ou bestise, je luy réciteray une certaine histoire par laquelle il pourra congnoistre comment en matière de reliques le povre monde n'avoit yeux ni en la teste ni en l'entendement, tellement que sa condition estoit pire que des povres aveugles qui se fient à ceux qui les mènent. L'histoire est telle (car nous leur ferons ce plaisir de l'appeler ainsi) : Quand Nicodème dépendit nostre Seigneur de la croix, il recueillit du sang d'iceluy en un doit de son gan (notez

(1) Le catalogue des reliques conservées dans l'église cathédrale de Verdun et reconnues par l'évêque Guill. Fillastre, le 8 septembre 1439, fut rédigé en vers léonins et exposé dans un tableau ; on y lit :

. . . . . *venerando*
De præsepe quidem Domini reperitur ibidem :
Regis cœlestis est illic fimbria vestis.

Voy. Roussel, *Hist. eccl. et civile de Verdun*, Bar-le-Duc, 1863, t. II, p. 143. L'Inventaire des reliques trouvées dans le trésor de la cathédrale de Toul fait mention d'une parcelle de la crèche, voyez H. Lepage, dans le *Journal de la Soc. d'archéologie lorraine*, Nancy, I, 215. Enfin, à Sainte-Marie Majeure on conserve trois planches de la crèche, du foin et les langes du *bambino*.

que Nicodème portoit des gans aussi bien que nous) (1), avec lequel sang il faisoit plusieurs grans miracles. A raison dequoy estant persécuté par les Juifs, fut contraint en la fin de s'en desfaire par un'invention merveilleuse. C'est qu'ayant pris un parchemin où il escrivit tous les miracles et tout ce qui appartenoit à ce mystère, il enferma le sang avec ce parchemin dedans un grand bec d'oiseau (car l'historien a omis son nom), et l'ayant lié et accoustré le mieux qu'il luy estoit possible, le jetta en la mer, le recommandant à Dieu. Qui voulut que mille ou douze cens ans après, ou environ, ce sainct bec après s'estre bien pourmené par toutes les mers de levant et de ponent, arriva en Normandie, au lieu mesme où est aujourdhuy fondée l'abbaye du Bec. Où estant jetté par la mer entre quelques broussailles, avint qu'un bon duc de Normandie (du nombre de ces grans fondateurs qui estoyent alors) chassant un cerf en ces quartiers-là, on ne sceut que devindrent ni le cerf ni les chiens : jusques à ce qu'il fut apperceu en un buisson estant à genoux, et les chiens auprès de luy, tous cois, et à genous aussi (aucuns escrivent qu'ils disoyent leurs heures). Ce qui esmut tellement la dévotion de ce bon duc, que soudain il fit essarter ce lieu, où le précieux bec fut trouvé et le contenu en iceluy. Qui fut cause qu'il y fonda l'abbaye appelée aujourdhuy pour ceste cause l'abbaye

(1) « Les gants apparurent pour la première fois sur les Gallo-Romains de l'époque barbare. L'antiquité classique ne connut que le ceste imaginé pour la lutte à coups de poing et une sorte de moufle utile aux ouvriers de plusieurs industries. Tous les indigènes de la Gaule portaient des gants au sixième siècle, les uns pour la parade, les autres pour le travail, et le nom, sauf une légère différence, était déjà ce qu'il est aujourd'hui. On disait *ouants* ou *wants*. Cet objet, d'origine persane, semble avoir été connu déjà des Celtes. Une tradition du moyen âge en attribuait l'invention à Yvain de Galles, l'un de ces héros dont la renommée passa de la Cambrie en France au douzième siècle. » J. Quicherat, *Hist. du costume*, p. 99.

du Bec (1) (là où ils monstrent encore maintenant ce beau miracle), si bien enrichie qu'on peut bien dire que c'est un bec qui nourrit beaucoup de ventres. Or si la relique ou le reliquaire d'un seul bec nourrit tant de ventres (voire nourrit ses hostes si grassement qu'ils ne peuvent estre appelez que ventres), et ne les nourrit seulement, mais les fait si riches, je vous laisseray maintenant juger, lecteur, combien grandes richesses a apporté ce nombre de reliques si grand que jamais on n'en a peu faire l'inventoire. Nous pouvons (ce me semble) conjecturer combien elles ont esté grandes, par les chasses dedans lesquelles souloyent estre mises lesdictes charongnes : car de la terre se faisoit le fossé : c'est à dire, que des deniers provenus du baisement et adorement (ou adoration, pour mieux parler) (2), on leur achetoit une si belle maison d'argent doré. Et combienque toutes les reliques n'estoyent et ne sont encore maintenant enchassées, je croy qu'il y en a eu fort peu (pour le moins de celles qui ont eu bonne rencontre) qui n'ait bien apporté à ses hostes la valeur d'une chasse, ou à peu près. Toutesfois pourcequ'il s'en faut beaucoup que toutes les reliques ayent esté de pareil rapport, d'autant que les unes n'estoyent en

(1) « *Locus qui dicitur Beccus et ita vocitatus a rivulo ibi decurrente.* » *Chronicon Beccense, post Lanfranci opera*, Venetiis, 1745. « *Locum qui a rivo illic manante Beccus appellatur.* » *Vita S. Herluini*, auct. Gilb. Crispino, ibid. M. de Crozals, *Lanfranc*, 1877, ne se prononce pas entre cette étymologie et celle de Papire Masson : « *Beccus, veterum Gallorum seu Danorum lingua aquæ cursus in alium fluvium intrans.* » Il s'agit de rejeter le gaulois et de retenir le danois : ruisseau, en danois, se dit : *bœk*, en nordique *bekkr* (Mœbius), en anglo-saxon *becc* (Bosworth).

(2) *Adorement* est de formation populaire, *adoration* de formation savante. S. Bernard a dit *aorement*, Calvin a dit *adoration*. Estienne en rapprochant les termes *baisement* et *adorement*, nous reporte au sens antique du mot *adoratio* (*ad os*), au salut adressé par un geste et un baiser. Cf. Browerius a Niedeck, *De adorationibus*, Amstelodami. 1713.

si bonne terre de miracles que les autres, ne mettons les meilleures qu'à cent mille escus (combienqu'il y en ait eu telle qui a paraventure rapporté jusques à beaucoup de millions), les moyennes, qu'à soixante mille, les moindres, qu'à douze mille, et puis ayans conté combien il y en avoit (voire en ne prenant que celles dont la mémoire dure encore maintenant), calculons combien les reliques ont apporté de mille escus.

Lequel calcul toutesfois ne s'estend pas jusques aux reliques particulières que les porteurs de rogatons ou leurs compagnons faisoyent trotter par pays avec eux. Car quant à celles-ci, souventesfois elles estoyent désavouées par les gens d'église qui estoyent ès lieux où lesdicts porteurs de rogatons passoyent. Lequel désavouement (1) procédoit en partie d'envie, en partie de crainte que le simple peuple s'appercevant de l'abus en une imposture trop grossière, ne commençast à tenir pareillement pour suspect tout le reste. Car il faut noter que lesdicts galans se moquoyent quelquesfois si évidemment et si impudemment des povres idiots, quant aux reliques qu'ils leur faisoyent adorer, que si on les eust laissez faire, le mestier en la fin n'eust rien valu ni pour eux ni pour les autres. Ils ne se contentoyent en desployant leur belle marchandise, de dire (je laisse les choses les plus communes) : Voilà en ceste phiole du sang de Jésus Christ recueilli sous la croix par la vierge Marie : item, Voilà en cest' autre phiole des larmes de Jésus Christ : item, Voilà des bandelettes dont la vierge Marie emmaillottoit Jésus Christ en Égypte : item, Voilà du laict de la vierge

(1) *Désavouement* ne se trouve pas dans Lacurne. *Désaveu* est pour M. Brachet un substantif verbal *(dis-ad-votare)*, tandis que M. Egger écrit : avouer, *ad vocare*, aveu, *ad votum*.

Marie : item, Voilà des cheveux de la vierge Marie : ils ne se contentoyent (di-je) de cela, mais estoyent si effrontez qu'aucuns ont dict : En ceste boiste (mais il ne la faut pas ouvrir) y a du souffle de Jésus Christ, gardé songneusement par sa mère depuis le temps qu'il estoit petit enfant. Et entre ceux qui sont venus à ceste impudence, nous lisons d'un prestre de Gennes, qui retournant de Levant, se vanta d'avoir apporté de Bethlehem ledict souffle, ou halene : et du mont Sinai avoir apporté les cornes qu'avoit Moyse descendant d'iceluy. Et quand on le vint trouver pour luy remonstrer qu'il se moquoit trop évidemment du peuple, de luy vouloir faire à-croire qu'il y avoit du souffle de Jésus Christ en la phiole laquelle il monstroit, et que les cornes desquelles aussi il faisoit monstre, fussent celles de Moyse, on n'eut autre response de luy sinon que, si on ne vouloit pas croire qu'il eust du souffle de Jésus Christ et les cornes de Moyse, il ne croiroit pas aussi que le laict qu'on monstroit publiquement et solennellement à Gennes pour le laict de la vierge Marie, fust d'elle. Voici qui suffira (ce me semble) pour donner à congnoistre l'imposture particulière aussi qui se commettoit au faict desdictes reliques : laquelle nous pouvons bien penser n'avoir eu en son endroit moindre vertu de faire bouillir le pot, que la publique.

Après avoir entendu quel proufit tiroyent les gens d'église des corps des saincts trespassez (car pour ceste heure nous mettrons toutes les reliques sous le nom des saincts, comprenans aussi les sainctes), il reste de donner à entendre comment ils sçavoyent faire leur proufit des ames, se monstrans aussi bons mesnagers en cest endroit qu'en l'autre. En quoy je m'efforceray de faire mon devoir aussi bien qu'en l'autre point, priant toutesfois les lecteurs de m'excuser si quant aux

noms des saincts et sainctes je n'accompli le role de la Kyrielle. Car il n'est pas question de les nommer seulement, mais faut dire quell' office ou mestier on a donné à chacun et à chacune, pour déclarer par quels moyens ils ont faict venir l'eau aux moulins des gens d'église. Lesquels premièrement je prieray de me confesser, sans se faire tirer l'oreille, qu'il y a grande conformité en plusieurs choses entre les dieux des payens et leurs benoists saincts, entre les déesses et leurs sainctes : non pas conformité de la part des vrais saincts et sainctes (à-fin que mon dire ne soit point calomnié), mais de la part de leurs adorateurs. Car si on considère bien l'adoration des dieux et déesses par les payens, et l'adoration des saincts et sainctes par ceux de la religion Rommaine, on les trouvera fort semblables, hormis quant à la façon de sacrifier. Et qu'ainsi soit, comme les payens s'addressoyent à Apollo et à Esculape comme à dieux faisans profession de médecine et de chirurgie, les autres ne s'adressent-ils pas à S. Cosme et S. Damian (1)? Et S. Eloy, le sainct des mareschaux, quand il forge les fers ne tient-il-pas la

(1) « A Isernia, ville de la comté de Molise, il se tient tous les ans, le 17 septembre, une foire dans le genre de celles qu'on nomme en Italie *Perdonanze* (Indulgences). Le lieu de la foire est sur une petite colline située entre deux rivières, à un petit quart de lieue de la ville. Dans la partie la plus élevée de cette colline est une ancienne église, avec un vestibule, qu'on dit avoir appartenu à l'ordre de Saint-Benoît. Elle est dédiée à S. Cosme et à S. Damien. Pendant la foire, qui dure trois jours, on fait une procession à laquelle on porte les reliques de ces saints. Les habitans des environs, attirés par la dévotion et le plaisir, s'y rendent en foule. Ceux de chaque village ont un costume particulier : en outre, les jeunes filles, les femmes mariées et les femmes de joie (*donne di piacere*) portent chacune un habit qui distingue leurs divers états. Ce concours offre un spectacle très-varié. On voit dans la ville d'Isernia, ainsi que dans le lieu où se tient la foire, des hommes qui vendent des figures en cire, dont les Chrétiens font des offrandes à leurs saints comme les Payens en faisaient à leurs dieux... » Voy. la suite dans Dulaure, *Des Divinités génératrices*, Paris, 1805, in-8°.

place du Dieu Vulcain? A S. George (1) ne donnent-ils pas les titres qu'on donnoit anciennement à Mars? A S. Nicolas ne font-ils pas le pareil honneur que les payens faisoyent au Dieu Neptune? S. Pierre, entant qu'on le fait portier, ne représente-il pas le dieu Janus? Aussi feroyent-ils volontiers à-croire à l'ange Gabriel qu'il est le dieu Mercure. Pallas entant qu'ell'est la déesse des sciences, n'est-elle pas représentée par saincte Katherine? Et au lieu de Diane n'ont-ils pas sainct Hubert, le sainct des chasseurs? Lequel mestier est aussi assigné à sainct Eustace par aucuns. Et quand on fait vestir une peau de lion à sainct Jean Baptiste, n'est-ce-pas pour nous remettre devant les yeux Hercules? Voit-on pas aussi en plusieurs lieux saincte Katherine peinte avec une roue, comme on souloit peindre Fortune? Il y a bien d'avantage, c'est que si on vient aux fables escrites des dieux, on trouvera les cousines germaines de quelques-unes ès legendes des saincts. Sinon qu'on vueille dire que ce qui est fable estant escrit des dieux, soit histoire estant escrit des saincts : comme (pour exemple) que le dragon tué par S. George ne soit pas fabuleux comme la Méduse tuée par Perseus. Une chose y a qu'ils ne peuvent nier, c'est que Boniface IIII du temple de Romme dict Panthéon, c'est à dire Tous dieux, il en fit un Tous-saincts, c'est à dire un temple pour tous les saincts, et d'avantage ordonna que la vierge Marie mère de Jésus Christ tiendroit la place de Cybèle, mère des dieux. Je passeray encore plus outre, c'est que combienque j'aye ci-dessus excepté les sacrifices quant à la conformité de l'adoration des saincts et l'adoration payenne des dieux, toutesfois on y trouvera quelques sacrifices

(1) V. de Ring, *Quelques notes sur la légende de S. George*, Strasbourg, 1850, in-8°.

semblables, si on veut prendre le loisir d'y penser. Pour le moins me souvient-il d'un qui est notable : c'est du coq qu'on offre (au moins on souloit offrir) à S. Christophle en Touraine, pour un certain mal (1) qui vient au bout du doit. En quoy (pour augmenter la superstition) on observe une chose, c'est qu'il faut expresseement que ce coq soit blanc : autrement au lieu de rendre sainct Christophle propice par ce sacrifice, ou oblation, on le courrouceroit. Quant au sacrifice messal, plusieurs ont monstré assez clairement qu'en partie il avoit son origine des payens : comme aussi on voit la plus part des cérimonies qui ont esté ajoustées à celles de la primitive église, avoir esté empruntées d'iceux, mais sans jamais vouloir rendre. Quant au purgatoire, on ne peut nier que les poëtes payens n'en soyent les premiers et les plus grands docteurs.

Mais laissant ceste correspondance qui est entre les saincts et les dieux payens (en la sorte que je l'ay proposée), je poursuyvray les offices et mestiers des saincts et sainctes, à fin qu'on congnoisse que les payens ont eu meilleure considération en cest endroit que n'ont eu les papicoles. Car les payens ont faict conscience, combien qu'ils eussent grand nombre de dieux, de grans, de moyens, de petis (ainsi qu'il y a des saincts) de leur départir tellement toutes les offices et tous les mestiers qu'ils ne laissassent rien à leur souverain dieu Jupiter, comme s'il eust esté inutile, et n'eust servi que de nombre : au-contraire les papicoles, sans

(1) « Apparemment celui qu'en Lorraine on appelle blanc mal et qu'ailleurs on nomme mal d'aventure. » Le Duchat. « *Lo bianc md*. Le mal blanc n'est pas français. On appelle ainsi une tumeur phlegmoneuse qui vient au bout des doigts. Quand elle n'occupe que les tégumens, on doit dire *mal d'aventure*. On l'appelle *panaris*, si elle tourne autour du doigt, et non pas *tournillon*. » Michel, *Dictionnaire des expressions vicieuses usitées... dans la ci-devant province de Lorraine*, Nancy, 1807, in-8o.

avoir aucun esgard à cela, ont tellement employé les saincts en toutes leurs affaires et petites et grandes, qu'ils se sont voulu passer de Dieu : ne luy ayant réservé autre chose que l'office de pleuvoir, neger, gresler, tonner : et encores en la fin ont ils voulu que S. Genneviefve (1) (et principalement celle de Paris) le hastast de pleuvoir quand il arresteroit trop à ce faire, et le fist aussi cesser quand il pleuveroit désordonneement et outre mesure. Et quant aux tonnerres et foudres, ils ont voulu que S. Barbe, laquelle ils avoyent faicte la saincte des harquebouziers, prist par mesme moyen la charge de repousser les coups desdicts tonnerres et foudres. Il est vray que tous n'ont pas accordé que ce fust Dieu qui tonnast et foudroyast et fist autres sortes de tempestes et orages, mais ont pensé que cela venoit des diables : et qu'ainsi soit, ont usé de conjurations contre les tempestes en s'adressant aux diables. Suivant laquelle opinion un certain prestre Savoisien ayant apporté l'hostie pour faire cesser un orage, et voyant qu'elle n'en pouvoit venir à bout, la menacea de la jetter en la fange si elle n'estoit plus forte que le diable : à-sçavoir comme estant le diable auteur de cest orage. Toutesfois le proverbe commun qui dit (pour exprimer un fort grand bruit), *On n'orroit pas Dieu*

(1) Estienne dit « celle de Paris » pour la distinguer de Geneviève de Brabant. En 834, sous Louis le Débonnaire, et du temps de l'épiscopat d'Inchardus, Paris faillit être submergé par des pluies diluviennes qui occasionnèrent le débordement de la Seine. L'évêque ordonna des prières publiques ; néanmoins les eaux continuèrent de monter, elles envahirent toutes les églises, à l'exception de celle du couvent de filles que Sainte Geneviève avait fondé près de S.-Jean en Grève. L'évêque cria au miracle. M. Scott (*Les noms de baptême, 1857*) n'explique pas le nom de Geneviève ; M. de Ring le dérive de *Janua nova*, « nom corrompu par le dialecte qui, du gaulois, du latin, de quelques mots grecs et du franc, composa l'idiome barbare d'où naquit le français. » *Symbolisme et Légende de Sainte Geneviève, Revue d'Alsace* de 1865.

tonner, contredit à ceste opinion. Il y a encores un autre point auquel les payens semblent s'estre monstrez plus honnestes : c'est qu'ils n'ont eu en si grand mespris aucuns de leurs dieux que les papicoles ont eu plusieurs de leurs saincts : à-sçavoir jusques à faire garder les oyes à l'un, les brebis à l'autre, les bœufs à l'autre, les pourceaux à l'autre. Desquels saincts se souvenant une certaine damoiselle Françoise en sa maladie, ne se put tenir de dire à son confesseur, qu'elle craignoit fort que quand elle seroit en paradis, on luy baillast aussi en charge quelques bestes ordes et sales, ausquelles elle ne prendroit pas plaisir : mais seroit bien aise qu'on luy baillast des petis chiens en garde, ausquels ell'estoit jà accoustumée. Mais il ne nous faut pas estre si délicats que ceste damoiselle, laquelle (à ce qu'on peut conjecturer) présumoit trop de ses mérites: autrement elle se fust bien contentée d'estre en paradis à la mesme condition qu'estoyent lesdicts saincts : les noms desquels je mettray ici, quand je viendray à leur reng. Car j'ay délibéré de tenir quelque ordre en ce dénombrement, autant pour le moins qu'il semble estre possible d'en tenir en une matière si confuse. Or est-il ainsi que je n'ay peu m'aviser de meilleur moyen, pour ce faire, que les distinguer par bandes, selon ce que j'avois observé autresfois touchant iceux, en composant le livre que j'ay intitulé *De la conformité du language François avec le Grec :* où aussi j'en ay touché quelque mot. Voici donc ce qu'il m'en semble. A quelques saincts on a assigné les offices selon leurs noms, comme (pour exemple) quant aux saincts médecins, on a avisé que tel sainct et tel guariroit de la maladie qui avoit un nom approchant du sien. Tellement que suivant cela on a faict S. Maturin (1) le mé-

(1) « Ses actes publics, au 2e t. du Recueil de Mombrice, sont ou

decin des fols, à sçavoir en ayant esgard à ce mot Italien *Matto* (venant du Grec *mataos*) (1) duquel aucuns François ont faict Mat. Pareillement quand on a dict que S. Acaire guarissoit les acariastres, je ne doute point qu'on n'ait regardé à l'origine de son nom. Autant en est-il de S. Avertin qui guarit les avertineux, cousins germains des acariastres. Pour le moins on dit que S. Avertin guarit tous maux de teste, desquels nous sçavons le plus grand estre en ceux qu'on appelle avertineux. Semblablement quand on a faict S. Eutrope médecin des hydropiques, je croy qu'on a confondu Eutrope avec Hydrope. Pour ceste mesme considération (comme je pense) on a faict S. Mammard le médecin des mammelles, S. Fiacre le médecin du phy, et de celuy principalement qui vient au fondement. Quant à S. Main qui guarit de la rongne des mains, ces noms n'approchent pas seulement l'un de l'autre, mais sont les mesmes (2). Quant à S. Genou, qui guarit de la

supposez ou fort corrompus. Son histoire est fort incertaine, aussi n'est-ce pas l'unique fondement de son culte, dont l'établissement est plus ancien que tout ce qu'on a écrit de lui qui est venu jusqu'à nous... Le nom de Polycarpe, que l'on donne à son évêque, ne nous fournit aucune lumière pour découvrir le temps auquel il vivoit, parce qu'il n'a point de rang parmi les évêques de Sens ou dans une église voisine... En quelque endroit qu'il soit mort, on croit qu'il fut enterré d'abord à Sens. et que dans la suite il fut transporté en un lieu du diocèse de cette ville appelé Larchant. » M. Scott dit que *Mathurin* signifie en *vieux langage :* exalté, qui a des visions; il aura songé à Mathelin, qui contient, selon Förstemann, l'anglo-saxon, *maed, honor, reverentia* (Cf. *Médard*). Quant à *Maturinus,* il semble le diminutif de *Maturus :* Mur, Muret.

(1) Estienne avait dit dans la *Conformité :* « mat (qui semble être syncope de l'italien *matto*) de μάταιος. » Mat vient du persan *shah mat*, le roi est mort.

(2) Ce ne sont pas les mêmes. S. Maian vint de Cambrie en Armorique au vie siècle : *Dominus de Gaël ita amore Dei exarsit ut S. Majanum rogaret ut dominium suum cum terris et territoriis ad monasterium fundandum acciperet. Sanctam donationem acceptat et sine mora operi manum admoveri jussit : unum tamen afficiebat molestia ope-*

goutte, c'est pource que ceste maladie se loge volontiers au genou. Quant à S. Agnan (ou Aignan), il est vraysemblable que ceux ou celles qui prononçoyent S. Tignan, ont faict ce povre sainct estre médecin de ce vilain mal qu'on appelle la tigne. On a eu le mesme esgard (selon mon jugement) en assignant les mestiers à quelques saincts : comme (pour exemple) quand on a faict S. Crépin cordonnier et patron des cordonniers, je me persuade totalement qu'on s'est souvenu de *crepida*, mot Latin (pris du Grec) qui signifie pantoufle : tellement que S. Crépin seroit autant à dire en bon François que S. Pantouflier. Quant à S. Medard (1), duquel le mestier est (si mestier se doit nommer) de rire du bout des dens, non plus ne me pourroit-on oster de la fantasie qu'il ne vienne du mot Grec *meidan*, qui signifie rire. En quelques autres saincts

rarios, penuria scilicet aquarum. Majanus petit a Domino ut sibi de aquis prospiciat: deinde surgens scipionem in terram defigit, eoque retracto, erumpere videt fontem aquæ vivæ qui hodie etiamnum celebris est ob virtutem sanandi morbum medicis psoram dictum, vulgo malum S. Majani... » *A. Sanct.* 21 Jun. *Mean*, bret., gall. *maen*, veut dire pierre, voy. Legonidec, *Dict.*

(1) « *Quia priusquam templum ædificaretur, erat super sepulcrum Sancti cellula minutis contexta virgultis et dedicato templo hæc fuit amota, dignum est ut de ipsius ligni tenuitate magnum aliquid proferamus. Nam sæpius de eo hastulæ factæ parumpter acutæ dolori dentium remedia contulerunt. Hæc audiens Charimeris qui nunc referendarius Childeberti regis habetur, dum de hoc dolore laboraret, basilicam Sancti expetiit ut sumturus ex ligno a virtute Sancti medicinam mereretur accipere: sed veniens, ostium reperit obseratum. Confisus ergo quia virtus Beati ubique sit præsens, extracto cultro hastulam excutit ab ostio. Statimque ut dentes adtigit, noxius dolor abscessit.* » Greg. Turon. *de Gloria Conf.*, cap. XCV. Voici maintenant ce qu'on lit dans le *Thesaurus* au mot μειδάω : *Subridere, quod vulgo dicimus jocantes* (Rire du bout des dents). *Ideoque Medardi nomini (quod ab hoc* μειδὰν *deductum esse liquet) optime convenit ejusmodi risus, qualem vulgus nostrum ei tribuit ac meorum Parisinorum vulgus præsertim*, Saint Médard qui rit du bout des dents. » *Médard* se décompose en *math*, *hart* = *honor*, *durus*; voy. Förstemann, *Namenbuch*, I; 917.

je croy qu'on a eu considération des maux dont ils ont esté persecutez pendant qu'ils estoyent en ce monde. Dequoy nous avons exemple en S. Susanne, qui fait profession d'avoir pitié des personnes ausquelles avient le mesme opprobre qu'on luy fit pendant qu'ell'estoit sur terre, ou quelque autre semblable. J'ose bien aussi asseurer que pour ce mesme esgard on a faict Job médecin : mais on a eu grand tort de le faire médecin des vérolez (1), comme si la gale qu'il a eue avoit esté vérole : laquelle maladie nous sçavons n'estre née qu'un peu devant nostre temps. Quant à plusieurs autres saincts et sainctes, je pense qu'on s'est réglé par leurs légendes, quand il a esté question de leur assigner leur office ou mestier. Comment qu'il en soit, je mettray ici le role des autres que je n'ay point nommez en ce dernier catalogue, sans oublier leurs dictes offices ou mestiers. Comme S. Crépin est cordonnier, ainsi S. Roch (qui guarit aussi de quelque maladie) est save-

(1) Il y a messe de Saint Galle,
Parce que c'est pour les galeux
Et saint Job est pour les rogneux :
Et pour dire en une parole,
Il guérit bien de la vérole,
Et d'autant que le benoît Saint
De soy-même seroit mal sain,
Sans le prendre en mauvaise part,
Il est en une chambre à part :
Autrement seroit en danger
De tous les autres Saints anger.

L'*Inventaire des Messes*, attribué à Hans Knobloch.

« C'est une impudence scandaleuse que de dire que la maladie de Job était la grosse vérole. J'avoue que dans l'Église romaine il est le patron des vérolés, mais cela ne conclut rien pour l'autre supposition. Il était vénéré dans cette Église avant que la vérole fût connue dans l'Europe. » Bayle, *Dict.* Cf. Guy Patin, lettre 368, p. 102 du t. III ; Molanus, *Medicorum ecclesiasticum diarium*, Lovanii, 1595, in-8, p. 68 ; Gisb. Voëtius, *Disp. theolog.*, t. III, p. 435 ; *Acta Sanct.*, Maii, VI° et VII° vol.

tier, ou rataconneur de souliers. S. Wendelin garde les brebis. S. Pelaud (selon les autres S. Pelage) est bouvier. S. Antoine est porcher. Saincte Gertrude chasse les souris. S. Honoré est boulanger. S. Eloy est mareschal. S. Hubert est veneur, autrement chasseur. S. Luc est peintre. S. Nicolas est marinier. S. George est chevalier. S. Yve est avocat. S. Anne fait retrouver ce qu'on a perdu. S. Léonard fait aux prisonniers trouver les portes ouvertes, et fait aussi que leurs chaisnes se rompent d'elles-mesmes. Outre plus il y a les saincts qui sont officiers en la cour de paradis, l'un estant portier, l'autre, archer de la garde, l'autre, valet de chambre, l'autre, maistre d'hostel, l'autre, secrétaire, l'autre, chancelier, etc.; mais je laisseray ce discours à quelqu'un qui aura meilleur loisir. Quant aux saincts qui sont médecins, il faut noter qu'ils ne sont pas comme nos médecins, qui font profession de guarir de toutes maladies et de plusieurs autres : ains se contentent de guarir chacun d'une. S. Eutrope (comme il a esté dict, guarit de l'hydropisie. S. Jan et S. Valentin guarissent du mal caduque (1), ou haut mal, appelé aussi le mal S. Jan. S. Roch et S. Sébastien guarissent

(1) Guérissent du mal caduque. « A Rufach en Alsace. P. 475 de la *Cosm.* de Munster, impr. en françois en 1556. » Le Duchat. L'édition allemande augmentée, Bâle, 1614, dit simplement que sous Silvestre II on apporta des ossements de S. Valentin à Rouffach, et qu'en 1001 on commença de s'y rendre en pèlerinage. C'est Materne Berler qui raconte (*Code historique de Strasbourg*, t. I) qu'en 1001 quelques Bénédictins de France obtinrent de leur abbé la permission de se rendre en pèlerinage à Rome. Ils en rapportèrent le chef de S. Valentin. En retournant chez eux, ils arrivèrent une nuit devant Rouffach, dont les portes étaient déjà fermées. Ils se réfugièrent sur la colline voisine, d'où il ne leur fut plus possible le lendemain matin d'enlever leur relique. Ils s'y prirent de diverses façons à diverses reprises : s'ils parvenaient à la déplacer de quelques pas, le vénérable crâne reprenait de lui-même le chemin de la colline prédestinée. Les moines émerveillés coururent faire part de ce prodige aux habitants de Rouffach, qui les suivirent en masse. Il se fit sur l'heure des miracles à foison, notamment des guérisons d'épileptiques.

de la peste (il est vray que selon aucuns S. Roch ne guarit que des rongnes et gales). Saincte Petronelle, fille de S. Pierre, guarit de toutes sortes de fièvre. Saincte Appollonie guarit du mal des dens. S. Maturin guarit du mal de folie. S. Romain chasse les diables hors des corps des démoniaques. S. Cosme et S. Damian ne sont pas médecins, mais chirurgiens, comme nous voyons par un chef d'œuvre qui est raconté en leur légende, et aussi mentionné ci-dessus : c'est que voulans guarir la cuisse d'un de leurs amis, pour avoir plustost faict ils la lui coupèrent, et en son lieu mirent celle d'un povre Éthiopien qui s'estoit nouvellement laissé mourir, tout à propos, comme il est à conjecturer.

Les autres saincts et sainctes, médecinans et médecinantes, me pardonnent (s'il leur plaist) si je ne les enregistre point ici : car ce n'est pas que je les desdaigne, ou que je vueille espargner le papier : mais c'est pour crainte d'entrer en la male-grace des médecins. Car s'il avenoit que quelques papicoles estans malades les laissassent pour aller ausdicts saincts, il y auroit danger qu'ils ne m'accusassent de leur avoir osté leurs pratiques. Toutesfois il y a encores un'autre raison qui me garde de poursuivre ce catalogue : c'est que ceux qui ont escrit des habilitez des saincts, ne s'accordent point. Et qu'ainsi soit, les uns disent que S. Feriol est le plus habile du monde à garder les oyes : les autres disent que c'est à faire à S. Andoche (1) : les autres asseurent qu'ils n'y entendent tous deux rien, mais que de cela il faut parler à S. Galliçet, que quelques-uns ont nommé en Latin *Sanctus Gallus* (combien qu'aucuns vueillent dire que ce n'est le mesme). Pareil-

(1) S. Feriol... S. Andoche. « *Ferrer les oies*, » dit Le Duchat, « est un proverbe employé par Villon, et peut-être que comme le nom de Ferriol ou Ferréol semble entrer dans ce proverbe, c'aura été la raison

lement jaçoit que j'aye dict que c'est le mestier de S. Wendelin garder les brebis, je n'ignore pas que plusieurs maintiennent que c'est le mestier de S. Loup : mais je puis dire pour ma défense, *unde versus, Windlinus custodit oves oviumque magistros.* Où il faut noter que le poëte a rongné le nom de ce povre sainct pourcequ'il estoit trop long pour son vers. Voilà donc l'une des autoritez que j'ay suivies en assignant ce mestier à ce sainct : mais s'il est licite d'user de conjectures en telle matière, je me douterois fort que les uns n'auroyent point voulu de S. Wendelin pourceque c'est un nom qui sent son Allemand : les autres au-contraire l'ont encore mieux aimé que S. Loup, pourcequ'il leur sembloit que c'estoit une chose de mauvais présage de bailler des brebis en garde à un qui portast le nom de Loup, quelque beau sainct qu'il fust. Et de faict si S. Loup me demandoit conseil, je serois d'avis qu'il changeast son nom. Il y a aussi de la controverse touchant celuy qui garde les agneaux (car ce sont choses à part, quand on parle des saincts, garder les brebis et

pourquoi l'office de garder les oyes aura été assigné à S. Feriol. » Villon dit, *Grand testament*, CLVII :

Item sera le Seneschal
Qui une fois paya mes dettes,
En recompense mareschal,
Pour ferrer oës et canettes.

Selon P. Lacroix, *ferrer les oies* est une expression proverbiale dans le genre de celle-ci : *mener les poules pisser*, c'est-à-dire se mêler des petits soins du ménage. (*Dict.* de Le Roux.) En tout cas les oies ne jouent point de rôle dans la légende de S. Ferréol ; on les trouve dans celle de S. Guignolet (Cambry, *Voy. dans le Finistère*, t. I, 173), et dans celle de S. Rigobert.

Quant à S. Andoche, Le Duchat trouve *naturel* que ce nom vienne d'*anas* et d'*auca! Andocheus* est syncopé pour ἀνάδοχευς (Hesychius) = ἀνάδοχος (Plut., *Dio.*, 18), qui veut dire caution, et dont Ἀνδοχίδης est un diminutif (Pape-Benseler, *Wœrterbuch*). Andoche était un disciple de Polycrate d'Éphèse, et quand on l'interroge, il répondit pour lui et ses compagnons : *Orientales homines sumus*, *Acta Sanct.*, 24 sept.

garder les agneaux) : aucuns veulent dire que c'est Sainct Jan, aucuns leur donnent un autre gardien : et de vray il y a bien peu d'apparence que S. Jan garde les agneaux, pourceque la peau de lion qu'il porte, leur feroit peur. Item selon aucuns S. Hubert garde les chiens : les autres disent qu'il est seulement veneur ou chasseur, et non gardien de chiens. Item, plusieurs donnent à S. Main (1) l'office que nous avons donnée à S. Roch quant à guarir de la rongne et de la gale : mais ceux qui tiennent bon pour cestuy-ci, disent que ce titre n'a esté donné premièrement à S. Main que par des gros maraux tenans les carrefours, forgez expresseement par luy pour contrefaire le mal S. Main. Aussi quant à la guarison de la goute que nous avons attribuée à S. Genou, plusieurs en donnent l'honneur à S. Maure. Et quant aux yeux rouges, les uns disent que c'est sainct Clair qui les guarit, les autres que c'est saincte Claire. Les autres disent que ni luy ni elle n'y entendent rien, mais que saincte Otilie (qu'on dit communeement Otlie) (2) guarit toutes maladies d'yeux. Toutesfois la bonne femme s'adressoit pour cest effect à saincte Claire, qui prioit un prestre de luy chanter une messe, où il mist de saincte Claire pour guarir ses yeux, de S. Avertin pour guarir sa teste, et de S. Antoine pour guarir son

(1) « *Mira eum* (morbum) *statim superstitio excepit, quibusdam divi nescio cujus a nomine* Menium *vocantibus, aliis ab Jobbi scabie originem repetentibus, quem credo in divos retulit hæc lues : haud alio creditus tunc est languisse morbo Evagrius olim monachus, cum per deserta frigus immoderate ferens et cruda manducans papulis afficeretur.* » Hutten, *De guaiaci medicina*, Mog., 1519, in-4°.

(2) Le Duchat renvoie à Munster comme pour S. Valentin. Munster ne parle pas des miracles de Ste Odile (v. p. 866 de l'édition précitée). De notre temps, M. Roth, de Bâle, a voulu enlever Sainte Odile aux annales de l'Alsace et la reléguer dans la région des mythes (*Alsatia*, 1856-1857). M. Taine (*Journal des Débats* de 1868) a suivi cette opinion, mais Odile est restée une réalité.

pourceau (1). Ce qui me fait souvenir de la Parisienne dont nous avons parlé ci-dessus (qui est encore en vie, si elle n'est morte depuis peu de temps), laquelle prioit un messire Jan de luy mettre en sa messe pour deux liards ou un douzain de S. Esprit (2). Mais si le

(1) Le Duchat tient à rappeler aussi S. Marcoul ou plutôt Marculfe, abbé de Nanteuil au diocèse de Coutances, mort en 558. Le roi Charles le Simple, ayant reçu à Corbeny (Aisne), le corps de S. Marcoul, que la crainte des Normands y avait fait transporter de Nanteuil, le fit mettre dans l'église de S. Pierre et y fit bâtir un monastère pour entretenir les religieux qui étaient les dépositaires de ces reliques. C'est à ce lieu qu'on rapporte l'origine du privilège accordé aux rois de France pour toucher ceux qui étaient malades des écrouelles, contre le mal desquelles on réclamait l'assistance de S. Marcoul. C'est pour cela que les rois de France, au retour de leur sacre, allaient en pèlerinage à Corbeny. L'*Inventaire des Messes* dit :

De Saint Marcoul la messe on chante
Pour le rat qui au grenier hante :
On dit qu'il guérit écrouélle
Ainsi qu'un maçon sans truelle.

Sur S. Antoine, voyez A. Maury, *Essai sur les Légendes pieuses*. Le porc, placé aux pieds d'un saint, signifie le démon et les voluptés vaincues.

(2) Rabelais, curé de Meudon,
Mariant à Lucas Jacqueline Bridon,
Il la prit à l'écart et lui dit : « Jacqueline,
» Ce n'est pas avec moi qu'il faut faire la fine,
» As-tu ton pucelage ou bien ne l'as-tu pas?
» — Oui, Monsieur, je l'avon, Dieu marci », lui dit-elle.
« — Tant mieux », reprit-il, « si tu l'as.
» Quand on marie une pucelle,
» C'est aux Vierges avec raison
» Qu'on doit adresser l'oraison ;
» Que si tu ne l'as pas, il faut changer de style,
» C'est à la Madeleine à qui l'on a recours,
» Autrement tu mourrois au plus tard dans huit jours.
» — Votre sarmon est inutile,
» Je n'avon rien du tout à craindre sur ce point.
» Dites sans barguigner la prière des Vierges,
» Et je vous répon bien que je n'en mourron point. »
Pendant qu'on allumoit les cierges,
Pour ne rien donner au hazard
Dans une rencontre pareille,
Jacqueline à son tour le tirant à l'écart,
Et lui chuchetant à l'oreille :

tesmoignage de ladicte bonne femme doit valoir, je m'en rapporte à ceux qui sont mieux versez ès légendes des glorieux saincts : ne pouvant dire autre chose sinon que je pense que ceux qui ont pourveu sainct Clair ou saincte Claire de ceste office de guarir les yeux, ont eu esgard à l'étymologie de leur nom (ainsi que n'a-guère nous avons veu avoir esté faict en plusieurs autres), car on ne sçauroit mieux guarir les yeux que de les faire voir clair. Audemeurant S. Quentin aussi est du nombre des saincts qui ne jouissent pas paisiblement de leurs offices et estats. Car il y a quelques autres saincts qui querèlent l'office de guarir de la toux, comme leur appartenant. Il y en a aussi qui trouvent fort mauvais qu'on ait faict saincte Apollonie (qu'on appelle communeement saincte Apolline) guarisseuse de dens : et disent que S. Christophle en est le vray et naturel médecin. Et quant à moy je leur donne ma voix, et di que cest honneur appartient beaucoup mieux à S. Christophle : veu sa dent qu'on monstre à Beauvois en Beauvoisin, en une petite abbaye qui porte le nom de luy : laquelle dent est telle que jamais Geoffroy à la grand' dent n'y fit œuvre. Car elle est de tel qualibre qu'il faudroit que la bouche qui en logeroit une seule douzaine de telles, fust plus grande que la plus grande gueule de four qui soit entre Paris et Lion. Que voulez-vous inférer par cela ? (dira quelcun) sensuit-il par cela qu'il devoit plustost estre le médecin des dens ? Je di qu'ouy : pourceque quand il n'eust trouvé des dens pour mettre en place de celles qu'il arrachoit, il n'eust eu qu'à prendre une petite

« Quoique j'aion toujours consarvé notre honneur,
» Et que j'en soion bian çartaine,
» N'importe, marmotez », lui dit-elle, « Monsieur,
» Un tantet de la Madeleine. »

Menagiana, III, 372.

parcelle de quelcune des siennes. Mais l'entreprise seroit trop grande si j'entreprenois de décider telles controverses : et croy aussi, lecteur, que congnoissant ma profession, vous n'attendrez point cela de moy, et principalement veu que ceux-mesmes qui sont auteurs de tous ces beaux comtes ne sçavent où ils en sont. Je me contenteray donc d'avoir enfoncé ceste matière aussi avant que les plus grands docteurs d'icelle l'ont enfoncée.

Quant à S. Michel, S. Jacques, S. Claude (qui prestans leurs noms à leurs pélerins, les ont faict appeler Michelots, Jacquets, Claudiens) (1), ils n'ont pas leur tasche en quelque certaine besongne comme les autres, et pourtant je laisseray parler d'eux à quelqu'autre. Il y a aussi quelques saincts qui semblent avoir esté controuvez par plaisir ou par malice, comme S. Friand, qui vendit sa robbe (ainsi qu'ils disent) pour avoir je ne sçay quelle friandise. Aussi de S. Faustin ou S. Fortin on en a faict un certain sainct qui n'est pas honneste aux hommes à nommer, et encore moins aux femmes.

Que si quelcun demande si les adorateurs des saincts ont pas opinion qu'iceux guarissent aussi de quelques maladies desquelles les médecins ordinaires ne peuvent guarir, je luy respon qu'ouy. Et premièrement quant au mal de stérilité (auquel les médecins se trouvent si empeschez), il y a force saincts qui en guarissent, faisans avoir des enfans aux femmes, voire sans que les maris s'y employent (2). Et premièrement S. Guerlichou (3), qui est en une abbaye de la ville du Bourg de Dieu, en tirant à Rommorantin, et en plusieurs

(1) Exemplaires cartonnés : [Claudins].

(2) *Ibid.* : [Voire par une seule appréhension dévotieuse].

(3) « O combien de femmelettes brehaignes sont devenues joyeuses mères de beaux enfans pour avoir enceinte la ceinture de N. Dame, ou baisé les brayes de S. François, ou bien pour s'estre estendues sur l'image de *S. Guerlichon* en l'Abbaye près de la ville du bourg de Dieu en tirant à Romorantin, ou pour luy avoir seulement cha-

autres lieux, se vante d'engrosser bravement autant de femmes qui le viennent aborder, pourveu qu'elles facent leur devoir : c'est-à-dire que pendant le temps de leur neufaine faillent point chacun jour plusieurs fois de s'estendre sur luy tout de leur long, aussi ne faillent point de boire chacun jour un certain breuvage parmi lequel il y a de la poudre qu'on racle des génitoires d'iceluy, desquels il est horriblement bien fourni. Or comment elles deviennent grosses en ce faisant, sans que leurs maris en ayent aucunement la peine, c'est une philosophie dont personne ne peut mieux rendre raison que les moines de ladicte abbaye où est ce sainct, qui les nourrit pour estre coopérateurs de ses miracles. Je ne sçay pas toutesfois si encore pour le jourd'huy ce sainct est en tel crédit qu'il estoit : pourceque ceux qui l'ont veu (desquels je tien ce que j'en ay raconté) disent qu'il y a environ douze ans qu'il avoit les génitoires fort usez à force de les racler. Il y a aussi au pays de Constantin en Normandie (qu'on dit communeement Contantin), un S. Gilles, qu'on dict avoir quelquefois faict rage d'engrosser les femmes : mais il est tant vieil qu'il n'en peut plus. Que si quelcun me faict ceste objection qu'il n'est miracle que de vieux saincts, je respon que le miracle d'engrosser les femmes n'est pas de la nature des autres (1). J'ay aussi

touillé les pieds, comme on faict à Bourges au chasteau hors de la ville : ou pour avoir levé le devantier à S. Arnaut, comme on souloit faire à S. Auban : ou pour s'estre vouées à S. Faustin en Périgueux, que les femmes du païs appellent S. Chose : ou finalement pour avoir tiré les cordes du clocher de l'église de N.-D. de Liesse à belles dents ! » Marnix, *Tableau des différens de la religion*, Leyde, 1599, réimpr. à Bruxelles, 1857, II, 387. Pierre Viret appelle notre saint *Grelichon*, dans son *Traicté de la vraye et fausse religion*, 1560, liv. VII, ch. 35.

(1) Les vingt-cinq lignes ci-dessus sont remplacées par ce qui suit dans les exemplaires cartonnés :

[..... se vante d'engrosser autant de femmes qu'il en vient, pourveu que pendant le temps de leur neuvaine ne faillent à s'estendre par

ouy parler d'un certain S. René en Anjou (1), qui se mesle de ce mestier : mais comment les femmes se gouvernent autour de luy (qui leur monstre aussi ses belles armes priapales (2), comme j'aurois honte de l'escrire, aussi les lecteurs auroyent honte de le lire. Je trouverois encore beaucoup de choses à dire sur ce propos, lesquelles la mesme raison me fait omettre. J'ajousteray seulement ce qu'on raconte de Nostre-Dame de liesse : c'est que les femmes qui ne peuvent avoir enfants, tirent à belles dens (au moins souloyent tirer) les cordes des cloches de son temple.

Et de jalousie jamais fut-il médecin qui en sçeust guarir? Il est certain que non : mais de ce que tous

dévotion sur la benoiste idole, qui est gisante de plat, et non point debout comme les autres. Outre cela il est requis que chacun jour elles boivent un certain breuvage meslé de la poudre raclée de quelque endroit d'icelle, et mesmement du plus déshonneste à nommer. Or si cela seul engrosse ou non, j'en laisse la décision à ceux qui ont forgé ou qui entretiennent une telle et si vilaine dévotion, laquelle seroit trouvée fort estrange si elle nous estoit racontée de quelques peuples barbares et payens : et que diroñs-nous donc de la voir estre en usage entre ceux qui se donnent le nom de Chrestiens? Je ne sçay pas toutesfois si encore pour le jourdhuy ce sainct est encore en tel crédit qu'il estoit : pourceque ceux qui l'ont veu (desquels je tien ce que j'en ay raconté) disent qu'il y a environ douz'ans qu'il avoit ceste partie-là bien usée à force de la racler. Il y a aussi au pays de Constantin en Normandie (qu'on dit communeement Contantin), un S. Gilles (*a*), qui n'a pas eu moins de crédit en ces affaires, quelque vieil et caduc qu'il fust : selon le commun proverbe de ceux-là mesmes qui s'amusent à tels abus et qui les vendent aux autres, *qu'il n'est miracle que de vieux saincts.*]

(1) Allusion de *rein* à René. On a supposé que S. René ne devait pas avoir moins de vigueur aux reins que S. Renaud. L'*Inventaire des Messes* dit :

Saint André pour les Bourguignons
Et saint Renaud pour les rognons.

(2) Exemplaires cartonnés : [(qui leur montre aussi ce que l'honnesteté commande de cacher)].

(*a*) S. Gilles. L'Aleman nomme *Schell* une sonnette d'où *eschiles* pour des clochettes dans *Fœneste*, III, 7, et de là l'opinion que S. Gilles devait être un aussi bon faiseur d'enfans que S. Grelichon. » Le Duchat.

les médecins n'ont jamais sçeu faire, on dit qu'il y a un sainct à Tou qui en est grand ouvrier. Nous avons aussi S. Avertin, S. Acaire (1), S. Maturin (j'enten S. Maturin de l'Archant, que les autres nomment S. Mathelin, dont vient Teste mathelineuse) (2), qui guarissent des maladies susdictes, desquelles nous sçavons que les médecins ne peuvent venir à bout avec tout leur ellébore. Lesquels exemples suffiront pour monstrer combien grans médecins sont les saincts des papicoles.

Il y a bien encores un' autre différence notable entre les saincts qu'on dit faire profession de l'art de médecine en paradis, et les autres médecins qui sont parmi le monde : c'est que chacun de ces saincts peut envoyer la mesme maladie de laquelle il peut guarir. Et qu'ainsi soit, quand on dit le mal S. Main, le mal S. Jan, c'est aussi bien à dire le mal qu'ils envoyent, que le mal duquel ils guarissent. Il est vray qu'il y a des saincts plus colères et plus dangereux les uns que les autres : entre lesquels S. Antoine est le principal, à cause qu'il brule tout pour le moindre despit qu'on face ou à luy ou à ses mignons. Car si quelque injure est faicte à ses mignons, soyent hommes, soyent pourceaux (car il entretient les deux), ils prient incontinent leur S. Antoine en venir faire la vengeance, et alors le diable y est. Quant aux pourceaux, il est vray qu'ils ne disent mot, mais ils n'en pensent pas moins : d'autant que ce sainct ne les laisse pas demeurer si bestes qu'ils sont de leur naturel. Or peut-on bien dire de ce sainct et de quelques autres des plus colères et des plus dangereux, ce qu'un poëte Latin a dict généralement

(1) « Les autres pensent qu'acariastre vienne plustost de S. Acaire, auquel on menoit les acariastres en pèlerinage pour les guarir. Mais je trouve une difficulté en ceci, à-sçavoir comment ce sainct auroit esté forgé avant qu'il fust mention des malades qu'il devoit guarir. » *Conformité du François avec le Grec*, première édition.

(2) Voy. plus haut.

de tous les dieux, *Primus in orbe deos fecit timor* (1). Car comme la bonne femme, après avoir donné une chandele à sainct Michel, en donnoit aussi une au diable qui estoit avec luy : à sainct Michel, à-fin qu'il

(1) Ce poète est Pétrone; voici le passage complet, d'après l'éd. de Burmann, I, 872 :

Primus in orbe Deos fecit timor : ardua cœlo
Fulmina quum caderent, discussaque mœnia flammis,
Atque ictu flagraret Athos : mox Phœbus adultus
Lustrata dejectus humo : Lunæque senectus
Et reparatus honos : hinc signa effusa per orbem
Et permutatis disjunctus mensibus annus
Projecit vitium hoc : atque error jussit inanis
Agricolas primos Cereri dare messis honores :
Palmitibus plenis Bacchum vincire : Palemque
Pastorum gaudere manu. Natat obrutus omni
Neptunus demersus aqua : Pallasque cavernas
Vindicat. Et voti reus et qui vendidit orbem
Jam sibi quisque Deos avido certamine fingit...

Il faut rapprocher le passage de Fulgentius, *Myth.* I, c. I : « *Nonnulli etiam servorum culpabiles, domini furiam evitantes ad simulacrum profugi, veniam merebantur et quasi salutis certissimo conlatori, florum atque thuris obferebant munuscula, timoris potius effectu quam amoris adfectu. Denique hujus rei non immemor Petronius ait : Primus in orbe Deos fecit timor. Nam et Mintanor musicus in* Χρουματοποιῶν *libro artis musicæ quem scripsit, ait : Deum doloris, quem prima compunctio humani finxit generis.* » Cf. Stat., *Theb.*, III, v. 661. Saint-Evremond s'est trompé en attribuant le mot à Lucrèce (*De la vraye et de la fausse beauté des ouvrages d'esprit*) : « Quand Lucrèce veut faire le sérieux et le discoureur, d'abord c'est un homme perdu qui ne sçait ce qu'il dit. Témoin ce vers que j'ay ouy citer souvent si mal à propos : *Primus*, etc. La crainte a fait accroire aux hommes qu'il y avoit des dieux. Car si on luy demandoit qui est-ce qui a fait naître cette crainte ? Ne seroit-il pas obligé de répondre que c'est l'idée naturelle que les hommes ont de la divinité ? Car la crainte et les autres passions ne sont en nous que par les objets qui les excitent par le moyen de l'imagination ou de la pensée. Que si je trouve en moy l'idée de la divinité avant que j'y trouve la crainte que je dois avoir pour elle, c'est donc cette crainte qui est l'effet et non pas la cause de la pensée que j'en ay. Ne faut-il pas avoir bien peu de pénétration et d'étendue d'esprit pour n'aller pas jusque-là ? » M. de Pongerville traduisit devant Louis XVIII le vers ainsi :

La crainte la première enfanta les faux dieux.

V. E. Fournier, l'*Esprit des autres*.

luy fist du bien, au diable, afin qu'il ne luy fist point de mal : ainsi ne faut-il douter que sainct Antoine et autres semblables saincts n'ayent esté adorez autant et plus pour crainte du mal qu'ils pouvoyent faire, que pour espérance de quelque bien. Et voilà pourquoy il y a eu grand combat entre ceux de la ville d'Arles et les Antoniens de Viennois sur ceste question, lesquels se diroyent possesseurs du corps dudict S. Antoine : d'autant que tant les uns que les autres en monstroyent un qu'ils disoyent estre sien : mais en la fin sainct Antoine est demouré ayant deux corps entiers, par faute d'un, et outre iceux, plusieurs membres en divers lieux : pour le moins avec demie douzaine de genoux, l'un à Bourg, l'autre à Mascon, l'autre à Dijon, l'autre à Chalons, l'autre à Ouroux, l'autre aux Augustins d'Albi. Voilà combien sainct Antoine a gangné à faire du mauvais, ou pour le moins à faire courir le bruit qu'il estoit tel. Aussi nous doit apprendre ceci à nous gouverner sagement à l'endroit de ceux qui sont en danger d'estre canonizez après leur mort : car ce que dit le proverbe que *les trespassez ne mordent plus*, n'est pas vray quant aux canonizez, ou toute ceste philosophie des papicoles est fausse.

Mais voyons si en ce point aussi il y a conformité entre les dieux des payens et les saincts : et par mesme moyen regardons, tout conté, tout rabatu, lesquels ont plus receu d'honneur de leurs adorateurs. Je di donc qu'il n'y a point de doute que les payens n'eussent opinion de leurs dieux, qu'ils sçavoyent faire malades aussi bien que guarir, comme les papicoles ont estimé de leurs saincts : mais au lieu que les papicoles pensent que chacun sainct ne guarit que d'une maladie et aussi ne peut envoyer par vengeance que ceste-là mesme, les payens se persuadoyent que leurs dieux avoyent

également puissance sur toutes maladies, pour guarir d'icelles, ou pour en fraper les personnes que bon leur sembleroit. Or en ceci nous pouvons voir évidemment combien il s'en faut que les papicoles facent autant d'honneur à leurs saincts que les payens à leurs dieux. Ce que je di comprenant aussi les sainctes sous le nom des saincts, et les déesses sous le nom des dieux. Mais les papicoles, ne se contentans de ne faire que ce demi honneur à leurs saincts tant en ceci, qu'en ce qu'ils leur veulent faire à-croire qu'ils ne sçavent qu'un mestier, sont venus jusques à leur faire du déshonneur fort grand en ce que nous avons dict ci-dessus : à-sçavoir en leur donnant des mestiers si vils, si abjects, voir si ors et si sales qu'à grand peine les peut-on nommer sans avoir mal au cueur : comme pour exemple quand ils ont faict les uns cordonniers, voire aucuns savetiers, les autres porchers. Car combien que les payens missent Pan au nombre des moindres dieux et des plus petis compagnons entr'iceux, si ont-ils eu honte de luy donner des pourceaux en garde. Et quant aux saincts qui sont manouvriers, forger des armes (comme fait Vulcain) est bien une besongne plus honneste que faire des souliers. Il est vray que les prescheurs des papicoles ont bien fait en sorte (au moins ceux qui ont eu de l'esprit), que le povre peuple n'a laissé par cela de leur faire des offrandes aussi belles et bonnes que s'ils eussent esté de quelque noble estat : car ils tournoyent cela à leur plus grande louange. Tesmoin celuy qui preschant la vie et les louanges de S. Crépin, disoit que ce glorieux sainct avoit pu estre pape, avoit pu estre roy (voire roy de France), avoit pu estre empereur, mais il avoit mieux aimé estre cordonnier. Et toutesfois (dict-il) messieurs et mes-dames, considérez combien c'est vilain mestier, et combien ord et sale : quand il n'y auroit que cela qu'il leur faut

tousjours manier le chigro (1), et tirer ces puantes peaux à belles dents. Et tant mieux pouvez-vous congnoistre combien a esté grande l'humilité de ce glorieux sainct. Mais toutes les plus nobles bandes de cordonniers et savetiers de la ville où il preschoit, l'empoignirent au sortir de la chaire, et le frottèrent si bien qu'ils luy firent construire d'une piteuse sorte toute sa déclamation. Duquel faict laissant opiner les autres (j'enten, qui avoit tort, ou les batteurs, ou le battu), je di que ce prescheur avoit raison de dire cela de S. Crépin, pour luy sauver son honneur : mais il disoit une chose qui est fort malaisée à croire, et qui seroit (comme je pense) péculière à ce sainct, c'est qu'estant en ce monde il eust desjà choisi le mestier dont il se vouloit mesler aussi quand il seroit en paradis.

Mais voici un' objection qu'on me pourra faire sur ce que j'ay dict, que les papicoles faisoyent moins d'honneur à leurs saincts que les payens avoyent faict à leurs dieux, quand ils donnoyent à entendre que chacun sainct n'avoit puissance que sur une maladie, et ne sçavoit faire qu'un mestier. On me pourra objecter les saincts qui sont patrons des villes ou pays, ne plus ne moins que les payens avoyent un dieu patron de chacun lieu. Exemple : comme les Babyloniens avoyent le dieu Bel pour leur patron, les Égyptiens Isis et Osiris, les Rhodiens le Soleil, les Samiens Juno, les Paphiens Venus, les Delphiens Apollo, les Athéniens Minerve, les Éphésiens Diane : ainsi les Espagnols pour leur patron ont sainct Jaques, les François ont S. Denys, et ceux du Limosin ont spécialement S. Martial, les Alemans tous en général ont S. George, et ceux d'Augsbourg ont eu S. Ulrich, ceux

(1) Le chigro : à la picarde pour chegros. C'est le ligneul ou fil poissé qui sert à coudre le cuir. *Filum sutorium*, dit Nicot. De chef, gros, selon Littré.

de Colongne ont les trois Rois, les Milanois ont S. Ambroise, les Vénitiens S. Marc, les Rommains de nostre temps S. Pierre et S. Paul, et leur lieutenant. Je laisse les saincts qui ont donné leurs noms aux villes, comme S. Quentin, S. Disier, S. Denys, S. Agnan, S. Paul, S. Omer, qui se peuvent en Latin appeler (comme aussi les autres que je viens de nommer) *tutelares sancti*, ainsi qu'on disoit *tutelares dii*. Mais que pourra-on inférer par ceste objection? que les papicoles faisans tenir à leurs saincts la mesme place que souloyent tenir les dieux du temps des payens, ont bien monstré qu'ils avoyent aussi bonne opinion de leur suffisance que les payens avoyent de celle de leurs dieux, quant à commander à toutes maladies, pour les envoyer ou les chasser, et quant à sçavoir tous mestiers (car les payens, encore qu'ils ne dissent pas que leurs dieux exerçoyent les mestiers, ils tenoyent pour tout asseuré qu'ils les sçavoyent). Mais la conséquence n'est pas bonne : car plusieurs entreprennent des besongnes lesquelles ils font puis faire à autres, ne les pouvans pas faire : comme ceux qui en Latin s'appeloyent *redemptores* (1), encore qu'ils entreprissent de rendre une maison toute bastie, il ne sensuit pas qu'ils fussent charpentiers, et tailleurs de pierres, et massons, et couvreurs, mais ils accordoyent avec les uns et les autres de ce qui appartenoit au mestier de chacun, et se reposans sur eux prenoyent la charge de tout l'œuvre. Je ne doute point que ces gros saincts tutélaires, patrons des villes, n'en fissent ainsi, et qu'ils ne marchandassent avec chacun des autres saincts, qui estoyent petits compagnons, de la besongne qui estoit particulièrement de son mestier, ou de la charge à la-

(1) *Redemptor*, ἐργολάβος, entrepreneur, voy. Cic., *Div.*, II, 21; Pline, *H. N.*, XXXVI, 55.

quelle il estoit propre, et ainsi s'aidans de plusieurs, entreprissent le gouvernement général.

Pensant estre venu à la fin de ce discours, j'ay trouvé qu'il me restoit bien encore de la besongne, car je me suis avisé d'une légion de Nostres-Dames, dont procède le principal revenu du clergé. Et ce qui me les faisoit oublier (car je veux confesser la debte), c'estoit qu'en parlant des saincts et sainctes, j'avois eu peur de faire une incongruité si je les mettois parmi leur troupe; mais depuis la diversité de propos me les avoit ostées de la mémoire. Quelcun dira peut-estre, que c'est une incongruité encore plus grande, de les mettre à la queue des saincts : mais je me sauveray par la mesme allégation dont un autre (1) s'aida en cas semblable : c'est que celuy qui tient le premier et le plus honnorable lieu en la procession, marche le dernier. Toutesfois si les papicoles ne vouloyent prendre ceste raison en payement, et me venoyent à eschauffer la teste, ils trouveroyent par aventure avoir à-faire à plus forte partie qu'ils ne pensent. Car je ne les laisserois jamais en paix qu'ils ne m'eussent respondu catégoriquement si autant de Nostres-Dames sont autant de vierges Maries, mères de nostre seigneur Jésus Christ. S'ils respondoyent qu'ouy, ils tomberoyent en des absurditez énormes : s'ils respondoyent que non, ils tomberoyent en des autres encore plus énormes. Mais pourceque je m'asseure tant de leur douceur que je me persuade qu'ils excuseront aiseement l'incongruité commise en ce que je vien de dire (quand ainsi seroit), je ne les tourmenteray point par une question si violente, et telle qu'ils y pourroyent perdre le petit demeurant qu'ils ont de sens et entendement : seulement les prieray de me dire si toutes les Nostres-Dames que

(1) Th. de Bèze, *Passavant*, éd. Liseux, p. 198.

je m'en vay nommer sont une mesme Nostre-Dame.

Il faut donc noter qu'aucunes Nostres-Dames prennent leur nom du lieu où elles sont, aucunes du mestier duquel elles se meslent. Et quant à celles qui sont nommées du lieu, les unes portent le nom de quelque ville ou village, les autres monstrent par leur nom quel est le lieu où elles sont. Exemples de celles qui ont le nom de la ville ou village où elles sont, Nostre-Dame de Lorette, Nostre-Dame de Boulongue, Nostre-Dame du Puys en Auvergne, Nostre-Dame d'Aix, Nostre-Dame de Nantueil, Nostre-Dame de Francueil. Exemples des autres par le nom desquelles nous entendons quel est le lieu où elles sont, Nostre-Dame du val, N.D. du mont (et en plusieurs le nom du mont est spécifié, comme N.D. de Mont-ferra, N.D. de Mont-gautier, N.D. de Mont-roland). Et en Languedoc, N.D. de cabimont (qui est au cab du mont, c'est à dire sommet), N.D. des bois, N. D. des champs, N.D. de beau-chaisne, pourcequ'ell'estoit sur le chemin contr'un chaisne : et N.D. de beau-noyer, pour une semblable raison. N.D. du puys, qui est auprès d'un puys : N.D. de la fontaine, pour une semblable raison. Et à Chartres, pource qu'il y a (au moins y avoit) deux Nostres-Dames, dont l'une est dedans le temple, l'autre dessous : celle qui est dedans, s'appelle Nostre Dame d'enhaut : l'autre N.D. d'embas (1), ou N.D. sous terre, ou N.D. des crotes : non pas qu'elle soit crotée, mais pourcequ'ell'est en quelque creux sous terre faict en façon de cave. Car ce mot crote en cette signification vient du Grec *crypta* : dont encores en quelques lieux on use de ce mot croton ès prisons,

(1) A Rome, il y avait une église *S. Mariæ de Inferno*; voy. Flavio Biondo, *Roma instaurata*, 1482, lib. II, cap. 63. Cf. Thomson, *La chasse de la beste romaine où est réfuté le* XXIIIe *chap. du catéchisme*... La Rochelle, par les héritiers de Haultin, 1611, in-8o. ch. XV.

comme qui diroit basse-fosse (1). Audemeurant on dit aussi, N.D. des Carmes, en signifiant Qui est au Temple des Carmes, et N.D. des neiges, pourcequ'au plus chaud de l'esté le lieu où elle estoit se trouva miraculeusement plein de neiges, ainsi qu'ils disent. Je vien maintenant aux Nostres-Dames qui ont pris leur nom du mestier qu'elles exercent, ou bien de leurs actes. Voici donc les exemples, N.D. de recouvrance, N.D. de confort, N.D. de liesse, N.D. de toutes joyes, N.D. de pitié, N. D. des vertus, N.D. de bonnes nouvelles, N.D. de bon désir, N.D. des aides, et une infinité d'autres.

Mais ce n'est pas tout : car il faut sçavoir qu'il y a des différences bien grandes entre ces N. D. aussi bien en plusieurs autres choses qu'en leurs noms. Car l'une est vieille et fort laide, l'autre jeune et fort belle, l'autre de moyen aage et de moyenne beauté (ce qui est encores excusable) : l'une est fort grande, l'autre fort petite (ce qui aussi n'emporte pas beaucoup) : l'une ha la face joyeuse, l'autre ha la face triste (en quoy aussi il n'y a pas grand mal). En quoy donc est-il ? en ce qu'ordinairement elles ont et la mine et les accoustrements de putains, et tels qu'ils ont accoustumé de bailler à Marie Magdelaine. Laquelle ils n'ont point faict conscience de peindre nue en quelques lieux, comme

(1) *Crote* vient du lat. *crypta*, qui vient du grec κρύπτη, *testudo subterranea*, corridor, Ath. IV, p. 205 A (*Thesaurus*). *Grupta* est dans une charte de 887, mais pourquoi s'y arrêter, puisque les différentes formes françaises sont : *crute, Ch. de Roland, Thomas Mart.*, 155; *croute, Renart*, 716; Froissart, l. III, ch. 23, et que *grotte* n'apparaît que dans Ronsard, *Od.*, v. 16? *Creux* a la même origine, et il est plaisant de voir aller chercher *corrosum* pour l'expliquer. Dans la basse latinité, on n'a pas dit seulement *crosum*, on a employé aussi *crotum*. Enfin *crotton* a persisté dans le patois de la Suisse romande : *crotton*, cachot, prison obscure et enfoncée (Bridel, *Glossaire*, Lausanne, 1866); *crotton*, cachot souterrain, *creux* servant de prison (Grangier, *Glossaire fribourgeois*, Frib., 1864).

aussi S. Marie Égyptienne. Et sur ce propos il me souvient de ce que j'ay leu au livre du susdict Jan Menard, d'une Nostre-Dame de toutes beautez à Tours, qui eut ce nom pourcequ'on avoit usé du mesme moyen pour la peindre qu'un peintre ancien usa pour peindre la déesse Vénus. Car on contempla toutes les plus belles filles et jeunes femmes de Tours, et de l'une on prit le large front, de l'autre les yeux à fleur de teste, gays et gracieux, de l'autre le nez traitif, de l'autre la petite bouche riante, le menton fourchu, des autres, autres parties du corps. Or si l'object d'une si belle Nostre-Dame enflambe mieux la dévotion, j'en laisse prononcer à ceux qui peuvent estre juges plus compétens; ceci puis-je asseurer que j'ay des livres en parchemin contenans matines, vespres, complies, et les autres pièces de tel service, èsquels en certains endroits sont peintes des jeunes dames qui ont des musequins frians au possible, et jettent des œillades si attrayantes et si perçantes que d'une seule d'elles on pourroit bien dire ces mots du poëte Properce (1), *Docta vel Hippolytum Veneri mollire negantem* (2). Mais de quelles dames estoyent ces pourtraits, à-sçavoir mon si de celles que les maistres desdicts livres gouvernoyent, ou de celles qu'ils désiroyent gouverner, cela ne puis-je pas dire. Comment qu'il en soit, c'estoyent quelques-unes (ainsi qu'il est à présumer) ausquelles ils portoyent si bonne affection, qu'ils vouloyent voir leurs pourtraicts pendant qu'ils faisoyent leurs prières, de peur de les y oublier.

Maintenant je retourne à la question susdicte, à-sçavoir si toutes les Nostres-Dames que je vien de nommer, sont une mesme Nostre-Dame. S'ils respondent que c'est une mesme, je leur demande pourquoy elle se desguise en tant de sortes : s'ils disent qu'elles sont

(1) Exemplaires cartonnés : [des jeunes dames qui ont un maintien si lascif qu'on en pourroit bien dire ces mots du poëte Properce.]
(2) Lib. IV, c. 5.

diverses, je les prieray de me dire laquelle d'entr'elles est la vierge Marie mère de Jésus-Christ. Mais ce seroit pour retumber en l'autre question première, de laquelle j'ay promis de ne les point tourmenter. Il vaudra donc mieux pour ceste heure que nous nous contentions d'alléguer l'opinion de la bonne femme de Montrichard, qui disoit Nostre-Dame de Nantueil et Nostre-Dame de Francueil estre sœurs : et que nous avisions par bonne et meure délibération si nous pourrons tant faire qu'elles soient toutes, si non sœurs, au moins d'un mesme parentage.

Mais à propos des divers habits des Nostres-Dames, il y a aussi très-grande variété ès habits des saincts, voire si grande que si on entreprenoit de la deschiffrer on auroit bien à songer par où on devroit commancer. Car l'un est tout nu, l'autre est à demi-nu, l'autre bien vestu. L'un porte un grand chapeau, l'autre un petit : l'autre porte je ne sçay quoy resemblant à un turban. Aucuns saincts sont emmitouflez, aucuns enchaperonnez ou encapluchonnez, aucuns embéguinez. L'un est armé de pied en cap, l'autre n'a seulement que l'espée et le bouclier, l'autre n'ha que l'espée et la dague. L'un est à pied, l'autre à cheval. Encore n'est-ce pas tout : car l'un rit, l'autre pleure : l'un semble avoir tout gangné, l'autre semble avoir tout perdu. Bref, il y a une différence entr'eux et infinie et incroyable, non seulement en ces choses, mais en plusieurs autres. Et d'autant plus nous devons-nous esmerveiller (qui sera la conclusion de ce propos) comment estans si discordans, ils font toutesfois une si bonne harmonie ès cuisines de nostre mère sainct'église, lesquelles ils entretiennent tous d'un accord (employans toute leur benoite et glorieuse miraclificence à faire bouillir son pot), et les entretiennent tellement qu'elle ne porte envie à celles des rois et des empereurs. Il est vray qu'elle les entretient aussi du revenu des reliques desdicts

saincts, ainsi qu'il a esté dict ci-dessus: mais combien-qu'il soit fort grand (comme on peut voir par le calcul qui en a esté faict en gros seulement, et à veue de pays), si est-ce que si nous regardons de combien est plus grand le proufit qu'elle tire des ames des saincts trespassez que celuy qu'elle tire de leurs corps, il semblera que le revenu qui vient desdicts corps, ne soit, à comparaison de l'autre, que pour avoir la desserte.

Je vien à l'autre point que j'ay entrepris de traiter en ce chapitre, à-sçavoir, combien estoit impudente l'avarice des gens d'église. Et comment? (dira quelcun) ne peut-on pas découvrir ceste impudence par plusieurs passages de ce livre, et mesmement par ce qui a esté desjà dict en ce chapitre? Cela je confesse: mais je veux à présent monstrer un'impudence monstrueuse, ou (s'il est licite d'ainsi parler) une quint'essence d'impudence, voire d'impudence conjointe avec une très-abominable impiété. Et est si authentique l'exemple que j'en veux produire, qu'ils ne le sçauroyent nier, sans nier leur seing et leur escriture. Car voici leurs propres paroles qu'ils ont gravées en lettres Gothiques, en un tableau de pierre (1) qui est (au moins souloit estre il n'y a pas long temps) attaché à un pilier du

(1) « Ç'avait été Duaren qui, par la force de ses remontrances réitérées, était enfin venu à bout de faire enlever et supprimer ce tableau dont le contenu se trouve de nouveau dans le *Fulmen brutum* de Hotman, p. 58 de l'éd. augmentée de Leyde (*Scaligerana*, au mot *Hotomanni Franco-Gallia*), in-8°, gr. papier, et en bien plus gros caractères que celle de Genève. *Ex eodem genere* (*traditionum*), dit cette addition, qui suit immédiatement les huit vers à la louange des Agnus Dei, *illud est carmen impium ac plane nefarium, quod non multis ante annis Biturigæ in summo episcopali in tabula lapidea incisum et ad caput trunci sive sigilli pauperum affixum erat: sed F. Duareni admonitu, qui tum in illa Academia jus civile profitebatur, exemptum ac disturbatum est.* » Bayle, *Dict.*, art. *Duaren*, remarques.

temple de S. Estienne à Bourges, près de l'autel où se chantoit la messe cardinale :

Hic des devote : cælestibus associo te.
Mentes ægrotæ per munera sunt ibi lotæ.
Ergo venitote gentes a sorde remotæ.
Qui datis, estote certi de divite dote.
Te precor, accelera, spargas hic dum potes æra :
Et sic revera secure cælica spera.

O si tu scires quantum data prosit ibi res,
Tu juxta vires donares quod dare quires.
Te miser a pœna, dum tempus habes, aliena.
Huc dare te pœna, veniæ fit aperta crumena.
Consors cælestis fabricæ, qui porrigit est is.
Ex hoc sum testis, hic vos mundare potestis.

Fratres, haurite de trunco pocula vitæ :
Hic aliquid sinite, veri velut Israelitæ.
Crede mihi, crede, cæli dominaberis æde.
Nam pro mercede Christo dices, Mihi cede.

Hic datur exponi paradisus venditioni.
Currant ergo boni rapientes culmina throni.
Vis retinere forum? mihi tradas pauca bonorum,
Pro summa quorum reserabitur aula polorum.

Hic si large des, in cælo fit tua sedes :
Qui seret hic parce, parce comprendet in arce.
Cur tardas tantum? nummi mihi des aliquantum.
Pro solo nummo gaudebis in æthere summo.

Denos sume quater, unum semel, hæc sacra mater
Annos condonat, sanctus pater ista coronat.
Tot quadragenas dat et abluit hic tibi pœnas :
Mil missis decies socius, si des ibi, fies.

Le suject de ces vers (ce que je diray pour ceux qui n'entendent point Latin : ne les ayant voulu traduire, pourceque leur grace consiste en ce qu'ils sont rymez) n'est autre chose sinon que, Qui donne au

tronc, va en paradis (et tant plus il donne, tant plus belle place il y ha) : qui n'y donne point, n'y va point. Car

Hic datur exponi paradisus venditioni,

signifie en bon François : En ce lieu paradis est exposé en vente. Mais à fin que le lecteur qui n'entend Latin, puisse juger si j'ay eu raison de dire de ces vers ce que j'en ay dict, je luy exposeray encore ces deux,

Crede mihi, crede, cæli dominaberis æde :
Nam pro mercede Christo dices, Mihi cede.

Car voici qu'ils chantent,

Ayant donné argent, tu seras au ciel maistre,
Repoussant Jésus Christ de son lieu, pour y estre.

Et qui voudra avoir le sens mot pour mot, voici la belle leçon qu'ils nous apprennent. Croy moy, croy moy, tu seras maistre au chasteau céleste. Car pour récompense de l'argent que tu auras donné, tu diras à Jésus Christ, Quitte moy la place.

CHAPITRE XXXIX

COMMENT NOS PRÉDÉCESSEURS ESTOYENT ENTRETENUS EN IGNORANCE QUANT AU FAICT DE LA RELIGION CHRESTIENNE : ET COMMENT LES GENS D'ÉGLISE SE MAINTENOYENT TOUSJOURS, ENCORE QUE LEUR MESCHANTE VIE FUST TOUTE NOTOIRE, ET QUE PLUSIEURS ABUS ET MESMES DES FAUX MIRACLES EUSSENT ESTÉ DESCOUVERTS.

AYANT délibéré de monstrer en ce chapitre comment desjà du temps de nos prédécesseurs, aucuns commançoyent à ouvrir un peu les yeux, et descouvrir la meschanceté et tromperie des gens d'église, j'ay pensé qu'il seroit bon de considérer premièrement combien grandes estoyent les ténèbres et combien grands estoyent les abus. Je prieray donc le lecteur de recueillir en sa mémoire, en premier lieu, plusieurs exemples de cela, qui sont espars en divers endroits de ce livre. Outre lesquels toutesfois on en amasseroit un nombre infini, si on y vouloit un peu penser, mais trois ou quatre pourront suffire. Car n'est-ce point une folie merveilleuse, de penser que tous ceux et toutes celles que les faiseurs d'almanacs avoyent marquez de lettres rouges, estoyent saincts et sainctes? c'est à dire dieux et déesses? ou pour le moins demidieux, et (s'il est licite d'ainsi parler) dieux su-

balternes? Car s'ils ne les eussent estimez tels, il est certain qu'ils ne leur eussent pas attribué la puissance laquelle Dieu s'est réservée. Ne voyons-nous pas ici une folie, non pas simple, mais accompagnée d'une impiété horrible? Toutesfois en voici un' autre qui passe bien plus outre, sur ce mesme propos des saincts : c'est d'avoir osé dire que si le S. Esprit estoit mors d'un chien enragé, encore faudroit-il qu'il vinst à S. Hubert (1) s'il vouloit estre guari. Ce qui fut dict par un porteur de rogatons ayant des reliques dudict S. Hubert. Et si nous regardons en quelle estime on a eu le pape, aussi bien que les saincts, n'estoit-ce point pareillement une folie estrange, de croire qu'un homme, depuis qu'il estoit faict pape, devenoit dieu? de croire qu'il avoit les clefs et de paradis et d'enfer, pour loger en paradis ceux qui donneroyent à luy ou aux siens, pour loger en enfer ceux qui ne donneroyent rien? De croire que c'estoit moindre péché de tuer un homme, que de manger de la chair le vendredi, ou rompre quelque autre tel commandement de ce dieu terrestre? Que si nous venons au sacrifice messatique, et à l'abus qui a esté quant à iceluy, ne dirons-nous pas les hommes avoir esté et plusieurs estre encores à présent ensorcelez estrangement, avant que croire qu'il y a des ames en purgatoire qui n'en peuvent estre chassées sinon qu'à grands coups de messes? Avant que croire qu'un messire Jan ayant prononcé certains mots sacramentaux sur tous les pains d'un marché, face autant de pains devenir autant de dieux? Croire qu'on mange son Dieu, et puis qu'on le face sortir pour aller au lieu qu'on a honte de nommer? Et (qui est un point bien à noter) n'est-ce pas un cas dont on ne se

(1) Voy. Reinsberg-Düringsfeld, *Traditions et Légendes de la Belgique*, II, 240.

sçauroit assez esmerveiller, que plusieurs choses qui leur devoyent servir à desraciner de leurs entendemens la superstition, l'y enracinoyent d'avantage? Car ils devoyent tenir leur dieu de paste pour suspect alors au moins qu'ils voyoyent son sang avoir esté empoisonneur, et sa chair empoisonneresse : le sang, empoisonneur de Guillaume archevesque d'Yort, au temps du pape Anastase 1111 (1) : la chair, empoisonneresse de l'empereur Henri septième, à l'aide de Bernard du Montpolitian, Jacopin, de la faction des Guelphes (2).

(1) S. Guillaume, archevêque d'York, mourut le 8 juin 1154. Celui qui parla d'empoisonnement fut Gervais de Canterbury, qui laissa une chronique allant de 1122 à 1199, insérée dans *Historiæ anglicanæ scriptores antiqui*, X, Lond., 1652, in-fol. « *Willielmus in sacra solemnitate Pentecostes inter missarum solemnia, veneno infectus est.* » On composa même une hymne dont Alford a conservé un passage :

In octovis Pentecostes
Quidam malignanter hostes
In eum pacificum
Et ut ipsum privent vita,
Celebrantis aconita
Propinant in calice;
Toxicatur a profanis
Ille potus, ille panis
Per quem perit toxicum.

La chronique de Bromton, qui va jusqu'à 1198, se tait, et Guillaume de Neubridge (1136-1208) réfute l'opinion de l'empoisonnement : « *Propter inopinatum transitum a multis creditur veneno extinctus, asserentibus eum ex sacro calice per quemdam ex adversariis vel pro eis æmulantem infecto, potum mortiferum (quod dictu horrendum est) et cum potu mortem hausisse. At hoc mera quorumdam opinione : quam tamen petulanter, velut perspicuam veritatem, sparserunt in vulgus. Denique ego processu temporis cum fama ista crebresceret, quemdam virum magnum et grandævum, Rievallensis monasterii monachum jam valetudinarium et morte vicinum qui eo tempore Eboracensis Ecclesiæ canonicus et memorato archiepiscopo familiaris extiterat, super hoc cum adjurationibus percunctandum putavi. Qui constanter respondit hoc esse conceptæ a quibusdam opinionis mendacissimum commentum...* » Disons, à la décharge d'Estienne, que la chronique de Guillaume de Neubridge ne fut publiée pour la première fois qu'en 1567, Anvers, in-8°.

(2) Voy. II, 66.

Et non seulement le devoyent tenir pour suspect, mais le devoyent totalement rejetter, voire en luy faisant toute sorte d'infamie, alors qu'ils le voyoyent se laisser manger aux bestes : comme plusieurs sçavent le chien barbet du feu magnifique Maigret (1) en avoir mangé quatre-vints pour un desjeuner, et tous sans boire. Mais comment se fust-il revengé contre les chiens, quand il ne se pouvoit pas revenger contre les souris? Car ces petites bestioles ne se sont contentées de l'aller souvent empoigner jusques dedans son armoire, mais ont bien esté si braves que de le prendre sur son autel, quand le prestre s'endormoit en son *Memento :* ce que nous sçavons estre avenu à S. Marie, et à Paris, au temple S. Marri (2). Ils devoyent (di-je) estre rendus plus sages par tels accidens, et discourir en leurs entendemens combien ils estoyent loin de leur conte, d'attribuer divinité à un tel morceau de paste qui se laissoit ainsi gober par une souri (3) : mais au-contraire

(1) « Marot, *Épigr.*, VI, qui est de l'année 1530, parle d'un alchymiste surnommé le Magnifique, lequel, soit dit en passant, aiant depuis embrassé la Réformation, se tenoit à Genève en 1543. Voy. Eustorg de Beaulieu, p. 207 de sa *Chrétienne Réjouissance.* » Le Duchat. Fort bien, mais Marot ne donne pas le nom de cet alchimiste; nous ne connaissons que Louis Meigret, le grammairien, qui traitait Des Autels d'ignorant, d'âne, de sanglier, de docteur en jargonnerie, etc., voy. Livet, la *Grammaire française,* 1859.

(2) Il y a en France une trentaine de communes du nom de Sainte-Marie, dont la plus importante est Sainte-Marie en l'île de Ré. Saint-Marri, à la parisienne, pour Saint-Merri.

Roi des François, plein de toutes bontez,
Quinze jours a, je les ai bien comptez,
Et dès demain seront justement seize,
Que je fus fait confrère au diocèse
De sainct Marri, en l'église sainct Près.

Marot, *Ép.* XXII.

(3) « Une souri ou sori, car il vient de *sorex, mus,* » Nicot. « Sori, petit rat, » Monet. « Souris, de *sorice. Sorex* a été fait de ὕραξ, et ὕραξ a été fait de ὕρ, dit à l'éolique pour ὕς, c'est-à-dire un pourceau, ce qui a été très-véritablement remarqué par le scholiaste de Nicandre. » Ménage. *Trévoux* écrit encore *souri.*

ils ajoustoyent folie à folie quand telles choses avenoyent. Comme (pour exemple) à Lodève en Gascongne, au lieu que la souri qui avoit mangé ce dieu, leur devoit faire ouvrir les yeux à l'abus auquel on les entretenoit, non seulement ils ne laissèrent pour cela d'attribuer aux autres morceaux de paste, ses compagnons, autant de divinité que paravant, mais canonizèrent la souri, l'appelans Saincte Souri. Un pareil abbrutissement fut veu pendant les derniers troubles qui ont esté en France : car un certain gentilhomme misomesse (du nom duquel je fournirois bien, si besoin estoit) ayant ouy sonner une clochette en un village par lequel il passoit, demanda qu'elle signifioit : et ayant entendu qu'ell' avertissoit qu'on alloit lever dieu, dict à ses gens : « Hastons-nous pour estre au lever » de dieu, et luy servir de valets de chambre : quant » à moy, je luy porteray sa chemise blanche. » Estant arrivé, il empoigna ce gentil dieu, et le présenta à son cheval, devant toute l'assistence des auditeurs de la messe, qui regardoyent cest acte avec un merveilleux estonnement. Mais incontinent qu'ils virent ce cheval tendre les babines quand on luy approchoit ce dieu, ils commancèrent à dire, « Puisque ce cheval fait cela, » c'est bien signe qu'il a accoustumé de faire ses pas- » ques. » A ce mesme propos il me souvient du sainct Canivet, c'est à dire du canivet dont un'hostie fut à Paris piquée par un Juif, lequel canivet depuis a esté mis au nombre des plus précieuses reliques, en un des temples de ladicte ville (à sainct Jan en Grève, si j'ay bonne mémoire), comme si par un tel acte il estoit sanctifié. Voilà comment au lieu d'avoir en mespris ces dieux qui se laissoyent ainsi meurdrir, qui se laissoyent ainsi manger par les bestes, ils n'ont laissé de les adorer comme devant, et outre cela adorer les mangeurs et les meurdriers d'iceux : car j'ap-

pelle meurdrier ce canivet duquel fut faict le coup.

Or nous esbahirons-nous moins comment les hommes estoyent si brutaux que de prester l'oreille à une telle doctrine, quand nous considérerons en quelle réputation ils avoyent les auteurs d'icelle. Car quand les anges descendans visiblement du ciel, fussent venus leur annoncer quelque doctrine, ils n'eussent pu les recevoir en plus grande révérence qu'ils recevoyent un tas de meschans et abominables cafars, qui les paissoyent non de simples bourdes, mais de bourdes pleines d'impiété, et pires sans comparaison que toutes les Judaïques et Turciques. Et pour venir du général au particulier, c'est à dire, de plusieurs sortes de cafars venir à une, ne sera-ce pas à la postérité matière de grande admiration d'ouïr dire qu'on déféroit tant aux Cordeliers, voire à leur habit mesmement, qu'on le faisoit porter quelqu'espace de temps aux petis enfans, à fin qu'ils pussent parvenir en aage d'hommes? que les uns le prenoyent un peu avant que mourir, se sentans pressez de maladie : les autres, qui n'avoyent eu le loisir de le prendre devant, ordonnoyent par leur dernière volonté qu'ils fussent enterrez en iceluy? Et qui estoyent ceux qui usoyent de telle métamorphose? Les grans seigneurs autant ou plus que le commun peuple : voire jusques aux rois et empereurs. Bien est-il vray que le conte de Carpi (1), ayant esté des derniers qui ont joué ce beau jeu, est demeuré seul en proverbe et en risée. On ne se contentoit de cela : mais

(1) « Albert Pie de Savoye, comte de Carpi, général des armées de François Ier, voulut être mis en terre en habit de cordelier dans l'église des Cordeliers de Paris. C'étoit la dévotion du tems. En 1502 et 1503, Gilles Dauphin, général des Cordeliers, en reconnoissance des bienfaits que son ordre avoit reçus du Parlement de Paris, accorda tant aux présidens et conseillers qu'aux autres officiers de la cour la permission de se faire enterrer en habit de cordelier. Voy. Sauval, *Ant.*, II, 647. Il y a longtems que les moines amu-

la plus part, en prenant leur habit et donnant son corps à leur convent, y donnoit quand-et-quand ses biens, en défraudant ses enfans, ou autres qui par droit et divin et humain devoyent estre héritiers. Et quant à ceux qui s'alloyent rendre Cordeliers, ne sera-ce point aussi pour faire estonner ceux qui viendront après nous, de dire que puisque la phantasie les prenoit de se mettre de ceste religion, tant s'en faut qu'ils s'en deussent conseiller à leurs parens, que mesme si pour y entrer il eust falu passer par dessus les ventres de leurs père et mère, ils le devoyent faire? Et à fin d'en attirer d'avantage, ils estoyent si effrontez

soient les dévots par de semblables minauderies. Jean de Meun nous le fait bien connoître dans son *Codicille* par ces vers :

Mais s'ung grand usurier ou un barretierres,
Combien qu'il ait esté desloyal et pechierres,
Leur veult estre à la mort larges ou grant donnieres,
Il mourra Cordelier ou il mourra pechierres.

Ils avoient le talent, les bonnes gens, de faire croire que les démons ou les diables, pour parler plus chrétiennement, n'étoient que des idiots qui n'avoient pas l'esprit de connoître une âme, lorsque le corps étoit ainsi déguisé sous un aussi saint habit que celui de leur religion, et qu'il n'y avoit qu'à le prendre à la mort pour tromper le malin esprit. Mais comme cela ne se faisoit pas gratuitement, on leur payoit cet habit plus cher qu'on ne fait aujourd'hui ceux avec lesquels on court le bal. Admirons un peu la fatalité du sort et des tems. Quand Jean de Meun a crié au commencement du XIVe siècle contre cette mommerie, on ne l'en a point repris, parce qu'il s'en est plaint d'un ton dévot et lamentable : et lorsqu'Érasme, le grand Érasme s'en est un peu raillé au commencement du XVIe siècle, aussitôt une volée de moines a crié à l'hérétique. Et ce qui est encore plus étonnant, c'est que la raillerie d'Érasme n'a pas empêché le duc de Parme, ce grand capitaine qui mourut le 2 décembre 1592, de prendre l'habit de Capucin, dont il ordonna qu'on le revêtiroit après sa mort, et même qu'on fît graver sur sa tombe : *Hic jacet frater Alexander Farnesius Capucinus*. Ce qui se voit, dit-on, encore aux Capucins de Plaisance, où il est enterré. » Lenglet Dufresnoy, sur Marot, II, 138. « Rodulphus Pius », dit P. Jove, « fratris filius quem aliquanto post Paulus Pontifex eximiæ virtutis merito legit in senatum, condito æneo sepulcro patrui memoriam prosecutus est. » *Elogia*, Basil. 1556. Étienne Dolet fit des vers latins sur sa mort. Cf. *Histoire de Bayart*, éd. Roman, 1878, p. 259.

quant à abuser de la simplicité du povre peuple, qu'ils luy disoyent et taschoyent de persuader que le seul moyen de faire que le diable fust sauvé, seroit de luy persuader de prendre l'habit de S. François. Ce que toutesfois je n'ay souvenance d'avoir leu en leur livre de *Conformité*, mais j'ay bonne mémoire d'y avoir leu des mensonges encore plus impudens touchant la louange de leur règle.

Or comme nous avons dict tantost touchant leur dieu de paste, qu'au lieu que les inconvéniens ausquels on le voyoit tous les jours tomber, devoyent faire ouvrir les yeux aux povres idolatres, ils les fermoyent tant plus : ainsi en ont-ils faict à l'endroit de ces cafars. Car ce qui leur devoit faire congnoistre la vilanie et ordure de ces meschans, leur confermoit d'avantage l'opinion qu'ils avoyent desjà de leur saincteté. J'allègueray pour exemple, ce que nous avons veu avenir de nostre temps en la mort d'un fameux cordelier nommé De cornibus (1). Chacun sçait que ce vilain mourut de vérole : les boutons de laquelle luy estans sortis, et le rendans rouge, le peuple qui le voyoit porter en terre (car il y fut porté en son habit et à face descouverte) se persuadoit ceste rougeur estre procédée de ce qu'il étoit devenu séraphin. Je croy que la mort aussi d'une damoiselle, qui mourut de la puantise des pieds de ce vénérable vérolé, lesquels ell'avoit baisez après sa mort (n'estant accoustumée à odeurs si fortes) fut tellement interprétée qu'ell'augmenta pa-

(1) Pierre Cornu ou de Corne, connu sous le nom de Petrus de Cornibus, religieux de l'ordre de S. François et docteur de Paris, naquit à Baune et mourut en 1555. François le Picart fit son oraison funèbre, et S. François Xavier parle de lui dans une de ses épîtres, la 5e du 1er livre, datée de Cochin le 12 janvier 1544. Voy. Du Boulai, *Hist. Univ. Paris*, et Hilarion de Coste, *Vie du dr Le Picart*. Cf. Rabelais, III, 14 ; Marot, *Épitaphe de frère Jean Lévesque, cordelier natif d'Orléans*.

reillement l'opinion de la saincteté d'iceluy. Voire ne fay aucune doute que ceux qui de la rougeur de sa vérole en faisoyent une rougeur de séraphin (tant ils y alloyent à la bonne foy), s'ils l'eussent surpris en l'acte auquel il l'avoit gangnée, ne se fussent semblablement persuadez avoir veu autre chose que celle qui s'estoit présentée à leurs yeux : ou (pour parler comme le poëte Latin) n'eussent faict à-croire à leurs yeux avoir veu autre chose que ce qu'ils avoyent veu. Comme aussi celuy qui sentant deux pieds auprès des deux de son maistre (qui, pour observer estroitement les règles épiscopales, avoit sa garse couchée auprès de soy), y alla semblablement tant à la bonne foy qu'il se prit à crier par la fenestre, « Venez voir mon mai- » stre qui ha quatre pieds (1) ! » Voilà comment la Chrestienté, au lieu de s'avancer à la congnoissance des abus, s'en reculoit par un juste jugement de Dieu.

Or toutesfois ce grand aveuglement n'estoit si général qu'il n'y eust tousjours quelcun qui descouvrist quelques abus, et apperceust quelque partie du meschant train que menoyent les gens d'église. Et S. Bernard mesme (comme j'ay desjà dict ci-dessus) avoit crié fort et ferme contre iceluy. Aussi a esté allégué (si j'ay bonne mémoire) quelque passage d'un livre de *Guillelmus De sancto amore* (2), sur ce mesme propos. Or fut du mesme temps, à-sçavoir environ l'an 1260, un Nicolas Gallique natif de Narbonne (3), qui ayant esté

(1) Voy. Pogge, notre édition, XCV ; Des Périers, nouv. II.

(2) Voy. t. II, p. 30.

(3) « Nicolas de Narbonne, supérieur général des Carmes, né à Narbonne, ou suivant d'autres auteurs à Toulouse, mort vers 1270. Il fut élu vicaire général de l'ordre dans les contrées orientales en l'année 1250, supérieur ou prieur général de toute la congrégation après la mort de Simon Stock en 1265... Son titre principal et le plus authentique à la célébrité est un ouvrage encore inédit que les bibliographes nomment *Sagitta ignea*. Comme il y raconte, en des termes

quelque temps général de l'ordre des Carmes, et n'ayant pu comporter la meschante vie de ses compagnons, non seulement les quitta, et renonça du tout à cest ordre, mais escrivit un livre contr'eux appelé *Sagette de feu:* auquel il leur disoit entr'autres choses, qu'ils estoyent enfans réprouvez, citoyens de Sodome, contempteurs du très-bon Testament, séducteurs de ceux qui estoyent et de ceux qui seroyent après, la queue du dragon mentionné en l'Apocalypse. Mais quant aux livres dudict Guillaume de sainct Amour, le pape Alexandre IIII les abolit entant qu'en luy fut, par édits exprès : lequel d'autre part (comme Platine récite) brula un livre que les mendians avoyent publié, par lequel ils maintenoyent que l'estat de grace ne procédoit point de la loy de l'évangile, mais de la loy de l'Esprit. Et le brula non pas pour remors de conscience de voir le povre monde ainsi abusé, mais craignant que ce mensonge si lourd et si impudent ne fist descouvrir beaucoup de leurs autres meschancetez. Ce livre estoit intitulé l'*Évangile éternel* (1), ou l'*Évangile du S. Esprit :* et avoit esté basti de la doctrine de l'Abbé Joachim, et des visions d'un Carme nommé Cyrille, par les Jacopins et Cordeliers, taschans entr'autres choses, de résister par l'autorité de ce livre aux

pleins d'amertume, les fautes, les désordres des Carmes orientaux et les malheurs qui en ont été le juste châtiment, cet ouvrage a été plusieurs fois cité par les ennemis de l'institution monastique. » Hauréau.

(1) Le sentiment d'Estienne concorde avec celui de M. Renan dans sa belle étude sur *Joachim de Flore* (*Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1866) : l'Évangile éternel proprement dit n'était que la réunion des trois principaux écrits de Joachim : la *Concorde de l'ancien et du nouveau Testament*, l'*Apocalypse nouvelle* et *le Psaltérion décacorde*. Comme distincte de cette collection, il y eut une *Introduction à l'Évangile éternel*, ouvrage de médiocre étendue qui fut composé ou du moins mis au jour par Gérard de Borgo San-Donnino en 1254. Voy. aussi Meyenberg, *De pseudo-Evangelio æterno*, Helmstadt, 1725.

Vaudois, autrement dicts Les povres de Lion, et autres, qui s'armoyent contr'eux des passages du vray évangile. De ce livre le susdict Guillaume de sainct Amour escrit ce qui sensuit : « Ce maudict évangile est desjà publié en l'Église, et pourtant il faut craindre la perdition de ladicte Église. Si cest évangile est accomparé à celuy de Jésus Christ (disent-ils), il est d'autant plus perfaict et plus digne, que le soleil est plus clair que la lune, et le noyau vaut mieux que l'escaille, etc. » Il raconte aussi beaucoup d'autres exécrables propos qui estoyent en ce livre. Mais de ces deux comparaisons notamment est faicte mention par le *Rommant de la rose*, où il parle de ce livre, en le détestant, et taxant l'hypocrisie des frères mendians qui l'avoyent introduit. Voici ses mots,

Vous ne congnoistrez point aux robbes (1)
Les faux traistres tous pleins de lobbes.
Parquoy leurs faicts faut regarder,
Si d'eux bien vous voules garder.

Un peu après,

Fut or baillé (c'est chose voire)
Pour bailler commun exemplaire,
Un livre de par le grand diable,
Dict l'Évangile perdurable,
Dont le sainct Esprit fut ministre :
Si comme il apparut au titre,
Ainsi est-il intitulé.
Bien est digne d'estre brulé.
A Paris n'eut homme ne femme
Au parvis devant nostre-Dame
Qui lors bien avoir ne le pust,
Pour le doubler, si bien lui plust.
Là trouvast par grans mesprisons

(1) Voy. les ff. 73 b et 74 a de l'éd. de 1521 ; vers 11994 et suiv. de l'éd. de Méon.

Maintes telles comparaisons,
Autant que par sa grand chaleur,
Soit de clarté, soit de valeur,
Surmonte le soleil la lune,
Qui trop est plus trouble et plus brune :
Et le noyau des noix, la coque :
(Ne cuidez pas que je vous moque :
Cela di sans bourde ne quille)
Tant surmonte cest' évangile
Ceux que les quatr' évangélistes
Du fils Dieu firent à leurs titres.
De tels comparaisons grand' masse
Là trouvoit-on, que je trespasse.

Et à propos aussi de ce qui a esté dict des livres de ce Guillaume de S. Amour contre la povreté feinte des mendians, ce mesme poëte en fait mention. Car après avoir traité assez amplement quels mendians doivent estre tolérez, et quels non, et avoir allégué, pour confermer son dire, les sermons dudict de Sainct Amour, il ajouste, en la personne de Faux-semblant,

Qui groncer en voudra, si gronce,
Et courroucer, si s'en courrouce.
Car je n'en mentiroye mie,
Si je devoye perdre la vie :
Ou estre mis contre droiture,
Comme sainct Pol, en chartre obscure :
Ou estre banni de ce royaume
A tort, comme maistre Guillaume
De sainct Amour, qu'hypocrisie
Fit exiler par grand'envie.
Ma mère en exil le chassa.
Le vaillant homme tant brassa
Pour vérité qu'il soustenoit.
Vers ma mère trop desprenoit,
Pourcequ'il fit un nouveau livre
Ou sa vie fit tout'escrire :
Et vouloit que je reniasse
Mendicité, et labourasse,
Si je n'avoye de quoy vivre.
Bien me pouvoit tenir pour yvre.

Car labourer ne me peut plaire :
D'aucun labeur n'ay-je que faire :
Trop y a peine à labourer.
Mieux vaut devant les gens orer,
Et affubler ma renardie
Du mantel de papelardie.
A. O fol diable quel est ton dict,
Et ce que tu as ici dict?
F. Quoy? A. Grans desloyautez apertes.
Ne crains-tu donc pas Dieu? F. Non certes.
Car à peine peut homme atteindre
Chose grande qui Dieu veut craindre.

Pour trois raisons j'ay allégué ces passages, premièrement pour mieux faire entendre ceste histoire touchant cest évangile supposé (lequel j'avois omis ci-dessus, en parlant des autres), comm'estant fort mémorable: secondement, pour faire mieux congnoistre que contenoyent ces livres de Guillaume de S. Amour, qui furent abolis par le susdict pape Alexandre IIII : tiercement, à-fin que le lecteur sçeust que non seulement ses livres furent abolis, mais aussi luy fut banni du royaume de France pour avoir dict la vérité. Toutesfois il faut noter que celuy qui environ l'an 1260 ne fut que banni, s'il eust esté trois cents ans après, il n'eust pas esté quitte à si bon marché, mais on l'eust faict disputer contre les bourrées et fagots, aussi bien qu'on a faict un' infinité d'autres depuis cinquant'ans. Quant à l'histoire que j'ay dict estre fort mémorable, je la trouve telle pour une considération : c'est qu'en rapportant ce temps-là au nostre, nous voyons clairement combien est grande la subtilité et finesse du diable. Car il me semble avoir joué en cest endroit (j'enten quant à faire valoir ce faux évangile) un tel tour que les princes jouent quelquesfois à leurs sujets : quand les voyans se fascher du mot de tailles ou imposts, ils usent du mot d'emprunts, et cependant

reviennent tousjours à leur conte (ainsi que Solon ancien législateur fit couler doucement sous le nom de sisachthie (1) ce qui se trouvoit trop rude sous son propre et premier nom). Je di que le diable me semble en avoir usé ainsi à l'endroit de son exécrable évangile. Car voyant que ce nom d'évangile éternel, et la procédure qu'il y tenoit, desplaisoit à chacun, il a sçeu très-bien, en changeant le nom, retenir la doctrine, tellement qu'il est parvenu au but auquel il prétendoit. Et qu'ainsi soit, lecteur, si jamais vous avez leu le sainct et sacré évangile, considérez s'il faut pas bien que le diable ait opposé à cestuy-ci un autre qu'il ait forgé (mais l'appelant toutesfois autrement), pour introduire ce que les papicoles appellent le service de Dieu, consistant en tant de fanfares et manigances, que le plus grand docteur d'entr'eux auroit besoin de prendre trois jours de terme pour rendre conte des noms d'icelles, et encore trouveroit-il en la fin qu'il en auroit beaucoup oublié. Car considérons combien longue queue traine ce seul mot de mérites (qui est directement contraire à la doctrine évangélique), premièrement quant aux diverses sortes de mérites, et puis quant à

(1) Σεισάχθεια, *onus excussum*. Il faut consulter là-dessus, d'abord Diodore de Sicile, I, 79 : « Solon remit à tous les citoyens les dettes qui avaient été contractées sous la condition de la contrainte et de la perte de la liberté individuelle » ; ensuite Plutarque, *Sol.*, XXIII : « Ce que depuis on a observé au langage des Athéniens, qu'ilz adoulcissent la dureté de certaines choses, qui d'elles-mesmes sont odieuses, en les couvrant et diminuant par doulx et gracieux noms, comme quand ils appellent les putains les amies : les tailles, contributions : les garnisons des villes, les gardes : la prison, la maison : cela est premièrement venu de l'invention de Solon, lequel appella l'abolition des debtes *Seisachtheian*, qui vault autant à dire comme descharge ; » de plus, Diogène Laerce, *Sol.* : « Il commença par porter les Athéniens à abolir l'usage d'engager son corps et son bien à des gens qui prêtaient à usure... La loi qu'il fit là-dessus fut appelée d'un nom qui signifie décharge. » Cf. Bœckh, *Athen. Staatsalterthümer*, I, p. 139 ; Hermann, *Griech. Staatsalterth.*, § 106, 6 ; Schœmann, *Antiq. jur. publ.*, p. 174.

la matière de chacune sorte d'iceux. Car nous sçavons qu'il y a mérites *congrui, digni, condigni*, ou bien de *congruo, digno, condigno, etc.;* et puis, quant aux bonnes œuvres qu'ils appellent, et disent estre la matière des mérites, nous sçavons qu'il y a les simplement bonnes œuvres, et puis les œuvres de supererogation, et autres. Et en quoy consistent les bonnes œuvres? En toutes sortes de dévotions et bonnes intentions sur lesquelles le clergé peut trouver à mordre. A faire sonner, chanter, gringuenoter (1), marmoter, brimboter (dont vient brimborium) (2) ou barboter force messes, grandes, petites : hautes, basses, messes à la souppe au vin, messes sèches : item messes pour les vivans, messes pour les trespassez, dictes de Requiem : messes de nostre-Dame de pitié, de N. D. des vertus, de N. D. de bonnes nouvelles, de N. D. de toutes beautez, etc. : messes de S. Sébastien : messes de S. Godegran, de S. Guerlichou, de S. Alivergo, de S. Andoche : item messes de tous les saincts et sainctes, confesseurs et confesseresses (s'il s'en trouve), martyrs et martyresses, bref messes au nom des onze mille vierges. Et encore n'est-ce pas tout : car il y a les messes des confrairies, les messes des chasseurs (3), les messes des gendarmes : et puis les messes qui sont diacrizées et sou-

(1) « Qui ne cesse de gringoter ou gringuenoter, *garrulus cautus* », Nicot. Gringoter est un fréquentatif de gringuer, comme brimbotter de brimber, gringue est à grigne comme brimbe à bribe. Du celtique *kriña*, ronger, grignoter, amenuiser. (Voy. Legonidec.)

(2) Brimbotter, ital. *borbottare* (murmurer), Oudin. *Dict. des trois langues*, 1674. Brimboter est un dim. du verbe picard et wallon *brimber*, mendier. Pasquier, *Rech.*, VIII, fait venir brimborion de *breviarium*, une dérivation de brimbe est plus admissible ; *orion* est une finale diminutive. *Um* se prononçait *on*, comme on le voit par l'histoire de ce fanatique du moyen âge qui, entendant chanter à la messe *per eum qui venturus est*, s'alla persuader qu'il s'agissait de lui, parce qu'il s'appelait *Éon*. (En 1148, voy. d'Argentré.)

(3) Voy. II, 41.

diacrizées, et celles qui ne le sont point : et tant d'autres sortes dont il ne me souvient point. Puis si on vient aux ferremens d'une seule messe, l'Aube, l'Estole, la Zone, le Manipule, l'Amict, la Chappe, ou Chasuble, etc. Platine ou Patène, Corporalier, Encensoir. Je ne parle point de l'hostie, comm'estant hors du nombre des ferremens missatiques : car c'est celle pour qui l'eschafaut est dressé et pour qui tout le jeu est joué. Quant aux virevoustes et tourdions, nous en avons touché quelque mot ci-dessus, ensemble des secrets mirelifiquement subtils et plus que Pythagoriques, cachez tant sous lesdictes virevoustes et tourdions, que sous les ferremens ou engins. Maintenant, lecteur, pensez un peu en vous-mesmes de quel évangile est sorti tout ceci. Pensez aussi selon quel évangile, au sainct sacrement de Baptesme on a meslé du crachat, du sel, de l'huile, et autres façons de faire sentans si puamment leur magie. Pensez aussi combien doit estre estonnée une personne à laquelle Dieu a faict la grace de n'estre nourri d'autre doctrine que de celle de son Évangile, quand elle se trouve parmi ceux qui font profession d'une mesme religion, et toutesfois luy parlent non seulement des badinages susdicts (mais malheureux et dangereux badinages), ains d'un nombre infini d'autres, de suffrages des saincts, des images, des reliquaires, des luminaires, des pardons et indulgences du pape, des bulles, des mitres, des crosses, des vœux, des tonsures, des confessions, des absolutions, des extrèmes onctions, et du tant fameux et missifiqueux purgatoire, avec tous ses apennages. Certainement si une telle personne se trouve fort estonnée d'ouïr parler ce language, et encore plus de voir jouer tout ce badinage, ce ne sera point sans cause : mais quand ell'aura leu ceste histoire touchant ce diabolique évangile, appelé l'évangile éternel, et qu'ell'aura pensé en soy-mesme combien le diable est fin et cauteleux,

elle n'aura pas grand'occasion de s'estonner. Car il n'y a point de doute que (comme j'ay dict) le diable n'ait gardé ce maudict livre, en changeant seulement le nom : à fin que comme il y avoit un Christ et un Antechrist, aussi y eust un Évangile et un Antiévangile. Or n'a-il pas usé de finesse quant à changer le nom seulement, mais tout ainsi qu'on a veu avenir en quelques villes que le bordeau public estant brulé, les cendres d'iceluy s'espandoyent par tous les quartiers d'icelles, et ainsi n'y avoit plus de bordeau quant au nom, mais quant à l'effect il y estoit plus grand que jamais : luy pareillement, après que ce détestable livre a esté brulé, a faict espandre les cendres d'iceluy par tous les livres qui ont esté depuis composez par ses supposts. Les Décrétales en ont eu leur part, les Sommes aussi la leur, les Légendes, les Martyrologes, les livres Questionnaires, les Distinctionaires, les Quodlibetaires, les Mandestons, les Tartarets (1), les Bréviaires, les Messels, les Heures ont eu leur part de ces cendres-là. Encore ne s'est-il pas contenté de cela, mais a introduit certains meschans livres sous ce mesme titre

(1) « Pierre Tartaret. Il faudroit recourir aux registres de la Sorbonne pour pouvoir dire au juste en quel tems vivoit ce Docteur, dont le mérite consista autrefois à raffiner encore et à enchérir sur les ridicules subtilitez de Jean Scot, dans une infinité de questions quodlibétaires et autres matières où Tartaret s'exerça avec tant de témérité, souvent même avec tant d'impiété, que H. Estienne met ce Sorbonniste au nombre de ces malheureux qui avoient fait revivre l'Évangile éternel... Les *Contes d'Eutrapel*, ch. 25, parlent d'une dispute de ce Tartaret avec Mandeston (on y lit Maudestran), autre quodlibétaire de cette maison, sur la prononciation du mot *mihi*, laquelle dispute fut assoupie par le grammairien Caillard. Seroit-ce par rapport aux ordures et aux blasphèmes qui étoient sortis en si grand nombre de la plume et de la bouche de Tartaret, ou à propos de la vicieuse coutume qu'avoit peut-être ce docteur de dire et d'écrire *chi* pour *hi* dans le mot *mihi*, que Rabelais lui attribue un livre d'un sujet si vilain ? L'un et l'autre est possible, mais, selon moi, l'auteur l'y considère principalement comme disciple de ce même Jean Scot que, eû égard aux scandaleuses matières par lui remuées, le

d'évangile, comme il a esté dict par-ci devant. J'espère, lecteur, que ceci suffira pour vous faire souvenir de l'évangile diabolique appelé éternel, toutes et quantesfois que vous orrez parler de la doctrine des papicoles. Et de faict (suivant ce que j'ay tantost dict), puisque les hommes ont enduré un Contrechrist , il ne se faut pas esmerveiller s'ils ont enduré un Contrévangile.

Pour retourner à mon propos, à-sçavoir que de tout temps quelques abus ont esté descouverts, je ne doute point que si tous ceux qui les appercevoyent, en eussent voulu avertir la posterité, nous ne trouvassions maintenant un grand nombre de tels avertissemens : mais les uns n'estoyent gens qui peussent rédiger telles choses par escrit, les autres qui estoyent suffisans pour ce faire, n'estoyent assez hardis. Toutesfois encore sont parvenus jusques à nostre temps quelques livres qui sont mesmes plus anciens de beaucoup que ceux dont j'ay tantost faict mention, èsquels on trouve en certains endroits des invectives contre le pape, ou quant à sa vie, ou quant à sa doctrine. Mais il semble qu'il soit avenu à la religion Chrestienne, ce qui est avenu aux bonnes lettres, et aux sciences : car tout ainsi qu'un peu devant nostre siècle elles ne fleurissoyent point comme elles avoyent fleuri quelques centaines d'ans auparavant, et comme elles ont fleuri depuis : aussi a esté plus grande l'ignorance quant à la religion Chrestienne de ceux qui ont vescu un peu devant nostre siècle, qu'elle n'avoit esté du temps de leurs ayeuls, ou pour le moins bisayeuls, et qu'aussi nous ne l'avons veue depuis.

peintre Holbein avoit déjà plaisamment représenté, comme rendant l'âme par la bouche, sous la figure d'un enfant *Stulta cacantis Logicalia*. Les œuvres de P. Tartaret furent réimprimées in-8° à Lyon, l'an 1621 (*Bibliotheca Draudii*, t. I, p. 439). » Le Duchat, sur Rabelais, II, 7.

Or y a-il encores un point à noter sur ceci, c'est que quant à ceux qui ont esté voisins de nostre temps, outre ceux qui ont faict guerre ouverte aux abus et à la meschante vie du pape et de ses créatures (comme Wiclef, Jan Hus, Hiérome de Prague, et autres), plusieurs leur ont donné des assaux qui toutesfois ne faisoyent semblant d'estre ennemis de la religion Rommaine : comme il est certain que jamais on n'eust pensé que Pétrarque parmi ses escrits se fust ainsi attaché à la ville qui se disoit la saincte, jusques à dire d'elle, *Gia Roma, or Babylonia falsa e ria* (1). Ce qu'il dit

(1) Ce sonnet, selon Le Duchat, se trouve dans les éditions de Lyon, chez G. Rouillé, 1558 et 1564. Il y a quatre éditions signées *Lyone, Rovilio :* les deux premières sont de 1550 et de 1551, de plus l'éd. de 1550 était faite sur l'éd. de Venise, 1548. Voici ce que dit Quadrio de la première édition rovilienne : « *È da notare che nell' edizione del Rovilio 1550, le Annotazioni del Brucioli furono accorciate, forse da Luca Ant. Ridolfi che in quel tempo dimorava a Lione, e vi furono in iscambio aggiunte quelle poche che andavano disperse per le prose o per le lettere del Bembo, nominandone poi esse Bembo autore e tacendo il Brucioli, perchè l'edizione fosse più riputata.* » — « *Nell' edizione del 1551* », ajoute Ferrazzi, dans sa *Bibliografia petrarchesca,* Bassano, 1877, « *ne venne affatto soppresso il nome, perchè l'autore era ritenuto pestifero eretico.* » Brucioli avait fait de la Bible une traduction italienne, qui fut mise à l'index *tra' libri damnati di prima classe.* « Pétrarque, » dit le *Scaligerana,* « estoit bigot, il est mort en habit de cordelier, *nello stato di Venezia.* On a fait trois commentaires sur son livre, mais ils sont chastrez : bestes de ne s'estre pas avisez, qu'il ne parle pas de Rome *ut sede Papæ,* car c'estoit Avignon où estoit le Pape; Rome n'estoit qu'un brigandage, et puis, *potest in Ecclesiasticos dixisse ut alii.* Ceux qui ont retranché les trois sonnets de Pétrarque, *male sibi sunt conscii.* Il y a trente ans que Pétrarque a esté chastré. » Dans les épîtres latines, voy. le *liber sine titulo,* ép. 12 : *omnia mendaciis plena, aer, terra, domus, turres, vici;* ép. 16 : *veritas ibi dementia est...*

Squarzafico nous apprend dans sa *Vie de Pétrarque* (in Oper., Basil., 1554) que Benoît XII, non content de vouloir débaucher une sœur du poète, avait tenté de l'en rendre lui-même le marchand, sous la promesse du chapeau, et il ajoute que si l'on en croit Philelphe, c'est à cette offensante proposition que se rapporte la canzone XIX : *Mai non vo' più cantar.* Jean Nevisan dit la même chose, *Silva nupt.*, IV, 84, mais ne dit rien de ce qu'ajoute Squarzafico, qu'ensuite la

en un sonnet qui est entre ses autres poésies, ne contenant au reste autre chose sinon que la description de la vie désordonnée et dissolue qui se menoit en la cour de Romme. Mais il ne s'est pas contenté d'en dire là son avis, ains en divers passages de ses épistres Latines il a bien passé plus outre : disant entr'autres choses, que Christ en est banni, l'Antechrist y est maistre, Beelzebub est juge. Que sous l'estendart de Christ on y fait la guerre à Christ. Que là est faicte plus grande vilanie à Jésus Christ que jamais ne fut faicte par les Pharisiens. Que là l'espérance de la vie éternelle est tenue pour une vraye fable. Que là tant plus un homme est confit en meschancetez, tant plus il est prisé et honnoré. Et quant à l'avarice, Ici (dit-il) pour or s'ouvre le ciel, ici Christ est vendu pour or. Item, Si Judas apporte ici ses trente deniers, le pris du sang de Christ, il sera receu, et la porte sera fermée à Christ. Et quant à la vérité, Ici (dit-il) la vérité est tenue pour folie. Et en un autre lieu, Je ne parle point de la vérité : car comment vérité pourroit-elle estre logée où tout est plein de menterie et fausseté? l'air, la terre, les places, les maisons, les tours, etc.

Quelquesfois aussi la mère a esté censurée par les

fille fut pourtant livrée au Pape par le moyen du frère de Pétrarque, de quoi notre poète indigné quitta Avignon et se retira en Italie. Constatons ici que les critiques modernes (Corniani, Carducci) sont défavorables à Philelphe; M. Grion est allé jusqu'à nier l'existence de Squarzafico, mais il a été combattu par M. Carducci. M. Mézières non plus ne fait pas allusion à l'aventure de Benoît XII. D'ailleurs, que dire lorsqu'on voit encore, en 1859, M. Fracassetti se justifier, par les raisons qui suivent, de ne donner qu'une partie de la correspondance de Pétrarque : « *Ad litteras quod attinet* sine titulo, *fateor videri mihi auctoris famæ male consuluisse qui abditas ab eo et cuipiam negatas in vulgus proferre non dubitarunt. Jamque vix una vel altera, imo ut rectius loquar, vix unius alteriusve pars aliqua adhuc inedita manet : quam nemo, ut auguror, in lucem edendam citra ullam auctoris laudem vel lectoris utilitatem, imo in utriusque vel famæ vel morum detrimentum censere queat.* »

enfans en quelque particularité concernant la doctrine : comme nous lisons que l'université de Paris reprit et condamna ouvertement un article d'une bulle de Clément VI touchant l'an Jubilé, par lequel article il ottroyoit à tous ceux qui auroyent pris la croisade, puissance de délivrer trois ou quatre ames de purgatoire telles qu'ils voudroyent. Et toutesfois ladicte université ne reprit pas le commandement qu'il faisoit aux anges de paradis, en un'autre bulle, de laquelle je mettray ici le texte formel : « Quiconque aura délibéré de venir en voyage à la saincte cité, dès le jour qu'il sortira de son logis pour se mettre en chemin, qu'il puisse élire un ou plusieurs confesseurs, tant en chemin comme en tous autres lieux. Ausquels confesseurs nous donnons de nostre autorité pleine puissance d'absoudre de tous les cas réservez au Pape, comme si nous-mesmes estions là. En outre, nous ottroyons que si celuy véritablement confès meurt en chemin, qu'il soit franc et quitte de tous ses péchez, et en soit absous. Et néantmoins nous commandons aux anges de Paradis, qu'ils introduisent en la gloire de Paradis une telle ame, estant du tout exempte des peines de purgatoire, etc. »

Outre tout cela il y a des proverbes en usage depuis long temps, qui nous tesmoignent comment le clergé perdoit dès lors beaucoup de sa réputation. Car nous voyons qu'ès proverbes anciens qui reprennent en général les vices et mauvaises façons de faire, l'église est tousjours nommée la première : comme en cestuy-ci qui a esté allégué en la première partie de ce livre,

Trois choses sont tout d'un accord,
L'église, la court, et la mort.
L'église prend du vif, du mort :
La court, etc.

Pareillement en cestuy-ci,

L'église fait la teneur (1) sans droiture,
Noblesse tient la contre sans mesure :
Labeur ne peut à la taille fournir,
Si le dessus ne vient à soustenir.

Semblablement en ce proverbe (car il me semble (2) qu'on peut bien donner ce nom à toutes ces sentences qui sont ou ont esté en la bouche d'un chacun : encore que ce mot de proverbe se die plustost des dictons ou sentences où il n'y a tant de paroles) :

Depuis que décrets eurent ales,
Et que les dez vindrent sur tables,
Gendarmes portèrent males,
Moines allèrent à cheval,
Au monde il n'y eut que mal (3).

Au lieu de quoy Menot dit, *Depuis le temps que les gens d'église ont commancé à porter les grans sayes*

(1) Se trouve dans les *Mots dorés de Caton*, par Grosnet, p. 136. Comp., t. I, p. 125.

(2) Le *proverbe*, dit Littré, est une sentence exprimée en peu de mots. La Faye voit dans *sentence* l'expression de la pensée, mais il oublie le *dicton*. Il est curieux d'entendre Richelet : « Il y a déjà longtemps que les proverbes ont été bannis des discours polis et sérieux et même des conversations spirituelles; on les souffre et l'on en rit quelquefois dans les familières. »

(3) Depuis que décretz eurent ales
Et gensd'armes portèrent males,
Moines allèrent à cheval,
En ce monde abonda tout mal.

Rabelais, IV, 52.

Ales pour ailes; *ale* est encore saintongeois, poitevin, berrichon, etc. « On y a omis ce distique duquel feu M. de la Monnoye auroit voulu connoître l'auteur :

Quisquis Decretis malesanas addidit alas
Alas detraxit, Relligio alma, tibi. »

Le Duchat.

de velours. Aussi se trouvent des proverbes par lesquels est particulièrement taxée leur avarice : dont nous avons récité un au précédent chapitre, le prenans de Barelete, à-sçavoir, *Les prestres, les moines, la mer, sont trois choses insatiables*. Et de ce nombre est aussi celuy que nous venons d'alléguer, *L'Église prend du vif, du mort*. Mais il ne faut pas oublier, à propos du curé dont nous avons parlé au mesme chapitre, ceste façon de parler de laquelle on usoit par manière de proverbe aussi, pour signifier une chose qu'on ne verroit jamais, *Quand les curez ne voudront plus d'offrandes*. Duquel QUAND s'est bien servi un certain bon compagnon qui a escrit (il y a long temps) un livret contenant la prognostication de la venue du bon temps (1). Car il dit que le bon temps viendra *Quand les femmes feront tout ce que leurs maris voudront, sans aucunement jouer du rebec : Quand les yvrongnes hayront le vin : Quand les sergens seront fidèles et loyaux : Quand filles de quinz'ans ne voudront point qu'on les marie : Quand les boulengers donneront leur pain, les taverniers leur vin, pour l'honneur de Dieu : Quand on verra un Picard sans*

(1) *Prenostication de Maistre Albert Songecreux bisscain*, s. d., in-4° goth. M. P. Lacroix a écrit une dissertation sur ce petit livret (*Dissert. bibliogr.*, 1864, p. 44 et suiv.), impr. en partie dès 1862 dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener, p. 965 et suiv. L'auteur est Jehan de l'Espine du Pontalais, comme l'a démontré M. L. Lacour en citant un extrait des comptes de François Ier où ce nom se trouve. (*Œuvres franç. de Bon. Des Périers*, t. II, p. 134, note.)

La *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine dit que la *Prenostication* a été imprimée en 1527. On ne connaît qu'un exemplaire de cette facétie, qui a passé dans diverses collections depuis celle du duc de La Vallière jusqu'à celle de M. L. Double. Il en a été donné en 1861 une réimpression en fac-similé, d'après le procédé Pilinski ; elle est précédée d'une préface de M. Lacroix. Pontalais est aussi l'auteur des *Contredicts* que nous avons attribués à Gringore, t. I, p. 10.

baverie, et un Normand sans flaterie, Un riche François sans orgueil, Un Alemand de net accueil : Quand d'un procès on n'en fera plus cinq ou six : Quand il n'y aura plus en France de jaloux, cocus, ni flateurs. Mais entre plusieurs est aussi ce Quand (duquel j'ay parlé) avec un autre que je n'ay pas voulu omettre :

Quand vous verrez que les curez
Défendront d'aller à l'offrande,
Et porter escus et deniers,
Voire sur peine de l'amende :
Et d'autre part, mes-que (1) l'on pende
Tous larrons privez et estranges,
Bon temps verrez (quoy qu'il attende)
Accourir au travers des fanges.

Il y a aussi des proverbes anciens contre la paillardise et l'yvrongnerie des gens d'église : item, il y en a contre le lieu où le pape fait sa résidence : dont cestuy-ci est l'un,

Jamais ni cheval ni homme
N'amenda d'aller à Romme (2).

Et contre luy-mesme il y a non seulement des proverbes, mais des chansons faictes par nos prédécesseurs, dont une commance ainsi,

Le pape qui est à Romme,
Boit du vin comm' un autr' homme,
Et de l'hypocras aussi.

(1) Sinon, pourvu que : « Que il ne s'accorderoit jà que l'en alast, mesque en Babiloine. » Joinville.

(2) Voy. t. I, p. 151.

Ce proverbe aussi est ancien, qui semble avoir esté pris des paroles de Jésus Christ,

> Loups ravissans et faux prophètes
> Portent habits de brebiettes.

Lequel proverbe je di avoir esté pris (à mon jugement) de ce qui a esté dict par Jésus Christ en S. Matthieu, au chapitre VII, *Or donnez-vous garde des faux prophètes, qui viennent à vous en habits de brebis, mais par dedans sont loups ravissans.* Et ce qui me le fait penser, c'est qu'il a esté en usage particulièrement contre les moines (et notamment contre les mendians, et encore spécialement les cordeliers), lesquels moines nous sçavons avoir esté moquez et brocardez jà de long temps, quand on les a appelez cafars, cagots, faiseurs de simagrées, chatemittes : lequel dernier terme vaut quasi autant que contrefaiseurs de brebiettes. Et quant à ce qu'ils sont appelez Loups ravissans, S. François n'eust failli d'avouer cela, pour le moins ce mot de Loups, veu ce qu'il disoit à un loup (comme il a esté allégué ci-dessus) Mon frère le loup. Nous sçavons aussi que chacun de ces quatre ordres de mendians a eu jà depuis le temps de nos prédécesseurs sa louange à part, comme en manière de proverbe, quand on a dict, *Jacopin en chaire, Cordelier en chœur, Carme en cuisine, Augustin en bordeau.* Ce qui doit toutesfois estre entendu sainement, non pas que les Jacopins et les Cordeliers ne soyent assez habiles gens pour se mesler du mestier des Carmes et des Augustins : mais pourceque outre ceste habileté ils avoyent aussi plus de grace que les autres, les uns à papelarder en chaire, les autres à faire résonner leur gros bec au chœur de leur temple, et bien entonner un Alleluya. Car de dire que les Jaco-

pins et Cordeliers ne fussent aussi vaillans champions de Bacchus que les Carmes, ce seroit un'hérésie, veu ce que dit le texte formel de la chanson qu'on chantoit dix ans (comme je croy) devant que ma mère-grand fust mariée,

Jacopins, Cordeliers, Carmes,
En beuvant jettent les larmes,
Disans que c'est pour les ames, etc. (1)

Et qu'ils soyent pareillement les mignons de Venus, il appert assez par leurs actes racontez ci-dessus. Voilà pourquoy je di cela devoir estre ainsi entendu.

Nous lisons aussi ès histoires des attaches que plusieurs personnes de toutes qualitez donnoyent au clergé jà du temps de nos prochains prédécesseurs, et encore devant : nous y lisons aussi plusieurs sornettes et risées qu'ont inventé sur les sottes superstitions de l'église Rommaine : comme sur l'eau béniste (qu'on appelle), sur le purgatoire (le lieu duquel on nommoit le trou S. Patrice, et le vulgaire disoit le trou S. Patri), item sur les pardons ou indulgences, sur l'adoration des saincts. Dequoy nous ont donné des exemples ceux qui ont faict des recueils des facéties : il est vray qu'ils racontent aussi aucuns propos tellement brocardans la superstition des papicoles, qu'ils passent outre, et tiennent du lucianisme. Mais laissant ceux qui sont de telle sorte, j'allègueray quelques-uns des autres, dont pour le présent j'ay mémoire. Premièrement donc quant à l'eau béniste, il me souvient de trois rencontres sur le propos d'icelle, qui sont d'assez bonne

(1) La rime veut qu'on lise *armes*, de l'it. *alma*, « *anima*, ame, mot poétique », Oudin. Cf. le changement de l en r dans orme (*ulmus*), chartre (*cartula*), etc. *M'arme*, jurement Picard, veut dire *par mon âme*. Cf., II, 263.

grace : l'une est de celuy qui estant repris de ce qu'il n'ostoit point son bonnet quand on luy donnoit de l'eau béniste sur la teste, respondit, — « Si l'eau bé- » niste passe bien jusques en purgatoire, elle passera » bien à travers mon bonnet (1). » L'autre rencontre sur la superstition de l'eau béniste est moderne, l'auteur de laquelle fut un conseiller de la cour de Parlement nommé Godon, homme qui avoit l'esprit naturellement fertile de facéties (2). Ce Godon se trouvant un jour où on tenoit propos au roy François premier de ce nom, des moyens qu'il auroit de faire teste à l'empereur qu'on disoit venir avec grandes forces, et oyant l'un souhaiter au roy tel nombre de bons Gascons, l'autre tel nombre de bons Lansqueneks, les autres faisans quelqu'autre tel souhait, « Sire, » dict-il, « puisqu'il est question de souhaiter, je feray (si vous » plaist) aussi mon souhait : mais je souhaiteray une » chose à laquelle ne vous faudroit faire aucune des- » pense, au lieu que cela qu'ils ont ici souhaité, vous » cousteroit beaucoup. » Le roy luy ayant demandé quelle estoit ceste chose, — « Sire, » dict-il, « je souhai- » terois seulement de devenir diable pour l'espace » d'un quart d'heure.— Et que feriez-vous ? — Je m'en » irois tout droit rompre le col à l'empereur.— Vraye-

(1) « Feu M. d'Amiens donnant la bénédiction, un paysan n'ôta pas son chapeau. Comme on le reprit : Si elle est bonne, dit-il, elle passera le *capel.* » *Menagiana.* II, 123. Le conte est tiré de *Joci ac sales mire festivi ab Ottomaro Luscinio Argentino*, Aug. Vindel., 1524, pet. in-8, ch. CLI. « Nachtgall, » dit M. Ch. Schmidt, *Hist. litt. de l'Alsace*, « rendit son nom allemand par le latin *Luscinius* ; ce nom correspondait à ses aptitudes musicales. » Pourquoi ne pas dire que Nachtgall, comme Luscinius, signifie rossignol ? M. Schmidt, dans le même ouvrage, remarque que M. de Liebenau a découvert plusieurs exemplaires de la *Germania nova* de Murner dans divers dépôts. C'est nous qui, dans notre *Bibliographie alsacienne, 1870*, avons d'abord mentionné cette découverte. *Suum cuique.*

(2) Voy. Des Périers, nouv. CI. Des Périers ne donne pas le nom du conseiller. Il y a par erreur Gadon dans l'édition Lacour, note.

» ment, » dit le roy, « vous estes un grand fol de dire » cela, comme s'il n'y avoit pas de l'eau béniste aussi » bien au pays de l'empereur, qu'au mien, pour faire » fuir les diables. » Alors il répliqua, — « Sire, vous » me pardonnerez s'il vous plaist : je croy bien qu'un » jeune diable qui ne sçauroit pas encore son mestier, » s'enfuiroit pour de l'eau béniste : mais un diable qui » auroit esté autresfois Godon, toute l'eau béniste du » monde ne le feroit pas fuir. » La troisième rencontre, ou facétie, est encore plus récente : car l'auteur est le greffier Lori, qui dict à un certain cardinal, parlant d'une femme qui avoit le diable au corps, lequel on ne pouvoit faire sortir par aucun moyen, « Il y a » (dict-il) « bon remède : il ne faut que bailler à ceste » femme un clystère d'eau béniste. » Sur le purgatoire aussi se faisoyent desjà devant nostre temps plusieurs risées, comme de vray ç'a esté une invention vrayement ridicule (1). J'en raconteray deux dont il me souvient. Le pape Clément VIII estant assiégé au chasteau S. Ange, avec quelques prélats ses amis, un gentilhomme Rommain vint à dire, « Jusques à présent j'ay » creu que le pape peut délivrer les ames du purga- » toire : mais maintenant voyant qu'il ne se peut déli- » vrer soy-mesme de prison, je suis contraint de croire » que beaucoup moins il peut délivrer les ames de » purgatoire (2). » L'autre risée fut faicte à Florence il y a assez longtemps : et fut telle : Un Florentin estant importuné par quelques Cordeliers de faire dire des

(1) « Cette sorte de clystère fut depuis en usage entre les Mignons, sous le roi Henri III, comme un préservatif assuré contre les mauvaises suites de l'*arrière-vénus*. » Le Duchat. Cf. Brantôme, éd. Lalanne, t. IX, p. 177 et 181. M. Louis de Landes, *Glossaire érotique*, Bruxelles, 1861, a mal expliqué *arrière-vénus*.

(2) Sur le Purgatoire, voy. *Dialogue de M. Bernardin Ochin, Senois, réimprimé sur l'édition originale (1559), avec notice et portrait*, Paris, Libr. générale, 1878, in-12.

messes pour tirer de purgatoire l'ame d'un sien fils : « Allez, » dict-il, « et si vous la délivrez par vos messes, » je vous donneray un escu. » Eux incontinent qu'ils eurent dict les messes, n'oublièrent de venir querir l'escu. Mais le Florentin leur fit response, — « Faites-» moy apparoir que vous l'avez délivrée de purgatoire » avant que je vous donne l'escu. » En la fin les Cordeliers, après avoir long temps contesté contre luy, se retirèrent vers le duc, le supplians de leur vouloir faire justice. Il le fit donc appeler, et luy demanda pourquoy il ne leur payoit ce qu'il leur avoit promis. A quoy il respondit qu'il ne leur avoit promis sinon à la condition qu'ils délivrassent de purgatoire l'ame de son fils : et qu'incontinent qu'ils luy feroyent apparoir l'avoir faict, il les payeroit. Ce qu'oyant le duc, se retourna vers les Cordeliers, et leur dict, — « Il ha rai-» son : et pourtant faites que l'ame par vous délivrée » m'en vienne elle-mesme rendre tesmoignage : ou » bien m'envoye deux autres ames pour m'en tesmoi-» gner, ou bien qu'elle m'envoye un mot d'escrit soub-» signé de la main de Christ : et alors je ne faudray » de vous faire bailler l'escu. » Un autre en France joua d'un autre tour : car quand on luy vint demander payement pour les messes qui avoyent délivré de purgatoire une certaine ame, interrogua les prestres si depuisque les ames estoyent une fois sorties de purgatoire, elles n'estoyent plus en danger d'y retourner : et luy ayant esté respondu que non, — « Il n'est pas » donc besoin » (dict-il) « que je vous donne de l'ar-» gent pour ceste-ci qui est jà délivrée et mise en sau-» veté : mais il le vaut mieux garder pour un'autre » qui y sera encore détenue. » Un Italien pareillement eut assez bonne grace, qui dict à Venise au légat du pape, que si le pape eust esté bien conseillé, il n'eust pas dict qu'il délivroit les ames de purgatoire, mais

qu'il les délivroit d'enfer. Car sur le purgatoire, il ha deux choses à prouver : premièrement, qu'il y a un purgatoire, secondement qu'il en délivre les ames : au lieu que chacun croit desjà qu'il y a un enfer : ainsi n'eust resté qu'à prouver qu'il délivroit les ames d'iceluy.

Quant à l'adoration des saincts, il appert aussi par certains proverbes anciens, qu'aucuns y usoyent de quelque discrétion plus que les autres. Comme (pour exemple) ce proverbe, *Il n'est miracle que de vieux saincts*, ne peut estre venu que de ceux qui estoyent d'opinion qu'on s'adressast plustost aux anciens saincts qu'aux modernes : lesquels tacitement ils condamnoyent, pour le moins déclaroyent qu'ils devoyent estre tenus pour suspects. Mais il y a un'autre chose à noter quant à nos prédécesseurs, c'est qu'ils ne tenoyent pas si grand conte de leurs saincts qu'ils ne leur chantassent bien leur leçon, et parlassent à eux des grosses dens, quand ils leur sembloyent avoir tort, en quoy ils se monstroyent plus hardis que n'ont esté leurs successeurs. Tesmoin le Florentin qui dict à S. Jan Baptiste (c'est à dire à son image) : Que de Dieu sois tu maudict : tu as tousjours esté mesdisant, et pour cela mesme Hérode te coupa la teste. Et qui le mouvoit à dire ceci, je l'ay récité au chapitre XIV (1), où aussi sont les mots Italiens, ausquels respondent ceux dont j'ay ici usé. Or au mesme livre dont j'ay pris ceste histoire-là (intitulé *Piacevolezze del piovano Arlotto*) (2)

(1) T. I, p. 202.

(2) *Facetie, piacevolezze, ecc.* (In fine) *Impresso in Firenze per Bernardo Zucchetta, ad instantia di Bernardo di ser Piero* (Pacini) *da Pescia*, s. d., in-4°. Cette première édition fut imprimée vers 1500. M. Passano (*I novellieri italiani*, 1878) croit que la plupart des éditions faites antérieurement à celle des *Giunti* sont copiées dessus. L'édition des Giunti est de 1560. M. Passano dit encore que les facéties ont été traduites en français sous le titre du *Patron de l'honnête*

se trouve cest autre, qui vient au mesme propos. Un chaircuitier de Florence avoit accoustumé de venir faire ordinairement ses dévotions et donner des chandeles à l'image d'un Jésus Christ fort jeune (à-sçavoir de cest aage qu'il avoit quand sa mère le trouva au temple conférant avec les docteurs) : et s'estoit ainsi entretenu en sa bonne grace par l'espace de plus de vint ans : au bout duquel temps il avint qu'une tuile tomba sur la teste de son fils, et la luy accoustra de telle façon qu'on n'espéroit point qu'il en deust eschapper. Ce que luy voyant, il s'en vint trouver son jeune Jésus Christ, luy apportant un assez beau cierge, au lieu qu'il n'avoit accoustumé de luy apporter que des chandeles : et luy fit ceste prière, *Dolce signore mio Jesu Christo, io ti priego, renda la sanita, etc.* C'est à dire, « Mon cher seigneur Jésus Christ, je te » prie de rendre la santé à mon fils que j'aime tant. » Tu sçais qu'il y a plus de vint ans que je te sers fidè- » lement, pendant lesquels je ne t'ay jamais requis » d'aucun plaisir : maintenant je suis venu pour me » recommander à toy, ayant mon fils en danger de » mort, qui est tout mon bien et toute mon espé- » rance : de sorte que s'il mouroit, incontinent après » luy je mourrois désespéré. Pour le moins dois-tu » avoir esgard à la dévotion qu'il te porte aussi bien » que moy. » Ayant faict cest'oraison, s'en retourne en sa maison, où il trouve son fils mort. Et pourtant le lendemain estant en grande cholère, s'en vint de grand matin trouver son petit Jésus Christ, sans luy porter aucune chandelle : et luy vint à dire, sans s'agenouiller et sans oster le bonnet, « Je te renonce, et

raillerie, livret qui n'en contient que 45, et il omet notre traduction, Paris, Lemerre, 1873, qui en renferme 80. Quant à M. Aubertin (*Langue et littérature françaises au moyen âge*, 1878), il fait d'Arlotto un *auteur*, qu'il place entre Pogge et Malespini!

» t'asseure que tu ne m'auras jamais auprès de toy. Je » t'ay servi fidèlement l'espace de plus de vint ans, et » en tout ce temps je ne t'ay requis que de ce seul » plaisir, et encore tu m'as esconduit. Si j'eusse faict » ceste requeste à ce grand crucefis qui est auprès de » toy, je sçay bien qu'il me l'eust ottroyée. Je te pro- » mets bien que toute ma vie je me garderay d'avoir à » faire ni avec toy, ni avec enfant aucun. » Et pour toute raison ajousta ce proverbe Italien, *Chi s'impaccia con fanciulli, con fanciulli si ritrova* (1). Laquelle histoire (qui est là récitée plus au long, et jusques à spécifier le temple, et l'endroit de la ville auquel demeuroit ce chaircuitier) vient fort bien à propos du proverbe susdict, pour raison de ceste conclusion. Avec laquelle s'accorde bien aussi ce qui fut dict par un qui prioit une Nostre Dame qui tenoit son petit enfant : car au bout de sa prière ayant eu quelque response qui ne luy plaisoit point, par un qui s'estoit mis derrière l'image (ainsi que celuy de Florence se mit derrière l'image de S. Jan Baptiste, et parla comme estant luy), il jugea à la voix que ce n'estoit pas la mère qui avoit parlé, mais l'enfant, et pourtant luy dict, « Tai- » sez-vous, petit friand : laissez parler vostre mère qui » est plus sage que vous. » Mais un Bourguignon usa bien de plus grosses paroles contr'un jeune crucefis, fils d'un vieil par lequel il avoit esté blessé. L'histoire

(1) *Qui s'engage avec des enfants, avec des enfants se retrouve.* Ce proverbe n'est pas mentionné dans Pico Luri di Vassano : *Modi di dire proverbiali e motti popolari italiani*, Roma, Tip. tiberina, 1875. On ne trouve dans Monosini, *Floris italicæ linguæ libri novem*, Venet., 1604, in-4°, que : *Chi s' impaccia col zoppo, gli se atacca; — si juxta claudum habites, subclaudicare disces*, et cet autre :

Chi s' impaccia co' gran maestri,
E l' ultimo a tavola e primo a' capestri.

Fuge procul a viro majore.

est telle. En Bourgongne près d'un village nommé Chaseule (1), un paysant qui passoit par un temple demanda à des sonneurs pour quel trespassé ils sonnoyent : ayant sçeu le nom, il se mit à dire quelqu'oraison pour l'ame d'iceluy, devant un crucefis qui estoit près desdicts sonneurs : lequel au lieu de luy faire seulement signe de la teste, tomba sur luy, et le mit en tel estat que ceux-là laissèrent leur sonnerie pour l'emporter vistement en sa maison : où il demeura long temps malade. Après laquelle maladie retournant au temple et voyant un beau jeune crucefis, qui avoit une face riante (car il faut noter que le vieil en tombant sur ce povre homme s'estoit rompu le col), ne se put tenir de luy dire, « Quelque belle mine que tu me » faces, si ne me fieray-je jamais en toy. Car si tu vis » aage d'homme, tu seras aussi meschant comme ton » père qui m'a cuidé tuer. » Ces trois histoires nous peuvent suffisamment tesmoigner de ce que j'ay dict, à-sçavoir que nos prédécesseurs ne tenoyent pas si grand conte de leurs saincts qu'ils ne leur chantassent bien leur leçon, et leur parlassent des grosses dens quand ils leur sembloyent avoir tort : en quoy ils se monstroyent plus hardis que n'ont esté plusieurs depuis. Toutesfois la hardiesse de mes voisins (j'enten ceux de Ville-neufve S. George (2), qui sont près de Paris) est encore beaucoup plus grande : car ils ne se contentèrent pas de dire injure à S. George de ce qu'il avoit laissé geler les vignes le propre jour de sa feste, mais après luy avoir dict injure, luy en firent aussi, le jettans en la rivière de Seine, où il cuida estre gelé aussi bien que les vignes. Et d'autant plus est grande

(1) Chazeuil, Côte-d'Or, cant. de Selongey, arr. de Dijon.

(2) Villeneuve-Saint-Georges, Seine-et-Oise, cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil.

ceste hardiesse, qu'ils s'adressèrent à celuy qui est le Mars entre tous les saincts.

Aussi estoyent les gens d'église brocardez en plusieurs sortes jà du temps de nos prédécesseurs, quant à leurs personnes. Et mesmement les prestres et moines n'estoyent pas seulement appelez de ces beaux noms que j'ay tantost récitez, par lesquels estoit reprise leur hypocrisie, mais on leur en donnoit un'infinité d'autres : car les uns taxoyent leur gourmandise, les autres reprenoyent leur paillardise, les autres leur ignorance. Mais Laurens de Medicis (1) entr'autres leur sçeut bien faire l'honneur qui leur appartenoit, quand estant interrogué par un ambassadeur du Turc, dont venoit qu'en Florence on ne voyoit point tant de fols par les rues comme au Caire, et ès autres citez de ce pays-là : il fit response, — « Nous tenons nos fols tous enfermez » en divers lieux, selon la diversité de leurs phréné- » sies. » Et le menant hors de Florence luy monstra un grand nombre de monastères, et luy dict que là estoyent leurs fols et leurs foles, qu'on appeloit moines et nonnains. Toutesfois Laurens de Medicis eust encore mieux rencontré (ce me semble) s'il eust dict qu'on ne laissoit courir par les rues autres fols que ceux qui n'estoyent point malfaisans, et que quant aux mauvais fols, on les tenoit enfermez : et pareillement des foles. Mais ce n'est rien de tout ce qui a esté dict par nos prédécesseurs contre le clergé, au pris de ce qui se disoit dès lors contre le pape, et contre sa personne, et contre toute sa trafique. Car il y a jà long temps que Pasquin a commancé à le brocarder en toutes sortes, et luy donner des atteintes si bonnes qu'il

(1) En 1487, le sultan d'Égypte Abu Nasr Kaidbei envoya à Florence, comme ambassadeur, Malphet, qui fit cadeau à la république d'une girafe et d'un lion apprivoisé. Voy. A. v. Reumont, *Lorenzo de' Medici*, Leipzig, 1874.

n'est possible d'en trouver de meilleures. Plusieurs poëtes aussi qui ont esté devant nostre temps, n'ont pas espargné les papes qui estoyent pour lors, comme Pontanus, Sannazarius, et quelques autres. Toutesfois je commanceray ce discours par la response que fit un certain peintre à un Cardinal de Romme. Cest homme ayant peint S. Pierre et S. Paul si bien que chacun s'en contentoit, un Cardinal vint à dire qu'il y trouvoit une faute, à-sçavoir qu'il leur avoit faict les visages trop rouges. A quoy ce peintre fit ceste response sur le champ, — « Ceste rougeur leur procède de honte : » car ils sont honteux de voir le train que vous menez » au pris de celuy qu'ils ont mené. » Laquelle response s'accorde fort bien avec cest epigramme d'un sçavant personnage de ce temps (1),

Semiviros quicunque Patres radiante galero
Conspicis, et rubræ syrmata longa togæ :
Crede mihi, nullo saturatas murice vestes,
Divite nec cocco pallia tincta vides.
Sed quæ rubra vides, sanctorum cæde virorum,
Et mersa insonti tota cruore madent.
Aut memor istorum quæ celet crimina vestis,
Pro dominis justo tacta pudore rubet.

Ce qui me fait souvenir aussi du prescheur mentionné ci-dessus (en la page 245), qui commança et acheva son presche par ces mots, Fy S. Pierre, fy S. Paul. Je di, commança et acheva, pourcequ'il ne dict rien que cela : bien est-il vray que plusieurs fois il le réitéra. Mais je revien à Pasquin, qui a si bien frotté et estrillé les papes : sous le nom duquel il faut entendre (ce que je di pour le commun peuple) plusieurs personnages de bon et gentil esprit, qui ayans composé quelques vers en language Latin ou Italien contre quelcun des-

(1) Th. de Bèze, 5e épigramme des *Icones*.

dicts papes, faisoyent attacher le papier auquel ces vers estoyent escrits, à une statue dicte Pasquin. Voilà pourquoy il ne se faut esbahir si Pasquin rencontre quelquesfois si bien, veu qu'il s'attribue les inventions de plusieurs gentils esprits. Toutesfois je croy que jamais il n'eut meilleure grace qu'alors qu'il disoit qu'il s'en alloit mourir de tristesse, et qu'on luy avoit dict un'injure qui luy avoit percé le cueur. Quelcun luy demandoit, « Mon ami Pasquin, quell'injure t'a esté » dicte? t'a-on appelé larron? ou meurdrier? ou em- » poisonneur? — Elas non » (respondit-il), « on m'a » bien dict pis. — T'a-on appelé sacrilège, ou parri- » cide, ou bougre (1), ou athéiste? — Elas non : on » m'a bien dict pis. » Après qu'on l'eut interrogué de plusieurs autres injures les plus grandes dont on se pouvoit aviser, — « Elas, ce n'est point tout cela, » respondit-il : « et jamais vous ne devineriez que c'est. » En la fin, après s'estre beaucoup faict prier de dire son desconfort (2), jettant un grand nombre d'elas, dict qu'on l'avoit appelé PAPE. Ce mesme Pasquin monstra bien aussi en un épigramme Latin qu'il fit depuis, combien nous devions penser qu'emportoit ce mot de pape, quand il escrivit ainsi,

Hic Carapha jacet (3) *superis invisus et imis :*
Styx animam, tellus putre cadaver habet.

(1) Cf. ch. XIII, t. I, p. 176, où l'épithète *sodomiticque* précise le sens. Bougre vient de Bulgare, comme grigou de Grec, voy. Ampère, *Hist. de la formation de la langue française*, ch. IX. « Ce mot est à noter comme ayant perdu tout à fait la portée injurieuse qu'il avait jadis. Il n'est plus aujourd'hui qu'un synonyme du mot garçon. On dit c'est un bon bougre. Bougrement : fortement. » Larchey, *Excentricités du langage français*.

(2) Peine, embarras, chagrin :

Ne dansez point, soyez en desconfort,
C. Marot.

(3) Cette épitaphe regarde Paul IV.

Invidit pacem terris, diis vota precesque :
Impius et clerum perdidit et populum :
Hostibus infensis supplex, infidus amicis.
Scire cupis paucis cætera? PAPA *fuit.*

Or à ceci s'accorde aussi très-bien le proverbe, qui dit qu'*un bon pape est un meschant homme* (1). Audemeurant, qui voudra voir comment ledit Pasquin célébroit les vertus des papes, en voici d'autres exemples,

Sixtum lenones, Julium rexere cinædi,
Imperium vani scurra Leonis habes.
Clementem furiæ vexant et avara cupido :
Quæ spes est regni, Paule, futura tui (2)?

(Il est vray que Pasquin a un peu usé de licence en ce nom *Julium*, quant à la quantité). Aussi se trouvent quelques épigrammes qui taxent particulièrement l'avarice de quelques-uns : comme il est dict d'Alexandre VI,

Vendit Alexander claves, altaria, Christum :
Emerat ille prius, vendere jure potest (3).

Que j'ay traduict,

Clefs, autels, Christ aussi vend le pape Alexandre :
Il les a achetez, il les peut bien revendre.

(1) Dans le *Pasquillorum tomi duo*, p. 71, se trouve un distique grec de Politien qui fait allusion à ce proverbe :

Αρχιερεὺς ἀγαθὸς Παῦλος ποτ' ἦ, ἀλλὰ κακὸς φὼς,
Νὺν ὁ ἀγαθὸς Ξύστος φὼς, κακὸς ἀρχιερεύς.

Id est :

Pontifex bonus Paulus quondam fuit, sed malus vir,
Nunc autem bonus Xistus vir, malus Pontifex.

(2) Tiré du *Pasquillorum tomi duo*, p. 46. « *Sed et recentioribus temporibus Sixtus Pontifex Maximus Romæ nobile admodum lupanar extruxit.* » Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym *de incertitudine et vanitate scientiarum declamatio*, c. 64, de lenonia.

(3) C'est le premier distique d'un sixain, *Pasquill.*, t. I, p. 24.

Et Mantuan a ainsi escrit de l'avarice des papes en général,

Or voulez-vous sçavoir quelle trafique mène
La marchande portant nom d'église Rommaine?
Elle vend pour argent temples, prestres, autels,
Couronnes, feux, encens, messes, et joyaux tels :
Et en son avarice ell'est si fort extresme,
Que vendre ell'ose bien le ciel, voire Dieu mesme.

Le mesme auteur a déclaré aucuns de leurs autres vices détestables en ces vers,

Le sainct champ du seigneur est plein de parasites,
Et l'autel précieux ne sert qu'aux sodomites :
Brief, les temples à saincts usages ordonnez
Par ces Ganymedes bougrins sont profanez.

Et Pontanus qu'a-il dict du pape Alexandre sixième de ce nom, en escrivant l'épitaphe de la fille d'iceluy?

Conditur hoc tumulo Lucretia nomine, sed re
Thais, pontificis filia, sponsa, nurus (1).

Lequel épitaphe je trouve traduict par deux : l'un l'a ainsi interprété,

Ci gist le corps d'une certaine dame,
De nom Lucrèce, et d'effect (dont je tremble)

(1) « Jean Jovien Pontan mourut l'an 1503, au mois d'août, le même mois et la même année que le pape Alexandre VI, de la fille duquel nommée Lucrèce Borgia on veut qu'il ait fait cette épitaphe des plus satiriques : *Hoc tumulo dormit*, etc. Mais il faut ou qu'on la lui attribue faussement ou s'il l'a véritablement faite, que ç'ait été en se jouant, puisqu'il est mort vingt ans avant Lucrèce, qui n'étoit pas même fort âgée lorsqu'elle mourut, Paul Jove ayant dit d'elle dans la Vie d'Alfonse Ier duc de Ferrare, qu'*integra adhuc ætate defuncta est*. » La Monnoye, note sur les *Jugemens des Savans* de Baillet. L'épitaphe ne se trouve pas dans *Pontani opera*, 1505, ni dans les autres éditions aldines; elle se trouve dans l'éd. de Bâle, 1556, t. IV, p. 3421. Cf. notre t. I, p. 118.

Du pape fut ribaude très-infame,
Espouse, bru, et fille tout-ensemble.

L'autre l'a ainsi traduict,

Ci dort qui fut de nom Lucrèce,
De faict Thais, putain de Grèce :
Qui jadis d'Alexandre fille,
Et femme fut, et belle fille.

Le poëte Sannazare aussi a escrit l'épitaphe (1) de cestuy-ci, pour la conclusion duquel (après avoir déclaré non seulement ces meschancetez, mais plusieurs autres), il dit, « Et toutesfois cestuy-ci a présidé onz' ans, estant pape en la ville de Romme. Va maintenant, et parle des Nérons, et des Çaligules, et des vilains Héliogabales. » C'est assez de ceci : la honte m'empesche de dire le reste. Et l'épitaphe de Boniface

(1) Baleus donne cette épitaphe sans l'attribuer à Sannazar :

Fortasse nescis cujus hic tumulus siet,
Adsta viator, ni piget.
Titulum quum Alexandri vides, haud illius
Magni est, sed hujus qui modo
Libidinosa sanguinis captus siti,
Tot civitates inclytas,
Tot regna vertit, tot duces letho dedit
Natos ut impleat suos.
Orbem rapinis, ferro et igne funditus
Vastavit, hausit, eruit.
Humana jura nec minus cœlestia
Ipsosque sustulit deos :
Ut scilicet liceret (heu scelus) patri
Natæ sinum permingere
Nec execrandis abstinere nuptiis,
Timore sublato semel.
Et tamen in urbe Romuli vel undecim
Præsidet hic annis Pontifex.
I nunc, Nerones vel Caligulas nomina,
Turpes vel Heliogabalos.
Hoc sat viator, reliqua non sinit pudor.
Tu suspicare et ambula.

quelles louanges contient-il? *Intravit ut vulpes, regnavit ut leo, mortuus est ut canis :* c'est à dire, Il est entré comme un renard, il a régné comme un lion, il est mort comme un chien. Et à-fin qu'on voye comment ceux qui n'ont pu escrire leurs louanges en bon Latin, les ont escrites en tel Latin qu'ils ont pu, plustost que de les taire, je produiray l'épitaphe de Benoist douzième,

Iste fuit vero laicis mors, vipera clero,
Devius a vero, turba repleta mero (1).

Or ne s'escrivoyent point ces beaux épitaphes des papes seulement, mais les cardinaux, les évesques, et autres prélats en avoyent aussi qui tesmoignoyent de leurs vertus : dont aucuns se trouvent encores aujourdhuy : entre lesquels cestuy-ci est de bonne grace, contre un évesque qui avoit esté cordelier,

Nudipes antistes, non curat clerus ubi stes :
Dum non in cœlis, stes ubicunque velis (2).

(1) Duplessis-Mornay, *Mystère d'iniquité*, ch. de Benoît XII, a substitué *cuppa* à *turba*. Le Duchat penche pour *tumba* par aphérèse pour *retumba*, sorte de grosse bouteille ronde dont parle Ducange et que Rabelais, IV, 31, et V, 22, appelle retombe. *Turba* peut s'expliquer par *masse : turba materiaï*, dit Lucrèce, I, 1106, et III, 941.

(2) Le prélat que regarde cette épitaphe est Henri, d'Isny en Souabe. Fils d'un boulanger, il fut d'abord franciscain, ce qui lui fit donner le surnom de Knoderer ou de Gürtelknopf, c'est-à-dire Nœud de cordelière, par allusion au cordon de Saint-François. Il fut élu évêque le 12 mars 1275 et consacré par le pape à Lausanne. Il fut promu à l'archevêché de Mayence par le pape Honorius IV le 15 mai 1286 et mourut dans ces fonctions le 12 mars 1288. « A Mayence, » dit Sallengre, « il se fit tellement haïr, qu'on composa après sa mort ce distique qui se voit encore aujourd'hui sur un des piliers de l'église cathédrale. » Cf. Serarius, *Rerum moguntícarum libri*, Francof., 1722, 3 vol. in-fol.; Werner, *Der Dom zu Mainz und seine Denkmæler*, Mainz, 1827, 3 vol.

Mais (pour ne parler que des papes) le moyen aussi duquel on usoit pour éviter qu'on ne fist une papesse (ainsi qu'il estoit une fois avenu) au lieu de faire un pape, a esté fort moqué desjà du temps de nos prédécesseurs : touchant lequel un nommé Joannes Pannonius a faict un épigramme où il rencontre assez bien, et a esté ainsi traduict,

Nul ne pouvoit jouir des sainctes clefs de Romme
Sans monstrer qu'il avoit les marques de vray homme :
D'où vient donc qu'à présent ceste preuve est cessée,
Et qu'on n'ha plus besoin de la chaire (1) percée?
C'est pourceque ceux-là qui ores les clefs ont,
Par les enfans qu'ils font monstrent bien ce qu'ils sont (2).

Pareillement quant aux ordonnances papales, on trouve que nos prédécesseurs aussi se sont opposez à quelques-unes tant qu'ils ont pu : et n'a tenu à bien crier alencontre, qu'ils ne les ayent abolies : mais ç'a esté

(1) Charron a dit de même (*Sagesse*) : « Avant le XVIe siècle, le mot *chaise* n'existait point, et *chaire* avait, comme le latin *cathedra*, le double sens de chaire et de chaise. » Brachet.

(2) Voici l'épigramme latine entière :

Femina, Petre, tua quondam ausa sedere cathedra
Orbi terrarum jura verenda dedit,
Hinc compressa quidem multos latuisset in annos,
Facta foret partu ni manifesta novo.
Post hæc Roma diu simili sibi cavit ab astu
Pontificum arcanos quærere sueta sinus.
Nec poterat quisquam reserantes æthera claves
Non exploratis sumere testiculis.
Cur igitur nostro mos hic jam tempore cessat?
Ante probat quod se quilibet esse marem.

Elle se rencontre d'abord dans Barns, *Vitæ romanorum pontificum quos Papas vocamus*, 1536, au ch. de la papesse Jeanne : *de Joanne VIII extant versus olim a Pasquillo recitati*. Elle est attribuée à Pannonius dans *Pasquill.* t. I, p. 70; Baleus cite les quatre derniers vers avec la même attribution dans *Illustrium majoris Britanniæ scriptorum catalogus*, Basil., 1557; enfin la traduction est de l'anonyme qui a traduit Baleus, 1561. L'épigramme ne se trouve pas dans la meilleure éd. de Pannonius, Utrecht, 1784. Le Duchat

principalement contre l'ordonnance qui commande aux prestres le célibat. Contre laquelle en premier lieu nous trouvons ces vers faicts à la bonne foy,

O bone Calixte, nunc omnis clerus odit te.
Olim presbyteri poterant uxoribus uti,
Hoc destruxisti (1) *tu quando papa fuisti :*
Ergo tuum festum nunquam celebratur honestum.

donne une trad. de M. de Julien Scopon, « gentilhomme dont la Muse a paru jusqu'ici, ou sérieuse ou badine, suivant les sujets qu'il a voulu traiter. »

C'étoit la coutume autrefois
Que celui dont on faisoit choix
Pour la chaire pontificale,
Devoit être premièrement
Visité très-exactement
A l'endroit où l'on pût s'assurer qu'on est mâle.
Mais d'où vient que cela ne se pratique plus?
Hélas! ces soins seroient désormais superflus :
Le sujet qu'on élève à ce degré suprême
A pris le soin de faire voir lui-même,
Avant que le Papat par lui soit occupé,
Qu'il étoit mâle autant qu'un autre,
Digne par conséquent du Siège de l'Apôtre :
On n'y peut plus être trompé.

La Monnoye (*Menagiana*, II, 215) dit que l'épigramme latine se trouve aussi dans *Speculum pontificum Romanorum per Stephanum Szegedinum Pannonium*, que Cujas, en 1583, avait tant envie de voir, « comme il paroît par quelques lettres qu'écrivit pour cela de Bourges à Genève Jérôme de l'Isle Groslot, imprimées dans le recueil de Goldast. »

Janus Pannonius s'appelait Jean Cesinge; il fut évêque de Cinq-Églises (Fünfkirchen), de 1459 à 1470. Il mourut sans doute à Zagabria. Voy. Bonfinius, *Rerum Hungar.*, *Decad.* 4, l. 3, p. 509, éd. de Hanau, 1606. Pier. Valerianus, *De Liter. infelicitate*, l. I, raconte que son corps fut gardé deux ans par un ami dans un coffre poissé, parce que lors de sa mort et dès quelques années auparavant, ce prélat, qu'on avait rendu suspect à Matthias Corvin, se tenait caché loin du prince qui l'avait fait chercher longtemps. Voy. encore Koller, *Hist. episcopatus Quinque-ecclesiensis*, Pest, 1782, 7 v. in-4°; Pray, *Specimen hierarchiæ hungaricæ*, 2 vol.; Theiner, *Mon. hist. Hungariæ*, 2 vol.

(1) Calixte II (Gui de Bourgogne), d'abord archevêque de Vienne, succéda à Gélase II en 1119. Il tint à Reims, sur la fin de l'année, un concile où l'on condamna les simoniaques et les prêtres concubinaires

Et puis des autres qui commancent ainsi,

Prisciani regula penitus cassatur.
Sacerdos per HIC *et* HÆC *olim declinatur,*
Sed per HIC *solum nunc articulatur,*
Quum per nostrum præsulem HÆC *amoveatur.*

Et un peu après,

Non est Innocentius (1), *immo nocens vere,*
Qui quod facto docuit, verbo vult delere :
Et quod olim juvenis voluit habere,
Modo vetus pontifex studet prohibere.
Gignere, etc.

Mantuan aussi a condamné ceste ordonnance, disant entr'autres choses,

N'eust-il pas mieux valu suivre la droite voye,
Par où la loy de Dieu nous mène et nous convoye,
En ensuyvant les pas de nos anciens pères,
Desquels la vie estoit chaste et sans vitupères,
Quand ils se contentoyent d'avoir chacun leur femme?
Elas, et qu'est-ce au pris du célibat infame,
Que maintenir on veut contre Dieu et nature,
Si non impiété pleine de forfaiture?

Il n'a pas esté jusques à maistre Alain Charretier qui n'ait crié contre ceste ordonnance, ou loy, escrivant ainsi en son livre appelé *L'exil* (2) (comme l'allègue

et ceux qui exigeaient une rétribution pour les baptêmes et les sépultures.

(1) Innocent VIII avait eu sept enfants de différentes femmes et était marié avant son entrée dans les ordres.

(2) La pièce l'*Espérance ou consolation des trois vertus, c'est assavoir Foy, Espérance et Charité*, est en prose et en vers et débute ainsi :

Au dixième an de mon dolent exil.

Le poète fait allusion à l'invasion de la Normandie par les Anglais (de 1415 à 1418) qui le réduisit, ainsi que beaucoup de ses compatriotes, à un dolent exil. C'est vers 1428 que l'auteur faisait cet appel aux sentiments de la nation.

maistre Jean le Maire) : « Or fut-il pieçà faict un nouvel statut en l'église Latine, qui dessevra (1) l'ordre du sainct mariage d'avec la dignité de prestrise, sous couleur de pureté et chasteté sans souilleure. Maintenant court le statut de concubinage au-contraire, et les a attraits aux estats mondains, et aux délits sensuels et corporels : et (qui plus est) se sont rendus à immodérée avarice, etc. » Un peu après, « Qu'apporte la constitution de non marier les prestres, sinon tourner et éviter légitime génération, pour convertir en avoutrerie (2), et l'honneste cohabitation d'une seule espouse en multiplication d'eschaudée luxure ? Si je disoye tout ce que j'en pense, je diroye, etc. »

Mais comment nos prédécesseurs n'eussent-ils apperceu les meschancetez de celle qui s'appeloit la mère sainct'église, veu qu'elle ne les cachoit aucunement, mais les monstroit à tous ceux qui vouloyent ouvrir les yeux ? Et mesmement à propos de la défense du mariage, nous lisons touchant les successeurs du pape qui s'avisa d'icelle, qu'aucuns n'ont pas faict conscience de se marier à leurs propres filles : comme tantost il a esté tesmoigné d'Alexandre VI, par l'épitaphe que luy a fait Pontanus, avec lequel aussi s'accordent ceux qui ont escrit sa vie. En quoy je pense qu'il ensuivoit l'exemple de plusieurs siens prédécesseurs, outre ceux qui en sont taxez par les historiens : je di les historiens qui ont rédigé par escrit les vies des papes. Et comme luy faisoit cela à l'exemple de ses prédécesseurs, aussi à l'exemple de luy fut faict le mesme acte par le pape Paul III (3), car nous lisons qu'il entretenoit une sienne fille nommée Con-

(1) « Desmesler et departir, » Nicot. De *dis-separare*.

(2) Avortement, d'*abortare;* le *b* latin donne le *v* français, et *tr* est transposé pour *rt*.

(3) « *Ut filia sua Constantia cum qua sæpiuscule rem habuerat potiri*

stance : et mesme, que quand elle fut mariée à un surnommé Sforce, voyant qu'il ne pouvoit jouir d'elle si bien à son aise qu'auparavant, il le fit mourir par poison. Je ne parle point de sa sœur qu'il a aussi entretenue, pourceque c'est un inceste qui semble un peu moindre que l'autre. Et quant à ce qu'il empoisonna ceste sœur quand il vit qu'elle ne prenoit pas tant de plaisir à luy qu'à quelques autres, cela est moins que rien à l'endroit des consciences papales : tesmoin Hildebrand qui pour parvenir au papat, avoit faict mourir de poison sept ou huict papes. Ce qui est le plus à noter, c'est, qu'après que de leurs filles, ou leurs sœurs (comme aussi Jan XIII) (1) ou autres parentes, ils en avoyent faict leurs paillardes, ils les marioyent à des princes : comme on dit que la susdicte Lucrèce d'Alexandre, je di Lucrèce sa fille, sa belle fille, et sa paillarde (c'est à dire, avec laquelle estant sa fille il couchoit, et son fils aussi frère d'elle), fut mariée à trois princes successivement : en premières noces, à un duc nommé Jan Sforce : en secondes (quand cestuy-ci l'eut repudiée) (2) à Louys fils bastard d'Alphonse, roy d'Arragon : en tierces à Alphonse d'Est, duc de Ferrare. Et ne se sont contentez ceux qui ont défendu le mariage aux autres, d'user de la liberté de Jupiter en tels mariages incestueux, mais ont voulu à l'exemple d'iceluy avoir aussi leurs Ganymedes. Il est vray aussi que

liberius posset, maritum ejus Bosium Sfortiam veneno necavit. » Baleus, dans *Scriptores duo anglici Barns et Baleus quos usque ad Paulum V continuavit Lydius,* Lugd. Bat., 1615, in-8, p. 558.

(1) « *In synodo coram Othone I hæc erant objecta crimina... quod cum duabus sororibus incestum commiserit.* » Baleus, p. 157. Il faut lire : Jean XII.

(2) Lucrèce ne fut pas répudiée par son mari; Alexandre VI prononça la dissolution du mariage, après avoir extorqué à Sforza un aveu d'impuissance. Le second mari de Lucrèce fut Alphonse d'Aragon, fils naturel du roi de Naples Alphonse II; voy Gregorovius, *Lucrezia Borgia,* Stuttgart, 1874.

les uns ont eu des grans Ganymedes, les autres des petis, et quand Mantuan en parle ès vers alléguez ci-dessus, je ne sçay pas desquels il entend : mais cela sçay-je bien, que le Ganymedes (1) du pape Jan Maria De monté, dict Jules troisième, estoit de la taille de celuy de Jupiter, et avoit aucunement le trait de visage (selon que les poëtes l'ont descrit), ce que je di pour l'avoir veu et contemplé à loisir, et mesmement une fois qu'il estoit à table avec son Jupiter. Mais on ne peut reprocher à ces dieux terrestres jupitrizans (c'est à dire imitateurs des actes de Jupiter) qu'ils se soyent dispensez en cest endroit d'une chose de laquelle ils n'ayent volontiers donné dispense aux autres aussi (voire à toutes sortes de gens), plustost que du mariage. Tellement que je croy que si les prestres, après que le mariage leur fut défendu, fussent venus d'un commun accord présenter une supplication à leurs sainctetez (en tenant la supplication en une main, et l'oblation en l'autre) pour avoir recours au sexe masculin puisque on ne leur permettoit user du feminin, ils n'eussent point esté esconduits. Et ce qui me conferme d'avantage en cest'opinion, est que nous lisons en la vie du pape Sixte IIII, qu'il ottroya (2) à toute la famille du cardinal de S. Luce d'avoir la compagnie charnelle des

(1) « *Innocentium quemdam adolescentem quem olim in delitiis habuerat dum esset Bononiæ legatus, in Cardinalium numerum adoptavit (quamvis reliqui illud factum improbarent, imo reclamarent) et in domesticam consuetudinem (tam cœlibes sunt rasi) rursus admisit. Romæ fama erat et libellis quoque perscriptum fuit a Jove Ganymedem foveri, licet deformem.* » Baleus, p. 506. Cf. Sleidan, *De statu religionis*, l. 21.

(2) « Ce fait choque extrêmement la vraisemblance..... Quelle nécessité y avait-il de dresser une requête dans les formes et d'en attendre la réponse par écrit ? Ne suffisait-il pas de dire cela à l'oreille et d'obtenir à voix basse la permission, sans s'exposer à rendre témoins de son imprudence abominable plusieurs personnes ? Enfin on me persuaderait plutôt la vérité que la vraisemblance d'un tel

masles, durant trois mois les plus chauds de l'année. Pareillement ce qu'on lit en la vie d'Alexandre VI, qu'il permit à Pierre Mendozze, Espagnol, cardinal de Valence, de faire son Ganymedes de son fils bastard nommé le marquis de Zannet.

Or outre ce que les gens d'église commettoyent leurs meschancetez à la veue de tout le monde (comme il appert par ce que je vien dire, et par plusieurs autres passages de ce livre), il y a un autre point, c'est qu'ils se moquoyent eux-mesmes de plusieurs choses lesquelles ils faisoyent tenir au povre simple peuple pour articles de foy. Comme quand le pape Léon dixième, à un sien confesseur, qui luy remonstroit qu'il ne devoit rien craindre, veu qu'il avoit les clefs de paradis, et de tous les mérites de Christ et des saincts, fit response, — « Vous sçavez que celuy qui a vendu une chose, il n'y » ha plus rien : ayant donc vendu aux autres paradis et » tout le reste, je ne doy pas faire mon conte d'y » avoir plus rien. » Ce mesme pape estant un jour repris par quelques cardinaux de son mauvais gouvernement et de sa meschante vie, comme celuy qui se seroit fort changé depuis estre créé pape, respondit, — « Si je suis meschant, vous en estes cause : car vous » m'avez faict tel que je suis. » Eux s'esmerveillans de ce propos, et ayans demandé comment il l'entendoit, — « C'a esté en me faisant pape » (dict-il), « car il est » impossible d'estre pape et homme de bien ensemble. » Ils faisoyent bien d'avantage : c'est qu'ils profanoyent tant par leurs propos que par leurs actes ce qu'ils vouloyent qu'on creust estre sacré : comme quand Jules II (1)

fait. » Bayle, *Dict. hist.* Il n'y a pour autorité que Baleus, *Cent. VIII*, cap. L, qui donne pour garant le livre des *Indulgences papales*, de Wessel, de Groningue; mais Gretser a prouvé que Wessel n'avait rien dit de cela, in *Exam. Mysterii Plessæani*, p. 545.

(1) « Jusqu'ici je n'ai point trouvé d'autre garant de ce fait-là que

jetta les clefs de son sainct Pierre dedans le Tybre, et prit l'espée de S. Paul, disant que les clefs de S. Pierre ne luy pouvoyent de rien servir à faire la guerre, au-contraire que l'espée de S. Paul luy serviroit bien. Toutesfois ceci est peu de chose au pris de ce que fit le pape Grégoire VII, nommé auparavant Hildebrand : car quand il vit que son hostie (que les papicoles nomment le sainct sacrement de l'autel, et le corps de Jésus Christ) ne luy donnoit response de ce qu'il luy demandoit, despité de cela il la jetta dedans le feu, à la veue de plusieurs cardinaux, qui ne l'en peurent empescher. Laquelle histoire nous pourroit estre suspecte si la personne dont ell'est venue, l'estoit : mais l'auteur d'icelle est un cardinal nommé Benno (1), qui escrit aussi qu'un certain évesque du Port, nommé Jan, qui estoit secrétaire et fort familier d'Hildebrand, estant monté en la chaire du temple de sainct Pierre, dict, un grand peuple

cette épigramme latine d'un certain Gilbertus Ducherius Vulto, Aquapersanus :

In Gallum, ut fama est, bellum gesturus acerbum,
Armatam educit Julius urbe manum.
Accinctus gladio, claves in Tibridis amnem
Projicit et sævus talia verba facit :
Quum Petri nihil efficiant ad prælia claves,
Auxilio Pauli forsitan ensis erit.

» Or on m'avouera qu'un tel fondement est bien fragile... » Bayle, *Dict. hist.* Les *Épigrammes* de Ducher furent imprimées à Lyon, en 1528, in-8°.

(1) « Ce Bennon, attaché au parti d'Henri IV, était l'un des adversaires les plus ardents de Grégoire. Ce qu'il a écrit de ce pape n'est qu'un tissu de mensonges et d'accusations absurdes. Nous sommes d'accord avec la généralité des historiens pour refuser toute autorité à ses assertions. (Voir Papir. Masson., *De episcopis*, ed. 1586, p. 184; Baron., *Ann. eccl.*, XVII, p. 16 et suiv., 356, 473 et passim.; Fleury, *Hist. eccles.*, t. XIII, p. 439-442.) M. Schirmer, qu'on ne saurait considérer comme favorable à Grégoire, repousse de même l'autorité de Bennon (*De Hildebrando subdiacono ecclesiæ romanæ*, Berolini, 1860). » F. Rocquain, *Étude sur Grégoire VII, Journal des Savants*, avril 1872.

l'oyant, entre plusieurs autres choses (voulant signifier ceste profanation de leur sainct sacrement), « Hilde-» brand a faict telle chose et nous aussi, que nous méri-» tons bien d'estre bruslez tous vifs. » Et qui ne voudra croire à ce cardinal, il trouvera encore d'autres tesmoins. De ma part je ne trouve rien en cest acte d'Hildebrand, qui ne soit plus que vraysemblable. Car quand nous lisons sa vie, nous trouvons qu'il a bien profané en autres sortes sa religion. Je di qu'il a profané sa religion : pourceque selon la vraye, la susdicte hostie pouvoit bien estre jettée dedans le feu, sans aucune profanation, à-sçavoir en qualité de morceau de paste, et en telle qualité qu'elle descend au ventre non seulement des hommes, mais aussi des bestes (comme nous avons entendu ci-dessus), pour puis dévaler au lieu que par honnesteté on n'ose nommer. Quelcun dira (peut estre) qu'il ne se faut pas esmerveiller que Hildebrand ait faict ce tour contre l'hostie, pourcequ'il estoit nécromancien (1), comme il est amplement raconté en sa vie : mais je croy au-contraire que s'il eust demandé conseil à celuy en l'eschole duquel il avoit apris l'art de la

(1) « Beno s'est particulièrement estudié de nous représenter l'idée d'un mauvais Pape en Grégoire VII, comme Xénophon celle d'un prince vertueux et accompli sous la personne de Cyrus : car difficilement me pourrois-je persuader que l'on puisse dire des choses si estranges du plus scélérat du monde que cet autheur a dict d'un tel Pape, et à son occasion de Sylvestre II, Jean XX, XXI et Benoist IX, qui, à son dire, faisoit au moyen de sa magie courir les femmes après luy par les bois et montaignes, et prédisoit asseurément les choses futures; combien que ces fables ne soyent rien au prix de ce qu'il adjouste de l'archevesque Laurens qui entendoit très bien le chant des oyseaux et de Grégoire VII qui jetta la saincte hostie dans le feu, conjura la mort de l'Empereur, fit empoisonner six papes par son intime confident, Gérard Brazutus, et avoit si bien appris la magie de Theophylacte et Laurens, disciples de Sylvestre, qu'il faisoit sortir du feu en secouant ses bras et petiller des tonnerres de sa manche. Mais cet autheur en a trop dict pour estre creu. » Naudé, *Apologie pour tous les grands personnages qui ont été faussement soupçonnez de magie.*

nécromance, il n'eust pas esté conseillé de ce faire. Et ce qui me le fait penser, c'est que le maistre des nécromanciens (qui est aussi le précepteur des sorciers et de toutes sortes de magiciens, ne veut point de mal à ce dieu de paste, ains s'accorde très-bien avec luy. Qu'ainsi soit, l'an 1538 furent brulez quelques prestres en Savoye pour estre sorciers, et entr'autres fut brulé un à Rolle (qui est un bourg à quatre lieues de Lausanne), ensemble sa paillarde, qui estoit aussi sorcière : lequel confessa avoir esté vint-quatr'ans sorcier, pendant lesquels il n'avoit laissé de chanter ordinairement sa messe. Ce qui me fait dire qu'il y a un grand accord entre le dieu de la messe et le diable : car si autrement estoit, comment ce prestre sorcier eust-il esté capable de chanter la messe, veu que devant qu'estre des disciples du diable en cest art, il faut se donner à luy, corps et ame, tripes et boyaux, et renier Dieu son créateur, renoncer à son baptesme? ainsi qu'on peut voir par les procès qui se font contre les sorciers et sorcières. Ce ne fut donc point par le conseil du diable (comme je pense) que Hildebrand jetta l'hostie au feu, mais il fut despité de ce qu'elle, qui estoit appelée dieu par ceux de la religion, ne sçavoit pas donner response aussi bien qu'un Apollo dieu des payens, ou un Bacis, ou une Pythie, par leurs oracles.

Que si quelcun ne peut encore croire par ce que je vien de dire, ni par ce que j'ay raconté ci-dessus en divers lieux (et notamment où j'ay parlé de l'hostie empoisonneresse), qu'il y ait accord, voire intelligence, entre le diable et le dieu de paste, j'allègueray ici des tesmoignages de ceux mesmes qui sont les sacrificateurs de ce dieu : lesquels tout d'un train serviront pour la continuation de mon propos touchant la profanation susdicte. Et premièrement j'allègueray le tesmoignage

d'un prestre Savoisien dict dom (1) Antoine le Goetreu (car Dom est en Savoyen ce que nous disons Messire), lequel en chantant sa messe, voyant que son compère qui luy aidoit à la dire, attendoit trop à luy respondre Amen, luy vint à dire, « Di Amen de par le » diable. » Et incontinent le compère ne faillit de dire « Amen de par le diable. » Il est vray que ce ne fut sans se facher, et sans ajouster audict Amen ces paroles ici, « Le chancre te ronge, compère : si tu » n'eusses tant crié, je prenois la souri » (car il faut noter qu'il guettoit une souri qui estoit venue pour ouïr la messe, ou bien pour manger le dieu de la messe, comme nous sçavons que ce toür a esté faict par plusieurs). Mais voici les propres mots, qui ont meilleure grace en leur dialecte : « Amen, le sancro te » runzay, compare : se te n'ousse tan cria, zusso prey » la ratta. »

Nous avons aussi touchant cest accord du dieu de paste avec le diable, le tesmoignage d'un prestre, qui disoit, « Quant à moy, je confesse n'entendre rien à » ces messes des saincts, mais une messe commune » je vous la gringuenotte en diable. » A ce mesme propos il ne faut pas oublier celuy qui chantant sa messe en un lieu qui avoit veue sur son jardin, ainsi qu'il tenoit son dieu de paste par-dessus la teste, ayant apperceu au mesme instant un garson monté sur un sien cerisier, commença à crier, « Descen de par le » diable, descen » : adressant sa parole (comme il est vray-semblable) aussi bien à son dieu de paste qu'il tenoit sur sa teste, qu'au garson monté sur l'arbre. Or s'accordoit très-bien avec les prestres susdicts celuy qui disoit à un, « Venez dire la messe de par tous les dia-

(1) Cette variété du sens de *Dom* a été négligée par les lexicographes. Pour *Savoisien*, voy. t. I, p. 369, ch. XVIII.

» bles : monsieur se courrouce. » Aussi faisoit le gentilhomme de Lorraine, qui disoit à un sien fils (qui n'estoit pas fort amoureux de messes), « A la messe de » par tous les diables, à la messe. » Mais voici une question qu'on me pourra faire, si ainsi est que le diable s'accordoit et s'accorde bien avec le dieu de paste, et sont amis, d'où vient que les prestres le menacent quelquesfois du diable ? comme (pour exemple) un messire Jan au pays de Lorraine menaçoit son dieu de le donner au diable. L'histoire est telle : Un qui vouloit mal à un messire Jan, et avoit grand'envie de le dober (1) la première fois qu'il le trouveroit, l'ayant rencontré par la ville portant son dieu, « O comme je te » froterois maintenant » (dict-il), « si ce n'estoit pour » le respect du dieu que tu tiens. » Alors messire Jan, se sentant bien homme pour luy, respond, — « Ne lais- » sons point pour cela de voir lequel de nous deux » sera le plus fort pour porter les coups. Voilà mon » dieu à terre » (car il l'avoit mis là, pour se reposer, et juger cependant des coups), « au diable soit-il donné » s'il se mesle ni pour l'un ni pour l'autre. » C'est ici (di-je) une question qui est à la vérité plus que Sorbonique : voire plusieurs ont esté proposées ès conciles qui ne la valoyent pas : car comment se peut faire, veu qu'il y a accord et amitié entre le dieu de paste et le diable (ainsi qu'il a esté monstré ci-dessus), que le dieu de paste ait peur de luy, comme monstrent ceux qui luy font telles menaces ? On me peut encore faire une objection, prise d'un acte qui fut faict il y a environ trent'ans par un prestre Savoyen, curé ou vicaire d'un village dict Felinge (2), auprès de Bonne, en Fous-

(1) Nous écrivons *dauber*. De l'anglo-saxon *dubban*, frapper. Dans le *Livre des Métiers*, on trouve *redauber*, qui est à rapprocher de *radouber* et d'*adouber*.

(2) Fillinges, Haute-Savoie, canton de Reignier, arr. de Saint-Ju-

signi : car ses parroiçiens l'estans venus querir pour faire cesser un grand orage (pourcequ'il s'estoit vanté qu'il ne faloit craindre tempeste ni orage en sa parroice pendant qu'il y auroit le pied), il usa premièrement de force conjurations qu'il sçavoit par cueur, puis apporta son bréviaire et son messel, et choisit les plus rébarbatives qui y fussent (estant cependant sous un arbre qui le défendoit un peu de ladicte tempeste, et outre cela se faisant tenir à quatre ou cinq de peur de renverser), voyant en la fin que tout cela ne servoit de rien, apporta son sainct sacrement, c'est à dire son dieu de paste, et luy tint ce language, « Courdi se te » né ple for que le diablo, ze te zeteray deguen le » paco. » C'est à dire, « Par le cor dieu, si tu n'es plus » fort que le diable, je te jetteray dedans la fange. » Voici (di-je) un'autre histoire sur laquelle on peut fonder un'objection semblable à la précédente : à la solution de laquelle me trouvant fort empesché, je la remettray au prochain concile : sinon qu'en attendant on vueille se contenter de ceste solution : à-sçavoir que les diables et les dieux de paste font quelquesfois comme les procureurs et avocats, qui en public font semblant de se vouloir entre-manger l'un l'autre, en criant haro (1) pour le droit de leurs parties : mais au sortir de là se prennent par la main et s'en vont boire ensemble, voire aux despens d'icelles. Il se

lien. Bonne, Haute-Savoie, cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien. En 1589, Bonne fut pris par les Français unis aux Genevois ; bientôt Montrevel, général du duc de Savoie, reparut devant le bourg; les 400 Genevois qui formaient la garnison obtinrent de se retirer librement, mais comme en partant ils allumèrent une mine qui coûta la vie à 80 Savoyards, Montrevel les fit poursuivre et tailler en pièces.

(1) « Haro vient de l'allemand *Heer*, armée, et crier haro c'est appeler à son aide tout le peuple d'une ville. Les Bretons, dans le XIIe siècle, appeloient *harelle*, c'est-à-dire petite armée, l'armée de l'évêque de Nantes, dans les guerres de ce prélat, pour distinguer de l'armée du comte de Nantes cette *harelle* qui n'étoit composée que des sujets du

pourroit faire (di-je) que les prestres auroyent esté abusez par une telle ruse de ces dieux et de ces diables. Pour le moins voilà tout ce que j'en puis dire pour cest'heure.

Audemeurant, quant aux autres sortes de profanations (c'est à dire leurs faicts ou dicts par lesquels les sacrificateurs des papicoles profanent eux-mesmes ce qu'ils veulent estre tenu pour sacrement), j'en donneray ici des exemples : laissant juger au lecteur, quelle

temporel de l'Évêché. Voy. Lobineau, *Hist. de Bret.*, t. II, p. 204. Ainsi, dans cette exclamation du poète Villon dans son *Grand Testament :*

Haro, le grand et le mineur,

Haro le grand c'est proprement l'armée du prince, et *haro le mineur*, la *harelle* en tant que composée de communes et des seuls habitans du pays. C'étoit une espèce de cohûe, comme la fameuse *harelle* de Rouen, convoquée sans autorité, au lieu que l'*ost* ou l'armée du Souverain se formoit par une légitime convocation du ban et de l'arrière-ban. » Le Duchat. On lit d'autre part dans le *Ducatiana*, II, 445 : « *Herelle* est l'ancien mot pour *harelle* dans la signification d'une révolte semblable à celle qui fut appellée de ce nom sous le règne de Charles VI, et ce vieux mot vient de l'allemand *Heer*... » Ni l'étymologie de harelle ni celle de haro n'ont valu à Le Duchat l'adhésion des érudits. Ducange interprète harelle par conjuration et le dérive de *harer*, exciter. Quant à haro, c'est pour Caseneuve un mot de l'ancienne langue *thioise*, Kéron ayant mis dans son glossaire, *clamat, haret* (Voy. Steinmeyer et Sievers, *Die altdeutschen Glossen*, Berl., 1879, p. 88); pour Diez et ses partisans c'est le mot *hara*, ici. Mais ce mot n'explique pas la forme *harol* qu'emploie Estienne ; aussi tenons-nous pour l'explication traditionnelle : Ducange la rapporte en premier lieu et s'appuie sur Dudon, *De mor. Norm.*, l. 2, ainsi que sur l'épitaphe de Rollon, qui dit :

Rollo ferus, fortis, quem gens Normannica mortis
Invocat articulo, hoc jacet in tumulo, etc.

Citons encore Du Fail : « La mémoire du bon duc Raoul de Normandie durera éternellement pour la grande justice qu'il faisoit, comme qui diroit : Ha Raoul, où estes-vous ? » *Contes d'Eutrapel*, II; enfin Taillepied : « Raoul estoit confit en bénignité et douceur, doué de bonnes vertus, rendant à tous bonne et droite justice, ainsi qu'il apert encore jusques à présent, entre ceux du païs, lesquels se sentant injuriez, invoquent en leur aide le dit duc Raoul, criants à haute voix le grand ou petit : Ha ! Raoul ! » *Antiquitez de Rouen*, 1587, ch. XXX.

révérence les simples papicoles doivent porter à leur religion quant aux autres points d'icelle, veu que les sacrificateurs mesmement la profanent ainsi. Je commanceray par un prestre de Lorraine, lequel tenant une boiste pleine d'oublies qui n'estoyent point encore consacrées (ainsi qu'ils parlent), les hochoit, disant, « Ribaudaille, ribaudaille, lequel de vous sera aujour-» dhuy dieu? » Du prestre Lorrain, je viendray au Provençal, qui en levant le dieu de sa messe, luy ayant mis les jambes en haut et la teste en bas, et après la messe en ayant esté repris, — « C'estoit » (dict-il) « de » peur que ses chausses ne luy tombassent. » Après ces deux j'allègueray le prestre Savoyard qui se vantoit que luy et ses compagnons faisoyent de leur dieu de la messe, comme le chat fait de la souri : c'est à-sçavoir qu'après s'en estre joué, ils le mangeoyent. J'ay ouy parler aussi de quelques-uns qui inséroyent, voire incorporoyent à leurs messes quelques propos d'autre sorte que ceux que nous avons dicts : car nous avons parlé de celuy qui disoit à son compère, « Di amen de » par le diable » : et de l'autre qui tenant son dieu levé en haut, commanda cependant à un qu'il voyoit monté sur un arbre, de descendre de par le diable : mais nous n'avons pas parlé du chapelain de feu monsieur le mareschal du Bié (1), lequel chapelain s'estant faict bailler (selon qu'il avoit accoustumé) du vin pour son desjeuner, avec celuy qu'il luy falloit pour chanter la messe; puis l'ayant serré en quelque coin de l'autel, ou auprès, et couvert d'un linge, pour jusques

(1) Oudart du Biez, maréchal de France, mort en juin 1553. Lui et son gendre, M. de Vervins, furent arrêtés lors de l'avènement de Henri II à la couronne et condamnés à mort, le premier le 26 juin 1551, le second le 21 juin 1549. Vervins, qui avait rendu Boulogne aux Anglais en 1544, fut seul exécuté. Ils furent réhabilités par lettres patentes de Henri III du 1er oct. 1575. Voy. Brantôme, éd. Lalanne, t. IV. p. 22 et 60.

à quand il auroit dict sa messe, il avint qu'un laquais dudict seigneur eut dévotion de revisiter ce pot : et pour ce faire attendit jusques à ce que le prestre se fut mis à son Memento : mais ce bon sacrificateur, nonobstant son Memento, ayant un œil aux champs et l'autre à la ville, quand il vit son pot en tel danger que d'estre en la miséricorde d'un laquais, ajousta, voire incorpora à sondict Memento, ces paroles, « Laisse » cela, fils de putain. » Quant à celuy qui s'estant endormi en son Memento, puis s'esveillant en sursaut cria « Le roy boit » (se souvenant de l'antienne qu'il avoit gringuenotée toute la nuit, de laquelle il avoit encore mal à la teste), nous en avons parlé ci-devant : mais nous n'avons pas faict mention de celuy qui cria « J'ay flus (1), » pensant estre encores au jeu de cartes. Je croy bien que tous n'y inséroyent pas des pièces venantes si mal à propos, ains qu'aucuns y alloyent à la bonne foy en ce qu'ils y ajoustoyent. Comme le povre prestre d'un certain lieu près de Paris, qui ayant trouvé en un sien almanach *sol in cancro* en lettres rouges, pensant que ce fust quelque sainct, se mit en devoir de cercher la messe qui luy appartenoit : mais en la fin après avoir bien fueilleté son messel, n'ayant trouvé ce sainct, fit ceste conclusion par despit, *Sol in cancro, sol in cancrus, nec est virgo, nec martyrus : venite adoremus*. Et quand seroit-ce faict s'il falloit alléguer tous les exemples de telles décorations du sacrifice missal? (Car considérant maintenant ce qu'est la messe, et non pas ce que les papicoles l'estiment estre, j'appelle décoration et ornement ce que selon leur jugement j'appelois profanation.) Si faut-il que j'en ajouste

(1) « Flus se dit en plusieurs jeux de cartes quand il y en a plusieurs de suite de même couleur. La même chose au *hoc* s'appelle *séquence*, au picquet *quinte, quarte, tierce.* » *Dict. de Trévoux.*

encores un, qui est notable entre dix mille millions d'autres. C'est d'Octavian de S. Gelais, évesque d'Angoulesme et toutesfois traducteur des livres d'Ovide *de arte amandi* (1). Il avoit faict gageure qu'en quelque temps et lieu qu'on parleroit à luy en ryme, il feroit la response pareillement en ryme sur le champ. Suyvant laquelle gageure on luy vint proposer ces trois vers pendant qu'il estoit bien empesché à desbrider sa messe,

L'autre jour venant de l'eschole,
Je trouvay la dame Nicole
Laquell'estoit de verd vestue.

Luy (sans aucunement rompre sa dévotion messifique, ou messifiquale, ou messifiquante) fit ceste response promptement,

Ostez-moy du col ceste estole,
Et si bien tost je ne l'accole,
J'auray la gageure perdue.

Aussi estoyent décorées les messes par des propos joyeux dicts par les complices des messotiers : comme quand on crioit haut et clair (ô quels effrontez) : « A » l'offrande qui aura dévotion : sur femmes levez-le

(1) « Octavien de S. Gelais, évêque d'Angoulême, et l'un des plus célèbres poètes de son temps, fit une fois, dit-on, gajure qu'en quelque tems et en quelque lieu qu'on lui parleroit en rimes, il y répondroit juste en pareille rime sur le champ. Un jour qu'il venoit d'*achever* sa messe, celui qui avoit gagé contre lui, vint l'attaquer par ces trois vers, etc. Cet impromptu m'a bien la mine d'avoir été médité à loisir par Henri Etienne, huguenot malin et outré, qui dit de plus qu'Octavien avoit traduit en vers françois l'*Art d'aimer* d'Ovide, ce qui est aussi peu vrai que le conte de la gajure. » La Monnoye, *Menagiana*, II, 82. S. Gelais est auteur de : *Les XXI Epistres d'Ouide, translatées de latin en françoys, par reuerend pere en dieu monseigneur l'euesque d'Angoulesme*, Paris, Michel Le Noir, 1500, in-4° goth. fig. en bois. Il y a onze autres éditions, voy. Gellibert des Seguins : *Vies d'Octovien de S. Gelais, Mellin de S. Gelais, Marguerite d'Angoulême, Jean de la Peruse*, Paris, Aubry, 1862.

» cul. » Mais il n'y avoit pas pour rire quand le prestre ne desbridoit pas la messe assez viste au gré des auditeurs : ains alors le diable y estoit à pied et à cheval. Au diable sois tu donné messire Jan. Haste toy de par le diable : on desjeunera sans nous. Tes fièvres quartaines, messire Jan, tu ne sçais pas lire à demi. Lesquels suffrages ne sont encore rien au pris de ceux qui furent dicts par des gentilshommes François à un prestre, qui au lieu de leur épitomizer ou abbréger leur messe extraordinairement, la leur alongea de toute la passion. Ce qui avint par leur faute, car au lieu de luy demander une messe de chasseur, ils luy demandèrent une messe de gendarme, pensans l'avoir encore plus courte. Luy, après avoir long temps songé quel évangile faisoit mention de gendarmes, en la fin s'avisa de ces mots de la passion *cum fustibus et armis*, et pourtant mit toute la passion dedans sa messe, faisant cependant despiter et renoncer tant le sacrifice que le sacrificateur messal à ses auditeurs, qui estoyent jà bottez, et avoyent jà leurs chevaux tous prests, et se morfondans à la porte du temple.

Ces exemples sont (à mon jugement) plus que suffisans pour prouver ce que j'ay tantost dict : à-sçavoir, que celle qui s'appeloit la mère saincte église ne cachoit aucunement ses meschancetez à nos prédécesseurs, mais les leur faisoit voir, au moins à tous ceux qui n'estoyent aveugles, et ouyr à tous ceux qui n'estoyent sourds. Il est vray que ces exemples monstrent spécialement comment ils profanoyent ce qu'ils tenoyent pour une vraye et saincte religion. Car de leur meschante vie et de leur fausse doctrine, il en a esté parlé plus amplement en quelques autres chapitres. Mais quant à nos prédécesseurs, pour un qui se plaignoit de leur fausse doctrine, cinquante se plaignoyent de leur mauvaise vie : et la plus part du

monde les accusoit de choses fort légères, leur laissant passer cependant de grans crimes, sans en mot dire. Comme quand ils ne les accusoyent pas de leurs maléfices en ce qu'ils tenoyent des bénéfices en telle et telle sorte, mais de tenir des bénéfices incompatibles, ou d'en tenir trop grand nombre : ainsi que nous lisons que le roy Louys XII dict à un évesque qui luy demandoit quelque bénéfice outre plusieurs qu'il avoit desjà, « Je vous en donneray tant que le diable empor- » tera tout, » *Tot dabo tibi* (comme le récite Menot) *quod diabolus portabit omnia.* Lequel prescheur, avec ses compagnons alléguez souventesfois ci-dessus, peut fournir autres exemples de ce dernier point.

Je vien aux faux miracles, dont les uns ont esté descouverts du temps de nos prédécesseurs, les autres de nostre temps : et commanceray par Janne, la saincte pucelle d'Angleterre. Ceste pucelle fut tenue long temps pour saincte et pour prophétesse par la subtile invention des Cordeliers : qui mesmes faisoyent acroire qu'ell'estoit descendue du ciel : et donnoyent à entendre (à fin que cela fust plus vraysemblable) qu'elle ne mangeoit ne beuvoit, combienqu'en cachette elle banquetast et paillardast fort et ferme avec les sainctetez des beaux-pères. Entr'autres choses, ils persuadoyent au povre peuple qu'elle sçavoit les péchez de toutes personnes : et de faict, à chacun qui alloit vers elle, elle disoit les péchez qu'il avoit commis. Mais les Cordeliers usoyent de ce moyen pour les luy faire sçavoir, c'est qu'ils ne laissoyent aller vers elle que premièrement on ne se fust confessé : or pouvoit elle entendre aiseement du lieu où ell'estoit tout ce que disoit un chacun en sa confession, les Cordeliers luy ayans choisi un lieu très-commode à cela. En fin l'abus estant descouvert (après avoir abusé un nombre infini de personnes), elle fut exécutée à mort avec les bons

frères auteurs du miracle. Aucuns disent que l'abus fut descouvert par le moyen d'un gentilhomme, qui se doutant de ce moyen duquel les Cordeliers usoyent pour luy faire sçavoir les péchez, se confessa de choses que jamais il n'avoit faictes : lesquelles luy estans après redictes par elle, la tromperie fut apperceue. Les autres disent qu'elle fut descouverte par autre moyen. On récite aussi d'un crucefis que les mesmes Cordeliers faisoyent pleurer et parler. Du faux miracle ou plustost des faux miracles des Jacopins de Berne et des Cordeliers d'Orleans, je me contenteray d'en faire souvenir au lecteur, estimant n'estre besoin de luy en faire le récit, veu que ces histoires ont esté imprimées, et outre cela sont en la bouche d'un chacun. Mais il faut noter que devant l'esprit miraculeux des Cordeliers d'Orléans, les Cordeliers d'Évreux avoyent eu le leur, duquel aussi j'ay fait mention ci-dessus.

Voici un autre faux miracle, qui n'est pas de mauvais esprit, et est récité par Jan Menard en son livre intitulé *Déclaration de la règle et estat des Cordeliers*. Un porteur de rogatons de S. Antoine ayant à prescher sous un noyer, un peu devant sema de poudre à canon le nid d'une pie qui y estoit, et puis y attacha une petite corde, mettant le feu à l'autre bout d'icelle. Or ainsi qu'il preschoit ses pardons, la pie sentant ceste poudre, se mit à faire grand bruit : luy qui n'attendoit que cela, et pensoit bien qu'il ne s'en faloit guère que le feu ne fust monté jusques en haut, vint à dire, « Meschante beste qui empesches la saincte prédi- » cation, monsieur S. Antoine te vueille bruler de » son feu. » Et bientost après le feu qui estoit parvenu jusques au nid par le moyen de cette cordette (1), le

(1) Ce diminutif a été omis par les lexicographes, qui ne connaissent que cordelle, cordelette, cordeau, cordon.

brula avec les petis qui estoyent dedans. Ce qui ne fut sans bien crier Miracle, qui luy fit faire une queste fort pécunieuse. Il récite au mesme lieu qu'il a ouy raconter à eux-mesmes (je di à quelques-uns de ces porteurs de rogatons ou questeurs de S. Antoine), que quand l'opportunité se trouvoit, ils chauffoyent des petites croix ou images de cuyvre, pendant que la bonne femme leur alloit querir quelque chose au grenier, ou celier : et quand elle retournée avoit offert son don, ils luy faisoyent baiser ladicte croix ou image : laquelle estant trouvée chaude par elle, ils luy donnoyent une merveilleuse crainte, disans que monsieur S. Antoine monstroit qu'il ne se contentoit du don qu'elle luy faisoit, et estoit courroucé. Pour laquelle cause la bonne femme retournoit querir dequoy augmenter son présent, et l'apportant trouvoit l'image refroidie : ce qu'ils disoyent estre signe que monsieur S. Antoine estoit appaisé. Il escrit au mesme passage d'un tour qui avoit esté joué en Italie un peu auparavant (qui pouvoit estre environ l'an 1530) par un du mesme mestier, et serviteur du mesme maistre : c'est que ce galand, despité de ce qu'on ne luy avoit rien donné chez un laboureur, mit le feu à l'estable de ses vaches, qui brula non seulement cest'estable, mais aussi tout le reste de la maison, ensemble tous les biens qui y estoyent. Et vouloit faire acroire que c'estoit par un miracle de S. Antoine, mais la vérité fut congneue. Il ajouste encores un' histoire qui est fort notable, et a esté descrite par plusieurs, touchant un autre questeur de S. Antoine, qui mit le feu en la toile d'une femme, faisant accroire que c'estoit par vengeance de S. Antoine, ce qu'il dit estre avenu au pays de Vaux. Les autres disent que ce fut au pays de Calabre : et racontent ainsi l'histoire : Un de ces questeurs allant par le pays, avec un valet qui conduisoit l'asne por-

teur des besaces, passa pardevant le logis d'un boucher : où le valet ayant sonné la clochette, la femme vint ouvrir, et les ayant faict entrer dedans, leur alla querir quelque pièce de chair. Cependant ce bon frère ayant apperceu deux beaux pourceaux se goguayans (1) sur un fumier, attendit que la femme fust revenue : et alors se tournant vers son valet, « C'est grand dom-» mage » (dict-il) « que ces deux belles bestes meu-» rent si soudainement. » Ceste femme dresse l'oreille à ce propos, et s'enqueste plus avant du beau père. Lequel luy fait response, — « M'amie, je ne vous puis » dire autre chose sinon que ces deux pourceaux me » font grand pitié, qui s'en vont mourir soudaine-» ment : et si il n'y a homme vivant qui s'en peust » appercevoir s'il n'ha la grace du benoist S. Antoine. » Mais il y auroit bien remède si j'avois deux des glans » que le secrétain de notre église bénit tous les ans. » La femme, l'ayant prié à jointes mains de luy faire tant de bien que de luy en donner, avec promesse de recongnoistre ce plaisir, il commença à regarder son valet (qui estoit faict au badinage, et au proufit de la besace), et luy demanda s'il en avoit de reste de ceux qu'il avoit donnez au village duquel il estoit nouvellement sorti. Le valet, après avoir bien cerché, respond

(1) De gogue. « *Gogue* est une sorte de farce composée de diverses bonnes herbes potagères, lard haché, œufs, fromage et espices, le tout incorporé et broyé avec le sang d'un mouton fraischement esgorgé et mis dans la pance du dit animal, puis bouilli avec autres viandes, laquelle aucuns ont en délices. Et au pluriel *gogues* ou *goguetes* se prend pour gaye et plaisante ou joyeuse humeur, comme *Estre en ses gogues ou goguetes.* » Nicot. *Gogue* vient du bas-bret. *gôgé*, tromperie, raillerie. (Legonidec.)

Tandis que le banqueroutier
Dans un asile sûr fait de l'huître *gogaille*,
Il se rit du sot créancier
Et ne lui laisse qu'une écaille.

Le Noble.

qu'il n'en trouvoit que deux, lesquels il gardoit pour leur asne, qui estoit souvent malade. A quoy il réplique, — « Si nostre asne devoit mourir, si faut-il faire » plaisir à ceste bonne dame, que je congnoy estre fort » affectionnée à nostre religion. » Et cependant d'un œil envieux ayant guigné une pièce de toile, luy dict, en continuant son propos, « Ma bonne sœur, je m'as- » seure tant de vostre libéralité, que vous ne refuserez » un peu de linge pour les povres malades de nostre » maison. » Elle luy offre et linge et tout ce qu'il voudra, pourveu qu'il se haste de remédier à ce mal. Prenant donc ces deux glans en sa main, il demande un vaisseau plein d'eau, dedans laquelle il met un peu de sel : puis s'estant descapluchonné, vient à dire force menus suffrages (le valet respondant tousjours Amen : et la femme avec ses enfans estant cependant à genoux). Les oraisons estans dictes, il met ces glans en poudre dedans cest'eau, et puis ayant brouillé le tout ensemble, le fait boire aux pourceaux, leur donnant une grande bénédiction sur le dos, et invoquant le bon baron sainct Antoine à ce miracle. Ce qu'ayant faict, il dict à la femme que ses pourceaux estoyent hors de danger. Elle, pour s'acquitter de sa promesse, changea sa toile à un grand-merci du beau-père. Le mari estant arrivé un peu après leur despart, et ayant entendu toute la farce, et comment sa toile estoit du jeu, court après eux, menant deux ou trois de ses compères avec soy. Le moine de loin les voyant venir vers soy embastonnez, fut aussi estonné qu'un coupeur de bourses pris sur le faict : toutesfois il s'avisa de gangner une maison qui estoit assez près du lieu où il se trouva, en laquelle le valet entre et secrettement apporte deux charbons, et les enveloppe au milieu de la toile. Cela faict, ils poursuyvent leur chemin, sans faire semblant de rien. Le boucher bien-tost après

attint le moine, et le saisit rudement par le froc, luy demandant sa toile, en l'appelant larron et luy usant de grandes menaces. A quoy il respondit doucement, — « Mon ami, je la vous quitte volontiers : » priant Dieu vous pardonner l'injure que vous me » faites en m'ostant ce qui m'avoit esté donné pour » récompense du grand proufit que j'avois porté à » vostre maison. Je n'ay pas regret à la toile : mais » pourtant j'espère que le glorieux baron monsieur S. » Antoine monstrera un évident miracle, et de bref, » pour vous apprendre à ne traiter pas ainsi les bons » serviteurs et amis de Dieu. » Le boucher, qui ne prenoit garde à telles paroles, s'en retournoit tout gay d'avoir sauvé sa toile : mais estant à un trait d'arc loin du moine, il commança à sentir le brulé, et voir quelque peu de fumée entour de soy : ce qui le rendit si estonné et ses compagnons aussi, que la toile estant jettée sur le champ, chacun d'eux commança à crier S. Antoine l'hermite, S. Antoine de Pade (1). A ceste voix accoururent le moine et son valet, faisans aussi bonne mine l'un que l'autre : mais le valet se mit incontinent à esteindre le feu, le moine commança à descharger force bénédictions sur les testes de ces povres supplians, qui estoyent agenouillez, ayans jà perdu la parole à force de crier merci à luy et au sainct. Ce qu'ayant faict, il les mena à la messe de parroice, où la toile ayant esté desployée et bien visitée, aussi l'histoire racontée, fut solennellement crié Miracle, miracle. Et pour pénitence fut enjoint au povre boucher de faire compagnie audict moine par tout le pays de Calabre, pour porter tesmoignage de

(1) « On voit dans la ville l'église de S. Antoine de Lisbonne, dite de Padoue ou de Pade. » Moréri. Voy. Pogge, notre édition, conte CX.

ceste histoire. Lequel par ce moyen ne gangna seulement la toile, mais amassa grande somme d'argent (se tenans bien-heureux ceux qui luy pouvoyent donner) : le povre boucher au-contraire ne perdit pas seulement sa toile, mais receut grand dommage de ce voyage, tant pour l'argent qu'il y despendit, que pour sa traffique qui cependant cessa.

De Calabre je viendray en France, laquelle ne doit rien (comme je pense) aux autres pays en fertilité de faux miracles. Et commanceray par S. Pierre des boudins, du pays de Berri (1), duquel l'histoire est telle : La chambrière d'un prestre (à parler par révérence) avoit receu le sang d'un pourceau dedans un grand plat d'estain, ayant au milieu l'image de S. Pierre eslevée en bosse : duquel plat le curé se servoit à recevoir ses offrandes, et lequel aussi il mettoit en parade sur l'autel. Où estant un jour, fut apperceue quelque goutte de sang sur la face de S. Pierre. Dont le curé commança à faire grand bruit, n'oubliant entr'autres choses d'en faire les cloches sonner, comme d'un très-certain et très-bien qualifié miracle. Ceci y fit incontinent assembler les processions de toutes les parroices d'alentour. Ce que voyant un curé voisin, fut tenté du péché d'envie : et pourtant s'enquit si songneusement de ce faict, qu'il trouva que du sang que ceste chambrière du curé avoit receu en ce plat, quelques gouttes estoyent entrées en la concavité de ladicte bosse par quelque endroit où elle n'estoit bien jointe au plat : lesquelles s'estans gelées y estoyent demeurées jusques au temps du dégel : et alors en sortant estans apperceues sur la face de S. Pierre, firent courir le bruit qu'il pleuroit. Lequel bruit depuis (ceci estant avéré)

(1) Voy. sur le Berry : Laisnel de la Salle, *Croyances et légendes du centre de la France*, 1875.

fut changé en risée, et en moquerie de ce povre S. Pierre d'estain : car il en fut appelé sainct Pierre des boudins.

Je produiray un autre exemple sans partir dudict pays. Au temple du chasteau hors la ville de Bourges, avint qu'un oiseau (un pigeon, selon aucuns) saignant d'un coup qu'il avoit receu, se vint poser sur la teste d'une Nostre-Dame du chou : dont avint que le sang découla par la face de ladicte Dame. Et alors ce fut à qui crieroit plus haut Miracle. Mais le lieutenant du roy ayant faict visiter ceste teste, on trouva encore des plumes de l'oyseau avec le sang dedans le creux d'icelle : et pourtant le miracle qui avoit esté crié bien haut, fut descrié tout bellement.

J'ay ouy aussi parler d'une Nostre-Dame dicte Nostre-Dame la neuve, laquelle ayant esté descouverte miraculeusement, fit pareillement force miracles, ou pour le moins on luy voulut faire acroire qu'ell'en faisoit. On l'avoit enfouye sous l'herbe, laquelle on avoit arrosée d'eau salée : ce qui fut cause que les vaches en broutant la descouvrirent.

Aussi a esté fort renommée la fausseté du miracle du crucefis de Muret pres de Thoulouze. Car on fit accroire à ce crucefis il y a environ trent'ans qu'il pleuroit, et faisoit plusieurs miracles à l'endroit des boiteux, des aveugles, et autres, qui ont tels maux surmontans l'art de médecine. Or quant à l'artifice duquel on usa pour luy faire sortir de l'eau des yeux qu'on disoit estre des larmes, il y en a deux opinions : les uns disent que c'estoit par le moyen de quelque mistion d'eau avec de l'huile : les autres disent qu'on avoit mis un sep de vigne dedans la teste dudict crucefis au temps qu'elle jettoit sa sève, ou (selon que parlent aucuns) elle pleure. Mais le miracle dura plus long temps que ceste saison de l'année, et pourtant encore qu'on eust usé de ceste

invention pour un temps, il eust esté besoin d'en trouver un'autre.

Or il faut noter que les moyens pour faire entrer quelque crucefis ou quelque sainct en crédit, estoyent tels : mais pour l'entretenir et augmenter on attitroit quelques bons gueux de l'ostière (1) pour contrefaire les boiteux, ou les aveugles, ou faire semblant d'estre venus malades de quelque bien dangereuse maladie, et s'en retourner guaris. Quelquesfois aussi ils usoyent seulement de ce moyen-là pour donner bruit à leur sainct. De laquelle tromperie souvent ont esté veus des exemples : et pour ceste heure me souvient de trois. Le premier est de S. Renaud à Paris, aux faux-bours de Nostre-Dame des champs, auquel les moines du lieu voulurent faire acroire qu'il estoit sainct, et le plus habile faiseur de miracles qui fust à cinquante lieues à la ronde. Et pour cest effect ils avoyent apposté quelques boiteux, et quelques aveugles, et autres contrefaits, ausquels ils avoyent donné le mot du guet. Mais il avint qu'un entr'autres se présenta disant estre aveugle de naissance, lequel après plusieurs agiots (2) cria miracle, disant qu'il voyoit. A laquelle parole prit bien garde un certain personnage qui estoit là espiant l'occasion de descouvrir cest abus : lequel, sitost qu'il luy ouyt dire qu'il venoit de recevoir le don de la veue, luy

(1) « Gueux de l'hostiaire », Rabelais, I, 1. De l'hôpital, suivant les uns; selon Pasquier, allant de porte en porte, *mendicus, ostiarius*. Voy. les exemples de l'*Artifice des meschants gueux de l'hostière* qu'Ambroise Paré a consignés dans son dix-neuvième livre, ch. XXI-XXV, *Œuvres*, éd. Malgaigne, t. III, p. 46-53. « J'entendrois ce que disent les gueux de l'hostière. Bouchet, » 2e livre, 15e Serée.

(2) Démonstrations de piété, paroles magiques. Littré donne à *agiau*, 1° le sens de pupitre, 2° celui de colifichet. Cotgrave confond *agiaux* et *agios* et les traduit par cérémonies. Johanneau croit que *agiaux*, Rabelais, V, 10, signifie joyaux, affiquets. « Les *agies* des douze apostres, » Wilars de Honecourt; « Après ung grant tas de *agyos*, » *Cent nouv. nouv.*, XIV. Du grec ἅγιος, saint.

présente la doubleure de son saye, qui estoit de couleurs : et luy dit, « S'il est ainsi que tu ne vis jamais, » et tu vois maintenant (ce que je ne croy pas), di-moy » quelle couleur c'est là. » L'aveugle (qui se feignoit estre) nomma incontinent la couleur que c'estoit, chacun l'oyant. Alors ce personnage ayant ce qu'il demandoit, — « Voyez » (dict-il) « mes amis, s'il est ainsi » qu'il ne vit jamais, comment peut-il juger des cou- » leurs? » Voilà comment l'abus vint en évidence. Le second exemple est de ceux qui feignans estre malades du haut mal, dict le mal S. Jan, s'en alloyent le trouver le jour de sa feste, et après avoir bien escumé, et crié longtemps, Jan, Jan, Jan, autour de sa chasse ou du lieu où il estoit, faisoyent semblant d'estre guaris. En quoy il y avoit une fausseté manifeste et impudente : d'autant que ceux qui tombent de ce mal, ni ne parlent, ni ne se remuent aucunement. Le troisième exemple est des miracles d'un moine qui fut quasi aussi tost décanonizé que canonizé, en la ville de Venise, il y a environ XIII ans, lequel on nommoit *fra Matthio*, si j'ay bonne mémoire. Là venoyent les gueux à grandes troupes, l'un contrefaisant le boiteux, l'autre l'aveugle, l'autre le paralytique, l'autre l'impotent de quelque membre, l'autre feignant avoir quelqu'autre mal : et ne venoyent qu'à bonnes enseignes, estans très-bien salariez par les canonizateurs. D'iceux l'un s'en retournant disoit qu'il commançoit à sentir guarison, l'autre, qu'il estoit jà du tout guari. Mais ceste farce ne se jouoit pas sans grand murmure : car plusieurs qui alloyent pour voir ceste imposture (du nombre desquels je fu) ne se pouvoyent tenir de dire ce qu'ils en pensoyent, ayans pitié du simple peuple, qui ne s'appercevant que ces gros maraux estoyent attitrez, se persuadoit que ce gentil moine en mourant estoit devenu miraclifiqueux. Il est bien vray que desjà en sa vie il

avoit acquis quelque bruit de saincteté : ce qui estoit cause que le peuple tant plus aiseement se laissoit persuader ce qu'on disoit de sa miraclificence. Et entr'autres choses j'ay ouy raconter de luy qu'il crioit fort et ferme contre la cour de Romme quand sa phantasie le prenoit : aussi usoit-il d'une licence Diogénique à brocarder et à reprendre tous ceux qu'il rencontroit. Il me souvient aussi d'un comte que fit un appelé le capitaine Franchot à feu Odet de Selve (1), pour lors ambassadeur du Roy vers les seigneurs de ladicte ville, touchant ce gentil personnage. « Un jour de quaresme » (dict-il) « j'amenay disner ce moine avec moy, qui ne s'en estoit pas faict prier deux fois. Ce que je fi pour donner passetemps à une compagnie que j'avois invitée, le congnoissant homme qui sçavoit très-bien dire le mot quand il vouloit. Ce disner quadragésimal estoit de chevreaux et autres viandes à la chardonnerette (2) (aux us et coustumes de Romme) (3). Desquelles ledict moine se farcit le ventre aussi bien qu'homme de la

(1) Voy. t. I, p. 9.

(2) Aujourd'hui chardonnette et cardonnette,
Mais Rome tandis bouffera
Des chevreaux à la chardonnette.
Marot, *Ép.*, 43.

« C'est ce que nous appelons le cardon d'Espagne et l'on s'en servoit alors très-fort pour farcir et assaisonner les viandes, surtout le chevreau. Sans doute ce ragoût devoit passer pour un metz délicieux, puisque Rabelais, dans sa prétendue bibliothèque de S. Victor, y met un livre intitulé : *Pasquilli Doctoris marmorei de capreolis cum chardoneta comedendis tempore papali ab Ecclesia interdicto.* » Lenglet Dufresnoy. Cf. *Satire Ménippée*, I, 7 et II, 32 : déjà, du temps de Pline, les Romains étaient friands de ce cardon qui venait de Carthage et de Cordoue. (*Hist. Nat.*, l. XIX, ch. 4 et 8.)

(3) « Proverbe qui regarde proprement les Heures canonicales, du récit desquelles on se fait aisément dispenser à Rome. Voir Ulric de Hutten dans son *Philalethes Utopiensis.* » Le Duchat. Le *Philalethes* n'est pas de Hutten, mais de Jacques Sobius, de Cologne, ce qu'atteste Corneille Agrippa dans une lettre à Brennonius, de 1520; cf. *Hutteni Opera*, éd. Bœcking, t. IV, p. 485.

compagnie, sans faire aucun semblant de trouver rien mauvais. Il est vray que nous appercevions bien qu'il mangeoit comme un homme qui ha grand'haste. Ce qu'aussi il nous monstra depuis par effect : car il acheva beaucoup plustost que nous, et sortit de table, nous y laissant. Plustost ne fut-il en la rue que nous oyons crier à gorge desployée, *Allo'nferno tutti quelli chi mangiano carne la quaresima.* Laquelle voix nous disions estre fort semblable à celle dudict moine, ne pouvans penser que ce fust elle-mesme, veu qu'en criant contre ceux qui avoyent mangé de la chair en quaresme, il eust crié contre soy-mesme qui en venoit de manger avec nous, sans nous en rien dire. Mais quand on eut regardé par la fenestre, on trouva que c'estoit luy, et non autre. Et qui est d'avantage, tant plus on le prioit de se taire, tant plus haut il crioit : et n'y eut autre moyen de luy imposer silence, que de luy approcher le poin à deux doits près de son nez. » Ce comte achevé par ce capitaine, furent faicts quelques autres de ce mesme moine, se rapportans très-bien à cestuy-là : par lesquels on pouvoit cognoistre quell'avoit esté son humeur qui luy avoit procuré la susdicte canonization.

Il me souvient aussi d'avoir ouy parler de plusieurs faux miracles à l'endroit des enfans mors-nez, pour les faire retourner en vie, ou pour le moins reprendre quelque sentiment, jusques à ce qu'ils fussent baptizez. Mais pour conclusion, nous ne devons douter qu'il ne fust aisé aux gens d'église de faire acroire au povre peuple tout ce que bon leur sembloit : car (comme dit le proverbe) *bien-aisé est à tromper qui à nul mal ne pense.* Or comment il faisoit grande conscience de penser aucun mal de chose aucune dicte ou faicte par eux, voire de juger que la tromperie des gens d'église (quand il s'en appercevoit) fust tromperie, cela peut estre assez

congnu par plusieurs passages de ce livre, et nommeement de ce chapitre. Il y a toutesfois un autre point à noter quant aux miracles que ces imposteurs mettoyent en avant, c'est qu'en aucuns aussi ils s'aidoyent de charmes, en aucuns ils esblouissoyent les yeux du simple peuple par illusions diaboliques. Et qui voudra avoir des exemples de tels miracles, aussi bien que des autres (outre les exemples que je vien d'alléguer), il en trouvera bon nombre au livre intitulé *La conformité* ou *Les conformitez de S. François avec Jésus Christ :* duquel livre nous avons souvent ci-dessus faict mention. Là nous trouvons tant de personnes guaries par S. François ou ses disciples, tant de personnes ressuscitées, que si cela estoit vray, nous pourrions dire qu'ils avoyent toutes sortes de miracles à leur commandement, voire que faire un miracle (et notamment quant à ressusciter les morts) leur estoit aussi aisé que boire un verre de vin. Car que pouvoit estre impossible à celuy duquel le froc estoit si miraclifique qu'il donna la veue à trois aveugles, à un homme et deux femmes, comme nous lisons au 72 fueillet? Quant aux brayes, comment miraclifiquement elles faisoyent enfler le ventre aux femmes qui de nature estoyent stériles, il n'est pas jusques aux petis enfants qui n'en puissent avoir ouy parler. Mais en ce mesme livre il y a aussi des actes racontez pour miracles, où il semble bien que le diable ait employé ses charmes et sorceleries ou illusions.

A ceste sorte de tromperie nous pouvons bien ajouster l'autre dont nous avons parlé ci-dessus, de ceux qui des os du premier pendu qu'ils trouvoyent (à faute d'autres), faisoyent acroire que c'estoyent quelques miraclifiques ossemens de tel sainct ou telle saincte, qu'on appeloit reliques. De laquelle tromperie pourcequ'il y a un exemple fort notable qui est tesmoigné

par les papicoles mesmement, et dont toutesfois n'a esté faicte mention ci-dessus, je l'ajousteray ici : mais d'autant que je l'ay ouy raconter autrement que Bocace ne le raconte (estant toustefois la différence non au faict mais ès circonstances seulement), je le raconteray en toutes les deux sortes, pour donner le chois au lecteur. Voici donc premièrement comme je l'ay ouy raconter. Un porteur de rogatons qui avoit engagé ses reliques en la taverne, et ne pouvoit rendre l'argent qu'il avoit emprunté dessus, pour les retirer, s'avisa de ce tour : C'est, qu'ayant pris un charbon en présence de l'hostesse à laquelle il devoit l'argent, il l'enveloppa dedans un beau linge blanc : dequoy elle se moqua. « Vous moquez-vous de mon charbon ? » (dict-il) « si est-ce que je le vous feray baiser avant » qu'il soit nuit. » Elle, voulant gager qu'il n'estoit pas en sa puissance de le luy faire baiser, — « Et bien » donc, » dict-il, « gageons la somme que je vous doy : » à la charge que vous me rendrez mes reliques si je » gagne. » La gageure faicte, ce gentil moine, qui n'estoit despourveu d'esprit, quelques heures après vint à l'église, où il dict au peuple qu'il ne leur monstreroit pas les reliques qu'il avoit accoustumé de leur monstrer, mais une bien plus prétieuse. Alors, desployant ce beau linge, monstra ledict charbon, disant, « Voyez-vous bien ce charbon ? C'est un des charbons » sur lesquels le glorieux sainct Laurent fut rosti : » mais il y a bien un point, c'est que toutes les filles » qui ont perdu leur pucelage, et toutes les femmes » qui ont rompu la foy à leurs maris, n'en doivent » pas approcher : autrement elles seroyent en grand » danger. » Luy ayant dict cela, il y avoit grand presse à baiser ce charbon, les povres femmes et les filles voulans monstrer qu'elles sentoyent leurs consciences nettes. L'hostesse, d'un costé voyant bien qu'en l'al-

lant baiser elle perdoit la gageure, d'autre costé qu'en n'y allant point, elle se rendoit suspecte d'avoir joué un mauvais tour à son mari, et qu'elle ne seroit pas creue si elle racontoit sa gageure, alla baiser le babouin après tous et toutes les autres. Ainsi ce bon frère desgagea ses reliques sans rien desbourser, et ajousta ceste nouvelle relique aux anciennes. Menot, cordelier (duquel le tesmoignage ne nous doit estre suspect, veu qu'il estoit du mesme bois dont estoyent faicts les porteurs de rogatons), ne touche cette histoire qu'en passant, mais s'accordant toutesfois avec moy quant à ceste circonstance, que les reliques estoyent demourées en la taverne. Voici ses paroles, au fueillet 41. col. 4, *Dic de illis qui reliquias suas in taberna perdiderunt, et stipitem inventum in sudario, loco reliquiarum suarum, dixerunt esse quo beatus Laurentius combustus fuerat.* Je mettray maintenant l'histoire comme Bocace la récite, mais usant de plus grande briefveté : sans toutesfois omettre ce qui sert à faire entendre le style de papelardisme que tenoyent ces frères frappars. Un religieux de S. Antoine, nommé frère Oignon (1), ayant accoustumé d'aller tous les ans une fois en un village près de Florence appelé Certalde, pour recueillir les aumosnes, une fois entr'autres y estant arrivé, s'en alla le dimanche au matin en la principale église, où tout le peuple non seulement du village, mais aussi d'autour, estoit venu à la messe. Estant là, quand il luy sembla estre temps, usa de ceste harangue : « Mes-
» sieurs et mesdames, vous avez accoustumé tous les
» ans (de vostre grace) d'envoyer aux povres du baron
» monsieur sainct Antoine, de vos blez et avoines, les
» uns plus, les autres moins, chacun selon son pou-
» voir et selon sa dévotion : à fin que le benoist S. An-

(1) Voy. *Décaméron*, VIe journée, nouv. X.

» toine soit garde de vos bœufs, asnes, pourceaux, et » brebis : et outre ce, vous avez accoustumé de payer » (et ceux notamment qui sont escrits en nostre con- » frairie) ce peu de devoir qu'on paye une seule fois » l'an. Pour lesquelles choses recueillir, je suis envoyé » par nostre supérieur, monsieur l'abbé. Et pourtant, » regardez bien que ne failliez de venir après midi » (quand vous orrez sonner les clochettes) ici hors de » l'église : là où à la mode accoustumée je vous feray » le sermon, et vous donneray la croix à baiser : et d'a- » bondant (pourceque je vous congnoy très-dévots ser- » viteurs du baron monsieur sainct Antoine), je vous » monstreray de grace spéciale une très-saincte et belle » relique, laquelle moy-mesme j'ay jadis apportée de » la terre saincte d'outre mer, sçavoir est une des » plumes de l'ange Gabriel, laquelle demoura en la » chambre de la vierge Marie quand il luy vint faire » l'annonciation en Nazareth. » Et ceci dict, il s'en retourna ouïr la messe. Or entre ceux qui avoyent ouy ceste harangue se trouvèrent deux bons compagnons qui délibérèrent de donner la trousse à ce beau père touchant ceste plume de l'ange Gabriel. Ayans donc espié l'occasion, ils allèrent visiter ses hardes, entre lesquelles ils trouvèrent un coffret enveloppé dedans du tafetas, où estoit une plume de la queue d'un perroquet, laquelle il vouloit faire croire estre celle de l'ange Gabriel. Ce qu'il pouvoit persuader aiseement à ses auditeurs, qui non seulement n'en avoyent point veu, mais (quant à la pluspart) n'en avoyent point ouy parler. Ceux-ci ayans pris ceste plume, pour ne laisser le coffret vuide, l'emplirent de charbons. Frère Oignon après disner, estant venu l'heure qu'il devoit monstrer ceste relique, fit venir son valet avec les besongnes qu'il luy avoit baillées en garde, et luy ayant fait sonner les clochettes sur la porte du temple pour

faire assembler le peuple, quand il le vit assemblé, commança son sermon, où il dict ce qui luy sembloit servir à son propos touchant sa relique : en la fin quand il vint à la vouloir monstrer, il fit premièrement la confession en grande dévotion : puis estant esclairé de deux torches, osta doucement le tafetas dedans lequel estoit enveloppé le coffret : et ayant dict quelques paroles à la louange et recommendation de l'ange Gabriel et de sa relique, finalement il l'ouvrit. Or voyant le tour qu'on luy avoit joué, sans rougir, et sans faire l'estonné, haussa la face et les mains au ciel, et dict : « O Dieu, louée soit toujours ta puissance. » Et après, ayant refermé le coffre, se retourna vers le peuple, et dict : « Messieurs et mesdames, vous devez » sçavoir qu'en ma jeunesse je fu envoyé par mon su- » périeur en ces pays où le soleil apparoit : et me fut » donnée charge, etc. » Et en faisant un assez long discours de sa pérégrination, il dict entr'autres choses que le patriarche de Hiérusalem luy monstra outre plusieurs autres reliques, celles-ci : Un peu du doit du S. Esprit, aussi sain et aussi entier qu'il avoit jamais esté, et le museau du Séraphin qui apparut à S. François, et une des ongles (1) du Chérubin, et une des costes du *Verbum caro*, et des habillemens de la saincte Foy catholique, et quelques rayons de l'estoile qui apparut aux trois Rois en orient, et une phiole de la sueur de sainct Michel, quand il combatit le diable. Voilà quant aux reliques que ledict patriarche luy monstra. Mais voici celles qui ne luy furent seulement monstrées par luy, mais aussi données : Une des dens de saincte croix, et un peu du son des cloches du temple de Salomon : et la plume de l'ange Gabriel, avec une des galoches de S. Guérard de gran-ville : et

(1) *Ongle* est encore féminin dans Monet.

outre tout ceci des charbons sur lesquels fut rosti le bienheureux martyr monsieur S. Laurens. Et puis il dict : « Lesquelles choses j'apportay deçà dévotement » avec moy. Toutesfois mon supérieur n'a jamais » souffert que je les aye monstrées, jusques à tant » qu'il a esté deuement certifié si c'estoyent elles ou » non : mais maintenant que par certains miracles » qu'elles ont faict, et par lettres qu'il a receu du pa- » triarche, il en a esté bien certifié, il m'a donné per- » mission de les monstrer : et ne m'en voulant fier à » autre, je les porte tousjours avec moy. Il est bien » vray que craignant que la plume de l'ange Gabriel » ne se gaste, je la porte en une petite boiste : et les » charbons sur lesquels fut rosti S. Laurens, en un' » autre, qui luy resemble si bien que plusieurs fois je » pren l'une pour l'autre : comme il m'est maintenant » avenu. Car pensant apporter la boiste où estoit la » plume, j'ay apporté celle où estoyent les charbons. » Mais je ne pense point qu'il y ait faute en ceci, ains » que Dieu l'a ainsi voulu, et que luy-mesme m'a mis » entre les mains celle des charbons : car je me suis » souvenu tout maintenant que la feste S. Laurens est » d'ici à deux jours : et par ainsi, etc. » Car je laisse le reste à ceux qui en voudront sçavoir plus avant : confessant que ce comte est enrichi (comme sont les autres du mesme auteur), mais enrichi de menteries coustumières et ordinaires aux cafars, lesquelles pour ceste raison je n'ay voulu omettre.

Vous voyez, lecteur, comment leurs faux miracles ont esté descouverts, aussi bien que leur autre tromperie : mais tout ainsi que les aveugles ne voyent non plus quand il fait beau temps et serain que quand le ciel est nubileux (1), voire non plus en plein jour qu'en

(1) Littré ne donne que des exemples du sens figuré : « un air nubi-

pleine nuit : ainsi devons-nous penser que le povre monde avoit tellement perdu l'usage des yeux de l'entendement à l'endroit de ce qui concernoit la religion, que tous ces abus luy passoyent par-devant iceux sans estre par luy congnus. Car mesmes on a veu quelquesfois avenir que le peuple se mutinoit contre ceux qui disoyent, ce qu'on avoit pensé estre miracle, avoir esté trouvé faux miracle : combien que l'abus eust esté descouvert par les juges du lieu. Voire en sont venus jusques-là quelquesfois, de vouloir rompre les portes, qu'on leur fermoit après que l'abus estoit fort bien vérifié. Sur quoy il faut noter ce qui a esté dict en ce chapitre, que cela mesmement qui leur devoit servir d'esclarcissement, a esté par eux tellement renversé qu'ils s'en sont aidez à l'entretenement de leurs ténèbres. Or s'ils se sont monstrez bien aveugles, encore se sont-ils monstrez plus sourds, car nous sçavons quelle trompette a esté Martin Luther (après les susdicts, Wicleff, Jan Hus (1), Hiérome de Prague, et plusieurs autres), et toutesfois le son d'icelle a esté long temps perdu en l'air sans pouvoir pénétrer à travers leurs oreilles. Je di que le son de ceste trompette a esté long temps perdu en l'air, rencontrant les oreilles bouchées : mais en la fin celuy qui l'avoit envoyée, a contraint ceux mesmement qui n'avoyent pas envie de l'ouïr, de desboucher leurs oreilles. Et quoy ? depuisque ce son a esté ouy, depuisque la venue de l'antechrist a esté proclamée par tous les coins du monde, et qu'il n'a pas esté jusques aux petis enfans qui n'ayent touché du

leux, » Scarron; « le style nubileux des oracles, » Montaigne; toutefois, dans le *Supplément*, il « cite un temps nubileux, » de Malherbe, mais par contre au mot : *nébuleux*, il semble retirer à Scarron le terme dont il l'avait gratifié sur la foi de Le Roux, *Dict. com.*

(1) Voy. E. Denis, *Huss et la guerre des Hussites*, Paris, Leroux, 1878.

doit toutes les sortes d'abus, les gens d'église ont-ils bien pu se maintenir? Sçachez, postérité (quoy que soyez estonnée d'ouïr ceci), qu'ils se sont encore maintenus, mais par autres moyens qu'auparavant. Car quand ils ont veu que la vérité leur faisoit guerre ouverte, et gangnant pays peu à peu, leur emportoit aujourdhuy une pièce, demain l'autre, ils ne se sont monstrez moins cruels et furieux alencontre des soldats d'icelle qu'ils ont pu attraper, que se monstre le lion et le tigre, ou la lionne et la tigre (1), contre ceux qui leur emportent leurs petis : comme il sera déclaré au chapitre suivant.

(1) Rabelais a dit tigresse, III, 7, Ronsard a dit tigresse et : une tigre sauvage (*Élégie à Cassandre*); du Bellay, sonnet 30 des *Regrets* :

Il est fils d'un rocher ou d'une ourse cruelle
Et digne qui jadis ait succé la mamelle
D'une tygre inhumaine.....

CHAPITRE XL

QU'APRÈS QUE LA POSTÉRITÉ SE SERA ESMERVEILLÉE DE LA LONGUE FOLIE DÈS ABUS, ELLE S'ESMERVEILLERA COMMENT LE PLEIN DESCOUVREMENT D'ICEUX AURA COUSTÉ LA VIE A TANT DE PERSONNES, POURSUIVIES PAR LE CLERGÉ : ET QU'ELLE NE TROUVERA CEST'-HISTOIRE MOINS ESTRANGE QU'ON TROUVE PLUSIEURS ACTES RÉCITEZ PAR HÉRODOTE.

Du temps de nos prédécesseurs, la folie des abus estant encores en vogue, les gens d'église ne se sont contentez de se faire révérer et adorer, de se faire donner la bourse quand bon leur a semblé, de genner les personnes de la crainte de leurs excommunications : ils sont venus jusques à *mettre le pied sur la gorge*, non pas comme on le dit par proverbe, mais réalement et de faict. Voire un de leurs chefs a bien osé mettre le pied sur la gorge d'un empereur. Car c'est un'histoire assez commune, et qui n'a point esté oubliée par ceux qui ont escrit les vies des papes, qu'Alexandre III ayant commandé à l'empereur Frédéric de se prosterner en terre, et luy demander pardon (devant un grand peuple assemblé au mesme lieu, à-sçavoir en l'église de S. Marc à Venise), l'empereur obéyssant à son commandement se prosterna. Mais

incontinent ce gentil pape, luy mettant le pied sur la gorge (1) (ou sur le col, selon les autres) vint à dire. « Il est escrit, *Tu marcheras sur l'aspic et le basi-* » *lisque, et fouleras aux pieds le lion et le dragon.* » L'empereur, fort indigné d'un tel outrage, respondit, — « Non pas à toy, mais à S. Pierre. » Alors le foulant derechef du pied, dict, — « Et à moy et à Pierre. » Or faut-il noter que cest empereur venoit principalement pour estre absous de l'excommunication papale. Nous lisons aussi que les Vénitiens envoyèrent au pape Clément v un ambassadeur nommé Francesco Dandalo, pour estre délivrez du lien d'excommunication (car il les avoit excommuniez, voire aggravez, réaggravez et maudits : et ne se contentant de toutes sortes de fulminations ecclésiastiques, avoit faict publier la croisade contr'eux en Italie) : mais ce pape ne les voulut absoudre que premièrement cest ambassadeur, pour amande honorable solennelle, n'eust receu en son col un colier tel qu'on met aux chiens, et ayant ce colier eust marché à quatre pieds du long de la grand' sale du palais d'Avignon. Dont il fut tousjours depuis à Venise appelé chien (2). Ce mesme pape se pourmena par la ville de Bogenci (3) sur Loire, en grande pompe, et

(1) Voy. Baleus, p. 271, appuyé sur Volaterran et sur Stella : *Vitæ ducentorum et trigenta summorum pontificum ad Julium II deductum.* « Certains historiens prétendent que le pape avait d'un coup de pied renversé l'empereur prosterné devant lui. Rien de pareil ne se lit dans les documents contemporains. (Romuald de Salerne.) Alexandre écrit simplement ces mots : *Nobis obedientiam et reverentiam exhibuit*, Labbe, t. X, p. 1488. » De Cherrier, *Hist. de la lutte des papes et des empereurs.*

(2) Le doge Foscarini a démontré la fausseté de ces détails (*Della Letteratura Veneziana libri otto*, Padova, 1752, in-f., l. III, note 333), et il affirme que les ancêtres de Dandolo portèrent le nom de *Cane*.

(3) « Baugenci, Baujenci, Bois-jenci ou Bon-jenci. » Moréri. *Balgenti castro* sous les Carolingiens.

ayant (entr'autres) pour ses conducteurs, ou plustost pour ses estafiers ou laquays, le roy de France et le roy d'Angleterre, l'un à costé dextre, l'autre à senestre : dont l'un tenoit la bride du cheval. Aussi lisons-nous que le susdict empereur Frédéric servit d'estafier au pape Adrian IIII, prédécesseur de cestuy-ci : pour le moins luy tint l'estrier pour descendre : à telles enseignes que pour récompense d'une si grande humilité, il en receut de la moquerie par luy-mesme : à-sçavoir pourcequ'il avoit tenu l'estrier gauche, au lieu du droit : de laquelle moquerie estant un peu esmeu, il luy dict, « Je n'ay jamais appris à faire un tel office, et » es le premier à qui je l'ay faict (1). » Et Boniface VIII, de quelle arrogance usa-il envers le roy Philippe le Bel? jusques à dire que pour la contumace d'iceluy le royaume de France estoit dévolu à l'église Rommaine. Ce mesme pape ayant l'espée au costé, s'osa bien vanter (refusant pour la troisième fois au duc Albert d'Austriche le titre de l'empire d'Alemaigne) qu'il estoit empereur luy-mesme, et seigneur de tout le monde.

Et à propos de ce que nous avons dict de l'excommunication du pape Alexandre III contre l'empereur Frédéric, il nous faut noter ce qu'escrit Machiavelle, à-sçavoir que les papes se sont faicts grans par trois choses, par excommunications, par pardons, et par armes : voire si grans qu'au lieu qu'auparavant ils obéyssoyent aux rois en choses civiles, ils leur ont commandé. Mais il faut noter que par les pardons ou indulgences ils se faisoyent adorer et amassoyent deniers, par les excommunications ils se faisoyent redouter : dequoy nous voyons grand nombre d'exemples ès vies des papes. Et ces mots de foudre, et de foudroyer, leur aidoyent bien à jouer leur personnage à

(1) Voy. Baleus, p. 255.

l'endroit de ceux qui le pensoyent estre celuy qu'il se disoit estre. Je ne veux pas dire toutesfois qu'ils ne se soyent aussi enrichis par quelques excommunications. Car tout ainsi qu'ils défendoyent plusieurs choses à fin qu'il falust puis après acheter les dispenses, aussi excommunioyent-ils à-fin qu'on achetast l'absolution : comme nous lisons que le susdict empereur Frédéric acheta son absolution du pape Gregoire IX, pour le pris de cent mil onces d'or. Mais que dirons-nous de Boniface VIII, qui ne se contenta d'excommunier le roy en la façon ordinaire, mais excommunia luy et tous les siens jusques à la quatrième génération ? En ceci pouvons-nous voir comment bien à leur aise ils mettoyent le pied sur la gorge aux rois et empereurs aussi bien qu'aux autres, voire en se moquant évidemment et de la patience et de la sottise du monde. Car quelle apparence y a il d'excommunier un homme avec toute sa postérité jusques à la quatrième génération ? De semblable moquerie usa le mesme pape, quand par despit du roy susdict Philippe le Bel il annulla toutes les indulgences données aux François par ses prédécesseurs. Car si ces indulgences avoyent eu la vertu telle qu'on leur attribuoit, elles devoyent avoir retiré de purgatoire plusieurs millions d'ames : ces mesmes indulgences estans déclarées abusives et nulles, il sensuivoit que ces povres ames deussent rétrograder audict purgatoire : tout ainsi qu'un qui seroit sorti de prison par le moyen d'une grace qu'il auroit impétrée, s'il avenoit que sa grace fust annullée, il seroit force qu'il y rentrast.

Nous pouvons aussi congnoistre par un'histoire que nous lisons en la vie du pape Honoré III, comment ceux qui estoyent excommuniez entroyent en désespoir, et combien cruellement estoyent vengées les offenses des séculiers contre les prélats. Car elle contient

que l'an 1223, Adam, évesque de Cathane (1) en Escosse, ayant esté brulé en sa propre cuisine par ses subjects, pource qu'il en avoit excommunié aucuns, à cause qu'ils n'avoyent pas bien payé leurs dismes, ce pape n'eut jamais repos jusques à ce que pour un quatre cents d'iceux eurent esté pendus et estranglez, et leurs enfans chastrez. Je di que ceste histoire nous monstre entr'autres choses en quel désespoir l'excommunication mettoit les povres simples personnes : pource qu'il est vraysemblable que ceux qui traitèrent ainsi cest évesque duquel ils avoyent esté excommuniez, ne vindrent à commettre cest acte que premièrement ils ne l'eussent instamment supplié de leur donner absolution, du refus de laquelle ils estoyent entrez en désespoir.

Voilà, lecteur, comment ces antechrists faisoyent trembler tout le monde sous eux. Que si vous respondez que tous les gens d'église n'estoyent ni papes, ni prélats, pour se faire ainsi craindre, je vous prieray de vous souvenir du proverbe qui dit que *de grand maistre hardi valet*. Lequel je pense avoir esté par eux vérifié et pratiqué mieux que par gens du monde : car à grand peine osoit-on regarder en face un meschant prestre croté pour le respect qu'on portoit à mère saincte église. Et puis il faut considérer que leur maistre ne se réservoit pas sa foudre d'excommunication, mais la leur prestoit toutes et quantes fois qu'ils en avoyent besoin : laquelle ils espargnoyent si peu que mesme pour demi teston, voire pour six blancs (ainsi que confesse Menot) ils excommunioyent les povres personnes, lesquelles alors entroyent en désespoir, comme pen-

(1) Caitness est le nom d'un comté dont Wych est la capitale; voy. Rob. Keith, *An historical Catalogue of the Scottish Bishops*, Edinburgh, 1755; Theiner, *Vetera mon. Hibern. et Scot.* Romæ, 1864, p. 21.

sans estre damnées. Mais je produiray le passage dudict Menot, servant fort bien à ce propos. Il dit donc au fueill. 143, col. 4 : « Quand un homme est excommunié, il est renoncé de Dieu, et donné en la puissance de tous les diables : et pourtant c'est un grand scandale de mettre un si dangereux baston en la main d'un fol prélat. Ce n'est pas petit cas d'envoyer un homme à tous les diables. Et à ce propos, un gentilhomme de robbe courte dict un jour à quelcun de nostre ordre : « Beau père, je vous demanderois vo-
» lontiers une difficulté. Je ne me puis assez esbahir
» de la façon de faire qui est pour le jourdhuy en
» l'église, en ce que nous séculiers envoyons en pa-
» radis ceux dont nous faisons justice, vous gens
» d'église les envoyez à tous les diables. Et voici com-
» ment : Quand nous condamnons un homme à la
» mort, laquelle il a bien desservie (1), avant que l'en-
» voyer au gibet, nous luy pourvoyons de quelque
» homme de bien pour le confesser : et quand on le
» mène, nous le réconfortons et luy donnons bon cou-
» rage, et taschons par tous moyens de le bien dispo-
» ser, et faire qu'il meure en bon estat : mais au con-
» traire l'église, qui doit avoir le soin des ames, pour six
» blancs, pour un bonnet perdu, envoye un homme
» tout chaussé et tout vestu à tous les diables. Voilà
» comment vous estes zélateurs de nostre salut. » Alors ce beau père (comme luy m'a confessé) congnoissant que ce gentilhomme disoit la pure et réale vérité, ne luy put respondre avec toute sa théologie : et est encores maintenant à songer quelle response on luy peut faire. » Si ce povre Cordelier estoit contraint de con-

(1) Méritée :

N'ad deservit que altre bien i ait.

Roland, v. 3740.

fesser ceci (qui avoit dict un peu auparavant que tous ceux qui estoyent excommuniez par les prestres n'estoyent plus en la sauvegarde de Dieu ni de l'église, mais estoyent livrez à Satan : de sorte qu'au sainct vendredi mesmement, auquel on prioit non seulement pour les Chrestiens, mais aussi pour les Juifs, pour les payens, et autres infidèles, on ne prioit pas pour eux), si di-je, sa conscience le contraignoit de confesser ceci, quelle pitié pensons-nous qu'il y avoit en ceux qui estoyent ainsi tyrannizez par la crainte de ceste foudre ?

Et ne se faut esmerveiller s'ils craignoyent tant un' excommunication sortant de la bouche des prestres, veu l'opinion qu'ils avoyent d'eux, laquelle on leur mettoit en la teste : j'enten l'opinion qu'ils avoyent de leur puissance : voire jusques à dire, *potestas Mariæ major est potestate angelorum, non tamen potestate sacerdotum,* lequel passage est allégué par Menot au fueill. 107. Et Dieu sçait les beaux mensonges historiez qu'ils alléguoyent pour prouver la puissance, la dignité, la grandeur des prestres : comme quand Barelete raconte au fueill. 247, col. 3, que l'empereur Constantin, après avoir esté baptizé, renvoya deux prestres qui estoyent venus vers luy pour un différent qu'ils avoyent, et qu'il leur dict, « Il ne m'appartient » pas de juger mes dieux. » Et que voulons-nous d'avantage, quand ils appliquoyent aux prestres plusieurs passages escrits de Jésus Christ? Mais encore ne se contentoyent-ils pas de tout cela, ains forgeoyent des comtes touchant les punitions miraculeuses de ceux qui avoyent faict quelque mal aux gens d'église, ou leur avoyent dict pis que leur nom. Et quant à eux, la couronne qu'ils portoyent (laquelle il estoit défendu de toucher en mal sur peine d'excommunication) les exemptoit de la juridiction et de la sujection des magistrats séculiers, voire des rois et empereurs, par plu-

sieurs privilèges de leurs papes : en telle sorte que nous lisons d'aucuns brigans qui se faisoyent faire une couronne de prestre, à-fin qu'estans pris ils fussent renvoyez à leurs juges ecclésiastiques, c'est à dire qu'ils eschappassent à tel marché qu'ils voudroyent. Toutesfois de ces privilèges d'exemption jouissoyent aussi les gens d'église qui n'avoyent pas couronne, mais seulement la moindre marque de la beste.

Quant aux abus aussi, il ne se faut esbahir s'ils y demouroyent plongez si avant, veu la crainte qu'on leur donnoit de ladicte excommunication si seulement ils osoyent penser quelque chose qui fust au préjudice de la moindre cérimonie receue en leur religion. Outre cela, on leur faisoit peur de quelques punitions qu'ils devoyent recevoir ou en purgatoire, ou en enfer, selon la grandeur des péchez : comme nous lisons au livre des *Conformitez de S. François avec Jésus Christ,* d'un qui pour avoir seulement failli à faire la révérence en un *Gloria patri*, endura une très-sauvage punition en purgatoire. Aussi alléguoyent-ils des exemples de quelques punitions qui avoyent esté faictes en ce monde ; à propos dequoy nous lisons une chose fort ridicule : c'est que au temps du pape Jan XXI on fit courir un bruit au pays de Saxe que quelques-uns furent un an sans cesser de danser, en vertu de la malédiction qu'un prestre leur avoit donnée (1), pourcequ'ils n'avoyent point faict d'honneur à son dieu de paste qu'il portoit.

Par cela aussi qu'on faisoit au commancement acroire au povre monde touchant ceux qu'on appeloit Luthériens, nous pouvons congnoistre comment il estoit entretenu en ignorance. Car on se gardoit bien de lui donner à entendre qu'ils estoyent hommes comme les autres, et qu'ils n'avoyent point de cornes : que c'e-

(1) Voy. Baleus, p. 189.

stoyent gens qui avoyent receu le sacrement de baptesme, qu'ils s'armoyent des passages de la saincte escriture à l'encontre de l'église Rommaine : ains c'estoyent gens qui estoyent faicts tout autrement que les autres, qui se moquoyent de Dieu et de toute religion, qui avoyent les femmes communes, bref qui estoyent pires que Juifs, que Turcs, que Sarrasins. Il y a bien d'avantage : c'est qu'une grand part du simple peuple a long temps ignoré si *Luthérien* estoit le nom de quelque homme, ou de quelque beste. Mesmes on raconte d'un qui ayant esté une fois appelé *Luthérien* par quelcun, demanda depuis à ses amis que c'estoit à dire *Luthérien :* dont l'un luy donna à entendre que c'estoit une maladie dix fois pire que d'estre ladre. Ce qu'il se laissa persuader si bien, que peu de temps après se trouvant mal disposé, envoya de son eau au médecin, et donna charge de luy demander s'il estoit point devenu Luthérien (1).

Mais en la fin le pot aux roses estant totalement descouvert, les abus estans si bien manifestez que les petis enfans s'en moquoyent, il leur a falu trouver autres moyens pour se maintenir que les susdicts. Car comment les gens d'église eussent-ils faict peur aux autres de leur foudre d'excommunications, quand ceux mesmement de leur religion ne la craignoyent nullement? Tesmoin l'empereur Charles v, qui estant non seulement fauteur mais protecteur d'icelle, toutesfois estant menacé d'excommunication par le pape Paul III, s'il ne luy rendoit Plaisance (après la mort de Pierre Louys), luy fit très-bien entendre par son ambassadeur qu'il tonneroit et foudroiroit par son artillerie, si luy

(1) On disait anciennement luthériste, voy. Marot, *Épître à Bouchar;* Ronsard, *Continuation du discours des misères de ce temps;* Budé, lettre grecque à Rabelais.

vouloit tonner et foudroyer par ses excommunications. De quels moyens donc se sont-ils aidez pour empescher que la lumière de la vérité ne fust plus forte que les ténèbres de leurs mensonges? Des moyens qu'ils ont trouvez ès registres des Phalaris, des Busiris, des Nérons, et de tous leurs semblables. Que di-je? ceux-ci ne s'estoyent avisez de la dizième partie des cruautez qui ont esté exercées contre ceux qui tenoyent le parti de la vérité, et qui se présentoyent armez de la parole de Dieu pour soutenir son honneur. Car on leur respondoit par glaives et par feux et par toutes sortes de tourmens : et ceux qui leur faisoyent telle response, estoyent juges et parties, qui prenoyent ceste matière ainsi à cueur pourcequ'ils prévoyoyent que ceste lumière à laquelle on vouloit donner entrée, esteindroit un jour le gros feu de leur grasse cuisine. On avoit beau alléguer les passages des sainctes escritures : leurs ventres (qui trembloyent jà de peur pour leur intérest) n'avoyent point d'oreilles : comme aussi nous sçavons que selon le proverbe ancien nul ventre n'en ha (1). On persuadoit au frère d'accuser le frère, à la femme d'accuser son mari, au mari d'accuser sa femme, les pères et mères estoyent induits à déférer leurs propres enfans, voire à leur servir de bourreaux, à faute d'autres. Ceux qui estoyent appelez inquisiteurs avoyent leurs espions de tous costez, ausquels ils donnoyent le mot du guet. Tesmoins ne pouvoyent estre récusez, quelques voleurs, quelques meurdriers, quelques malfaicteurs qu'ils fussent, mais au contraire ils eschappoyent souvent la peine pour le salaire de leur fausse déposition. On promettoit la foy aux accusez ou suspects, pour les faire venir, mais on estimoit péché de leur garder la foy promise : en alléguant ce

(1) Voy. t. II, p. 293.

beau texte, *hæreticis fides non servanda*. Aucuns, avant que venir entre les mains du bourreau, n'avoyent plus que demie vie, sortans des basses fosses, où ils avoyent esté combatus par les crapaux et autres telles bestes; et quelquesfois en sortoyent vieux ceux qui y estoyent entrez jeunes. On permettoit aux personnes qui portoyent des aumosnes aux prisonniers d'en donner à tous fors qu'à ceux qui y estoyent détenus pour le faict de la religion : et estoit en grand danger celui qui disoit en avoir pitié, quand bien il n'en eust eu pitié qu'en la sorte qu'on l'auroit d'un chien. Sur quoy il me souvient d'un douzain composé alors par un sçavant personnage (1), et doué de grans dons, lesquels encores aujourdhuy fleurissent en luy, estant pour le regard d'iceux fort aimé des bons, et fort hay des meschans :

Liset, monté dessus sa mule,
Trouve un pourceau demi brulé :
Tout soudain sa beste recule,
Comme s' ell' en eust appelé :
En fin tant y eut reculé,
Que Monsieur Liset en piquant,
Pareillement et quand-et-quand
Trencha un chemin tout nouveau.
Vieil pourri au rouge museau,
Déshonneur du siècle où nous sommes,
Ta beste a pitié d'un pourceau,
Et tu n'as point pitié des hommes.

Et à propos de Liset, que pensons-nous que dira la postérité quand ell'orra parler d'une chambre ardente? Ne doutons pas que ce mot ne soit interprété diversement, et que la plus part ne juge ceste chambre avoir esté le nom de quelque chambre d'enfer, ou pour le

(1) Th. de Bèze?

moins du purgatoire de ses prédécesseurs. Je laisse les cruautez exercées en secret, je laisse les confiscations des biens des condamnez, et souvent de ceux qui ne l'estoyent encores : voire quelquesfois des personnes qui n'estoyent pas encores accusées : tant leur procès estoit aisé à faire. Je n'omettray toutesfois une sorte de cruauté, laquelle eust semblé estrange à Phalaris mesmes : c'est que quand on vouloit faire recevoir le dernier supplice et tourment aux susdicts, on usoit bien du feu ainsi que Phalaris : mais en leur coupant la langue premièrement, on leur ostoit le soulagement de la parole, lequel Phalaris laissoit aux siens : et quelquesfois la langue estant coupée, encores on les embaillonnoit, pour les empescher de jetter aucune sorte de voix. Comme aussi il n'estoit permis de dire qu'on en eust pitié, ou en faire quelque semblant : et encore moins de louer la constance de ceux ausquels on laissoit le moyen de la monstrer au milieu des tourmens.

Or quand je parle ainsi, qu'on exerçoit telle et telle cruauté, ce n'est pas à dire qu'elle ne s'exerce plus aujourdhuy : mais c'est pourceque ceste cruelle persécution n'est aujourdhuy universelle, ne se trouvant (graces à Dieu) en quelques lieux du bois assez pour continuer les feux du temps passé. Car nostre Seigneur Jésus Christ a donné aux cendres de ses martyrs la vertu qu'on dit estre ès cendres du phœnix : mais l'a donnée en beaucoup plus grande abondance : veu que les cendres d'un phœnix ne produisent qu'un phœnix, les cendres d'un fidèle serviteur de Jésus Christ produisent un nombre infini d'autres.

Maintenant je feray juge la postérité (qui pourra mieux juger sans passion) si Hérodote raconte aucune folie si estrange que la susdicte, de ceux qui depuis si long temps ont presté et de ceux qui prestent encores

aujourdhuy l'oreille à tant d'abus : et si d'autrepart il récite une merveille qui deust sembler aussi incroyable que ceste-ci, à-sçavoir que le découvrement de tels abus, semblables aux jeux d'enfans, ait cousté la vie à tant de mille personnes. Audemeurant je prie à Dieu, au nom de son fils nostre seigneur Jésus Christ, qu'il face la grace à celle que je pren pour juge, de ne voir tels abus autrement qu'en papier, ainsi qu'on les voit ici.

FIN

TABLE, OU INDICE

Qui est de quelques matières contenues au livre intitulé : L'Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote : *à sçavoir de celles qui ont semblé pouvoir mieux estre réduites à certains lieux où les lecteurs s'aviseroyent de les cercher. Ce qui ne s'est pu faire en plusieurs : et quand il se feroit, la table seroit excessivement grande, et pourtant est laissé le reste à la discrétion du lecteur.*

A

A, prononcé sottement pour E. Tome II, p. 136.
L'Abbaye du Bec, dont nommée. II, 304.
Abbez faisans grand' chère, dont sont venus ces proverbes, *Table d'Abbé,* et *Face d'Abbé.* II, 35, 36, 37.
Abbé Anglois qui, ne se contentant de trois paillardes, eut deux enfans de sa propre sœur. II, 27.
Abbesse se levant à la haste d'auprès un prestre pour aller surprendre une de ses nonnains couchée auprès de son ami, s'accuse soy-mesme par les brayes de ce prestre, qu'elle met sur sa teste au lieu de son voile. II, 22.
Abdias et Nicephorus, profanes et meschans en leurs escrits. II, 190.
Advocats qui prennent *a dextris et a sinistris.* I, 90.
Advocat qui accompare à deux chappons gras, deux qui le

venoyent prier de plaider leur cause, ayans tous deux dequoy, dont l'un estoit demandeur, l'autre défendeur en une mesme cause. I, 91.

Advocat qui ne laisse de trahir celuy duquel il avoit receu présent, pource qu'il en avoit receu un meilleur de l'adverse partie d'iceluy. I, 342.

Alphonse Diaze, Espagnol, fit massacrer son frère pource qu'il ne vouloit point adhérer à la religion Rommaine. I, 377.

Un Ambassadeur Alemand, voyant que le pape appeloit le maistre d'iceluy, son fils, respondit que son maistre n'estoit point fils de prestre. I, 60.

L'Ambassadeur du Pape Jule II, envoyé au roy d'Angleterre, fut souspeçonné de trahison par un seul mot qui luy eschapa. I, 289.

L'Ambassadeur du Turc demanda à Laurent de Medicis, d'où venoit qu'à Florence on ne voyoit point tant de fols par les rues qu'on faisoit au Caire : il respondit qu'on les tenoit tous enfermez, en luy monstrant les moines enfermez ès monastères. II, 371.

Apothiquaires donnans des *qui pro quo*, et se monstrans ignorans et peu songneux de leur devoir. I, 297 et suiv.

Apothiquaire de Bloys lit en une recepte d'un médecin ce mot de *opii* pour *optimi*. I, 298.

Brigans Arabes usans d'humanité. I, 371.

Un Archevesque de Bénévent, auteur d'un livre faict à la louange du péché de Sodomie. I, 174.

Un Archevesque de Coulongne ayant prins le Comte Fridéric, luy fait rompre d'une roue les bras, les jambes, les cuisses, le dos, et le col, et pour le reste de sa vie l'expose aux courbeaux. II, 65.

L'Archevesque de Tours auteur de la chambre ardente à Paris est frappé de feu, et meurt enragé. II, 107.

Ave, comment exposé par Barelete. II, 270.

Aveugles plus de mille illuminez par S. François et ses frères, ainsi que tesmoigne le livre des *Conformitez de S. François avec Jésus-Christ*. II, 82.

Augustins se tenans par la main chantent, *Brunette suis, jamais ne seray blanche*, cependant que les autres chantent *Libera me* et *Requiem*. II, 267.

B

Baisé donné à la feu roine de Navarre, au lieu de baiser la lettre qu'on luy présentoit. I, 60.
Banni de Venise tue un autre banni, et par ce moyen rachète son bannissement. I, 356.
Barbier baillant une bouteille pleine d'eau forte, au lieu d'une autre, à un personnage lequel en mourut. I, 302.
Barbier disant *Sacrifier*, au lieu de *Scarifier*. I, 318.
Barelete souvent mentionné ès chapitres v, vi, viii, xxv, xxxv et ailleurs.
Barelete dit que plustost que Jésus Christ eust failli à estre crucifié, la vierge Marie l'eust crucifié de ses deux mains. II, 91.
Barelete raconte quels propos furent tenus en paradis quand il fut délibéré et conclu de faire prendre à Jésus Christ chair humaine. II, 227. Et quelle controverse il y eut entre ceux qui s'offroyent pour aller annoncer la résurrection de nostre Seigneur à la Vierge Marie. *Ibid.* Et quel débat il y eut en paradis entre le Père et le sainct Esprit refusans descendre en terre, de peur qu'on ne les traitast de mesme sorte que Jésus Christ. II, 228.
Bastard de la maison de Campois, pour ne s'estre trouvé dispos à jouir d'une damoiselle, par despit se coupa la partie dont venoit telle indisposition. I, 280.
Beda s'efforce d'empescher la volonté que le Roy François avoit touchant l'establissement des professeurs des langues Latine, Hébraïque et Greque. II, 150.
La Bible ne se lisoit qu'en cachette il y a environ trent' ans. II, 151.
Bible glosée de la glose d'Orléans. II, 153.
Blasphèmes, voyez par tout le chapitre xiv, et le xxv.
Blasphèmes de François de Billon, secrétaire. I, 195.
Blasphème exécrable d'un prestre à Romme. II, 75.
Blasphèmes des prescheurs suposts de la religion Rommaine. II, 89 à 97.

Blasphèmes de Menot. II, 90.
Bonaventure des Periers, moqueur de Dieu, se met son espée au travers du corps. I, 403.
Brigans et brigandages. I, 359 et suiv.
Brigands qui se faisoyent faire une couronne de prestre pour eschaper des mains de la justice. II, 423.
Budé rembarre vaillamment nostre maistre Beda. II, 150.

C

Capitaine Italien qui menoit ordinairement avec soy un muet auquel il faisoit pendre ceux qu'il rencontroit. I, 415.
Cardinal ajourné par des Jacobins pour leur rendre une couronne d'or par luy desrobée. II, 51.
Cardinal qui en mourant estant exhorté d'adorer un seul Dieu, dit qu'aussi faisoit-il, mais que c'estoit le pape. II, 76.
Cardinal demeurant possesseur d'une que le mari ne luy avoit pensé que prester. I, 164.
Carme appelé Nicolas, ayant esté général de l'ordre, ne put supporter la mauvaise vie de ses compagnons, mais renonça à l'ordre et composa un livre contre eux appelé *Sagette de feu*. II, 346.
Joueur de Cartes faisant renoncer Dieu à son valet. I, 182.
Castalion usant de mots de gueux en sa traduction Françoise de la Bible. I, 199.
Chambrière pendue à Paris pour avoir jetté son enfant aux privez. I, 394.
Chambrières qui pour jouir plus à leur aise de leurs amis, contrefont l'esprit, et en fin sont descouvertes. I, 269.
Un Chancelier de France qui dit en mourant, « Ha, Car- » dinal, tu nous fais tous damner! » I, 339.
Le Chancelier du Prat lisant une lettre Latine que le roy

d'Angleterre escrivoit au roy François premier, expose ce mot *molossos* mulets. II, 144.
Le Chancelier du Prat meurt en maugréant. II, 106.
Chanoine souspeçonné de Luthéranisme pource qu'il prononçoit quelques mots mieux que ses compagnons. II, 149.
Deux Chanoines de Coulongne mènent un consul de la ville en une chambre voir un lion, et y estant entré l'enserrent dedans avec luy. II, 64.
Deux Chanoines de Blois nomment au baptesme deux enfans d'un qui s'appeloit Jean Dieu, le fils, Mort, et la fille, Vertu : tellement qu'en ajoustant le surnom paternel, le fils avoit nom Mort Dieu, et la fille Vertu Dieu. II, 251.
Le Chapelain d'un marquis d'Italie entretient la femme d'iceluy. II, 15.
Le Chapelain du mareschal du Bié, ayant serré du vin pour son desjuner en un coin auprès de l'autel, et le laquais dudict seigneur le voulant prendre lors que ce chapelain estoit en son memento, il luy dit, « Laisse cela, » fils de putain. » II, 393.
Cheminée qu'on fait reculer de peur de se bruler. I, 63.
Cheval qui mange un dieu de la messe. II, 342.
Chien du magnifique Maigret mange à son desjuner quatre-vints dieux de la messe sans boire. II, 341.
Claude des Asses, conseiller en parlement, meurt d'apoplexie, venant de condamner un autre à mort. II, 107.
Clerc au palais de Paris saisi de 80 bourses et 3000 escus. I, 215.
Concubinage permis par un concile de Tolète. II, 6.
Confesseurs courans après celles qu'ils entendent estre du mestier. I, 111.
La Conscience donne de grans tourmens aux meschans. II, 103 à 112.
La Conscience fait le procès aux meschans, jusques à en contraindre aucuns d'estre meurdriers d'eux-mesmes. I, 402.
Les Cordeliers ont très-exprès commandement de n'aller sans leurs brayes. II, 291.

Cordelier preschant à Paris que les femmes ayans pris la vertugale, avoyent quitté la vertu, mais que la gale leur estoit demeurée. I, 288.
Cordelier cause de trois meurdres, pour avoir commis une paillardise très-meschante. II, 8.
Cordelier qui, estant convié aux noces, s'alla coucher par humilité auprès de l'espouse. II, 12.
Un Cordelier marie son compagnon, aussi cordelier, à une jeune damoiselle, luy faisant croire qu'il estoit escolier de noble maison. II, 12.
Un Cordelier, se disant estre Sainct François, fait en sorte avec une povre femme bigote qu'elle luy permet de venir coucher avec elle. II, 15.
Un Cordelier, sous prétexte de porter les reliques de S. Bernardin à la femme d'un médecin, se couche auprès d'elle : ou ayant laissé ses brayes, les revint querir le lendemain en belle procession. II, 20.
Cordelier offrant cent vingt mille ducats pour estre pape. II, 51.
Cordelier qui, pour jouir d'une damoiselle, tua quatre personnes de la maison d'icelle. II, 52.
Cordelier appelé Bardotti presche la raison pourquoy le bon larron alla tout droit en paradis, sans passer par purgatoire. II, 191.
Le Cordelier Ruffin fit fuir le diable, le menaçant de luy fienter en la gueule. II, 194.
Cordelier qui alla nu par la ville de Viterbe. II, 197.
Cordelier porté sur la queue d'un dragon au sépulchre de Daniel. II, 203. Ce mesme fut jetté en la mer comme Jonas, et fut porté par une nuée au paradis terrestre, où il trouva Henoch et Elie, lesquels le voyans se mirent à danser. II, 204.
Cordelier qui se coupa le pouce par humilité, afin qu'il ne chantast messe. II, 205.
Cordelier qui fit en un mesme temps rire une moitié du peuple et pleurer l'autre. II, 242.
Cordelier se vantant de faire venir les larmes aux yeux de ses auditeurs toutes et quantesfois que bon luy sembleroit. II, 243.

Cordelier portant en chaire l'habit de soldat sous celuy de S. François. II, 244.
Cordelier preschant devant le Pape, commance son sermon par ces mots, « Fy Sainct Pierre, Fy Sainct Paul. » II, 245.
Cordelier qui dit que Sainct François descend tous les ans en purgatoire. II, 261.
Cordelier preschant aux femmes, leur disoit qu'on ne se devoit point esbahir si le beau père avoit engrossi la fille de son hostesse, mais bien si la fille l'avoit engrossi. II, 267.
Cordelier qui estant faict cardinal, est si somptueux qu'il ha les coutres et couvertes de son lict, de drap d'or. II, 295.
Deux Cordeliers à Venise sont trouvez par les saffi avec une caisse ou il y avoit deux testes d'hommes fraischement coupées. I, 356.
Cordeliers passans l'eau, voulurent paillarder avec la bastelière pour son payement : ce qu'ils ne peurent exécuter. II, 12.
Cordeliers jouans à la paume avec les dames de Paris, à la condition que ceux qui gangneroyent choisiroyent les premiers. II, 265.
Cordeliers à Orléans et à Évreux contrefont l'esprit. II, 299.
Cordeliers et Jacobins disputent si la vierge Marie est conceue en péché ou non. II, 228.
Cordeliers et Jacobins publient un meschant livre intitulé l'*Evangile éternel*. II, 347.
Le Cordelier de Cornibus estant mort de vérole, le peuple le voyant porter en terre ayant la face rouge, a opinion qu'il est devenu seraphin. II, 345.
Coursaire interrogué par l'empereur Alexandre comment il osoit entreprendre d'exercer tels larrecins sur la mer, « Moy » (dit-il), « pource que je fay cela avec un seul petit » vaisseau, je suis appelé larron : et toy qui le fais avec » grand nombre, es appelé roy. » I, 247.
Croisade, larrecin tyrannique. II, 47.
Cruautez de plusieurs sortes, voyez au chapitre XIX.
Cruautez exercées à Merindol et à Cabrière par le président d'Oppède. I, 404.

Cruautez des Espagnols envers les François en une isle des Indes appelée vulgairement la Floride. I, 374.
Cruautez envers ceux que l'on exécutoit pour le faict de la religion, en leur coupant la langue. II, 427.
Crucefis anciens ayans barberase, ou barbette, ou grande barbe, selon la mode des pays où ils estoyent. II, 133.
Curé d'Onzain, en voulant faire semblant de se faire chastrer, est chastré à bon escient. I, 278.
Curé qui le jour du grand vendredi est trouvé derrière le grand autel paillardant avec une femme, soubs prétexte de confession. II, 24.
Curé qui au lieu d'administrer le baptesme à un petit enfant, luy administre l'extrême onction. II, 43.
Curé de Savoye qui exhorte ses parroissiens à ne suyvre pas l'exemple de Cain, lequel ne vouloit jamais payer les dismes, n'aller à la messe. II, 181.
Curé qui preschoit que quand l'ange Gabriel vint à la Vierge Marie, il la trouva disant les heures nostre-Dame. II, 182.
Le Curé de Pierrebuffière. II, 250.
Un Curé preschant à Paris, s'esbahit que les autres curez du pays ne preschent aussi bien que luy. II, 252. Et presche sa chasteté par le tesmoignage de sa sœur. *Ibid.* Et excommunie ceux qui estoyent au trou, c'est à dire, qui estoyent escrits en un papier qu'il avoit laissé tomber dans un trou. II, 253. Et crie contre un tas de petis fils de putains, desquels il souhaitte estre le père. *Ibid.* La puante response faicte par ce curé au Roy. *Ibid.* Ce mesme curé prouve le purgatoire par son cheval. II, 254. Il accompare l'idole érigée par Nabuchodonozor à son sainct Eustace. II, 257.
Un Curé de Noyon dit en un prosne qu'il prioit ses auditeurs d'avoir patience : pource qu'il estoit prié à disner d'un cochon : autrement qu'il leur eust dict rouge rage enragée. II, 262.
Curé du Bourg en Querci en son sermon du mardi gras recommande à ses parroiciens Sainct Pansard, Sainct Mangeard, et Sainct Crevard. II, 263.
Curé donnant au diable ses parroiciens pource qu'ils ne

luy bailloyent point d'offrandes, ni aussi ne mouroyent point. II, 298.

D

Damoiselle qui appela le Roy lépreux, pensant dire preux. I, 61.
Damoiselle de Brie brulée à Paris pour avoir tué son mari dedans son lict. I, 383.
Damoiselle sauvée par son mari d'entre les mains des Cordeliers. II, 10.
Damoiselle qui souhaitte avoir en paradis la charge de petis chiens, non de quelques bestes ordes et sales. II, 311.
Danse qui dura un an sans cesser, venant d'une malédiction donnée par un prestre. II, 423.
Demochares fait un argument de verre. II, 170.
Le Diable estant malade désira de manger d'un pasté de langues de femmes. I, 121.
Le Diable de jour en jour nous dresse nouvelles embusches. I. 156, 385.
Le Diable ne pourroit estre sauvé par autre moyen qu'en prenant l'habit de S. François, ainsi que disoyent les Cordeliers. II, 345.
Diabolus comment interprété par Huguo Carrensis. II, 148.
Dieu moqué et blasphémé par plusieurs athéistes de nostre temps. I, 186 et suiv.
Dieu exécute ses jugemens secrets ès consciences des meschans. I, 402; II, 103 et suiv.
Dieu use de chastimens plus grans et extraordinaires, selon que la meschanceté des hommes croist. Voyez par tout le chap. XXVI, pag. 103 et suiv.
Dieu nous fait sentir sa main plus rude qu'à nos prédécesseurs. I, 156.
Dieu punit aucuns péchez en ceste vie, réservant la punition des autres après icelle. II, 103.

Dieu permet qu'aucuns meschans entrans en désespoir soyent en la fin bourreaux d'eux-mesmes. I, 402.
Les Dieux des payens ont grande conformité avec les saincts de la religion Rommaine. II, 307, 328.
Un Docteur vieillard confessa avoir plus de cinquante ans avant qu'il sçeust que c'estoit du nouveau Testament. II, 152.
Docteur qui n'eut honte de dire que s'il n'y avoit que luy qui eust les épistres de S. Paul, il les jetteroit au feu. II, 167.
Docteur disant que si les livres de la saincte escriture estoyent perdus, on en trouveroit une grand'partie ès Éthicques d'Aristote. II, 211.
Docteurs qui s'informent du nom du chien de S. Roch. II, 220.
Dominique, voyez Sainct Dominique.
Duc de Parme (fils du Pape Paul III), grand sodomite. I, 176.
Duc de Bourgongne prenant plaisir aux subtils larrecins. I, 215.

E

E pour OI, en Françés, Anglés pour François, Anglois. II, 136.
L'Empereur Frédéric estafier du pape Adrian IIII. II, 418.
L'Empereur Constantin appelle les prestres ses dieux. II, 422.
L'Empereur Charles cinquième estant menacé d'excommunication par le pape Paul troisième, luy fit faire ceste response, que s'il vouloit tonner par ses excommunications, il tonneroit par son artillerie. II, 424.
Un Enfant de cinq à six ans tue son frère d'un cousteau, pource qu'on luy bailloit la plus grosse pièce de pain. I, 381.
Épitaphe du pape Boniface, *Il est entré comme un renard,*

il a régné comme un lion, et est mort comme un chien. II, 377.
Épitaphes Latins d'autres papes. II, 373 et suiv.
Un Esclave Maure, ayant esté à demi assommé de coups par son maistre, use de vengeance estrange. I, 411.
Escoçois s'estonnant de voir en France les povres demander l'aumosne en François, et les petis enfans aussi parler ce language. I, 62.
Escolier François qui chasse son pédagogue. I, 155.
Un Espagnol fait massacrer son frère qui ne vouloit tenir la religion Rommaine. I, 377 et suiv.
Espagnole s'estant abandonnée à un gentil-homme qui depuis s'estoit marié à un'autre femme, en eut tel despit que l'ayant prié de la venir revoir (ce qu'il fit), estant couché avec elle, elle le tua, et pour ce faict elle fut décapitée. I, 409.
Évangile de S. Jan pendu au col pour préservatif contre tous dangers et plusieurs autres. II, 173.
Évangile dict éternel (ou du S. Esprit) controuvé par les frères mendians. II, 347.
Évesque ordonnant par sa dernière volonté que sa tombe fust eslevée debout en l'église, craignant qu'après sa mort ses chanoines pissassent sur sa teste. I, 63.
Évesque ne sçachant Latin, mais bien du Passelatin. I, 173.
Évesque qui pria le Roy de luy laisser pour le moins une trentaine de procès pour ses menus plaisirs. I, 328.
Un Évesque de Verdun ayant baillé l'invention au roy Louys onzième de faire des cages de fer, y fut luy-mesme logé le premier, et y demeura quatorze ans. I, 416.
Évesque de la Cava et Greguetto s'entrebattent au Concile de Trente. II, 37.
Un Évesque de Coulongne par trahison fait mettre le comte de Mons en Haynaut en une cage de fer ointe de miel. II, 64.
Un Évesque de Mayence assembla un grand nombre de povres en une grange, et les y brula. II, 65.
Un Évesque d'Angoulesme, en chantant la messe, com-

posa trois vers de rime Françoise touchant dame Nicole. II, 394.
Évesque demandant au Roy Louys douzième quelque bénéfice outre ceux qu'il avoit desjà, quelle response il eut. II, 396.
Un Évesque Escoçois brulé en sa cuisine par ses subjects pour cause qu'il en avoit excommuniez aucuns. II, 420.
Les Évesques disent que les deux cornes de leurs mitres signifient le vieil et le nouveau Testament. II, 273.
L'Excommunication, foudre du pape, combien crainte le temps passé. II, 419.

F

Fables des dieux des payens cousines germaines des légendes des saincts. II, 307.
Faux tesmoins convaincus et pendus. I, 341.
Femme brulée à Toulouze pour un péché infame. I, 177.
Femmes usans de grandes finesses pour cacher leurs adultères. I, 262 et suiv.
Femme à Orléans estant amoureuse d'un escolier n'en sachant rien, fit son confesseur son maquereau, sans qu'il y pensast. I, 281.
Femmes garnissans leur ventre de coussinets, pour paroir estre enceintes, et supposans des enfans. I, 286.
Femme du Dauphiné, laquelle pour gratifier à son mari, pource qu'elle ne faisoit que des filles, fit semblant d'avoir enfanté un fils, l'ayant pris d'une femme de basse condition. I, 286.
Femme de Suysse s'appercevant qu'elle avoit esté trompée en ce qu'un autre avoit couché avec elle, empruntant la place de son mari, par un crèvecœur s'alla noyer. I, 400.
Femme du roy Xerxès, ayant en sa puissance celle que son mary entretenoit, luy fit couper les mammelles, le nez, les aureilles, les lèvres, la langue. I, 409.

Femme amoureuse du roy d'Hongrie, l'empoisonne, pour ce que contre sa promesse il se marioit ailleurs. I, 411.
Femme d'un boucher de Strasbourg estant desrobbée par quelques cordeliers du lieu, fut habillée en novice, et depuis mescongnue par luy. II, 11.
Femme Parisienne prie un prestre de luy mettre en sa messe pour deux liards de Sainct Esprit. II, 319.
La Femme qui bailloit une chandelle non seulement à S. Michel, mais aussi à son diable. II, 325.
Fiancée respondant sottement à son fiancé. I, 61.
Fille d'auprès de Bloys desguisée en homme se marie avec une fille du fauxbourg de Foix. I, 178.
Une Fille esclave Chrestienne fort vertueuse à garder sa pudicité. I, 284.
Une Fille qu'on disoit estre enceinte par œuvre du S. Esprit, fut trouvée l'estre de l'œuvre de son frère, curé du lieu. II, 26.
Le Florentin dit que pour devenir riche, il faut avoir bras de fer, ventre de fourmi, et conscience de chien. I, 99.
Florentine ayant deux paillards tout à la fois en sa maison, son mari arrivant, fait en sorte qu'ils sortent tous deux à sauveté en présence d'iceluy. I, 274.
Franciscus comment interprété. II, 271.
Françoise Bentivole tue son mari. I, 383.
François, voyez en Sainct François. Frater Juniperus, disciple de Sainct François, voyez Juniperus.
François Rabelais, voyez Rabelais.
Frère tue le Frère. I, 147, 376.
Un Espagnol fait massacrer son Frère, qui ne vouloit adhérer à la religion Rommaine. I, 377.

G

George (dict S. George) fut jetté en la rivière, comme ayant laissé geler les vignes. II, 370.

Græcum est, non legitur. II, 146.
Guelphes et Gibelins. I, 375.
Guillaume Postel, inventeur de plusieurs resveurs blasphèmes. I, 192. Et particulièrement touchant sa mère Janne. *Ibid*. Il veut faire une meslinge de la superstition Judaicque et Mahométique avec la religion des Chrestiens. I, 194.
Guillaume Parent, faux-monnoyeur, délivré des mains de la justice par un subtil moyen. I, 344.
Guillaume de S. Amour publie un livre contre l'hypocrisie des Frères mendians. II, 349. Et est banni du royaume de France pour avoir dict la vérité. II, 350.

H

Harpagus fut servi à table de la chair de son fils en un festin que luy faisoit Astyages, roy des Mèdes. I, 405.
Hermite sous ombre de confession desbauchant plusieurs femmes. II, 23.
Hérodote, voyez II, 113, 114 et 115, et en la préface adressée au lecteur, au devant du livre. Aussi sont quelques histoires d'iceluy en ladicte préface, et en plusieurs endroits de ce livre, comme ès pages 347, 405 et 409.
Les Histoires anciennes ne doivent estre jugées par ce que nous voyons en nostre temps. II, 115.

J

Jacobin ou Jacopin empoisonne l'empereur Henri septième par l'hostie. II, 66.
Jacopin inquisiteur à Merindol et Cabrière, estoit luy-mesme juge et partie contre ceux de l'Évangile, leur faisant chausser des bottines pleines de graisse bouillante, quand il les vouloit interroguer. II, 67.

Ce Jacobin, inquisiteur à Merindol et Cabrière, mourut d'une maladie espouvantable. II, 109.
Un Jacobin, pour prouver la présence de Jésus Christ en la messe, amène la comparaison d'un pasté. II, 255.
Un Jacobin dit que la vierge Marie descendoit en purgatoire de sept en sept jours. II, 262.
L'histoire des Jacobins de Berne. II, 230.
Jan Guy de Chastillon sur Loing tua son père Emé Guy, et fut exécuté. I, 385.
Jan André, libraire à Paris, en cheminant fut frapé d'une fureur estrange, en laquelle il mourut. II, 108.
Jan Rusé, conseiller en Parlement, est frapé de feu. II, 107.
Janne la pucelle d'Angleterre, tenue pour saincte par les subtiles inventions des Cordeliers. II, 396.
Jaques Sylvius, médecin extrêmement avare. I, 308.
Jésus Christ inférieur en miracles à S. François et à ses frères, si le livre des *Conformitez* estoit véritable. II, 81. Ce nom *Jesus Nazarenus rex Judæorum,* attribué à S. François. II, 90. Spéculations sottes sur ce mot *Jesus*. II, 148. Plusieurs choses dictes de Jésus Christ en la Bible, attribuée à S. François, et à autres saincts ou sainctes de l'église Rommaine. II, 82, 209. Fables plenes de blasphèmes touchant l'incarnation de Jésus Christ, touchant sa résurrection, et touchant l'envoyement du sainct Esprit aux Apostres, preschées par Barelete. II, 90 et suiv.
Incestes fort communs aujourd'huy. I, 163.
Inceste horrible commis par mesgarde. I, 163.
Inceste d'un curé avec sa sœur. II, 26.
Inceste d'un abbé avec sa sœur. II, 27.
Inquisiteurs ayans espions de tous costez persuadoyent aux pères et mères d'accuser leurs enfans, aux frères et sœurs d'accuser leurs frères, aux maris d'accuser leurs femmes. II, 425.
Un Italien mourant en guerre se recommande au Roy, et non à Dieu. I, 188.
Un Italien banni de Naples, estant rentré secrettement, trouve sa femme en adultère, la tue, et obtient sa grace. I, 264.

Un Italien tue le chevalier du guet se levant de table pour luy donner l'accolade. I, 360.
Un Italien tue le lieutenant criminel de Rouan d'un coup de dague, puis se sauve sur le cheval mesme sur lequel il estoit monté. I, 360.
Un Italien ayant gardé une haine dix ans, en fin se vante d'avoir faict perdre à son ennemi non seulement le corps, mais aussi l'ame. I, 360.
Italien qui pour refuser le combat, lequel il avoit accepté, allègue qu'il n'est pas désespéré comme son ennemi. I, 365.
Un Italien assommant les personnes qui venoyent jouer avec luy. I. 362.
Un Italien demeurant à Padoue, après la perte d'un procès, craignant que la povreté ne fust cause que ses filles se prostituassent, délibéra, cependant qu'elles estoyent jeunes, de les tuer : ce qu'il fit. I, 384.
Un Italien ayant tué celuy qu'il souspeçonnoit estre adultère de sa femme, fut assiégé par le frère d'iceluy : en sorte que ne voyant aucun moyen pour eschapper, il tua sa femme et ses enfans, puis après se precipita du haut d'une tour. I, 401.
Un Italien se faisant mourir de faim. I, 403.
Un Italien, pour se venger de son ennemi, met de la poudre à canon à la cave d'iceluy, et puis le feu, de sorte que la maison fut renversée. I, 412.
Italiens ayans pris un de la famille contre laquelle ils avoyent querelle, le hachèrent en menues pièces : et ayans faict rostir son foye sur les charbons, en mangèrent chacun un morceau avec grand'joye. I, 405.
Italienne ayant son paillard caché sous son lict, luy fait contrefaire le sergent, et fait cacher son mari au coulombier. I, 276.
Jugemens de Dieu, voyez en Dieu.
Un Juif perçea à Paris un'hostie d'un coup de cannivet, lequel depuis fut appelé S. Cannivet, et mis en reliquaire à Paris au temple S. Jan en Grève. II, 342.
Juniperus, disciple de S. François, un très-vilain ordou, dont toutesfois il est loué au livre des *Conformitez de*

S. François. II, 194. Voyez ses autres actes. II, 204.
Gens de Justice venus jusques à dire *Or ça*, et *Or donc*. I, 333. Et de plusieurs sortes de présens qu'ils prennent. *Ibid*. De leurs larrecins et injustice. I, 328 à 352.

K

Katherine interprété plaisamment au livre dict *La légende dorée*. II, 271.

L

Language François de nos prédécesseurs estoit lourd. II, 135.
Larron desrobant une coutre, se fait aider à la charger par celuy à qui elle appartenoit. I, 220.
Larron se disant estre le cardinal Sermonette, fut pendu à Boulongne en habit de cardinal. I, 232.
Larron ayant contrefaict les lettres et seaux du Roy de France, fut pendu. I, 235.
Larron ayant desrobé à Paris deux sacs, l'un plein d'or, et l'autre d'argent, est volé par un autre. I, 238.
Larron ou voleur Italien, chef de 600 larrons, pris et exposé aux bestes, du temps de l'empereur Sévère. I, 245.
Larrons fins et hardis desrobent le thrésor du roy d'Égypte. I, 239.
Larrons qui, estans menez au supplice, gossoyent au lieu d'avoir repentance de leurs péchez. I, 252.
Larronnesse ayant coupé une bourse, la fait recongnoistre entre plusieurs autres, à celuy auquel elle l'avoit coupée. I, 251.
Larrecins divers. I, 222.
Un Limosin ayant veu vendre à Lyon un fort petit chien

quatre escus, s'en retourna tout court à son pays, pour amener des gros mastins qu'il y avoit laissez. I, 62.
Livres meschants publiez faussement sous le nom de Sainct Jaques. II, 183.
Lonchi (c'est à dire lance) est faicte sainct. II, 146.

M

Maillard, voyez en Olivier Maillard.
Marchans usans de plusieurs tromperies. I, 319.
Mari qui ayant trouvé devant le lict les souliers de celuy qui estoit couché avec sa femme, dit aux parens d'icelle que de cholère peu s'en estoit falu qu'il n'avoit mis en pièces les souliers d'iceluy. I, 265.
Un Mari jaloux, pour congnoistre si sa femme s'abandonnoit à autres, se fit chastrer. I, 280.
Un Mari fit manger à sa femme le cœur d'un gentilhomme amoureux d'elle : laquelle depuis en estant advertie, en mourut de regret. I, 406.
Marie, voyez Vierge Marie.
Un Médecin de Paris ayant guari un abbé, et n'ayant esté salarié, luy baille une médecine qui le rattacha tellement au lict, qu'il n'eut meilleur expédient que de luy envoyer argent. I, 303.
Un Médecin de Boulongne se faisoit payer, pour aller voir un malade hors la ville, cinquant'escus pour chasque jour. I, 306.
Un Médecin qui receut du roy Louys onzième cinquante-quatre mill'escus, pour cinq mois, avec plusieurs autres bienfaicts : et toutesfois usoit de grande rudesse audict seigneur, mesmes en paroles. I, 306.
Médecin auquel après sa mort fut trouvé environ trente mille francs. I, 307.
Médecin de Sarragose en Sicile se disant le dieu Jupiter. I, 311.
Médecin paillardant avec la fille d'un roy, sous ombre de la penser malade. I, 312.

Un Médecin prend par force la femme d'un cousturier de Florence, et le cousturier luy rend la pareille. I, 313.
Un Médecin auquel on porta l'urine d'un homme, dit que c'estoit d'une femme grosse. I, 317.
Médecins qui disent *cristère* au lieu de *clistère*. I, 314.
Médecins ignorans pratiquent avec les apothicaires de leur garder les receptes des sçavans médecins. I, 317.
Recepte de Médecin mangée, c'est à dire le papier où elle estoit escrite. I, 62.
Membre d'un cerf adoré autresfois à Genève pour le bras S. Antoine. II, 300.
Menot souvent allégué ès chapitres v, vi, vii, xxxi et xxxv, et ailleurs.
Menot amplifie quelques histoires de la Bible à son plaisir. II, 156 et suiv.
Menot reprend les baisers et révérences qui se font dedans le temple. I, 109. Menot reproche aux prestres qu'au lieu de trouver des livres en leurs maisons, on y trouve des armes. II, 139. Menot dit que Jésus Christ ne permit point à Sainct Pierre d'user de son espée, pource qu'il n'en sçavoit pas jouer. II, 220.
Menot fait comparaison de paradis aux hosteleries d'Espagne, et d'enfer aux hosteleries de France. II, 257.
Menot accompare le miracle de Jésus Christ, quand il reput cinq mill'hommes, à un disner du Limosin, disant qu'après qu'ils eurent bien mangé, ils allèrent boire à la rivière à tirelarigaud. II, 258.
Messes de plusieurs sortes. II, 352.
Messe qu'on commande de venir dire de par tous les diables. II, 78. Et celle qu'on commande d'aller ouyr de par tous les diables. II, 79.
En la Messe combien de sortes de ferremens, de virevoustes et tourdions, et leurs expositions mystiques. II, 273 et suiv. Item, 352.
Dieu de la Messe (autrement dict dieu de paste) empoisonneur : item subject à estre mangé par les chiens, par les chevaux, voire par les souris. II, 342.
Meurdres de plusieurs sortes, voyez au chapitre xviii.

Meurdres entre parens commis dans Sienne. I, 375.
Milanois arrivant en poste à sa maison, fait venir sa femme à la porte, où il la tue, et puis remonte à cheval. I, 382.
Milanoise qui par despit de son paillard qui l'avoit laissée, fit sortir le fruict de son ventre trois mois devant le terme. I, 408.
Miracles faux de plusieurs sortes. II, 396 à 415.
Miracles faux et révélations fausses de l'invention des Cordeliers et Jacobins, pour faire approuver leurs opinions de la conception de la vierge Marie, les uns contre les autres. II, 236.
Moine hermite qui par tentation diabolique se jetta dans un puis fort profond. II, 69.
Moine qui en preschant présenta à ses auditeurs un homme masqué, ayant les yeux flamboyans, un gros bec crochu, et jettant une voix espovantable. II, 246. Un autre qui en preschant à Blois le jour de la Toussaincts, monstra une teste de mort, pour faire peur des trespassés. II, 251. Un autre en preschant monstre un crucefis duquel il fait sortir du sang. II, 248.
Moine qui en preschant fit comparaison du trou d'enfer et du derrière du sonneur de cloches du village. II, 247.
Moine preschant dit à ses auditeurs qu'il leur monstreroit un cocu. II, 248.
Moine qui en preschant fit manger à chacun de ses auditeurs une goulée d'herbes, pour monstrer qu'ils n'estoyent point Luthériens. II, 249.
Moine commanceant son sermon ainsi, *Par le sang, par la chair, par la mort,* etc. II, 251.
Moine Gascon prédit les largesses de l'Antechrist. II, 297.
Moine qui prescha que S. Crespin pouvoit estre pape, roy de France, et empereur, mais qu'il avoit mieux aimé estre cordonnier. II, 327.
Moine appelé fra Matthio, à Venise, sortant de la table où il avoit mangé de la chair en temps de quaresme, crie en la rue contre ceux qui en mangeoyent. II, 407.
Moines confessans les povres personnes estans à l'article de la mort, ne leur donnoyent autre espérance d'estre sauvez

qu'en faisant héritier Sainct François ou Sainct Dominique. II, 47.
Moines à Bloys déterrent une femme pour desrober la bière de plomb en laquelle on l'avoit mise. II, 50.
Moines prescheurs Italiens crient *Misericordia*. II, 247.
Mule accusée d'avoir donné un coup de pied à celuy qui estoit dessus. I, 63.

N

Nicodème, en dépendant Jésus Christ de la croix, mit du sang d'iceluy en un des doits de son gant. II, 302.
Nonnains tenans le lieu des vestales. II, 162.
Nonnains faisans mourir leur fruict en leur ventre. II, 118.
Nonnain rendant bien le change à son abbesse. II, 22.
Nostre Dame de Lorette, de Boulongne, et un grand nombre d'autres. II, 331.
Nostre Dame de toutes beautez à Tours. II, 333.
Le Novice d'un Cordelier (c'est à dire une femme habillée en novice) fait un enfant dans le bateau où il passoit la Garonne. II, 30.

O

Offrande d'un coq blanc qu'on faisoit à S. Christofle de Tours. II, 309.
Olivier Maillard souvent allégué, principalement ès chap. v, vi, vii, viii, ix. Il crie fort et ferme contre la mauvaise vie des gens d'église. I, 112. Aussi crie-il contre les porteurs de bulles et reliques, autrement porteurs de rogatons. I, 120. Il en veut aussi aux femmes des advocats. I, 134. Aussi ne se peut-il taire des tromperies des apothiquaires. II, 300.
Bel Oyseau dict par injure, et comment interprété. I, 65.

P

Pape Alexandre III foulle aux pieds l'empereur Frédéric à Venise. II, 416.

Le Pape Alexandre IIII abolit tant qu'il peut les livres de Guillaume de S. Amour. II, 350.

Le Pape Alexandre VI entretient sa propre fille. II, 375. Et permet à un cardinal Espagnol de faire son Ganymedes de son fils bastard. II, 384.

Le Pape Boniface VIII dit le royaume de France estre dévolu à l'église Rommaine, mais on ne luy voulut pas croire. II, 418. Ayant l'espée au costé, dit au duc Albert d'Autriche, demandant l'empire, qu'il estoit empereur luy-mesme et seigneur de tout le monde. *Ibid.* Ce mesme excommunia le roy de France jusques à la quatrième génération. II, 419. Et annulla toutes les indulgences qu'il avoit baillées aux prédécesseurs d'iceluy. *Ibid.*

Le Pape Clément V met le colier d'un chien au col de l'ambassadeur de Venize, et le fait marcher par la salle à quatre pieds. II, 417.

Le Pape Clément VI commande aux Anges de porter en paradis les ames de ceux qui mouroyent par les chemins allans en pèlerinage à Romme. II, 358.

Le Pape Grégoire VII jette l'hostie dedans le feu. II, 385.

Le Pape Grégoire IX absoult l'empereur Frédéric de son excommunication, moyennant cent mille onces d'or. II, 419.

Le Pape Honoré III fait pendre 400 Escoçois, pour punition de ceux qui avoyent brulé un Évesque Escoçois. II, 420.

Le Pape Jules II jette les clefs de S. Pierre dans le Tibre, et prend l'espée de S. Paul. II, 385.

Le Pape Jules III dit que si Dieu s'estoit si fort courroucé pour une pomme, il seroit bien permis à luy qui estoit vicaire de Dieu, de se courroucer pour un paon. II, 77. Ce mesme commanda qu'on luy apportast un certain plat

de viande en despit de Dieu. II, 78. Il ha un Ganymedes comme Jupiter. II, 383.

Le Pape Léon x dit ces mots au Cardinal Bembe, « Que de » biens nous a acquis ceste fable de Jésus Christ ! » II, 79, 295. Ce mesme dit à son confesseur que puisqu'il avoit vendu paradis aux autres, il n'y pouvoit plus rien prétendre. II, 384. Et estant repris par ses Cardinaux de sa meschante vie, leur dit qu'ils en estoyent cause, l'ayans faict pape. *Ibid.*

Le Pape Paul III estant en une procession, et le peuple s'arrestant, se coléra en sorte qu'il dit qu'on luy feroit renier Christ si ceux qu'estoyent devant ne marchoyent. II, 78. Ce mesme entretient sa propre fille nommée Constance. II, 381.

Le Pape Sixte IIII permet au Cardinal Saincte Luce d'estre sodomite. II, 383.

Les Papes faicts grands par le moyen de trois choses : par excommunications, pardons, et par armes. II, 418.

Pape faisant deux rois ses laquays. II, 418.

Les Pardons ou indulgences du pape ne plaisoyent guères à Olivier Maillard, et encore moins ceux qui les portoyent. I, 120.

Paysant, faisant sa prière devant un vieux crucefis, qui luy tomba dessus. II, 370.

Parisienne couchée avec son adultère fait demeurer son mari en la rue, frappant à la porte, jusques à ce qu'elle eut achevé sa besongne. II, 277.

Pasquin à Romme disoit qu'il s'en alloit mourir de tristesse de ce qu'on l'avoit appelé Pape. II, 373.

S. Paul repris d'avoir dict plusieurs choses dont il se fust bien passé. II, 167.

Peintre qui estant repris par un Cardinal d'avoir faict le visage trop rouge à S. Pierre et à S. Paul, luy respondit, « Ceste rougeur leur procède de honte, car ils sont hon- » teux de voir le train que vous menez. » II, 372.

Le Pere tue son fils, en le pensant seulement battre, la mère noye son petit enfant, sans y penser : et tous deux de désespoir se pendent. I, 401.

Perillus, ayant faict un présent à Phalaris d'un taureau

de cuyvre, servant de fournaise pour bruler les hommes, fut contrainct par ledict Phalaris d'en sentir le premier l'essay. I, 416.

Des Perruques qu'on portoit anciennement. II, 133.

Pétrarque appele Romme Babylone. II, 356. Et dit que Christ en est banni, et l'Antechrist y est maistre. II, 357.

Petrus Castellanus mort de maladie estrange, qui le saisit en preschant pour la religion Rommaine à laquelle il avoit autresfois renoncé. II, 111.

Un Picard aima mieux estre pendu, que racheter ce supplice en espousant une boiteuse. I, 253.

Un Picard ayant esté quelques années à la guerre sans desgainer son espée, allégua qu'il n'estoit mie entré en colère. I, 366.

Nostre maistre Picard disoit que Sainct Paul et Saincte Barbe ne saignirent que du laict quand on leur coupa la teste. II, 262. Passage de l'Escriture malitieusement et impudemment détorqué par luy. II, 168.

Un Piémontois, ayant trouvé sa femme en faute, la contraignit avec la vieille qui luy servoit en cest affaire de pendre et estrangler le paillard, et puis luy tenir compagnie le reste de leur vie. I, 407.

Un Porteur de rogatons dit que si le sainct Esprit estoit mords d'un chien enragé, encores faudroit-il qu'il vinst à Saint Hubert. II, 339.

Un Porteur de rogatons de S. Antoine fait bruler une pie, feignant estre un miracle de S. Antoine. II, 397.

Un Porteur de rogatons fait baiser un tison ou charbon au lieu de ses reliques qu'il avoit engagées. I, 124, et II, 409.

Un Porteur de rogatons fait croire d'une plume de perroquet que c'estoit une de celles de l'ange Gabriel. II, 410.

Quelques porteurs de rogatons de S. Antoine faisoyent baiser des croix de cuyvre par eux chaufées, faisans acroire que S. Antoine estoit courroucé. II, 398.

Un porteur de rogatons met le feu en l'estable aux vaches d'un laboureur, pourcequ'il ne luy avoit rien donné. II, 398.

Un Porteur de rogatons met le feu en la toile d'une femme, faisant acroire à son mari que c'estoit le feu S. Antoine. II, 398.
Porteurs de rogatons usans d'imposture trop grossière. II, 305.
Poulonnois qui ayant contrefaict les lettres et seaux de son prince, s'en alla en Angleterre comme sien ambassadeur. I, 237.
Pourceaux et moines de S. Antoine, d'une mesme nature. II, 39.
Pourpoins anciennement appelez *nichilodo*. II, 131.
Prescheur qui en preschant la passion, dit, « N'en pleurez » pas, peut-estre n'est-il pas vray. » II, 76.
Un prescheur de Tours dit que si Jésus Christ luy commandoit une chose, et le pape un'autre, il obéyroit plustost au pape. II, 76.
Prescheurs disans qu'Abraham, Isaac, Jacob, et les autres Patriarches ne s'alloyent jamais coucher sans faire le signe de la croix, et dire leur *Pater* et *Ave Maria*. II, 182.
Prescheurs faisans comparaison de la grace de Dieu aux crottes d'une chèvre montée sur un four. II, 256.
Prescheur faisans comparaison de la Trinité à un haut de chausses et à un Cordelier. II, 256. Prescheurs faisans comparaison de Jésus Christ à des soldats. II, 256.
Prescheurs recommandans leurs convents, disent qu'en leurs caves on n'y voit goutte, et en leurs greniers on n'y voit grain. Aussi usent d'autres telles façons de parler en demandant. II, 260.
Prescheur en son sermon demandant Jacquette. II, 261.
Prescheurs. Voyez aussi en ce mot Moine.
Président voulant faire payer à une damoiselle l'audience qu'il luy promettoit bailler, d'un payement extraordinaire et fort sale. I, 334.
Au Président Liset fut reproché qu'il n'avoit pas pitié des hommes, sa mule ayant bien pitié des pourceaux. II, 426.
Un Prélat qui avant qu'estre pape, par humilité mangeoit sur une rets, estant pape, « Ostez moy » (dit-il) « ceste

» rets : j'ay pesché ce que je voulois prendre. » II, 38.
Presbyter interprété en deux plaisantes sortes. II, 147.
Prestres vivans en concubinage au lieu de vivre en célibat : et comment desjà devant nostre temps on a crié contre le commandement de ce célibat. I, 111 et suiv. ; II, 379 et suiv.
L'empereur Constantin appelle les prestres ses dieux. II, 422.
Prestre pour grande punition condamné à ne mettre le pied en aucun temple. II, 24.
Un Prestre voulant mal à un sommelier, le fit chasser de sa messe comme excommunié. II, 42.
Un Prestre endormi en son Memento, s'esveillant crie Flus ! II, 393. Un autre en s'y resveillant crie Le roy boit ! II, 43. A un autre estant aussi endormi en son Memento furent desrobbez tous ses outils, de sorte qu'estant resveillé il courut en la rue criant Au larron ! II, 43.
Un Prestre ayant entendu par la confession d'un, qu'il avoit trouvé une bourse de trois cents escus, fait tant qu'il la tire des mains dudict confessant. II, 49.
Un Prestre Limosin faux monnoyeur commet plusieurs meurdres. II, 57.
Un Prestre exécuté à Genève pour avoir crevé les yeux à son frère, et puis l'avoir assommé. II, 59.
Un Prestre à Orléans feignant se jouer avec sa putain, la jette sur un lict, et là luy coupe la gorge. II, 62.
Un Prestre de Noyon tua à Paris une fille agée de sept ans, laquelle luy avoit esté baillée pour estre mise en un monastère. II, 61.
Prestre qui en disant sa messe délivra de purgatoire nonante-neuf ames. II, 206.
Un Prestre de Gennes dit avoir apporté de Bethlehem du souffle de Jésus Christ, et les cornes de Moyse. II, 306.
Un Prestre Savoysien, pource que son hostie ne faisoit cesser un grand vent, la menaça de la jetter en la fange. II, 310.
Un autre Prestre Savoysien se vante qu'il fait du dieu de

la messe tout ainsi comme le chat de la souri. II, 392.
Un autre du mesme pays chantant sa messe, dit à son compère, « Di amen de par le diable. » II, 388.
Un Prestre Lorrain tenant une boiste pleine d'oublies, les hochoit, disant, « Ribaudaille, ribaudaille, lequel de vous » sera aujourdhuy dieu? » II, 392.
Un Prestre Provençal, en levant le dieu de sa messe, luy mit les jambes en haut et la teste en bas, et en estant repris, « C'estoit » (dit-il) « de peur que ses chausses ne » luy tombassent. » II, 392.
Un Prestre cercha en son messel la messe de *Sol in cancro*, pensant que ce fust quelque sainct. II, 393.
Un Prestre voulant chanter une messe de gendarme, prit pour son évangile, la passion toute entière. II, 395.
Prestres qui donnoyent conseil à leurs parroiciennes de contrefaire les démoniacles, à fin que les maris allans en pèlerinage, les leur recommandassent. II, 20.
Prestres ignorans jusques à ne sçavoir lire. II, 139.
Prestres Savoysiens sorciers brulez avec leurs putains. II, 387.
Contre la loy du célibat des Prestres. II, 379 et suiv. Ignorance de quelques uns qui venoyent pour estre passez prestres. II, 139, 268.
Proverbe des prestres, *Allons boire sur le premier cuir qui viendra*. II, 298.
Le Prévost la Vouste, ayant demandé à une damoiselle le plaisir d'une nuict, à telle condition qu'il luy rendroit son mari, obtint d'elle ce qu'il demandoit, et puis luy rendit mort. I, 334, 335. Ce mesme prévost sauva pour argent un qui estoit jà à l'eschelle, luy faisant accroire qu'il avoit couronne. I, 336.
Un Prévost des mareschaux fait pendre un pauvre homme incoulpable, au lieu d'un larron avec lequel il participoit au butin. I, 336.
Procureur trahissant sa partie. I, 342.
Proverbes anciens reprenans les vices des gens d'église. II, 348, 349.
Proverbes anciens contre Romme, et contre la paillardise et yvrongnerie des gens d'église. II, 358.

Proverbes anciens touchant les quatre Mendians. II, 363.
Contre les Puces, finesse de souffler la chandelle. I, 63.
Pour avoir tué une puce, S. Macaire fait sept ans pénitence. II, 199.
Purgatoire prouvé par un cheval. II, 254. Les ames rient en purgatoire au son de l'argent. II, 48. Pourquoy le bon larron ne passa point par Purgatoire. II, 191.

Q

Quadragésimal spirituel, autrement dict, *Quaresme allégorié,* livret contenant des subtilitez très-ridiculement plaisantes. II, 277 et suiv.
Questions d'aucuns docteurs modernes de l'église Rommaine non moins meschantes que frivoles : Voyez au chap. XXXV.
Quintin, comment interprété en la *Légende dorée.* II, 271.

R

Rabelais, un second Lucian en cas de brocarder toute sorte de religion. I, 189.
Riccius Monteclarius, ayant délibéré de tuer quelcun, le caressoit, le priant de venir banqueter chez luy. I, 415.
Romme la saincte n'avoit que quarante-cinq mille courtisanes du temps du pape Paul III. II, 296.
Romme descriée par un proverbe ancien. II, 361.
Le Roy François, premier de ce nom, établit des professeurs des langues. II, 150. Il fait pendre deux qui s'estoyent coupez les mains de peur d'aller aux galères. II, 205.
Les Roys anciens n'estoyent pécunieux. II, 121.
Les Roys bergers. II, 121.

Un Roy de Turquie fit fendre l'estomach à l'un de ses valets de chambre, pour sçavoir s'il avoit mangé le laict d'une povre femme laquelle luy demandoit justice. I, 348.
Roys de France et d'Angleterre estafiers ou laquays du pape Clément v. II, 418.
Royne qui réalement et de faict mettoit les mains à la paste. II, 121.

S

Sacerdos comment interprété. II, 270.
Sacremens. *Quot sunt septem sacramenta?* — *Tres*. II, 268.
Sages femmes ausquelles on bande les yeux pour aller à celles qui sont en travail d'enfant et craignent d'estre congnues. I, 395.
Les Saincts de l'église Rommaine ont grande conformité avec les dieux des payens. II, 326.
Les Saincts ayans divers mestiers, ou offices, et principalement ceux qui se meslent de l'art de médecine. II, 314 et suiv. Ils sont équippez de diverses sortes. II, 334.
Aucuns Saincts ont donné leurs noms aux villes. II, 328.
Sainct Antoine colère, et vindicatif. II, 329. Il ha plusieurs corps, l'un à Arles, l'autre à Sainct Antoine de Viennois, sans plusieurs autres membres qui sont çà et là. II, 326.
S. Apollonie et S. Christophle guarissent du mal des dens. II, 320.
S. Clair, S. Claire, et S. Otlie guarissent les yeux. II, 318.
S. Cosme et S. Damian guarissent un homme qui avoit le chancre à la cuisse, en la luy couppant et mettant en son lieu celle d'un trespassé. II, 201.
S. Crépin, rapporté au Grec, vaut autant à dire en François que Sainct Pantoufflier. II, 313.
S. Dominique tient les diables assiégez dans le corps d'un homme jusques à ce qu'ils ayent baillé les saincts martyrs pour plèges. II, 195. S. Dominique guarit une non-

nain d'un mal qu'elle avoit en la cuisse, avec un onguent appelé *onction d'amour*. II, 200.

Sainct François, pour prouver qu'il estoit vierge, se despouilla tout nud devant l'évesque d'Assise. II, 197. Sainct François appelle les oiseaux ses frères, et leur commande d'ouïr la parole de Dieu. II, 198. Item, Une cigale demeura huict jours avec luy. II, 199. Item, Un rossignol et luy chantèrent un jour entier l'un après l'autre. *Ibid.* Item, il fit arrester le caquet à quelques arondelles, les appelans ses sœurs. *Ibid.* Item, en faisant le signe de la croix il guarit un loup enragé, et l'appela son frère. *Ibid.* Sainct François embrasse frère Massé. II, 200. Sainct François tue un homme par gayeté de cœur pour puis avoir le plaisir de le ressusciter. II, 202. Sainct François chantant messe trouva une araignée dans son calice, laquelle il beut, puis luy sortit par la cuisse. II, 219. L'habit de sainct François est dict estre le seul moyen de sauver le diable. II, 345. Sainct François et ses frères ont faict beaucoup plus de miracles que Jésus Christ, selon le livre *Des conformitez*. Aussi a esté S. François plus parfaict en beaucoup de choses et plus excellent que Jésus Christ. II, 82. On a exposé de S. François quelques passages escrits de Jésus Christ et autres. II, 82 et suiv.

Sainct Friand vendit sa robbe pour avoir de la friandise. II, 321.

S. Germain déposséda un roy de son royaume, et le bailla à un bouvier. II, 201.

S. Guerlichou, S. Gilles, S. René, et Nostre-Dame de Liesse font engrossir les femmes. II, 321, 322.

S. Hubert garde les chiens. II. 318. S. Jan garde les agneaux. *Ibid.* S. Loup et S. Wendelin gardent les brebis. II, 317. S. Feriol, S. Andoche et S. Gallicet gardent les oyes. II, 316.

S. Main et S. Jan peuvent aussi bien envoyer la maladie que la guarir. II, 324.

S. Maturin guarit les fols, S. Acaire les acariastres, S. Avertin les avertineux, S. Eutrope les hydropiques, S. Mammard les mammelles, S. Genou, de la goutte, S. Agnan ou Tignan, de la tigne. II, 311 et suiv.

S. Médard semble venir d'un mot Grec *meidan*, qui signifie Rire. II, 313.
S. Quentin guarit de la toux. II, 320.
Saincte Barbe fait cesser les tonnerres. II, 310.
Saincte Geneviefve de Paris fait haster et cesser la pluye. II, 310.
Saincte Katherine prie Dieu luy créer un cœur net : ce qu'il fait, luy ostant le sien, et au bout de trois jours luy en baillant un autre. II, 208.
Un Savoyard, ayant promis monstrer une belle antiquité, monstre sa femme aagée de 80 ans. I, 55.
Un Savoyard, estant condamné à estre pendu, prioit que pour la pareille on luy fist couper la teste. I, 61.
Sienoise estant couchée avec son compère frère Regnaud, son mari arrivant, trouve une eschapatoire subtile. I, 271.
Simon Turc en Anvers tua un Italien dedans une chaire faicte pour cela. I, 359.
Sornettes de larrons et autres malfaicteurs estans jà à l'eschelle entre les mains du bourreau. I, 252.
Sornette d'un qui n'ostoit point son bonnet quand on luy jettoit de l'eau béniste. II, 364.
Sornette d'un conseiller de la cour de Parlement touchant l'eau béniste, dite au Roy François premier. II, 364. Autre, sur ceste façon de parler, *Tu es un bel oyseau*. I, 65. Voyez autres sornettes ou rencontres plaisantes en plusieurs autres passages de ce livre.
Sot et *fol*, comment ils sont différens. I, 65.
Souri prenant le dieu de la messe sur l'autel en présence du prestre au temple S. Marri à Paris. II, 341.
Souri canonizée pour avoir mangé un dieu de la messe. II, 342.
Un Suysse demandant récompense de la vérole qu'il avoit gagnée au service du Roy. I, 62.
Un Suysse ayant surpris sa femme en paillardise, luy pardonne, puis de sang froid la tue, et ses enfans : et après se précipite soy-mesme. I, 385.

T

Temple de Romme qui anciennement nommé *De tous dieux,* a esté appelé *De tous saincts,* par le pape Boniface IIII. II, 308.
En Terre sont adorez les corps de plusieurs dont les ames sont tourmentées ès enfers. II, 300.
Trois choses d'un accord, etc. I, 124.
Trois choses insatiables. I, 125.
S. Tiphaine, comment forgée. II, 146.

V

Vaudray, chevalier du guet, tué en trahison par un Italien. I, 360.
Vénitien, approchant de XC ans, n'eut jamais désir de sortir de Venise, sinon depuis qu'il eut la ville pour prison. I, 45.
Vénitien, estant potestat à Padoue, fait bailler deux traits de corde à un escolier plus qu'aux autres, parce qu'il allégua estre fils d'un sien ami. II, 352.
Vénitiens ont appris des ambassadeurs François si les perdreaux et levraux estoyent bons à manger. I, 129.
La Vérole est une nouvelle punition de Dieu. I, 161. Falopius promettoit à ses escoliers monstrer comment ils ne craindroyent point la vérole. I, 162.
Un Vicaire estant venu voir son curé, au collège d'Autun à Paris, tue le serviteur dudict curé et luy après. II, 60.
Le Vicaire de Villers preschant dit à ses auditeurs, « Puis » que vous ne tenez conte de vous amender, le diable vous » emportera, et moy après vous. » II, 249.
Les Vestales anciennement en telle estime qu'aujourdhuy les nonnains. I, 162.

Vestemens de nos prédécesseurs de lourde façon. II, 129.
Vieillesse honnorée anciennement. I, 73.
Le Vieillard de Claudian, demeurant à un quart de lieue de Véronne, s'estoit passé toute sa vie d'y aller. I, 45.
La Vierge Marie selon aucuns conceue en péché originel, et selon les autres sans icelyy, et des grandes disputes qui en ont esté. II, 228 et suiv.
La Vierge Marie prend le cousteau de sa chambrière pour couper l'oreille à Alexandre Niccan, pource qu'il prouvoit qu'elle estoit conceue en péché originel. II, 214.
La Vierge Marie, à faute d'autre, eust elle-mesme crucifié son fils, comme ont presché Menot et Barelete. II, 90.
La Vierge Marie desguisée en plusieurs sortes sous le titre de Nostres-Dames. II, 330.
La Vierge Marie entra en la chambrette d'un moine nommé Alain, auquel entr'autres choses présenta ses tetins à manier et tetter, se rendant aussi familière avec ledit moine que la femme fait avec son mari. II, 239.
Vin théologal et *Table d'Abbé*. II, 35 et suiv.
Université de Paris condamne la bulle de la croisade faicte par le pape Clément VI. II, 358.
Voleur Savoysien ayant quelques façons de faire particulières. I, 369.
Usures reprises par Maillard, Menot, et Barelete. I, 85 et suiv.
Usures fort estranges et diaboliques. I, 325.
Un Usurier de Vincence importunoit un prescheur de crier contre les Usuriers, à fin qu'eux ayans quitté le mestier, il demeurast tout seul. I, 324.

TABLE ANALYTIQUE

DE CETTE NOUVELLE ÉDITION

ET

NOTES COMPLÉMENTAIRES

A

A bon entendeur il ne faut qu'un mot, proverbe. I, 108.
Abbé de Josaphat (Réponse d'un) à qui on demandait comment il pouvait tant boire. I, 184. Réponse d'un autre à l'occasion des vins rôtis. *Ibid.*
Acaire (St). II, 312, 324.
Achever de peindre, proverbe. I, 154.
Achilles. II, 168.
Acridophages. I, 14.
Adorement. II, 304.
A huis ouvert. I, 155.
Aix, en Allemagne. II, 301.
Ales pour *ailes.* II, 359.
Alexandre : réponse que lui fait un corsaire. I, 247.
Alexandre III, pape. II, 416.
Alexandre VI. II, 374.
Allelu-Iah prononcé pour *alleluya.* II, 149.
Allemands appelés *Dastipoteurs.* I, 105.

Aloys Farnèse, bougre sodomitique. I, 176.
Ambroise (Saint). Manière d'interpréter son sentiment sur l'amour de Dieu. I, 171.
Ame de chien, bras de fer, ventre de fourmi, proverbe. I, 99.
Amorabaquin, nom de Bajazet Ier. I, 348.
Amyot. I, 9 note, 77 note, 152 note, 258 note, 303 note.
Anagogigue. II, 211.
Analogie, mot nouveau. I, 37.
André des Ars (Sainct). II, 60.
Anticamera. I, 232.
Antiquaille : tour plaisant fait à un chercheur d'antiquailles. I, 55,
Antique, divers sens du mot. I, 53 : « En ce passage de Plaute, *Antiquum obtines hoc tuum, tardus ut sis,* il ne fauldroit pas entendre *morem,* mais *ingenium* (car *institutum* ne semble pas bien convenir ici); sinon qu'on voulsist prendre *antiquum* en forme de substantif au lieu de *antiquum morem,* comme quand Juvénal a dict :

Antiquum et vetus est alienum, Posthume, lectum
Concutere, etc. »

Conformité, p. 62.

Anvers, tour d'adresse joué dans cette ville. I, 226.
A pain et à pot. I, 112.
Aponus (Petrus). I, 306.
Apostés (Miracles). II, 236.
Apothicaires, leurs quiproquos. I, 97, 299. Leurs larcins. I, 296.
Après la panse vient la danse, proverbe. I, 108.
A prononcé pour *E.* II, 135.
Arat (Le poète). Son sentiment sur le siècle d'or. I, 69.
Arbaleste (Bonnet à l'). II, 130 : « Les vieux grognards de la bourgeoisie usaient (sous François Ier) d'un bonnet issu du chaperon porté à la fin du XIVe siècle. Ils l'appelaient bonnet *à la coquarde,* en mémoire de la patte découpée en crête de coq qui avait jadis garni ce chaperon. C'était une demi-aune de drap doublé de frise rouge, qui pendait dans le dos après avoir enveloppé la tête. Cela pesait entre quatre et cinq livres. Il y en eut d'un

peu plus légers, qu'on disait *à l'arbalète.* » J. Quicherat, *Hist. du costume,* p. 369. Cf. Du Fail, *Propos rustiques,* XIV.
Archæos, archaïcos, explication de ces termes. I, 58.
Argent, sa couleur ignorée au siècle d'or. I, 45; falsifié, 294; moyens d'en trouver proposés à Henri II. II, 18.
Ariston. I, 17, note.
Arlotto. I, 91 note; II, 367.
Arme (âme). II, 263, 363.
A sçavoir-mon. I, 56.
Assasin. I, 353.
Asses (Claude des) : sa mort. II, 107.
Astiacre. I, 420.
Astyages fait manger à Harpagus son propre fils. I, 405.
Attaquer, prononciation picarde pour *attacher.* I, 253.
Au batre faut l'amour, proverbe. I, 32.
Augsbourg (Ceux d') ont S. Ulrich pour patron. II, 329.
Augustin (Saint) : manière d'interpréter son sentiment sur l'amour de Dieu. I, 171. Cette chanson est relative au colloque de Poissy; elle a été composée par Lancelot Carles, évêque de Riez, et continuée par Ronsard et Baïf, 1561. Voy. Leroux de Lincy, *Recueil de chants historiques français,* 2e série, p. 262.
Avenchi. I, 369. Avenchi est aujourd'hui Vanchy, Ain, cant. de Collonges, arr. de Gex, et non Avenches, comme l'a dit Baum (*Procès de Baudichon de la Maison Neuve,* 1534, publ. en 1873). « En ce temps-là et à quatre lieux près de Genève, au chemin de Lyon, régnoit un gentilhomme de Savoye le plus malin et cruel qu'on sceust dire, Me d'Avanchi, lequel faysoit mille maulx, etc. » Froment, *Actes et gestes,* p. 118.
Avocats, leurs larcins. I, 90.
Avoutrerie. II, 381. Dans les exemples suivants, *avoutire* a le sens d'adultère :

Si com la Fable le raconte,
Reprochoit à Minos la honte,
La vilénie et le difame
Et l'avoutire de sa femme.

Ovide, dans le *Dict.* Lacombe.

Traison foi mentie,
Avoutire et parjure
Moult et maleurez
Qui en vos met sa cure.
Roman de Mailli.

Avoutire vient d'*adulterium*, voy. Diez, *Gramm.*, trad. Brachet. Paris, I, 176.
Aymond, questions sur ses quatre fils. II, 140.

B

Babou (Léonor), secrétaire du roi en 1546. I, 197.
Badins, de Rouen. I, 269.
Badlori. I, 65.
Bahu. I, 232.
Baiser, donné à la reine de Navarre. I, 60.
Bajazet Ier, appelé Amorabaquin. I, 348.
Balotte. I, 205.
Bandel. I, 408, 409, 411 note.
Bardaches. I, 141.
Barelete. I, 75, 83, 90, 97, 102, 105, 118, 124, 133; II, 90, 103, 175, 418.
Barisel. I, 355.
Barquerolle. I, 213.
Bartole. I, 154.
Bas d'Angleterre. I, 321 note.
Bascule. II, 204. « Il ne faut pas craindre que ces vieux guerriers veuillent ramener les bacules (car ce mot a esté depuis transféré à la fortification des portes). » *Précellence*, éd. Feugère, p. 371. La bacule a été décrite par Juste Lipse. C'était à peu près la même machine que celle qu'on appelait *metella* (v. Végèce, IV, 6), et qu'en langue romane on nommait *clide* : on s'en servait surtout pour repousser les escalades. Plus tard on entendit par bacule une porte appuyée sur deux paux, qui s'ouvrait et se fermait en guise de trébuchet.
Bastelerie. II, 178.

Bastion blanc. I, 95.
Bastons à feu. I, 29.
Bayle, cité. I, 259 note; II, 80 note, 150 note, 335 note.
Beati quorum (Le *Boy* de). II, 7. (Enluminé comme le *B* initial du psaume *Beati quorum.)*
Beaulieu (Eustorg de) : sa *Réjouissance chrétienne.* I, 168 note; ce recueil existe dans la bibliothèque de M. le duc d'Aumale, voy. le *Bulletin du Bibliophile* de 1867.
Beau père. II, 31.
Bec (Abbaye du). II, 304.
Beda (Maître). I, 9; II, 149. M. Félix Frank l'appelle trois fois *Bedier (Les Marguerites de la Marguerite des princesses,* pp. VIII, XI et XV).
Begault. II, 140.
Bellay (Martin du). I, 231 note.
Bellay (Jean du). I, 219.
Bellay (Joachim du). I, 58, 367, 414; II, 75, 77.
Bénévent (Jean de la Case, archevêque de). I, 174.
Benno, cardinal. II, 385.
Bernard (Saint) : manière d'interpréter son sentiment sur l'amour de Dieu. I, 171.
Berne (Les Jacobins de) font jouer la tragédie aux esprits. I, 270; II, 230. Senebier indique parmi les livres de Bonnivard : *Relation de la fraude des Dominicains de Berne qui furent brûlés quelque temps avant la Réformation.*
Bertrandi (Jean). I, 346.
Bêtes sauvages, douces au premier siècle. I, 45.
Bèze (Th. de). I, 260 note; II, 67 note, 101 note, 110 note, 150 note, 153 note, 168 note, 182 note, 229 note, 372 note, 426 note.
Bible (La) : comment traduite en français par Castalio, I, 199; défendue en langue vulgaire, II, 152; glosée de la glose d'Orléans, 153; Dizain d'Estienne à ce sujet, 154.
Bié (Le maréchal du). II, 392.
Biel (Gabriel). II, 274.
Billon (François de), auteur du *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin.* I, 195; prend les termes de *Vir Dei* pour un prophète, 198.

Blaisser. I, 201.
Blasphèmes (Les) repris par Maillard. I, 100; par Menot, 101; par Barelete, 102; signification du mot blasphème, 200; blasphème d'un prêtre de Rome, II, 75; de Menot, 90.
Blois (Un esbatement à). I, 170.
Bogenci sur Loire. II, 417.
Bohier (Guill.), secrétaire du roi, I, 197.
Bouchers (Les) repris par Maillard. I, 98.
Bouger (Se). II, 85.
Bougette. I, 343.
Bougre. I, 176; II, 373.
Bouquon de Lombard. I, 97.
Bourdin (Jacques), secrétaire d'État. I, 197.
Bourgogne (Un duc de) enclin à dérober. I, 215.
Bragard. II, 162.
Bragues. I, 115.
Brantôme, cité. I, 142 note, 164 note, 178 note, 181 note, 188 note, 200 note, 231 note, 248 note, 378 note; II, 18 note, 57 note.
Bras de fer, ventre de fourmi, ame de chien. I, 99.
Bribeur. II, 288.
Brimboter, brimborium. II, 352.
Brou (Le curé de). II, 253 note.
Brusquet. II, 18 note.
Buchanan. I, 141 note, 309 note, 422 note.
Burchard, son *Journal* cité. I, 171 note.
Bustes. I, 393.

C

Cacquetoires. I, 122.
Cætera de notaires. I, 97.
Cahuette. II, 230.
Caïn, semblable aux Luthériens. II, 181.
Calixte II, pape. II, 379.

Calvin. I, 77 note, 117 note, 123 note, 152 note, 190 note, 258 note.
Capluchon. II, 273.
Caquesangue. I, 105.
Carapha (Paul IV). II, 373.
Cardinal Ch. de Lorraine. I, 339; II, 51, 100 note : « Mais afin de n'aller cercher exemple jusques en Turquie quand ce beau mot *le Cardinal* estoit tant pourmené par toute la cour, cela s'entendoit d'un Cardinal qui surpassoit tous ses compagnons en qualitez cardinaliques. » *Conformité,* première édition.
Cardinal des bouteilles. II, 37.
Cardinalitez. I, 85.
Carême (Faire un bon). I, 123.
Carmes (Les) comparés par Barelete à des chevaux blancs. II, 174.
Carpi (Le comte de). II, 343.
Case (Jean de la), archevêque de Bénévent. I, 174.
Castalio (Sébastien), traducteur de la Bible. I, 199.
Castellanus (Petrus) = Du Chastel. II, 110.
Castiglione, auteur du *Courtisan.* II, 125.
Cathane, Caitness. II, 420.
Catilinisme. II, 101.
Celtes (Les) adonnés à la sodomie. I, 140.
Cephas. II, 148.
C'est un sacre, proverbe. I, 129.
Ceux qui arrivent tard ont la petite part, proverbe. II, 226.
Ceux qui font les cemetières bossus. I, 305.
Chaire, chaise. II, 378.
Chalit. II, 134.
Chambre ardente, érigée par E. Poncher. II, 107.
Chanoine, qui veut avoir sa prononciation à part. II, 145.
Chardonnerette. II, 406.
Charles-Quint, son épitaphe. II, 138.
Charretier Alain, poète. II, 380.
Chartres (Miles d'Iliers, évêque de). I, 328.
Chaseule. II, 370.

Chassemarées, leur origine. II, 34.
Chastrement. I, 278.

Chastrement est un doublet de castration qui n'a pas été mentionné par M. Brachet. Il est donné par Rob. Estienne, Cotgrave et Oudin; castration se trouve d'ailleurs déjà dans A. Paré.

Chat, tué par un Romain. I, 13; symbole des gens de justice, 96.
Chef, étymologie de ce mot. II, 149.
Cherio (Cosmo), évêque de Parme. I, 177.
Cherpis. II, 231.
Chien (Le) de Tobie. I, 198 note.
Chienne, qui ne veut être couverte par son chien. I, 143.
Chigro. II, 328.
Chiquetant (Se). I, 402.
Chirurgiens, ignorants. I, 318.
Chi s'impaccia con fanciulli, etc., proverbe. II, 369.
Choses (Trois) tout d'un accord, etc., proverbe. I, 124; II, 45 note.
Chrétiens, plus méchants que les Turcs, I, 77; plus usuriers que les Juifs. I, 90.
Chronique scandaleuse, citée. I, 166 note.
Chrysostome (Saint) cité. I, 101.
Claudian, le poète, cité. I, 45.
Clementina et *Novella,* prises pour des paillardes. II, 144.
Cliquaille. II, 161.
Clystère d'eau bénite. II, 365.
Cocu (Conseil donné à un). I, 167. « En voici un autre qui n'a pu entrer dans le corps de l'ouvrage :

Si n'être point cocu vous semble un si grand bien,
Ne vous point marier en est le vrai moyen. »
Éd. de 1735.

Cocus, vers de Juvénal à leur sujet. I, 71; fort communs à Paris. I, 264.
Colibets. II, 171.
Cologne (Herman Grin, consul de). II, 64; Henri, archevêque, 65.
Conards ou badins de Rouan. I, 269. Société de bouffons qui jouait tous les ans, au carnaval, des parades, des

scènes comiques et « les faits vicieux » qui s'étaient passés dans l'année. Voy. Floquet, *Bibl. de l'École des Chartes*, I, p. 105, 123; *Les Triomphes de l'abbaye des Conards*, avec notice, par Marc de Montifaud, Paris, 1874.
Concile de Tolède. II, 6.
Concubinage, ordonnance à son égard. II, 6.
Confession, sert de filet aux prêtres. II, 23.
Conformité du language françois avec le grec, livre d'Estienne. I, 38, 99 note; II, 110 note, 137, 149 note, 312 note, 324 note.
Constantin (Pays de) en Normandie. II, 322.
Contrarier à. I, 258.
Contrepoison (La). II, 154.
Coquarde (Bonnet à la). II, 130.
Coquillart. I, 109 note, 423 note; II, 133 note, 182 note.
Coquin. I, 93; *Vie de*, — proverbe. II, 39.
Cordelier, cause de trois meurtres, II, 8; va se coucher auprès de l'épouse par humilité, 12; marie un sien compagnon à une damoiselle italienne, *ibid.*; soi-disant S. François, 15; amasse cent vingt mille ducats à prêcher la croisade, 51; commet quatre meurtres, 52.
Cordeliers, saisis avec deux têtes d'hommes coupées. I, 357; qui veulent forcer leur batelière, II, 12; pourquoi volontiers mis en jeu, 19; leurs luttes avec les Jacobins au sujet de l'Immaculée Conception. II, 228.
Cordette. II, 397.
Corner. II, 127. « On disoit *corner* pour sentir mauvais, se corrompre, en parlant du poisson et du gibier. Cette acception naît de l'usage de publier au son de la trompette le poisson que l'on avoit de la peine à vendre. « Je ne scay si autrefois en Poictou on n'a point vendu le poisson au son et cry de cornet, qui servoit de tintinnabule dont usoient les Grecs en la vente de leur poisson. Car on dit, en ce païs, que le poisson corne quand il est gasté, puant et corrompu. » Bouchet, *Ser.*, liv. I. Ainsi, corner ne signifie pas absolument et proprement sentir mauvais, comme Oudin le fait entendre. » Lacurne.
Cornibus (De), fameux Cordelier. II, 345.

Corsaire (Réponse d'un) à Alexandre. I, 247.
Couper broche. II, 235.
Cour (La), une des trois choses insatiables. I, 124; II, 45 note.
Courlay (Guill. de), secrétaire du roi. I, 197.
Cousturier. I, 202.
Coutre. I, 220, 224.
Crétisme. II, 101.
Cristère. I, 314.
Croisade (La), un grand larcin. II, 47.
Croisades de la messe. II, 273.
Crote. II, 332 note.
Crucifis, vêtus suivant la mode du pays. II, 133.
Ctésias. I, 24; II, 63 note.
Cuivre (Le) n'était pas en usage au premier siècle. I, 45.
Curé (Un) surpris paillardant, II, 24; prêche contre Caïn, 181.

D

Daguobert (Simon), fameux larron. I, 216.
Damasippe, curieux des ouvrages antiques. I, 55.
Dammartin. I, 381.
Dandalo, Francesco. II, 417.
Dastipoteurs, surnom des Allemands. I, 105.
De bœuf la pièce tremblante. II, 126.
Déesse (La bonne). I, 282 note.
Voy. sur la bonne déesse : Gerhard, *Ueber Agathodaemon und Bona Dea*, dans *Abhandlungen*, Berlin, 1868, II, p. 33; — Motty, *De Fauno et Fauna, sive de Bona Dea ejusque mysteriis*, Berol., 1840.
De faux juge brefve sentence, proverbe. I, 10.
Demochares, plaide la cause des images. II, 170.
Démoniacle. II, 20.
Depesche (La). II, 163.
Dépouiller quelqu'un avant qu'il se veuille coucher, proverbe. II, 47.
Désavouement. II, 305.

Desbauchement. I. 386.
Desconfort. II, 373.
Desgoustement. II, 20.
Désiré (Artus), ses deux *Contrepoisons*. II, 154 note.
Desservi. II, 421.
Dessevrer. II, 381.
De toute taille bons levriers, proverbe. I, 367.
Deux dialogues du langage françois italianizé, ouvrage d'Estienne. I, 393, note.
Diable (Le), à quoi il prend appétit, I, 121; prend la fuite aux menaces d'un cordelier. II, 194.
Diabolus, profonde étymologie du mot. II, 147.
Diaze (Jan) assassiné par son frère. I, 377. Le *Thesaurus Baumianus*, acquis par la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg, contient (t. XVII) deux lettres de Diaz, l'une tirée de la coll. Simler, de Zurich, l'autre des *Amœnitates* de Schelhorn. III, 996. Cf. : *Der grewlich Caimsmordt, den ein Römischer Hispanier Alphonsus Dietz an seinem leiblichen Bruder Johann Dietzen, umb der h. Evangelions willen... begangen hat*. S. l. 1546. Gr. in-fol.
Distiche. II, 31.
Dober. II, 389.
Dogue, féminin. I, 414.
Dom (Sens de). II, 59, 388.
Dorne (Florimond de), secrétaire. I, 196.
Doyat (Jean de). I, 210 note.
Dragut. I, 248.
Draps de laine et draps de soie, faussetés qui s'y commettent. I, 319.
Duaron. II, 335 note.
Dubois, voy. Sylvius.
Du Fail. I, 86 note, 162 note, 202 note, 217 note, 364 note, 394 note; II, 120 note, 140 note, 146 note, 256 note.
Duplessis-Mornay. II, 377 note.
Du temps que les roys se mouchoient à leurs manches. II, 120.

E

Ecclésiastiques, leur paillardise. I, 111.
Effray. I, 380.
Église (L'), une des trois choses insatiables. I, 124; II, 45 note, 50.
Elephantis. I, 164.
En aller à la moustarde, proverbe. I, 342.
Encliné. II, 89.
Enfant emporté par les diables pour avoir blasphémé, I, 104; tue son frère pour cause de gourmandise, 381; prodigue, son histoire accoutrée par Menot. II, 160.
Enfans (Nos) pires que nous. I, 70.
Enhorter. I, 240.
Enluminé comme le *Boy* de *Beati quorum*. II, 7.
Enombrer. II, 95.
Épigramme, masculin. I, 260.
Érasme, cité. I, 222, 223, 224, 225 note, 226 note, 227 note, 346 note; II, 40 note, 136 note, 152 note, 243, 293 note.
Ermites (Les) comparés par Barelete à des chevaux noirs. II, 174.
Erreur, masculin. I, 297.
Eschars. I, 308.
Escoçois (Un) confirme l'acte de Coclès. I, 29.
Escoçois, tous cousins du Roy. I, 62.
Escus pistolets. I, 212.
Esope, ses fables traduites en français. II, 120. « Nos prédécesseurs lisoient fort curieusement les fables d'Æsope (ce qui a esté cause de les faire mettre en vers par plusieurs. » *Précellence*, p. 251. Feugère cite comme traducteur Marie de France; sur cent trois fables qu'elle a mises en roman, trente et une seulement appartiennent à Ésope.
Espagnols, leurs cruautés envers les Français dans la Floride. I, 374.
Esperlucat. II, 132.
Espie. II, 108.

Estienne (Henri) excuse Prométhée d'avoir fait aux femmes une langue aussi longue qu'aux hommes, I, 48; est né rue S. Jean de Beauvais, 354; contraire aux gloses de la Bible. II, 154.
Euripide. I, 4; II, 99 note.
Eutrapel (Contes d'). I, 86 note, 200 note, 202 note, 217 note, 264 note, 334 note, 364 note, 394 note.
Évangile (L') éternel. II, 347.
Ève, type de Pandore. I, 47.
Évêque qui a peur que ses chanoines ne pissent sur sa tête, I, 63; qui a coutume de jurer, 105; de la Cava. II, 37.
Evertit pour *everrit*. II, 142.
Evithis, mot grec. I, 60.

F

Face d'abbé, proverbe. II, 37.
Facere placitum domini episcopi. I, 114.
Faict à l'antique, à la vieille mode. II, 119.
Faire carous. I, 200.
Faloppio, professeur. I, 162.
Fano (L'évêque de) : Cherio. I, 177.
Felinge, Fillinges. II, 389.
Femme, qui coupe les parties de son mari, I, 146; prêtée par son mari à un cardinal, 164; brûlée à Toulouse pour s'être prostituée à un chien, 177; arrière-femme, 200; finesse d'une —, 266; d'Orléans, 280; forcée de boire dans le crâne de son galant, 407; empoisonne le roi de Hongrie, 410; débauchée par un ermite. II, 23.
Femmes, leurs jurons, I, 100; une des trois choses insatiables, 125; coupe-bourses, 251.
Férial. II, 192, 254.
Feriol (S^t^) et S. Andoche. II, 316.
Feutres d'Espagne. I, 321.
Fille qui se déguise en homme, I, 178; à qui l'on a coupé sa bourse, 251.

Filles qui gagnent leur mariage à la sueur de leur corps. I, 81.

Flabit spiritus ejus, appliqué aux vérolés. I, 184.

Florentin (Proverbe). I, 99.

Florentins (Deux), Boccace et Pogge. I, 273.

Voy. pour les origines du premier conte rapporté par Estienne : Boccace (journ. VII, nouv. 6) et Pogge (*Facet. : Muliebris vafrities*), qui ont été précédés par l'*Hitopadesa :* la Femme du Vacher et ses deux Galants; — *Paraboles* de Sendabar, tr. de l'hébreu par Carmoly, Paris, P. Janet, 1849, p. 115; — *De Syntipa narratio, edita a Boissonade,* Paris, 1828, in-12, p. 29; — le roman des *Sept visirs* dans Scott, *Tales, anecdotes and letters,* Shrewsbury, 1800, in-8; — Pierre Alphonse, conte IX; — *Fabliaux,* III, 296; — et suivis par : Ottomarus Luscinius, *Joci ac sales festivi,* Aug. Vindel., 1524, in-8, CLXXII; — Gast, *Serm. conv.,* I, 27; — Bandello, II, 11; — Sansovino, *Le Cento novelle scelte da più nobili scrittori,* Venetia, 1561, in-8, giorn. III, nov. 10. Après Estienne sont venus : d'Ouville, notre éd., p. 108; l'auteur des *Ruses d'amour pour rendre ses favoris contents,* 1681, in-12, ruse 26; Beaumont et Fletcher dans leur comédie *les Femmes satisfaites* (Œuvres publ. par Dyce, London, 1844, 11 vol.); Dancourt, dans sa comédie *la Parisienne* (Œuvres, 1760, 12 vol. in-12).

Pour les origines du conte suivant, I, 274, voy. : la Borgoise d'Orliens, dans Méon, *Fabliaux et Contes,* éd. de Barbazan augmentée, Paris, 1808, 4 vol. in-8, t. III, p. 161-168; — Legrand d'Aussy, *Fabliaux,* t. III, p. 411; — Raymond Vidal dans Raynouard, *Choix de poésies originales des troubadours,* Paris, 1816-1821, 6 vol. in-8, t. III, p. 398; — Ser Giovanni, *Il Pecorone,* giorn. III, nov. 2; — Pogge, notre édition, p. 12; — *Cent nouvelles nouvelles,* LXXXVIII; — Imitations : Malespini, I, 61; — *Frischlini, Bebelii et Poggii Facetiæ, item additamenta Ph. Hermotimi,* Amst., 1660, p. 285; — Langbein, *Schwänke,* 1795, t. I, p. 29 : *der Kammerdiener.* Si Estienne dit que la femme était non de la ville mais d'auprès, cela tient sans doute uniquement à ce que Pogge nous montre le mari ayant coutume de coucher aux champs.

Floride. I, 374. Voy. Gaffarel, *Histoire de la Floride française,* Paris, Didot, 1875, in-8°.

Flus (Avoir). II, 393.

Fœneste. II, 130 note.

Fol, dissertation sur ce mot. I, 64.

Folie (Actes de). I, 63.

Force que celuy qui est craint de plusieurs craigne plusieurs, proverbe. II, 100.

Forget (Pierre), secrétaire du roi. I, 197.

Foy de gentilhomme, serment de François Ier. I, 231.
Francés, Anglés, pour François, Anglois. II, 136.
Francisquino. I, 362.
François (Les) traités cruellement par les Espagnols dans la Floride. I, 374.
François (S.) surpasse les apôtres. II, 82.
François Ier, son serment, I, 231; établit une chaire d'hébreu et de grec. II, 150.
Frappars (Frères). I, 423.
Frédéric, empereur, tué par Manfred. I, 148.
Frédéric, comte, exposé aux corbeaux. II, 65.
Friand (St). II, 321.
Fricasse (Misser). I, 55.
Frisch, son *Dictionnaire* cité. II, 50 note, 176 note.
Froissart. I, 307, 348.
Fulgose (Baptiste). I, 23, 383 note; II, 295.

G

Galefrotier. II, 50.
Gants portés par Nicodème. II, 303.
Garasse, cité. I, 172 note.
Garçon qui étudie le Code en prévision de ses procès. I, 330 note.
Gaudart (François), secrétaire du roi. I, 197.
Gelais (Octavian de S.). II, 394.
Geneviève (Ste). II, 310.
George (St). II, 308, 329, 370.
Ghiandussa. I, 202.
Gilles (St). II, 323.
Giraldi (Lilio). I, 5 note.
Glic. I, 112.
Goddons. I, 112.
Godon, conseiller de la cour de Parlement. II, 364.
Goffement. I, 59.
Goguayans (Se). II, 399.
Græcum est, non legitur. II, 146.

Gras comme un moine, proverbe. I, 423.
Greluchon ou Greluchou (S.) « De *gracilis* on a appelé grelots cette espèce de sonnettes de forme ronde qu'on attache au cou des mulets, et c'est de là que vient le nom de ce bon saint à cause de la vertu prolifique des grelots de sa statue. » Le Duchat.
Grelot est un diminutif de *grele,* vieux fr. *graisles :*

Li empereres fait ses graisles suner.
Ch. de Roland, éd. Th. Muller, v. 2443.
Li emperere i fait suner ses graisles.
Id., v. 3301.

Les Allemands ont composé le mot *Schellhengst,* étalon à grelots, dérivé d'après Scherz, « *a testiculorum forma, campanulis simili.* » Cf. Kastner, *Parémiologie musicale,* p. 477.
Grin (Herman), consul de Cologne, enfermé avec un lion. II, 64.
Gringuenoter. II, 352.
Grosnet (Pierre), cité. I, 125 note; II, 143 note, 359 note.
Grosse (La) *teste,* hôtellerie de Soissons. II, 60.
Grue, pour sot. I, 65.
Guay comme Perot. I, 304.
Guerlichou (St). II, 321.
Guerrier, procureur. I, 220.
Gueux de l'hostière. II, 404.
Guillaume, archevêque d'York. II, 340.
Guole. I, 381.
Guy (Jean), de Chastillon, tue son père. I, 386.

H

Hæreticum devita, interprétation de ces termes. II, 143.
Hague (La). I, 193.
Haquebutes. I, 364.
Harats. I, 160, 419.
Hardillon. II, 288.
Harengua (Livre appelé). II, 51.

Haro. II, 396.
Harpagus mange son propre fils. I, 405.
Havet. II, 246.
Henri II, particularité de son entrée à Blois. I, 170.
Henri VII empoisonné? II, 66.
Henri, d'Isny, surnommé Knoderer. II, 377 note.
Hérodote. I, 6, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 33, 35, 38, 42, 239, 243, 245, 312 note, 347, 348, 350, 357, 409; II, 42 note, 45, 58, 114, 427.
Heron, de sa mort. II, 70.
Hésiode. I, 69, 333; II, 42 note, 117, 333.
Hic est, tenete eum, appliqué au vin. I, 183.
Hildebrand (Grégoire VII). II, 386.
Histoire (Une) ne doit être condamnée par présomption. I, 50.
Homicides censurés par les prescheurs. I, 106.
Horace. I, 70, 132, 150, 158 note, 242 note; II, 36, 124, 127, 294.
Huet. II, 228.
Huguenot. II, 229 note, et Introduction.
Huleu (Le) de Paris. II, 16. « La paroisse S. Laurens commence de la porte S. Martin jusques au chief de la ville, à senestre Huelen. » Félibien, III, 619 a, année 1313. D'après Ad. de Valois, comme les rues du Grand et du Petit Hurleur étaient remplies de filles publiques, les habitans excitaient les enfans à se moquer de tout individu qui se trouvait avec elles en disant *hue-le!* (crie après lui, fais-lui honte). La Tynna croit que le nom vient d'un particulier nommé Hue Leu ou Hugues Loup, qui vivait au XIIe siècle. La rue du Grand Hurleur commençait rue S. Martin, 235, la rue du Petit s'étendait de la rue Bourg-l'Abbé à la rue St-Denis.
Hurault (Jacques), secrétaire du roi. I, 196.
Hus (Jean). II, 356, 414.

I

Il a plu sur leur mercerie. II, 29.
Il est de bas or, il craint la touche, proverbe. I, 294.
Il est difficile de trouver honnestes paroles aux choses déshonnestes, proverbe grec. II, 195.
Il est vray, car je l'ay ouy dire à un bon prescheur, proverbe. II, 182.
Il faudrait les refondre, proverbe. I, 4.
Il faut hurler avec les loups, proverbe. I, 185.
Illiers (Miles d'), évêque de Chartres. I, 328 note, 342.
Il n'est pire sourd que celuy qui ne veut point ouïr, proverbe. I, 135.
Images (Culte des). II, 169.
Impudent, appelé chien. I, 256.
Innocent VIII, pape. II, 380.
In pace. II, 15. Noël, avant de citer comme exemple la phrase d'Estienne, dit en son *Dict. étymologique :* « Il est probable que cette expression est empruntée de la Bible où on lit *(Genèse,* xv, 15) : *Tu autem ibis ad patres in pace.* » Richelet s'exprime ainsi : « *In pace* se dit chez les moines, de la prison où l'on enferme les religieux discoles. » *Discole* ne se trouve pas dans tous les dictionnaires; il a été employé par Oresme.
Institeur. II, 284.
Invenimus Messiam, appliqué à la messe. II, 143.
Isaac, faisait le signe de la croix. II, 182.
Italien (Un) rancuneux, I, 360; qui ne veut pas se battre, 365.
Italiens blasphémateurs, I, 102; serrent le bout du doigt entre les dents par menace, 359.
Ivrognes qui appliquent des passages de l'Écriture. I, 183.

Jacob faisait le signe de la croix. II, 182.
Jacopins (Les) de Berne contrefont les esprits. I, 269.

Il y a de l'année même (1509) deux relations de ceci, l'une en latin, l'autre en allemand, celle-ci avec des figures, et la première sous ce titre : *De quatuor hæresiarchis Ordinis Prædicatorum de Observantia nuncupatorum apud Suitenses in civitate Bernensi combustis, anno Christi M. D. IX.* L'aventure est racontée tout au long par Daniel de Foë dans son *Hist. des apparitions :*

« Au commencement du XVIe siècle, une vive polémique s'était engagée entre les Franciscains et les Dominicains au sujet de l'Immaculée Conception. Ces derniers tenaient que la Vierge avait été conçue dans le péché. Le prieur des Dominicains de Berne s'amusa de vouloir décider la querelle par un miracle de sa façon. Il avait dans son couvent un jeune moine fort pieux et fort crédule, nommé Jetzer, ayant dans la ville une réputation de sainteté. Certaine nuit que Jetzer dormait tranquillement dans sa cellule, il est réveillé en sursaut par un fantôme blanc jetant du feu par la bouche. Exorcisé selon les rites voulus, le fantôme déclara qu'il était une âme en peine et ne sortirait du purgatoire que si Jetzer avait la bonté de se soumettre à une rude pénitence, dont il lui fit le détail. Le jeune dominicain, plein de zèle, se donna bravement la pénitence, et, après de longues macérations, eut la joie de voir son spectre qui ne jetait plus de feu par la bouche et venait le remercier courtoisement du service qu'il lui avait rendu. Tout fier de son succès, Jetzer reçut quelques nuits après la visite de la Sainte Vierge, accompagnée de quelques anges et vêtue d'une robe magnifiquement brodée. Elle félicita d'abord le jeune moine de sa piété touchante et lui révéla que la doctrine des Dominicains sur l'Immaculée Conception était la véritable, qu'il devait se rendre à Rome pour éclairer le pape sur ce point et l'assurer qu'il tenait de la bouche même de la Vierge qu'elle avait été conçue dans le péché. Jusque-là Jetzer n'avait pas eu le moindre doute sur la réalité de ses visions, mais les coquins qui le mystifiaient, encouragés par sa crédulité, ne gardèrent aucune mesure, et les scènes de fantasmagorie devinrent si fréquentes, qu'il ouvrit les yeux. Le prieur, voyant sa fourberie découverte, essaya deux fois d'empoisonner sa dupe. Heureusement, Jetzer parvint à s'échapper du couvent et raconta aux magistrats de Berne les fourberies sacrilèges dont il avait été témoin. Le 31 mai 1509, le prieur et trois de ses moines, ses complices, furent brûlés publiquement en expiation de leur crime. »

Jacopins de Metz? II, 51.
Jacques (Saint), son *Protevangelium*. II, 183.

Jannin (Un bon). I, 65.
Jamais cheval ni homme n'amenda d'aller à Rome, proverbe. I, 151.
Jean Baptiste (S.) invoqué par un couturier. I, 202.
Jean (S.) et S. Valentin. II, 315.
Jean (L'abbé), son illusion. II, 71.
Jean XIII. II, 382.
Jean XXI. II, 423.
Jean (Monsieur de S.) de Ligoures, gentilhomme Limosin. II, 57.
Jeanne (La papesse). I, 25.
Jeanne, la saincte pucelle d'Angleterre. II, 390,
Jérémie (Explication d'un passage de). II, 143.
Jergon. I, 211. Cf. *Conformité*, p. 198. Selon Feugère, primitivement on appelait *jargon* le caquet des oiseaux; l'origine du mot est inconnue à M. Brachet, et les explications de Diez sont confuses. « De *jars* et du celtique *comps*, langage, en construction *gomps* ou *gon*, l'on a fait *jargon*, *jargonner*, parler comme des oies. » Nodier, *Dict. des onomatopées*, v° *Oie*. Cf. Legonidec, *Dict. bret. fr.*, p. 206.
Jergonesque. I, 211.
Jésus, interprétation de ce terme. II, 148.
Jésus-Christ pèlerin en trois choses, II, 175; son adolescence décrite par un cordelier, 191.
Jetter le manche après la congnée, proverbe. I, 261.
Jetter des pierres en notre jardin. I, 190.
Jeune chair et vieil poisson, proverbe. II, 128.
Jeux de princes, proverbe. I, 370, 414.
Joannes (Un). I, 65.
Job, médecin des vérolés. II, 314.
Joce Badius. I, 268.
Josaphat (Un abbé de). I, 184.
Josèphe, historien. I. 49.
Jouer à bonne vue. I, 322.
Jouer de la navette. I, 394.
Joueurs dont les yeux tombent sur la table. I, 104.
Juifs, chassés de France pour leurs usures, I, 88; font des reproches aux Chrétiens, 101.

Jules II, son ambassadeur mis en prison. I, 289; II, 384.
Jules III. II, 383.
Jument qui ne se veut laisser saillir par son poulain. I, 143.
Juniperus (Frater), sa manière de faire la cuisine. II, 194. « Cet usage se pratique encore chez les Capucins : on met dans la grande marmite toutes sortes de viandes et de légumes, mais ils ont mitigé la règle, car on plume et on vuide la volaille et le gibier et on épluche les légumes. » *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. IX.
Jurer comme un gentilhomme. II, 73.
Justice (Gens de), leurs larcins. I, 90.
Justin Martyr. II, 99.
Juvénal. I, 23, 71, 72, 73, 128, 152, 208 note, 410; II, 17 note, 47 note.

K

K dans *marke*. I, 233. L'original porte *marlɣe*. Estienne donnait à la lettre *k* la figure d'*lɣ*. C'est ainsi que dans Rabelais, I, 33, éd. de 1553, on lit *Lurbelɣ* au lieu de *Lubek*, et dans Philelphe *Olɣino* pour *Okino*.
Kyrie eleison, sujet de dispute. II, 145.

L

Lacédémoniens, jusqu'à quel point ils respectaient la vieillesse, I, 73; permettaient le larcin, 207.
Lamproie, est bien nutritive. II, 279 : L'excellence de celle de Nantes était passée en proverbe, celle de Guienne était plus anciennement connue, voy. F. Michel, *Hist. du commerce et de la navigation à Bordeaux*, I, 32.

Landi (Ortensio). I, 6 note.
Langue grecque, la plus riche et la plus abondante. I, 75.
Lanterne (Le logis de la). I, 383.
Larcin, distinction de Thomas d'Aquin entre *larcin* et *rapine*, I, 85; permis par les Lacédémoniens, 207.
Larron (Un) puni par un gentilhomme, I, 219; se fait aider à charger la coutre qu'il dérobe, 220; s'accuse lui-même, 222; se dit être le cardinal Sermonette, 232; dérobe l'autre, 237.
Larrons (Les gros) plus épargnés que les petits, I, 208; *Il n'y en auroit point s'il n'y avoit point de recéleurs*, proverbe, 249.
Lasseté. II, 9.
Launoy (Matthieu de), sa Déclaration. II, 181.
La Vouste, prévost. I, 334.
Légende (La) *dorée*, siège des fables. II, 193, 196 note.
Leiden, tour d'adresse joué dans cette ville. I, 227.
Lenzi, évêque de Fermo. I, 233 note.
Léon X (Un propos de). II, 79.
Lépreux et preux. I, 61.
Lettre (Superscription d'une). I, 154.
Limosin qui vend des mastins. I, 62.
Lion sensible au son des instrumens. I, 373.
Lis litem serit. I, 346.
Lizet (Pierre), président. I, 334; II, 426.
Locher, traducteur. I, 392 note.
Lois semblables aux toiles des araignes. I, 129.
Lombard (*Patience de*). I, 264. Cf. *Traicté de la Conformité*, éd. Feugère, p. 15, et Duplessis, *Bibliographie parémiologique*, p. 151.
Lombards. I, 87, 97.
Lonchi (c'est-à-dire lance), devient un saint. II, 146. Cf. *Traicté de la Conformité*, éd. Feugère, p. 26.
Longin, le rhéteur. I, 180 note.
Longuet (Mathurin), secrétaire du roi. I, 196.
Lorraine (Charles, cardinal de). I. 339; II, 51, 100 note.
Lorraine (Louis de). II, 37.
Louis (S^t^) fait bâtir une maison aux putains, I, 80; sa loi contre les blasphémateurs, 101.

Louis XII. I, 91.
Lourderie. II, 120.
Louvain, tour d'adresse joué dans cette ville. I, 225.
Louves. I, 266.

« *Lupa, scortum,* femme insatiable dans la débauche : la plupart des femmes sont un peu louves. » Richelet. « On le dit surtout d'une femme qui se coëffe de gens mal-bâtis. » Furetière.

. . . . . Fortune est ainsi qu'une louve
Qui sans choix s'abandonne au plus laid qu'elle trouve.
Régnier.

Luc (S'), passage de son Évangile corrompu, II, 142; touchant la femme pécheresse, 155; interprétation d'un passage de son chapitre dernier, 175.
Luc. II, 286 : dans l'*Anacréon* de Remi Belleau, éd. de 1556, on trouve *luc* pour *lut, nic* pour *nid,* et dans l'*Épithalame du duc de Lorraine,* 1559, *arc* pour *art,* voy. *Œuvres de Belleau,* éd. Marty-Laveaux, notes du t. I.
Lucian. I, 66.
Lucrèce, poète. I, 191.
Lucrèce (La povre), sa pudicité. I, 258, 399.
Lucrèce Borgia. II, 382.
Lucri bonus odor, proverbe. I, 208.
Luthéristes, luthérien. II, 424 note.
Lyra (De), manière d'interpréter son sentiment sur l'amour de Dieu. I, 171.

M

Machiavel. I, 153 note.
Madeleine, commentaire de Menot à son sujet, II, 156; origine de ce nom, 160.
Maigret. II, 341. Laurent Maigret fut appelé le Magnifique pour sa prodigalité, voyez Galiffe (J.-D.-G.), professeur à l'Académie de Genève : *Quelques Pages d'histoire exacte, soit les procès criminels intentés à Genève en 1547, pour haute trahison, contre No. Ami Perrin, ancien sindic, conseiller et capitaine-général de la République,*

et contre son accusateur No. Laurent Maigret, dit le Magnifique, refugié français, du Conseil des LX et de celui des CC, agent secret et espion du Roi de France à Genève et auprès des Ligues Suisses. Genève, imprimerie et lithographie Vaney, 1862, in-4°.
Maillard (Olivier). I, 75, 76, 77, 80, 83, 84, 85, 88, 90, 95, 100, 112, 115, 120, 134, 136, 138, 283, 297, 300, 331, 337, 342, 357; II, 153.
Maillard (Jean), sodomite. I, 175.
Main (St). II, 312, 318.
Maladie dont fut saisi Castellanus. II, 111.
Malatesta (Sigismond). I, 142.
Mal blanc. II, 309 note.
Malchus. II, 146, 222. Cf. *Traicté de la Conformité*, p. 26.
Malheurté. I, 84.
Manches de deux paroices. II, 130.
Manfred tue l'empereur Frédéric? I, 148.
Mantuan (Baptiste). II, 375, 380, 383.
Maquereaux, font leur marché dans les églises. I, 81.
Marchand qui ne gagne perd, proverbe. I, 292. Marchands repris par O. Maillard, I, 98; leurs larcins, 291.
Marcoul (S.). II, 319 note.
Mari qui fait manger à sa femme le cœur de son amant. I, 406.
Maris qui prêtent leurs femmes. I, 164.
Marie (La Vierge) sollicite l'envoi de S. François dans le monde. II, 82.
Marillac (Charles). II, 205.
Marot (Clément). I, 60 note, 84 note, 92 note, 108 note, 109 note, 113 note, 119 note, 121 note, 127, 172 note, 186 note, 197 note, 209 note, 366 note; II, 35 note, 40 note, 101 note, 150 note, 154 note, 163 note, 175 note, 182 note, 341 note, 344 note, 345 note, 373 note.
Marranes. I, 378.
Marri (Le temple S.). II, 341.
Martin (S.), sa légende. II, 300.
Massonnerie (La) antique, son excellence. I, 57.
Mathurin (S.). II, 311.

Matthiol. I, 299.
Mauldissons. I, 105.
Maulevrier (Mad. de). I, 166.
Maure (Vengeance d'un). I, 411.
Mayence (Hatto, évêque de), mangé par les rats. II, 65.
Medard (S.). II, 313.
Médecin (Adresse d'un) pour être payé d'un malade, I, 303; stratagème d'un autre pour guérir Jean Morin. II, 103.
Medici (Piero di Cosmo di). I, 204.
Medici (Laurens de). II, 371.
Memphitique. II, 195.
Menard (Jan). II, 265, 292, 397 : la première édition de son livre est intitulée *Epistre chrestienne aux Freres Mineurs de l'ordre de S. Françoys. En laquelle est briefvement et fidelement exposee la regle des dictz freres, par quelcun jadis de leur estat, maintenant de Jesuchrist.* 1540. La seconde est de 1542. Menard est mentionné dans l'*Epistre de Malingre à Cl. Marot,* réimpr. en 1868 (Harlem, Enschedé) :

Et maistre Jehan Menard, enfant de Tours,
Qui pour Jesus a souffert mains destours.

Voy. Dufour, *Notice bibl. sur le Catéchisme de Calvin,* Genève, 1878.
Ménécrate, de Syracuse. I, 311.
Menier d'Oppède. I, 404.
Menot (Michel). I, 75, 76, 77, 78, 82, 84, 87, 90, 92, 96, 101, 109, 114, 115, 123, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 186, 204, 331, 337, 353, 357, 418; II, 5, 91, 103, 104, 132, 139, 156, 160, 176.
Mère-grand. I, 377.
Mères maquerelles de leurs filles, selon O. Maillard. I, 81.
Meslinge. I, 152.
Mes-que. II, 361.
Messe de minuit changée en fête de la bonne déesse, I, 282; — de chasseur. II, 41.
Métrodore, compare l'homme avec le lion et le moucheron. I, 131.
Mettre aux champs, proverbe. I, 153.

Meurdres. I, 107.
Mignée. II, 258.
Mineurs (Les Frères) comparés à des chevaux roux, par Barelete. II, 174.
Minimes, appelés en France *Bons hommes* à cause de la coutume qu'avait Louis XI de donner le nom de Bonhomme à S. François de Paule, leur fondateur.
Moines, adonnés aux procès, I, 117; pourquoi nommés beaux pères. II, 31.
Molossus, Du Prat l'interprète par *mulet*. II, 144.
Monastères de nonnains à Valence. I, 118.
Monnoye (de la), cité. I, 76 note, 199 note, 379 note.
Monopole, I, 99; monopoler, *ibid.*
Monstrelet, cité. I, 146 note; II, 20 note, 130 note.
Mont (Comte de), emprisonné par l'évêque de Cologne. II, 63.
Morin (Jean), lieutenant criminel. II, 101.
Mort (La), une des trois choses insatiables. I, 124; II, 45 note.
Mulier, son étymologie. II, 272.
Munier (Jean), lieutenant civil. I, 338.

N

Narbonne (Nicolas de), supérieur des Carmes. II, 346.
Nautonnier, qui tombe à la mer pour avoir blasphémé. I, 104.
N'en pleurez pas, peut-estre n'est-il pas vrai, proverbe. II, 76.
Neuville (Le seigneur de), secrétaire du roi. I, 197.
Nez (sous) pointu, rien de bon, proverbe danois. I, 254.
Nicéphore Calliste, un diable de moine. II, 190.
Nichil au dos, sorte de pourpoint. II, 131.
Normand (Le) qui se met sur l'eau faute de cheval. I, 329.
North. II, 276.

Notaires (Cætera de). I, 97.
Notre-Dame de beau-chaisne. II, 338. Cf. *Ducatiana*, p. 265.
Nubileux. II, 413.

O

Ocrea. I, 228.
Œil du borgne (L'), conte de la Reine de Navarre rapporté par Estienne. I, 266.

Voy. pour les origines : *Hitopadesa*, le vieux Marchand et sa jeune Femme; — Pierre Alphonse, *Disciplina clericalis*, Paris, 1824, 2 part. in-8, conte VII; — *Fabliaux*, III, 294, la mauvaise Femme, I; — Vincent. Bellov., *Spec. morale*, III, 9, 5, p. 1394; — *Gesta Romanorum*, 1472, cap. CXIV (122), tr. dans le *Violier des histoires romaines*, Paris, 1521, in-fol., 105; — Ser Giovanni, *Il Pecorone*, Milano, 1558, in-8 (giorn. I, nov. 2); — tr. par l'auteur des *Facétieuses journées* (Chapuis), Paris, 1584, in-8, journ. VII, nouv. 10, et par celui des *Amans heureux*, Amst., 1722, in-12, p. 139; — Sabadino, *Facetiarum poretanarum opus*, Bologna, 1483, in-fol., nov. 2; — Straparola, *Le piacevoli Notti*, Vinegia, 1550-53, in-8, V, 4; — Bandello, *Novelle*, Lucca, 1554, 3 v., in-4, I, 23; — Doni, *Novelle*, Venezia, 1815, in-8, nov. 38; — *Cent Nouvelles nouvelles*, nouv. 16; — De la Motte Roullant, *Facétieux devis*, Paris, 1550, in-8, nouv. 24; — Malespini, *Ducento novelle*, Venezia, 1609, in-4, I, 44; — Vacalerio, l'*Arcadia in Brenta*, Colonia, 1667, in-12, giorn. III; — Cf. Bouchet, *Serées*, Paris, 1608, ser. 16 : des Songeurs, Resveurs et Dormeurs; — La Monnoye, *Œuvres choisies*, La Haye, 1770, t. II, p. 354 : *Uxor coclitis*; — *Lettres de la duchesse d'Orléans*, tr. Brunet, 1855, in-12, II, 7.

Office féminin. I, 205 : « Il y a plusieurs manières de parler propres pour exprimer la mesme chose, si on veult prendre la peine d'y penser : ce qui rend d'autant plus inexcusables ceux qui abusent ainsi de cette locution *faire office*. Car il est certain qu'à proprement parler, celuy qui est constitué par son supérieur en quelque office est dict faire son office quand il s'acquitte de sa charge; dont vient ce mot d'*officier*; de sorte que si c'est bien dict *vous avez faict un bon office*, au lieu de *vous avez faict un bon devoir ou service*, on pourra dire par mesme moyen, *vous avez esté bon officier*... »

Conformité, p. 27.

Oignement. II, 156.
Olivier, chancelier, ce qu'il dit en mourant. I, 339.
Ongle, féminin. II, 412.
Onzain (Le curé d'), persuadé de se faire chastrer. I, 277.

Le Duchat se met en frais pour accorder la date de ce conte avec celle de la 64e des *Cent nouvelles nouvelles;* il était plus simple de ne pas regarder la nouvelle comme l'original du conte. Voy. d'ailleurs *Fabliaux*, III, 264; — Sacchetti, nov. LXXXIV; — Straparola, IX, 4; — Des Périers, CXIII; — Malespini, XCIII; — *L'Enfant sans souci*, 1680, in-12, p. 274. — Cf. d'Aubigné, *Fœneste*, ch. 11 du liv. IV.

Orgueillir (S'). II, 264. On disait aussi s'orgoiller, s'orguiller :

Mès les richeces les avoient
Si orguillez...
Bible de Berze, v. 483.

Orléans : Cordeliers d' —, contrefont les esprits, I, 270. La femme de M. de Saint-Mesmin, prévôt, étant morte en 1533 et ayant été enterrée dans leur église, ils supposèrent que l'âme de la prévôte venait les tourmenter dans leur couvent. Convaincus d'imposture, treize d'entre eux furent condamnés à l'amende honorable et à la prison. Voy. Lottin, *Recherches hist. sur Orléans*, I, 381. Cf. Rabelais, III, 23.
Orléans : stratagème d'une femme, 280; glose, qui gâte le texte, II, 153; cocus, 248.
Orthodoxographa, livre. II, 189.
Otilie (Ste). II, 318.
Ou marchand ou larron, proverbe. I, 292.
Où il n'y a rien le roy perd son droit, proverbe. II, 46.
Outre, masculin. I, 241.
Outrepasse. I, 161.
Ouville (D'). I, 63 note, 91 note, 252 note, 274 note, 330 note.
Ovide, cité. I, 44 note, 46 note, 48 note, 52, 108, 127, 255 note, 372, 392, 410; II, 117, 133 note, 296.

Pade, Padoue. II, 401.
Paillardise (L'article de). I, 80; — des ecclésiastiques, 111; gourmandise y mène. II, 33.
Pain de chapitre. II, 33. Cf. Du Cange, Cotgrave, *Sat. Ménippée*. On l'appelait aussi pain de miséricorde, voy. *Revue des Soc. savantes*, 1873, t. II, p. 413.
Pandore, prise pour Ève. I, 47.
Pannier (Le) *vert*. Taverne près des Jacopins. II, 265.
Pannonius. II, 378. Cf. *Ducatiana*, p. 179.
Panser, voy. Penser.
Paphnutius, sa manière de convertir les femmes. II, 212.
Parent, Guillaume, faux monnoyeur. I, 344.
Paris, royaume des luxurieux, I, 77; plein de bordeaux, 80.
Parlement (Le), la plus belle rose de France, I, 94; ses membres louent leurs maisons à des rufians, 96.
Parme (Duc de), sodomite. I. 176.
Pasquin. I, 183; II, 171, 374.
Pastillo, pâté de langues. I, 121.
Patar. II, 259.
Patin, Gui, cité. I, 85 note.
Paul (S.), I, 69; interprétation d'un passage de ses Épistres, II, 143; doit être mis après S. Pierre selon Barelete, 148; ses Épistres peu estimées par un docteur espagnol, 167; saignit du lait, 262.
Paul III, pape. II, 79, 382.
Paumées. I, 349.
Pauvres, brûlés par un évêque de Mayence. II, 65.
Paveant, traduit par : *qu'ils pavent*. II, 143.
Pécheresse (La) de l'Évangile, détail de ses qualités par Menot. II, 155.
Pèlerin (J. Christ a été) en trois choses. II, 175.
Pellex. I, 200.
Penser, panser. I, 303 : « Il se fioit à ce barbier qui le

pansoit d'un érysipèle au bras. » Gui Patin, éd. Réveillé-Parise, lettre XXXII. Panser équivaut ici tout à fait à traiter. On dit encore traiter *d'*une fièvre, etc., mais pour *la* traiter, il ne suffit pas d'*y penser*.

Perdre son latin, proverbe. I, 57.

Périers (Bon. des). I, 91 note, 190, 214 note, 219 note, 220 note, 252 note, 279 note, 304 note, 321 note, 335 note, 351 note, 365 note, 403; II, 18 note, 24 note, 41 note, 236 note, 250 note, 253 note.

Périllus, inventeur du taureau de Phalaris. I, 416.

Pers. II, 281.

Petite oye. II, 129.

Pétrarque. II, 356.

Phalarisme. II, 101. Le mot est traduit de *phalarismus*, employé par Hutten : *Phalarismus, dialogus*, s. l., 1517, in-4°, œuvre que suscita le meurtre de Jean de Hutten par le duc Ulrich de Wurtemberg.

Philomesses. I, 12.

Phocylide. I, 346 note, 391.

Picard (Eustache), secrétaire du roi. I, 197.

Picard (François Le), prédicateur. II, 168.

Picard, qui aime mieux être pendu qu'épouser une boîteuse. I, 253.

Pierre (S.) doit être mis avant S. Paul, II, 148; pourquoi J. Christ lui défend d'user de son épée, 220.

Pierrebuffière (Le curé de). II, 250. Le *Discours de la beauté des Dames*, pris de l'italien d'Ange Firenzuole, par J. Pallet, Saintongeois, Paris, 1578, est dédié à belles et vertueuses demoiselles Jane et Ysabeau de Piarrebuffière.

Pigment. II, 284 : Il est parlé du pigment dans le Statut II fait par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny : « *Statutum est ut ab omni mellis ac specierum cum vino confectione, quod vulgari nomine pigmentum vocatur, cœna Domini tantum excepta, qua die mel speciebus atque vino mixtum antiquitas permisit, omnes Cluniacensis ordinis fratres abstineant.* » Cf. *Roman de la Rose*, vers 7107.

Pindarizer. I, 33 : Jacques Peletier, dans son *Art poétique*, 1555, a fait honneur du mot à Ronsard : il est dans

quant au *Pantagruel*, il ne fut, selon Rathery, complété et réuni dans l'état où nous le voyons aujourd'hui qu'après la mort de l'auteur, et Rathery place cette mort en 1553. Voy. aussi Lemaire, *Antiquités d'Orléans*, I, 82, et Nodier, *Examen critique des dictionnaires de la langue françoise*, p. 316.

Piot, ce que c'est. I, 185 note : « Quelqu'un aussi pourroit dire que j'aurois eu tort de laisser les beaux mots de jergon, dont la plus grande partie est évidemment prise du grec; et pourtant leur feray cest honneur de leur laisser ici place. Toutesfois je diray les trois desquels il me souvient : qui sont : arti, d'ἄρτος; cri, de κρέας; piot, de πιεῖν. »

Conformité, p. 198.

Pisseleu (Anne de), duchesse d'Étampes. II, 172.

Platon est mon ami, etc., proverbe. I, 263.

Plauder. I, 221.

Plaute. I, 53.

Pléïade (La). I, 58.

Plutarque, cité. I, 223.

Poète, dissyllabe. I, 56.

Pogge. I, 252 note, 274 note, 277 note, 280, 313 note, 324 note; II, 22, 120 note, 144 note, 273 note, 346 note.

Poids, son orthographe. I, 97 note.

Poin. II, 247.

Poitevin, amateur de procès. I, 329.

Poitiers, on y étudie pour savoir plaider. II, 165.

Poltrons, naturels et autres. I, 366.

Pontanus. I, 107, 118, 142, 146, 147, 371, 376, 393, 405, 413, 415; II, 375.

Porte faite d'une corbeille. II, 142.

Portugaloise. I, 294.

Postel (Guill.). I, 192; II, 187.

Potestat. I, 352.

Pouacres. I. 396.

Pourpoints appelés Nichil au dos. II, 131.

Prat (Du), chancelier et légat. II, 106, 144.

Praticiens. I, 329.

Précellence du langage françois, livre d'Estienne. I, 10 note 130 note; II, 258.
Presbyter, son étymologie. II, 147.
Prêtre de Louvain (Tour d'adresse d'un). I, 225.
Prêtres, qui admettent l'avortement, I, 107; ignorans, II, 139; — Martins, 182.
Preudom (Martin), fin de son épitaphe. II, 137.
Preux et lépreux. I, 61.
Primus in orbe Deos fecit timor. II, 325.
Prioré. I, 117.
Procès, son orthographe. I, 345.
Procureurs, leurs larcins. I, 90.
Prognostication de la venue du bon temps, livre. II, 360.
Prometheus, créateur des hommes. I, 46.
Properce, cité. I, 169; II, 333.
Prophètes, symbole des secrétaires du roi. I, 195.
Propos joyeux dicts par les complices des messotiers. II, 394. M. Liseux nous indique, comme rapprochement, *le Bedeau,* de Béranger :

Jeanne est prête et le vin tiré,
Ite Missa est, Monsieur le curé.

Protévangile (Le) de S. Jacques. II, 183.
Proverbe, ce que c'est. II, 359.
Publius Syrus (Trois sentences de). I, 351.
Puces, moyen de s'en préserver. I, 63.
Pueur. II, 197.
Punique. II, 280.
Purgatoire. II, 48, 191, 365.
Putains, ont une maison établie par S. Louis. I, 80.

Q

Quadragésimal (Le) *spirituel.* II, 277.
Quasi nubes pluviæ, interprété. I, 184.
Quia pius est, interprété. I, 185.
Qui dat nivem sicut lanam, interprété. II, 172.

Quinquennelle. I, 250.
Qui pro quo d'apothicaires. I, 97.
Quoniam tacui inveteraverunt ossa mea, interprété. I, 184.

R

Rabelais, cité. I, 55 note, 61 note, 87 note, 151 note, 189, 195 note, 198 note, 200 note, 205 note, 252 note, 271 note, 281 note, 328 note, 334 note, 340 note, 342 note, 366 note, 398 note, 425 note; II, 37 note, 50 note, 59 note, 175 note, 204 note, 228 note, 248 note.
Ramus (Pierre). I, 6 note.
Rapine, distinction de Thomas d'Aquin entre larcin et rapine. I, 85.
Rats, qui mangent l'évêque de Mayence. II, 65.
Ravot, Claude. I, XVIII. Claude Ravot, libraire à Lyon, qui est signalé dans l'*Avertissement* d'Estienne comme ayant le premier réimprimé l'*Apologie,* sous la fausse indication de : *En Anvers, par Henri Wandellin,* 1567, était encore établi dans la même ville douze ans après, en 1579. Voy. *Hippocratis Aphorismi, ex nova Claudii Campensii Medici interpretatione..... Lugduni, apud Claudium Ravot, 1579* (privilège du Roi de 1578), pet. in-8°.
Rédargution. II, 186.
Redemptores. II, 329.
Redituaires. I, 420.
Regnier (Mathurin). I, 154 note, 266 note.
Religion, moyens proposés par Postel pour en faire une bonne. I, 194.
Reliques (Porteurs de). Maillard crie contre eux. I, 120.
René (S.). II, 323.
Réponse à un mari qui se plaint d'être cocu. I, 165.
Reproche, féminin. I, 77.
Reste, féminin. I, 100.
Rets, féminin. II, 38.
Riche, moyen de le devenir. I, 99.

Robbon. I, 229.
Robertet (Florimond). I, 197.
Roberval. I, 217.
Rochechouart (Aimery de), évêque de Sisteron. I, 173 note.
Rogatons (Porteurs de). I, 123.
Roi (Le) *boit*, chanté à la messe par un prêtre. II, 43.
Roine (La) de Navarre. I, 163, 266, 400; II, 8, 12, 26, 56 note.
Romain (Jules). I, 164 note.
Romains (Les), jusqu'à quel point respectaient la vieillesse. I, 73.
Rommant (Le) *de la Rose*. II, 348.
Rosa, désignant la Grand'chambre. I, 94.
Rosarium, forgé par Alain de la Roche. II, 239.
Rouen (Badins de). I, 269.
Rouilleure. II, 274.
Roulet. II, 276.
Router. I, 183.
Ruette. I, 213.
Rufians. I, 81.
Ruption. I, 146.

S

Sacra bonæ Deæ. I, 282 note.
Saffi. I, 356.
Safran, de ceux qui le font ramoitir. I, 300.
Sagette (La) *de feu*, livre. II, 30, 346 note.
Saliat (Pierre). I, 8 note.
Sarge, de Florence. I, 320.
Sarrasins, leur manière de punir les blasphémateurs. I, 103.
Saumur (Habileté d'un homme de). I, 235.
Savoyard, qui donne la trousse à un sot, I, 55; qu'on va pendre, 61.
Savoyen (Un gentilhomme). I, 369.
Scalvine. II, 176.

Scapheusis, supplice. II, 63.
Schwartz (Berthold). I, 363 note.
Selve (George de). I, 9 note.
Selve (Odet de). I, 9 note, 155, 214, 365; II, 406.
Senigan (La Comtesse de). I, 339.
Sermonette (Cardinal). I, 232.
Serrer le bout du doigt entre les dents. I, 359 : Le mouvement du pouce a toujours eu une signification importante. Chez les Romains, c'est par le pouce qu'on décidait de la vie ou de la mort du gladiateur vaincu. Chez les modernes, mettre le pouce dans sa bouche fut un signe de mépris ou de défi, surtout en Italie, où faire la figue à quelqu'un était une grande insulte. Cette habitude était générale en Angleterre au XVIIe siècle, voy. Lodge, *Wit's Miseries;* Decker, *The Dead Term,* 1608; Randolph, *Muses Looking-Glass.* Cf. *Romeo and Juliet.*
Sic volo, sic jubeo. II, 121.
Sigismundus Liber. I, 31. La bibliothèque du comte Leonid Pahlen, installée au château de Hofzumberg en Courlande, près de Mittau, renferme la première édition des *Commentaires* d'Herberstein, incomplète seulement du feuillet d'errata, mais les fautes sont corrigées dans le texte, peut-être de la main d'Herberstein même. L'exemplaire de la Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg est incomplet et en mauvais état.
Signa eos qui crediderint, interprété. II, 143.
Simplicistes. I, 316.
Si non esset hic malefactor, interprété. II, 172.
Si quis episcopatum desiderat, interprété. I, 184.
Sisachthie. II, 351.
Sixte IV. II, 383.
Sodomie, commune chez les Celtes. I, 140.
Sogrenu. II, 219.
Sot, dissertation sur ce mot. I, 65.
Souper (Le) des cinquante courtisanes. I, 170 note.
Souri. II, 341.
Spiera (Francesco), se laisse mourir de faim. I, 403.
Spiritus vitæ erat in rotis, interprété. I, 184.
Strasbourg (Ce qui avint à un boucher de). II, 11.

Stratagème, mot nouveau. I, 281. Voici un titre où le mot est employé : *Stratagèmes, c'est à dire prouesses et ruses de guerre du preux et très célèbre chevalier Langey au commencement de la tierce guerre Césariane, traduit du latin de F. Rabelais par Claude Massuau.* Lyon, Seb. Gryphius, 1542, in-8°; voy. Quérard, *Livres perdus et exemplaires uniques,* Bordeaux, 1872, in-8°.
Strozzi (Pierre). I, 188 note.
Suaire (Le saint) de Chambéri. II, 59.
Sublines. I, 345. « Les autres disent : gros latin, et au contraire du latin sublin, celuy qui est le plus fin; comme aussi généralement on dit : il est sublin, pour dire il est exquis. Il est vray que je demanderois volontiers à tels parleurs qu'ils eussent faict si les martres sublines n'eussent peu trouver le chemin de France. » *Conformité,* p. 59. Voy. aussi *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé.*
Sub umbra alarum tuarum, interprété. I, 182.
Sujet à la pince, proverbe. I, 209.
Suerie. I, 161.
Suisse (Un) demande récompense de sa vérole. I, 62.
Supererogation. I, 160.
Sursum corda, interprété. I, 185.
Sylvius (Jacques). I, 298, 308 : Estienne a passé pour être l'auteur d'une satire latine contre ce docteur : *Sylvius ocreatus,* qui a paru sous le pseudonyme de Ludovicus Arrivabenus Mantuanus. Rien n'autorise à croire qu'il ait composé ce morceau. Sylvius a été célébré par Sainte-Marthe, et Montaigne l'appelle excellent médecin, *Ess.* II, 2.

T

Tableau de pierre, à Bourges. II, 335. Cf. *Ducatiana,* p. 361.
Table d'abbé, proverbe, II, 35.
Tailler les morceaux plus menus, proverbe. I, 398.

Tartaret. II, 354.
Taverniers, repris par Maillard. I, 98.
Tel tue qui ne pense que blesser, proverbe. I, 402.
Témoins subornés. I, 339.
Temple, féminin. I, 380.
Térence, cité. I, 129, 132, 310 note, 343.
Testament (Le Vieux et le Nouveau), figurés par les deux cornes des mitres. II, 273.
Teston. I, 250.
Tez. I, 407.
Thomas d'Aquin, sa distinction de *larrecin* d'avec *rapine.* I, 85.
Thucydide. I, 3, 6, 8.
Tibulle. I, 68.
Tigre (La). II, 415.
Tiphaine (Sainte), son origine. II, 146. Cf. *Traicté de la Conformité,* p. 220.
Tirelarigaud. II, 260.
Titelmann. II, 274.
Tolete (Concile de), permet le concubinage. II, 6.
Tourner le dos à Dieu (Il faut) pour devenir bientost riche, proverbe. I, 100.
Tours (Étienne Poncher, archevêque de). II, 107.
Toussaints (La fête de la). II, 240.
Trac, trac, trac. II, 270.
Traditive. I, 153.
Traistres (Les), une espèce de larrons. I, 288.
Traité en commissaire, de chair et de poisson. II, 34.
Tribades. I, 178.
Tricquet (Collége de). I, 309.
Trinité, signifiée par les trois voyelles du nom de Jésus. II, 148.
Turcs (Les), moins dépravés que les Chrétiens, I, 77; punissent les blasphèmes, 102.
Turquesque (Religion). I, 194.

U

Urine, médecins qui la regardent. I, 317.
Us et coutumes de Romme, proverbe. II, 406.
Usure palliée. I, 86.
Usurier de Vicence. I, 324.
Ut, re, mi, fa, sol. Menot donne à chaque note son lardon. II, 177.

V

Valées (Jan des) sent l'odeur à douze lieues. II, 204.
Valentinois (Le duc de) soupe avec cinquante courtisanes. I, 170 note.
Valère Maxime. I, 73.
Valla (Laurent). I, 7 note, 8, 239.
Veau, qui ressuscite. II, 200.
Venise, cérémonie pour l'élection de ses magistrats. I, 205 ; manière de s'y racheter du bannissement, 356.
Vénitien, qui n'est jamais sorti de Venise. I, 45.
Ventres qui n'ont pas d'oreilles, proverbe. II, 293.
Verdun (L'évêque de). Cet évêque est Guill. de Haraucourt, qui *devisa* les cages de Louis XI, selon l'expression de Commines. « Deviser, digérer par ordre », Nicot. « Tracer un plan », Monet. « Les cages de fer étaient depuis longtemps en usage en Italie, et Balue avait suggéré au roi l'idée de faire enfermer dans l'une d'elles le sire du Lau. » Vast, *Le Cardinal Bessarion,* 1878, p. 407 note.
Vérole. II, 104 note.
Vertugales. I, 288. Vertugale est dans A. Paré, vertugade dans Montaigne, III, 5.
Vestemens de nos prédécesseurs. II, 130. « Nous avons encore des portraits de François Ier où il est vêtu ainsi ; — des portraits de la reine Claude où elle est ainsi

accoutrée. » *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. IX.
Veufves (Hommes). II, 185.
Vierge (La), indignée contre Neckam. II, 214.
Vilanies. I, 139.
Villeneuve S. George. II, 370.
Villepruné. I, 363.
Villers en Tartenois. II, 249.
Villon. I, 88 note, 239.
Vin, manière de désigner le meilleur, I, 183; théologal, II, 33. Cf. *Conformité*, p. 195.
Vins rotis. I, 184.
Vir dei, pris pour un prophète. I, 198.
Viret. II, 181 note.
Virevoustes. II, 274.
Virginité. I, 144.
Vitry (Jacques de). I, 87 note.

X

Xerxès (La femme du roi). I, 409.

Z

Zaleucus, législateur. I, 129, 130.
Zacharie, ce qu'il dit au ch. VI. II, 174.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME SECOND

Pages

CHAPITRE XXI. — De la lubricité et paillardise des gens d'église. 5

CHAPITRE XXII. — De la gourmandise et yvrongnerie des gens d'église. 33

CHAPITRE XXIII. — Des larrecins et rapines des gens d'église 45

CHAPITRE XXIV. — Des homicides des gens d'église . 52

CHAPITRE XXV. — Des blasphèmes des gens d'église. 73

CHAPITRE XXVI. — Comment, ainsi qu'il y a en nostre temps des meschancetez plus estranges que jamais, aussi Dieu les chastie par façons plus estranges. . . 98

SECONDE PARTIE

PRÉFACE. 113

CHAPITRE XXVII. — Comment aucuns poëtes, au contraire des autres, ont préféré leur siècle aux précédens, comme ayant des façons de faire plus gentilles et de meilleure grace. 117

Pages

CHAPITRE XXVIII. — Comment nos prédécesseurs estoyent grossiers en plusieurs actes. 123

CHAPITRE XXIX. — De l'ignorance qui estoit spécialement ès gens d'église, et principalement ès prestres messotiers 139

CHAPITRE XXX. — Comment nos prédécesseurs se sont laissez oster ou falsifier la saincte Escriture. 151

CHAPITRE XXXI. — Quelle sorte de paraphrase et de commentaire ces prescheurs faisoyent sur le texte de l'Escriture, et principalement où il contenoit quelque histoire. 155

CHAPITRE XXXII. — Comment ces mesmes prescheurs abusoyent des passages de l'Escriture, ou par ignorance, ou par malice 166

CHAPITRE XXXIII. — En quelles autres sortes ils ont abusé du nom de la saincte Escriture 180

CHAPITRE XXXIV. — Des contes qu'on prenoit ès légendes, et d'autres telles drogues dont aussi estoyent farcis leurs presches ou sermons. 193

CHAPITRE XXXV. — De plusieurs sortes de questions, et aucunes non moins meschantes que frivoles, dont aussi estoyent garnis lesdicts prescheurs. 217

CHAPITRE XXXVI. — Des inventions des susdicts prescheurs pour faire rire ou pleurer leurs auditeurs, ou acquérir réputation de saincteté, ou faire venir l'eau au moulin : et de leurs propos ridicules. . . . 242

CHAPITRE XXXVII. — Du subtil sçavoir et de la subtile doctrine des susdicts prescheurs, ou des professeurs de théologie de la mesme eschole. Item, des subtiles traditions des règles de S. François, S. Dominique, et autres 268

CHAPITRE XXXVIII. — Combien grandes richesses

Pages

acquéroyent les gens d'église par les abus, du temps de nos prédécesseurs, principalement : et combien estoit impudente leur avarice 293

CHAPITRE XXXIX. — Comment nos prédécesseurs estoyent entretenus en ignorance quant au faict de la religion Chrestienne : et comment les gens d'église se maintenoyent tousjours, encore que leur meschante vie fust toute notoire, et que plusieurs abus et mesmes des faux miracles eussent esté descouverts 338

CHAPITRE XL. — Qu'après que la postérité se sera esmerveillée de la longue folie des abus, elle s'esmerveillera comment le plein descouvrement d'iceux aura cousté la vie à tant de personnes, poursuivies par le clergé : et qu'elle ne trouvera cest'histoire moins estrange qu'on trouve plusieurs actes récitez par Hérodote. 416

TABLE OU INDICE. 429

TABLE ANALYTIQUE de cette nouvelle édition et NOTES COMPLÉMENTAIRES. 463

IMPRIMÉ

Par C. MOTTEROZ

Typographe à Paris, rue du Dragon, n° 31

Pour ISIDORE LISEUX

LIBRAIRE-ÉDITEUR A PARIS

520338

Q 5 63
AF 352

APOLOGIE

POUR

HÉRODOTE

PAR

HENRI ESTIENNE

Avec Introduction et Notes

PAR

P. RISTELHUBER

TOME II

II

PARIS
ISIDORE LISEUX, ÉDITEUR
Rue Bonaparte, n° 2
1879

Publications du même Éditeur :

COLLECTION IN-8° ÉCU

ESTIENNE (Henri). *Apologie pour Hérodote*, 2 vol. . . . 25 fr.
SINISTRARI (Le R. P.). *De la Démonialité* et des animaux incubes et Succubes, première édition (publiée à 10 fr.) *Épuisé.*
LOISELEUR. *Les Points obscurs de la vie de Molière* (publié à 12 fr.) . . . . . *Épuisé.*
LES INTRIGUES DE MOLIÈRE et de sa femme, avec Préface et Notes par Ch.-L. Livet. . . . . 12 fr.

PETITE COLLECTION ELZEVIRIENNE

THÉOLOGIE

Histoire ecclésiastique
Protestantisme

1. SINISTRARI. *De la Démonialité*. . . . . 6 fr.
2. VALLA. *La Donation de Constantin* . . . . . 10 fr.
3. *Les Ecclésiastiques de France*. 2 fr.
4. HUTTEN. *Julius* . . . 3 fr. 50
5. *Luther et le Diable* . . 4 fr.
6. BÈZE (Théod. de). *Passavant*. 3 fr. 50
7. *Passavent Puritien* . . 3 fr. 50

PHILOSOPHIE

Mœurs et Usages, Histoire

1. LA MOTHE LE VAYER. *Soliloques*. . . . . 2 fr. 50
2. POGGE. *Un Vieillard doit-il se marier?* . . . . . 3 fr.
3. POGGE. *Les Bains de Bade*. 2 fr.
4. ÉRASME. *La Civilité puérile*. 4 fr.
5. ESTIENNE (Henri). *La Foire de Francfort*. . . . . 4 fr.
6. GESNER. *Socrate et l'Amour Grec* . . . . . 3 fr. 50
7. TACITE. *La Germanie*. 3 fr. 50
8. HUTTEN. *Arminius*. . . 2 fr.
9. *Remontrance aux François*. 1 fr.

POÉSIE

1. DU BELLAY. *Jeux rustiques*. 3 fr. 50
2. DU BELLAY. *Les Regrets*. 3 fr. 50
3. BONNEFONS. *Pancharis*. 4 fr.
4. BOULMIER. *Villanelles*. . 3 fr.

CONTES ET NOUVELLES

1. ARISTENET. *Épîtres amoureuses* . . . . . 3 fr.
2. BOCCACE. *Décaméron*, 6 volumes . . . . . 32 fr.
3. POGGE. *Facéties*, 2 volumes (20 fr.) . . . . . *Épuisé.*
4. FAVRE. *Jean-l'out-pris*. 3 fr.
5. DENON. *Point de lendemain*. 4 fr.
6. CASTI. *La Papesse*. . . 10 fr.

PHILOLOGIE

Histoire littéraire

1. NAUDÉ. *Advis pour dresser une Bibliothèque* . . . . 4 fr.
2. LA MOTHE LE VAYER. *Hexaméron rustique*. (3 fr. 50) *Épuisé.*
3. GRIMAREST. *Vie de Molière* (3 fr.) . . . . . *Épuisé.*
4. *Les Intrigues de Molière* (6 fr.) *Épuisé.*
5. *Molière jugé par ses Contemporains*. . . . . 4 fr.
6. *Histoires hypocondres*. . . 10 fr.

Paris. — Imp. Monrocq, 11, rue de Dragon.

303305089V

TAYLOR INSTITUTION LIBRARY
OXFORD OX1 3NA

PLEASE RETURN BY THE LAST DATE STAMPED BELOW

Unless recalled earlier

27 MAR 2000		
15 JUN 2000		